

Histoire et historiens de
l'Algérie / par J. Alazard, E.
Albertini, A. Bel, F. Braudel,
G. Esquer, E.-F. Gautier, Dr E.
[...]

Alazard, Jean (1887-1960). Histoire et historiens de l'Algérie / par J. Alazard, E. Albertini, A. Bel, F. Braudel, G. Esquer, E.-F. Gautier, Dr E. Leblanc, G. Marçais, W. Marçais, P. Martino, M. Morand, M. Reygasse, Ch. Taillart, G. Yver, J. Zeiller ; introduction de Stéphane Gsell,... ; ouvrage publié par les soins de la Re. 1931.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

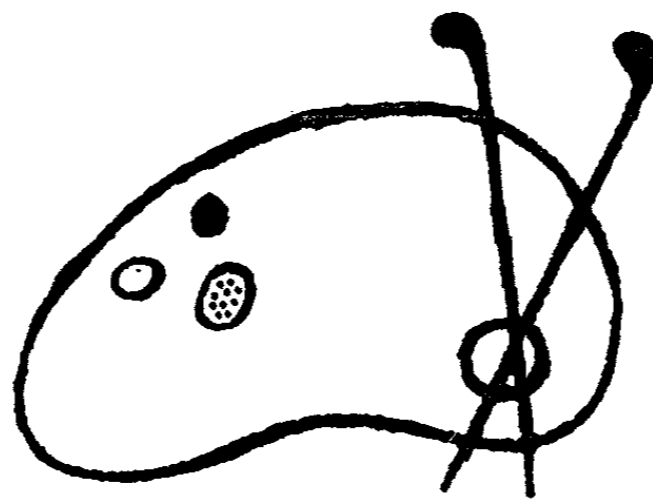
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.



Début d'une série de documents
en couleur

1830-1930

COLLECTION DU CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE

HISTOIRE
ET
HISTORIENS DE L'ALGÉRIE

par

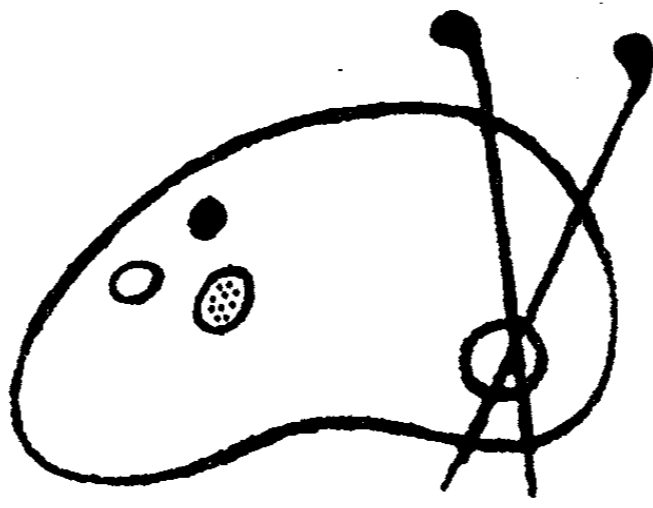
J. ALAZARD, E. ALBERTINI, A. BEL, F. BRAUDEI, G. ESQUER
E.-F. GAUTIER, D' E. LEBLANC, G. MARÇAIS, W. MARÇAIS, P. MARTINO
M. MORAND, M. REYGASSE, CH. TAILLIART, G. YVER, J. ZEILLER

INTRODUCTION DE STÉPHANE GSELL

Professeur au Collège de France - Membre de l'Institut

OUVRAGE PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA
REVUE HISTORIQUE

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VI^e)
M. CM. XXXI



Fin d'une série de documents
en couleur

HISTOIRE
ET
HISTORIENS DE L'ALGÉRIE
(1830-1930)

B
37

(1830-1930)
COLLECTION DU CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

IV
ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE

HISTOIRE
ET
HISTORIENS DE L'ALGÉRIE

par

J. ALAZARD, E. ALBERTINI, A. BEL, F. BRAUDEL, G. ESQUER
E.-F. GAUTIER, D^r E. LEBLANC, G. MARÇAIS, W. MARÇAIS, P. MARTINO
M. MORAND, M. REYGASSE, Ch. TAILLIART, G. YVER, J. ZRILLER

INTRODUCTION DE STÉPHANE GSELL
Professeur au Collège de France — Membre de l'Institut

OUVRAGE PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA
REVUE HISTORIQUE

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN (VI^e)
M.CM.XXXI



1830-1930

COLLECTION

DU

CENTENAIRE DE L'ALGÉRIE

Depuis que l'armée française a débarqué sur la terre barbaresque, ce pays a été l'objet d'une mise en valeur continue; sa constitution, son passé, ont fourni la matière d'études, d'enquêtes nombreuses qui se poursuivent encore; nous avons dû créer une politique indigène. Cent ans après la prise d'Alger, il est permis de dresser le bilan de l'œuvre accomplie depuis 1830, bilan à la fois économique, intellectuel et social, et d'exposer ce que nous savons sur le pays après un siècle d'occupation.

De cette préoccupation est née la COLLECTION DU CENTENAIRE, composée d'ouvrages basés sur une documentation sérieuse, accompagnés d'une bibliographie et accessibles au grand public. Elle comprendra d'une part des historiques qui retraceront la suite des efforts tentés et qui préciseront les résultats acquis dans les divers domaines, aussi bien dans le domaine de la politique et de l'administration que dans celui des recherches scientifiques; — de l'autre, des travaux sur des sujets d'ordre général, qui seront autant de mises au point de nos connaissances sur l'Algérie. Cette collection sera la suite et le complément de l'Exposition Scientifique de l'Algérie entreprise sous la Monarchie de Juillet.

Le travail a été organisé par une Commission présidée par le Recteur de l'Académie d'Alger; elle a établi la liste des sujets à traiter, fait appel aux collaborateurs utiles, fixé le nombre des volumes et les conditions matérielles de leur publication.

Les ouvrages de la COLLECTION DU CENTENAIRE sont répartis en plusieurs sections :

- I. — INSTITUTIONS POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE L'ALGÉRIE — POLITIQUE INDIGÈNE;
- II. — INVENTAIRE SCIENTIFIQUE ET MISE EN VALEUR DU SOL;
- III. — ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES;
- IV. — ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES;
- V. — VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE — INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les volumes paraîtront au fur et à mesure de leur achèvement.

*
**

La IV^e Section : ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE, comprend :

- 1^o ICONOGRAPHIE HISTORIQUE DE L'ALGÉRIE, par Gabriel Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général de l'Algérie. (*paru.*)
- 2^o LA RÉGENCE D'ALGER EN 1830, par Georges Yver, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
- 3^o LA POLITIQUE COLONIALE DE LA MONARCHIE DE

JUILLET, L'ALGÉRIE ET L'ÉVOLUTION DE LA COLONISATION FRANÇAISE, par Christian SCHEFFER, professeur à l'École des Sciences politiques. (*paru.*)

4° L'ARMÉE D'AFRIQUE, par le général Paul AZAN, chef de la Section historique à l'État-major de l'armée.

5° et 6° L'HABITATON ALGÉRIENNE — LE COSTUME ALGÉRIEN, par Georges MARÇAIS, directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger. (*parus.*)

7° LES CARREAUX DE FAIENCE PEINTS DANS L'AFRIQUE DU NORD, par le général BROUSSAUD. (*paru.*)

8° LES ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES, HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES (ARABE ET BERBÈRE) EN ALGÉRIE, par E. ALBERTINI, A. BASSET G. YVER, professeurs à la Faculté des Lettres d'Alger, Henri MASSÉ, professeur à l'École des langues orientales.

9° HISTOIRE ET HISTORIENS DE L'ALGÉRIE (1830-1930), par J. ALAZARD, E. ALBERTINI, A. BEL, F. BRAUDEL, G. ESQUER, E.-F. GAUTIER, Dr E. LEBLANC, G. MARÇAIS, W. MARÇAIS, P. MARTINO, M. MORAND, M. REYGASSE, Ch. TAILLIART, G. YVER, J. ZEILLER. (*paru.*)

INTRODUCTION (1)

par Stéphane GSELL

Membre de l'Institut

Professeur au Collège de France

Que savait-on sur l'histoire de l'Afrique du Nord en 1830 ? Fort peu de choses. Pour l'antiquité, quelques récits de guerres livrées par les Romains et les Byzantins, et que l'imprécision des narrateurs ou l'ignorance du pays interdisaient de replacer dans leur cadre ; des séries de noms de lieux épars sur des routes dont le tracé restait, en général, incertain. Pour le développement du christianisme, de longues listes d'évêchés, la plupart non identifiés ; des œuvres littéraires, nombreuses, il est vrai, et importantes, mais détachées du milieu où elles étaient nées. Pour l'époque qui s'étend de la conquête arabe au xvi^e siècle, autant dire rien. Pour les temps modernes, la précieuse description que Léon l'Africain rédigea en Italie après sa conversion ; quelques relations d'Européens, qui avaient voyagé ou séjourné en Berbérie ; les tristes témoignages des tentatives malheureuses faites par les États chrétiens pour venir à bout des corsaires d'outre-Méditerranée ou pour les rendre moins nuisibles.

L'expédition d'Alger, suivie de la conquête de l'Algérie, offrit

1. *La Revue Historique* tient à remercier M. W. Marçais qui a bien voulu se charger d'unifier la transcription arabe des trois chapitres musulmans et M. Massé, professeur à l'École des langues orientales, qui a appliqué les mêmes principes aux autres chapitres. (N. D. L. R.)

aux historiens des tâches nouvelles. Et même elle les leur imposa. Car là, plus que partout ailleurs, la connaissance du passé semblait nécessaire au présent. Quelles étaient les origines de ces populations auxquelles nous nous heurtions, comment s'étaient formées leurs coutumes, leurs institutions, leurs croyances ? Quels exemples pouvait nous donner l'étude de l'occupation et de la colonisation romaines, en apparence si fortes, si prospères, et suivies d'une si lamentable décadence ?

Ce fut d'abord, naturellement, sur ce qui nous appartenait, ou allait nous appartenir, sur l'Algérie, que s'engagea l'enquête. L'Algérie ! Un nom que nous avons créé et qui ne devint officiel qu'en 1838 ; un morceau découpé arbitrairement dans l'Afrique du Nord à l'époque turque et qui reçut alors, à peu près, ses limites actuelles ; une unité factice, dont la France a fait, autant qu'elle l'a pu, une unité réelle. Avant le xvi^e siècle, la contrée que nous appelons l'Algérie, et que les Musulmans appellent « le pays du milieu », n'a jamais formé un tout, cohérent et nettement distinct des contrées voisines à l'Est et à l'Ouest ; celles-ci ont souvent empiété sur elle ; plus riches en centres politiques, économiques, intellectuels, religieux, elles lui ont donné ce qu'elle a été capable de recevoir de leur civilisation.

Les circonstances et les possibilités des recherches infligeaient donc aux historiens des ceillères, qui arrêtaient leur vue à droite comme à gauche, et dont il est nécessaire qu'ils se débarrassent complètement, maintenant que le passé de la Tunisie et du Maroc est aussi accessible que celui de l'Algérie.

Le titre et le sujet du présent volume, *Histoire et historiens de l'Algérie*, n'en paraîtront pas moins justifiés. Parmi toutes les études rétrospectives qu'a suscitées le centenaire de l'occupation d'Alger, il convenait de faire une place à l'œuvre historique, si honorable et si mal connue, dont l'Algérie, depuis un siècle, a fourni la matière. Il convenait aussi d'indiquer les questions qui

doivent être approfondies ou abordées : pour l'Algérie en elle-même, depuis l'époque où elle est l'Algérie ; pour l'Algérie dans son union étroite avec le reste de l'Afrique du Nord, aux temps antérieurs.

La Commission du Centenaire et le Gouvernement général de l'Algérie ont bien voulu répondre au désir que leur ont exprimé les directeurs de la *Revue historique*, et faciliter cette publication.

Puisqu'on m'a fait l'honneur — serait-ce, hélas, « le triste privilège de l'âge » ? — de me demander d'en écrire la préface, je commencerai par commettre une indiscretion, en révélant un collaborateur dont le nom ne figure pas dans les pages qui suivent : M. Julien, secrétaire de la *Revue historique*. Très bien informé sur l'Afrique septentrionale (il a écrit une *Histoire de l'Afrique du Nord*, qui a paru récemment), il a établi le plan général du volume et, pour la rédaction des divers chapitres, il a sollicité le concours des savants qu'il jugeait les plus qualifiés. Il faut le remercier de ses choix, si heureux ; remercier aussi ceux qui ont répondu à l'invitation avec tant d'empressement. Le seul reproche qu'on serait tenté de leur adresser, c'est qu'ayant à faire connaître l'état de disciplines dont ils sont les maîtres, parfois même les initiateurs, ils ne se soient pas accordé toute la place qui leur revenait : la modestie est une vertu très digne d'éloges, mais non pas toujours exempte d'inconvénients.

Chacun des auteurs a traité son sujet comme il l'entendait : pour nous autres Français, le travail *en équipe* — que cette expression, fort à la mode, est déplaisante ! — s'accommode volontiers de larges libertés individuelles, et la variété qui en résulte est loin de nous choquer. On trouvera donc ici, soit de sobres esquisses, soit des études plus détaillées ; tantôt des considérations exprimées sur un ton très personnel, tantôt des exposés copieusement nourris de références ; tels de nos collaborateurs n'ont pas voulu sortir des limites de l'Algérie, qui leur étaient courtoisement assignées, tels

autres, et ce n'est pas moi qui les en blâmerai, ont cru nécessaire de s'étendre sur toute l'Afrique du Nord. Mais on voudra bien reconnaître à toutes ces monographies un caractère commun : un sens très clair de l'histoire de la Berbérie, dans ses développements internes comme dans ses relations avec l'extérieur, des problèmes dont elle exige la solution et des méthodes diverses propres à les résoudre.

* * *

Cette histoire est double : c'est celle des indigènes et c'est celle des étrangers qui sont venus s'établir parmi eux. Ailleurs, la fusion s'est faite. Ici, le vernis s'est superposé au fond grossier, sans le pénétrer ou en l'entamant à peine ; puis il s'est écaillé et a été remplacé par un autre vernis, aussi peu solide. Et, pendant de longs siècles, la plupart des Berbères sont restés obstinément attachés à des mœurs dont l'origine se perd dans la nuit des temps préhistoriques ; cantonnés dans des villages, ou campant au milieu de leurs troupeaux ; incapables de former des nations, répugnant à se soumettre à des États ; agités par de misérables querelles de voisinage et surtout par l'antagonisme fatal des nomades et des sédentaires. Ces discordes les empêchent d'opposer une résistance efficace aux conquérants, pourtant détestés, qui se succèdent chez eux.

Les étrangers introduisent leur civilisation dans les villes, où elle s'affirme avec plus ou moins d'éclat, parfois d'une manière si brillante qu'on peut croire qu'elle s'est installée définitivement en maîtresse. C'est une illusion : elle cède sans grande défense la place à une autre civilisation, apportée d'ailleurs, et le contraste reste profond entre les villes et les campagnes, plongées dans une barbarie presque immuable. Soit par insouciance, soit par impuissance, les conquérants ont laissé subsister ce contraste et ont ainsi

négligé d'assurer à leur domination une base vraiment solide. Ce fut la grande erreur des Romains. Ce fut pour l'Église d'Afrique, dont la part a été si belle dans le développement général du christianisme, un malheur de n'avoir pas eu un saint Martin pour évangéliser les masses rurales, pour les attacher non seulement à la foi nouvelle, mais aussi à la latinité. La transformation des gens des campagnes ne s'est accomplie, et très imparfaitement, que beaucoup plus tard : par des Bédouins nomades, survenus comme des bandes de loups au XI^e siècle, qui ont répandu leur langue à travers les Berbères ; par des missionnaires et des confréries, qui, depuis le XV^e siècle, ont fait de ces hommes, naturellement religieux, des musulmans étroits et fanatiques. Et ces deux grands faits, mis en lumière par l'histoire, expliquent, pour une large part, les difficultés de la conquête française. L'histoire nous trace aussi nos devoirs : volonté inébranlable d'être les maîtres partout et toujours ; nécessité d'une colonisation appuyée sur un fort peuplement rural européen ; nécessité, non moindre, de rapprocher de nous les indigènes, avec le ferme désir et l'espoir d'une fusion dans un avenir plus ou moins lointain. Cette histoire n'est donc pas en Afrique « la plus inutile des sciences ».

* *

Elle est difficile à reconstruire, car elle manque souvent des matériaux que, d'ordinaire, on regarde comme essentiels.

M. Gautier a brillamment montré quels services peut lui rendre la géographie, *geographia oculus historiae*, pour interpréter des séries de faits dont les causes ne nous sont pas indiquées ; quelles contraintes, quels besoins, quelles amitiés ou quelles inimitiés la structure du pays et le climat imposent aux hommes.

L'anthropologie et la préhistoire ont leurs méthodes, qui s'appliquent ici comme ailleurs. Pour l'antiquité historique, l'insuf-

fisance des textes conservés dans les manuscrits est très heureusement compensée par une grande abondance de ruines, de documents figurés et épigraphiques, qui nous apportent des renseignements très sûrs. On ne doit cependant pas oublier que la majeure partie des Africains de cette époque n'ont laissé ni constructions bâties en matières durables, ni inscriptions ; si nous pouvons assez bien connaître les institutions militaires et administratives, ainsi que la vie de la bourgeoisie des villes, l'existence des petites gens nous échappe presque entièrement. Nous sommes mal informés sur les périodes vandale et byzantine, où les inscriptions deviennent rares.

Avec l'époque musulmane, nous tombons dans la misère. Misère noire pour les premiers siècles de cette longue période, où nous ne disposons que de chroniqueurs très postérieurs aux événements et dénués de sens critique. Misère moindre, mais encore trop réelle, pour les siècles suivants, où les annalistes contemporains ne font pas défaut, mais s'attachent surtout aux événements militaires, qu'ils racontent d'une manière partielle et inintelligente, — exception faite pour le grand esprit que fut l'historien Ibn Khaldoun — ; où des écrits géographiques, descriptions de routes et de provinces, contiennent des détails utiles sur l'état économique du pays ; où, enfin, des traités et autres chartes, conservés dans des archives d'Europe, jettent quelques lueurs sur les rapports des États musulmans d'Afrique avec la chrétienté. Pour la civilisation urbaine, l'archéologie nous vient en aide : des monuments, encore debout ou retrouvés dans des fouilles, nous révèlent les diverses influences artistiques qui pénétrèrent successivement en Berbérie. Des documents écrits nous rendent les mêmes services en ce qui concerne la religion et la littérature. Mais nous avons fort peu de renseignements sur la vie des Berbères des campagnes.

Il en est de même pour la période turque. L'histoire d'Alger à cette époque, de ses maîtres, de leurs rapports avec les puissances

européennes et avec les sultans de Constantinople, n'a pas été racontée par des auteurs de langue arabe. Elle doit être étudiée dans des livres écrits par des Européens et dans les archives des États qui avaient des relations avec la Régence ; les archives turques d'Alger sont aussi une mine à exploiter. De cet Alger turc, beaucoup d'édifices et d'habitations ont échappé aux démolisseurs officiels ou privés ; beaucoup d'objets mobiliers ont été sauvegardés et nous permettent de goûter les douceurs de l'existence dans ce nid de corsaires.

Avec la conquête française, les historiens entrent en possession d'une documentation aussi riche que variée, qui n'est pourtant pas exempte de lacunes, difficilement réparables : ainsi, sur les tribus indigènes avant et, souvent même, après leur soumission, sur les débuts et la période héroïque des centres français, sur le développement de la colonisation non officielle.



Ces matériaux, il fallait les recueillir, les ordonner, les mettre en œuvre.

Dès 1837, le ministère de la Guerre, dont l'Algérie relevait, institua une Commission, qui décida d'entreprendre, sous le titre *Exploration scientifique de l'Algérie*, une série de publications relatives aux sciences naturelles, à l'archéologie et aux beaux-arts, à l'histoire, à l'ethnographie. Quelques ouvrages remarquables font partie de cette collection. D'autres, et ce ne sont pas les moindres, ont paru à la même époque, en dehors d'elle.

Il se trouva alors, pour étudier l'Algérie, des hommes qu'en général, leur éducation et leur métier ne semblaient guère appeler à cette tâche et qui s'en acquittèrent, non pas en amateurs, mais en savants de haute valeur, joignant à des connaissances étendues le souci de la précision et de l'exactitude, le sens des réalités, une

intelligence très vive et un jugement très sûr. On ne saurait trop dire les services qu'ont rendus ces volontaires, dont l'œuvre n'est encore appréciée que par quelques spécialistes. Ce furent surtout des officiers, parmi lesquels je citerai Carette, auquel nous devons de belles recherches sur les tribus indigènes ; Pellissier de Reynaud, auteur des *Annales algériennes*, c'est-à-dire d'une histoire militaire et administrative de l'Algérie pendant la monarchie de Juillet ; Delamare, qui a fourni des milliers de documents à l'archéologie et à l'épigraphie latine ; Hanoteau, profond connaisseur de la langue et des institutions des Berbères.

Puis, pour n'en nommer que quelques-uns, Lacroix, un ancien préfet d'Alger, qui, entre 1863 et 1870, publia dans la *Revue africaine* (où personne ne va les chercher) des études fort intéressantes sur la colonisation et l'administration romaines dans l'Afrique septentrionale ; Fournel, un ingénieur des mines, qui écrivit une histoire des Berbères au moyen âge, d'une érudition extraordinaire et, pourrait-on dire, excessive ; l'interprète militaire de Slane, excellent traducteur d'Ibn Khaldoun et du géographe El Bekri ; le commissaire civil Brosselard, fort expert dans l'épigraphie arabe.

Ces savants représentent ce que l'on peut appeler la vieille école algérienne. Léon Renier était un métropolitain, qui reçut mission d'aller recueillir des inscriptions latines en Afrique, où il en trouva beaucoup, qui les copia avec une maîtrise incontestable et qui, s'il l'eût voulu, eût pu les commenter avec autant de maîtrise.

Il laissa l'Allemagne continuer son œuvre. Mommsen et plusieurs de ses élèves ont ainsi mis, pour un temps, à la disposition des historiens de l'Afrique romaine le plus précieux des instruments de travail. D'autres érudits étrangers nous ont aussi apporté des secours fort utiles : le Danois L. Müller, par un recueil des monnaies antiques de l'Afrique septentrionale, livre qui, du reste, est aujour-

d'hui à refaire ; les Hollandais Dozy et de Goeje, par des éditions et traductions de textes arabes ; etc.

Il y a environ un demi-siècle, commença une ère nouvelle dans l'étude du passé de l'Algérie, et aussi de toute l'Afrique du Nord : c'est alors, on le sait, que le protectorat français fut établi sur la Tunisie.

En 1880, fut créée l'Université d'Alger, ou, du moins, le groupe d'Écoles supérieures qui obtint ce titre une trentaine d'années plus tard. L'École, puis la Faculté des Lettres s'ouvrit peu à peu à toute une série d'enseignements africains ; les professeurs reçurent de larges facilités pour s'éloigner de leur chaire et aller enfourcher le cheval, le mulet, voire même le chameau de l'explorateur.

J'ai dit tout le bien que je pense des non-professionnels de la période antérieure. On me permettra de ne rien dire — tout en n'en pensant pas moins — des universitaires qui furent, durant de longues années, mes chers compagnons et qui, pour le bonheur de nos études, « jouissent de la lumière du jour ». D'ailleurs, le lecteur retrouvera la plupart d'entre eux parmi les collaborateurs de ce volume et saura les apprécier. Je ne veux ici que donner un souvenir à des morts : à Masqueray, un bel écrivain qui s'enthousiasma pour la science ; à R. Basset, cet érudit prodigieux dont les travaux linguistiques fournissent tant de matériaux aux historiens ; à Douffé, sociologue qui savait voir, comprendre et comparer.

Sur le vaste chantier, les savants de l'Université d'Alger ne sont pas seuls. A eux se sont joints des professeurs de médersas et de lycées, auxquels on doit des ouvrages excellents. Les sociétés savantes, déjà d'un âge respectable, — les plus anciennes ont été fondées peu après le milieu du XIX^e siècle, — restent en bonne santé et témoignent d'une louable activité. Quelques-uns de leurs présidents, et animateurs, méritent de ne pas être oubliés : à Oran, un ancien officier, Demaeght, qui se mit en tête de fonder, presque seul, un musée et qui y réussit ; à Alger, un gentilhomme de vieille

souche, H. de Grammont, auteur d'une fort bonne histoire d'Alger sous la domination turque ; à Constantine, un directeur des domaines, Poulle, pour lequel les antiquités de la Numidie n'avaient guère de secrets, et un interprète judiciaire, E. Mercier, qui, avec un beau courage, écrivit, il y a une quarantaine d'années, une *Histoire de l'Afrique septentrionale*, tableau d'ensemble encore indispensable aujourd'hui. Enfin, d'éminents savants métropolitains ont consacré à l'Afrique du Nord des œuvres de première importance : il suffira de rappeler, pour l'antiquité, *L'Armée romaine d'Afrique*, de M. Cagnat, *l'Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, de M. Monceaux, *L'Afrique byzantine*, de M. Diehl.

Presque en même temps que le centre universitaire d'Alger, en 1880, fut institué le Service des Monuments historiques de l'Algérie, auquel M. Ballu a présidé pendant près de quarante ans. Ce service a exécuté des restaurations, qui n'ont pas toujours eu l'heur de plaire aux archéologues, — ils sont partout les mêmes, comme, du reste, les architectes, — et des fouilles de grand intérêt dans plusieurs villes antiques. Les belles résurrections de Tingad et de Djemila ne sont pas seulement des joies pour les touristes ; elles donnent aux historiens la claire vision de ce que furent les petites cités romaines d'Afrique. La Commission de l'Afrique du Nord, créée en 1883 à Paris, au ministère de l'Instruction publique, s'est chargée de faire connaître une bonne partie des documents archéologiques et épigraphiques qui sont ainsi sortis de terre ; depuis ce temps lointain, M. Cagnat la porte sur ses robustes épaules.

Les musées se sont multipliés, peut-être même un peu trop. La plupart sont maintenant installés d'une manière décente ; le Centenaire en a fait éclore plusieurs, qui sont luxueux. Presque partout, ils n'abritent que des collections d'archéologie romaine. Cependant, deux importants musées, l'un d'art musulman, l'autre

de préhistoire et d'ethnographie, existent maintenant à Alger¹, sans parler du nouveau palais des Beaux-Arts modernes.

Des publications d'ensemble ont été entreprises : celle des *Musées archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie* (dont la partie essentielle, l'illustration, pourrait être meilleure), par le ministère de l'Instruction publique ; d'autres, par l'Algérie, l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, les *Inscriptions latines de l'Algérie*, les *Documents inédits sur l'histoire militaire, politique, administrative et la colonisation de l'Algérie depuis 1830*. La *Collection du Centenaire de l'Algérie*, dont ce volume fait partie, a eu pour inspirateur M. Esquer, et compte déjà des ouvrages capitaux, en premier lieu, l'*Iconographie historique de l'Algérie*, par le même M. Esquer².

Il est juste d'insister sur la part du Gouvernement général et des Délégations financières de l'Algérie dans beaucoup de ces œuvres. On croit assez volontiers que, dans les pays neufs, les nécessités tyranniques du présent accaparent toutes les pensées et toutes les ressources, et qu'il n'est pas mauvais que la métropole exerce son droit de contrôle, afin de défendre l'esprit contre la matière. Pour l'Algérie, la vérité est tout autre : depuis que la colonie est maîtresse de son budget, elle a considérablement augmenté les crédits consacrés par le gouvernement métropolitain aux monuments historiques, aux musées, aux publications. J'éprouve le besoin de dire que cette bienveillance ne m'a jamais fait défaut, soit pour commencer et terminer l'*Atlas archéologique*

1. Mentionnons aussi un musée historique de l'Armée française d'Afrique, qui vient de naître et qui promet.

2. A cette *Collection* n'appartient pas un *Atlas de géographie historique de l'Algérie*, qui a bénéficié d'une subvention de quatre cent mille (400.000) francs, prise sur les fonds du Centenaire. Cet ouvrage luxueux, mais entièrement dépourvu de valeur scientifique, — non moins que de valeur littéraire, quoique l'Académie française l'ait récompensé par distraction, — atteste seulement des patronages pouvant disposer avec générosité de l'argent des contribuables.

de l'Algérie, pour entreprendre le recueil des *Inscriptions latines*, soit pour obtenir la création ou l'agrandissement de musées. Je n'aurais, par exemple, jamais pu faire le musée d'art musulman d'Alger, en un temps où la chose était possible (elle ne le serait plus guère aujourd'hui, tant les pièces de collection sont devenues rares et coûteuses), si je n'y avais pas été très efficacement aidé par mon vieil ami M. Luciani, alors directeur des affaires indigènes.

* * *

Je viens d'énumérer, trop longuement peut-être, tout ce qui a été fait pour la connaissance de l'histoire de l'Algérie. Je n'irai pas soutenir qu'on n'eût pu faire mieux encore. Et même, me mettant pour un instant dans le rôle de l'avocat du diable, je constaterai que plus d'un programme n'a pas été exécuté, que plus d'une œuvre est restée inachevée. *L'Exploration scientifique* a été fort loin de constituer la Bibliothèque projetée par la Commission de 1837 ; dans cette collection, les *Beaux-Arts* de Ravoisié se sont arrêtés au milieu d'un second et d'un troisième volume, *l'Archéologie* de Delamare a paru sans un texte expliquant les planches. Les *Inscriptions romaines de l'Algérie* de Renier n'ont jamais reçu le commentaire promis. Un recueil des inscriptions arabes comprend bien les départements d'Alger et de Constantine, mais non celui d'Oran. Une collection de *Textes relatifs à l'histoire de l'Afrique du Nord*, commencée par l'Université d'Alger en 1915, donne à peine signe de vie. Le premier volume des *Inscriptions latines de l'Algérie* a été publié en 1922 et devait être suivi de trois autres, à de brefs intervalles ; les documents destinés à prendre place dans le tome II avaient tous été réunis en même temps que ceux du tome I^{er} : c'est à ceux qui se sont chargés de ce tome II qu'incombe la responsabilité d'un retard aussi fâcheux. Vraiment, les labeurs de

longue haleine et *en équipe* semblent éprouver quelque difficulté à entrer dans les mœurs de nos érudits, oublieux des traditions bénédictines.

* * *

Qu'ils travaillent seuls ou de concert, l'Afrique du Nord est et restera longtemps encore une terre de choix pour leurs recherches.

Partout dans ce livre, ils trouveront des suggestions. Je voudrais cependant, pour finir, indiquer brièvement ici les tâches qui paraissent les plus urgentes et les plus dignes d'intérêt.

Dans l'anthropologie physique, presque tout est à faire, comme le remarque le D^r E. Leblanc, soit pour l'étude des ossements que renferment les stations préhistoriques et les vieilles sépultures indigènes, soit pour celle des individus vivants et la détermination de groupes à caractères homogènes, non altérés par des métissages.

Pour la préhistoire, on peut dire qu'en Algérie, deux régions seules ont été explorées comme il convenait : les environs immédiats d'Oran et le pays qui s'étend au Sud de Tébessa. Il y a évidemment une foule de découvertes à espérer en beaucoup d'autres lieux. Le développement des industries paléolithiques est assez bien connu, grâce surtout aux trouvailles qu'a faites M. Reygasse et dont il nous doit une publication d'ensemble. Mais le néolithique exige de nouvelles recherches ; les temps qui l'ont suivi sont à peu près ignorés. On ne sait pas encore de quand datent les gravures rupestres des séries les plus anciennes : des fouilles faites au pied de ces gravures pourraient fournir des indices. On sait, au contraire, que les tombeaux indigènes en pierres sèches ne remontent guère au delà du second siècle avant notre ère, ceux du moins qui ont été explorés jusqu'à présent ; mais des recherches méthodiques dans ces sépultures et une étude générale devraient tenter quelque archéologue. Un recueil des inscriptions libyques, pour remplacer

ceux de Faidherbe et de Reboud, est nécessaire, et l'on y pense.

Pour la période qui s'étend depuis la conquête romaine jusqu'à la fin de la domination byzantine, il faut, là où il n'est pas trop tard, procéder à l'inventaire complet et raisonné des ruines éparses dans telle et telle région : ce qui fera savoir dans quelles conditions cette région a alors vécu. Il faut que le Service des fouilles soit organisé de telle manière qu'il puisse, en dehors des grands chantiers permanents, ouvrir des chantiers volants aux lieux où de promptes investigations s'imposent. Quant aux mémoires d'érudition que l'on peut recommander pour cette époque, j'en vois de tous les côtés, qu'il s'agisse de l'occupation militaire, du régime municipal, de la vie urbaine, des croyances religieuses, de l'état des populations indigènes, etc.

L'histoire du christianisme serait certainement très enrichie par des fouilles, faciles et peu coûteuses, dans les ruines d'églises que l'on compte par centaines. Elle trouverait d'utiles instruments de travail dans un recueil complet des passions des martyrs de l'Afrique du Nord et dans une édition critique des conciles de cette contrée.

Pour l'époque musulmane, des traductions des annalistes et des géographes ont été mises à notre disposition par de bons arabisants, entre lesquels E. Fagnan a des titres exceptionnels à notre gratitude. Il serait peut-être opportun de faire un recueil de ceux de ces écrits qui sont dispersés dans des publications peu accessibles ou épuisées ; une édition d'Ibn Khaldoun, pourvue de commentaires historiques et géographiques, serait la bienvenue. M. W. Marçais nous montre qu'une étude critique sur les sources des chroniqueurs est désirable. Je crois qu'une étude géographique sur les géographes ne l'est pas moins : la connaissance assez étendue que nous avons maintenant des routes et des centres antiques permettrait d'élucider bien des obscurités et aiderait à l'établissement d'un atlas de l'Afrique musulmane.

Une édition de Léon l'Africain avec commentaire s'imposera tôt ou tard. Il est regrettable que, pour cet auteur comme pour Ibn Khaldoun, de simples réimpressions d'anciennes traductions françaises aient été jetées dans le commerce et puissent faire obstacle aux éditions commentées que nous souhaitons.

C'est encore à M. W. Marçais que j'emprunterai un double vœu : pour un recueil de ce qui mérite d'être extrait des archives turques d'Alger, et surtout pour une collection des documents relatifs à la Régence conservés dans les archives européennes, publication qui serait analogue à celle que de Castries a entreprise pour le Maroc, mais où l'on aurait le souci de résumer, d'élaguer les pièces sans importance.

A défaut d'une documentation antérieure à notre occupation, des enquêtes chez les indigènes seraient utiles pour la connaissance d'un passé auquel le présent se rattache encore par des liens si étroits ; mais il faut se hâter, car les coutumes séculaires sont maintenant en voie de rapide disparition. Il reste, par exemple, bien des choses à dire sur l'art et l'industrie des Berbères, sur les cultes des saints locaux, sur les vieilles pratiques d'origine magique que l'Islâm n'a pas abolies.

La notice de M. Yver, qu'on lira plus loin, indique d'une manière très précise les principales questions qui attendent d'être traitées dans l'histoire de la conquête, de l'administration et de la colonisation françaises.

Les recueils de documents et les études de détail serviront à préparer les synthèses. J'ai eu la présomption de me mettre à l'œuvre, sans plus tarder, pour les temps antiques. Au bout de huit volumes, consacrés à des « siècles obscurs », je suis arrivé au seuil de la terre promise, de l'Empire romain, où une documentation plus abondante et plus sûre rend possibles des vues plus claires. Je m'efforcerai, si j'en ai le temps, d'écrire l'histoire de cette période, sans trop m'émouvoir à la pensée qu'en quelques années, certaines

parties de mes huit volumes ont déjà beaucoup vieilli. Pour être plus ou moins provisoires, les synthèses ne sont pas toujours prématurées ; elle stimulent et orientent les recherches nouvelles, grâce auxquelles elles peuvent être refaites. Je voudrais voir des savants que je connais bien nous donner une histoire de l'Islâm en Berbérie, une histoire des établissements espagnols et portugais dans l'Afrique du Nord, une histoire complète de la conquête française, une histoire de la colonisation française en Algérie.

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE DE L'HISTOIRE EN ALGÉRIE

par Émile-Félix GAUTIER

Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

La géographie est une science, ou peut-être dans une certaine mesure un art, qui cherche sa place précise et ses limites. Après l'avoir enseignée pendant une trentaine d'années, je n'oserais pas affirmer que je vois nettement l'une ou les autres.

En France nous plaçons la géographie à la Faculté des Lettres et nous l'associons à l'histoire. Partout ailleurs dans le monde, si je ne me trompe, la géographie est surtout une discipline scientifique, prolongement de la géologie.

Il se pourrait bien que les deux conceptions soient partiellement erronées. Si la géographie n'est pas une discipline de liaison entre la géologie et l'histoire, je ne vois pas bien ce qu'elle est : puisqu'enfin l'homme et son substratum sont inséparables. Nous avons créé des chaires de géographie humaine, et d'autres de géographie physique. Cette création a rendu de grands services. Pourtant, si elle devait tendre à rétablir la cloison étanche, elle ne serait pas sans inconvénient : je ne vois pas que la géographie puisse être ailleurs que précisément à cheval sur la cloison.

S'il se trouvait un jeune homme de chez nous qui d'une part passe la licence d'histoire, d'autre part la licence d'histoire naturelle,

ALGÈRE



et qui par surcroît suit les cours de l'École des Beaux-Arts, section de gravure, ce jeune homme serait, j'imagine, redoutablement outillé pour faire de la géographie. Il faudrait, il est vrai, qu'il ait des aptitudes diverses, mais cela se trouverait. Le plus difficile de beaucoup, c'est qu'il lui faudrait l'audace de rompre en visière avec toutes nos traditions et avec tous nos règlements. La jeunesse, quoi qu'elle dise, est fâcheusement respectueuse et timide : elle passe son agrégation.

Ces considérations générales sont probablement déplacées : il me paraîtrait naturel que la rédaction de la *Revue historique* les supprime.

Il est certain en tout cas qu'en Afrique du Nord, en Algérie, la connaissance précise du sol a rendu à l'histoire des services éminents, plus grands encore qu'ailleurs probablement.

C'est que nous sommes particulièrement mal outillés pour étudier l'histoire de l'Afrique du Nord par des méthodes purement historiques.

Et d'abord cette histoire est coupée en deux, elle relève de deux compartiments de l'érudition, qui ne communiquent pas du tout. Les historiens classiques et latinisants n'ont vraiment pas de contact avec les arabisants. Comment, dans ces conditions, dessiner la courbe totale de l'évolution ?

Les douze siècles d'histoire qui ont suivi la chute de l'Empire Romain sont particulièrement indéchiffrables, pour des raisons multiples.

Nos érudits arabisants sont des philologues purs ; ils n'ont nullement la prétention d'être des historiens.

Pour les siècles du haut moyen-âge, les plus intéressants, ceux où s'est faite la soudure entre l'Afrique chrétienne et la musulmane, les sources contemporaines sont inexistantes. Ces siècles-là (du VII^e au XII^e) nous sont racontés sommairement par des historiens très postérieurs, des XIII^e, XIV^e siècles. Qu'on imagine ce que nous

saurons de Charlemagne si nous le connaissions uniquement par le résumé d'un contemporain de Froissart.

Par surcroît ces historiens sont arabes. Renan nous accuse, nous autres occidentaux, d'être d'une nullité religieuse effroyable. Il a raison, mais la réciproque est vraie. Les Orientaux sont d'une nullité historique inconcevable. C'est apparemment inévitable. on ne s'intéresse pas à la fois à l'Absolu de l'Au delà, et aux relativités du monde réel. Les historiens arabes ont ce caractère commun de ne jamais chercher à lier, à comprendre, à expliquer. Ils nous ont laissé des éphémérides d'almanach.

Il y a une exception éclatante. Ibn Khaldoun est un écrivain génial, et il nous a laissé justement une histoire de la Berbérie. Mais il l'a écrite à la fin du XIV^e siècle. Par surcroît il a beau être génial, il a un cerveau oriental, qui ne fonctionne pas comme le nôtre. Il ne se lit pas comme Tite-Live, ou Polybe, ou même Procope. Il a besoin d'être interprété, transposé.

La nature de ces sources est décourageante, et en effet l'histoire de l'Afrique du Nord musulmane reste à faire.

Pendant que les historiens marquaient le pas, les topographes, les géologues, les géographes, ont travaillé beaucoup et efficacement. Nous avons aujourd'hui des idées nettes sur la structure de l'Afrique du Nord. A partir du moment où nous avons présent à l'imagination le sol, théâtre des événements, il semble devenir moins malaisé de débrouiller le tohu-bohu de ces événements.

Ce qu'il y a de plus particulier peut-être dans la façon dont un cerveau oriental conçoit l'histoire, c'est que sa conception de l'humanité est biologique et non pas du tout géographique. Pour l'Oriental la cellule humaine et historique est la tribu, le clan, autrement dit l'espèce biologique, parfaitement dégagée de tout substratum de pays ou de province : c'est qu'il est un nomade essentiel, et que d'ailleurs dans son évolution il n'a pas dépassé le stade du clan.

Pour nous au contraire, la cellule historique de l'humanité est le pays, la patrie territoriale, la nation inséparable de ses frontières c'est que nous sommes les héritiers de la cité antique. Les Orientaux disent par exemple « les fils de Japhet » là où nous disons « les Européens ».

On peut croire que cette discordance fondamentale entre les deux cerveaux, l'oriental et l'occidental, contribue à épaissir le voile que les historiens arabes ont jeté sur l'histoire de l'Afrique du Nord musulmane. A partir du moment où nous voyons nettement les régions naturelles, les provinces, le rôle historique de chaque province tend à ressortir, et on croit voir s'ordonner en évolution le pêle-mêle des éphémérides d'almanach.

Il reste à préciser cette idée avec des exemples.

Les grandes divisions. — Entre 1830 et 1840, nos pères, qui avaient notre besoin de catégories nettes, ont introduit dans la nomenclature de l'Algérie une grande division générale en Tell et Hauts-Plateaux. Les recherches ultérieures ont justifié cette division, au moins en partie.

Le Tell est la bande côtière où les fleuves, avec la mer comme niveau de base, ont creusé, disséqué : le résultat est un relief de chez nous, groupé autour de vallées, suivant l'ordonnance que nos paysages Européens nous ont rendue familière.

Les Hauts-Plateaux sont la grande région méridionale où des fleuves, avec le chott comme niveau de base, ont colmaté, étalé, sur le fond de *bassins fermés*, leurs alluvions qu'ils ne pouvaient pas entraîner à la mer. Le résultat est un relief uniforme de plaines indéfinies, qui pour nous, Européens, est une nouveauté.

Ce contraste a très justement frappé nos pères au premier coup d'œil, et la grande division qu'ils ont proposée demeure.

Aujourd'hui pourtant elle apparaît insuffisante pour l'intelligence de l'Algérie. Nous voyons nettement une autre grande division, encore plus importante.

Sur les très belles cartes générales de l'Algérie qu'a établies le Service géographique de l'armée, une grande chaîne ressort très nettement, parce qu'elle sépare en gros les teintes blanches (grandes plaines) des teintes bistres (relief plus ou moins heurté). Cette chaîne coupe l'Algérie en écharpe de Biskra à Tlemcen. Elle correspond à une réalité géologique très nette ; c'est le rebord de ce qu'on appelle le horst Algérien, horst plus ou moins rigide, contre lequel sont venus s'écraser plus ou moins les plissements montagneux. Cette chaîne a si bien échappé à l'attention jusqu'ici qu'elle n'a pas de nom. J'ai proposé de lui en donner un, et de l'appeler chaîne du Limes, parce qu'elle était suivie de bout en bout, sur son versant sud, par le Limes Romain

La chaîne du Limes est l'axe historique de l'Algérie, elle sépare deux Algéries bien plus différentes entre elles que ne sont n'importe quelles patries européennes juxtaposées, l'Allemagne, par exemple, ou l'Italie, et la France.

La différenciation est acquise dès la préhistoire : les tombeaux préhistoriques, très abondants, ne sont pas du tout les mêmes de part et d'autre.

Si la domination romaine et latine, qui a duré six bons siècles, n'a pas dépassé la chaîne du Limes, c'est assurément qu'elle a obéi à des nécessités profondes.

Aujourd'hui la chaîne sépare deux régions où les genres de vie diffèrent du tout au tout. Les grands nomades chameliers sont invariablement au delà vers le Sud. En deçà les genres de vie ne sont pas uniformes, mais ce n'est jamais celui de la grande tribu nomade.

Et enfin la chaîne du Limes sépare aujourd'hui deux langues. Au delà la langue arabe règne sans rivale. En deçà est groupé, en archipel dense, tout ce qui subsiste en Algérie de Berbérophones, et c'est après tout un bon tiers de la population totale.

Limite du Tell et des Hauts-Plateaux d'une part, chaîne du



Limes de l'autre, ces deux grandes divisions suffisent à rendre compte des grandes provinces historiques.

La Numidie. — Aussi loin qu'on remonte dans l'histoire, l'humanité Africaine se divise en grands nomades et en populations plus ou moins sédentaires. Les anciens distinguaient la Numidie et la Maurétanie.

Les Numides étaient assurément de grands nomades : ils en ont en particulier la caractéristique historique essentielle, la prépondérance politique, conséquence d'une organisation militaire naturelle : c'est-à-dire le monopole de la force, aussi longtemps qu'ils n'ont pas devant eux une organisation militaire artificielle d'état. Une grande tribu nomade est, sans préparation particulière, un régiment né, bien en main d'un prince, son chef. Cette définition s'applique aussi bien à Massinissa qu'à Abd-el-Kader.

Seulement ces grands nomades, d'une telle importance historique, ont en Algérie changé de province depuis l'antiquité. Ils sont tous aujourd'hui au delà de la chaîne du Limes. Dans l'antiquité ils étaient en deçà. Le grand nomadisme s'est déplacé.

Il est facile d'expliquer comment. C'est esquisser sommairement l'évolution de la Numidie.

La Numidie Carthaginoise. — Que la Numidie Carthaginoise et Romaine ait été là où elle fut, entre l'Aurès et Constantine, aux portes de Carthage, le fait a certainement une raison historique, qui est Carthage elle-même. Les tribus nomades ne peuvent pas se passer de la grande ville, elles vivent en symbiose avec elle, ménage orageux mais indissoluble. Ce sont des pôles opposés mais associés. A travers les siècles Carthage par sa seule présence a dû faire naître la Numidie. Il y a là une sorte d'électrisation humaine par influence.

Encore fallait-il que la Numidie, comme pays, s'y prêtât. La Numidie Carthaginoise et Romaine correspond à peu près à ce que nos pères ont baptisé « les Hauts-Plateaux de Constantine ». Ils la

mettaient en parallèle avec les « Hauts-Plateaux d'Alger et d'Oran ». C'est une classification trop sommaire.

Les hauts plateaux d'Alger et d'Oran, au delà du Limes, sont bien en effet des hauts plateaux, aux horizons plats indéfinis ; mais non pas ceux de Constantine, en deçà du Limes. Il faudrait dire de hautes plaines ou de hautes vallées.

C'est bien une région de bassins fermés, de chotts, et par conséquent de colmatage, d'ennoyage alluvionnaire, autrement dit de plaines, mais non pas de plaines indéfinies. Le colmatage alluvionnaire ici n'a pas recouvert un substratum rocheux de faible relief, un plateau. Il a ennoyé une chaîne, prolongation de l'Atlas Saharien, dont les sommets émergent partout à travers le lacis des plaines. Les conséquences sont considérables, climatiques et humaines.

C'est un pays sec, mais notablement moins que les hauts plateaux proprement dits. Des parties étendues reçoivent une quantité annuelle de pluies atteignant 350 millimètres, ce qui est la limite où l'agriculture devient à la rigueur possible. Un pays mixte, intermédiaire entre la steppe franche, où le pâturage est seul possible, et les provinces franchement arables.

Dès qu'on a reconnu ce caractère mixte de la Numidie, on s'aperçoit que ce caractère géographique a dominé son histoire.

Un pays pareil attire violemment les tribus nomades, elles s'y établissent toutes les fois qu'elles ont la force de le faire. Celui-ci a été la base territoriale des Syphax et des Massinissa ; on les y a retrouvés ensevelis sous leurs monuments funéraires.

A partir du moment où la domination romaine s'est établie solidement la situation s'est inversée.

La Numidie Romaine. — Une domination du type occidental (Rome, ou nous-mêmes), ne peut pas composer avec les tribus nomades, principe éternel d'insécurité. Elle les dissocie sans violence, par le simple établissement de l'ordre public, et les transformations économiques qui en sont la conséquence. Ces transfor-

mations étaient particulièrement aisées dans ce pays mixte qu'était la Numidie.

Sauf le nom, qui a persisté, la Numidie Romaine n'a aucun rapport avec la Numidie Carthaginoise. Plus de Massinissas, de grands princes chefs de tribus nomades. La prépondérance appartient à une grande bourgeoisie de culture latine, concentrée dans de belles cités, dont Timgad est aujourd'hui le type touristique (Tébessa, Madaure, etc.). La Numidie a été le coin de l'Afrique où la colonisation romaine a remporté ses grands succès.

C'est d'ailleurs ainsi que la colonisation française du XIX^e siècle a remporté ses grands succès dans les plaines sèches, intermédiaires entre la steppe et les provinces normalement humides, dans les plaines d'Oranie, au Sersou, etc. L'histoire recommence, guidée par le sol immuable.

C'est que le nomade, si redoutable les armes à la main, n'offre aucune résistance économique dans un pays ordonné, où la gendarmerie existe.

La gendarmerie de la Numidie romaine a été comme on sait la III^e Légion, en garnison à Lambèse, à côté de Timgad.

Les provinces qui offrent à la colonisation une résistance économique insurmontable sont celles où une démocratie agricole de petits propriétaires indigènes est enracinée dans le sol. Notre Kabylie est étanche à la colonisation française, et on n'y trouve pas de ruines romaines.

Dans un pays comme la Numidie non seulement cette démocratie de petits propriétaires n'existait pas, mais Rome ne l'y a pas fait naître. Ce qu'elle a créé, ç'a été le régime de la grande propriété, où un petit nombre de grands propriétaires latinisants dominaient une plèbe ouvrière. Cette plèbe était séparée de ses maîtres par des haines sociales, que la différence des langues (elle parlait Berbère ou Punique) muait en haines quasi nationales. A propos des Donatistes et des Circoncellions, Saint-Augustin, sans y songer,

nous fait connaître cette situation, dont l'instabilité était évidemment une menace pour la durée de la Numidie romaine.

Or, avec l'arrivée des Vandales, la gendarmerie de la Légion disparut, et ne semble pas avoir été remplacée.

Alors, dans ce pays à double vocation, indifféremment agricole ou pastoral, l'oscillation du pendule ramena les pasteurs.

La Numidie byzantine. — A travers Procope nous voyons les armées byzantines de Solomon aux prises avec de grands princes Numides, Yabdas, Orthafas, évidemment des équivalents de Massinissa. Les Byzantins n'en sont pas venus à bout ; ils ont dû composer avec eux ; la Numidie romaine n'a pas été reconstituée ; c'est la Numidie pré-romaine, carthaginoise, qui ressuscite plus ou moins. La nature du pays rend cette résurrection aisément intelligible.

Suivant la règle éternelle en Orient, entre la grande cité carthaginoise et les princes des nomades, une symbiose orageuse a dû s'établir. Nous la voyons fonctionner à plein au début de la conquête Arabe. Les débuts de la conquête Arabe, qui peuvent paraître foudroyants dans le raccourci des manuels, ont été au contraire extrêmement lents et pénibles. Après des luttes acharnées, des défaites écrasantes suivies d'expulsion totale, les Arabes n'ont remporté la victoire définitive qu'au bout de 70 ans. C'est qu'ils ont eu devant eux une union, aussi étroite que la structure politique du pays le permettait, entre la Carthage byzantine, avec toutes ses ressources, et les princes Numides, qui étaient alors Koçeila, puis la Kahena.

C'est une situation qui n'est pas sans analogie avec celle de la Gaule mérovingienne. Clovis, appuyé par toutes les ressources de l'épiscopat et du peuple Gallo-Romains, a mis fin aux grandes invasions de barbares, et a inversé le courant de la conquête ; et il a fondé la France.

Dans le domaine de l'hypothèse, on peut imaginer que l'union

de Carthage et des princes Numides aurait obtenu des résultats analogues, si elle avait tenu.

Mais elle n'a pas tenu. Koceïla et la Kahena ont été les derniers princes Numides. C'est précisément le moment où l'ancienne Numidie entre dans un nouveau chapitre de son évolution. Elle devient le « pays Chaouïa », que nous avons sous les yeux. Et cette dernière évolution n'est pas plus inintelligible que les autres, si nous gardons présente à l'imagination la structure du pays.

Le pays Chaouïa (Numidie actuelle). — Il faut faire intervenir ici un grand événement historique, l'introduction du chameau dans l'Afrique du Nord ; c'est le chameau qui a, comme on pouvait s'y attendre, transformé les allures et l'assiette du nomadisme.

Les Numides de Massinissa étaient une cavalerie, ce sont eux qui élevaient et qui chevauchaient le fameux cheval numide. Mais dans leur vie quotidienne de tribu ils n'avaient pas, comme le nomade actuel, leur successeur, la grande tente d'étoffe, laine ou poil de chameau, qui se roule, se charge à dos de chameau, se transporte sans effort à des centaines de kilomètres. Ils avaient les « mappalia », des huttes en branchages ou en paille. Dans leurs déplacements ils transportaient leurs familles et leur outillage dans ce que les auteurs latins appellent des « plaustra », des chariots trainés par des chevaux, mulets, ânes, bœufs. En dehors des raids militaires de cavalerie, dans leurs déplacements de tribus, il ne semble pas possible qu'ils aient eu une mobilité comparable à celle des nomades chameliers actuels ; ils ne peuvent pas avoir dominé l'espace au même degré. Et en effet leur terrain de parcours essentiel, la Numidie, est de bien faibles dimensions, comparée à l'immense terrain de parcours des nomades chameliers.

Sur l'introduction du chameau tous les historiens sont d'accord. Il apparaît vers la fin de l'empire romain, en Tripolitaine d'abord. Il se répand progressivement dans le Sud de la Tunisie, puis dans l'Algérie actuelle, sous la domination Vandale et Byzantine. Le

fait lui-même est anciennement connu, incontesté. Il a pourtant dans une large mesure échappé à l'attention ; peut-être parce qu'on l'a simplement noté, comme fait historique, sans souligner son immense portée en géographie humaine¹.

Les changements que le chameau a déclanchés en Numidie propre, il est aisé d'en rendre compte. Il suffit de préciser ce que la Numidie est devenue. Les Numides sont devenus des « Chaouïa ».

Le mot Chaouïa signifie pâtres de moutons, on pourrait traduire « transhumants » ; les Numides ont été dégradés du grand nomadisme à la transhumance. Dans ce pays qui est un lacis de plaines et de chicots montagneux, bergers et moutons transhument sur chaque montagne, suivant un très court rayon, entre le sommet et la plaine. Ce sont apparemment les descendants des anciens Numides, en tout cas ils parlent toujours Berbère, la langue de Massinissa. Mais ce ne sont plus des cavaliers, ce sont des fantassins montagnards. Ils n'ont plus les chevaux et l'équipage qui leur permettraient de dominer le lacis des plaines. Et par conséquent ils sont émiettés en petites tribus ; ils n'ont plus d'unité ; ils ont perdu la faculté de se grouper sous des princes puissants, c'est-à-dire de jouer un rôle historique.

Ils l'ont perdue évidemment au choc des nouveaux venus, les nomades chameliers, plus nomades et par conséquent plus puissants, contre lesquels ils ont, il est vrai, maintenu leur existence autonome, mais en se réfugiant dans leurs montagnes, c'est-à-dire en abdiquant.

Ainsi devient intelligible un phénomène sur lequel on n'a guère attiré l'attention, et qui est pourtant très frappant.

Depuis la Carthage punique jusqu'aux toutes dernières années

1. Sur l'importance historique du chameau, voir S. GSELL, *La Tripolitaine et le Sahara au III^e siècle de notre ère*. *Les Mémoires de l'Ac. des Insc. et Belles Lettres*, t. XLIII, 1926, et E. F. GAUTIER, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, in-8°, pp. 165-184.

du VII^e siècle, pendant un millénaire, c'est la Numidie invariablement qui reste ou qui redevient la province indigène politiquement importante ; elle personnifie dans l'histoire l'Afrique indigène ; Depuis le VIII^e siècle jusqu'à nos jours elle ne joue plus aucun rôle, elle est parfaitement inexistante.

C'est tout naturel puisqu'elle a cessé d'être le représentant du grand nomadisme, qui est ici, nécessairement, le personnage de premier plan.

La Gétulie-Zénétie. — Le chameau a apporté au Sahara une révolution comparable à celle qu'y introduit sous nos yeux l'automobile ; il a raccourci toutes les distances, et changé du tout au tout les conditions d'habitabilité. Après le chameau le Sahara pour la première fois intervient activement dans l'histoire de l'Afrique du Nord. Un bouleversement immense ; l'Afrique du Nord avait été jusqu'ici parfaitement isolée au Sud : cette frontière, jadis de tout repos, va devenir la plus dangereuse de toutes. Les Numides, somme toute, avaient été des Nord-Africains enracinés ; leurs successeurs, les Nomades chameliers, sont des sahariens.

Il en est pourtant des Nomades comme du lion du désert : il ne faut pas les imaginer en relation particulièrement étroite avec le désert maximum, les étendues totalement arides. Le Nomade mange et boit, ses chameaux paissent. Son habitat par excellence est naturellement la steppe, relativement humide, du Sahara Septentrional, les hauts plateaux d'Alger et d'Oran.

C'est à peu près la région que les anciens appelaient la Gétulie. Nous sommes mal renseignés sur les Gétules. Mais, que Rome ait laissé leur pays en dehors du Limes, c'est une preuve suffisante que ce pays n'avait alors aucune importance politique. La situation va s'inverser totalement.

Les nouveaux venus étaient des tribus diverses, portant des noms divers. Parmi eux se trouvaient, par exemple, les Haouara, qui ont laissé leur nom au Hoggar ; les Louata, dont Procope écrit

le nom Levattes, et qui ont tué le général Byzantin Solomon ; et tant d'autres tribus qui ont eu leur moment d'importance.

Une de ces tribus pourtant a pris, tardivement il est vrai, la prédominance sur toutes les autres ; ce sont les Zenata, dont on francise le nom en Zénètes.

Ibn Khaldoun au xiv^e siècle semble appliquer leur nom au bloc total des grands nomades. Il est commode en tout cas de le faire. On peut convenir d'adopter le nom de Zénétie pour le pays qui avait été jadis, approximativement, la Gétulie.

Les limites générales ressortent bien, c'est un pays immense ; à l'Est il englobe la Tripolitaine et le Sud de la Tunisie ; qui sont le point de départ de l'invasion ; par le seuil de Biskra les Zénètes pénètrent en Algérie et couvrent les hauts plateaux jusqu'à la Moulouya ; la Zénétie annexe les plaines sèches de l'Oranie ; et c'est là qu'est sa capitale, le gros centre urbain indispensable, Tlemcen, à proximité du Maroc et de l'Espagne où les princes Zénètes ont joué un grand rôle. C'est la steppe nord-africaine dans sa totalité.

C'est ce pays-là qui succède à la Numidie et qui est désormais le protagoniste de l'histoire. Ce sont les princes Zénètes qui tiennent la place occupée auparavant par la Kahena, Koceila, Massinissa.

Protagonistes de l'histoire, les grands nomades Zénètes le sont bien ! c'est un fait ; mais c'est un fait qu'il faut dégager soi-même, la carte en main. Il ne ressort pas tout seul à la simple lecture des annalistes arabes.

Dans le pot-pourri incohérent de noms de tribus, de sultans et de batailles, que les annalistes déversent pêle-mêle sur notre attention épuisée, on finit par distinguer deux groupes, dont le choc remplit tout le haut moyen âge. D'une part sont les tribus et les princes Zénètes, d'autre part les tribus et les sultans Çanhâdja. Pour comprendre il faut dégager les réalités humaines qui se cachent sous ces noms tout secs de Zénètes et de Çanhâdja. Tout s'éclaire à

partir du moment où on repère les tribus sur la carte et sur le terrain.

Le duel des Zénètes et des Çanhâdja. — Dès qu'on prend le terrain en considération il devient clair que les Çanhâdja ont été ceux que nous appelons aujourd'hui les Kabyles, c'est-à-dire les sédentaires.

Aux x^e et xi^e siècles, les Kabyles ont eu une passe merveilleuse. Ce sont les fantassins Kabyles qui ont, sous le drapeau Fât'imide, restauré le califat et conquis l'Égypte. C'est, par parenthèse, une réalité aussi évidente que généralement inaperçue.

En Afrique Maghribine, comme dans le Levant Égyptien, les Kabyles ont été les soutiens de l'autorité régulière. Leurs sultans Çanhâdja, Kabyles authentiques, ont mis à la disposition de Cairouan-Tunis, c'est-à-dire des vieux citadins civilisés, toutes les forces militaires des montagnes Kabyles. Ç'a été, pendant un siècle et demi au moins, un mariage solide, paisible, prospère, tout différent de la symbiose hargneuse, coupée de pillages et de massacres, qui est la relation normale entre les grands nomades et les vieux citadins.

Les sultans Çanhâdja ont failli fonder en Afrique ce qui n'a jamais existé, sinon la nation, du moins l'État.

Mais les Zénètes étaient toujours là, de l'autre côté de la barricade, irréconciliables de toute nécessité.

Il faut évoquer les réalités profondes de géographie humaine qui éclairent le duel des Çanhâdja et des Zénètes.

Les Kabyles sont des paysans enracinés, avec un sens aigu de la propriété privée, la passion terrienne, ils ont un instinct de solidarité municipale, un certain besoin d'ordre ; ils rejoignent par là les vieux citadins pour qui une autorité établie est une nécessité vitale. Chez nous aussi la nation s'est fondée par la collaboration du paysan et de la ville.

Le grand nomade a les instincts exactement inverses. Par son genre de vie c'est un communiste. La dureté de son existence fait

de lui, à tout le moins le jour de la bataille, un soldat discipliné sous des chefs princiers. Mais elle le laisse éternellement inassouvi, ardent de convoitises. Politiquement c'est un anarchiste, un nihiliste, il a une préférence profonde pour le désordre, qui lui ouvre des perspectives. C'est le destructeur, le négateur. Sa victoire même n'est pas une réalisation, parce qu'il s'y anéantit lui-même dans une flambée de jouissances inaccoutumées. Kabyles et nomades, c'est-à-dire Çanhâdja et Zénètes, ce sont deux éléments nécessairement irréductibles, entre lesquels la force seule pouvait trancher.

Incontestablement, en définitive, après une longue lutte pleine de péripéties, les Zénètes l'ont emporté. Leur victoire reste inscrite dans le sol. Leur capitale Tlemcen est, en Algérie, la seule ville du moyen âge qui ait survécu, avec ses bijoux d'architecture hispano-mauresque. Les capitales Kabyles, et, par exemple, la plus belle de toutes, la grande Bougie H'ammâdite, qui eut peut-être cent mille habitants, sont depuis des siècles rentrées dans le sol, matière d'études archéologiques.

Les Zénètes l'ont emporté, et le résultat de leur triomphe, bien entendu, n'a pas été le moins du monde la naissance d'une Afrique Zénète : le nomade ne sait pas organiser. Le résultat de leur triomphe a été, dans un pays agonisant, le débarquement et l'établissement du nouveau conquérant étranger, le Turc.

Arabisation des Zénètes. — Dans cet exposé sommaire¹ il y a un point qui est susceptible d'éveiller la contradiction. C'est

1. E. F. Gautier a développé ses hypothèses en un maître-livre, *L'Islamisation de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs du Maghreb*. Paris, 1927, in-8°. « En un sujet qui était resté en dehors des champs de l'érudition, il indique tous les problèmes essentiels. Sur chacun, il apporte des idées toujours ingénieuses, souvent profondes et justes... Les futurs historiens du Maghreb ne pourront pas éluder une seule des questions qu'il pose. » (W. Marçais) (N. D. L. R.).

qu'aujourd'hui, à des traces imperceptibles près, les Zénètes ont disparu, ou semblent avoir disparu.

La Zénétie est toujours là, la grande steppe, éternellement semblable à elle-même. Elle est toujours parcourue par les grandes tribus de nomades chameliers dont le genre de vie n'a pas changé. Ce qui a changé c'est la langue. Les Zénètes étaient des Berbères berbérissants. Aujourd'hui, dans les limites de l'Algérie-Tunisie, et en particulier sur toute l'étendue des hauts plateaux, tous les grands nomades sans exception parlent arabe et se disent Arabes.

On sait qu'il y a eu, en Afrique du Nord, deux grandes invasions Arabes, très différentes. La première est la conquête initiale du VII^e siècle. Elle fut l'œuvre d'une armée, et d'un gouvernement : l'armée et le gouvernement des califes Omméiyades. Elle installa, dans les villes et nulle part ailleurs, des garnisons et des administrations, c'est-à-dire des soldats et des fonctionnaires, tous célibataires. Ces gens-là ont été des convertisseurs, des instituteurs, des propagandistes, porteurs de germes d'une civilisation nouvelle. Ils ont arabisé les villes par l'école, le livre, l'administration, le commerce ; ils n'ont pas peuplé, modifié le sang.

La colonisation de peuplement, dans la mesure où elle s'est produite, n'a pu être l'œuvre que de la seconde invasion, au XI^e siècle, celle des tribus Bédouines, les Hilal et les Solaïm. Ces tribus-là étaient des cellules sociales au complet, des familles.

Les grands nomades de l'ancienne Zénétie prétendent se rattacher à cette seconde invasion ; ils revendiquent comme ancêtres les Hilal et les Solaïm. Il n'est pas nécessaire de les en croire sur parole. Les généalogies fictives ont toujours fleuri en Afrique du Nord. Les sultans Çanhâdja, ne pouvant se dire Arabes, se sont prétendus Himyarites ; sous la domination française la grande famille Kabyle des Moqrani a tranquillement affirmé qu'elle était une branche émigrée des Montmorency. Le Berbère est le plus

modeste des barbares, il a la passion de se renier, il rougit de lui-même.

Les Bédouins sont venus de la Haute-Égypte, à travers tout le Sahara, qu'on ne traverse pas en bandes nombreuses. Il a pu venir 200.000 Bédouins, dans un pays peuplé d'une dizaine de millions de Berbères : l'apport de sang arabe serait dans la proportion de deux centièmes.

On sait d'ailleurs assez bien les avatars des Bédouins, à partir du moment où ils apparaissent.

C'est dans le Sud de la Tunisie qu'ils se sont surtout enracinés, tout de suite, dès le XI^e siècle ; c'est là surtout qu'ils ont chance d'avoir réellement peuplé. Encore est-il que, au XIV^e siècle, Ibn Khaldoun distingue expressément, dans le Sud de la Tunisie, de soi-disant Bédouins, qui sont, dit-il, des Haouara renégats.

A l'Ouest de Biskra, sur les hauts plateaux, dans la région de Tlemcen, à la fin du XIV^e siècle, les Zénètes sont toujours chez eux : on parle berbère jusqu'aux portes des villes : les grandes dynasties de Tlemcen et de Fez, les Abd-el-Wādites, les Mérinides, sont authentiquement Zénètes. A partir du XV^e siècle, dans une histoire moderne dont les grandes lignes sont assez nettes, on ne voit pas les grands événements militaires, les victoires Bédouines, à la suite desquelles les Zénètes auraient été éliminés. Ce qu'on voit nettement en revanche, c'est l'expulsion des Maures d'Espagne, et, comme conséquence, une crise de piété musulmane, une recrudescence d'Islamisation et d'Arabisation en Afrique.

Les Bédouins et les Zénètes étaient des alliés naturels, rapprochés dans les pâturages et sur les champs de bataille par le même genre de vie, un idéal commun de brigandage et de nihilisme destructeur. On comprend bien qu'ils aient fusionné.

Que les tribus Arabes d'aujourd'hui soient en réalité, au point de vue du sang, dans une large mesure, les tribus Zénètes arabisées, c'est une hypothèse extrêmement vraisemblable.

Mais c'est une hypothèse sans portée pratique. Les grands nomades actuels sont parfaitement convaincus qu'ils sont Arabes, et ils sont considérés comme tels. C'est donc exactement comme s'ils l'étaient. Et alors la cloison étanche éternelle entre sédentaires et nomades s'est épaissie. Maures et Numides, dans l'antiquité ; Çanhâdja et Zénètes, au moyen âge ; s'opposaient violemment par leurs genres de vie : il y avait tout de même entre eux le lien d'une langue commune. Aujourd'hui Kabyles et Arabes ne sont pas seulement des sédentaires et des nomades : ils ont par surcroît le sentiment d'appartenir à deux races, à deux espèces humaines différentes.

CONCLUSION. — On ne peut pas avoir eu la prétention, en quelques pages, de détailler l'histoire de beaucoup de siècles. Il serait facile de montrer, en d'autres cas concrets, combien la considération du terrain éclaire l'enchaînement des faits. On s'est borné à envisager la grande distinction fondamentale entre nomades et sédentaires qui est le fil conducteur.

Ce que l'histoire de l'Afrique du Nord a de particulier, et de rebutant pour nos habitudes d'esprit, c'est qu'elle n'aboutit à rien. Dans ce pays où la race et même la langue ont persisté depuis deux bons millénaires, on ne distingue qu'une succession de dominations étrangères, Carthage, Rome, les Vandales, Byzance, les Arabes, les Turcs, les Français ; le conquérant étranger est invariablement expulsé par l'autre conquérant étranger, son successeur. C'est un recommencement sans fin, un fiasco général déconcertant.

On peut arriver, je crois, à voir la série de fiascos successifs et inévitables par laquelle s'intègre le fiasco total : c'est-à-dire à dégager l'évolution, qui seule nous importe : une évolution avortée est tout de même une évolution intelligible.

Mais pour y arriver il faut replacer les faits dans leur cadre géographique, que les Annalistes Arabes, nos sources purement historiques, sont incapables de voir par la constitution de leur cerveau oriental.

Et, par exemple, quand les Annalistes nous racontent la lutte de deux tribus, les Çanhâdja et les Zénètes, les péripéties confuses de cette lutte nous laissent indifférents. Mais si nous distinguons que les uns, par leur habitat, sont nécessairement les sédentaires et les autres les nomades, n'est-il pas vrai que l'histoire s'éclaire ?

CHAPITRE II

LES AGES DE LA PIERRE DANS L'AFRIQUE DU NORD (ALGÉRIE)

par Maurice REYGASSE

Chargé de cours à la Faculté des Lettres d'Alger

Directeur du Musée d'ethnographie d'Alger

Peu de temps après la conquête, les premières recherches préhistoriques furent effectuées dans l'Afrique du Nord et, depuis ce jour, de nombreuses découvertes, souvent d'un gros intérêt, furent signalées au monde savant. D'excellentes bibliographies ont été publiées par Pallary¹, Gsell² et le capitaine Moulias³. Enfin dans l'ouvrage de Flamand sur les « pierres écrites⁴ » on trouvera un historique détaillé des diverses découvertes et une bibliographie très soignée des travaux publiés sur les gravures rupestres.

1. PALLARY, *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique (Mémoires de la Société historique algérienne, t. III, Alger, 1909).*

2. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord, t. I, livre II, ch. I. Paris 1913, in-8°.*

3. Capitaine MOULIAS, *Essai de bibliographie (Territoires du sud de l'Algérie, 3^e partie), Alger, 1923, in-8°.*

4. FLAMAND (G.-B.-M.), *Les pierres écrites (Hadjrat-Metcloubal) Gravures et inscriptions rupestres du Nord-Africain. Ouvrage posthume publié par St. GSELL. Paris, 1921, gr. in-8°.*

En Oranie Pallary a consacré le meilleur de son intelligence à l'étude de l'homme primitif ; nous lui sommes redevables de fouilles et de découvertes nombreuses, et aussi d'ouvrages d'ensemble qui ont rendu de grands services à tous les chercheurs, Pallary a non seulement étudié l'outillage, mais il a signalé aussi avec soin les caractéristiques de la faune quaternaire.

L'Oranie est privilégiée. Durant de longues années, un autre naturaliste de grande valeur, M. Doumergue, nous a fait connaître le résultat de ses patientes recherches sur les industries, la faune, et les formations quaternaire de sa province. Deux illustres paléontologues, ont apporté à ces études l'appui de leur science incontestée : Pomel¹, à qui nous sommes redevables de précieuses monographies sur la faune quaternaire ; Boule, qui nous a donné une remarquable étude sur la faune et l'industrie du lac Karar².

Nous devons citer aussi Gentil, Barbin, Bleicher, Tommasini, Poirier, Petit, Dalloni.

A Constantine, Debruge a contribué à l'étude du capsien et du néolithique. Nous lui devons plusieurs squelettes et de bons spécimens de la faune, qui ont fait l'objet de la part du savant paléontologue Joleaud de nombreuses et pénétrantes études sur le quaternaire constantinois.

Nous sommes redevables à Solignac d'un excellent *Corpus* des

1. On trouvera des renseignements détaillés sur la vie et l'œuvre de Pomel, dans FICHEUR (Bull. Soc. géolog. France, 3^e série, t. XXVII, 1899, pp. 191-223) et la bibliographie de ses principaux travaux dans GSKLL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, livre I, ch. IV. Paris, 1913, in-8°. Ses recherches ont été résumées et commentées par M. BOULE, *Les mammifères quaternaires de l'Algérie, d'après les travaux de Pomel* (*L'Anthropologie*, 1889, pp. 563-571).

2. M. BOULE, *Études paléontologiques et archéologiques sur la station paléolithique du lac Karar* (*L'Anthropologie*, XI, 1900, pp. 1-21).

pierres écrites de la Berbérie Orientale¹, à Robert, de la découverte de plusieurs gisements. Mon compagnon de fouilles, Latapie, a le premier signalé de nombreuses escargotières dans la région de Morsott et de Tébessa, où il a également relevé de nombreux outils chelléo-acheuléens. D'intéressantes récoltes ont également été faites dans la province de Constantine par Féraud, Ph. Thomas, C. Viré, Blayac.

Dans la province d'Alger, les découvertes sont plus rares. Nous devons au Dr Bourjot la fouille de la grotte de Pointe Pescade, Ficheur et Brives ont signalé une caverne à ossements à la carrière des Bains Romains, Pomel a apporté une précieuse contribution à l'étude paléontologique de la faune. L'abbé Richard, C. Viré, etc. ont relevé également quelques documents.

Tous les travaux relatifs à ces découvertes ont été critiqués dans le tome I^{er} de l'ouvrage magistral de Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. Tout ce qui était connu au moment de sa publication a été longuement analysé et discuté par notre grand historien. Cette œuvre force l'admiration, non seulement par la richesse et la précision de la documentation, mais aussi par les grandes vues d'ensemble qui se dégagent de sa lecture. Ces mêmes qualités de précision se trouvent dans *l'Atlas archéologique de l'Algérie*, du même auteur, une bibliographie complète accompagne cet ouvrage.

Les : *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le Nord-Ouest de l'Afrique* de Pallary la publication par cet auteur de nombreux articles généraux, de notes critiques, de résumés bibliographiques, ont contribué aussi dans une très large mesure au développement des recherches préhistoriques.

Dans les *Hommes fossiles*² M. Boule a consacré un chapitre à

1. SOLIGNAC (M), *Les pierres écrites de la Berbérie Orientale (Est Constantinois et Tunisie)*, Tunis, 1928, in-4°.

2. BOULE, *Les hommes fossiles*. Paris, in-8°, 2^e éd., 1923; 3^e éd., en préparation.

l'Afrique. En une synthèse extrêmement claire et précise, notre grand paléontologue donne une remarquable vue d'ensemble sur l'état de nos connaissances actuelles.

Dans son ouvrage très documenté¹, Jacques de Morgan n'a pas étudié spécialement les civilisations préhistoriques de l'Algérie. On puisera cependant de précieux enseignements à la lecture du chapitre qu'il consacre à la Tunisie². Ses observations restent valables pour le Sud-Constantinois. Cette œuvre posthume, écrite par un homme de haute culture scientifique, mérite d'être longuement méditée par tous ceux qui sont curieux du problème de nos origines.

L'étude des civilisations primitives du Sahara a également tenté de nombreux chercheurs. Dès 1847, le Dr Jacquot³ et le capitaine Koch signalaient, dans la région de Tyouth et de Moghar et Tahtani, les premières gravures rupestres. En 1864, Duveyrier relève des inscriptions Tifinagh, accompagnées de dessins d'autruches et de chameaux, chez les Touaregs azguteurs⁴. En 1884, observations de Boucher et Tournier sur les gravures rupestres d'El Hadj Mimmoun. De nombreuses gravures rupestres sont signalées par Foureau au cours de ses diverses missions. De 1890 à 1904, G.-B. Flamand étudie les gravures du Sud Oranais ; nous lui devons un remarquable ouvrage d'ensemble, devenu classique, sur ces œuvres d'art primitives⁵. Ce travail, riche de documents, est extrêmement précis. Flamand le premier, signala sur ces gravures l'existence d'une espèce fossile, le *bubalus antiquus*. En 1903, E.-F. Gautier relève des gravures rupestres dans le Sahara occidental, le Mouydir et

1. MORGAN (J. de), *La préhistoire orientale*. Paris, 1925-1927, 3 vol. gr. in-8°.

2. T. II, *L'Égypte et l'Afrique du Nord*, ch. VII, pp. 339-407.

3. *Illustration*, 1847, t. II, p. 285.

4. DUVEYRIER (H.), *Exploration du Sahara. Les Toudreg du Nord*. Paris, 1864, in-8°.

5. Cf. supra. op. cit.

l'Adrar Ahnet¹. A la suite de ses observations, le savant géographe a publié de pénétrantes études sur l'art préhistorique dans *Missions au Sahara algérien*²; *Le Sahara*³; *Les siècles obscurs du Maghreb*⁴. Dans ces chefs-d'œuvre, compagnons de route aimés des sahariens, E.-F. Gautier expose, non seulement le résultat de ses découvertes personnelles, mais analyse avec une finesse et un charme bien personnels tous les travaux antérieurs.

En 1926, l'éminent préhistorien Breuil étudie les gravures rupestres découvertes à In Ezzan, par le lieutenant Gardel et signalées à nouveau par Durand et Lavauden il constate des affinités avec l'art boschiman et l'art de l'Espagne orientale. Dans une étude sur les gravures du col de Zénaga, le Dr Russo propose un classement nouveau et admet l'âge paléolithique de plusieurs de ces œuvres.

Il y a lieu de signaler également les découvertes de gravures rupestres faites dans le Sahara central par de Motylinski, Benhazera, Voinot, Desmoulins, etc. Plusieurs savants étrangers, Frobenius et Obermaier⁵, Herbert Kühn⁶ ont aussi publié de belles monographies, très bien illustrées, sur l'art rupestre saharien.

Le Sahara a également livré de nombreux spécimens de l'outillage, lithique. Malheureusement, les ensembles industriels sont très rares et nous nous trouvons la plupart du temps en présence de documents incomplets d'une interprétation difficile. Parmi les principaux chercheurs, il y a lieu de citer l'abbé Richard (1868),

1. E.-F. GAUTIER, *Gravures rupestres sud-oranaises et sahariennes* dans *L'Anthropologie*, 1904, p. 516 sq.

2. Paris, 1908, in-8°.

3. Paris, 1923, in-16, 1928, 2^e éd., in-8°, ill.

4. Paris, 1927, in-8°.

5. FROBENIUS (L.) et OBERMAIER (H.), *Hedschra-Maktouba. Urzeitliche Felsbilder Klein Afrikas*. Munich, 1923-1925.

6. KÜHN (H.), *Kunst und Kulturden Vorzeit Europas. Das Paläolithikum*. Berlin et Leipzig, 1929.

Féraud (1871), Ph. Thomas (1875), Weisgerber (1880). En 1881, au cours de la première mission Flatters, Rabourdin signale dix-huit ateliers entre Ouargla et le lac Menkhough. Nous devons aussi de précieuses récoltes à E. F. Gautier, Huguenot, aux lieutenants de Saint-Martin et Voinot, aux capitaines Nieger, Cortier et Augieras, à César, Girod, Pallary, Chapuis, Bourcart, Strahleim et Kilian. Les recherches les plus fructueuses ont été effectuées par Foureau, qui, au cours de ses diverses missions, a découvert dans le Sahara oriental plus de deux cents stations nouvelles. Les riches collections de Foureau ont été l'objet de pénétrantes études de la part de deux grands préhistoriens, les P^{rs} Hamy¹ et Verneau².

* * *

Des recherches préhistoriques effectuées, non seulement dans le Sud Constantinois, mais encore dans des régions très rarement visitées de l'Extrême Sud saharien, jusqu'au Niger, m'ont permis de rapporter des documents nouveaux et d'avoir sur plusieurs points une opinion souvent différente des théories généralement admises³. Les causes de ces divergences doivent être expliquées.

J. de Morgan, Capitan et Boudy ont publié un excellent travail sur les stations préhistoriques d'El Mekta, aux environs de Gafsa,

1. HAMY (D^r), *Principaux résultats de la dernière mission Foureau dans le Sahara* dans *B. Muséum Hist. Nat.*, 1895, p. 43 sq; *Considérations générales sur les documents archéologiques recueillis par M. Foureau dans le Sahara*, dans *Documents scient. de la mission saharienne*, 1905.

2. VERNEAU (D^r) *Les industries de l'âge de pierre saharien d'après les collections de M. Foureau*, *ibid.*, t. II. P. xxvii, pp. 1085-1125.

3. Voir notamment, REYGASSE (M.). *Études de palethnologie maghrébine*, dans *L'Anthropologie*, '16, pp. 351-369; *Études de palethnologie maghrébine (Nouvelle série)*, dans *Rec. des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. LII (1919-1920), pp. 513-570, Constantine, 1921.

dans le Sud Tunisien¹. Cette étude est très importante pour nous, car les riches ateliers voisins du Sud constantinois se présentent parfois dans des conditions de gisement absolument identiques.

Les auteurs signalaient la découverte de nombreuses séries appartenant par leur technique aux types chelléen, acheuléen et moustérien.

Ces divers types se trouvaient toujours réunis, aussi bien dans les ateliers que dans les alluvions, la matière employée variait seule. Le pétrosilex était utilisé pour les coups-de-poing chelléens, les outils moustériens étaient faits au contraire du silex le plus fin.

Par suite du manque de stratigraphie et du mélange des pièces dans des alluvions remaniées, il était impossible d'établir l'autonomie de ces diverses cultures ; ce qui explique la conclusion des auteurs : « A El-Mekta, tout au moins, les trois industries paléolithiques doivent être considérées comme ne représentant qu'une seule et même culture, composée de ce qui, ailleurs, est considéré à tort ou à raison, comme trois phases successives. »

Nos découvertes faites au Sud de Tébessa (Constantine), dans la région des Ouled Sidi Abid, Oued Saf Saf, S'baïkia etc., ainsi que dans le Sud Tunisien, permettent d'affirmer, au contraire, que, dans ces régions, ces diverses industries ont leur autonomie, tout comme en Europe. Les mélanges sont simplement dus aux remaniements nombreux des alluvions qui renfermaient ces industries diverses.

Nous avons, en effet, retrouvé ces outillages paléolithiques très purs chaque fois que des conditions spéciales de gisement les avaient préservés de tout remaniement.

En 1911, Latapie et moi découvrirent, à El Ma el Abiodh

1. MORGAN (J. de), CAPITAN et BOUDY (P.), *Études sur les stations préhistoriques du Sud Tunisien* dans *Rev. de l'Ec. d'Anthrop. de Paris*, t. XX et XXI. Paris, 1910-1911.

(25 km. au Sud de Tébessa), une station en place donnant, pour la première fois, dans l'Afrique du Nord un ensemble acheuléen extrêmement pur¹.

Aucune pièce relevée dans ce milieu ne peut être rapprochée du Chelléen par des caractères de taille plus archaïques ; cette industrie est aussi très nettement différenciée des pures techniques moustériennes.

J'ai également découvert dans le Sud Constantinois, ainsi que dans le Sud Tunisien, Fedj-el-Bottna, aux environs du bordj de Bir el Ater, à El Horchane, de très riches ateliers présentant la technique moustérienne dans toute sa pureté².

Cependant, en ces milieux divers, l'adaptation à des conditions de vie différente devait provoquer, parfois, l'invention d'un outillage spécial.

Dans les alluvions anciennes de la région des Ouled Sidi Abid, sur la frontière tunisienne, aux environs du bordj de S'baïkia (sud constantinois), j'ai découvert une industrie nouvelle, à laquelle j'ai donné le nom de S'baïkien. Les pièces, au nombre de 8.000 environ, aujourd'hui déposées au Musée d'éthnographie d'Alger, permettent de suivre, par des transitions insensibles, une évolution particulière du coup de poing acheuléen, donnant naissance à la feuille solutréenne, sans passer par les stades du moustérien et de l'aurignacien.

Il ne s'agit pas encore du vrai solutréen, industrie qui n'a jamais

1. REYGASSE (M.) et LATAPIE (M.), *Découvertes préhistoriques dans le Cercle de Tébessa*, dans *Rec. des Notices et Mémoires de la Soc. arch. de Constantine*, t. XLV, 1911.

2. Le moustérien a également été trouvé par Debruge dans des grottes de la province de Constantine : grottes du mouflon et des ours (Constantine), Ali Bacha (Bougie), par Barbin et Pallary en Oranie dans l'abri de la mouillah, etc. Ce moustérien africain n'est jamais accompagné d'une faune froide mais de rhinocéros, bubale antique, grands bœufs, zèbres, antilopes, etc.

été signalée dans l'Afrique du Nord, mais d'une évolution particulière de l'acheuléen qui serait synchronique du moustérien et caractérisée par une extrême abondance de feuilles de laurier. Les unes, très grossières, se différencient très peu des petits coups de poing amygdaloïdes ; d'autres, au contraire, plus rares, présentent des formes de feuilles de laurier solutréennes d'une grande finesse d'exécution. Tout cet ensemble se relie, par d'insensibles transitions. Cet outillage a toujours été trouvé en contact avec des pièces de technique chélléo-moustérienne. Les conditions de gisement, l'étude morphologique de l'outillage et l'examen des patines, les montrent synchroniques des pièces moustériennes. Par suite de l'absence totale de pointes à cran et de pointes à feuilles de saule, il n'est cependant pas possible de songer à une origine africaine de la vraie technique solutréenne.

Avec Breuil, nous estimons, au contraire, que cette origine doit être plutôt cherchée dans l'Europe Orientale et l'Europe centrale, où la Hongrie, par exemple, donne une évolution très nette de cette industrie.

Nous ne retrouverons plus ces feuilles de laurier dans le paléolithique supérieur du Nord Africain. Ces pièces n'apparaîtront que bien plus tard, très affinées, dans le néolithique.

Obermaier a retrouvé l'industrie S'baïkienne en place en Espagne. Tout récemment (1930), j'ai pu montrer à notre savant collègue les immenses ateliers paléolithiques de S'baïkia. Après une étude attentive des conditions de gisement, Obermaier a eu l'impression très nette que le S'Baïkien en représentait bien une industrie nouvelle, autonome, d'une grande importance au point de vue de nos idées générales sur l'évolution du paléolithique.

Nous avons aussi, dans toute l'Afrique du Nord, un faciès spécial du moustérien, particulièrement développé dans le Sud Constantinois. La présence de nombreuses pointes de flèches pédonculées, volumineuses, le différencie du moustérien classique. Avant mes

recherches, cet outillage avait été signalé à plusieurs reprises.

C'est Frédéric Moreau qui, le premier, fut troublé par cet outillage bien spécial. Il relevait, en effet, en 1883, une pointe pédonculée dans l'Oued Seldja (Sud Tunisien). La taille du pédoncule présentait pour lui un cachet nettement néolithique, tandis que la taille unilatérale de la partie supérieure évoquait la technique moustérienne.

Pour de Morgan, Capitan et Boudy, cette industrie paraissait appartenir au néolithique et, dans l'Oranie, Pallary la classait dans un néolithique décadent : le *Néolithique berbèresque*¹.

Pour le D^r Gobert, dans le Sud Tunisien, il s'agissait d'un néolithique de tradition moustérienne² ; à El Oubira, Debruge s'étonnait de cet outillage, réunissant des éléments de technique moustérienne à la technique plus évoluée des outils pédonculés³. La même idée avait été présentée en 1894 par le D^r Couillault, qui signalait aux environs de Gafsa la présence de flèches grossières, associées à des pièces nettement moustériennes.

Toutes les hypothèses au sujet de cette industrie énigmatique étaient autorisées, car les pièces avaient toujours été relevées en surface. Seule, l'étude d'une station bien en place, avec faune en présence, devait permettre une réponse définitive aux questions posées.

Après avoir relevé dans le Sud Constantinois et le Sud Tunisien de nombreux ateliers en surface, j'ai enfin découvert, au Sud de Tébessa, la station typique cherchée.

1. Voir notamment PALLARY, *Instructions pour les recherches préhistoriques dans le nord-ouest de l'Afrique* dans *Mémoires de la Soc. hist. algérienne*, t. III, Alger, 1909 et *Notes critiques de préhistoire nord-africaine* dans *Rev. afr.*, Alger, 1922.

2. GOBERT (E.), *L'abri de Rédéjez* dans *L'Anthrop.*, t. XXIII, 1912, pp. 151-168.

3. DEBRUGE, *A propos de préhistoire. Simple mise au point*, dans *Rev. afr.*, 1923.

Cette station se trouve dans la région du Djebel Onk, à 1 km. 500 environ du bordj de Bir el Ater, sur la rive gauche de l'Oued Djebbana. Elle présente un foyer très compact, homogène, d'une longueur de 36 mètres et d'une épaisseur de 0 m. 75 environ. Ce foyer est surmonté par des dépôts qui atteignent 8 mètres de hauteur. Mon collègue Dalloni, professeur de géologie à la Faculté des sciences d'Alger, que j'avais invité à visiter mes fouilles, a relevé la stratigraphie de la station. Ses conclusions sont très nettes : « Les couches qui surmontent le foyer ne constituent pas un cône de déjection récent, mais une série régulièrement stratifiée, d'âge certainement pléistocène. »

L'étude de la faune a permis au savant paléontologue Boule d'arriver à des conclusions identiques : « La couche cinéritique bien en place renferme une faune que je crois d'âge pléistocène ; puisque les silex pédonculés viennent de cette couche, ils ne sauraient être que pléistocènes, comme la couche et nullement holocènes. »

Ce foyer renferme une industrie très riche et très pure. Cet outillage, auquel j'ai donné le nom d'*Atérien*, comprend tous les instruments caractéristiques de la technique moustérienne, mais on voit apparaître aussi dans ce niveau de nombreux outils pédonculés, ainsi que des lames, des grattoirs et des essais de burins, qui marquent une tendance très nette vers les formes du paléolithique supérieur.

J'ai retrouvé cet outillage paléolithique dans le Tidikelt et j'ai pu constater, dans l'extrême sud saharien, que ces industries étaient semblables à celles du Nord. Un peu plus tard, Bourcart relevait sur les pentes de la Gara Kerima, ainsi qu'aux environs de Sedjera Touila (Gara Merabta), des outils pédonculés identiques aux formes atériennes. Ces pièces se trouvaient dans des limons recouverts d'une couche gypso-calcaire très compacte ; les outils néolithiques, au contraire, étaient au-dessus de cette dernière formation.

Après avoir visité, en compagnie de Boule, Vaufrey, Doumergue et Pallary, le gisement de Karouba (environ de Mostaganem), remarquablement étudié par Doumergue¹, j'ai eu la conviction qu'en Oranie, tout comme dans la province de Constantine, on se trouvait en présence d'une culture atérienne précapsienne. L'opinion de Boule, publiée avant cette visite est à citer : « Aux points de vue stratigraphique et archéologique, la station du moulin et celle de Karouba sont identiques. Et il paraît difficile à Doumergue de ne pas admettre que l'outillage pédonculé soit contemporain des autres quartzites travaillés. Il est tenté de voir dans l'ensemble un cachet aurignacien, ce qui me paraît bien moins démontré. D'après tous les documents paléontologiques ou archéologiques qu'a bien voulu me communiquer M. Reygasse, il me semble que le véritable aurignacien, ou capsien, de l'Afrique du Nord est, dans son ensemble, plus récent que le gisement moustérien à outils pédonculés, à faune relativement ancienne, de l'Oued Djebbana. J'ajouterai que, de la masse des faits arrivés à ma connaissance, il paraît résulter que, sur les rivages méditerranéens, une industrie à matière lithique grossière, surtout quartzitique, a précédé la grande industrie du silex, laquelle s'est substituée peu à peu à celle des quartzites. Les nombreuses exceptions à ces faits généraux peuvent s'expliquer par des circonstances locales. Or, le capsien africain est surtout une industrie à silex. »

On sait, grâce aux belles recherches de Hugo Obermaier et Perez de Barradas, que l'atérien précapsien existe en Espagne dans les mêmes conditions¹. L'été dernier, le P^r Hugo Rellini, de l'Université de Rome, a bien voulu me montrer des pièces atériennes très caractéristiques trouvées en Italie. La France a connu cette

1. DOUMERGUE, *Description de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba (Mostaganem)*, dans *Bull. de la Soc. de Géog. et d'arch. de la prov. d'Oran*, t. XLII, Oran, 1922.

technique dans le paléolithique et Laforgue l'a également découverte dans l'Afrique occidentale française.

Je dois enfin signaler un outillage paléolithique un peu spécial, que j'ai relevé sur le plateau de Tazbent, (sud Constantinois commune de Tébessa) aux environs d'Ain el Oukçir, à 2 km. 500 environ du bordj du Caïd.

Cette station renferme des pièces de technique chelléo-moustérienne, mélangées, mais avec cet outillage classique j'ai eu, pour la première fois, un très grand nombre de grosses lames retouchées, très volumineuses, bien différentes des types capsien, et paraissant contemporaines de l'outillage chelléo-moustérien. De rares outils pédonculés, de grossiers types protosolutréens, ainsi que de nombreux grattoirs concaves, semblables aux types égyptiens, donnent à cet ensemble une note africaine très marquée. Malheureusement les pièces proviennent d'alluvions remaniées, alors qu'il eût été extrêmement intéressant de retrouver ces mêmes industries en place. Dans ce but, j'ai fait ouvrir sur la station une tranchée qui aboutit à 4 m. 50 de profondeur, à l'affleurement du crétacé sur lequel reposent déjà les outils chelléo-moustériens. Les pièces trouvées à la base et au sommet sont absolument identiques, le mélange est le même. D'après les constatations de Dalloni, à qui j'avais demandé d'examiner cette tranchée, la station se trouve sur une ancienne dépression marécageuse dont les bords étaient habités par l'homme paléolithique. Les remaniements constatés seraient dus au comblement postérieur par les cailloux et les sables fluviatiles, entraînés par des pluies violentes, en même temps que les silex taillés qui couvraient les pentes voisines.

* * *

Entre le moustérien et le néolithique, nous avons dans l'Afrique du Nord une culture particulière qui, par des transitions insensibles,

aboutit au mésolithique. C'est le capsien de De Morgan (gétulien de Pallary) : un faciès africain de l'aurignacien, extrêmement développé dans le Sud Tunisien et Constantinois mais qui parait manquer sur le littoral, en Oranie, ainsi que dans le Sahara.

La station de Grimaldi, admirablement étudiée par Boule, Cartailhac, Verneau, de Villeneuve présente une évolution semblable de l'Aurignacien, qui dans ce milieu, aboutit au mésolithique, sans avoir été influencée par les cultures solutréennes et magdaléniennes.

Les caractères principaux de cette industrie ont été signalés depuis longtemps et avec précision par le D^r Gobert¹. « Il y a : 1° un gétulien à gros instruments où les microlithes sont peu nombreux, mais existent (Ain Kerma, Ain Sendès, etc.) ; 2° un gétulien à instrumentation très riche en ce sens qu'on y rencontre de chaque type des exemplaires de toutes tailles et de formes très variées, avec microlithes nombreux (Bir Khanfous) ; 3° enfin, une industrie où ceux-ci dominant absolument (Ain Aachena, etc.). Dans le premier cas, les débris d'équidés sont nombreux, dans le second cas, rares ; dans le troisième absents, et celui-ci forme comme un terme de transition au néolithique. »

L'outillage capsien comprend des poinçons et lissoirs en os poli, des fragments d'œufs d'autruche perforés, certains présentant une ornementation géométrique simple, des grattoirs sur bout de lames, des burins, des lames à dos, des broyeurs, etc. Cet outillage rappelle l'aurignacien français, inférieur et supérieur. Aucune statuette stéatopyge n'a été relevée dans ces foyers. Nous n'avons pas la pointe en os à base fendue, et les outils caractéristiques de l'aurignacien moyen manquent également dans l'Afrique du Nord.

L'industrie capsienne se trouve généralement dans des foyers

1. GOBERT (E.), *Introduction à la paléontologie tunisienne* dans *Cahiers d'arch. tunis.*, 2^e série, 2^e cahier. Tunis, 1914.

en plein air, parmi des amas de cendres et d'escargots désignés par Gsell sous le nom d'*escargotières*. C'est dans le Sud Tunisien et le Sud Cartantinois que se trouvent les principaux centres d'habitat de cette période.

Le tardenoisien pur existe en Afrique : mentionnons, entre autres, la riche station que j'ai découverte dans l'Oasis de Négrine. Certains ensembles industriels offrent avec les industries européennes des ressemblances qui vont parfois jusqu'à l'identité ; et qui ne peuvent s'expliquer par de simples phénomènes de convergence.

D'autres faits bien mis en lumière par Boule parlent en faveur d'une influence africaine subie par les aurignaciens du premier âge du renne : présence de négroïdes à Grimaldi, dans des foyers de l'aurignacien ancien ; reproduction féminine de types boschiman à Brassempouy, Menton, Willendorf, Laussel, Lespugues, etc. ; présence dans l'Afrique du Sud d'un outillage apparenté à l'aurignacien, semblable à notre capsien, chaîne ininterrompue à travers tout le continent noir de gravures rupestres ; ressemblances qui existent entre l'art des Africains du Sud et celui de l'Espagne orientale.

Nous ignorons encore les voies qu'auraient pu suivre ces migrations. Les recherches effectuées dans le Sud Saharien, au Hoggar, dans la zone soudanaise et au Congo ne paraissent pas donner les chaînons recherchés. L'intérêt des pures monographies régionales reste entier : ces travaux d'analyse patiente permettront seuls les vastes synthèses qu'une légitime curiosité nous fait envisager, mais sur ces points très délicats, nous ne pouvons actuellement formuler que de timides hypothèses.

Le capsien manque en Oranie où il est remplacé par l'ibéro-maurusien, industrie remarquablement étudiée par Barbin¹ et

1. BARBIN, *Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah, près Marnia*, dans *Bull. de la Soc. de géog. et d'arch. de la prov. d'Oran*, 1910, p. 77 sq ; *Nouvelles fouilles, 2^e campagne, id.*, 1912, p. 389 sq.

Pallary², dans la station type de la Mouillah près de Lalla Marnia. Le nom donné par Pallary à cette industrie évoque la ressemblance des techniques de l'Espagne du Sud-Est, et celles du Nord-Ouest africain à la fin du paléolithique.

D'après les recherches de Barbin et Pallary l'outillage ibéro-maurusien, de très petite taille comprend : des percuteurs, des nucléus, des lames simples, de rares lames à bords retouchés, de très rares lames à encoches, des silex pygmées, des croissants finement retouchés, des trapèzes extrêmement rares (dans la proportion de trois pour mille), de petits grattoirs circulaires, des galets à éclats alternatifs des molettes et des broyeur. L'os donne des poinçons, des débris de sagaies. La parure est représentée par des coquilles perforées. Absence de poteries, de haches polies. La faune comprend le rhinocéros, le grand bœuf, le zèbre, diverses antilopes, l'alcéphale, le cerf, ainsi que de nombreux coquillages apportés de la côte, qui se trouve à 40 km. de la station de la Mouillah.

Cet outillage se retrouve dans la province d'Alger (Chenoua).

Pallary intercale dans sa classification, entre l'ibéro-maurusien et le néolithique ancien ou maurétanien, le kreidérien. Cette technique comprend de petits disques, des pointes qui rappellent un peu le moustérien, des grattoirs et de petites lames à dos, disques, racloirs semi-circulaires.

Le kreidérien a toujours été relevé dans les stations de surface ; il est difficile dans ces conditions d'établir avec précision sa place dans la stratigraphie de nos diverses industries préhistoriques.

* * *

Grâce aux recherches de Pallary, Doumergue, Tomassini, Barbin en Oranie ; du Dr Delmas à Géryville ; de Robert, Latapie, Debruge, dans la province de Constantine, de Gobert en Tunisie et

2. PALLARY, *Instructions*, op. cit.

de Gsell, qui a présenté une remarquable synthèse de tous les travaux effectués, nous avons des données précieuses qui permettent de donner un exposé un peu général de nos connaissances sur le néolithique Nord Africain.

Cette industrie, qui se trouve parfois en surface, est généralement relevée dans des cavernes ou abris sous roches. Pallary l'a désignée sous le terme de maurétanien. Il n'est pas encore possible d'établir des subdivisions précises dans ce stade de l'évolution humaine, par suite du manque de superpositions bien constatées.

Deux faits importants sont à retenir. Dans l'est, ainsi que dans l'Oranie, c'est le vieil outillage lithique de la région, un peu modifié, qui sera utilisé par les populations néolithiques : Capsien modifié à l'Est ibéro-maurusien à l'Ouest. A ce *fonds* primitif, s'ajoute un élément nouveau, très particulier, extrêmement important, avec le néolithique apparaissent, en effet, les premiers animaux domestiques : mouton, cheval, chien..., les broyeur et meules dormantes sont les témoins d'une vie agricole nettement déterminée, les haches polies font aussi leur apparition : les unes, en forme de boudin, sont très caractéristiques des industries du Nord africain ; d'autres, au contraire, évoquent les formes utilisées dans l'Europe occidentale, et dans le Sahara, Siret et Pallary ont montré leur affinité avec des types espagnols. Nous avons aussi, dans le Nord, des pointes de flèches néolithiques, extrêmement rares, il est vrai, mais en tous points identiques aux armes que nous relevons par milliers dans le Sahara. Ces pièces paraissent venues du Sahara dont les techniques avaient été influencées par l'Égypte. La poterie, également pour la première fois, se rencontre dans ces milieux, poterie grossière, faite sans tour, parfois poussée dans un moule de vannerie. Les décors de ces poteries sont extrêmement simples : chevrons, lignes brisées obtenus avec l'ongle, un fragment de bois quelconque ou une épine. On retrouve aussi des mamelons, des perforations, des anses primitives qui facilitaient la préhension

des vases. Ces ornements géométriques, rectilignes, très rudimentaires, nous les avons déjà rencontrés, au hasard des récoltes, sur des fragments d'œufs d'autruches de la période capsienne. L'industrie de l'os, qui fait sa timide apparition dans notre paléolithique supérieur, est déjà plus développée dans le néolithique : aiguilles, lissoirs, pointes de sagaies, des perçoirs, des poinçons. Des polissoirs généralement en aragonite, accompagnent cette industrie. La parure n'était pas négligée ; les coquillages, les rondelles d'œufs d'autruche perforés, ainsi que les fragments d'hématite, en sont la preuve. Ces Néolithiques paraissent avoir eu des relations commerciales assez étendues, de belles lames en silex blond, provenant du Damous el Ahmar (région de Tébessa) pourraient être d'origine saharienne. Des coquillages marins ont été relevés dans le Sud du département de Constantine, et un coquillage néolithique « *Spatha nilotica* » trouvé dans le Tidikelt¹.

* * *

Les gravures rupestres sont très répandues dans le Sahara, et surtout dans les chaînes de l'Atlas du Sud Oranais : Djebel Amour, montagnes des Ksours, Géryville, Aïn Sefra, massif de Figuig. On en retrouve jusque dans le Tidikelt, dans le Mouydir, au Hoggar. Dans le Nord, ces gravures sont bien moins nombreuses ; on en signale cependant un certain nombre dans la région de Constantine.

Ces œuvres d'art ont été classées en 2 groupes : a) les gravures rupestres proprement dites, ou gravures anciennes ; b) les graffiti libyco-berbères, relativement récents.

1. Le néolithique est bien représenté dans l'Oranie : grotte de Noisoux, des troglodytes, du Polygone, ses caractéristiques ont été signalées par Pallary ; la province d'Alger est extrêmement pauvre ; dans la province de Constantine, les environs de Constantine, le littoral, la région d'Aïn Nilila, la commune de Tébessa, etc., ont donné des grottes habitées à la période néolithique fouillées par divers chercheurs : Debruge, Robert, Latapie, Reygasse, etc.

a) Les gravures anciennes sont d'une technique soignée, le trait, assez profondément gravé dans la roche, est généralement continu, poli ; l'art est réaliste. Le corps des animaux est souvent poli, évidé, et ces animaux représentent une faune ancienne : rhinocéros, bovidés, bubales antiques, éléphants, etc.

D'ailleurs, cette faune, qui dénote un climat plus chaud et plus humide que l'actuel, a vécu jusqu'au néolithique. L'homme qui accompagne ces gravures est généralement nu, armé d'arcs et de flèches ; il porte, parfois, sur la tête une couronne de plumes. Certaines gravures de ce premier groupe paraissent avoir une signification magico-religieuse, ce qui serait le cas pour des représentations de béliers, dont la tête est surmontée d'un sphéroïde.

Dans ce groupe, nous trouvons quelques scènes composées : chasses, combats d'animaux ; les plantes ne sont jamais représentées, pas plus que la ligne du sol. La perspective est toujours mal observée. Parmi les scènes les plus connues, nous citerons : un beau combat de bubales antiques, d'Er Richa ; défilé d'éléphants, à Hadjerat Mahisserat ; des scènes de chasse, à Tyout. A Guebar Rechim nous voyons un lion terrassant une antilope ; à Aïn Sfissifa, un éléphant protégeant un éléphanteau contre une panthère et, dans le Mouydir, une chasse au moufflon.

La matière généralement employée, surtout dans le Sud Oranais, est le grès albien, les calcaires ont été utilisés dans le Tademaït ; les basaltes au Hoggar.

Le trait des gravures anciennes, très patiné, se distingue à peine, par sa couleur, de la roche encaissante.

b) Les graffiti libyco-berbères offrent moins d'intérêt que les belles gravures rupestres. Les dessins, généralement de très petite taille et schématisés, sont faits sans soin ; le trait, peu profond, est souvent discontinu, peu patiné il éclate en clair sur la roche. L'éléphant et le bubale antique ne se retrouvent plus dans cette série de gravures ; le chameau, au contraire, fait son apparition ;

l'homme porte le bouclier rond et la javeline berbère. Des caractères libyques accompagnent pour la première fois ces manifestations artistiques. Ces gravures, ainsi que le remarque E. F. Gautier, n'ont aucun caractère religieux, et ne peuvent être comparés qu'aux graffiti de nos murailles, œuvres de flâneurs qui baguenaudent.

L'absence de l'éléphant et l'apparition du chameau ont permis de donner à ces gravures un *terminus a quo* : approximativement la fin de l'Empire romain.

Il est plus difficile de bien situer dans le temps les gravures du premier groupe. Nous n'avons jamais constaté dans l'Afrique du Nord de faits semblables à ceux qui ont permis de déterminer la chronologie relative de nos gravures rupestres européennes. Ces éléments d'appréciation, retrouvés plusieurs fois, ont été clairement exposés par Breuil :

1° L'ensevelissement des dessins pariétaux sous des couches archéologiques à faune quaternaire et outillage paléolithique est le cas le plus simple, car il n'est pas possible de douter que les dessins ne soient d'âge contemporain ou plus reculé que les assises fossilifères qui les recouvraient ;

2° Un second cas où les dessins pariétaux se trouvent suffisamment datés est fourni par la présence de dessins ou fresques dans des grottes obstruées ou inaccessibles depuis une période antérieure au néolithique ;

3° D'autres preuves de l'âge paléolithique des figures pariétales sont encore données par la présence au milieu d'elles d'animaux éteints ou émigrés avant l'époque néolithique : mammoth, rhinocéros laineux, renne, lion, etc.

Aucune observation semblable n'a été faite dans l'Afrique du Nord. Nos gravures n'ont jamais été trouvées enfouies sous des foyers quaternaires et il n'est pas une seule découverte qui permette d'établir une relation indubitable entre une gravure

rupestre et un foyer préhistorique quelconque. Le peu de variabilité de la faune Nord Africaine augmente encore la difficulté du problème.

Dans des régions qui ont été habitées à toutes les époques, on a recueilli, à proximité de gravures rupestres, des pièces préhistoriques sporadiques. Il était absolument impossible, dans ces conditions, de tirer de ces faits des conclusions précises.

Dans un pays très peuplé pendant le paléolithique supérieur, au Sud de Tebessa, j'ai simplement relevé une gravure rupestre et deux peintures. Ailleurs, les œuvres d'art sont également indépendantes des ateliers.

J'ai découvert dans la Koudiat du Hoggar un grand nombre de gravures, de caractère archaïque : nombreuses girafes, absence de chameaux, bœufs porteurs, etc. Jamais je n'ai trouvé un silex taillé ou poli à proximité de ces gravures. Tout dernièrement (1930), j'ai pu faire la même constatation à Tin Zaouaten, dans la steppe soudanaise.

Dans ces conditions, il est indispensable de reprendre l'étude de ces gravures et de creuser de nombreuses tranchées au bas de tous les rochers ornés. Un jour, sans doute, découvrirons nous de ces œuvres d'art scellées sous des foyers bien datés par leur faune et leur outillage lithique, ce qui permettra de fixer leur âge avec beaucoup plus de précision.

J'estime, cependant, qu'il est logique d'attribuer au néolithique les belles gravures du Sud Oranais, comprenant sur un même panneau des bubales, des béliers domestiques et un homme qui paraît porter une hache néolithique emmanchée. Mais il s'agit, dans l'Oranie, d'un néolithique sans doute plus ancien que celui d'Europe. A cette époque, des bubales, de grands bovidés, des antilopes et des éléphants vivaient en troupeau dans la région semi-désertique de l'Atlas. De pareilles modifications dans les conditions de vie ne vont pas sans la collaboration de millénaires.

Dans ces mêmes régions, on retrouve également des gravures à

patine plus sombre, aux traits pointillés, peu profonds, qui, par leur caractère pourraient être attribués au paléolithique. L'étude du style nous montrera, parfois, dans la technique du dessin, des ressemblances entre ces œuvres d'art, celles de l'Europe, de l'Égypte, etc. Ces analogies doivent naturellement être notées avec le plus grand soin. Je crois, pourtant, que les ressemblances signalées entre ces diverses techniques peuvent être parfois attribuées à de purs phénomènes de convergence. Nous ne possédons pas encore un ensemble d'observation précis nous permettant de transformer ces phénomènes de convergence en parentés ethniques.

Contrairement à ce que nous constatons dans l'art magdalénien français, les peintures sont extrêmement rares dans l'Afrique du Nord nous n'avons pas une seule gravure sur pierre, sur os ou ivoire, provenant d'un foyer paléolithique africain. Les rares sculptures africaines paraissent toutes néolithiques. Ce sont d'abord des « idoles » en forme de pain de sucre, représentant une tête de femme ; les yeux et la bouche ne sont pas indiqués. Ces pièces ont été découvertes à Tabelbalet, dans le Tassili des Azgeurs, par le capitaine Touchart. Aucun mobilier archéologique n'a malheureusement été recueilli à proximité.

Dans la vallée de la Saoura, à Tamentit, Martin a trouvé une tête de bélier polie, qui se trouve au Musée d'éthnographie d'Alger. Le capitaine Nieger a découvert dans le Hoggar, près de Tazerouk une tête analogue, associée à des haches polies.

Grâce à l'amabilité du capitaine Jean, chef du poste de Tamarrasset, et de M. Rouquette, j'ai pu rapporter, du Hoggar, une statuette néolithique du même genre, représentant un quadrupède, admirablement polie, qui avait été trouvée par un nègre au cours du forage d'un canal d'irrigation, dans la Koudiat du Hoggar, à Silet. Ces diverses reproductions n'ont pas d'analogues en Europe.



Les industries lithiques du Sahara présentent avec celles du Nord des différences sensibles. E. F. Gautier a insisté avec raison sur l'importance de la limite ethnique qui va de Tlemcen au seuil de Gabès, et c'est en effet, au Sud de cette ligne que nous rencontrerons les industries à caractère nettement saharien.

Les ateliers sahariens, généralement en surface, n'ont livré jusqu'à ce jour aucun élément de faune, aucun squelette humain. Dans ces conditions, il est difficile, de synchroniser cet outillage avec celui du Nord.

Certains outils sont analogues aux pièces chelléennes, acheuléennes et moustériennes. L'altération profonde de ces pièces prouve qu'il y a lieu de leur attribuer une haute antiquité. Les pièces de caractère néolithique sont, au contraire, peu patinées et paraissent bien plus récentes.

Leur air de dispersion dénote d'importantes modifications dans les conditions de vie. Par suite de la latitude, les glaciers n'ont pu se développer dans le Sahara ; la période quaternaire est cependant caractérisée par un maximum de pluviosité : à cette époque, le Tafassaset et l'Igharghar devaient unir leurs eaux. Nous retrouvons encore, dans le Sahara, toute une faune résiduelle à affinités tropicales, témoignant de ces anciennes relations : les silures des mares de Biskra, l'aspic, le cobra, les crocodiles de l'Oued Mihero, les chromys, etc. Ces faits ont été mis en valeur par E. F. Gautier. L'homme, le nègre, a, lui aussi, suivi ces routes, mais aujourd'hui, par suite de la traite qui a peuplé le Sahara d'éléments d'origines diverses, il est malaisé de discerner avec précision ce que fut ce peuplement primitif.

C'est surtout dans la région des Ergs qui suivent la ligne des vieux oueds quaternaires, le long des gassis, à proximité des points

d'eau anciens, que se rencontrent les ateliers. J'ai retrouvé en place dans le Tidikelt, en 1922, des pièces de technique chelléenne extrêmement altérées, ainsi que des ateliers moustériens, atériens et néolithiques. J'ai eu, à cette époque, l'impression très nette que le Sahara avait connu, dans le vieux paléolithique, des civilisations semblables à celles que nous retrouvons dans le Nord et que ces industries étaient toujours indépendantes les unes des autres, autonomes.

J'ai toujours constaté l'extrême rareté du capsien et de l'Ibero-maurisien dans le Sahara. Rien cependant ne permet de supposer un hiatus dans l'habitat de ces régions. A l'examen de très nombreuses séries, nous avons l'impression que le moustérien à outils pédonculés, ou atérien, très développé dans certains milieux, a eu dans le Sahara une longue durée. Cet outillage, qui comprend des couteaux, des grattoirs de tous types, de belles armes pédonculées, etc., etc., me paraît avoir évolué sur place.

Notre atérien africain se serait prolongé, affiné, et, par des modifications très peu sensibles, aurait donné naissance à l'outillage néolithique primitif influencé plus tard par le néolithique Égyptien.

Les pièces paléolithiques et néolithiques relevées dans le Sahara ne sont pas en relation directe avec l'habitat actuel et nous montrent des conditions géographiques bien différentes. Les lieux qui me paraissent avoir été le plus habités sont : la région d'Ouargla, l'Oued Mia, Gassi Touil. Fort Flatters, qui forment avec la région d'El Goléa un groupe présentant des affinités nombreuses. Ces milieux sont caractérisés par l'extrême richesse en armes, pointes de flèches finement retouchées et la rareté relative de haches polies néolithiques, comme aussi d'ateliers chelléo-moustériens.

A la suite des récoltes qui avaient été faites par Foureau, au cours de ses mémorables explorations dans le Sahara oriental, Hamy et Verneau doutaient de l'autonomie du chelléo-moustérien dans ces régions, Strahleim m'a, cependant, remis, pour le musée

d'ethnographie d'Alger, de très riches documents chelléo-moustériens, absolument semblables à ceux que je découvrais dans le Tidikelt. J'ai pu constater moi-même, aux environs de Fort Flatters (Témassinine), que ce vieil outillage paléolithique était toujours indépendant du néolithique.

Dans le Sahara occidental, région de l'Erg d'Igudi et de l'Erg Chech, les ateliers de toutes les époques sont extrêmement nombreux. Ils sont différenciés de ceux qui ont été découverts dans le Sahara oriental, par la très grande richesse du vieux paléolithique et la présence dans ces milieux paléolithiques de formes spéciales, très abondantes, identiques aux volumineux tranchets du moustérien espagnol et qui se retrouvent aussi dans l'Afrique du Sud.

Dans le Tidikelt et dans l'Ahnet, nous trouvons un néolithique un peu spécial, où une influence soudanaise est attestée par la présence de nombreuses meules dormantes, de broyeurs, de pilons en pierre polie et de petites haches semblables à celles qu'on retrouve dans la zone nigérienne.

J'ai relevé à Abd el Adhim (au bas du grand Erg occidental), un atelier appartenant au néolithique ancien, caractérisé par l'absence de haches polies, la rareté des pointes de flèches et la grande abondance de croissants microlithiques ; dans ce milieu nous avons déjà des poteries poussées dans un moule de vannerie de formes néolithiques sont associées à un capsien extrêmement évolué.

L'extrême pauvreté des habitats préhistoriques au Hoggar m'a toujours surpris. Chapuis m'a cependant remis pour le Musée d'Alger quelques pièces de techniques chelléo-moustérienne et néolithique, provenant de cette région. Le capitaine Nieger a découvert quelques haches polies aux environs de Tazerouk, le lieutenant Voinot, une pointe de flèche néolithique dans une tombe à Tin Felki, Kilian du mésolithique à Tin Ednes, Bourcart du moustérien très fruste. Ces documents, du plus haut intérêt, sont malheureusement très

pauvres. Dans la vallée de l'Igharghar, que j'ai suivie depuis son origine, dans la Koudiat du Hoggar, jusqu'à Fort-Flatters, mes récoltes ont été décevantes.

Le néolithique saharien comprend toutes les formes découvertes dans le Nord à l'exception de la hache polie en forme de boudin, mais il est infiniment plus riche. C'est par milliers, que nous retrouvons les fines pointes de flèches des types les plus variés ; ces pièces au contraire sont rarissimes dans les stations maurétaniennes, où leur origine saharienne paraît certaine.

* * *

Nous saisissons avec quelque clarté l'évolution morphologique des techniques primitives de l'Afrique du Nord ; certaines séries, nous l'avons vu, sont semblables à celles de l'Europe, d'autres, au contraire, présentent un cachet nettement africain. Et, cependant, dans le premier cas, malgré ces apparences, il est difficile d'établir des synchronismes entre les cultures européennes et celles de l'Afrique du Nord.

Un déterminisme industriel qui pèse sur les primitifs bien plus que chez les peuples civilisés nous montre, en des milieux extrêmement éloignés, dans l'espace et dans le temps, des outillages identiques. J'ai sous les yeux des harpons fuégiens absolument semblables aux harpons magdaléniens ; tout le monde connaît les grattoirs esquimaux, identiques à ceux de notre paléolithique supérieur. Les flèches actuelles des Australiens centraux, faites avec des tessons de bouteille, présentent les mêmes formes, la même délicatesse de travail que beaucoup de nos flèches néolithiques. Dans les îles de l'Amirauté, des lances sont armées de pointes en obsidienne, semblables à nos pointes moustériennes, etc.

En présence de ces faits, ainsi que le préconisaient Breuil,

Cartailhac, Capitan nous ne devons pas chercher toujours une pure explication phylogénique, mais voir souvent de simples phénomènes de convergence. Ces causes d'erreur connues, il est permis de rechercher l'influence des migrations possibles, lorsque nous nous trouvons dans des milieux aussi rapprochés que l'Afrique du Nord et l'Europe. Aussi, avons-nous signalé les ressemblances morphologiques constatées entre nos diverses industries, et cependant nous estimons qu'il n'est pas encore possible d'établir des synchronismes précis entre les civilisations préhistoriques de l'Europe et celles de l'Afrique du Nord. C'est que, si, pour la solution de ces problèmes, nous devons demander aide à l'étude morphologique de l'outillage, il n'en reste pas moins que c'est de la géologie et de la paléontologie que nous devons attendre une réponse. Le problème reste très délicat : l'Afrique du Nord en effet, n'a pas connu, durant le quaternaire, des changements de climat ayant l'ampleur de ceux, qui en Europe, après une période chaude, virent la succession de périodes glaciaires suivies de périodes interglaciaires, avant l'établissement du régime actuel. L'empreinte laissée par les phénomènes glaciaires est nulle dans l'Afrique du Nord, elle est rendue par un maximum de pluviosité. Jusqu'au début du paléolithique supérieur, régnait un climat chaud et humide, qui devint ensuite de plus en plus sec, sans modifications brusques. Par suite les variations de la faune elle-même étaient moins sensibles qu'en Europe. Ces difficultés ont été clairement indiquées par Boule dans son ouvrage magistral, *Les hommes fossiles*. « Il est possible qu'on arrive à établir un jour pour l'Algérie une succession de niveaux paléontologiques analogues à celle que nous connaissons en Europe, mais cela me paraît bien difficile, car les animaux actuels ressemblent trop à leurs prédécesseurs quaternaires et, de ce côté, l'étude stratigraphique et chronologique des formations géologiques pléistocènes de l'Algérie rencontrera de sérieuses difficultés. »

La faune du vieux paléolithique, bien étudiée dans la province d'Oran, à Palikao et au lac Karar, par Boule, comprend : l'éléphant atlantique, le rhinocéros de Merck, le rhinocéros Simus, le bubale antique, des girafes, des zèbres, l'hippopotame, etc. L'éléphant atlantique et l'hippopotame sont les fossiles les plus caractéristiques de cette période.

Pendant le paléolithique supérieur, les différences sont très nettement accusées, nous assistons en France au développement d'une faune à affinités boréales, tandis que les foyers capsien, qui paraissent correspondre aux stades aurignacien, solutréen, et magdalénien d'Europe, renferment au contraire des vestiges d'une faune chaude. Parmi les espèces les plus communes, on doit citer le rhinocéros, des zèbres nombreux, le bubale antique, l'antilope gnou, le mouflon, la girafe, le cerf à joues épaisses, de très nombreux escargots, etc. Le cerf à joues épaisses, *Cervus Pachygenys* de Pomel, qui est le *Cervus Algéricus* de Lydekker, paraît être le fossile le plus caractéristique de notre paléolithique supérieur.

Au néolithique, nous avons encore une faune à affinités soudanaises : zèbre, rhinocéros, phacochère, l'éléphant d'Afrique. Enfin, nous voyons dans le néolithique récent les premières espèces domestiques : cheval, chien, mouton, chèvres.

* *

Le D^r Leblanc, étudiant spécialement dans ce volume l'origine des populations du Nord de l'Afrique, je serai très bref sur ce sujet.

Il y a lieu de signaler l'absence complète de squelettes humains antérieurs au capsien. Le D^r Bertholon avait cru reconnaître l'existence d'un type néanderthaloïde sur deux crânes découverts par Mercier et Debruge dans la station capsienne de Mechta el Arbi ; Boule estime, au contraire, que toutes ces ressemblances sont

superficielles et qu'aucun de ces crânes ne présente les caractères essentiels de l'*Homo Néanderthalensis*.

Un type négroïde a été signalé : dans le paléolithique supérieur, près de Tébessa (fouilles Debruge) ; dans l'ibéro-maurusien de la Mouilah, en Oranie (fouilles Barbin et Pallary) ; dans la grotte néolithique des Troglodytes, d'Oran (fouilles Pallary) ; dans la grotte néolithique de Lodeyef, en Tunisie (fouilles Gobert).

D'autre part, Delisle a signalé un squelette du type de Cro-Magnon, dans la grotte paléolithique d'Ali Bacha, à Bougie (fouilles Debruge).

Dans son ouvrage magistral : *Les hommes fossiles*, Boule résume ainsi son opinion : « En somme, ce qui paraît le plus clair, c'est que l'homme fait vraiment partie de la faune mammalogique et qu'il accompagne celle-ci dans sa répartition. Il semble qu'au pléistocène, des hommes de race blanche, plus ou moins voisins du type de Cro-Magnon, aient déjà été en possession de l'Afrique du Nord, laquelle était peut-être leur berceau, mais que des hommes de type négroïde se soient souvent avancés vers le Nord — comme les mammifères leurs contemporains — et soient parvenus à franchir la Méditerranée, en y apportant l'industrie capsienne ou aurignacienne. Des prédécesseurs de ces hommes, des tailleurs de pierre chelléens, nous ne savons absolument rien. »

La découverte encore inédite, faite par Arembourg d'un ossuaire dans une station mésolithique, permettra d'apporter sans doute de nouvelles précisions dans la question obscure du peuplement primitif de l'Afrique du Nord.

La plupart de ces squelettes étaient enfouis pêle-mêle dans les foyers. Certains rites d'inhumation ont cependant pu être relevés : attitude généralement repliée donnée aux morts, coloration en rouge qui recouvre parfois les ossements. Comme mutilation ethnique, l'avulsion des incisives médianes a été constatée à la période capsienne.



La plus grande partie des objets préhistoriques découverts dans l'Afrique du Nord est conservée dans les Musées d'Alger, Oran et Constantine.

A l'occasion du Centenaire, chacune de ces villes a été dotée de beaux établissements neufs, très clairs, faciles à visiter. Grâce à l'intelligente initiative des membres des Assemblées algériennes du gouverneur général, grâce aussi à l'action personnelle de M. Gsell, l'Algérie possède des collections scientifiques extrêmement riches, dans un cadre digne d'elles.

Le musée d'Oran, dirigé par un savant préhistorien, M. Doumergue, offre une documentation de premier ordre. Tous les stades de l'évolution humaine de l'Oranie sont représentés par des matériaux de choix. Ce musée renferme, en effet, des collections réunies avec science et passion par des savants de la valeur de Doumergue et Pallary. Il y a lieu de mentionner aussi les intéressantes récoltes faites par Bleicher, Tommasini, Poirier, Petit Barbin, etc.

Le chelléo-moustérien est représenté par des documents provenant des stations célèbres du lac Karar, Palikao, etc.

Les vitrines du Musée contiennent aussi de riches séries ibéro-maurusiennes, de la station type de la Mouillah, fouillée avec le plus grand succès par Barbin et Pallary. Le néolithique des grottes des environs d'Oran et de Saïda, etc., est aussi très bien représenté. On verra également dans ce Musée l'outillage « kréidérien » de Pallary, ainsi que de nombreuses séries du « néolithique berbèresque ». La faune quaternaire a fait l'objet de récoltes particulièrement instructives.

Le musée de Constantine est moins riche. Le paléolithique

supérieur et le néolithique sont bien représentés, grâce aux fouilles généralement exécutées pour la Société archéologique de Constantine par Debruge. Quelques rares pièces, offertes par Latapie et Reygarre, représentent seules le vieux paléolithique, qui, cependant, est extrêmement abondant dans le Sud Constantinois.

Parmi les séries recueillies par Debruge, on étudiera avec profit, non seulement l'outillage, mais encore la faune de diverses stations : moustérien du Djebel Ouach et de la grotte des Ours, quelques pièces d'El Oubira ; du capsien de Rafana et de Khanguet el Mouahad (Tébessa), de Mechta el Arbi (fouilles de Mercier et Debruge) ; les séries néolithiques exhumées par Debruge à Ali Bacha (aux environs de Bougie), à la grotte des Ours, à la grotte du Mouflon (Constantine). La faune et les squelettes recueillis dans ces divers milieux sont du plus haut intérêt. On verra également quelques poteries de dolmens, ainsi que de rares pièces du néolithique saharien.

Parmi les principaux donateurs, il y a lieu de citer ! le major Oudry, Duprat, lieutenant Farge, Robert, Latapie, Reygasse.

Grâce au dévouement éclairé de l'actif directeur du musée, M. Alquier, ces collections sont appelées à prendre un grand développement.

Le Musée d'ethnographie et de préhistoire du Bardo est situé sur les coteaux de Mustapha supérieur, parmi les fleurs, au fond d'un parc, dans un des sites les plus beaux d'Alger. C'est dans un vieux palais arabe, parfaitement conservé, que les collections sont abritées.

Les séries préhistoriques sont réunies dans cinq grandes salles, très bien éclairées. Ce musée comprend toutes les collections préhistoriques, autrefois réunies au musée des Antiquités algériennes. A ce fond, est venu s'ajouter l'ensemble de mes collections africaines comprenant plus de cent mille pièces, que j'ai cédées au Gouvernement, lorsque la direction du musée m'a été confiée.

Le paléolithique le plus ancien est représenté par des milliers d'exemplaires. Nous avons d'abord de belles séries de l'Oranie recueillies généralement par Pallary : Ternifine, lac Karar, Ouzidan. A cet ensemble, il y a lieu d'ajouter plusieurs milliers de pièces chelléo-acheuléennes provenant de mes récoltes dans le Sud Constantinois et le Sud Tunisien, ainsi que la totalité des pièces que j'ai relevées sur la station paléolithique d'El Ouksir (Tébessa) ; environ huit mille pièces de technique s'baïkienne ; le moustérien à outils pédonculés : « Atérien », représenté par des séries uniques : l'ensemble des récoltes faites dans les stations de l'Oued Djebbana et du puits des Chaacha, où j'ai découvert ces industries en place, les stations de l'oasis de Négrine, d'El Oubira (Tébessa) d'Oum et Tin (Tunisie), du Tidikelt, etc. Des séries de pièces analogues, trouvées par Pallary en surface à Eckmuhl, Canastel, Moulin Orsini, et classées par ce savant dans le néolithique berbèresque se trouvent également au musée.

Le moustérien de l'ancien fonds est assez pauvre : nous avons quelques séries provenant des plateaux de l'Oranie, de la couche inférieure des grottes, ainsi que des quartzites de la plage soulevée de Karouba, dus à Pallary. J'ai réuni dans plusieurs vitrines des outillages moustériens extrêmement riches et d'une grande pureté de forme que j'ai découverts dans le Sud Constantinois : Bir el Ater, Fedj el Bottna, El Horchane, etc.

Le paléolithique supérieur, capsien ou gétulien dans l'Est, ibéro-maurusien en Oranie, offrent également de belles séries.

L'outillage ibéro-maurusien de la Mouillah récolté par Barbin et Pallary, est très riche. Le capsien était, dans l'ancien musée, représenté par quelques pièces isolées, données par Pallary, Laugé, Gobert, Guénin, Latapie, Debruge, Reygasse. Il abonde aujourd'hui et j'espère pouvoir consacrer une salle entière à cette industrie. Pour étudier la morphologie du capsien, nous disposons de plusieurs milliers de pièces que j'ai recueillies dans le Sud Tunisien et le Sud

Constantinois. On verra dans ces matériaux une évolution complète du capsien depuis l'outillage extrêmement archaïque et volumineux de Ghedir Saffa (Sud Constantinois) jusqu'au pur tardenoisien de l'oasis de Négrine.

Le néolithique de l'Oranie est fort bien représenté, grâce aux récoltes faites par Pallary ; pour la province de Constantine, nous avons le produit des fouilles effectuées par Latapie et Reygasse dans la grotte de Damous el Ahmar.

Dans une vitrine sont exposées de rares poteries et bijoux provenant des dolmens de Béni-Messous (don Kuster et Ebert) de Bou Nouara (don Pallary), de Djelfa (don Pallary), de Gastel (dons Latapie, Pallary, Debruge, Reygasse).

J'ai réuni dans une grande vitrine octogonale les nombreuses poteries provenant de mes fouilles dans les dolmens et tumuli de Gastel. Dans cet ensemble unique par sa richesse, sont exposées des pièces de choix, absolument complètes.

Une vitrine semblable contient une collection de moulages de pièces classiques très caractéristiques, provenant du musée de Saint-Germain : grâce à l'art de Champion, les visiteurs auront l'impression de se trouver en présence des originaux (séries comparatives de crânes, art aurignacien et art magdalénien, évolution de la technique, depuis le chélléen jusqu'à l'âge du fer).

Le Musée du Bardo renferme aussi la plus riche collection des industries sahariennes. L'ancien fonds comprenait de belles séries offertes par le P. Huguenot (région d'Ouargla), Flamant (Sahara oriental), capitaine Minette de Saint-Martin (Tidikelt), Laquière, Touchart Pallary. Nous avons là des pièces de choix, mais non des séries d'ensemble ; leur état civil était souvent vague. Il y a lieu de signaler les « idoles à tête de chouette », provenant de Tabelbalet, dans le Tassili des Azgueur, une tête de bélier, provenant de Tamentit (Saoura), ainsi que des gravures rupestres du Sud Oranais, dues à Flamant. Dans les collections nouvelles, signalons de riches

séries de la région de Fort Flatters, découvertes par Strahleim (outillages néolithiques complets, ainsi que du chélléo-moustérien bien autonome); des pièces recueillies au Hoggar, qui ont été offertes par Chapuis, ainsi que le résultat de mes récoltes personnelles dans l'Extrême Sud Saharien : chélléo-achéuléen d'Aoulef Chorfa, moustérien de la Garet d'Aoulef Chorfa, atérien de l'Oued Asrioual, outillage d'une dizaine de stations néolithiques absolument pures (j'ai relevé tout cet ensemble dans le Tidikelt); moustérien archaïque que j'ai retrouvé de le Mouydir entre In Salah et le Hoggar; néolithique ancien d'Abd el Adhim (grand Erg occidental); etc. J'ai également rapporté du Niger et du Sénégal quelques haches polies, ainsi que de nombreux grains de colliers, provenant des tumuli de la vallée du Tilemsi.

Le musée du Bardo possède également, grâce à Savornin, une belle série de documents paléontologiques provenant des collections réunies au laboratoire de géologie de la Faculté des Sciences d'Alger.

CHAPITRE III

LE PROBLÈME DES BERBÈRES

ÉTUDE D'ETHNOGRAPHIE PHYSIQUE

par Ély LEBLANC

Doyen de la Faculté de médecine d'Alger
Membre de l'Institut international d'Anthropologie

Les études récentes d'ethnographie et d'histoire, tendent à considérer de plus en plus la grande majorité des populations indigènes de l'Afrique du Nord comme berbères, la part des Arabes étant réduite d'autant.

Mais du fait des mêmes études critiques, ces populations berbères ont perdu leur ancienne unité, pour se répartir en groupements qui ont entre eux des affinités évidentes et démontrables, ou bien diverger physiquement, au point de ne plus garder comme lien, que des homologies de langue et de coutume, facteurs d'une facile contamination. Ainsi l'appellation de Berbères perd de son sens absolu et unitaire pour n'être plus qu'un terme désignant des populations berbérophones, plus ou moins disséminées dans l'Afrique du Nord.

Il apparaît rigoureusement, que si l'on soustrait certains éléments dits berbères, au prestige de l'analogie linguistique, au

moins quant au mécanisme de formation, il ne reste rien de leur agglutination acceptée jusqu'à présent. Car les caractères physiques peuvent différer à l'extrême et il n'y a pas de dissemblances plus graves que celle-ci pour la constitution des groupes ethniques. Langue, état social, religion n'impliquent qu'une nécessité : celle de contact et d'échanges sociaux longtemps continués d'un peuple à un autre, parfois très voisins ou même mêlés. Les caractères physiques, lorsqu'ils sont nettement divergents, dénoncent, surtout hors des métissages qui en diminuent toujours le coefficient expressif, des origines polygénétiques qui peuvent être d'ailleurs très lointaines.

Que les Mozabites soient, par la plupart des ethnographes, classés comme Berbères, à cause de la langue, de quelques traits de mœurs, de leur existence dans la période historique récente, au milieu de populations berbères, il n'en reste pas moins que l'écart est infranchissable entre les Berbères des massifs kabyles, de l'Aurès, de l'Atlas marocain et l'habitant du M'zab. Les uns sont des dolichocéphales de grande taille, très souvent aux yeux clairs, au poil blond ou roux pour un grand nombre ; les autres sont des brachycéphales de petite taille, aux yeux et cheveux noirs, à figure large et pâle, avec tendance à l'obésité.

Que les Kharedjites venus de Tiaret, aient été à ce moment de leur histoire, fusionnés avec la grande masse berbère en raison des caractères similaires relevés plus haut, cela ne tranche pas de leur valeur berbère et il est permis de penser que des événements psychologiques et religieux de même nature, auraient probablement fait découvrir par spéciale adaptation, d'autres noyaux d'un antagonisme semblable.

Il n'appartient pas à cette brève étude, de retracer les traits linguistiques ou les caractères sociaux bien connus, qui ont permis de croire jusqu'à présent à l'identité sans conteste des groupes berbères.

Pas davantage ne doit-on insister, sur la texture des idiomes et les fragiles hypothèses qui ont fait rattacher les Berbères aux Ibères, aux Égyptiens, aux peuples asiatiques, pour en fixer le type moderne à partir des Libou d'Hérodote.

Le danger est grand, de se servir exclusivement de quelques constructions phoniques, dans le cas des Touareg par exemple, dont on fait imprudemment le type représentatif de tous les Berbères, pour établir du même coup « une communauté de race ou d'origine » avec les Chaldeo-Touraniens, les Ibères, les Gaels, les Kimmeriens, les Mèdes, etc.

Il suffit de constater la précarité de cette documentation et d'envisager les échanges inévitables de langage entre peuples très différents que les migrations, les conquêtes ont mêlés. Il suffit de penser que sous nos yeux même, s'introduisent dans la langue berbère des racines arabes et que les berbérophones deviennent arabophones. Ce sont là des faits soumis à l'influence des variations de contact, des nécessités économiques, du mode de pénétration des races, pacifique ou guerrière et despotique.

La sociologie peut, elle aussi, s'opposer par un fait capital, à certaines déductions linguistiques. Ainsi, parmi toutes les populations berbères auxquelles on les réunit, les Touareg seuls, appliquent la filiation utérine. Ceci est plus grave que quelque similitude dans les idiomes.

Nous devons donc apprécier les rares documents donnés par les observations anatomiques et l'Anthropométrie. Malheureusement, les enquêtes modernes peu nombreuses, reposent toutes, sur un petit contingent d'observations et de mensurations. Encore, soigneusement expurgées des rapprochements et des comparaisons suspects, sont-elles le seul pilier solide sur lequel puisse s'appuyer une conception scientifique anthropologique des Berbères actuels.

A ce point de vue, les grandes enquêtes comme celles de Ber-

tholon et Chantre¹, de Collignon², de Hamy³, de Prengruber⁴ apportent des précisions qui fixent anthropométriquement les types des groupements berbères actuels : Kabyles, Tunisiens, Chaouïa.

D'autres études relatives aux caractères arabes purs, ont permis la séparation des Berbères et des Arabes dans certaines régions. Mais sur les plateaux, sur le littoral et dans les grandes plaines, les deux races se sont complètement pénétrées et mêlées, rendant la discrimination impossible ou incertaine.

La question de l'importance réelle des populations arabes comparée à celle des Berbères en Afrique du Nord a d'ailleurs, et particulièrement dans ces dernières années, été très débattue pour se conclure par la négative.

Les diverses invasions européennes : Vandales, Grecs, Romains, n'ont pas laissé de traces sérieuses en Berbérie. La première invasion arabe des VII^e-VIII^e siècles, elle-même, chevauchée rapide qui alla d'une traite jusqu'en Espagne fonder le royaume des Omeïades, ne pénétra guère et ne modifia pas les Berbères très nombreux, qui passèrent, au contraire, dans la péninsule avec les Conquérants.

C'est seulement à partir de l'invasion des Beni-Hilal au XI^e siècle, que se pose la question de l'apport arabe et de l'altération des habitants de l'Afrique du Nord. On a évalué à 200.000 le nombre des Beni-Hilal et des Beni-Soleïm venus du Hedjaz par l'Égypte.

1. BERTHOLON (L.) et CHANTRE (E.), *Recherches anthropologiques dans la Berbérie orientale*, t. I, *Anthropométrie, craniométrie, ethnographie*; t. II *Album de 174 portraits ethniques*; Lyon 1913 et 1912. 2 vol. in-4°.

2. COLLIGNON, *Ethnographie générale de la Tunisie* (*Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1887).

3. HAMY (E.), *Esquisse anthropologique de la Régence de Tunis (La Tunisie au début du XX^e siècle*, Paris, 1904).

4. PRENGRUBER, *Observations anthropométriques sur 184 Kabyles de Palestro* (1881, inédit).

Ce fait historique a eu des conséquences certaines et sérieuses quant à la perturbation ethnique du pays berbère. C'est d'abord l'établissement partiel de l'élément arabe d'invasion ; puis le mélange des deux races, dont l'une se laissa mollement convertir à l'islamisme, et le refoulement de beaucoup de tribus berbères dans les régions montagneuses où les solitudes sahariennes. Enfin, l'apport déjà notable des éléments arabes au XI^e siècle, se trouva sûrement augmenté ultérieurement, des migrations parcellaires continuant la marche des premiers envahisseurs.

En totalité, l'immigration arabe n'est donc pas négligeable et on doit s'attendre à trouver en Afrique du Nord des populations purement sémitiques ou mêlées de Berbères, quelle que soit l'importance du nombre des Berbères vrais, qui n'a pas été exagéré.

Le problème d'ethnographie physique pour l'Algérie se réduit donc à déterminer : 1^o l'élément berbère ; 2^o l'élément arabe ; 3^o les métis arabo-berbères ; 4^o le métissage nègre.

Les premières études d'anthropométrie berbère ne portèrent que sur des groupements isolés et pour chacun, sur un petit nombre d'observations. Elles furent publiées presque toutes dans les années 1880-1900, C'est la première période d'ethnographie physique des Berbères, dans laquelle on trouve les travaux de Prengrueber¹, Sabatier², Amat³, Elisseïef⁴, Weisgerber⁵, Collignon⁶, Bertholon⁷,

1. PRENGRUEBER, op. cit.

2. SABATIER, *Les Kabyles du Djurdjura* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1881-1887).

3. AMAT, *Les Berbères* (*Revue d'anthropologie*, 1884).

4. ELISSEÏEF, *Excursions anthropologiques au Sahara* (*Bulletin de la Société impériale russe de géographie*, 1885).

5. WEISGERBER, *Note sur l'oued R'ir et ses habitants et sur quelques monuments du Sahara algérien* (Paris, 1886).

6. COLLIGNON, op. cit.

7. BERTHOLON, *Exploration anthropologique de la Tunisie* (Paris, 1892).

Viré¹, Papillaut² utilisant les observations de Mme Chellier, Bertholon³, Mac-Iver et Wilking⁴, Atgier⁵.

[Une deuxième période est marquée en 1913 par la publication de l'enquête la plus vaste qui ait été faite sur l'ethnographie physique des Berbères, celle de Bertholon et Chantre⁶. Cette étude est basée sur 6522 observations anthropométriques alors que tous les auteurs précédemment cités n'en relevèrent que 1676 dont 1354 pour le seul mémoire de Collignon (1887).

Dans l'avant-propos de ce livre considérable, Bertholon et Chantre déclarent : « Que l'aspect extérieur des parties molles ne les a pas arrêtés », en raison de « l'affolement des caractères »... Il ne faut pas « faire grand fonds de l'aspect extérieur des sujets que l'on voit isolément... Il faut établir des séries locales et s'en rapporter aux chiffres qu'elles fournissent ».

On peut, dès l'abord, objecter à cette doctrine, que l'examen physique, anatomique des individus, ne se soucie pas seulement de « l'aspect extérieur des parties molles », mais de celles-ci modelées par le squelette sous-jacent et de certains détails de ce dernier qui échappent à toute mensuration.

Si d'autre part, la méthode préconisée et utilisée par Bertholon et Chantre est en effet la seule qui puisse donner la situation ethnique complète actuelle d'une immense population, ne devons-nous pas faire quelques réserves sur un inventaire qui, en atteignant,

1. VIRÉ, *La Kabylie, du Djurdjura* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1893, 4^e série, t. IV).

2. PAPILLAUT, *Sur les populations de l'Aurès* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1897).

3. BERTHOLON, *Exploration anthropologique de l'île de Gerba* (*Anthropologie*, 1897, t. VIII).

4. MAC-IVER et WILKING, *Libyan notes* (1901).

5. ATGIER, *Les Touareg à Paris* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, 1909).

6. BERTHOLON et CHANTRE, *op. cit.*

indifféremment, tous les échantillons des croisements les plus apparents, ne peut qu'aboutir à une dispersion des types anthropologiques, sans aucune indication sur une forme pure de la race, pouvant entraîner des probabilités d'origine.

Le déjà vieux précepte anthropologique de la recherche systématique du type ou des types dominants doit précéder, semble-t-il, l'anthropométrie, et l'importance de l'étude anatomique extérieure n'est pas négligeable.

Mais l'enquête de Bertholon et Chantre est d'une telle envergure, qu'en dépit de la méthode discutable, ses conclusions doivent en être connues. Elle groupe les Berbères en :

Type I : de petite taille, dolichocéphale, mésorhinien à cheveux noirs, à peau rouge-brun (type d'Ellez de Collignon).

Type II : de petite taille : brachycéphale, mésorhinien à peau jaunâtre, à cheveux et yeux foncés (type de Djerba de Collignon).

Type III : de haute taille, dolichocéphale, leptorhinien, le type pur étant blond à peau blanche et aux yeux clairs.

Les croisements de ce type sont groupés en :

Type III a : brachycéphale (type III + brachycéphale).

Type III b : métis nègre (type des oasis de Collignon).

Ainsi, avons-nous toutes les variétés et les grandes séries de la population de Berbérie, mais cela nous ne renseigne guère sur le Berbère vrai, s'il existe, car le type I est un croisement nègre ancien (type rouge-brun des Iforas). Le type II (type de Djerba de Collignon) est le mozabite si différent des Berbères connus et qu'il ne paraît pas possible, malgré toutes les raisons linguistiques, sociales et historiques qu'on a avancées en faveur de cette hypothèse, de grouper avec les Kabyles, les Chleuhs et les Berabers, les Touareg.

Le type III a est un croisement avec un brachycéphale étranger au berbère et probablement arabe en grande partie. Je rappelle que

Guiffrida-Ruggieri¹ cité également par Bertholon et Chantre, donne les Arabes pour brachycéphales à I. C. moyen de 84, Mugner à I. C. de 82, et Chantre (bédouins d'Alep) de 81.9. Les dolichocéphales arabes sont supposés par B. et C. des Berbères émigrés et arabisés.

Le type III *b* est sûrement un métis de nègre. Il ne reste donc comme vrai Berbère permanent probable, ancien au moins, que le type III pur, le berbère blond, de grande taille, aux yeux clairs, à la peau blanche ne brunissant pas au soleil.

Il n'est pas douteux qu'il existe en Berbérie, en outre des nombreux croisements classés par Bertholon et Chantre, des types fermement dessinés que ne fait pas apparaître leur nomenclature. Le métissage pérennise toujours une partie des caractères berbères, même le métissage noir (croisement des Berbères des oasis avec les populations noires ou négroïdes, par exemple). Mais l'ensemble est disloqué, le type fixe est altéré.

Or, la vivacité du type Kabyle que j'appellerai fondamental, est telle que la ressemblance des individus qui le portent est aussi frappante que s'il s'agissait de gens appartenant par le sang le plus direct à une seule famille immense. Pourtant ces individus sont de tribus très éloignées les unes des autres, ou même de régions entièrement différentes.

Ce qui importe donc en anthropologie physique des Berbères, c'est, non pas de faire la nomenclature hasardeuse de toutes les populations, groupées dans le pays dit berbère, nomenclature qui sera forcément obscurcie par de nombreux métissages peu ou très apparents, mais, dans les régions où les conditions géographiques ont permis l'appel et la conservation d'un type ancien, de rechercher s'il existe un type dominant et fréquent, aussi indemne que pos-

1. GUIFFRIDA-RUGGERI, *Grani egiziani antichi e arabo egiziani* (*Atti della Soc. romana d'anthropol.*, t. XV, fascicule 11, 1910).

sible de métissage, à traits vigoureusement dessinés, à caractères morphologiques relevables directement touchant la taille, la tête, la largeur des épaules, celle du bassin, les proportions des membres. L'anthropométrie vérifiera toujours les groupements ainsi déterminés, et on pourra conclure à un type représentatif d'une race ou d'une famille ethnique importante dans cette race.

Comme nous l'avons vu plus haut, le cas des Mozabites s'ajoute aux dissemblances berbères déjà relevées. Leurs caractères physiques si nets, si précis les séparent fortement des types berbères connus ailleurs. Et il faut bien admettre, malgré les rapprochements que l'on peut fonder sur la langue, sur l'état social, que leur psychologie s'ajoute à leur physique pour les séparer encore davantage : ainsi leur pacifisme, leur horreur de la guerre si contraires à l'histoire des Berbères.

Il est aussi surprenant que ce soit précisément ce groupe si hautement différencié physiquement dans la famille berbère qui ait adhéré, à peu près seul, au Kharedjisme et avec une foi et une résistance inébranlables depuis l'apparition du schisme. Il y a là bien plus qu'une contingence religieuse, une valence psychologique marquant aussi la race.

Il paraît de plus en plus nécessaire — c'est aussi l'opinion d'Elisseïef, de Weissgerber, de séparer les Mozabites des autres Berbères, sans chercher pour le moment, à les rattacher à une nation ancienne connue. Notamment, l'hypothèse qui en fait les descendants des Carthaginois, paraît en contradiction avec ce que nous savons des caractères anthropologiques de ces derniers par les squelettes trouvés dans les tombeaux de Carthage. Nous avons affaire ici à des dolichocéphales et même des hyperdolichocéphales mélangés de quelques mesaticéphales, tous de grande taille, et non à des brachycéphales de petite taille comme les Mozabites.

Les Touareg, ceux du Hoggar et de l'Adrar représentent aussi un type différencié dans le groupe Berbère. On peut par la même

recherche que pour les Kabyles, et plus facilement encore, isoler un type de haute taille, dolichocéphale, lepto ou mésorhinien, à thorax et bassin étroits, à membres longs.

La tête et la face sont longues et cette dernière orthognathe ; le nez d'un modelé spécial à pointe étroite et tombante ; les yeux sont brun foncé, la bouche moyenne, aux lèvres non proéminentes, les cheveux noirs non laineux.

Blancs certains, on ne trouve pas chez eux le type blond aux yeux clairs, pas plus que chez les habitants du M'zab. Si quelques voyageurs ont signalé exceptionnellement avoir vu ou entendu indiquer des échantillons isolés et rares de blonds, il s'agit vraisemblablement d'apports étrangers à la race et qui ne se sont pas continués.

Ici, la famille berbère se différencie bien des Kabyles, des Chaouïa, comme des Berbères typés par Bertholon et Chantre.

Les Berbères marocains « osseux, aux lignes brutales », apparemment (les documents précis manquent) dolichocéphales, leptoprosopes et leptorhiniens, sont fortement mêlés de blonds dans le nord, alors que ceux du Sud et du Centre sont bruns. Les premiers se rapprocheraient donc des Kabyles et Aursiens, les seconds des Touareg, sans que les caractères morphologiques très dessinés des uns et des autres, puissent les assimiler entièrement soit aux Kabyles, soit aux Touareg, soit aux Berbères des plaines d'Algérie et de Tunisie, soit aux Mozabites.

Les différenciations physiques s'accompagnent pour certains groupes, de traits sociaux si particuliers, que l'écart est encore plus marqué.

La filiation utérine des Touareg, fait unique dans la famille Berbère, peut paraître avoir été empruntée aux populations nègres chez lesquelles elle existe, et qui furent en contact avec les Imochar au temps de leur arrivée dans le Sahara.

Il est pourtant assez improbable que si vite, au voisinage de

ceux qu'ils ont dû refouler et mépriser, les grands nomades aient adopté leur mode de filiation.

Plus vraisemblablement, il faut croire avec Stéph.-Gsell que « les ancêtres des Touareg ont apporté de Berbérie la filiation utérine ». Mais nous n'avons aucune preuve comme le dit cet auteur, « que la famille maternelle ait existé chez les Libyens ».

Nous voici donc en présence d'un fort caractère social qui éloigne les Touareg à la fois des Berbères actuels et des Berbères de l'antiquité. Il y a plus encore : dans le groupe Berbère, les Touareg sont les seuls utilisant les signes d'une écriture de provenance libyque de traduction totalement ignorée des autres Berbères actuels et qu'aucun indice ne peut nous permettre de leur attribuer dans la période qui a suivi la dislocation des peuples de Libye. C'est encore là, au sens social et psychologique, une séparation très nette entre les populations touarègues et les Berbères du Nord.

Ainsi, à considérer les divergences des groupes Berbères, sommes nous portés à ne plus nous contenter d'une étiquette provisoire qui ne peut plus, pour nous, indiquer autre chose que des similitudes fragmentaires dans le langage et la vie sociale ou religieuse.

Le nom de Berbère consacré par la tradition, des observations superficielles et des lambeaux historiques insuffisants, a été commode pour désigner facilement des populations d'une même région de l'Afrique du Nord ayant entre elles une ressemblance grossière, mais ne peut plus tenir devant des observations plus sûres et des comparaisons anatomiques. Faire entrer des Touareg et des Mozabites dans une même race est un paradoxe ethnographique, quels que soient les antécédents que peut nous fournir l'histoire. Les gens qui furent successivement à Tiaret, à Sidjilmessa, à Ouargla, puis au M'zab, vécurent longtemps, sans nul doute, au milieu de populations berbères venues de l'Est. Mais comme il a déjà été dit, à leurs caractères physiques, à leur mentalité de marchands ennemis de la guerre, s'ajoute une foi intransigeante de « puritains de l'Islam »

qui n'est pas dans le signalement des peuples berbères, s'accommodant d'une vie religieuse très modérée et parfois peu orthodoxe, qu'ils ont su adapter à leur vie sociale. On doit tenir grand compte de ces particularités psychiques capables d'être prises en considération comme de vrais tests ethniques.

Il faut entendre aujourd'hui, définitivement, que si les différents rameaux berbères connus sont des berbérophones, c'est la seule certitude, et elle est fragile, car, que de tribus arabes ont adopté la langue berbère !

Si l'histoire nous permet de concevoir une communauté d'origine proche, solidement établie, sur l'existence même des Libyens, pouvons-nous, là encore, adopter cette désignation géographique et historique comme une certitude d'homogénéité et d'unité ethniques, ou devons-nous, comme pour nos Berbères contemporains, admettre la dissociation et le polymorphisme ?

Déjà, les discriminations effectuées dans la famille berbère actuelle, nous portent à supposer le morcellement libyen ; mais d'autres raisons jouent.

Il faut bien convenir que la documentation est précaire. Les anciens, s'ils nous parlent souvent des Libyens, ne nous renseignent guère sur leur aspect physique. Aucune indication sur les traits, la taille, les proportions du corps. Seule, la coloration de la peau est parfois mentionnée, mais sans doute avec des erreurs considérables, car les observateurs semblent confondre les nègres vrais avec les métis ou avec des races blanches plus ou moins brunies par le soleil et la vie nomade.

Il faut remarquer que les Libyens qui, lentement, s'étalèrent dans l'Afrique du Nord, envahissant dans des temps très reculés l'Égypte vers l'Est, et, beaucoup plus tard, devenus les Berbères, la péninsule ibérique vers l'Ouest, avec les Arabes conquérants, se heurtèrent très vite au Sud, aux races noires, aux Ethiopiens, peuple considérable, qui paraît avoir eu la même aptitude envahissante, la

même ténacité, la même résistance que les races blanches de la Libye, mais qui fut vaincu et refoulé par elles.

Des types actuels très bien dessinés, à formule anthropologique constante, ont pris corps à ce moment de contact, de luttes, d'interpénétration : Berbères des oasis de Collignon, peut-être le type bronze rouge, de petite taille, des Iforas.

A défaut de documents provenant de l'histoire, voyons si la numismatique, l'archéologie et l'art antique peuvent être utilisés pour fixer un type primitif libyen ou très près du libyen.

Les monnaies des premiers temps historiques connus de la Berbérie, nous montrent presque invariablement l'effigie des grands rois berbères modelée en profil grec par continuité aveugle d'une tradition égyptienne et méditerranéenne. Micipsa, Mastanabal, Hiempsal, Juba, Syphax, Bocchus, nous présentent tous ce profil barbu où un nez droit et fort se continue avec la ligne du front, des figures de l'art grec. Seuls dans une longue série, Adherbal et Tingis peuvent représenter un type sinon berbère actuel, au moins s'écartant du profil hellénique des rois précédemment cités.

L'art égyptien nous montre lui aussi, la diversité des types libyens. Il nous les a transmis sous le nom de « Libou », mais qui ne se ressemblent nullement. L'effigie que nous a fait connaître Rossellini est celle d'un blond aux yeux clairs, à la taille haute et mince, au nez aquilin à narines droites, avec une tresse en crochet sur le côté de la figure, apparemment dolichocéphale, leptoprosope et leptorhinien à lèvres minces. Un deuxième chef tibou ou tamahou a le front fuyant, le nez fortement convexe, les lèvres épaisses, une barbe fournie et longue, paraissant mésocéphale et mésoprosope avec un faciès nettement assyroïde. Un troisième type enfin, qui se trouve plusieurs fois dans la tombe de Sêti I^{er}, est de taille moins haute, plus trapue, avec un nez bas et droit, les lèvres minces, la barbe en collier et les moustaches rasées, brun de peau et probablement négroïde.

Ainsi, de ces trois représentations des Libou et Mashaouasha, le premier se rapproche étroitement du berbère blond aux yeux clairs de la Kabylie, de l'Aurès, de l'Atlas marocain.

Le deuxième ne saurait rappeler dans les populations dites berbères, que celle qui a un aspect physique très spécial, celle des Mozabites.

Le troisième est un métis de nègre.

Le type des Touareg dolichocéphales, de haute taille, leptoprosopes, lepto ou mésorhiniens à pommettes saillantes et écartées, invariablement bruns, c'est pas indiqué sur les monuments des Pharaons. Il est donc sûr que les Touareg de ce temps, n'étaient pas connus des Égyptiens.

Pour beaucoup d'auteurs anciens, d'ailleurs, tous les Libyens et Libyennes étaient blonds. La couleur claire de la peau, des cheveux, et des yeux était un caractère de la race. Aucune place n'est faite dans les auteurs, à un autre type important. A côté de ces Libyens blonds, il n'existait pour les historiens que des Ethiopiens, c'est-à-dire des nègres.

Les Iforas de l'Adrar et de Rhadamès, qui émigrèrent à peu près au même temps que les Hoggar, et qui sont peut-être, les Ifuraces de Coripus, n'entrent pas davantage dans les types de Libou connus des anciens. Peut-être tous ces Touareg avaient-ils déjà pénétré dans le Sahara à l'époque où les voyageurs de l'antiquité étudièrent les Libyens. Il serait surprenant qu'il en eut été de même au temps des Pharaons. Certainement, puisqu'ils ne furent pas représentés avec leurs caractères bien typés, parmi les Libou prisonniers des Égyptiens après la grande bataille de Piriou, c'est qu'ils ne prirent pas part à cette rencontre, et peut-être même furent-ils en guerre avec les autres groupes Libou, car on peut penser que les Touaregs furent toujours, par excellences, la race des pillards, des guerriers et des indépendants.

L'origine libyenne, uniforme, de tous les Berbères actuels,

comme l'homogénéité même des peuples libyques, ne peut plus être acceptée qu'avec de fortes réserves, sinon un scepticisme complet. La seule conclusion dont nous soyons sûrs, c'est que les différents groupes dits berbères, apparentés superficiellement par la langue, mais dissociés par leurs caractères physiques, vécurent côte à côte en Libye, et dans l'Afrique qui fut plus tard la Maurétanie, en des temps historiques assez proches de nous.

Le sort archaïque de ces populations est assez obscur. Cet immense peuple libyque fut en partie alimenté par de grands courants historiques comme celui des Hiksos venus par l'Égypte, ou protohistoriques comme ceux des asiatiques, des peuples de la mer. Aucune base solide n'existe et on doit approuver et adopter le scepticisme critique de Stéph.-Gsell. Il est d'ailleurs possible, que toutes les hypothèses envisagées recèlent chacune, une part de vérité. Dolichocéphales et brachycéphales, bruns et blonds ont dû en vagues successives ou contemporaines, par des routes différentes, envahir un pays avantage par ses conditions d'existence et peut-être aussi, parce que les premières invasions furent refoulées par d'autres races plus fortes.

Mais on ne saurait oublier dans ces suggestions, le rôle indiscutable qui appartient aux populations préhistoriques, rôle qui est peu envisagé par les ethnographes. Le Néolithique, les gisements du Paléolithique récent nous ont déjà livré des documents qu'on ne peut écarter. Le département de Constantine paraît avoir été jusqu'à présent, la région la plus peuplée des temps anciens comme de la période protohistorique la plus reculée.

Les fouilles de la région de Bougie (Debruge, Arambourg), du Belezma (Debruge), de Chateaudun-du-Rhumel (Mercier, Debruge), de la région de Tebessa (Reygasse), pour ne citer que celles qui ont été les plus fructueuses, nous ont révélé l'existence d'une race néolithique et peut-être du Paléolithique récent, dont les caractères sont partout parfaitement équivalents et bien marqués. Il

s'agit toujours d'une race blanche de grande taille, dolichocéphale, leptorhiniennne, leptoprosope et orthognathe qui parait avoir été assez dense, homogène et dont on retrouve en grande partie les caractères dans beaucoup de groupes actuels de Berbères.

Ces grands dolichocéphales se sont mêlés aux invasions ultérieures de brachycéphales, tous venus, sans doute, à la fin du quaternaire, grâce aux communications terrestres existant encore entre l'Eurasie et l'Afrique. Ce sont les sangs mêlés qui firent la race des dolmens de Roknia, de l'Enfida, de tout le département de Constantine, dans laquelle on trouve un mélange de grands dolichocéphales leptorhiniens, et de brachycéphales à face longue ou encore des dolichocéphales à face courte non négroïdes.

Ce sont là des précurseurs qui ne sont pas négligeables et il est bien difficilement admissible que ces races aient disparu sans laisser dans l'Afrique du Nord d'abondantes traces, avec lesquelles il nous faille compter. Il apparait ici que le Cro-magnon, ce dolichocéphale à face large et courte de grande taille, qui a été par certains, considéré comme l'ancêtre des Kabyles actuels, n'était pas seul en Afrique du Nord à la fin du Paleolithique et au Néolithique, et d'autre part, il faut noter qu'un grand nombre de Berbères s'écartent totalement du type anatomique du Cro-magnon.

Les hordes émigrantes étaient à ces époques reculées en perpétuel mouvement, soit pour la recherche d'une chasse abondante, soit sous la poussée de peuples plus forts brusquement apparus. Nous n'avons qu'à nous rappeler que, si le Cro-magnon et d'autres avaient pu venir d'Europe en Afrique, les négroïdes de Grimaldi nous montrent que les races noires de ce pays avaient progressé jusque dans le Sud de l'Europe.

L'hypothèse provisoire qui semble la plus digne de créance parce qu'elle s'étaie sur quelques faits solides, c'est donc que les Berbères sont le résultat fixé déjà depuis longtemps et saisissable

encore dans quelques groupes bien racés, de croisements entre peuples venus d'Europe et d'Asie à des époques très différentes. Le fonds primitif pouvant être attribué à des migrations préhistoriques successives de dolichocéphales et de brachycéphales. Ce n'est qu'une lueur bien faible et bien lointaine.

A peu près tout reste à faire sur l'ethnographie des Berbères. A côté de quelques petites tentatives sans résultat marquant, seul, le grand ouvrage de Bertholon et Chantre représente une forte recherche, une enquête étendue, une précieuse anthropométrie dans le détail. Mais il n'a pas évité une dispersion des types qui ne nous renseigne guère sur leur point de départ et sur leurs rapports dans le temps et dans l'espace.

Il importe de réviser ou de rétablir pour toute l'Afrique du Nord, l'anthropologie physique des Berbères classés comme tels, en partant des types dominants groupés et discernables par des caractères homogènes. Berbères de la Grande et de la Petite Kabylie. Aurasiens, Kroumirs, Berbères de l'Atlas marocain, ceux des hauts plateaux et des oasis algériens, Mozabites, devront être mesurés et observés morphologiquement, pour établir ensuite la comparaison de ces groupes entre eux et leur classement.

Il faut développer les fouilles dans les gisements préhistoriques et les tombes préhistoriques, dont on a peu tiré et qui sont si nombreux, dans les régions littorales surtout, et y recueillir les documents anatomiques nécessaires à l'anthropométrie comparée des races anciennes et des races actuelles.

On fondera sur cette documentation anatomique, anthropométrique et aussi sur les réactions hématologiques, la recherche des familles ethniques lointaines à similitude évidente.

Enfin il sera utile de relever et d'étudier les représentations humaines sur les monuments des populations anciennes persistantes ou disparues.

CHAPITRE IV

L'ALGÉRIE ANTIQUE

par Eugène ALBERTINI

*Professeur à la Faculté des lettres d'Alger
Directeur des Antiquités de l'Algérie*

L'Afrique du Nord a participé dans l'antiquité, d'abord grâce à Carthage, ensuite et surtout grâce à Rome, à la vie générale du monde méditerranéen. Comprise dans l'Empire romain, elle a vécu pendant des siècles en relations constantes avec l'Italie, la Gaule et l'Espagne, liée à l'Europe occidentale par la communauté de langue et d'institutions, et par la solidarité des intérêts. Mais tandis qu'en Europe la tradition latine se maintenait ininterrompue dans les dialectes et dans les esprits, tandis que les souvenirs de l'époque romaine s'y conservaient fidèlement dans les couvents et les écoles, l'Afrique du Nord, conquise par l'Islam, était coupée de son passé et, du même coup, devenait pour les autres pays de la Méditerranée occidentale une étrangère et une ennemie. Isolée, depuis le VIII^e siècle, par la langue, la religion, l'état politique et les mœurs, presque complètement inaccessible aux visiteurs européens, l'Afrique du Nord ne pouvait être, pour les savants de la Renaissance et des siècles postérieurs qui s'intéressaient à l'histoire ancienne, un objet d'étude directe : ce qu'on connaissait d'elle se limitait à ce que rapportent les écrivains de l'antiquité.

Ainsi réduite aux faits consignés dans les textes littéraires, l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord, telle qu'elle se présentait en 1830, était bien sèche et bien sommaire. A l'aide des historiens grecs et latins — Polybe, César et l'auteur du *Bellum Africum*, Salluste, Tite-Live, Diodore, Plutarque, Appien — on était en mesure de raconter, non sans lacunes, les événements militaires qui avaient eu pour résultats d'abord la défaite de Carthage, puis la conquête de l'Afrique du Nord par Rome ; encore fallait-il renoncer à compléter ces récits par des recherches topographiques. Mais sur la condition des gens et des choses, sur l'activité économique, sur tout ce qui composait et encadrait la vie des Africains dans l'antiquité, les textes littéraires ne fournissent que des renseignements fort pauvres. Les historiens de l'époque impériale n'ont jamais voulu faire l'histoire des provinces, mais uniquement celle de Rome et des empereurs : c'est seulement pour narrer une insurrection et les campagnes qui l'ont réprimée que Tacite ou Ammien Marcellin parlent de l'Afrique un peu longuement, l'un à propos de Tacfarinas, l'autre à propos de Firmus. Ailleurs la part de l'Afrique se restreint à des mentions brèves, et, dans les documents géographiques, à des énumérations de noms propres. L'origine africaine de Septime Sévère et de Macrin, le court règne des Gordiens en Afrique Proconsulaire sont des données sporadiques qui, telles que les historiens nous les livrent, ne nous apprennent rien sur la vie du pays. Le chapitre de Strabon sur l'Afrique est un des moins nourris de sa *Géographie*. L'ouvrage de Pline l'Ancien est le seul d'où l'on puisse extraire une série d'indications — sans lien d'ailleurs entre elles, et insuffisamment critiquées — sur les productions de l'Afrique. Ce souci des données précises est exceptionnel. Beaucoup plus fréquente est l'utilisation, chez les auteurs latins de l'époque impériale — chez Lucain par exemple —, d'un cliché d'origine ancienne, qu'on ne se soucie nullement de confronter avec la réalité, et qui représente l'Afrique comme une terre inhumaine et

brûlée, stérile et déserte, nourricière de monstres et de serpents.

Il faut descendre, dans l'ordre des temps, jusqu'aux auteurs chrétiens d'origine africaine pour rencontrer des textes qui contiennent les éléments d'une histoire un peu colorée. Tertullien, saint Cyprien, saint Optat, saint Augustin, étroitement mêlés à la vie des églises africaines, nous en rendent une image assez nette ; pour saint Cyprien et saint Augustin en particulier, nous possédons des correspondances abondantes en renseignements. Grâce à ces sources, grâce aussi aux documents conciliaires et martyrologiques, Morcelli a pu dès 1816-1817 publier une *Africa christiana* qui est une histoire suivie, sans trop d'espaces tout à fait obscurs, du christianisme africain. Mais pour l'histoire profane dont nous avons à nous occuper ici, il n'en est pas de même : les événements d'Afrique attestés par les auteurs ne jalonnent que de loin en loin le cours des années, et ne sont en réalité que les parties saillantes, extérieures, de l'histoire africaine ; l'essentiel de cette histoire s'est déroulé indépendamment d'eux, dans une zone où le regard des écrivains anciens ne s'est presque jamais porté.

L'Afrique du Nord étant pratiquement à peu près fermée aux voyageurs, archéologues et épigraphistes n'avaient guère pu y recueillir, comme ils l'avaient fait en Europe du ^{xvi}e au ^{xviii}e siècle, les monuments inscrits ou figurés qui suppléent aux lacunes des textes littéraires. Les mentions de ruines antiques que renferment les traités des historiens et des géographes arabes sont le plus souvent bien vagues. Les érudits du ^{xvii}e siècle — Peiresc, Spon — n'ont connu qu'un tout petit nombre d'inscriptions africaines. Au ^{xviii}e siècle, des voyageurs en ont lu quelques-unes : ainsi le Marseillais Peyssonnel, naturaliste qui voyagea en Afrique en 1724-1725, et l'Anglais Shaw, qui habita Alger et voyagea en Afrique de 1720 à 1732. La contribution de celui-ci, la plus importante qu'ait fournie avant la conquête française l'épigraphie latine d'Afrique, ne dépasse pas une centaine d'inscriptions. Le voyageur anglais

Bruce, en 1765-1766, s'intéressa surtout aux ruines des édifices et prit à Cherchel, à Constantine, à Lambèse, à Timgad, à Tébessa des notes et des dessins : mais les matériaux emmagasinés par lui ne devaient être publiés — incomplètement — qu'en 1877 par son compatriote Playfair. Les documents épigraphiques et archéologiques mis à la disposition des érudits se réduisaient donc, pour l'Afrique, à fort peu de chose, et n'ajoutaient presque rien aux renseignements insuffisants que l'on tire des textes littéraires.

*
* *

La conquête française eut dans le domaine des sciences historiques les mêmes conséquences que dans le domaine économique. Elle fit rentrer l'Algérie dans le concert des pays civilisés, dans le système de l'activité générale. Désormais on put voyager librement en Algérie, copier les inscriptions, étudier et fouiller les ruines. Si les toutes premières années de la conquête, occupées par des tâches plus urgentes, furent stériles de ce point de vue, l'histoire ancienne eut une place à partir de 1835 environ dans les pensées des Français qui peu à peu prenaient possession de l'Algérie. Les expéditions de Tlemcen en 1836, de Constantine en 1837, des Portes-de-Fer en 1839, en même temps qu'elles traduisaient la volonté de la France de s'installer durablement, furent l'occasion de récoltes épigraphiques et archéologiques, que beaucoup d'autres devaient suivre, à mesure que la politique ou les armes françaises gagneraient de nouveaux terrains.

Il se trouva que le temps où l'Algérie s'ouvrait aux explorations des savants fut aussi celui où l'esprit et la méthode de l'histoire ancienne se renouvelaient par le rôle accordé aux « sciences auxiliaires », archéologie, épigraphie, numismatique. Sans doute les siècles antérieurs au XIX^e siècle, depuis la Renaissance, n'avaient pas ignoré les monuments figurés, les inscriptions et les monnaies,

et avaient su en tirer parti, à l'occasion, pour reconstituer le passé. Mais c'est le XIX^e siècle seulement qui a donné à ces études toute l'ampleur et tout le prix qu'elles méritaient, qui a conçu et exécuté ou entrepris des recueils complets, des *corpora* d'inscriptions et de monuments, qui a déterminé les règles de la critique et de l'interprétation. L'Afrique romaine accueillait les investigations des épigraphistes et des archéologues au moment où leurs disciplines transformaient et vivifiaient l'histoire de l'antiquité.

Il faut noter ici que, parmi les pays qui avaient jadis fait partie de l'Occident latin, l'Afrique était placée dans des conditions qui lui étaient propres. La brutalité même des événements qui avaient brisé la tradition romaine dans l'Afrique envahie par l'Islam avait laissé les vestiges de la période antique dans un état de pureté exceptionnelle. Alors qu'en Italie, en France, en Rhénanie, en Espagne, les villes médiévales et modernes ont continué les villes romaines et, en les continuant, les ont effacées, en Algérie une population en grande partie paysanne, et souvent nomade, restée ou redevenue étrangère à la civilisation romaine, a vécu à côté des monuments antiques sans s'y intéresser et, en de nombreux endroits, sans s'y installer ; dans bien des cas, par suite, elle n'a pas été amenée à les modifier ni à les détruire, d'autant plus qu'elle était peu laborieuse. Beaucoup d'édifices anciens de l'Afrique, privilégiés par rapport à ceux d'Europe, n'ont subi que les dégradations causées par les agents naturels et par le manque d'entretien. Aux chercheurs modernes ils se sont révélés mutilés sans doute par les siècles, mais libres des additions et des réfections qui ailleurs dissimulent et oblitèrent les témoins de l'antiquité.

Aux découvertes innombrables dont cette terre presque vierge donnait les occasions, beaucoup ont participé, des premières années de la conquête jusqu'à nos jours, parmi ceux à qui leur

culture générale permettait de comprendre l'intérêt de ces recherches, officiers, médecins, ecclésiastiques, fonctionnaires. Les officiers surtout, à qui il arrivait plus souvent qu'à d'autres de pénétrer dans des localités inconnues, et qui se procuraient facilement de la main-d'œuvre, furent les plus actifs à noter des inscriptions et à dessiner des ruines. Cette tradition de collaboration aux études d'archéologie est restée vivace dans l'armée d'Afrique, surtout parmi les officiers du service topographique.

On sentit de bonne heure le besoin de coordonner ces concours bénévoles et de centraliser les renseignements recueillis. Quand le gouvernement de Louis-Philippe décida la publication d'une série de beaux volumes, sous le titre *Exploration scientifique de l'Algérie*, les monuments antiques y furent compris sous les rubriques *Archéologie* et *Beaux-Arts*. L'architecte Ravoisié, après avoir voyagé de 1840 à 1842, publia en 1846 un volume de *Beaux-Arts, architecture et sculpture*¹. Le commandant Delamare publia en 1850 un volume de planches d'*Archéologie*, où l'épigraphie, en fait, se mêlait à l'archéologie, et dont il avait recueilli les matériaux de 1840 à 1845². Cette grande entreprise, malheureusement, resta inachevée. Les tomes II et III de Ravoisié sont incomplets ; Delamare est mort en 1861 sans avoir jamais publié le texte explicatif de ses planches³.

On eut vite fait de reconnaître l'importance des inscriptions latines d'Algérie, non seulement pour l'histoire ancienne de la contrée, mais pour l'intelligence des antiquités romaines en général. Léon Renier eut mission de les recueillir ; il voyagea de 1850 à 1853, d'abord avec Delamare, puis seul, et publia par fascicules, de 1855 à 1858, les *Inscriptions romaines de l'Algérie*, — plus de 4.400 textes

1. Paris, gr. in-fol.

2. Paris, in-fol.

3. S. GSELL a comblé cette lacune, dans la mesure du possible, en publiant un *Texte explicatif des planches de Delamare*, Paris, 1912, in-8°.

dont plus de 1.200 pour la seule Lambèse. Mais un volume de commentaires, qu'il annonçait comme devant faire suite au volume de textes, ne parut jamais. La guerre de 1870 empêcha d'autre part la réalisation d'un projet qui confiait à Léon Renier la partie relative à l'Algérie dans le tome VIII, consacré à l'Afrique, du *Corpus Inscriptionum Latinarum* : ce fut l'Allemand Wilmanns qui, de 1873 à 1876, prépara ce tome ; Wilmanns étant mort en 1878, les deux volumes du tome VIII furent publiés par Mommsen en 1881.

Le fait que les œuvres de Ravoisié, de Delamare, de Renier n'avaient pu être conduites jusqu'au bout indiquait peut-être qu'en un certain sens elles étaient prématurées. Il fallait d'abord poursuivre les besognes de prospection, les faire plus étendues et plus détaillées, pour se mettre en état de présenter des ensembles qui ne fussent pas trop manifestement incomplets et provisoires. C'est à cela que travaillèrent utilement les sociétés savantes qui se fondèrent dans les principales villes d'Algérie. La plus ancienne est la Société archéologique, historique et géographique de Constantine, fondée en 1852 par Creuly et Cherbonneau ; elle publia, à partir de 1853, un *Annuaire*, remplacé à partir de 1863 par un *Recueil des notices et mémoires*, annuel aussi. A Alger, Adrien Berbrugger, créateur et directeur, depuis 1835, de la bibliothèque et du musée d'Alger, fonda en 1856 la Société historique algérienne, qui a pour organe la *Revue africaine*, dont le premier volume est de 1856-1857. Bône eut, à partir de 1865, le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* ; Oran, à partir de 1878, le *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran*. Nous ne pouvons songer à nommer ici tous ceux qui furent les bons ouvriers de cette besogne ; il faut mentionner au moins, parmi les plus actifs, Poulle à Constantine, et, plus tard, Papier à Bône, Demaeght à Oran. Naturellement les chercheurs locaux n'étaient pas seuls à s'occuper des choses d'Algérie. Une mission confiée à Héron de Villefosse, qui en publia les résultats

en 1875¹, attacha de façon durable ce servant à l'étude des antiquités algériennes.

Aux environs de l'année 1880, le rythme de ce travail s'accéléra, en même temps que l'organisation s'en précisait. Un demi-siècle d'occupation française s'était écoulé : l'Algérie, tranquille et sûre du lendemain, avait quelques loisirs et quelques crédits pour les recherches érudites. L'établissement du protectorat français en Tunisie, c'est-à-dire dans la partie de l'Afrique du Nord la plus riche en monuments romains, appelait avec force sur l'Afrique ancienne la curiosité du grand public et l'attention des savants. Mgr Lavignerie intervenait en faveur des recherches archéologiques, avec l'autorité de sa personne et de sa charge. L'École supérieure des Lettres était fondée à Alger : en même temps qu'un établissement d'enseignement supérieur, elle était comme une mission permanente attachée à l'étude du pays. Masqueray, qui en était le directeur, s'intéressait activement aux antiquités ; à lui se joignaient bientôt Waïlle, qui fouilla Cherchel, et Édouard Cat, qui publia en 1891 un *Essai sur la province romaine de Maurétanie Césarienne*. Des revues nouvelles parurent : le *Bulletin de correspondance africaine* (1882-1886)², le *Bulletin trimestriel des antiquités africaines* (1882-1885), appelé ensuite *Revue de l'Afrique française* (1886-1888). Au ministère de l'Instruction publique, la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques assurait la liaison entre les chercheurs résidant en Afrique et les savants de la métropole ; elle comprit bientôt une commission spéciale de l'Afrique du Nord, dont R. Cagnat fut l'animateur ;

1. *Rapport sur une mission archéologique en Algérie*, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3^e série, t. II, pp. 377-496.

2. A partir de 1886, ce *Bulletin*, que publiait l'École des Lettres, cessa de paraître sous forme de périodique. Le titre devint celui d'une collection de volumes publiés, sans périodicité fixe, par l'École, puis par la Faculté des Lettres, et consacrés en majorité à l'orientalisme.

la collection du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, créé en 1883, est une source capitale pour qui veut suivre les progrès de l'archéologie africaine. C'est avec une mission du ministère que de La Blanchère parcourut, en 1882, l'ouest de l'Algérie¹. Enfin le service des Monuments historiques, étendant son action au delà de la Méditerranée, considéra qu'il lui appartenait de fouiller les villes romaines de l'Algérie : l'architecte Duthoit commença en 1880 les fouilles de Timgad.

L'histoire de l'Algérie s'enrichissait ainsi, jour après jour, de découvertes qui rendaient bien plus précis et bien plus vivant le passé romain. L'écart est sensible, de ce point de vue, entre les ouvrages publiés par Dureau de la Malle en 1852², ou par Vivien de Saint-Martin en 1863³, et ceux qui ont pu mettre à profit le travail des épigraphistes et des archéologues. Le premier en date parmi ceux-ci est le livre de Gustave Boissière⁴; le plus remarquable, celui qui fit le plus pour révéler au grand public l'œuvre des archéologues africains est *L'Afrique romaine*, de Gaston Boissier⁵.

Au cours du second demi-siècle, recherches de détail et publications d'ensemble se sont associées et entraînées. On a fouillé, outre Cherchel et Timgad, Tipasa, Tizirt, Lambèse, Tébessa, Djemila,

1. *Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne*, dans les *Archives des missions*, 3^e série, t. X (1883).

2. DUREAU DE LA MALLE (M.), *L'Algérie, histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales. Manuel algérien*, Paris, 1852, in-12.

3. VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine. Étude historique et géographique*, Paris, 1863, in-4^o.

4. BOISSIÈRE (G.), *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaines dans le Nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie*; Paris, 1878, in-8^o.

5. G. BOISSIER, *L'Afrique romaine. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie*, dans la *Rev. des Deux Mondes*, 1894 et 1895, puis en vol., Paris, 1895, in-12.

Announa, Khamissa, Madaure¹; les chantiers ouverts récemment à Sour Djouab, à Bône et à Zana promettent de bons résultats. Stéphane Gsell, dont l'activité et l'érudition s'emploient depuis 1890 au profit des antiquités nord-africaines, ne les a pas seulement servies par un grand nombre d'études et de découvertes particulières : dans les *Monuments antiques de l'Algérie*², publiés en 1901, il a inventorié et décrit toutes les ruines préromaines et romaines qui étaient, à cette date, connues ou signalées ; dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, commencé en 1902 et terminé en 1911³, il a rassemblé et résumé, localité par localité, toutes les données que l'on possède sur l'histoire ancienne et l'archéologie du pays, et fourni par là à l'archéologie algérienne un incomparable instrument de travail, cadre et point de départ de toutes les recherches ultérieures.

Les récoltes épigraphiques n'ont jamais cessé d'être abondantes. Le supplément du tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, pour la publication duquel R. Cagnat a collaboré avec les rédacteurs allemands, J. Schmidt et H. Dessau, a enregistré les inscriptions nouvelles à une date un peu antérieure à 1891 pour la Proconsulaire, à 1894 pour la Numidie, à 1904 pour la Maurétanie⁴ ; Dessau a donné en 1916 un second supplément qui, de l'Algérie, ne comprend que Tébessa⁵. On voit que le *Corpus* est loin d'être à jour ; un recueil

1. La plupart de ces fouilles ont été conduites par le service des Monuments historiques, dont l'architecte en chef a été A. Ballu de 1889 à 1927.

2. Paris, 1901, 2 vol. in-8°.

3. Alger et Paris, in-fol.

4. Ces millésimes sont ceux de la publication des parties du supplément : chacune de ces parties est en réalité un peu en retard sur les publications de détail.

5. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae editum, t. VIII, *Inscriptiones Africae Latinae*. Le t. VIII, préparé et commencé par G. WILMANN, a été publié par Th. MOMMSEN, en 2 parties, Berlin, 1881, in-fol. Les suppléments (*Volume octavi supplementum*) comprennent 4 parties : *Pars I* par CAGNAT et SCHMIDT, 1891 ; *Pars II* par CAGNAT, SCHMIDT et DESSAU, 1894 ; *Pars III*

général des *Inscriptions latines de l'Algérie*, dont S. Gsell a publié le premier volume¹, concernant la partie orientale de l'Algérie (ancienne Proconsulaire), présentera l'épigraphie algérienne d'une façon plus complète et plus commode. Pour une classe de monuments particulièrement fréquents en Afrique, les mosaïques, il existe l'*Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique*, publié sous les auspices de l'Académie des Inscriptions ; le tome III, concernant l'Algérie, a été rédigé par De Pachtère, en 1911 ; il est complété par un fascicule de planches².

A l'aide des matériaux collectionnés de la sorte, on peut construire avec une vraisemblance satisfaisante l'histoire ancienne de l'Algérie. C'est ainsi que deux aspects de la période romaine, histoire militaire et histoire administrative, ont été reconstitués, l'un par R. Cagnat³, l'autre par Pallu de Lessert⁴. P. Monceaux a prélué par un livre sur les écrivains païens d'origine africaine⁵ à ses études sur l'Afrique chrétienne. La dernière phase de l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord, la période byzantine, a été traitée par Ch. Diehl⁶. L'*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord* de S. Gsell, dont huit volumes ont paru de 1913 à 1928⁷, s'arrête pour le moment aux

par les mêmes, 1904 ; *Part IV* par DESSAU, 1916. Il n'y a qu'une seule pagination.

1. Paris, 1922, gr. in-4°.

2. Paris, 1925, gr. in-4°.

3. CAGNAT (R.), *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les empereurs*, Paris, 1892, in-4° ; 2^e éd., 1912, 1 vol. in-4° en 2 parties.

4. PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine*, Paris, 2 vol. in-4°, t. I, 1896-1897 ; t. II, 1901.

5. MONCEAUX (P.), *Les Africains*, Paris, 1894, in-12.

6. DIEHL (Ch.), *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique (533-709)*. Paris, 1896, gr. in-8°.

7. GSELL (St.), *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*. T. I, *Les conditions du développement historique. Les temps primitifs. La colonisation phé-*

premiers temps de la période impériale, — exactement à la réduction du royaume de Maurétanie en provinces romaines. Pour l'ensemble de la période antique, S. Gsell a donné jusqu'à présent une histoire substantielle et brève, sous le titre *L'Algérie dans l'antiquité*¹, devenue la première partie de *l'Histoire d'Algérie*, de Gsell, Marçais et Yver².

Il est naturel que les Français soient en très grande majorité parmi les travailleurs qui s'intéressent aux antiquités algériennes, et beaucoup de noms français pourraient être ajoutés à ceux qui viennent d'être cités. Il serait injuste toutefois de ne pas signaler que des étrangers ont contribué à l'étude des choses africaines : outre la part des épigraphistes allemands dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, il faut mentionner au moins le chapitre clair et précis de Mommsen sur les provinces africaines dans le tome V de sa *Römische Geschichte*³, et les travaux de Schulten⁴ et Barthel⁵.

nicienne et l'empire de Carthage (1913); t. II, *L'état carthaginois* (1918); t. III, *Histoire militaire de Carthage* (1918); t. IV, *La civilisation carthaginoise* (1920); t. V, *Les royaumes indigènes. Organisation sociale, politique et économique* (1927); t. VI, *Les royaumes indigènes. Vie matérielle, intellectuelle et morale* (1927); t. VII, *La République romaine et les rois indigènes* (1928); t. VIII, *Jules César et l'Afrique. Fin des royaumes indigènes* (1928), Paris, 8 vol. gr. in-8°.

1. Alger, 1900, petit in-8°; 2° éd., 1903.

2. Paris, 1927, in-8°. — Le gouvernement général de l'Algérie a publié les notes prises aux conférences faites, en 1922, par E. ALBERTINI au Cours d'instruction préparatoire aux affaires indigènes, sous le titre *L'Afrique romaine*, Alger, 1922, in-8°; 2° éd., 1927 (N. D. L. R.).

3. *Die Provinzen von Caesar bis Diocletian*, Berlin, 1885; 10° éd., 1927; le ch. consacré aux provinces africaines a été traduit par Pallu de Lessert dans le *Bulletin des antiquités africaines*, t. III, p. 193 sq. et 269 sq., et par Cagnat et Toutain, dans la trad. d'ensemble de *l'Histoire romaine*, t. XI, Paris, 1889, in-8°.

4. Entre autres : *Das römische Afrika*, Leipzig, 1899, in-8°.

5. Notamment : *Römische Limitation in der Provinz Africa*, dans *Bonner Jahrbücher*, CXX (1911).

* * *

La combinaison des textes et des documents épigraphiques et archéologiques a mis en lumière quelques faits importants, qui dominent l'histoire ancienne de l'Afrique du Nord.

Le premier est la permanence, à travers tous les siècles et sous toutes les dominations, de l'élément berbère qui constitue, depuis l'origine et jusqu'aujourd'hui, le fond de la population de l'Afrique du Nord. Les Français qui ont conquis l'Algérie croyaient d'abord qu'elle était peuplée d'« Arabes », et cette erreur ne s'est pas corrigée tout de suite ; on a mis quelque temps à percevoir le caractère adventice des éléments arabes dans l'Afrique du Nord. Les études d'histoire ancienne ont contribué à établir la vérité, en montrant la persistance du type physique, de la langue, des institutions et des mœurs dans la masse des indigènes, après comme avant l'islamisation. Les inscriptions libyques, tout intraduisibles qu'elles sont, restent précieuses comme preuve de cette continuité ; Faidherbe¹ et Reboud² en avaient entrepris le recueil ; un projet de corpus, dont la réalisation est très souhaitable, a été présenté par l'abbé Chabot au dernier Congrès international d'archéologie³. Plus probantes

1. FAIDHERBE (G^{al}), *Collection complète des inscriptions numidiques (libyques)*, Paris, 1870, in-4°.

2. REBOUD (V.), *Recueil d'inscriptions libyco-berbères*, Paris, 1870, in-4° ; *id.*, troisième série, Perpignan, 1871. La suite a paru dans le *Recueil... de Constantine*, t. XVII, XIX, XXII et XXIV.

3. Un autre *desideratum* peut être signalé ici. Les monnaies numides et maurétaniennes appellent une étude détaillée. On ne dispose jusqu'à présent que d'ouvrages vieillissants, comme celui de L. MULLER, *Numismatique de l'ancienne Afrique*, 1^{re} partie (1860), 2^e (1861), 3^e (1862), Supplément (1874), Copenhague, 4 vol. in-4°, ou manquant de méthode et de critique comme celui de CHARRIER, *Description des monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, Mâcon, 1912, in-8°.



encore peut-être sont les analogies de coutumes notées par des observateurs perspicaces entre les Libyens de l'antiquité et les Berbères modernes : S. Gsell a pu utiliser des remarques faites de nos jours, pour interpréter ou contrôler plus d'un passage dans les chapitres où Hérodote décrit les peuplades libyennes¹.

Un second fait est la rareté des vestiges puniques en Algérie. Sans doute on peut admettre qu'en certains points les traces de l'époque carthaginoise ont été complètement effacées par l'occupation romaine. Les souvenirs de la colonisation punique seraient cependant moins pauvres si cette colonisation avait été étendue et profonde. La domination effective de Carthage ne s'est guère exercée en Algérie que sur un nombre limité de comptoirs maritimes, et ces comptoirs ne semblent pas avoir atteint un brillant développement, si nous en jugeons par ceux dont nous connaissons les nécropoles². A vrai dire, la civilisation punique a pénétré en Algérie moins par l'influence directe de Carthage que par l'action des princes numides, cherchant à acclimater chez eux et à imiter une forme de vie dont ils sentaient la supériorité : par cette voie, des éléments puniques sont entrés durablement dans les institutions, les cultes et les rites funéraires, la vie intellectuelle des Berbères de Numidie et de Maurétanie. Mais l'empreinte punique est malgré cela, dans l'ensemble, beaucoup moins marquée en Algérie qu'en Tunisie.

En troisième lieu, l'étude de l'Algérie antique fait apparaître une certaine timidité de l'impérialisme romain. Les Romains n'ont conquis l'Afrique du Nord que lentement, par étapes, sous la pression des circonstances. Ils n'ont pas cherché à étendre leur domination vers le sud : dans la moitié occidentale de l'Algérie leur

1. GSELL, *Hérodote*, Paris et Alger, 1915, in-8°, et *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. V et VI.

2. La mieux connue des nécropoles puniques d'Algérie est celle de Gouraya, à l'ouest de Cherchel (GSELL, *Fouilles de Gouraya*, Paris, 1903, in-8°).

frontière se tient relativement près de la mer, laisse hors des provinces romaines les hauts plateaux, qu'ils auraient pu cependant occuper sans grande peine et qui étaient utilisables soit pour la culture, soit au moins pour l'élevage. A l'intérieur même de la frontière ils n'ont pas fait effort pour que leur domination fût compacte et partout bien assise : des flots réfractaires à la colonisation et à la romanisation ont subsisté de tout temps au milieu des zones pacifiées et cultivées.

La faiblesse numérique des Italiens immigrés dans l'Afrique romaine est une cause plutôt qu'une conséquence de cette timidité. L'Italie, quand l'Afrique du Nord a été réduite en provinces, n'avait pas de population en excès à envoyer au delà de la mer ; et la dépopulation de l'Italie est allée s'aggravant. Les Italiens installés en Afrique ont toujours été en petit nombre : ils formaient une élite qui occupait les postes de commandement, encadrait et guidait les indigènes ; leur présence, comparable à celle d'un ferment, incitait les Africains à s'élever, d'échelon en échelon, vers la cité romaine, et vers les avantages et les droits qui y étaient attachés. Rome s'est contentée, pendant tout le Haut-Empire, d'un appareil administratif très simple, et, dans l'application de ses principes de gouvernement, elle a tenu compte des traditions locales : c'est que, incapable de peupler l'Afrique, elle était obligée de la laisser aux Africains.

Enfin tous les documents concourent à nous présenter l'Afrique romaine comme un pays presque exclusivement agricole. La fonction de l'Afrique, dans le système coordonné et discipliné du monde romain, a été de fournir à Rome avant tout, à d'autres provinces ensuite, les produits agricoles fondamentaux, céréales et huile. Sous les premiers empereurs l'Afrique est comme spécialisée dans la production du blé ; au second siècle sa vie économique devient plus variée : l'olivier, la vigne, les arbres fruitiers prennent largement place à côté du blé et de l'orge. Mais à toutes les époques l'agricul-

ture est la ressource essentielle, et c'est à elle que la presque totalité de la population applique son activité. Cela n'exclut pas d'ailleurs la multiplication des villes, foyers de vie municipale et de romanisation, dont la politique des empereurs travaille à augmenter le nombre : ces agglomérations vivent de la culture des terres qui les entourent et où la majeure partie de leurs habitants ont leur travail ou leurs intérêts. L'histoire de l'Afrique antique, si elle pouvait jamais être écrite dans le détail, serait le récit des innombrables efforts individuels qui ont peu à peu mis en valeur les terres, conquis des champs sur la brousse et le marais, créé des fortunes particulières et du même coup une prospérité générale.

* * *

Quelques grandes inscriptions nous renseignent sur les conditions dans lesquelles les terres étaient défrichées et exploitées ; c'est en Tunisie qu'elles ont été trouvées, mais des modes analogues de culture et de tenure étaient pratiqués sans doute dans le reste de l'Afrique du Nord. Il va de soi néanmoins que beaucoup de documents devront être découverts avant que nous soyons en état de retracer exactement et sûrement toute l'économie de l'Afrique romaine, la façon dont les richesses étaient produites et réparties, les rapports entre propriétaires, fermiers, travailleurs, les règlements fiscaux.

Bien d'autres questions encore restent posées. Ainsi nous pouvons affirmer, en gros, que la masse de la population de l'Afrique du Nord, dans l'antiquité, était indigène : l'Afrique a reçu peu d'Italiens, et des autres régions de l'Empire non plus les immigrants ne paraissent pas être venus en grand nombre. Mais cette impression d'ensemble aurait besoin d'être précisée : quelle a été au juste l'importance, numérique et morale, des éléments non africains dans l'Afrique romaine ?

Nous constatons que Rome avait gagné à sa langue, à ses mœurs, à son esprit, de nombreux Africains ; elle a construit un peu partout ses arcs, ses forums, ses théâtres, ses aqueducs ; elle a recruté en Afrique des chevaliers, des sénateurs ; elle y a formé des hommes comme Apulée, Fronton, saint Augustin. Mais jusqu'où s'étendait cette romanisation, dont les témoignages positifs nous frappent parce qu'ils sont en pleine lumière ? Dans quelle mesure avait-elle pénétré en dehors des villes dont nous voyons les ruines, au-dessous des classes dirigeantes dont les représentants nous sont connus ?

Dans la première moitié du v^e siècle, l'autorité de Rome a cessé de s'exercer sur l'Afrique ; au vii^e siècle est survenu l'Islam, violemment hostile à tout le passé. Des institutions et des coutumes importées en Afrique par la volonté ou l'exemple de Rome, lesquelles ont survécu, et pendant combien de temps ? Beaucoup d'entre elles étaient tenaces : il est remarquable, par exemple, que dans des actes de vente rédigés vers la fin du v^e siècle, au sud de Tébessa¹, on voit vivre encore le souvenir d'une *lex Manciana*, sur la mise en valeur des terres incultes, qui remonte aux dernières années de la République ou au début de l'Empire. Ça et là des groupes chrétiens, qui connaissaient encore le latin, ont prolongé leur existence pendant plusieurs siècles après la conquête musulmane. Il ne se peut pas que toute trace de la civilisation romaine ait été abolie. Mais nous ne sommes pas en état, jusqu'à présent, de déterminer avec netteté la part de l'héritage antique dans la Berbérie médiévale.

1. ALBERTINI (E.), *Actes de vente du V^e siècle trouvés dans la région de Tébessa (Algérie)*, dans le *Journal des Savants*, janvier 1930, pp. 23-30.

* * *

Il est permis d'espérer que les solutions de ces problèmes se dégageront peu à peu, des données patiemment accumulées. Il importe pour cela que la recherche des documents archéologiques et épigraphiques soit régulièrement poursuivie, que les découvertes fortuites soient signalées et enregistrées, et que la conservation des monuments et des objets soit assurée.

On n'a pas assez tenu compte de ces nécessités, dans les premiers temps de l'occupation française. La préface du tome VIII du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, écrite en 1881 par Mommsen, se plaint vivement de la négligence dont les monuments antiques de l'Algérie ont souffert depuis 1830 : pour rédiger ce passage, Mommsen n'a eu qu'à s'inspirer des regrets souvent exprimés par les savants de France et d'Algérie, et de leurs protestations vaines contre un vandalisme tantôt toléré, tantôt encouragé ou même prescrit par l'administration supérieure ou les autorités locales. Beaucoup de ruines romaines ont servi de carrières, quand on avait à bâtir un village ou à ouvrir une route. La construction d'Aumale, de Khenchela, de Philippeville s'est faite aux dépens des vestiges d'Auzia, de Mascula, de Rusicade. Constantine n'a presque rien gardé des restes antiques qui étaient encore visibles en 1837. Les pierres du cirque et du théâtre de Cherchel, celles du théâtre de Tipasa sont passées dans des bâtiments modernes. Les fautes les plus graves ont été commises à Lambèse : quand Delamare, en 1844, visita ces ruines, elles étaient dans un état tel que des fouilles méthodiques auraient pu restituer intégralement le camp de la légion, et les principaux édifices de la ville issue du camp. Peu d'années après, la construction d'un pénitencier sur la partie Sud-Ouest du camp et avec les pierres même des ruines gâchait irrémédiablement ce magnifique terrain de travail ; plusieurs des monuments antiques de la ville furent également détruits.

Vers 1880, en même temps que l'étude scientifique des antiquités africaines s'organisait, et par l'effet des mêmes mesures, les ruines commencèrent à être protégées, au moins dans les localités où le service des Monuments historiques eut un représentant. La loi du 31 mars 1887 sur les monuments historiques était applicable à l'Algérie ; la loi du 31 décembre 1913 sur la même matière l'est aussi ; dans chacune de ces lois un article réserve à l'État la propriété des constructions et objets antiques trouvés en Algérie dans tout terrain qui a été concédé par l'État à des collectivités ou à des particuliers.

Mais les ruines antiques, en Algérie, sont si nombreuses, si dispersées, et souvent si éloignées des centres habités, qu'il est impossible d'exercer partout où il le faudrait une surveillance efficace. Des faits regrettables de mutilation et de destruction continuent à se produire. La meilleure garantie est à chercher dans l'esprit public : il faut répandre parmi les fonctionnaires, les colons et l'élite des indigènes la notion de l'intérêt que présentent non seulement pour la science, mais aussi pour le tourisme, les vestiges du passé.

C'est au chapitre des « Monuments historiques » que sont inscrits les crédits budgétaires affectés aux fouilles des villes antiques, et c'est par les architectes et agents de ce service que la plupart des fouilles sont conduites. Il n'est pas douteux cependant que le concours des archéologues est nécessaire pour l'orientation des recherches, l'interprétation et l'utilisation scientifique des résultats. M. Cagnat a collaboré avec MM. Boeswillwald et Ballu, architectes, pour la publication des fouilles de Timgad¹. M. Gsell a présenté les résultats des fouilles de Khamissa, de Madaure et d'Announa, exécutées pour le service des Monuments historiques par

1. BOESWILLWALD, CAGNAT et BALLU, *Timgad, une cité africaine sous l'Empire romain*, Paris, 1891-1905, in-4°.

M. Ch. A. Joly¹. Cette collaboration indispensable a pris une forme permanente en 1923, par la création d'une direction des antiquités de l'Algérie, direction confiée à un archéologue² qui travaille en liaison avec l'architecte en chef des Monuments historiques. L'administration des monuments antiques de l'Algérie, en somme, est bicéphale.

Dans les premiers temps de la conquête française, on admettait que les meilleures antiquités d'Algérie devaient enrichir le musée du Louvre. Le Louvre possède ainsi bon nombre de sculptures, de mosaïques et d'inscriptions qui proviennent d'Algérie ; les premiers envois ont été faits par Ravoisié et Delamare en 1845. Cette pratique est abandonnée aujourd'hui, et l'Algérie conserve les objets qui sortent de son sol. Le Musée national des antiquités algériennes et d'art musulman, à Alger, possède des antiquités recueillies dans les trois départements algériens : stèles libyques, provenant en majorité de Kabylie ; monuments puniques, parmi lesquels le mobilier des tombes de Gouraya ; marbres, dont le plus célèbre est la Vénus de Cherchel ; bronzes, dont le plus remarquable est l'Enfant à l'aiglon, de Lambèse ; mosaïques, inscriptions, poteries, verreries, monnaies, bijoux ; des moulages y représentent les statues qu'il a paru convenable de laisser dans les musées locaux. Ceux-ci, qui sont municipaux, existent dans les deux chefs-lieux de département, Oran et Constantine³, et, en outre, partout où les découvertes faites sur place ont été suffisamment abondantes pour déterminer l'organisation d'une collection : à Tlemcen (musée qui est presque uniquement un musée d'archéologie musulmane), Cherchel, Aumale, Bougie, Sétif, Philippeville, Bône, Guelma, Lambèse, Tébessa.

1. GSELL et JOLY, *Khamissa, Mdaourouch, Announa*, Paris, 1914-1922, 3 parties in-fol. : *Khamissa* (1914), *Announa* (1918), *Mdaourouch* (1922).

2. Actuellement E. ALBERTINI (N. D. L. R.).

3. Ces deux musées vont être installés dans de nouveaux édifices, construits à l'occasion du Centenaire de l'Algérie.

Trois musées encore sont annexés aux chantiers de fouilles de Tipasa, de Timgad et de Djemila. Enfin diverses localités possèdent, à défaut de musée proprement dit, des collections lapidaires, dont la plus notable est celle d'El Kantara, formée en ces dernières années. Onze de ces musées ont été, dans la série « Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie », le sujet de publications où sont présentés et commentés les monuments principaux¹.

* * *

Beaucoup de travail reste à faire. Sauver de la destruction les ruines antiques, les dégager, les étudier, en publier de bons plans, tenir à jour les inventaires des collections, dresser ou continuer, pour les différentes catégories de monuments, des répertoires complets et bien illustrés, c'est un programme difficilement épuisable, dans un pays aussi vaste que l'Algérie et aussi riche en matière archéologique. Un siècle était un espace bien court pour cette œuvre de très longue haleine. Du moins la tâche est commencée ; pour l'entreprendre, les bonnes volontés ont été nombreuses ; ayons confiance qu'elles ne manqueront pas pour la poursuivre.

1. *Musée africain du Louvre*, par HÉRON DE VILLEFOSSE (1921) ; *Musée d'Alger*, par DOUBLET (1890), et *Supplément*, par WUILLEUMIER (1928) ; *Musée d'Oran*, par de LA BLANCHÈRE (1893) ; *Musée de Constantine*, par DOUBLET et GAUCKLER (1893) ; *Musée de Tlemcen*, par W. MARÇAIS (1906) ; *Musée de Cherchel*, par GAUCKLER (1895), et *Supplément*, par DURRY (1924) ; *Musée de Philippeville*, par GSELL et BERTRAND (1898) ; *Musée de Guelma*, par DE PACHTERE (1909) ; *Musée de Lambèse*, par CAGNAT (1895) ; *Musée de Tébessa*, par GSELL (1902) ; *Musée de Timgad*, par BALLU et CAGNAT (1903). A cette série s'ajoute la *Collection Farges*, par BESNIER et BLANCHET (1900) : cette collection, qui comprenait surtout des objets recueillis dans la région de Tébessa, a été dispersée à la mort du propriétaire ; un certain nombre de pièces ont été acquises par le Musée d'Alger.

CHAPITRE V

L'HISTOIRE ANCIENNE DE L'AFRIQUE CHRÉTIENNE¹ SES PROGRÈS DEPUIS CENT ANS

par Jacques ZEILLER
Directeur d'études à l'École des Hautes-Études

L'histoire de l'ancienne Église d'Afrique n'était assurément pas à découvrir quand la France commença, il y a cent ans, d'occuper le sol sur lequel cette histoire s'était déroulée. Les noms et les œuvres de ses écrivains les plus illustres, Tertullien, Cyprien, Augustin, et d'autres de moindre envergure, ses martyrs les plus glorieux, tels que les Scillitains ou les saintes Perpétue et Félicité, le cadre général de son organisation, ses épreuves après les persécutions romaines, comme le schisme donatiste et l'oppression vandale, étaient connus. En revanche, on ignorait à peu près tout de ses monuments, réduits à l'état de ruines, et, pour la plupart même, de ruines rendues invisibles par le travail des siècles.

1. Les études publiées dans ce numéro de la *Revue Historique* consacré au Centenaire algérien ont, à juste titre, pour objet l'Algérie plutôt que l'Afrique française du Nord dans son ensemble. Mais un travail qui n'envisagerait le passé chrétien que de la Maurétanie Césarienne, de la Numidie et de la portion de la province Proconsulaire comprise dans l'actuel département de Constantine aurait un caractère trop tronqué et trop artificiel pour être acceptable.

Ce sont ces monuments que la transformation des conditions du pays par l'occupation française et l'effort méthodique et prolongé de nos savants ont permis de retrouver en grand nombre. Depuis bientôt un siècle les découvertes n'ont pas cessé.

Mais cette même période qui a vu la conquête française et l'exploration archéologique de l'Afrique du Nord a vu aussi le grand mouvement de rénovation des études relatives à l'antiquité chrétienne. Mouvement auquel tous les pays européens de haute culture ont participé : qu'il suffise, pour n'en citer que les représentants les plus notoires depuis un siècle, de rappeler les noms de Duchesne, de Harnack et de de Rossi. L'histoire de l'ancienne Afrique chrétienne devait, comme celle des autres provinces de l'Empire romain, profiter de ce renouveau de la critique, du parti meilleur tiré des sources déjà utilisées et de la mise en possession de sources nouvelles. Bref, depuis un siècle, tant par les trouvailles matérielles que par le progrès des études fondées sur les textes, notre connaissance des origines chrétiennes de l'Afrique s'est notablement enrichie et, sur de nombreux points, elle s'est assez remarquablement renouvelée.

I

Les premières origines de l'Église africaine sans doute n'ont pas été éclaircies, et vraisemblablement ne le seront pas plus dans la suite que celle des Églises des autres provinces occidentales : aucun texte littéraire ni aucune inscription ne nous ont livré ni ne nous livreront, on peut le croire, le nom du premier prédicateur du christianisme à Carthage, non plus qu'à Marseille, à Carthagène ou à Salone. Mais c'est déjà quelque chose que d'avoir fait justice des légendes qui avaient jeté sur ces origines moins de poésie que de fausse gloire. La floraison légendaire n'a d'ailleurs pas eu le temps de se développer en Afrique, par suite de la conquête arabe et de

l'islamisation du pays, autant qu'en Espagne ou en France, par exemple. Néanmoins quelques « traditions » fantaisistes, relatives à une évangélisation par des personnages apostoliques avaient commencé d'y circuler : on peut voir, dans le premier chapitre du livre consacré au christianisme dans la *Carthage romaine*, d'Auguste Audollent¹, et dans le premier chapitre du premier livre de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, de Paul Monceaux², ce qu'il en faut penser.

L'un et l'autre concluent d'ailleurs à une introduction du christianisme sensiblement antérieure à la date de nos premières données positives sur l'Église africaine, qui apparaît constituée, pourvue d'un nombreux clergé et d'une foule de fidèles vers 180 : que la première propagande ait atteint l'Afrique trois quarts de siècle ou un siècle avant que de tels résultats aient été obtenus, leur paraît à tous deux hautement vraisemblable, le premier mettant plutôt l'accent sur le rôle que l'Église romaine semble bien avoir joué vers les commencements de cette pénétration chrétienne, le second insistant davantage sur celui des éléments orientaux qui se laissent entrevoir à ses plus lointaines origines.

Sur les martyrs qui, au II^e et au III^e siècles, illustrèrent les chrétientés africaines, des clartés nouvelles ont été apportées par de récents travaux. Les conclusions de l'un d'eux ne vont à rien moins qu'à effacer des listes martyrologiques le groupe qui, avec celui des martyrs Scillitains, passait pour le plus ancien de ceux dont pouvait s'enorgueillir l'Église d'Afrique : de l'enquête très

1. Paris, 1901.

2. Paul MONCEAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. T. I, *Tertulien et les origines* (1901); t. II, *Saint Cyprien et son temps* (1902); t. III, *Le IV^e siècle d'Arnobé à Victorin* (1905); t. IV, *Le Donatisme* (1912); t. V, *Saint Optat et les premiers écrivains donatistes* (1920); t. VI, *Littérature donatiste au temps de saint Augustin* (1922); t. VII, *Saint Augustin et le donatisme* (1923). Paris, 1901-1923, 7 vol. in-8°.

pénétrante à laquelle s'est livré, il y a six ans, J. H. Baxter¹ sur les martyrs de Madaure, que l'on faisait contemporains des Scillitains, au temps de Commode, il résulte avec une quasi-certitude que ces prétendus martyrs ne sont que des fanatiques donatistes, exécutés probablement pour avoir pris part aux méfaits dont se rendirent coupables les membres les plus exaltés de la secte connus sous le nom de circoncellions.

En revanche les précieuses découvertes de Sermons inédits de saint Augustin faites par Dom Germain Morin² nous ont valu des précisions nouvelles sur un des plus célèbres groupes de martyrs de la persécution de Valérien, les martyrs dits de la *Massa candida* : on sait maintenant que ces chrétiens, peut-être toute la communauté chrétienne, d'Utique avaient à leur tête l'évêque Quadratus, dont la personnalité était restée jusqu'alors enveloppée d'obscurité³.

On sait aussi que, grâce à une passion heureusement découverte de nos jours, puis étudiée et critiquée par Paul Monceaux, le martyr inconnu Tipasius était un vétérans qui avait embrassé la vie ascétique après sa libération et fut mis à mort pour avoir refusé de reprendre du service⁴.

1. J. H. BAXTER, *The martyrs of Madaura a. D. 180* (*Journal of theological Studies*, XXVI [octobre 1924], pp. 21-37).

2. Cf. ci-dessous, p. 120, n. 3.

3. Dom Germain MORIN, *La Massa Candida et le martyr Quadratus d'après deux sermons inédits de S. Augustin* (*Atti della Ponteficia Accademia di Archeologia*), ser. III. *Rendiconti*, vol. III, ann. 1924-25 [Rome, 1925], pp. 289-313.

4. P. MONCEAUX, *Étude critique sur la Passio Tipasii Veterani* (*Revue Archéologique*, 1904², pp. 267-274). Voir aussi du même : *La Passio Felicis. Étude critique sur les documents relatifs au martyr de Felix, évêque de Thibiuca* (*Ibid.*, 1905¹, pp. 335-340). Cf. encore les indications relatives aux martyrs de Maurétanie dont la « memoria », exhumée près de Renault, a été étudiée par S. GSELL dans son article sur *Le Christianisme en Oranie avant la conquête arabe* (*Bulletin du Cinquantenaire de la Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, 15 avril 1928, pp. 17-32).

Il n'est d'autre part pas sans importance d'apprendre que, aux yeux d'un critique aussi averti que P. de Labriolle, pour lequel l'œuvre de Tertullien n'a plus de secrets, « on peut hardiment identifier avec Tertullien⁵ » le rédacteur de la plus belle Passion africaine, celle des martyres Perpétue et Félicité et de leurs compagnons.



Des hommes illustres ou tout au moins marquants, dont les noms semblent, de Tertullien à Augustin, résumer l'histoire de l'Église d'Afrique, il en est peu sur la vie, la pensée ou l'œuvre desquels des lumières plus vives n'aient été projetées depuis cent ans.

Ce qui a peut-être le plus contribué à les faire jaillir et à les répandre, c'est le renouvellement des études philologiques qui s'est traduit, en matière d'antiquités chrétiennes, par une vaste entreprise d'éditions patristiques. La publication du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne apparait au point de départ de beaucoup des travaux critiques qui ont eu pour résultat de mettre dans un jour plus exact la figure d'un Tertullien, d'un Cyprien ou d'un Augustin. Les éditions françaises de la Société Guillaume Budé ont, dans ces dernières années, déterminé chez nous un mouvement analogue. Les éditions récentes de Tertullien par Kroymann, Reifferscheid et Wissowa, de Minucius Felix par Halm, de saint Cyprien par Hartel, de Commodien par Dombart, d'Arnoobe par Reifferscheid, de Lactance par Brandt et Laubmann, de saint Augustin par Knoll, Wehrisch, Zycha, Urba, Goldbacher, Hoff-

5. P. DE LABRIOLLE, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, 2^e éd. [Paris, 1924], p. 143. Cf. du même, *La crise montaniste* [Paris, 1913], pp. 345-351.

mann, de Victor de Vita par Petchenig, dans le *Corpus* de Vienne¹, sont trop connues pour qu'il y ait autre chose à faire ici qu'à les rappeler. On sait d'autre part que la Société Budé a fait paraître, dans ces toutes dernières années, des éditions, avec traductions françaises, de l'*Apologeticum* de Tertullien par Waltzing et Siveryns², de la *Correspondance* de saint Cyprien par l'abbé Bayard³, et des *Confessions* de saint Augustin par P. de Labriolle⁴.

De l'*Apologeticum* de Tertullien, J. P. Waltzing a donné aussi le commentaire le plus utile qui existe⁵. P. de Labriolle, de son côté, a montré, dans son ouvrage désormais classique sur la *Crise montaniste*⁶, et que Tertullien n'était pas tout dans le montanisme et qu'il avait cependant imprimé sur cette doctrine une marque singulièrement personnelle, en tentant paradoxalement, en homme d'autorité qu'il restait dans sa dissidence d'avec la grande Église, de faire rentrer le montanisme dans les cadres de la hiérarchie.

A quel personnage ecclésiastique, d'autre part, s'en est-il pris dans le *De pudicitia* (I, 4), en le qualifiant, avec une intention visiblement ironique, de *Pontifex Maximus* et d'*episcopus episcoporum* ? On a longtemps cru que c'était le pape Zéphyrin. De Rossi le premier⁷, sur la foi de rapprochements avec les *Philosophoumena* d'Hippolyte (IX, 12), s'est prononcé pour le pape Calixte, et les critiques les plus éminents se sont ralliés à cette thèse. P. de Labriolle, dans sa *Crise montaniste*⁸, en a montré à la fois la

1. Ces diverses éditions s'échelonnent de 1863 (*Octavius* de Minucius Felix, par Halm, vol. II du *Corpus*) à 1923 (*Epistolae* d'Augustin, par Golbacher, vol. LVIII).

2. *Collection des Universités de France*. Paris 1929.

3. *Ibid.* Paris, 1926.

4. *Ibid.* Paris, 1925.

5. *Travaux de la Faculté des Lettres de l'Université de Liège*, XXIV (1919).

6. Cf., ci-dessus, p. 115, n. 5.

7. *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 26.

8. P. 453-455.

force et les faiblesses. La question demeure ouverte, et l'hypothèse de l'identification de l'*episcopus episcoporum* avec l'évêque de Carthage n'est pas exclue¹.

A propos de Tertullien encore et du plus brillant avec lui des apologistes africains, Minucius Felix, un problème s'est posé, qui n'a pas cessé jusqu'aujourd'hui d'inspirer et d'exercer l'ingéniosité de nombreux critiques : de l'*Apologeticum* de Tertullien ou de l'*Oclavius* de Minucius Felix, lequel est le plus ancien et a, dans certaines de ses parties, servi de modèle à l'autre ? P. de Labriolle a, dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne*², présenté avec beaucoup de bonheur le faisceau d'arguments de critique interne qui ne semblent pas laisser la possibilité de douter que c'est Octavius, esprit fin, délicat et mesuré, mieux fait peut-être pour amener des âmes à la foi chrétienne que Tertullien, mais loin de la vigueur dialectique de celui-ci, qui s'est mis à son école. La discussion néanmoins se poursuit toujours, et chaque année, on peu s'en faut, voit paraître un article de revue allemande, belge, française ou italienne, soumettant à ses lecteurs de nouvelles raisons de se prononcer dans un sens ou dans l'autre. On n'en a, à vrai dire, produit en faveur d'Octavius que deux qui aient donné à réfléchir. L'une fait état de la citation dans l'*Oclavius* (31, 4) d'une référence à *Cassius, in historia* ; Tertullien, dans un passage correspondant de l'*Apologeticum* (10, 7) parle de *Cassius Severus*. De là, le raisonnement suivant³ : Minucius a voulu citer l'historien Cassius Hernina

1. Les derniers travaux sur la question, et qui en donnent la bibliographie la plus récente, sont ceux du Père P. GALTIER, *Le véritable édil de Calliste* (*Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1927, pp. 465-488), et de Ad. HARNACK, *Sitzungsberichte der preuss. Akad. der Wissensch., Phil.-hist. Klasse*, juillet 1927, p. 465, et janvier 1928, p. 46 sq.

2. Pp. 173-175.

3. Cf. Ad. EBERT, *Tertullians Verhältnissen zu Minucius Felix* (*Abhandlungen der sächsischer Gessellschaft der Wisseaschafften*, XII *Phil.-hist., Klasse*, V [1870], pp. 319-336).

(II^e siècle avant J.-C.) ; Tertullien, par distraction, a cru qu'il s'agissait de l'orateur Cassius Severus (mort en 37 après J.-C.) et a complété le nom comme il l'avait compris ; il a même répété son erreur dans l'*Ad Nationes* (2, 12). Argument qui n'est point resté sans réplique)¹, rien ne prouvant que Tertullien n'ait pas voulu citer en effet Severus Cassius et que Minucius Felix, venant ensuite, n'ait supprimé le *cognomen* Severus par symétrie avec d'autres noms qu'il a également mentionnés. Plus impressionnante peut-être est l'observation de Théodore Reinach² sur les deux passages respectifs de l'*Apologeticum* (24, 8) et de l'*Oclavius* (21, 9) relatifs à la déification des rois de Maurétanie : tandis que Tertullien dit, sans produire d'exemple individuel, que les Maures divinisent leurs rois, Minucius ne parle que de la divinisation de Juba, que confirme une inscription³ ; pourquoi aurait-il restreint l'application de l'apothéose à ce prince, s'il avait eu le texte de l'*Apologeticum* sous les yeux ? Inférence fort judicieuse, non pourtant peut-être décisive. La controverse n'est pas close.

L'œuvre de saint Cyprien, elle aussi, a soulevé de gros problèmes. Ils ont échauffé les esprits dès le temps de la réforme, et le débat s'est ranimé de nos jours avec la reprise de faveur des recherches relatives aux origines chrétiennes. Cyprien a-t-il explicitement admis la primauté de juridiction de l'évêque de Rome ? est-il au contraire le champion d'un épiscopalisme qui exclut toute idée de primauté ? ou sa pensée, plus nuancée, fait-elle sa part à la conception d'un centre réel d'unité pour l'Église universelle ? Des esprits aussi divers qu'Otto Ritschl et Dom Chapman, Ehrard et l'abbé Tixeront, Harnack, Funk et Mgr Batiffol, ont pris parti, associés ou opposés de façon parfois assez inattendues, pour l'une ou l'autre des

1. Cf. KROLL, *Rheinisches Museum*, LX (1905), p. 307.

2. *Revue d'histoire des religions*, 1921, pp. 59-68.

3. *C. I. L.*, VIII, 29, 627.

solutions¹. Hugo Koch, ancien élève de Funk, a appliqué à l'étude de la question toute l'ardeur d'une critique franchement émancipée des leçons de son maître et singulièrement vigoureuse et conclu à l'épiscopalisme le plus rigoureusement incompatible avec toute notion de primauté². Mais, pour qui lit ensuite les fines analyses de P. de Labriolle dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne*³, l'impression s'atténue fortement que Koch ait dit là-dessus le dernier mot.

De Commodien, c'est l'époque et la patrie même qui ont été controversées. Appartient-il au III^e, au IV^e ou même au V^e siècle ? Écrivit-il en Gaule ou en Afrique ? La thèse de Brewer⁴, qui décidait en faveur de la Gaule et de la deuxième moitié du V^e siècle, a été, aussitôt que formulée, vigoureusement attaquée par l'abbé Lejay⁵, bientôt suivi par la majorité des critiques, et l'Afrique chrétienne garde tous ses droits à revendiquer pour sien ce poète, dont la personnalité demeure quelque peu énigmatique, mais qui paraît bien avoir composé ses *Instructiones* et son *Carmen apologeticum* en un temps où, pour l'Église, le pouvoir impérial faisait encore figure d'adversaire.

Le cas d'Arnoebe, ce converti de la dernière heure, dont l'apologétique a des parties si sujettes à caution, a pu causer des étonnements, mais n'a point plus de nos jours qu'auparavant suscité de travaux spécialement significatifs.

1. Sur l'histoire de cette controverse, cf. J. TURMEL, *Histoire de la théologie positive*, t. II (Paris, 1902), p. 216 sq. et 269 sq., et P. DE LABRIOLLE, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, pp. 191-197.

2. H. KOCH, *Cyprian und der römische Primat (Texte und Untersuchungen, etc., XXXV, 1 [Leipzig, 1910]. Cf., du même, Cyprianische Untersuchungen (Arbeiten zur Kirchengeschichte, IV [Bonn, 1926]).*

3. Pp. 191-195.

4. *Forschungen A. Ehrard und J.-P. Kirsch*, VI, 1-2 (Paderborn, 1906), et X, 5 (1910).

5. *Revue Critique*, LXIV (1907), pp. 199-209 ; LXVIII (1909), p. 125.

Il n'en est pas de même de Lactance, à qui l'on a voulu enlever un morceau essentiel de son œuvre en lui contestant, dès le xvii^e siècle, la paternité du *De moribus persecutorum*. Son éditeur du *Corpus* de Vienne, Brandt, s'était montré peu disposé à la lui reconnaître¹; l'habile plaidoyer en sens contraire de René Pichon² la lui a définitivement restitué, avec l'assentiment de Brandt lui-même, et il a en même temps réhabilité la valeur historique d'un traité en qui des dédains excessifs ne voulaient voir qu'un témoignage d'histoire à peu près entièrement négligeable.

Saint Augustin a été étudié et admiré avec une telle continuité au cours des âges qu'on se serait volontiers demandé *a priori* si le nôtre pouvait encore trouver dans l'accroissement de sa documentation et de ses ressources critiques de quoi le mieux connaître et le mieux comprendre. Il en a pourtant été ainsi. D'abord, — et il importe de souligner que nul des autres représentants illustres de la pensée chrétienne en Afrique n'a procuré aux érudits modernes une bonne fortune comparable, — on a tout récemment retrouvé de nouveaux et appréciables fragments de son œuvre : des Sermons inédits ont été, dans ces quinze dernières années, identifiés et publiés par Dom Germain Morin³. Il est certain, d'autre part, que l'évolution intellectuelle d'un homme comme saint Augustin est un sujet dont l'intérêt ne s'épuise pas : on trouvera dans l'introduction de P. de Labriolle à son édition des *Confessions*⁴ un aperçu des nombreux travaux qu'elle a provoqués dans le dernier demi-siècle,

1. *Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften, Wien. Philos.-hist. Klasse*, CXX (1890) et CXXV (1891).

2. R. PICHON, *Lactance*, Paris, 1901.

3. *S. Aureli Augustini tractatus sive sermones*, éd. G. Morin. Campoduni et Monaci, 1917. D'autres sermons ou fragments de sermons et diverses additions ont été publiés par le même auteur dans la *Revue Bénédictine*, 1924, pp. 181-199, et 1928, pp. 215-224, et Bulletin, n° 610. Sur le sermon relatif aux martyrs de la *Massa Candida*, v. ci-dessus, p. 114, n. 3.

4. Cf. ci-dessus, p. 116, n. 4.

depuis Ernest Havet¹ et Harnack² jusqu'à Prosper Alfarcic³ et à P. de Labriolle lui-même, qui a conclu les discussions soulevées sur la « sincérité de saint Augustin » par ce jugement plein de sagesse qu'il serait « imprudent de substituer au témoignage qu'Augustin porte sur son évolution intellectuelle et religieuse des conjectures infiniment plus incertaines⁴ ». Enfin la notion de l'Église qui se dégage des écrits et de l'activité ecclésiastique même de l'évêque d'Hippone méritait incontestablement d'être étudiée en elle-même, et l'a été de fait dans l'un des volumes les plus remarquables du grand ouvrage de Mgr Batiffol sur *Le catholicisme des origines à saint Léon*, sous le titre : *Le catholicisme de saint Augustin*⁵ : l'auteur y a mis en relief le caractère plus mystique que juridique, mais par là même non moins attaché à la considération de l'unité qu'on le fut toujours à Rome, de l'écclésiologie de saint Augustin.

* * *

Le récit de la longue et terrible crise, le schisme donatiste, qui déchira si cruellement, après la fin des persécutions et pendant plus d'un siècle, la chrétienté africaine⁶ est aujourd'hui fait, de main de maître, dans la très belle *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, de Paul Moncaux⁷, qui donne bien plus que ne promet son titre et

1. *Le christianisme et ses origines*, t. II (Paris, 1872), p. 135.

2. *Augustins Confessionen*. Giessen, 1888.

3. *L'évolution intellectuelle de Saint Augustin*. Paris, 1918.

4. Edit. des *Confessions*, t. I, p. xxii.

5. Paris, 1920.

6. On trouvera quelques lignes intéressantes sur le caractère de révolution sociale et de réaction nationale que prit le schisme donatiste en certaines régions d'Afrique, en Numidie particulièrement, dans le livre de E.-F. GAUTIER, *Les siècles obscurs du Maghreb* (Paris, 1927), p. 233 et 261-265.

7. Cf. ci-dessus, p. 113, n. 2.

constitue la synthèse la plus complète que nous ayons sur le passé chrétien de l'Afrique du 1^{er} au v^e siècle. Elle n'est point encore terminée : l'histoire de la période vandale et de la période byzantine restent à écrire. Un résumé en a été présenté dans un livre qu'il convient de citer à côté de celui de P. Monceaux, mais sans établir entre eux de comparaison, l'*Afrique chrétienne*¹, de Dom H. Leclercq, d'une érudition plus touffue et moins assimilable sous des dimensions pourtant plus modestes. On peut en rapprocher les trois volumes du P. Mesnager, *Le Christianisme en Afrique*, fort savamment documentés, mais dont la composition, sinon aussi la critique, laisse un peu à désirer². Une vue d'ensemble plus sommaire, mais plus au courant des derniers travaux, a été donnée, il y a deux ans à peine, par le professeur italien E. Buonaiuti, sous le titre *Il cristianesimo nell'Africa romana*³. Et l'on ne saurait omettre les exposés déjà fort nourris qui se trouvent dispersés en divers chapitres de l'*Histoire ancienne de l'Église*, de Mgr Duchesne⁴, non plus que les chapitres consacrés à l'Église dans l'*Afrique byzantine*, de Ch. Diehl⁵.

De l'histoire purement littéraire de l'Afrique chrétienne on a d'autre part un tableau composé de portraits séparés, mais dessinés avec autant de sûreté que d'élégance, dans l'*Histoire de la littérature*

1. 2 vol., Paris, 1904 (2^e éd. pour le t. I).

2. Paris-Alger. 1912-1915.

3. Bari, 1928.

4. 4 vol. Paris, 1906-1925. On sait que le t. IV, publié après la mort de l'auteur par les soins de Dom Quentin, a paru sous un titre à part : *L'Église au VI^e siècle*. « J. ZEILLER a consacré à l'Afrique chrétienne la majeure partie d'un chapitre (pp. 277-306), suivi de bibliographie (pp. 306-303), de *L'Empire romain et l'Église*, dans l'*Histoire du Monde*, t. V², Paris, 1928. » (N. D. L. R.)

5. Paris, 1896, pp. 408-452 et 503-516. Voir aussi, pour la période vandale, F. MARTROYE, *Genséric. La conquête vandale en Afrique et la destruction de l'Empire d'Occident* (Paris, 1907, ch. V).

chrétienne de P. de Labriolle¹, qui y a fait ressortir la place éclatante qu'a tenue l'Afrique romaine dans les lettres chrétiennes. Il faut en rapprocher, quoique la manière en soit différente, la *Geschichte der allchristlichen Litteratur*, de Bardenhewer², où abondent les renseignements sur les auteurs chrétiens de l'Afrique. La *Patrologie*³, du même auteur, en est un bon résumé.

L'organisation de l'Église d'Afrique, nombre, groupement, apparition et disparition des sièges épiscopaux, a été étudiée dans les deux volumes de Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*⁴, qui est en réalité une *Africa sacra*, refonte de celle du Jésuite Morcelli⁵, utile à consulter, bien qu'elle ne soit pas à l'abri de toute critique. Des matériaux, que Mgr Toulotte avait réunis, mais non encore mis en œuvre, ont été utilisés par le P. Mesnage dans *l'Afrique chrétienne. Evêchés et ruines antiques*⁶, il y a une vingtaine d'années.

II

Ce dernier travail n'était pas uniquement fondé sur les textes. Une histoire comme celle de l'ancienne Afrique chrétienne n'est en effet pas écrite seulement dans les livres, elle l'est aussi dans la pierre. Sur ce terrain de l'archéologie, les découvertes ont été si nombreuses en Algérie et en Tunisie depuis un siècle que, Rome et la région voisine exceptées, il n'y a peut-être pas de terre qui nous

1. V. ci-dessus, p. 115, n. 5.

2. 4 vol., 2^e éd. Fribourg-en-Brigau, 1913-1924.

3. 3^e éd. Fribourg-en-Brigau, 1910.

4. 4 vol. Rennes-Paris, 1892 (I); Montreuil-sur-Mer, 1894 (II et III); Rennes-Paris, 1894 (IV).

5. S. A. MORCELLI, *Africa cristiana*. 3 v. Brixen, 1816-1817.

6. Paris, 1912. On peut encore mentionner ici le travail de A. SCHWARTZ, *Untersuchungen über die Entwicklung der afrikanischen Kirche*. Göttingen, 1892.

ait livré autant de restes matériels du christianisme antique que l'Afrique du Nord.

Et tout d'abord sa capitale, Carthage. Si elle a quelque peu déçu les espérances de ceux qui s'étaient flattés de retrouver la Carthage punique sous les ruines de la Carthage romaine, elle-même si maltraitée pendant des siècles, après la destruction de la ville par Hassan, elle a procuré aux chercheurs qui se sont donné la tâche de faire revivre sous nos yeux la Carthage chrétienne de précieuses satisfactions.

L'initiateur en ce domaine ne fut autre que le cardinal Lavigerie, qui, une fois investi de la dignité qui le faisait successeur des anciens primats d'Afrique, résolut de consacrer ses efforts à la résurrection matérielle en même temps que religieuse de la métropole africaine. Le réalisateur a été l'homme auquel le grand archevêque confia la mission d'explorer les ruines, le Père Delattre. C'est le Père Delattre qui a dirigé les fouilles exécutées à Carthage, qui a recueilli tous les débris antiques rendus au jour, les a réunis dans le Musée Lavigerie, objet depuis tant d'années de l'admiration des visiteurs, et les a interprétés avec une sagacité à laquelle le monde savant se plait à rendre hommage. Sans doute ce que l'on a réussi, grâce à lui, à apprendre est encore peu auprès de ce que l'on aimerait savoir. Ce qui est revenu aujourd'hui à la lumière n'en apparaît pas moins considérable.

On connaît maintenant à Carthage cinq basiliques chrétiennes : la *basilica maiorum*, sur le plateau de Mcidfa, fouillée en 1907, qui renfermait les tombeaux des saintes Perpétue et Félicité et l'inscription à elles consacrée, retrouvée par le Père Delattre en trente-cinq morceaux et reconstituée par lui ; la basilique de Saint-Cyprien, sur la colline de Sainte-Monique, hors les murs de la ville antique, avec ses sept nefs, son atrium, son abside accostée d'un *presbyterium*, ses neuf mille inscriptions, et à quelque distance de laquelle une *area* chrétienne en a encore livré nombres d'autres ; la basilique dite de

Damous-el-Karita, près de la butte de Bab el Rih, qui, avec son atrium, ses neuf nefs, ses soixante-cinq mètres de longueur, son baptistère et sa rotonde souterraine, son cimetière et ses vingt milliers d'inscriptions, constitue l'un des plus beaux ensembles archéologiques qui aient été mis au jour depuis les débuts de ce siècle ; la basilique dite de Bir-el-Knissia, découverte en 1922, près du village de Douar-ech-Chott, au pied de la colline Saint-Louis, qui avait un atrium, trois nefs, des mosaïques funéraires et de nombreuses épitaphes ; enfin la basilique byzantine dite de Douimès, dont les cinq nefs et les grands fonts baptismaux, dégagés en 1899, s'élevaient au-dessus d'une curieuse nécropole punique. Une chapelle souterraine, où on voyait l'image d'un évêque, qui pourrait être Cyprien, a été découverte, en 1899 également, dans le flanc Sud-Est de la colline Saint-Louis. Une autre chapelle et des sépultures l'ont été plus récemment sur la colline dite de Junon.

L'installation du Carmel, fondé sur le désir du cardinal Lavignerie en 1884, a permis de reconnaître en cet endroit les Thermes de Gargilius, où se tint, en 411, la grande assemblée épiscopale destinée à mettre fin au schisme donatiste et dont saint Augustin nous a conservé le procès-verbal résumé.

Ces fouilles diverses¹ et d'autres moins importantes ont donné l'occasion de retrouver de multiples objets chrétiens, dont une collection de lampes, l'une des plus considérables et variées que l'on

1. On en trouvera le résumé, avec un certain nombre de références bibliographiques, dans *Carthage autrefois. Carthage aujourd'hui*, par deux Pères blancs, Tunis, 6^e éd., 1927. Cf., entre autres, pour les détails, le P. DELATTRE, *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1907, pp. 104, 118, 176, 193, 511, 516 ; 1916, pp. 149-150 ; 1917, pp. 506-507 ; 1922, p. 302 ; 1923, p. 444 ; 1924, p. 324-346 ; S. GSELL, *Chronique archéologique africaine (Mélanges de l'École française de Rome, XX [1900])*, p. 118 seq. ; P. GAUCKLER, *Inventaires des basiliques*, II, pp. 227-240 ; *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, p. 415 seq. ; LANTIER, *ibid.*, 1921, pp. 87-94.

possède aujourd'hui¹, des vases, des cachets, des bas-reliefs, des sarcophages, et les innombrables inscriptions qui ont fourni au P. Delattre, aidé plus d'une fois, dans leur interprétation, comme il l'a rappelé lui-même, des savants conseils de M. Héron de Villefosses², l'abondante matière d'une étude d'ensemble : *L'Epigraphie funéraire chrétienne à Carthage*³.

Ce qui s'est fait à Carthage s'est renouvelé, sur une moindre échelle, en maint endroit de l'Afrique du Nord. Il n'est pas possible, sous peine de transformer cet aperçu historique en un monotone répertoire, de dresser ici la liste de tous les lieux où l'exploration archéologique a fait sortir de nouveau de terre d'antiques édifices chrétiens. On en trouvera une dans le grand ouvrage qui est, à lui seul, l'un des plus expressifs témoignages de ce que fut, au XIX^e siècle, l'activité scientifique française en Afrique et qui porte le nom qu'on voit reparaître à tout instant lorsqu'on en passe en revue les manifestations, *Les monuments antiques de l'Algérie*, de Stéphane Gsell publiés en 1901⁴. Cette liste, il est vrai, s'est allongée depuis lors assez sensiblement, ainsi que l'on pourrait s'en rendre compte en parcourant le gros article consacré à l'*Afrique chrétienne* par Dom Leclercq dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne* de Dom Cabrol⁵, et la difficulté s'en accroît de la reproduire dans un travail aussi bref que celui-ci. Mieux vaut, ce semble, s'arrêter aux trouvailles les plus significatives, soit par l'importance des restes

1. Catalogue dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1890, p. 134 seq., 1891, p. 39 seq., 596 seq.

2. Qui a, à diverses reprises, publié lui-même des inscriptions chrétiennes d'Afrique ou des observations à leur sujet : cf., entre autres, *Comptes-rendus de l'Ac. des Inscr.*, 1892, p. 211 ; *Archives des Missions scientifiques*, 1874, p. 401 seq. ; *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 356 ; *Bull. de la Sté. des Antiquaires de France*, 1877, p. 204.

3. Tunis, 1926.

4. T. II : *Monuments chrétiens et byzantins*. Paris, 1901.

5. T. I [Paris, 1907], pp. 658-747.

découverts eux-mêmes, soit par celles des lieux où elles ont été effectuées.

Comme il s'y fallait attendre, c'est dans la province Proconsulaire, la plus romanisée des provinces africaines, que la moisson a été le plus riche. Certains des monuments chrétiens dont on y peut aujourd'hui visiter les vestiges sont universellement célèbres : telle la magnifique basilique de Théveste (Tebessa), dont S. Gsell a si clairement décrit les aspects successifs¹ : la basilique primitive du iv^e siècle, longue de 80 mètres, précédée d'un atrium et d'escaliers monumentaux et flanquée de la « salle triflée », qui fut peut être un baptistère, puis les portiques, l'avenue dallée et le bâtiment annexe ajoutés sous la dynastie théodosienne, le nouveau baptistère, les dépendances, peut-être monastiques, et l'enceinte, qui pourraient dater du v^e siècle, et enfin la chapelle byzantine. Il n'y a pas d'ensemble de ruines chrétiennes aussi imposant sur le sol africain.

Mais d'autres villes comptèrent des édifices plus nombreux : ainsi Sufetula, qui, à l'époque byzantine, fut un moment capitale de l'une des provinces formées du démembrement de la Proconsulaire, la Byzacène, et où des fouilles récentes, dont le résultat a été exposé par Alfred Merlin², ont fait connaître une église dite de l'évêque Ballator, celle du prêtre Vitalis, celle du prêtre Severus, et la chapelle de l'évêque Jucundus ; les deux premières offrent la particularité, qu'on retrouve ailleurs, à Thelepte et à Mididi, de posséder deux absides opposées³. Toutes ces constructions très voisines les unes des autres paraissent remonter au v^e siècle et donnent

1. *Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, pp. 265-291.

2. *Forum et églises de Sufetula* (*Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités*, V. 1912) ; *L'église du prêtre Vitalis à Sufetula* (*Revue Tunisienne*, 1917, pp. 1-28). Cf. aussi, du même, *Bull. arch. du Comité*, 1913, p. CLXXXIV seq. ; 1914, p. CLXII seq.

3. Cf. ci-dessous, p. 128.

l'impression que la Sufetula des temps vandales a dû être l'un des évêchés les plus considérables de la Byzacène.

Les sanctuaires de beaucoup d'autres cités de l'Afrique Proconsulaire ont réapparu aujourd'hui par l'effort méthodique de nos archéologues : l'église de Thugga (Dougga), découverte en 1917 par L. Poinssot et R. Lantier, qui date probablement du début du v^e siècle et possédait trois nefs, une abside et une crypte, ainsi qu'un caveau funéraire avec pavement de mosaïque¹, la basilique, également pourvue de mosaïques tombales, la chapelle, les deux baptistères et peut-être les monastères de Thabraca (Tabarka), explorés ou étudiés par La Blanchère, Paul Gauckler et le capitaine Benet², les églises de Thelepte³ et de Mididi⁴, avec leurs doubles absides opposées, l'église du prêtre Alexandre à Bulla Regia⁵, les trois basiliques de Madaure, dont deux ont été décrites par S. Gsell dans la belle monographie qu'il a consacrée à la patrie d'Apulée⁶, qui renfermait une épitaphe mentionnant un évêque contemporain de Gélimer⁷, basilique urbaine, fouillée en 1920-21, et basilique

1. *L'église de Thugga* (*Revue archéologique*, 1925³, pp. 228-247).

2. LA BLANCHÈRE, *Tombes et mosaïques de Thabraca*, [Paris 1897]; LA BLANCHÈRE et P. GAUCKLER, *Catalogue du Musée Alaoui* [Paris, 1897]. II, p. 13 et 21; *Supplém.*, I, par P. GAUCKLER [1910], p. 28-32, et II, par MERLIN [1922], p. 23-27, p. 312; P. GAUCKLER, *Mosaïques tombales d'une chapelle de martyrs* (*Monuments Piot*, t. XIII, [Paris, 1906], pp. 175-227); Capitaine BENET, *Les fouilles de Tabarka en 1904* (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques*, 1905, pp. 378-394).

3. S. GSELL, *Édifices chrétiens de Thelepte* (*Atti del II^o Congresso internazionale di Archeologia cristiana* [Rome, 1900], pp. 195-197); P. GAUCKLER, *Basiliques chrétiennes de Tunisie*, pl. XXIV et pp. 8-9.

4. GAUCKLER, *ibid.*, pl. XXVIII.

5. CARTON, *Compt. rend. Acad. Inscr.*, 1915, pp. 124-125; *Recueil de Constantine*, XLIX [1915], p. 82.

6. *Khamissa. Mdaourouch. Announa*, 2^e partie : *Mdaourouch* (Alger-Paris, 1918), p. 115 sq.

7. Cf. E. ALBERTINI, *Bulletin archéologique du Comité*, 1921, p. CLXXIV, et S. GSELL, *Inscriptions latines de l'Algérie*, 2758 bis, et p. 295.

suburbaine, fouillée en 1913-14, qui semblent l'une et l'autre du v^e siècle, la troisième, étudiée par E. Albertini¹, autre basilique urbaine, qui présente cette particularité assez rare d'être une ancienne basilique civile, remaniée et transformée en église chrétienne au iv^e siècle, la chapelle byzantine de la ville de Thubursicum Numidarum, objet d'une autre monographie de S. Gsell².

La Numidie, quoique déjà moins riche en centres urbains que la province Proconsulaire, en comptait cependant un grand nombre, et la liste d'évêchés numides que nous fournissons plusieurs documents conciliaires³ atteste qu'il y avait à peu près partout, à partir du iv^e siècle, des chrétientés organisées. Il s'en faut qu'on ait retrouvé toutes les églises dans lesquelles priaient leurs fidèles ; un grand nombre néanmoins sont désormais sous nos yeux. Parmi les plus dignes d'intérêt, il convient de citer d'abord celles de la petite ville qui a fourni à S. Gsell, en même temps que Madauros et Thubursicum Numidarum, le sujet d'une étude particulière, Thibilis (Announa), où l'on a reconnu une église du Nord, avec des fonts à cuve baptismale lobée et plusieurs dépendances, explorée en 1903, une église du Sud, signalée dès le xviii^e siècle, l'une et l'autre ne remontant pas plus haut que l'époque byzantine, et une petite chapelle, peut-être antérieure⁴. Thamugadi (Timgad), la plus célèbre aujourd'hui peut-être des cités africaines ressuscitées par le Service des Monuments historiques, laisse voir à ses visiteurs quatre églises, deux baptistères, plusieurs chapelles, dont une du temps du patrice byzantin Grégoire⁵. Dans les ruines de

1. *Bulletin archéologique du Comité*, 1924, p. CXXXIII-CXXXIV, et 1925, pp. 285-292.

2. *Ibid.*, 1^{re} partie : *Khamissa* (Alger-Paris, 1918), p. 43.

3. Cf. la *Notitia episcoporum, Numidia*.

4. GSELL, *Khamissa, Mdaourouch. Announa*, 3^e partie : *Announa* (Alger-Paris, 1918), pp. 91-100.

5. Cf. BOESWILLWALD, CAGNAT et BALLU, *Timgad. Une cité africaine dans l'Empire romain*. Paris, [1891-1905]. R. CAGNAT, *Timgad, Tebessa et*

sa voisine, Lambèse, la ville militaire, qui n'a pu jusqu'ici être fouillée que très imparfaitement, on n'a encore trouvé, il y a une trentaine d'années, qu'une chapelle de basse époque, décrite par M. Besnier¹. A Lamasba, un petit sanctuaire, dégagé depuis très peu de temps, a livré une cuve à reliques pourvue d'une intéressante inscription, dont on redira tout à l'heure un mot². A Cuicul (Djemila), dès aujourd'hui presque aussi réputée, sinon aussi visitée, que Timgad pour la saisissante résurrection d'une petite cité romaine d'Afrique qu'elle présente dans le plus beau cadre de montagnes sévères, toute une série d'édifices chrétiens, deux basiliques jumelles, dont une grande à cinq nefs, avec l'inscription métrique en mosaïque de l'évêque Cresconius³, un baptistère, avec bains, une chapelle et peut-être une demeure épiscopale, se montrent groupés autour d'une esplanade dans le faubourg Sud-Est de la ville ; deux autres s'élevaient respectivement dans les faubourgs du Nord-Ouest et de l'Est⁴.

La Maurétanie enfin, malgré sa relative pauvreté en monuments antiques, tient sa place parmi les territoires de l'Afrique du Nord qui ont enrichi l'archéologie chrétienne. On connaît présentement, pour ne mentionner toujours que le plus notable, à Rusguniae (cap Matifou, en face d'Alger, à l'autre extrémité de la baie),

les villes antiques de l'Afrique du Nord, [Paris, 1910] ; A. BALLU, *Guide illustré de Timgad*, [Paris, 1910] ; P. MONCEAUX, *Timgad chrétien* [Paris, 1911].

1. *Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs* (*Mélanges de l'École française de Rome*, XVIII [1898], pp. 470-480).

2. GAGÉ, *Église et reliquaire d'Afrique* (*Mélanges de l'École française de Rome*, XLIV [1927], pp. 102-118).

3. Cf., E. ALBERTINI, *Bulletin archéologique du Comité*, 1922, p. xxvi-xxxii.

4. Cf. P. MONCEAUX, *Cuicul chrétien* (*Atti della Ponteficia Accademia di Archeologia*, ser. III. *Memorie*, vol. I, parte I [Rome, 1923], pp. 89-113) ; du même, *Découverte d'un groupe d'édifices chrétiens à Djemila* (*Compt. Rend. Acad. Inscr.*, 1922, pp. 380-407).

une basilique, qui, après destruction, fut reconstruite à l'époque byzantine¹, à Iomnium (Tigzirt), deux églises, dont une grande, étudiée par Gavault et S. Gsell, qui parait d'époque constantinienne, et deux chapelles², une autre église encore, dite de Reparatus, à Castellum Tingitanum (Orléansville)³. Mais les plus belles découvertes sont celles de Tipasa, entre Alger et Cherchell, dues encore à Gavault, qui commença les fouilles en 1882, et à S. Gsell, qui prit, il y a trente-six ans, Tipasa comme sujet de thèse latine⁴ : on peut admirer aujourd'hui, dans ce site charmant de la côte algérienne, les restes d'une grande basilique de 52 mètres de long, avec un baptistère et des annexes, d'une autre église urbaine, de la basilique funéraire de sainte Salsa, formée d'une chapelle primitive, sur laquelle se greffa ensuite un plus vaste édifice, de la chapelle funéraire de l'évêque Alexandre, qui renfermait une inscription métrique devenue célèbre⁵, mentionnant ses prédécesseurs sous le nom de *justi priores*, qu'ont commentée Mgr Duchesne⁶ et, plus récemment, J. Carcopino⁷, et d'une autre petite chapelle.

Enfin, tout à fait dans l'Ouest de la Maurétanie Césarienne, à Ala Miliaria (Benian, département d'Oran), d'autres fouilles d'un très haut intérêt, exécutées par Rouziès et décrites par S. Gsell, aboutissaient, il y a une trentaine d'années, au dégagement d'une basilique et de caveaux funéraires donatistes, dont l'un, comme

1. GRANDIDIER, *Une basilique chrétienne à Rusguniae*. Alger, 1900.
2. GSELL, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, p. 294 seq. GAVULT, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt* [Paris, 1897].
3. GSELL, *Ibid.*, p. 120.
4. *De Tipasa, Mauretaniae Cæsariensis urbe* [Alger, 1894].
5. *C. I. L.*, VIII, 20905.
6. *C. R. Ac. Inscr.*, 1892, pp. 111-114.
7. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1928, pp. 121-125.

l'a appris une précieuse inscription, était celui d'une martyre de la secte, Robba¹.

Ces trouvailles si abondantes et dont on ne peut, en ces pages rapides, donner qu'un si insuffisant aperçu, nous suggèrent quelque idée de ce que fut autrefois l'Église africaine dans sa vitalité et sa continuité, mettant, pour ainsi dire, sa marque triomphante sur le sol dès le lendemain des persécutions impériales, quoique groupant encore généralement ses temples aux extrémités et dans les faubourgs des villes, dont le centre demeure pour quelque temps aux dieux du paganisme, déchirée bientôt après par le schisme donatiste, dont la tenace emprise se laisse peut-être quelquefois matériellement saisir dans la multiplicité des sanctuaires de localités secondaires, subissant sans faiblir la persécution des rois vandales, sous lesquels on la voit même parfois, comme à Sufetula, sembler prendre un nouvel essor, couvrant enfin la terre africaine de ses édifices nouveaux ou restaurés durant les deux siècles de cette domination byzantine qui, on s'en rend compte maintenant y a laissé autant, sinon plus, de vestiges que la domination romaine proprement dite².

Les communautés chrétiennes d'Afrique ont aussi marqué leur trace dans la terre qu'elles habitaient par leurs sépultures. On sait le rôle des *areae* dans leur histoire primitive³, et l'on a vu ci-dessus que plusieurs nécropoles chrétiennes avaient été retrouvées à Carthage⁴. Il importe de signaler que certaines sépultures africaines

1. S. GSELL, *Fouilles de Benian* (Ala Miliaria) [Paris, 1899]. Cf. du même, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, pp. 175-179, et *Le christianisme en Oranie* (v. ci-dessus, p. 114, n. 4), p. 21.

2. On pouvait déjà se faire une idée de l'importance de la construction byzantine en Afrique par quelques pages substantielles de Ch. DIEHL dans son *Afrique byzantine* (cf., ci-dessus, p. 122, n. 5), pp. 419-413.

3. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, 3.

4. Pp. 124-126.

offrent un caractère qui leur appartient presque en propre : c'est l'utilisation de la mosaïque. Alors qu'il ne semble pas qu'en Gaule on ait usé de la mosaïque pour recouvrir le pavement des caveaux funéraires, que l'Espagne n'a fourni jusqu'ici que très peu de mosaïques tombales d'époque antique, on en connaît dès maintenant en Algérie et en Tunisie plus de quatre cents¹.

* * *

L'on pense bien enfin que les inscriptions, dont il n'est guère d'année qui ne nous en apporte de nouvelles, ont, depuis un siècle, contribué pour une part sérieuse à l'accroissement de nos connaissances sur l'antiquité chrétienne en Afrique. Elles doivent être un jour, mais ne sont pas encore, toutes publiées dans le *Corpus inscriptionum latinarum*. Elles ont, d'autre part, été l'objet de la savante enquête de Paul Monceaux, *l'Enquête sur l'Épigraphie chrétienne d'Afrique*², qui constitue un recueil, accompagné d'un commentaire, de tous les textes épigraphiques chrétiens d'Afrique qui étaient en notre possession il y a un quart de siècle. Depuis lors, les acquisitions nouvelles n'ont pas cessé. Toutes les inscriptions chrétiennes de la partie de la Proconsulaire englobée dans l'Algérie actuelle et qui étaient connues en 1922, sont au recueil des *Inscriptions latines de l'Algérie* de Gsell³, qui donnera dans les volumes suivants celles de la Numidie et de la Maurétanie Césarienne. On a cité plus haut le travail du P. Delattre sur *l'Épigraphie funé-*

1. Cf. POINSSOT et LANTIER, *L'église de Thugga* (*Revue archéologique*, 1925², p. 243, n. 4).

2. *Revue archéologique*, 1903², pp. 59-90 ; 1904¹, pp. 354-373 ; 1906¹, pp. 177-192, 260-279, 461-575 ; 1906², pp. 126-142, 297-310 ; continuée dans les *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des Inscriptions*, t. LXXXVIII, 1^{re} partie [1908], pp. 161-339.

3. T. I, Paris, 1922.

raire chrétienne de Carthage¹. Il faut noter que c'est de la Numidie, de sa capitale, Cirta (Constantine), que nous est venu le texte épigraphique chrétien d'Afrique qui a le plus exercé la sagacité des interprètes, celui des *Martyres Hortenses*², c'est-à-dire des martyrs Jacques et Marien et leurs compagnons, de la dénomination desquels on n'est pas encore parvenu à présenter une explication qui ait recueilli l'unanimité des suffrages³.

Certaines autres trouvailles faites en Numidie, à Timgad, ont, elles aussi, posé quelques problèmes, qui ont été plus complètement résolus. Une inscription⁴, publiée d'abord par Lévi-Provençal, étudiée ensuite successivement par P. Monceaux, E. Albertini, J. Carcopino et S. Gsell, qui paraît bien en avoir définitivement fixé le sens, invoquait le Christ, médecin des âmes, *Christus medicus*, pour les bons et pour les pêcheurs repentants, comparés, d'après une exégèse augustinienne, sur laquelle J. Carcopino a su le premier s'appuyer, aux mains et aux pieds du Seigneur. Idée qui reparait dans l'inscription de la cuve à reliques de l'église précitée de Lamasba, désignant les saints par l'expression de *membra Christi*⁵. L'autre texte épigraphique de Timgad qui intéresse le plus l'histoire chrétienne consiste en une table de patronat⁶, comme on en possède déjà quelques-unes et qui a pour originalité de placer sous l'invo-

1. P. 126.

2. C. I. L., VIII, 7924.

3. Cf. MONCEAUX, *Enquête (Mémoires de l'Acad. des Inscr., loc. cit., p. 266-270)*; GSELL, *Recueil de Constantine*, XXX (1895-96), pp. 212-217, et *Dict. d'Archéologie chrétienne*, de Cabrol-Leclercq, III, p. 2715.

4. LÉVI-PROVENÇAL, *Revue Africaine*, 1909, p. 17; MONCEAUX, *C. R. Ac. Inscr.*, 1920, pp. 79-81; ALBERTINI, *ibid.*, pp. 81-83; CARCOPINO, *Atti della Pont. Acad. di Archeol.*, ser. III. *Rendiconti*, vol. V, ann. 1926-27 [Rome, 1928], pp. 79-87; GSELL, *Sur une inscription latine de Timgad*, (*Revue africaine*, 1928, pp. 20-22).

5. Cf., ci-dessus, p. 130, n. 2.

6. J. CARCOPINO, *La table de patronat de Timgad (Revue Africaine, 1913, pp. 163-165)*.

cation du Christ des honneurs municipaux rendus à un desservant du culte impérial. Mais ce n'est pas là le seul exemple de cette apparente alliance de deux cultes, qui n'atteste en réalité que la sécularisation définitive de celui qui n'avait jamais été que la manifestation à forme religieuse du loyalisme politique : une autre table de patronat, offerte par les décurions de Tipasa à un gouverneur de Maurétanie Césarienne¹, porte aussi d'incontestables marques chrétiennes.

Il faut signaler également que la découverte à Cuicul de la grande inscription en mosaïque de l'évêque Cresconius², reproduction avec nombreuses variantes ou adaptation de la dédicace de l'église de l'évêque Alexandre et de l'épithaphe de celui-ci à Tipasa³ a permis d'affirmer l'existence d'un archétype commun et par conséquent de modèles d'inscriptions à l'usage des mosaïstes, de même qu'il y avait des modèles de dessin pour les mosaïques ornementales ou à figures.

L'exploration archéologique du Maroc, encore si récente, a déjà donné dans le domaine de l'épigraphie chrétienne quelques résultats : deux inscriptions de Tanger figurent au *Corpus*⁴. Une troisième, publiée par M. Besnier dans les *Archives marocaines*⁵, l'épithaphe d'Aurelia Sabina, a le mérite plus grand d'être datée par les noms des consuls de l'année 345. Enfin les fouilles de Volubilis nous ont livré tout récemment, dans la première inscription chrétienne qu'on y ait découverte, le nom d'un *vice praepositus*, chef militaire local, qui a vécu au VII^e siècle⁶. Ce texte, plein d'intérêt

1. *C. I. L.*, VIII, 2210.

2. Cf. ci-dessus, p. 130.

3. Cf. 131.

4. VIII, 21.816 et 21.817.

5. 1912, pp. 379-380.

6. J. CARCOPINO, *Note sur une inscription chrétienne de Volubilis (Hesperis, 1928, pp. 135-145).*

dans sa brièveté et la rusticité de sa gravure, témoigne, ainsi d'ailleurs que plusieurs inscriptions provenant de l'Oranie occidentale¹, du maintien de la vie chrétienne dans le cadre indigène de populations désormais isolées politiquement de Rome et de Byzance.

Survie qui, on ne l'ignore pas, se prolongea en certaines régions de l'Afrique du Nord pendant plusieurs siècles de domination musulmane. Ici encore, l'épigraphie est venue confirmer les textes littéraires : L. Paribeni publiait naguère des épitaphes chrétiennes provenant d'un cimetière voisin de Tripoli et qui datent du x^e siècle².

* * *

On le voit, des découvertes de toute nature, mais dont on n'a pu rappeler ici que les principales, faites sur le sol de l'Afrique dans le dernier siècle écoulé, inscriptions, mosaïques, sépultures, édifices religieux, nous ont rendu l'histoire locale du christianisme africain singulièrement plus parlante et, si l'on peut dire, plus réelle qu'elle ne le pouvait être il y a cent ans.

Il resterait à souhaiter maintenant qu'une grande œuvre d'ensemble vint synthétiser toutes les données ainsi acquises, en ajoutant au récit historique composé d'après les textes littéraires, dont P. Monceaux nous offre un modèle achevé, l'étude archéologique qui en serait l'heureux complément.

Cette histoire tocate, qu'on désirerait aussi vivante et, pour

1. Références dans l'article précité (p. 114, n. 4) de S. GSELL, *Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe*, p. 32.

2. *Africa illustrata*, 1927. Cf., sur les derniers temps du christianisme africain, l'ouvrage de L. B. HOLME, *The extinction of the christian Church in North Afrika* [Londres, 1898], qui est d'ailleurs de médiocre valeur.

l'essentiel, aussi riche de substance que celle de P. Monceaux, bien qu'un peu plus condensée peut-être, serait le plus bel hommage à rendre aux grands souvenirs de l'antique Église d'Afrique, à la suite du centenaire célébrant les événements qui en ont permis la résurrection sur la terre que l'occupation française a rendue à la civilisation.

CHAPITRE VI

UN SIÈCLE DE RECHERCHES SUR LE PASSÉ DE L'ALGÉRIE MUSULMANE

par WILLIAM MARÇAIS

*Professeur au Collège de France
Membre de l'Institut*

L'implantation de l'Islâm en Berbérie, au cours des VII^e et VIII^e siècles de notre ère, n'est en fait qu'un épisode de la grande geste des conquêtes arabes. Huit cents ans plus tard, la fondation des Régences d'Alger et de Tunis peut être considérée comme un incident particulier de l'expansion turque dans le bassin de la Méditerranée à l'aurore des temps modernes. Dans les deux cas, l'Orient a conquis ce morceau d'Occident. Mais une fois au moins, le Maghrib a pris sa revanche : Qairouan a été le berceau de la dynastie égyptienne des Fât'imites. C'est avec l'aide de tribus berbères que ces princes se sont rendus maîtres de la vallée du Nil et du littoral syrien, et maintenus deux cents ans dans la première. D'autre part, tout le long des siècles, le Maghrib a ressenti le contre-coup de mouvements religieux qui agitaient l'Orient musulman. Parfois la répercussion y a tourné au cataclysme. Des dogmes importés d'Iraq ou de Syrie ont servi dans l'Afrique du Nord de mots d'ordre à des tumultes qui ont renversé des trônes, fait surgir des dynasties nouvelles, et renouvelé l'état politique. Le Maghrib

est une des rares terres d'Islâm où le Khâridjisme ait réussi à créer des royaumes. Il est la seule où la théologie ach'arite ait été associée à la fondation d'un empire. Ce pays invente peu. Il accepte volontiers les idées d'autrui. Mais il est doué d'assez de vigueur, d'assez d'individualité positive, pour remodeler à sa guise ce qu'il emprunte, en l'amplifiant parfois, en le simplifiant souvent aussi, et, par là, pour en modifier sensiblement l'aspect. C'est ainsi qu'ayant adopté les doctrines mystiques du soufisme oriental, il en a tiré un système de discipline sociale, et s'est pourvu, pour les cultiver et les répandre, d'organes particuliers fort différents de ceux qui tiennent le même emploi à Damas et à Bagdad : une confrérie de *Khouân* algéro-marocains n'est pas du tout un ordre de derviches ; une *zâouïa* n'a rien de commun avec un *lékyé* ou un *khângâh*.

Il est donc évident que l'histoire de la Berbérie suppose des lecteurs instruits des faits essentiels de l'histoire générale de l'Islâm. Sous cette réserve, elle peut légitimement être écrite à part. Mais ce qui, pour de longues périodes, serait absurde, ce serait d'écrire à part l'histoire de telle ou telle des provinces maghribines, de découper dans la masse des événements dont le pays a été le théâtre depuis le haut moyen âge des tranches régionales correspondant à son actuelle division politique. On ne saurait, sans avoir recours à de perpétuels artifices, imposer des cadres territoriaux à l'histoire de groupements humains dont le trait essentiel est de n'en avoir presque jamais possédé, ni même presque jamais conçu. Les noms d'Algérie et de Tunisie sont, on le sait, des tard venus dans la nomenclature géographique. Le premier est apparu quelques mois après la prise d'Alger. Le second, calqué sur lui, a été employé, je crois, pour la première fois dans les dix années qui suivent par Pellissier de Reynaud qui s'en excuse : « Puisqu'aussi bien on dit aujourd'hui couramment Algérie, je me risque à dire Tunisie ». L'Algérie elle-même, état politique étendant sa domination aux territoires des actuels départements d'Alger, d'Oran et de Cons-

tantine, ne date que du xvi^e siècle. Au xv^e siècle, nul n'aurait pu prévoir pour Alger, ville de moyenne importance gouvernée par un sénat de bourgeois, la haute fortune d'être un jour capitale d'un tel État. Ce sont les Turcs qui ont fait l'Algérie, et ce sont eux, en semi-européens, qui ont importé au Maghrib l'idée de frontières. A plusieurs reprises, ils imposèrent par traité à leurs voisins de l'Est et de l'Ouest le respect de limites précises (par exemple en 1614 et 1628 d'une part, en 1647 et 1678 de l'autre), ce qui pouvait alors passer, dans une large mesure, pour une nouveauté. Il faut être européen pour ne pas concevoir d'état sans un substrat territorial strictement délimité, pour ressentir, par exemple, le besoin de faire passer une frontière entre El-Aricha et Berguent, entre Tozeur et Negrine. Quand Léon l'Africain s'applique à dire par quoi est borné, aux quatre points cardinaux, chacun des royaumes de l'Afrique, tierce partie du monde, il vise, je crois, à satisfaire un essentiel besoin d'esprit de ses lecteurs occidentaux. Ibn Khaldoun, de son côté, nous indique bien où finit le Maghrib extrême et où commence le Maghrib central. Mais il est visible qu'il envisage une ligne de démarcation géographique, non une frontière politique. Et d'autre part, le mot même de « frontière », par lequel, de Slane, dans sa version française des *Prolégomènes* rend invariablement l'arabe *thaghr*, n'en est pas une traduction tout à fait exacte. *Thaghr* se dit proprement d'un pays ouvert aux incursions et où se livrent des combats d'arrêt. C'est plus qu'un « no man's land », moins qu'une « marche », quelque chose comme ces « confins » auxquels un juste et presque inconscient sentiment des réalités donne de temps à autre dans notre nomenclature politique de la Berbérie une existence éphémère. Or, si les dynasties musulmanes du moyen âge maghribin ont connu des *thaghr*, des confins, elles n'ont jamais songé à des frontières. Dans un pays où prédominent le steppe et la transhumance pastorale, où le sol en dehors des villes et de quelques régions sédentaires n'est l'objet d'aucune appropriation, où l'homme

l'utilise moins comme terres de culture que comme terrains de parcours aux limites indécises et instables, la souveraineté ne porte pas sur ce sol mais sur les gens qui y vivent. Presque seuls, les citadins sont soumis à l'administration directe des représentants du prince dont souvent les pouvoirs expirent aux portes des villes. Les pasteurs d'alentour ne se croient pas nécessairement sujets d'un dynaste parce qu'ils ont leurs campements habituels sur une terre proche des villes où il commande. Ils savent très bien qu'en fait souvent personne ne commande dans le plat pays. Les considérations territoriales sont donc primées ici par celle des liens personnels qui unissent les princes aux groupements humains ; liens souvent précaires et qui créent des obligations variables allant de l'hommage platonique à la complète sujétion, attestée par le paiement de l'impôt. Naturellement, il est fréquent que les nomades se sentent plus portés vers les maîtres des capitales lointaines que vers les monarques de leur propre voisinage dont ils peuvent redouter l'emprise et les exigences fiscales. C'est ainsi que, tout le long du xiv^e siècle, les Souwaïd d'Oranie, par aversion pour les rois de Tlemcen, se firent les hommes liges des Mérinides de Fès, et que, par contre, les Solaïm du Maghrib oriental, pour s'affranchir de Tunis, inclinèrent vers les 'Abd-el-wâdides de Tlemcen. Au ix^e siècle déjà, El-Ya'qoubi nous apprend qu'à 25 kilomètres de Tiaret, sa capitale, le prince Rostémide n'exerçait pas l'autorité sur les populations de la basse Mtna. Par contre, il était respecté et obéi des montagnards de la Tripolitaine dont le séparaient 1.200 km.

Les érudits qui, dans les décades consécutives à la prise d'Alger, se sont adonnés à l'étude du passé du pays nouvellement conquis, ont naturellement bénéficié des progrès réalisés à la même époque dans le domaine des études historiques. Mais il faut admettre aussi que le contact personnel des hommes et des choses les amena à se former sur les vicissitudes politiques du Maghrib des idées plus justes que celles de leurs devanciers. Il ne fut pas possible dès lors

de faire des royaumes de Tlemcen et de Bougie des sortes de répliques des monarchies française et espagnole. Le présent fit comprendre mieux le passé et permit d'en proposer une interprétation plausible. Pour s'en convaincre, il suffit de confronter à l'*Histoire de l'Afrique* de Cardonne¹, qui date de 1765, les *Recherches sur les origines et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale* de Carette², qui ont paru en 1853. Il faut, bien entendu, tenir compte aussi de la différence de valeur des deux hommes, qui ne semble pas douteuse. Le livre de Cardonne, le seul où aient pu s'instruire les gens cultivés qui prirent part à l'expédition d'Alger, est l'œuvre d'un érudit laborieux, médiocrement soigneux et assez borné. Le capitaine du génie Carette, qui utilise du reste à l'occasion Cardonne, semble avoir été par contre un esprit précis, curieux et doué d'une pénétration remarquable. En tout état, l'histoire de Cardonne, coulée dans le moule d'une chronique de la monarchie capétienne, peut aujourd'hui être ignorée sans dommage. Le livre de Carette mérite d'être encore soigneusement consulté ; et il éclate aux yeux que l'auteur y a du premier coup déterminé avec une netteté admirable l'angle sous lequel tous les spécialistes des choses du Maghrib, d'E. Mercier, à G. Marçais et E. F. Gautier, en ont depuis lors considéré le développement historique. Je prends un exemple précis : tout le monde s'accorde, je crois, à tenir pour le grand fait décisif, dans l'histoire de la Berbérie médiévale, la deuxième invasion arabe, celle des Bédouins hilâliens et solaïmites au XI^e siècle. Par elle, le pays a été engagé, pour son malheur, dans des voies nouvelles ; toutes les perspectives

1. CARDONNE (Denis-Dominique), *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*. Paris, 1765, 3 vol. in-12. Traduction allemande par Murr, publiée à Zurich, en 1770.

2. CARETTE (E.), *Recherches sur les origines et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale et particulièrement de l'Algérie*, dans *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. III. Paris, 1853, in-8°.

d'une œuvre durable ont été pour de longs siècles anéanties ; et le Maghrib a pris la physionomie dont son présent aspect nous conserve les traits essentiels. C'est ce que Carette a admirablement aperçu : « Le nouveau mouvement des Arabes à travers l'Afrique », écrit-il, « eut une influence décisive sur la destinée de cette contrée. Ce fut lui qui véritablement implanta la tribu arabe en Afrique, en y jetant non plus des corps d'armée, mais des flots de population... Exempt d'amour-propre national comme d'ambition politique les tribus arabes semblent s'inquiéter peu de l'autorité qui gouverne; elles laissent passer les dynasties sur leurs têtes. Tout au plus les voit-on, dans les conflits qui divisent l'Afrique, offrir leur dangereux appui à des princes qu'elles servent ou trahissent suivant le caprice ou l'intérêt du moment¹ ». On ne saurait mieux penser et mieux dire. Il serait injuste d'exiger de Cardonne une vue aussi nette des choses et des conclusions aussi perspicaces. Mais, au moins, serait-on en droit d'attendre de lui un exact exposé des faits. Or, il faut faire effort pour retrouver dans son livre la mention de cette invasion mémorable, tant il en a déformé l'image. Incapable de se dégager de ses conceptions dynastiques et nationales, il l'a tout ingénument transformée en une guerre de trônes, dans laquelle le Caire opère contre Qairouan au moyen d'armées régulières ; c'est une reconquête du royaume d'Afrique par le Soudan d'Égypte, où les Hilâliens, dont l'auteur a rencontré le nom dans les chroniques, ne tiennent qu'un emploi de comparses, auxiliaires des corps d'armée égyptiens².

* * *

Le corps expéditionnaire qui débarqua à Sidi Ferruch, en 1830, comptait une honorable proportion de gens cultivés. Parmi les officiers et les fonctionnaires civils qui vinrent achever et organiser

1. CARETTE, *op. cit.*, pp. 398-399.

2. CARDONNE, *op. cit.*, II, p. 113 sq.

la conquête dans les trente années qui suivirent, il ne manqua pas non plus d'esprits distingués. A certains de ces néo-africains, l'Afrique inspira un attachement qui fut tout à l'avantage des études historiques. Il est naturel qu'on veuille connaître les jours anciens de ce que l'on aime, et par là le mieux comprendre. Les pouvoirs publics encouragèrent ces studieuses passions. En 1839, était fondée la *Collection de l'Exploration scientifique de l'Algérie*¹, publiée par l'ordre du gouvernement, où une part honorable fut réservée à l'histoire. Le livre de Carette dont j'ai parlé plus haut parut dans cette collection, ainsi qu'un volume de Pellissier [de Reynaud]² et une version française, fort médiocre, à vrai dire, de l'*Histoire de l'Afrique* d'Ibn Abî Dînâr el-Qaïrawânî par Pellissier et Rémusat³. Sous le patronage des autorités locales, d'autres traductions, des éditions de textes historiques, furent établies par divers arabisants. Des sociétés savantes se fondèrent et eurent leurs organes propres : la *Société archéologique de Constantine*, en 1852, qui réunit ses études dans un *Annuaire* transformé par la suite en *Recueil* ; la *Société historique algérienne* dont le périodique, la *Revue africaine*, commença de paraître en 1856, et constitue aujourd'hui une collection de 71 volumes d'une inépuisable richesse. Le département d'Oran ne devait posséder un organe scientifique qui lui fût propre qu'un quart de siècle plus tard.

1. *Exploration scientifique de l'Algérie, pendant les années 1840, 1841, 1842, publiée par ordre du Gouvernement...* Paris, 1844-1854, 33 vol., 2 atlas gr. in-8° ou in-4°.

2. PELLISSIER (E.), *Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie*, dans *Exploration...* VI. Paris, 1844, gr. in-8°. Cet ouvrage contient plusieurs mémoires sur les *Expéditions et établissement des Espagnols en Barbarie*, pp. 3-120 ; *Les Portugais dans l'Empire du Maroc*, pp. 121-174 ;... *des divers peuples de l'Italie, des Anglais et des Français en Barbarie*, pp. 175-301 et un *Mémoire sur la géographie sarasine de l'Algérie*, pp. 397-433.

3. *Histoire de l'Afrique de Mohammed-Ben-Abi-El-Raini-El-Kairouani*, trad. par PELLISSIER (E.) et RÉMUSAT dans *Exploration...* V. Paris, 1845, gr. in 8°.

Tous ceux qui ont entrepris d'écrire quelque chapitre de l'histoire du Maghrib se sont plaints à bon droit qu'elle fût confuse et désordonnée, qu'elle manquât dans son ensemble d'un principe d'évolution et présentât dans le détail une incohérence décevante. Sous peine de n'y rien comprendre, il leur a fallu cependant introduire un peu d'ordre dans ce chaos, et notamment, y distinguer des périodes, au prix, bien entendu, d'un redressement un peu arbitraire de quelques sinuosités de la chronologie. On s'accorde généralement à en compter six, de la conquête arabe à la conquête française qui sont :

1° Une période inaugurale, de 125 à 150 ans environ, qui va des premières incursions arabes au Maghrib, au milieu du VII^e siècle, jusqu'à l'établissement de principautés autonomes vers la fin du VIII^e;

2° La période des premières dynasties autonomes, qui occupe tout le IX^e siècle : Aghlabides de Qairouan, Idrisides de Fez, Rostémides de Tiaret, principicules 'Alides et Khâridjites du Maghrib central ;

3° La période fât'imide qui s'ouvre au IX^e siècle et se continue jusqu'au milieu du XII^e par la période Çanhâdjienne. La domination des Zîrides Çanhâdjiens en Ifriqiya et dans l'actuel département de Constantine coïncide, pendant la première moitié du XI^e siècle, avec l'établissement de principautés fondées au Maroc et dans l'actuel département d'Oran par des chefs berbères Zenâta ; depuis la deuxième moitié, avec l'apparition, dans l'Ouest des Almoravides, dans l'Est des seconds envahisseurs arabes, les Bédouins hilâliens et solaïmites ;

4° La période almohade qui dure environ cent ans, du milieu du XII^e siècle au milieu du XIII^e siècle. Les princes almohades étendent quelque temps leur autorité à toute l'Afrique du Nord, des Syrtes à l'Atlantique ;

5° La période des royaumes nés du démembrement de l'empire almohade : celui des Mérinides de Fez ; celui des 'Abd-el-wâdides Zeiyânides de Tlemcen, celui des H'aficides de Tunis. Tantôt en

paix, plus souvent en guerre entre elles, ces dynasties berbères, dont l'arabe est la langue de civilisation, se maintiennent, avec des alternatives diverses de fortune, et dans des conditions de plus en plus précaires, jusqu'au xvi^e siècle ;

6^o La période de la domination turque en Algérie et en Tunisie, des dynasties de Chorfa au Maroc. L'Afrique du Nord connaît pour la première fois la division territoriale et politique qu'elle conserve aujourd'hui. C'est l'âge des États barbaresques. L'Algérie naît et la prépondérance politique s'y déplace et s'y fixe pour un long avenir. Jusque-là, le Maghrib central n'avait connu que des capitales régionales, à l'Est sous les Çanhâdja (la Qal'a, Bougie), à l'Ouest sous les Rostémides (Tiaret) et les 'Abd-el-wâdides (Tlemcen). Il possède depuis lors une métropole, siège d'un gouvernement qui prétend commander de la Tafna à par delà la Seyhouse. C'est à Alger qu'échoit l'honneur de jouer ce rôle. Il le doit moins à sa position centrale qu'à ce qu'il est un port de mer capable d'abriter les flottes réduites d'un état fondé par des corsaires, la Régence d'Alger.



Pour étudier les périodes les plus anciennes de cette histoire, celles du haut moyen âge, les pièces d'archives manquent absolument. Elles sont assez rares pour les temps les plus rapprochés du bas moyen âge, et la plupart de celles dont nous disposons, concernant les rapports des royaumes maghribins avec la chrétienté, appartiennent aux dépôts de pays d'Europe. C'est à Mas-Latrie que nous devons d'en connaître quelque chose¹. Les monnaies

1. MAS-LATRIE, *Traité de paix et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au Moyen-Age recueillis... et publiés avec une introduction historique*. Paris, 1872, in-4^o et suppl.

fournissent peu de renseignements. Elles permettent cependant de préciser quelques points de chronologie et de mesurer, par l'examen des titres qu'y prennent les princes et des lieux de frappe qu'elles mentionnent, l'étendue du pouvoir des dynasties ou leurs prétentions. L'épigraphie est assez pauvre, et, pour l'Algérie, d'assez basse époque. La masse en est constituée par des épitaphes. Il y faut joindre quelques dédicaces de monuments, quelques tables gravées de dotations pieuses. Chose curieuse, les quatre plus anciennes qui nous soient conservées en Algérie concernent des fondations officielles de la dynastie almoravide à laquelle on s'accorde en général pour n'attribuer dans l'histoire du Maghrib central qu'un rôle épisodique. Nous possédons des *Corpus des inscriptions arabes* pour les départements d'Alger et de Constantine, dus, le premier, à G. Colin¹, le second à G. Mercier², qui utilisent, rectifient et complètent les travaux d'honorables devanciers, Devoulx, Berbrugger et Cherbonneau. L'épigraphie arabe de l'Oranie n'a pas été réunie dans un recueil analogue, mais elle n'en a pas moins été publiée à peu près intégralement. Tlemcen en fournit la majeure partie ; et c'est le titre de gloire de Brosselard, commissaire civil dans cette ville de 1853 à 1862, d'avoir publié, traduit et longuement commenté les monuments les plus importants de l'épigraphie tlemcenienne dans deux mémoires, agréables et pleins de choses³. Par la suite, A. Bel et moi-même nous avons apporté quelques contributions nouvelles à l'étude de l'épigraphie tlem-

1. COLIN (G.), *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie ; I. Département d'Alger*. Paris, 1901, in-8°.

2. MERCIER (G.), *Corpus... II Département de Constantine*. Paris, 1902, in-8°.

3. BROSSÉLARD (Ch.), *Tombeau des Emirs Beni Zeiyân et de Boabdil*, dans *Journal asiatique*, 1876, tiré à part ; *Les inscriptions arabes de Tlemcen* dans *Revue africaine*, 1858, p. 51 sq, 241 sq, 401 sq ; 1859, p. 1 sq, 81 sq, 161 sq, 841 sq, 321 sq ; 1860, p. 14 sq, 241 sq, 401 sq ; 1861, p. 11 sq, 161 sq.

cenienne dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques* et dans le *Catalogue du musée de Tlemcen*¹ (cf. aussi Van Berchem, *Journal des Savants*, août 1906) ; A. Bel et R. Basset ont d'autre part heureusement complété notre connaissance de l'épigraphie arabe d'Oranie, le premier pour Mostaganem², le second pour Nedroma³.

Le fond de la documentation est fourni par les historiens arabes et les auteurs des ouvrages sur « Les routes et les provinces ». Sous peine de renoncer à rien dire des événements dont le Maghrib médiéval fut le théâtre, c'est à eux qu'il faut avoir recours. Mais aucun de ceux qui les ont utilisés n'a cédé les déceptions qu'ils réservent et les dangers qu'en présente un emploi peu précautionneux. Autre inconvénient : la masse s'en répartit fort inégalement entre les siècles du haut et du bas moyen âge. Pour la période almohade et pour celle des dynasties mérinide, 'abd-el-wâdide et h'afside, nous possédons un assez grand nombre de chroniques, œuvres le plus souvent d'historiographes officiels. Par contre, s'il a sûrement existé des annales de la période fât'imide et çanhâdjienne, rien ne nous en est parvenu directement. Touchant l'histoire des premières dynasties autonomes, nous souffrons du même manque de témoignages contemporains, à une exception près : il s'agit de la petite chronique des imâms rostémides composée par un certain Ibn Çaghîr qui vécut à Tiaret sous les derniers de ces princes. Le texte en a été soigneusement conservé par les sectaires abâd'ites du Mzâb, pour lesquels il a presque une valeur de livre sacré, Motylinski, ancien directeur de la Médersa de Constantine, l'homme auquel nous devons le plus clair de nos connaissances sur l'Islâm des Abâd'ites, l'ayant trouvé au Mzâb, le publia avec une

1. MARÇAIS (W.), *Musée de Tlemcen*, Paris, 1906, in-fol.

2. *Journal asiatique*, janv. févr. 1919. p. 78 sq.

3. BASSET (R.), *Nédromah et les Traras*, Paris, 1901, in-8°.

excellente traduction française¹. Enfin tout porte à croire qu'aucun contemporain des événements antérieurs à l'établissement des dynasties autonomes n'en a retracé la suite. Les récits mêlés de merveilleux que nous possédons de la conquête arabe du VII^e siècle n'ont été mis par écrit, au plus tôt, qu'à la fin du VIII^e. Dans l'état actuel de nos connaissances, le plus vraisemblable, à mon sens, est que nos maigres informations sur cet âge héroïque et légendaire proviennent de quatre traditions : une tradition orientale représentée par Wâqidî qui vécut à Médine et à Badgad à la fin du VIII^e siècle ; une tradition espagnole représentée par un descendant du conquérant Moûsâ ben Noçayr qui vécut en Andalousie à la fin du VIII^e siècle ; une tradition africaine représentée par le descendant d'un autre conquérant, Abou-l-Mohâdjir, qui vécut à Qairouan à la même époque ; une tradition égyptienne enfin, représentée par Ibn 'Abd-el-H'akam, qui mourut au Caire en 871. C'est la seule qui nous ait été transmise directement et intégralement. *Le Livre de la conquête de l'Égypte et de l'Afrique du Nord*, d'Ibn 'Abd-el-H'akam a été publié *in extenso* par Torrey en 1922, et partiellement traduit par lui en anglais². Antérieurement, de Slane avait donné une version française de quelques passages relatifs à la conquête de l'Afrique du Nord³. En fait, ce sont les récits d'el-Wâqidî et d'Ibn 'Abd-el-H'akam qui se sont imposés aux historiens des âges postérieurs, même à ceux d'entre eux dont la Berbérie ou l'Espagne était la terre natale. Cette humilité singulière des Musulmans

1. *Chronique d'Ibn Saghîr sur les imams Rostémides de Tahert*, éd. et trad. par A. de C. MOTYLINSKI dans *Actes du XIV^e Congrès des Orientalistes*, 3^e partie, pp. 1-132. Paris, 1907, in-8^o.

2. *The history of the conquest of Egypt, North Africa and Spain of Ibn 'Abd-al-H'akam* dans *Yale Oriental Studies* ; New-Haven, 1922. Trad. anglaise des chap. IV et V dans *Biblical and Semitic Studies* ; New-York, 1901.

3. En appendice à IBN KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, trad. de SLANE, I, pp. 301-314, 1^{re} éd. Alger, 1852, 2^e éd., Paris, 1925, in-8^o.

d'Occident devant ceux d'Orient avait frappé Dozy, qui en a proposé une explication ingénieuse et raisonnable : habitués à aller chercher en Orient la lumière pour les disciplines majeures, le droit et le h'adith, les Maghribins s'en remettaient volontiers à leurs maîtres égyptiens et baghdadiens pour une connaissance mineure comme l'histoire. Ils sollicitaient, ils acceptaient modestement, touchant le passé de leur propre patrie, les informations d'étrangers si bien instruits de la chose essentielle, la façon de vivre conformément à la loi.

Ces sources de l'histoire du Maghrib médiéval ont été presque en totalité mises à la portée de ceux qui s'adonnent aux études historiques, au cours des cent dernières années. Ainsi s'est accomplie une œuvre assez considérable dont les arabisants d'Algérie ont été souvent les artisans, mais pour laquelle aussi une large part de notre reconnaissance doit aller aux grands orientalistes des Pays-Bas, de Goeje et Dozy.

Grâce aux efforts combinés de ces deux écoles, la française d'Afrique et la hollandaise, nous possédons aujourd'hui les textes et souvent des versions en langues européennes de la plupart des ouvrages traitant des « Routes et des provinces » ; de celui d'el-Ya'qûbî (ix^e siècle) publié et traduit en latin par de Goeje (1860)¹ ; de celui d'Ibn H'awqal (x^e siècle) publié par de Goeje (1871) et traduit sur manuscrit par de Slane dès 1842² ; de celui d'el-Bekrî, d'une importance capitale (xi^e siècle), publié et traduit par de Slane (1857-1859)³, de celui de l'*Istibçâr* (xii^e siècle) publié par Kremer

1. EL-YA'QOÛBÎ, *Descriptio al-maghribi*, éd. et trad. en latin par de Goeje, Leyde, 1860, in-8°.

2. IBN H'AWQAL, *Viae et regna ; descriptio dittonis moslemicae*, éd. par de Goeje dans *Bibliotheca geographicorum arabicorum*, t. II. Leyde, 1873, in-8°. La trad. de Slane a paru dans *Journal asiatique*, 1842, I.

3. EL-BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, texte arabe, Alger, 1857 ; 2^e éd., 1911 ; trad. Paris, 1859, 2^e éd. revue, Alger, 1913, in-8°.

(1852) et traduit par E. Fagnan (1900)¹ ; de celui d'Idrisi (xii^e siècle), publié et traduit en français par Dozy et de Goeje (1866)² ; de celui d'el-'Abdari (xiii^e siècle), traduit partiellement par Cherbonneau (1854)³ ; de celui d'Ibn Fad'l-allâh el-'Omari (xiv^e siècle) partiellement édité par H. Abdelouahab, traduit et abondamment commenté par Gaudefroy-Demombynes⁴. L'avenir, selon toute apparence, ne nous réserve pas dans ce domaine de découverte sensationnelle, et ne permettra guère d'allonger cette liste.

De même les œuvres essentielles de l'historiographie arabe, susceptibles de jeter quelque lumière sur le passé médiéval de ce qui est aujourd'hui l'Algérie, nous ont, depuis cent ans, été rendues à peu près toutes accessibles. En 1847, de Slane, interprète principal de l'armée d'Afrique, publiait par les soins de l'imprimerie du Gouvernement général de l'Algérie le texte arabe de l'*Histoire des Berbères* d'Ibn Khaldoun et, en 1854, la traduction française de l'ouvrage⁵. En 1863, il donnait sa traduction des *Prolégomènes* du même auteur dont Quatremère avait fait imprimer le texte arabe en 1858⁶. On a pu dire à bon droit qu'en mettant à la portée des érudits ces

1. *Kitâb el-Isitbâd*, éd. Von Kremer, Vienne, 1852, in-8°, trad. par E. Fagnan dans *Rec. et mém. de la Soc. arch. de Constantine*, 1900.

2. Idrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. et trad. par Dozy et de Goeje, Leyde, 1866, in-8°.

3. *Notices et extraits du voyage d'El-Abderi*, trad. par Cherbonneau, dans *Journal asiatique*, 1854, II.

4. EL-'OMARI, *Masâlik el-Absâr fi mamâlik el-amsâr I. L'Afrique, moins l'Égypte*, trad. et annoté par Gaudefroy-Demombynes. Paris, 1927, in-8°. Le texte arabe du chap. Ifriqiya a été publié par H. Abdelouahab dans une revue arabe de Tunis.

5. IBN KHALDOÛN, *Histoire des Berbères*, texte arabe publié par de Slane, Paris, 1847, 2 vol. ; trad. Alger, 1852-1856, 4 vol. in-8°, 2^e éd. en cours. Paris, t. I (1925), t. II (1927).

6. IBN KHALDOÛN, *Muqaddima*, éd. par Quatremère dans *Notices et extraits des mss de la Bibliothèque impériale*, t. XVI-XVIII. Paris, 1858 ; trad. par de Slane, sous le titre de *Prolégomènes*, dans *id.* t. XIX-XXI.

ouvrages du grand historien philosophe, de Slane ouvrit une ère nouvelle pour les recherches relatives au passé de l'Afrique du Nord. Un autre orientaliste, élève de de Slane, E. Fagnan, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, s'est acquis, par la suite, des titres durables à la reconnaissance des historiens. C'est grâce à ses soins patients qu'ils peuvent consulter dans des traductions françaises les plus importantes, après celle d'Ibn Khaldoun, des chroniques arabes de l'Afrique du Nord, *l'Histoire des Almohades* d'el-Marrâkechi (1893) dont le texte arabe avait été antérieurement édité par Dozy¹; la *Chronique des Almohades et des Hafcides* attribuée à Zarkachi (1895) et éditée à Tunis²; les chapitres concernant le Maghrib de celle d'Ibn el-Athir (1901), éditée antérieurement par Tornberg³, *l'Histoire de l'Afrique et de l'Espagne* d'Ibn 'Idhârî (1901-1904) éditée par Dozy⁴; des extraits des chroniques égyptiennes d'Ibn Taghribirdî (1907) et de Maqrîzî (1910)⁵. Il a enfin couronné cette œuvre méritoire, fruit d'un demi-siècle de labeur désintéressé, en nous donnant, en 1924, un volume de 500 pages d'extraits empruntés aux œuvres d'historiens et de géographes

1. EL-MARRÂKECHI, *Histoire des Almohades* éd. par Dozy. Leyde, 1847-1881, trad. par Fagnan dans *Rev. afr.*, 1891-1893, et édité à part, Alger, 1893, in-8°.

2. EL-ZERKECHI, *Târîkh ed-dawlatayn (Histoire des Almohades et des Hafcides)* éd. à Tunis, 1289 Hég., trad. dans *Rec. de Constantine*, 1894, pp. 1-279 et tiré à part. Constantine, 1895, in-8°.

3. IBN EL-ATHIR, *Kâmil fi'l-târîkh*, éd. par C. J. Tornberg, Leyde, 1851-1876, t. III-VIII, trad. sous le titre, *Annales du Maghreb et de l'Espagne*. Alger, 1901, in-8°.

4. IBN EL-'IDHÂRÎ, *Al-bayano'l-moghrib*, éd. par Dozy. Leyde, 1848, 2 vol. in-8°; trad. sous le titre, *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*. Alger, 1901, 2 vol. in-8°.

5. *En-Nodjoum ez-Zahira, extraits relatifs au Maghreb*. Constantine, 1907, in-8°; *Nouveaux textes historiques relatifs à l'Afrique du Nord et à la Sicile*. Palerme, 1910, in-8°.

arabes encore inédits¹. On ne saurait d'autre part omettre, en parlant de ce travail de publication des sources, de mentionner la *Chronique abâd'ile* d'Aboû-Zakariyâ (xi^e siècle) traduite, médiocrement du reste, et commentée par Masqueray²; les *Documents inédits d'histoire almohade*, publiés et traduits par E. Lévi-Provençal³, et l'*Histoire des Fât'imides* d'Ibn H'ammâd, éditée et traduite par Vonderheyden⁴, qui contient de précieux renseignements sur l'état du Maghrib central aux x^e et xi^e siècles.

Trois dynasties au cours du moyen âge ont possédé des capitales en des points divers du territoire qui constitue aujourd'hui l'Algérie : la Rostémide à Tiaret au ix^e siècle ; la H'ammâdite à la Qal'a et à Bougie aux xi^e-xii^e ; la 'Abd-el-wâdide-Zeiyânide à Tlemcen du xiii^e au xv^e. Touchant l'histoire de la première, j'ai dit qu'il nous était conservé une chronique contemporaine, celle d'Ibn Çaghîr. Des annalistes de la deuxième, aucune œuvre ne nous est parvenue directement. Par contre, nous possédons les écrits d'auteurs contemporains de la troisième, historiographes officiels des princes qui y appartiennent ou pamphlétaires aux gages de rivaux politiques. C'est à Dozy, à l'abbé Bargès et à A. Bel que nous devons de les connaître. Le premier a publié et traduit en 1844 une petite chronique des 'Abd-el-wâdides probablement rédigée par Ibn el-Ah'mar (xiv^e siècle)⁵, en fait un pamphlet venimeux, inspiré par le souci de servir les intérêts de la dynastie rivale des Mérînides de

1. *Extraits inédits relatifs au Maghreb (Géographie et histoire)*. Alger, 1924, in-8°.

2. *Chronique d'Abou Zakaria (Livres des Beni Mzab)*. Alger, 1878, in-8°.

3. *Documents inédits d'histoire almohade, fragments inédits du « Legajo »*, 1919 du fonds arabe de l'Escorial, publiés et trad. par E. Lévi-Provençal Paris, 1928, in-8°.

4. IBN H'AMMÂD, *Histoire des rois 'Obâldides (Les Califes Fatimides)* éd. et trad. par M. Vonderheyden. Alger-Paris, 1927, in-8°.

5. *Histoire des Benou Ziyân de Tlemcen*, trad. de l'arabe, *Journ. asiat.* mai-juin 1844.

Fez (cf. Lévi-Provençal ap. *Journ. asiat.*, 1923). — Le second, savant hébraïsant et arabisant honorable, fut séduit par le vieux Tlemcen du temps de la conquête dont il put sentir encore le charme original au cours d'un voyage effectué en 1846. Il épancha la joie de sa découverte dans un journal rempli d'utiles renseignements qu'il intitula *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*¹, et consacra dès lors à l'étude des 'Abd-el-wâdides tout le temps qu'il put distraire, non sans quelque remords, de celle des Saintes Ecritures. C'est ainsi qu'il traduisit intégralement sur manuscrit, en 1852, la chronique tlemcénienne d'et-Tenest (xv^e siècle)², publia d'abondants extraits d'autres historiens dans son *Complément de l'histoire des Beni-Zeiyân*³, et composa, en utilisant l'œuvre des hagiographes musulmans, une vie de Sidi Boû Medyen, le saint protecteur de la vieille cité⁴. — Enfin A. Bel, directeur de la Médersa de Tlemcen depuis 1905, à qui l'on doit de beaux travaux sur la vie moderne, l'archéologie et l'épigraphie de cette ville, a publié et traduit en français l'œuvre d'un historiographe des 'Abd-el-wâdides, Yah'yâ Ibn Khaldoun (xiv^e siècle), frère de l'illustre auteur des *Prolégomènes*⁵. Si l'on considère d'autre part que le *Bostân*, légende dorée des saints tlemceniens, a été édité par Ben Cheneb (1908) et traduit et commenté par Provenzali (1910)⁶; que, comme je l'ai dit plus haut, Brosselard nous a fait connaître l'épigraphie tlemcénienne; que nous possédons dans le Qirt'âs, édité et traduit en latin par Torn-

1. Paris, 1859, in-8°.

2. *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*. Paris, 1852, in-12.

3. Paris, 1887, in-8°.

4. *Vie du célèbre marabout Cidi Abou-Medien*. Paris, 1884, in-8°.

5. ABOU ZAKARYA YAH'IA IBN KHALDOUN, *Histoire des Beni 'Abd el-Wad*. Alger, 1904-1913, 2 vol. in-8°.

6. *Ibn Maryem, El-Bostân*, éd. par Ben Cheneb, Alger, 1908, in-8°, trad. sous le titre *Jardin des Bibliographies des Saints et Savants de Tlemcen* et annoté par PROVENZALI. Alger, 1910, in-8°.

berg, et par Beaumier en français¹, dans le *Mosnad* d'Ibn Merzouq, partiellement édité et traduit par Lévi-Provençal², dans la *Dhakhîra-s-saniya*, éditée par Ben Cheneb³, dans la *Rawd'at ennisrîn*, éditée, traduite, et annotée par G. Marçais et Bou Ali el-Ghaouthi⁴ (cf. aussi Lévi-Provençal ap. *Journ. asiat.* 1923), des chroniques détaillées des Mérinides marocains, maîtres pendant vingt années du xiv^e siècle de la capitale 'abd-el-wâdide, on admettra que la vie culturelle et politique du royaume de Tlemcen est une des parties les mieux connues de l'histoire du Maghrib médiéval.

Telle qu'elle nous est retracée dans l'œuvre des chroniqueurs, cette histoire nous apparaît comme une scène où l'on s'agite furieusement, sans qu'il soit toujours facile de démêler les raisons et les effets de tant de frénésie, et qui, par surcroît, est encombrée d'acteurs et de comparses. Sur le devant, il y a les dynastes qui s'accordent entre eux ou se gourment, autour d'eux, derrière eux, la masse tour à tour immobile ou tumultueuse des tribus dont on méconnaît singulièrement le rôle en le réduisant à celui de figurants. Ce sont elles, le plus souvent, qui nouent et dénouent le drame. Mais les auteurs ne projettent quelque lumière sur ces collectivités humaines que dans les moments de crise. Ils en laissent la vie dans l'ombre pour de longues périodes. Tout ce qui concerne ces protagonistes essentiels est donc d'une historicité à éclipses, même chez un historien sociologue comme Ibn Khaldoun, qui a précisément

1. IBN ABÏ ZAR', *Rawd' el-Qir'âs (Annales regum Mauritaniz)* trad. latine de Tornberg, Upsal, 1843-1846, 2 vol. in-8°; trad. par Beaumier sous le titre *Histoire des souverains du Maghreb et de la ville de Fès*. Paris, 1860, in-8°.

2. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Un nouveau texte d'histoire mérinide : Le Musnad d'Ibn Marzûk* dans *Hespéris*, 1925, pp. 1-82.

3. Alger, 1921, in-8°.

4. IBN EL-AH'MAR, *Histoire des Bent Mérin, rois de Fès intitulée Rawd'at ennisrîn (Le jardin des églantines)* éd. et trad. par Ghaoutsi Bouali et G. Marçais, Paris, 1917, in-8°.

conçu l'histoire de sa terre natale comme une histoire de tribus et cherché les lois du procès par lequel des clans y sortent les empires. Très peu de renseignements aussi sur la vie économique, politique et sociale du peuple des villes ; et très peu encore sur les organes et les procédés du gouvernement et de l'administration. C'est aux *Prolegomènes* d'Ibn Khaldoun et au livre de géographie d'Ibn Fad'l-allâh el-'Omâri que nous devons le plus clair de notre information sur les institutions des empires maghribins. Elle est en fait si lacunaire que d'aucune d'elles nous ne pouvons nous représenter le fonctionnement avec quelque exactitude. Nous sommes mieux instruits de ce qui touche à la culture scientifique et littéraire, les historiographes étant dans l'usage de nous fournir le *curriculum vitae* des docteurs et des écrivains qui ont illustré les règnes, de nous énumérer leurs œuvres, de nous dire les noms de leurs maîtres et de leurs élèves ; et, pour mêler l'agréable à l'utile, quand ils parlent des poètes, ils citent volontiers des extraits de leurs compositions les plus appréciées.

* * *

Le xvi^e siècle consomme la ruine des dynasties berbères issues trois cents ans plus tôt du démembrement de l'empire almohade. Dans le Maghrib central, la chute du royaume de Tlemcen entraîne un irrémédiable déclin de la culture arabe. On a vu que dans l'Afrique du Nord, l'historiographie ne fleurit guère qu'à l'ombre des trônes. Il y a encore des trônes au Maroc et en Tunisie, et, partant, encore des chroniqueurs, qui, parfois même, nous fournissent incidemment sur les choses d'Algérie quelques renseignements utiles ; à ceux qui ont retracé les fastes des Chorfa marocains, Lévi-Provençal a consacré une excellente monographie¹.

1. E. LÉVI-PROVENÇAL, *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, in-8°.

Mais, en Algérie, le pouvoir politique appartient désormais à une république de janissaires et de pirates, « Turcs de naissance, ou Turcs de profession », qui, par incuriosité des choses de l'esprit, se soucient peu de voir relater leurs exploits. Aussi bien, les chroniques de l'Algérie turque sont-elles peu nombreuses et généralement fort sèches. Nous ne les connaissons guère, du reste, que par des traductions d'inégale valeur. Les textes n'en ont généralement pas été édités. De la plus ancienne, intitulée les *Ghazawât* (expéditions de Barberousse), qui est probablement la version arabe d'un original turc, Sander Rang et F. Denis ont publié, en 1837, une traduction française établie par les soins de Venture de Paradis au XVIII^e siècle¹. R. Basset a donné un extrait du texte arabe². Deux autres chroniques ont été traduites par A. Rousseau, l'une *Ez-Zahra en-nayyira*, de la fin du XVIII^e siècle³, l'autre, très courte, du commencement du XIX^e siècle, sous le nom de *Chronique du Beylik d'Oran*⁴. Dans le *Journal asiatique* de 1922, Delphin a mis en français et annoté un recueil d'annales de l'Alger turc du XVIII^e siècle, que Devoulx avait déjà utilisé⁵. L'auteur de cette *Histoire des pachas d'Alger* serait un fils du muphti H'osaïn ben Radjab. — La collection de récits relatifs au Sud Constantinois, intitulée *Kitâb el-'adwâni*, que Féraud a traduite en 1868 ne nous offre qu'un ramassis mal ordonné de renseignements oraux et d'infor-

1. SANDER-RANG et DENIS (F.), *Fondation de la Régence d'Alger. Histoire des Barberousse. Chronique arabe du XVI^e siècle...* Paris, 1837, 2 vol. in-8°. Cf., GRAMMONT (H. de), *Le R'azouat est-il l'œuvre de Kheir-eddin Barberousse*, 1873.

2. R. BASSET, *Documents musulmans sur le siège d'Alger par Charles-Quint (1541)*, in *Bull de géog... d'Oran*, 1890, ch. III.

3. ROUSSEAU (A.), *Chroniques de la Régence d'Alger. Traduites d'un Ms. arabe intitulé : El-Zohrat-el-Nayerat*. Alger, 1841, in-8°.

4. ROUSSEAU (A.), *El-Zoharat el-Naharat. Chronique du Beylik d'Oran par un secrétaire du Bey-Assan*. Paris, s. d. (1857), in-8°.

5. DELPHIN (G.), *Histoire des Pachas d'Alger de 1515 à 1745*, dans *Journal asiat.*, 1922, pp. 162-233.

mations empruntées aux chroniqueurs des siècles antérieurs¹. On en peut à peu près dire autant des ouvrages historiques du cheikh Boû-Râs, savant oranais du commencement du XIX^e siècle, le *'Adjâib el-~~af~~âr*, traduit par Arnaud² et le *H'olal es-sondosiya*, qu'a étudié le général Faure-Biguet³ (1903). Ils justifient mal le renom assez considérable dont jouit l'auteur, aujourd'hui encore, dans les milieux lettrés de l'Ouest algérien. Par contre, l'autobiographie du même Boû-Râs, dont nous devons la traduction au général Faure-Biguet, contient d'utiles renseignements sur la culture arabe dans la Régence pendant le siècle qui a précédé la conquête française⁴.

A défaut d'ouvrages sur les *Routes et les provinces*, nous possédons, pour la période de la domination turque, des *Rih'la* ou journaux de voyage. C'est un genre qui a fleuri d'assez bonne heure dans le monde musulman et y fleurit encore. Trois de ces relations nous fournissent bon nombre d'informations sur les régions de l'Algérie visitées par les auteurs. Les deux plus anciennes, celle d'El-'Ayyâchi⁵ et celle de Moulây Ah'mad en-Nâçiri (XVII^e siècle)⁶, sont l'œuvre de Marocains. Elles ont été lithographiées à Fez, et Berbrugger en a donné, en 1846, dans un volume de *l'Exploration scientifique de l'Algérie*, des traductions incomplètes et fautives, faites sur des

1. FÉRAUD (L.), *Kitab es-Adwani, ou le Sahara de Constantine et Tunis*, dans *Rec. de Constantine*, t. XII, 1868, pp. 1-203.

2. EN-NASRI, *Voyages extraordinaires et nouvelles agréables*, dans *Rev. afr.*, 1878-1884.

3. MOH'AMMED ABOU-RÂS EN-NÂÇIRI, *Les vêtements de soie fine au sujet d'Oran et de la péninsule espagnole*, trad. par le général FAURE-BIGUET, Alger, 1903, in-12.

4. *Journ. asiat.*, 1898.

5. EL-'AYYÂCHI, *Mâ' el-mawd'id*, connu sous le titre de *Rih'la* ou *Relation de voyage* lith. à Fez, 1306, Hég., 2 vol.

6. AH'MED BEN MAH'AMMED BEN NÂCIR, *Rih'la*, lith. à Fez, 1320 Hég., 2 vol.

manuscripts d'Alger¹ (cf. aussi Ahmed Brihmat ap. *Rev. afric.* 1899). De la troisième, nous possédons, grâce au regretté Ben Cheneb, une excellente édition (1908²). Elle mériterait qu'on en fit une traduction partielle.

Par ailleurs, avec le xvi^e siècle, l'histoire du Maghrib prend un caractère de généralité qui lui avait manqué au moyen âge. Le pays cesse d'être ce qu'il avait été presque uniquement jusque-là, le champ clos de batrachomyomachies arabo-berbères. Il intéresse l'Europe, qui se mêle à sa vie. Les gouvernements de l'Occident connaissent dès lors des questions de Tunis, d'Alger et du Maroc. D'une part, l'Espagne, ayant achevé la reconquista, inaugure ses tentatives d'établissement sur la terre africaine. De l'autre, l'apparition des Turcs apporte à la pratique de la course en Berbérie un renforcement considérable. La piraterie constitue pour les nouveaux maîtres d'Alger une sorte d'industrie nationale, dont les flottes de commerce de la chrétienté fournissent la matière première. Les puissances maritimes de l'Europe se voient donc contraintes à faire une part dans leurs préoccupations aux agissements et aux vicissitudes des États barbaresques. Elles ont une politique africaine, qui se manifeste par l'envoi d'agents chargés d'obtenir des concessions, des privilèges, des réparations et des trêves, de flottes de bombardement destinées à appuyer des représentations ou à châtier des insultes, de missions religieuses fondées pour le rachat des captifs. Les dépêches, les rapports diplomatiques, se multiplient, et aussi, le goût de l'information s'étant développé, les récits de voyages, les relations dues à des résidents et des visiteurs européens. Comme, en outre, les Turcs d'Algérie s'efforcent d'adap-

1. *Voyages dans le sud de l'Algérie et les États barbaresques de l'Ouest et de l'Est*, par EL-AIACHI et MOULA-AH'MED, trad. par Ad. Berbrugger, dans *Explor. scient.*, t. IX. Paris, 1846, in-8°.

2. EL-WARTHILÂNI, *Nozhat al-anz'âr*, connu sous le titre de *Rih'la*, Alger, 1908 in-8°.

ter au pays une administration générale et une organisation militaire empruntées à l'empire ottoman, que, dans cette république de pillards, chacun réclame âprement son droit aux bénéfices provenant de la course et de l'exploitation des autochtones, de minutieux règlements établissent la hiérarchie des fonctions civiles et militaires de la Régence, déterminent les attributions de leurs titulaires, et assignent à chacun son morceau à la curée.

Des considérations qui précèdent, il ressort naturellement, qu'à l'inverse de l'histoire du moyen âge maghribin, celle de l'Algérie turque doit être étudiée surtout, non dans des chroniques locales, mais dans des relations d'observateurs européens et au moyen de pièces d'archives.

Des premières, un certain nombre avait été publié bien avant la prise d'Alger par l'armée française : Léon l'Africain (xvi^e siècle), Marmol (xvi^e siècle, traduit en 1667 par Perrot d'Ablancourt), Gramaye (xvii^e siècle), Dan (xvii^e siècle), d'Arvieux (xvii^e siècle), d'Aranda (xvii^e siècle), Laugier de Tassy (xviii^e siècle), Rehb'nder (xviii^e siècle), Shaw (xviii^e siècle). A l'occasion de l'expédition, Bianchi traduisit en français l'*Esquisse de l'état d'Alger* de Shaler¹ et Mac-Carthy, en les abrégeant, les *Voyages* de Shaw². Depuis 1830, plusieurs autres relations, fort importantes, ont été rendues accessibles au public français. C'est un des titres d'honneur de la *Revue africaine*, parmi beaucoup d'autres, d'avoir accordé l'hospitalité aux traductions de Fray Diego de Haedo (xvi^e siècle³);

1. Paris, 1830, in-8°.

2. SHAW (le Dr), *Voyage dans la Régence d'Alger*. Paris, 1830, in-8°. Il existe aussi une édition en 2 vol. in-32. Mac-Carthy qui insère dans le texte des passages empruntés à d'autres auteurs omet de rappeler la traduction intégrale publiée à La Haye, 1743, 2 vol. in-4°.

3. HAEDO, *Topographie et histoire générale d'Alger*, trad. de l'espagnol par Monneréau et Berbrugger, 1870-1871; *Histoire des rois d'Alger*, trad. par de Grammont, 1880-1881; *De la captivité à Alger*, trad. par Molinier-Violle, 1895-1897 et à part. Alger, 1911, in-8°.

à l'analyse faite par de Grammont et Piesse de l'œuvre inédite du P. Dan, les *Illustres captifs* (1883-84¹), et à l'édition établie par Fagnan des notes de Venture de Paradis sur *Alger au XVIII^e siècle*². Dès 1838, Dureau de la Malle avait édité les *Journaux de voyage* de Peyssonnel et de Desfontaines (XVIII^e siècle)³. G. Yver a heureusement ajouté un nouveau numéro à la liste de ces vieilles relations en publiant *Une Rédemption à Alger en 1713*⁴.

Egalement considérable est la part des collaborateurs de la *Revue africaine* dans la publication des pièces d'archives européennes qui peuvent jeter de la lumière sur les vicissitudes politiques de la Régence d'Alger. C'est dans cet organe savant qu'Elie de la Primaudaie a fait paraître ses *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (1875-1877), Playfair son mémoire sur les *Relations de la Grande-Bretagne avec les Etats barbaresques* (1880), Berbrugger son étude sur la *Régence d'Alger sous le consulat et l'Empire* (1871), de Grammont enfin sa contribution à l'étude des *Relations entre la France et l'Algérie au XVII^e siècle* (1884-85) et aussi sa *Correspondance des consuls d'Alger* (1887-1889). Si l'on joint à ces publications le livre de Devoulx sur *Les Archives du consulat général de France à Alger*⁵, les deux volumes de la *Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France* (1577-1830), édités par Plantet⁶, et bon nombre des pièces contenues dans *Bronnen*

1. GRAMMONT (H. D. de) et PIESSE (L.), *Un manuscrit du Père Dan. Les illustres captifs*. Alger, 1884, in-8°.

2. 1895-1897.

3. *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger*, publiés par Dureau de la Malle; T. I. PEYSSONNEL (J.-A.), *Relation d'un voyage sur les côtes de Barbarie fait par ordre du roi en 1724 et 1725*; t. II, DESFONTAINES (R.-L.), *Fragments d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger fait de 1783 à 1786*. Paris, 1838, 2 vol. in-8°.

4. *Annales universitaires de l'Algérie*, 1915, pp. 197-225.

5. Alger, 1863-1865, 2 vol. in-8°.

6. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.

lot de geschiedenis van den Levantschen Handel de K. Heeringa¹, ou a fait le compte des plus importants documents diplomatiques dont nous disposions à ce jour touchant l'histoire extérieure de l'Algérie turque. Il est à souhaiter que l'avenir en accroisse le nombre.

* !

Au moment de la prise d'Alger, nous trouvâmes, au palais des deys et au siège des principaux services de la Régence, des comptes, des actes, des registres, des documents d'administration en langues arabe et turque. Peut-être en disparut-il dès lors, dans le désordre d'un début d'occupation dont on ne savait pas trop s'il aurait une suite. Ce qu'on en put réunir plus tard fut déposé à la direction des domaines, à une section d'archives arabes dont Albert Devoulx, en 1848, fut nommé conservateur. On ne peut affirmer qu'il le conserva bien. Diverses personnes ont retrouvé plus tard chez des libraires, ou dans des lots de vieux papiers à vendre, des pièces importantes qui provenaient du fonds confié à sa garde et s'en étaient probablement évadés de son vivant (cf. Delphin, ap. *Journ. asiat.* avril-juin 1922, p. 168). Il est possible aussi qu'il ait une part de responsabilité dans l'état de dispersion, de confusion, où se trouvent actuellement les documents qui en subsistent (cf. J. Deny, ap. *Revue africaine*, 1921 p. 375-378). Mais, passionné pour les recherches sur le passé, Devoulx entreprit, avec plus d'ardeur que de méthode, l'exploitation, en vue de travaux historiques, d'une collection où ses fonctions lui donnaient libre accès. Ce fut pendant vingt-cinq ans son domaine propre. Il y puisa la matière des très nombreuses notes qui remplissent sous sa signature les vingt-cinq premiers volumes de la *Revue africaine*. Il en tira quelques publi-

1. La Haye 1910-1917, 3 vol. in-8°.

cations fort importantes : les *Tachrifât, recueil de notes historiques sur l'administration de l'ancienne régence d'Alger*¹, *Le livre des signaux de la flotte de l'ancienne Régence*², *Le registre des prises maritimes*³, les *Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger*⁴, une longue étude sur les *Edifices religieux de l'ancien Alger*⁵. Il avait composé enfin une monographie sur *L'histoire et la topographie d'Alger*, qui nous est décrite comme un manuscrit, grand in-folio de 570 pages, orné de 217 illustrations (*Revue afr.* 1875, p. 291) ; la *Revue africaine* a publié la plus grande partie du texte de ce travail dans ses numéros des années 1875 et suivantes. Tout ce qui y a trait à Alger antique et médiéval est de très médiocre valeur ; mais, pour ce qui concerne le développement et la topographie de la ville à l'époque turque, la mise en œuvre de documents d'archives et la vision personnelle d'un état des lieux aujourd'hui aboli confèrent à l'ouvrage une réelle valeur. On ne sait trop ce qu'en est devenu le manuscrit original auquel fut décerné, en 1870, le prix du concours archéologique du ressort académique d'Alger. Depuis la mort de Devoux et pendant près d'un demi-siècle, personne n'a jeté un regard sur les documents turcs conservés dans les collections de l'Algérie. En 1921, J. Deny en a repris l'étude. Les premiers résultats de ses investigations ont été sa publication des *Registres de solde des janissaires*⁶ et sa belle monographie sur les *Chansons des janissaires d'Alger*⁷. Il est à souhaiter que ce savant reçoive toutes les facilités possibles pour

1. Alger, 1852, in-8°.
2. Lithographié à 100 ex. in-8°. Alger, 1868.
3. *Rev. afr.*, 1870-1871.
4. *Rev. afr.*, 1860, p. 467 sq.
5. *Rev. afr.*, 1861-1869 et en volume. Alger, 1870, in-8°.
6. *Rev. afr.*, 1920, pp. 19-46 et 212-260.
7. Dans *Mélanges René Basset*, Paris, 1923-1925, 2 vol. in-8°, t. II, pp. 33-175.

continuer une exploration que nul mieux que lui n'est capable de mener à bien.

Les documents énumérés dans les pages qui précèdent nous renseignent plus ou moins bien sur l'organisation civile et militaire des Turcs d'Algérie, sur leurs relations avec les puissances européennes. Touchant l'état des populations autochtones, montagnards sédentaires, agriculteurs transhumants du Tell, nomades du Sahara, ils ne nous apprennent à peu près rien. Ils nous laissent toutefois entrevoir qu'il a subi depuis la fin du moyen âge des modifications sensibles. A certaines périodes des temps modernes, des confédérations se sont formées, des principautés indigènes semi-indépendantes se sont constituées, que les Turcs ont ménagées et combattues tour à tour : les rois de Koukou dans la grande Kabylie, les seigneurs des Beni 'Abbès dans la petite, les princes des Beni Djellâb dans le Sahara constantinois. L'installation d'un pouvoir nouveau qui, à beaucoup d'égards, n'avait rien de commun avec les anciennes monarchies berbères, le contact prolongé en certaines régions avec des occupants européens, l'action d'une propagande religieuse, certaine, mais fort mal connue, à laquelle se lie le nom quasi-légitime de la Sâqiya-l-h'amrâ, et d'autres choses encore ont alors donné au Maghrib central un aspect assez différent de celui qu'à travers Ibn Khaldoun nous pouvons lui imaginer au début du xv^e siècle. Le pays s'est arabisé : en beaucoup d'endroits, les collectivités berbères ont abandonné leur vieille langue pour adopter l'arabe, oublié leur origine, renié leurs ancêtres, et pris des noms nouveaux, des noms arabes. Il s'est ainsi plus profondément islamisé qu'il ne l'avait fait jusque-là, en adoptant le cadre des confréries mystiques comme armature de sa vie spirituelle. Il s'est couvert d'un réseau d'établissements religieux, de *zâouïas*, dont les Turcs ont souvent utilisé l'influence. Et, en outre, il a appris à connaître le tabac, le café, le cactus, les armes à feu, suivant un procès dont nous ne connaissons ni pouvons dater les étapes.

Comprimées, sinon réduites, par un pouvoir militaire fortement organisé, les tribus ont cessé de créer des empires. Mais elles n'en sont pas moins demeurées le substrat profond de la vie politique et sociale du pays. C'est ce dont nous nous aperçûmes lorsque, en ayant fini avec le gouvernement des deys, nous entrâmes en contact direct avec elles. Mille ans auparavant, les Arabes avaient fait la même expérience : après avoir chassé d'Afrique les Byzantins, ils trouvèrent devant eux les tribus sédentaires et nomades de la montagne et du plat pays, et les temps difficiles commencèrent. Or nous ne savions rien du passé proche de ces collectivités. Des chercheurs, appartenant en général au corps des interprètes militaires, s'appliquèrent à l'étudier. Ils consignèrent le fruit de leurs enquêtes dans un certain nombre de monographies qu'on trouvera dans les *Tableaux de la situation des établissements français*¹ et dans les vingt premiers volumes de la *Revue africaine* et du *Recueil de la Société archéologique de Constantine*. Nous possédons des notices de Féraud sur les tribus du département de Constantine (Ouléd 'Abd-en-noûr, H'anâncha, Ferdjîoua) et d'autres d'Arnaud sur les tribus du département d'Alger (Çah'âri, Ouléd Nâïl, etc.). Pour les composer, les auteurs ont eu recours parfois à des documents écrits : papiers de grandes familles, actes de propriété, courtes notices rédigées par des lettrés locaux. Ils ont utilisé surtout l'information orale et enregistré des récits de toute provenance. Passée au crible, la masse assez volumineuse de ces enquêtes ne fournit qu'un très petit résidu de faits historiques, certains, datés et intéressants. Le défaut le plus courant de la plupart d'entre elles est l'absence d'une chronologie précise, ou même de toute chronologie. Les événements qu'elles relatent peuvent aussi bien être vieux de cinquante ans que de deux cent cinquante. Rien ne permet d'en connaître exactement l'âge.

1. Paris, 1843-1864, 17 vol. in-4°.

* * *

Telles sont en gros les sources de l'histoire du pays qui est aujourd'hui l'Algérie. L'énumération qui vient d'en être faite, si longue qu'elle puisse paraître, demeure fort incomplète. Quelle qu'en soit la nature, elles fournissent en général, il faut le dire, des matériaux assez pauvres et assez peu convenables à la construction historique. Il s'est cependant trouvé pour se risquer à l'entreprendre un certain nombre de travailleurs, inégalement doués, inégalement préparés aussi, mais dont, dans l'ensemble, on ne saurait méconnaître le courage et la bonne volonté. Grâce à eux, nous possédons quelques essais d'histoire générale de l'Afrique du Nord, de l'Algérie musulmane et, en plus, bon nombre de travaux, consacrés à la vie politique et sociale du pays pendant des périodes limitées du moyen âge et des temps modernes.

Parmi les premiers, il serait peut-être d'une sévérité excessive de passer complètement sous silence les livres du général Faure-Biguet¹ et d'Ismaël Hamet². — R. Basset et G. Delphin, respectivement pour l'époque arabo-berbère et pour l'époque turque, ont écrit quelques pages utiles dans *Histoire de l'Algérie par ses monuments*.³ — Mention particulière doit être faite de *Histoire de l'Algérie, Tunisie, Maroc* publiée par E. Cat⁴, sommaire, mais à peu près exacte, adroitement composée et formant un ensemble cohérent. Doué d'assez de perspicacité pour entrevoir les difficultés du sujet, trop nonchalant peut-être et trop mal armé aussi pour les

1. FAURE-BIGUET (G^{al}), *Histoire de l'Afrique septentrionale sous la domination musulmane*, Paris, 1905, in-8°.

2. HAMET (Ismaël), *Histoire du Maghreb*. Paris, 1923, in-8°.

3. Paris, 1900, in-8°. L'étude de R. Basset a été reproduite dans ses *Mélanges africains et orientaux*, Paris, 1915, in-8°, pp. 1-26.

4. Alger, 1889-1891, 2 vol. in-16, t. I. *Avant 1830* ; t. II. *Après 1830*.

résoudre, l'auteur a le grand mérite de ne pas les dissimuler. Aux moments délicats, il prend soin d'avertir ses lecteurs ou de leur donner à entendre qu'il y a quelque chose de plus que ce qu'il a mis dans son livre. — On ne peut parler qu'avec respect de l'*Histoire de l'Afrique septentrionale* d'E. Mercier¹. Ces trois gros volumes représentent un effort honnête et un labeur considérable. Pour les chapitres traitant du haut et du bas moyen âge, Mercier reproduit presque intégralement et souvent dans le détail des menus faits le contenu des œuvres des chroniqueurs arabes, d'Ibn Khaldoun surtout. Il les critique peu, mais en répartit soigneusement les informations dans des cadres fournis par la chronologie d'une part, par une division territoriale tripartite de l'autre : Maghrib oriental, Maghrib central, Maghrib extrême. Le livre peut être consulté avec profit, mais il faudrait beaucoup de courage pour le lire. — On peut lire par contre sans lassitude les chapitres que G. Marçais a consacrés à l'*Algérie musulmane* dans l'*Histoire d'Algérie*². Complétées par les notices historiques dont le même auteur a fait précéder les grandes divisions de son *Manuel d'art musulman*³, ces pages permettent à toute personne cultivée de prendre une idée générale, probablement exacte, d'un développement historique étendu sur plus d'un millénaire.

Les ouvrages consacrés à l'étude particulière de périodes limitées de l'histoire du Maghrib sont naturellement plus nombreux. Sur les trois premiers siècles de cette histoire, Fournel a écrit deux

1. MERCIER (G.), *Histoire de l'Afrique septentrionale* (Berbérie). T. I jusqu'en 1045 ; t. II, 1045-1515 ; t. III, 1515-1830. Paris, 1888-1891, 3 vol. in-8°.

2. *Histoire d'Algérie*, par S. GSELL, *L'Algérie dans l'Antiquité*, pp. 1-82 ; G. MARÇAIS, *L'Algérie musulmane*, pp. 83-189 et G. YVER, *L'Algérie française*, pp. 191-322. Paris, 1922, in-12.

3. G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*. T. I. Du IX^e au XII^e siècle t. II, du XIII^e au XIX^e siècle. Paris, 1926-1927, 2 vol. in-8°.

gros volumes, in-4°, en tout un millier de pages¹. Il a mis dix-huit ans à en réunir la documentation, qu'il a voulu complète et dont trois étages de notes attestent la richesse. C'est un livre consciencieux, savant, assez peu critique, moins lisible encore que l'histoire générale de Mercier, et dont le manque d'index rend le maniement incommode. En outre, il est visible que l'auteur, ayant appris bien des choses nouvelles pour lui au cours de ses recherches, n'en a voulu laisser perdre aucune. Il est, on le sait, fréquent que le Maghrib ait ressenti le contre-coup des vicissitudes politiques de l'Orient musulman. Fournel, qui le découvre, consacre donc des pages entières au récit d'événements parfaitement connus qui ont eu l'Égypte, la Syrie et l'Iraq pour théâtre, et, en enfonçant ces portes ouvertes, bouleverse l'économie de son livre. Le plus surprenant est que l'auteur n'a dressé ce volumineux répertoire de grands et de menus faits que pour soutenir une thèse, posée délibérément par le titre antithétique, et esquissée tout juste dans une douzaine de lignes de la préface et du dernier chapitre. Il entend prouver, et il n'a pas tort, que, conquis par les Arabes, soumis à des dynastes orientaux, le Maghrib est demeuré berbère et que le départ des Fât'imites pour l'Égypte consacre l'échec des conquérants et rend le pays à lui-même. — La monographie de Vonderheyden sur la *Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l-Arlab (800-909²)* intéresse l'histoire de l'Est algérien. Elle est bien composée et utilise avec sagacité toutes les informations dont nous disposons sur une période mal connue du haut moyen âge maghribin. — C'est aussi du haut moyen âge, de la première conquête arabe à l'invasion des Bédouins hilâliens, que traite E. Gautier dans son livre, à certains égards prestigieux, les *Siècles obscurs du Maghreb³*. On ne

1. FOURNEL (H.), *Les Berbers. Étude sur la conquête de l'Afrique par les Arabes, d'après les textes arabes imprimés*. Paris, 1875, 2 vol. in-4°.

2. Paris, 1927, in-8°.

3. Paris, 1927, in-8°.

peut rien imaginer qui fasse plus violemment contraste avec la sévère et en somme fastidieuse compilation de Fournel. Le lecteur, quand il a commencé les *Siècles obscurs*, ne peut s'en déprendre. A chaque page presque, il est incité à réfléchir, une idée ingénieuse et souvent profonde lui étant proposée. Gautier pratique avec un rare talent l'art du raccourci, pose sans effort les questions essentielles, et garde le constant souci de raccorder les lignes heurtées de la période qu'il étudie avec le dessin plus clair des temps qui l'ont précédée et suivie. Il s'applique à découvrir au développement, chaotique d'apparence, des faits, un principe permanent d'unité. Il croit le trouver, et sans doute a-t-il en partie raison, dans l'irréductible, l'éternelle opposition des sédentaires et des nomades.

J'ai dit plus haut que, par la deuxième invasion arabe, celle des tribus hilâliennes et solaïmites au XI^e siècle, la Berbérie avait été engagée dans des voies nouvelles. L'étude de cet événement considérable a naturellement fait l'objet d'un certain nombre de travaux au cours des cent années qui viennent de s'écouler. Une grande partie du livre de Carette, cité plus haut, *Recherches sur l'origine des principales tribus de l'Afrique septentrionale*¹, lui est consacrée. C'est aussi de l'invasion hilâlienne que traite principalement l'ouvrage d'E. Mercier *Histoire de l'Établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*². En 1913, G. Marçais a repris l'examen du problème dans un ouvrage d'ensemble de 700 pages, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècles*³, dont les 150 dernières dressent le bilan de tout ce que l'on peut savoir de la vie sociale, économique et politique des Hilâliens et de leurs rapports avec les monarchies berbères.

En dehors du troisième volume du gros livre de Mercier dont il a été parlé plus haut, nous ne possédons qu'un ouvrage consacré à

1. Cf. supr. p. 143.

2. Paris, 1875, in-8°.

3. Constantine-Paris, in-8°.

l'histoire générale de la Régence turque d'Alger, celui, en deux volumes, de Rotalier, qui parut en 1841¹. Assez médiocre en lui-même, il n'a naturellement pas gagné à vieillir. *L'Histoire d'Alger sous la domination turque* (1515-1830), publiée par de Grammont en 1887, ne vise, conformément à son titre, qu'à être une histoire d'Alger². Dans la préface, l'auteur demande expressément qu'on en n'y cherche pas une histoire de l'Algérie du XVI^e au XIX^e siècle. Il se limite de parti pris à l'étude de la politique intérieure des maîtres de la nouvelle capitale. Il estime et s'applique à démontrer qu'on en doit expliquer bien des vicissitudes par la rivalité de deux corps puissants et turbulents, la milice et les corsaires. Le livre est clair, sagace, bien composé, bien documenté. Les qualités dont de Grammont fait preuve dans cette œuvre maîtresse se retrouvent dans divers travaux de détail sur l'Algérie turque qu'il a publiés dans la *Revue africaine* et dans la *Revue historique* (*Études algériennes ; la Course, l'Esclavage, la Rédemption*, 1884-1885). — Nous devons à Vayssettes une *Histoire des beys de Constantine*³. Utilisant, outre des récits oraux, de vieux diplômes, de vieux actes, des sortes de livres de raison communiqués par certaines familles, l'auteur nous fournit des renseignements précis sur le fonctionnement du régime turc dans la capitale provinciale de l'Est. — Moins bien documentées mais cependant utiles sont les études de Walsin-Esterhazy : *De la domination turque dans l'ancienne Régence d'Alger*⁴, et *Notice historique sur le Maghzen d'Oran*⁵. — Berbrugger, travailleur dont la

1. *Histoire d'Alger et de la piraterie des Turcs dans la Méditerranée à dater du XVI^e siècle*. Paris, 1841, 2 vol., in-8°.

2. Paris, 1887, in-8°.

3. *Rev. afr.*, 1858-1861 et *Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, 1867. Le tout en un vol. : *Histoire de Constantine sous la domination turque, de 1517 à 1837*. Paris, 1869, in-8°.

4. Paris, 1840, in-8°.

5. Paris, 1849, in-8°.

méthode et l'exactitude n'égalaient pas le zèle, a consacré de nombreux articles dans les vingt premiers volumes à la *Revue africaine*, à des études sur des points particuliers de l'histoire de la Régence, principalement sur des épisodes de la lutte où Turcs et Espagnols se sont affrontés pendant près de trois siècles. — Elie de la Prinaudais a écrit un ouvrage sur *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*¹, et P. Masson en a consacré un autre, remarquablement solide, à *l'Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*². De son côté, Playfair, consul général d'Angleterre à Alger, a étudié les rapports de la Grande Bretagne avec la Régence dans *The scourge of Christendom*³ et E. Dupuy ceux de l'Amérique avec le Maroc, Alger, Tunis et Tripoli dans *Américains et Barbaresques*⁴. C'est tout un aspect de la vie du pays, économique et politique à la fois, que ces livres mettent en lumière. Dans cette vie politique les questions européennes tiennent une très grande place. C'est en somme de s'être risquée, en pleine décadence, à résoudre brutalement une, que la Régence est morte. Mais la naissance, qui coïncide avec la sienne, d'États musulmans nouveaux des deux côtés de son domaine a posé aussi pour elle des problèmes, si l'on peut dire, interbarbaresques. Les rapports des maîtres de l'Algérie avec leurs voisins de l'Ouest ont été étudiés par Cour dans une monographie qui a pour titre *l'Établissement des dynasties de Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger*⁵. Puisant à des sources encore peu exploitées et abordant un sujet que nul avant lui n'avait traité dans l'ensemble, Cour a écrit un livre original, intéressant, un peu trop systématique peut-être. Il consi-

1. *Rev. alg. et col.*, 1860 et en vol., Paris, 1861, in-8°.
2. Paris, 1923, gr. in-8°.
3. Londres, 1884, in-8°.
4. Paris, 1910, in-8°.
5. Paris, 1904, in-8°.

dère que la rivalité des deux états africains se lie à une lutte d'influence entre confréries religieuses.

De 1868 à 1888, Féraud a publié, dans la *Revue africaine* et dans le *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, une série d'études sur l'histoire des villes de la province de Constantine : Bougie, Djidjelli, Philippeville, Bône, Touggourt. Tout à fait négligeables pour tout ce qui touche à l'antiquité et au moyen âge, ces monographies fournissent quelques renseignements utiles sur la vie locale de l'Est algérien à l'époque turque. Il faut les extraire d'un fatras d'informations insignifiantes, puisées à des sources variées et inégalement sûres : tradition orale, vieux actes, papiers domestiques des Ben Sâsi, des Ben Djelloûl, et d'autres grandes familles de la région.

On ne saurait clore enfin cette revue sommaire des recherches dont, depuis cent ans, le passé de l'Algérie musulmane a été l'objet, sans mentionner la collaboration des savants de l'école algérienne à l'*Encyclopédie de l'Islam*¹. Les articles relatifs aux villes, aux provinces, aux dynasties du Maghrib, et dont quelques-unes constituent de véritables monographies, y sont signés H. Basset, R. Basset, A. Bel, A. Cour, E. Lévi-Provençal, G. Marçais, et surtout G. Yver.

* * *

Dans ses *Siècles obscurs*, E. Gautier avertit incidemment ses lecteurs qu'à proprement parler, l'histoire du Maghreb musulman n'a jamais été écrite. Sans doute songe-t-il au monument que S. Gsell achève d'édifier à la mémoire des temps antiques de l'Afrique du Nord et entend-il constater que, pour les onze siècles

1. L'*Encyclopédie de l'Islam* publiée en livraisons gr. in-8°, françaises, allemandes et anglaises, depuis 1908, comprend actuellement 2 vol. terminés, T. I, A-I (1913), t. II, E-K (1927). Les livraisons des t. III, L-R et IV, S-Z, paraissent simultanément.

qui précèdent la prise d'Alger par l'armée de Bourmont nous ne possédons rien qui, de très loin, soit comparable, ce qui est l'évidence même. Peut-être un jour, quelque historien de talent voudra-t-il combler cette lacune. Il disposera, on l'a vu, d'une documentation médiocre mais en somme abondante, et pourra mettre à profit, pour l'étude de plusieurs périodes, quelques livres, quelques mémoires de valeur. L'ère des travaux préparatoires ne paraît cependant pas close. Il est notamment, je crois, deux tâches urgentes dont l'exécution s'impose aux futurs historiens de la Berbérie musulmane.

1° Une critique minutieuse des sources des chroniqueurs arabes du moyen âge : besogne sévère, mais indispensable et nullement ingrate. Les admirables études de Wellhausen sur la dynastie des Omeyyades montrent clairement tout ce qu'on en peut espérer. Il est hors de doute que, s'il a pu les mener au point qu'on sait, c'est par l'application à l'annalistique arabe d'une telle critique avec laquelle sa maîtrise dans le domaine des recherches bibliques l'avait de longue date familiarisé. Déjà, dans sa lettre à *M. Hase* (*Journal asiatique*, 1844), de Slane avait entrevu la nécessité de ne pas accepter les informations des historiens arabes touchant le Maghrib, sans leur demander des comptes. Dans la préface de son édition du *Bayân* d'Ibn 'Idhârî (1848) Dozy, à son tour, avait tenté d'établir de quoi est faite la marqueterie de certaines chroniques musulmanes d'Espagne. Récemment enfin, Barrau-Dihigo s'est attaqué avec succès à la même tâche dans ses *Recherches sur l'Histoire politique du Royaume Asturien (718-910¹)*. Il y a montré à quiconque étudiera le Maghrib médiéval la voie à suivre et la méthode à appliquer ;

2° La publication du texte, et au besoin de la traduction, des plus importants documents d'archives concernant l'Algérie turque, conservés dans les dépôts d'Europe, d'Orient, et de l'Afrique du

1. *Rev. hispanique*, t. LI, 1921, pp. 1-360 et en vol. Tours, 1921, in-8°.

Nord. C'est en 1905 que le regretté de Castries a fait paraître le premier volume de ses *Sources inédites de l'histoire du Maroc*. Depuis lors, beaucoup d'autres ont suivi¹. Le jeune protectorat a pris libéralement à sa charge l'achèvement de cette œuvre considérable². Au lendemain des fêtes où elle a célébré son premier siècle de vie française, l'Algérie s'honorerait en publiant, elle aussi, les *Sources inédites* de son histoire durant les trois siècles qui ont précédé.

1. *Les Sources inédites de l'Histoire du Maroc*. Paris, 1905-1927, 15 vol. gr. in-8°. Première série. *Dynastie saadienne (1530-1560)*. *Archives et bibliothèques de France*, t. I (1905), II (1909), III (1911) ; *des Pays-Bas*, t. I (1906); II (1907), III (1912), IV (1913), V (1920), VI (1923) ; *d'Espagne*, t. I (1901) . *d'Angleterre*, t. I (1918), II (1925) ; Deuxième série. *Dynastie filalienne (1661-1757)*. *Archives et bibliothèques de France*, t. I (1922), II (1924), III (1927) ; *Archives et bibliothèques de France*. 1^{re} série. *Bibliographie et index général* (1926).

2. La publication est poursuivie par M. de Cenival, directeur de la Section historique du Maroc. Le volume France, 2^e série, t. IV est sous presse.

CHAPITRE VII

CARACTÈRES ET DÉVELOPPEMENT DE L'ISLAM EN BERBÉRIE ET PLUS SPÉCIALEMENT EN ALGÉRIE

par Alfred BEL

*Directeur de la Médersa de Tlemcen
Correspondant de l'Institut*

I. *Généralités.* — Dans la plaquette que publia E. Doutté sous le titre *l'Islâm algérien en 1900*¹, sur les 138 pages de cette brochure, l'auteur en consacre 116 à résumer les notions fondamentales sur l'Islâm, son dogme et sa loi, puis à donner un aperçu de l'Islâm en Afrique du Nord ; seul le dernier chapitre de 22 pages traite de l'Islâm actuel en Algérie.

C'est que si, du point de vue politique et administratif, l'Algérie et ses populations indigènes sont gouvernées directement par la France, tandis que les États de l'Est et de l'Ouest ont des gouvernements musulmans, ces divisions territoriales n'existaient pas quand les Arabes ont introduit l'Islâm en Berbérie et l'y ont propagé. Aussi bien la religion musulmane s'est-elle établie et développée chez les Berbères de l'Est tout d'abord, puis dans l'Ouest et le Centre par à-coups et suivant l'activité ou la puissance de

1. In-8° de vi + 138 p. (les pages 139 à 181 sont occupées par des appendices). Alger, 1900.

multiples noyaux d'islamisation. Ce travail d'islamisation se fit dès la fin du VII^e siècle et pendant tout le moyen âge, suivant les doctrines variées de l'orthodoxie et des schismes sans qu'il puisse être tenu compte des frontières artificielles qui séparent aujourd'hui l'Algérie de la Tunisie et du Maroc.

Malgré les formes diverses qu'a revêtues leur religion, les Berbères, qu'ils soient mêlés plus ou moins de sang arabe ou qu'ils soient restés à peu près purs et aient conservé leur langage berbère, comme dans certains massifs montagneux et dans le Sahara, même quand ils ne suivent pas la législation civile musulmane, — comme en Kabylie par exemple, — se disent tous aujourd'hui musulmans, à l'exception de quelques faibles communautés juives indigènes rurales qui subsistent encore en divers endroits¹.

En fait, les Berbères ont superposé l'Islâm à leurs anciennes croyances et à leurs anciens cultes, qu'ils ont introduits plus ou moins profondément sous le manteau de la nouvelle religion importée ici par les Arabes.

En 1830, lors de l'occupation d'Alger, on ignorait à peu près tout de l'Algérie et de l'Afrique du Nord, des populations indigènes, de leurs mœurs, de leurs croyances. Les quelques ouvrages français écrits avant 1830 sur l'Algérie et les pays barbaresques, bien que

1. Il y aurait à faire une enquête générale sur le sort et la vie des communautés juives dans les campagnes ; on n'est pas très renseigné sur l'évolution qu'elles suivent. Sur certains points, il semble qu'elles diminuent numériquement par suite de l'exode des familles vers la ville. Dans les villes, les familles juives proprement berbères se sont fondues dans la communauté juive, faite en majorité de descendants de Juifs étrangers, venus à diverses époques, surtout des péninsules ibérique et italique.

Les quelques communautés chrétiennes indigènes, qui ont existé en divers endroits de la Berbérie durant les premiers siècles de l'Islam ont définitivement disparu au XII^e siècle de J.-C. Les chrétiens (miliciens et marchands) que l'on retrouve dans des villes de l'Afrique du Nord, après le XII^e siècle (sans parler des captifs chrétiens) étaient tous d'origine étrangère au pays.

dus à des auteurs mal préparés à cette tâche, ne sont cependant pas sans fournir, de ci, de là, quelque renseignement utile sur la religion. Mais ces livres n'avaient été lus par personne et l'on peut dire, avec M. Tailliant, qui les a analysés : « l'ignorance à cette date (1830) des choses et des gens de la Régence d'Alger était à peu près absolue¹. »

Le chemin parcouru depuis, dans la connaissance des populations algériennes et nord-africaines, est considérable. Cependant, en ce qui touche aux problèmes de l'Islâm et de la religion musulmane, à l'établissement de celle-ci et à son développement aux diverses époques jusqu'à nos jours, malgré l'abondance des sources arabes — dont quelques-unes sont traduites — de monographies sur des points de détail, des ouvrages d'érudition d'une manière générale, il reste encore dans nos connaissances bien des lacunes à combler. Il faut même penser que sur nombre de points de l'histoire de l'Islâm, dans le passé du Nord de l'Afrique, la lumière ne sera jamais complète, faute d'une documentation nécessaire. C'est peut-être pourquoi, moins favorisée que l'Afrique antique et l'Afrique chrétienne, dont l'histoire de la civilisation et de la religion a fait l'objet de deux publications magistrales et définitives², l'histoire de la religion musulmane en Berbérie est encore à écrire³. Et cependant il est peu de pays où la religion ait eu un

1. TAILLIANT (Ch.), *L'Algérie dans la Littérature française*, 1 vol. in-8°, de iv-676 pages, Paris, 1925, p. 45.

2. St. GSELL, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I à VIII parus (in-8°, 1923-1929, Paris) ; Paul MONCRAUX, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*, t. I à VII (in-8°, 1923, Paris).

3. En raison de nombreux textes arabes à mettre en œuvre, sans parler des enquêtes verbales dans les milieux indigènes, une telle tâche ne peut être réalisée que par des arabisants et des islamisants, quoi qu'en dise E. F. GAUTIER (Cf. *Les siècles obscurs du Maghreb*), in-8°, Paris, 1927, p. 35).

Les très rares études d'ensemble sur la religion musulmane en Berbérie

rôle aussi marqué sur la civilisation, une emprise aussi puissante sur la société, une aussi grande influence sur l'histoire politique. Les mouvements populaires, les luttes et les révolutions depuis l'avènement de l'Islâm dans ce pays, à bien peu d'exceptions près, ont eu pour cause ou du moins pour prétexte la religion. C'est que celle-ci influe sur toute l'existence de ces populations et nulle part peut-être la connaissance du passé n'est plus utile à celle du présent qu'en Berbérie. Ici vraiment « les Morts commandent » comme dirait Blasco Ibañes.

C'est pourquoi, pour gouverner et administrer les indigènes de ce pays, il y a un intérêt capital à bien connaître leurs croyances et leurs mœurs ; leur mentalité est avant tout une mentalité de croyants¹.

L'un des traits du caractère des Berbères est leur religiosité qui, depuis l'antiquité s'est affirmée fortement, aussi bien au temps

ne sont, à vrai dire, que de simples aperçus, généraux et très brefs, comme la brochure ci-devant citée de Doutré (*L'Islâm algérien en 1900*) ou des articles de revues : R. BASSET, *Recherches sur la religion des Berbères*, in-8°, Paris, 1910 (ext. de la *Revue de l'histoire des religions*) ; A. BEL, *Coup d'œil sur l'Islâm en Berbérie*, in-8°, Paris, 1917 (ext. de la *Revue de l'histoire des Religions*). L'ouvrage le plus volumineux est celui de E. Doutré, *Magie et Religion dans l'Afrique du Nord*, in-8°, 617 p., Paris, 1909 ; mais ce livre a uniquement pour objet un exposé de la religion et de la magie populaires ; il ne s'occupe pas des croyances et des pratiques de l'Islâm de Mosquée, ni de l'historique du développement de la religion musulmane en Berbérie, dans ses formes orthodoxe, mystique ou schismatique.

1. Il n'y a que peu d'années que l'Islâm et la religion musulmane sont l'objet d'un enseignement à l'Université d'Alger. E. Doutré fut le premier titulaire de la chaire de sociologie musulmane, créée à la Faculté d'Alger en 1906. Un enseignement de l'Islâm et de ses institutions existe maintenant à Tlemcen et à Constantine. L'administration militaire qui doit fournir aux Territoires du Sud des Officiers des affaires indigènes, véritables administrateurs militaires, impose à ceux-ci un an de stage à Alger, pour qu'ils suivent à l'Université certains cours spéciaux, sur la vie des Indigènes, leur religion, leur histoire, etc. Aucune formation analogue n'existe pour la préparation des administrateurs civils des Communes mixtes algériennes.

du paganisme qu'avec le christianisme et ensuite avec l'Islâm. Ce sentiment religieux s'est toujours manifesté sous la forme de croyances et de rituels strictement observés, mêlés d'ailleurs à des pratiques magiques. Pour l'Orient, la Berbérie est la terre des magiciens et, pour la Berbérie, c'est le Sous et l'Extrême-Ouest qui passent pour produire les meilleurs d'entre eux et les plus nombreux. De nos jours encore, religion et magie vivent ici ensemble en bon accord. Et cette religion ne comprend pas seulement les dogmes, le rituel, voire le droit civil de l'Islâm officiel, dont la connaissance et la pratique même ne sont à la portée que d'une minorité de Musulmans, elle est aussi et surtout dans l'Islâm mystique, comportant les pratiques des Ordres religieux et le Culte des Saints. « Les Marabouts », a pu dire Doutté, « sont le principal élément de l'Islâm maghribin¹ ».

Jadis le rigorisme religieux des Berbères les a jetés dans les schismes sévères, comme celui des Khâridjites. Ensuite, quand ils sont revenus à l'orthodoxie, ils n'ont pas manqué de suivre, pour la législation religieuse l'école la plus austère et la plus étroite, celle de l'Imâm Mâlek. Enfin l'on ne saurait oublier que ce sont des Berbères qui, notamment au XII^e siècle, contribuèrent à islamiser les Arabes de l'invasion hilâlienne : « A l'école des docteurs berbères, les cheikhs hilâliens et solaïmides acquièrent le goût de l'apostolat². »

Un autre trait dominant des Berbères est leur particularisme local qui, malgré leur amour de l'indépendance, leur a rarement permis de comprendre, — et seulement dans quelques cas de danger imminent de conquête étrangère, — l'intérêt qu'ils avaient à faire taire leurs querelles de çoffs, les oppositions de tribu à tribu, de village à village, pour s'unir en de fortes confédérations centralisées

1. *L'Islâm algérien*, op. cit., p. 136, et aussi *Les Marabouts* (in. R. H. R. 1900).

2. G. MARÇAIS, *Les Arabes en Berbérie du XI^e au XIV^e siècles*, in-8°, Paris, 1913, p. 714.

sous le commandement d'un des leurs. Leur conception de l'État, n'excédant pas les limites de la tribu, du village, du massif montagneux qu'ils habitaient, les a souvent perdus. Outre l'opposition permanente qui s'est toujours manifestée dans ce pays entre sédentaires et nomades, citadins et ruraux, gens de la montagne et gens de la plaine, Çanhâdja par exemple contre Zenâta, on a vu constamment les habitants d'un massif montagneux, d'une vallée, d'un village ou d'une tribu se dresser en ennemis contre leurs voisins. Étroitement unis, au sein d'un petit groupe, d'une petite communauté localisée, sous des règles qu'ils se sont données et sous l'autorité, plus aristocratique qu'on ne le croit généralement, de l'assemblée des anciens ou de chefs de famille, leur vie s'est développée indépendante et libre, tant qu'un maître étranger ne les a pas soumis. Ce particularisme de village a eu des conséquences religieuses : il explique que ces groupements étroits aient voulu avoir aussi leurs divinités locales, leurs dieux protecteurs. Le *genius urbis*, le *genius vici* de l'époque romaine s'est mué sous l'islâm en *Moûlè-l-Blâd*, « Maître du pays ».

Les anciens dieux et démons, esprits bienfaisants et esprits malfaisants, qui protégeaient ou menaçaient les habitants du village, leur territoire, leur récolte, leurs bestiaux, la source voisine, la grotte ou la forêt prochaines, se sont changés en Saints et en Génies. Les Saints de l'islâm maghribin sont les successeurs des Dieux. Et, sous des noms variés, le *djinn* musulman a pris la place du *genius* romain, dont il tire peut-être bien son nom.

Aussi bien Masqueray a-t-il pu dire avec raison des Berbères : « Ce qu'ils entendent par « Islamisme »..., ce n'est pas cette doctrine élevée, semblable à notre catholicisme, qui enseigne que tous les Musulmans ne forment qu'une famille et sont également unis en Mohammed, mais bien plutôt l'ancien Donatisme toujours renouvelé, toujours vivace en Afrique, qui veut que la religion se subdivise en une infinité d'églises locales, plus ou moins saintes

suisant que les dévots qui les dirigent sont plus ou moins purs. »

Si l'on ignorait ces aspects de la mentalité des Berbères, — qui constituent l'élément numériquement de beaucoup le plus important de ce pays, — on ne pourrait ni étudier, ni comprendre la forme qu'à prise en Berbérie la religion musulmane.

II. *L'Islâm algérien au moyen âge.* — L'Algérie dont le territoire correspond vaguement à ce que les auteurs musulmans ont appelé le *Maghrib el-Awsal'* ou Maghrib central, entre l'Ifriqiya (Tunisie) et le Maghrib el-Aqçâ (Maroc), a été souvent sous la dépendance des gouvernements musulmans de l'Est (Qairouan, Tunis) ou de l'Ouest (Fès, Marrâkech) ; elle en recevait alors les directions religieuses. Cependant, elle a eu à certains moments sa propre capitale musulmane, schismatique ou orthodoxe, quand elle n'en a pas eu plusieurs en même temps. Sans parler de l'éphémère capitale des Berbères-Zenâta, Tlemcen, qu'avait prise comme résidence Abou Qorra, le chef Khâredjite-çofrite, au VIII^e siècle, on ne saurait oublier que Tiaret (Tâhert), aux limites du Tell et des Hauts-Plateaux oranais, fut le siège du gouvernement (761-909) des Imâms Khâridjites-Abâdites, de la dynastie, d'origine persane, des Rostémides. Tâhert était alors un foyer d'études théologiques et juridiques selon la doctrine de cette secte schismatique. Comme les Imâms, ses souverains, la Société berbère Khâridjite de l'État de Tâhert était très religieuse, sans intolérance d'ailleurs, puisqu'elle accueillait volontiers les résidents étrangers n'appartenant pas au Khâridjisme. C'est même, semble-t-il, ce qui, avec l'absence d'une force militaire organisée, causa sa perte en 909, quand se présentèrent les troupes Kotâmiennes du dâ'i Abou Abd-Allâh, le Fât'imate-'obaïdite. Tandis que le schisme 'obaïdite s'installait en Algérie, les derniers représentants du Khâredjisme-abâdite se réfugiaient dans le Sud. Leurs descendants, gardiens fidèles de la doctrine et de quelques-uns des livres de

la secte, vivent encore aujourd'hui dans les villes du Mzâb¹.

Au schisme Khâridjite de Tâhert succède donc, au début du x^e siècle, le schisme fâtimite, et les Fât'imites remplacent aussi dans la Berbérie orientale le gouvernement orthodoxe des Aghlabites de Qairouan. La capitale des Fât'imites 'Obaldites n'est plus en Maghrib central, mais bien en Ifriqiya, à Mahedtya. Toutefois, Ziri ben Menâd, l'un des lieutenants berbères çanhâdjiens, du souverain fâtimite, sorte de vice-roi pour le Maghrib central, se donne une capitale, un peu à l'est de Tâhert, dans le Titteri : c'est Achir² qui, pendant un demi-siècle environ, constitue un point stratégique de surveillance des nomades Zenâta, mais non un centre d'études religieuses. Au xi^e siècle, les vice-rois berbères des Fâtimites, les cousins de Ziri, les Bent-Hammâd fondent une capitale sur le plateau de Sétif, la Qal'a, qu'ils délaissent ensuite, pour des raisons de sécurité, s'installant à Bougie où ils subsistent jusqu'en 1151.

1. Bien que l'histoire politique et religieuse des Abâd'ites de Tâhert — pas plus que celle des Mzâbites — n'ait encore été écrite — et ce ne serait pas l'une des pages les moins curieuses de l'histoire de l'Islâm et de ses schismes en Algérie — on a une bonne documentation sur les Abâd'ites du Mzâb, et aussi sur leur doctrine, grâce aux livres de la secte et aux travaux de MASQUERAY, de René BASSET et de MOTYLINSKI. Ce dernier, qui a donné la *Chronique d'Ibn Çaghîr* (Paris, in-8°, 1907), a également publié et traduit la « 'aqida » de la secte (in-8°, Alger, 1905). Pour avoir une assez bonne bibliographie des ouvrages relatifs à ce schisme, il suffira de compléter celle qu'a donnée R. BASSET (*Étude sur la Zenatia du Mzab*, in-8°, Paris, 1893, pp. xi-xv) par celle de MOTYLINSKI (*in Recueil de Textes et de Mém. pub. à l'occas. du XIV^e Congrès des Orientalistes*, in-8°, Alger, 1905, p. 506 et 544) et par celle de LÉVI DELLA VIDA (*in Encyclopédie de l'Islam*, sub *Khâridjites*). On y ajoutera les études de BRÜNNOW, *Die Charidschiten unter den ersten Omayyaden* (1884), SACHAU *Religiose Anschauungen der Ibaditischen Muhammedaner* (1898) et de W. MARÇAIS dans sa préface au livre de A. M. GOICHON, *La vie féminine au Mzâb*, in-8°, Paris, 1927.

2. Sur Achir, voir G. MARÇAIS, *Recherches d'archéologie musulmane*, (*in Rev. afric.*, 1922, p. 22 et sq).

Les deux premières capitales de ces Berbères ganhadjiens, lieutenants des Fâtimites, n'eurent pas une longue durée ; seule Bougie (l'ancienne Saldae), grâce aux avantages de sa situation devait avoir une vie plus longue ; elle fut depuis lors un important foyer d'études islamiques. Quant à la Qal'a, qui eut des édifices d'un art délicat, ses seigneurs avaient sans doute des préoccupations d'ordre militaire, qui ne leur permirent guère de développer dans leurs états les études religieuses. D'ailleurs, ces royautés, nées du schisme fâtimite, ne semblent pas avoir été des foyers bien intenses de propagande de la doctrine¹. On est mal renseigné notamment sur un point très important du domaine religieux : l'abandon du schisme fâtimite par les Seigneurs de la Qal'a qui revinrent, eux et leurs sujets, à l'ancienne orthodoxie et aux disciplines de l'école mâlékite, comme, un peu plus tard, devait le faire leur cousin de Qairouan. Il semble bien cependant que, — à l'exception des groupements kharidjites-abadites du Sud algérien, — les schismes disparaissent du Maghrib central au XI^e siècle de J.-C., pour faire place à l'orthodoxie et au mâlékisme.

Il en est ainsi du moins pendant la période almoravide (XI^e-XII^e siècle). C'est encore un prétexte religieux cependant qui amène ces guerriers berbères, Touareg du Sud saharien, à la conquête des pays

1. Si les renseignements ne font pas défaut chez les auteurs arabes orientaux et dans les travaux qu'en ont tirés les orientalistes européens pour l'histoire des Fâtimites, de leurs débuts en Maghrib, de leur règne en Egypte et de leur doctrine, il n'en est pas de même, sur nombre de points, pour comprendre ce qui se passa en Maghrib après l'établissement de ce schisme, grâce au Dâ'i Aboû'Abd-Allâh. On sait que les Kotâma, Berbères de la petite Kabylie surtout, se laissèrent enrôler les premiers et fournirent les troupes de la conquête. Mais comment se répandit la doctrine chez les Berbères ? Comment furent-ils bientôt amenés à la répudier ? Pourquoi le fut-elle solennellement et définitivement par le Berbère Al-Mo'izz en 1045 ? Autant de points obscurs et qui le seront sans doute toujours.

du Nord de la Berbérie et de la Péninsule ibérique. On sait à peu près comment ils ont été islamisés par un *faqih* málékite berbère, dans un *Ribát* du Haut-Niger (d'où leur nom d'*el-Morábitin*, qui a donné notre « Almoravides¹ »), selon un procédé bien connu dans l'Islâm oriental et occidental et qui se retrouve au XII^e siècle avec les Almohades [exemples : Ribát-Tázá (= Taza), Ribát el-Fath' (= Rabat)]. Les Almoravides, en législation canonique, sont des Málékites étroits. Au point de vue dogmatique, leurs théologiens furent accusés, par leurs successeurs, les réformateurs almohades, disciples du rationalisme oriental, d'en arriver à donner à Dieu une forme humaine par leur interprétation littérale du Coran. Après avoir fait triompher cette doctrine pendant moins d'un siècle, dans leur capitale, Marrákech, et dans leurs États, qui, outre le Maroc actuel et l'Espagne musulmane, comprenaient toute la moitié occidentale de l'Algérie actuelle, les Almoravides sont détrônés par les montagnards berbères du Haut-Atlas marocain. Ceux-ci, à la voix du Mahdi Ibn Toumart et de son successeur le kh·lifa 'Abd-el-Mou·min, leur déclarent la guerre sainte, le *djihád*, tout comme à des mécréants, considérant leur anthropomorphisme (*tajr'·m*) comme une impardonnable impiété (*Kofr*).

L'avènement des *Almohades*, qui réduisent à leur merci toute a Berbérie et l'Ibérie, est au XII^e siècle, l'un des plus grands faits de l'histoire de l'Islâm en ces pays. Ils imposent leur doctrine unitaire, basée sur l'interprétation allégorique (*la'wil*) du Qoran et le retour à l'*ijtihád*, c'est-à-dire à l'interprétation rationnelle des « Sources » (*'u·çûl*) de la religion et de la loi (*Qoran* et *Hadith*) ; ils rejettent les traités des applications juridiques (*forû'*) de l'École málékite, seuls en honneur avant eux².

1. Sur les Almoravides, voir la bibliographie donnée à l'article *Almoravides* de l'*Encyclopédie de l'Islam*.

2. Pour la connaissance de la doctrine almohade, le livre capital est le *Mowallá* d'IBN TOUMART (in-8°, 752 p., Alger, 1907) et la préface qu'y

Le mouvement almohade n'est pas seulement intéressant par la révolution qu'accomplit, dans le domaine juridico-théologique le Mahdi Ibn Toûmart, disciple des théories ach'arites et de la philosophie scolastique d'El-Ghazâli ; il marque pour l'Afrique du Nord une islamisation définitive du pays. Dans l'actuel département de Constantine, les dernières communautés indigènes chrétiennes, qui s'étaient maintenues là, disparaissaient définitivement. Au Maroc, dans l'hinterland de Rabat-Casablanca, subsistaient encore les partisans de l'hérétique Çâlih ; ils furent à jamais anéantis. Si les communautés juives indigènes eurent sans doute à souffrir de l'intransigeance almohade, il ne semble pas du moins qu'elles aient été violemment persécutées.

Cependant les doctrines juridico-religieuses des Almohades n'étaient pas à la portée des Arabo-Berbères, qui semblent avoir religieusement gardé au fond du cœur l'attachement qu'ils avaient si souvent marqué au traditionalisme simpliste et aux règles de l'École mâlékite.

On ne peut dire au juste comment se fit l'abandon des doctrines unitaires par les derniers souverains de la monarchie almohade et le retour au mâlékisme, même dans les sphères gouvernementales. Il semble qu'alors (première moitié du XIII^e siècle), comme cela s'était produit, en Ifriqiya, deux siècles plus tôt avec les princes

a donnée I. GOLDZIEH. Ce dernier avait déjà présenté les caractères essentiels de la doctrine almohade dans ses *Materialien zur Kennniss der Almohadenbewegung in Nordafrika* (Z. D. M. G., XLI, pp. 30-140, de 1887). Pour la bibliographie des Almohades, à celle que j'ai donnée dans l'*Encyclopédie de l'Islâm* (s. v.), on ajoutera : H. MASSÉ, la *'aqida* et la *morchida* du Mahdi Ibn Toûmeri (in *Mémor. Henri Basset*, p. 105, in-8°, Paris, 1928, t. II). E. LEVI-PROVENÇAL, *Six fragments inédits d'une chronique anonyme* (Ibn el-Qat'tân) du début des Almohades (in *Mélanges René Basset*, t. II, 335-393, in-8°, Paris, 1925) ; ID. *Documents inédits d'histoire almohade*, in-8°, Paris, 1928. Voir aussi mon article : *Documents récents sur les Almohades* (dans la *Revue africaine*, 1930, pp. 113-128.

Zrïdes, vassaux des Fâtimites, le retour à l'orthodoxie, dans la norme málékite, fut accompli, par la volonté d'El-Ma'moûn (1227-1232), sous la pression de l'opinion générale des sujets de l'empire. Ce sacrifice, qui ne coûta pas beaucoup, semble-t-il, à la conscience d'El-Ma'moûn, plus soucieux d'assurer son trône contre ses parents et compétiteurs, que de suivre les principes juridico-religieux établis par le Mahdi et imposés aux Berbéro-arabes, par la force des armes, par son successeur 'Abd al-Mou'mîn. Ce même El-Ma'moûn, d'ailleurs, n'avait-il pas ramené dans sa capitale les Chrétiens, en créant une milice, sorte de légion étrangère, pour défendre le gouvernement et le territoire almohade ? On retrouvera dès lors des milices chrétiennes et des marchands chrétiens — tous étrangers — sous les dynasties qui succédèrent aux Almohades, et notamment à la cour 'abd-el-wâdite de Tlemcen.

Avec l'avènement, au XIII^e siècle de J.-C., des trois dynasties royales berbères de Tlemcen, de Tunis et de Fès, — qui se disputèrent pendant près de trois siècles le gouvernement du Maghrib central (disons de l'Algérie), — ce fut le triomphe définitif de l'Islâm orthodoxe ou sounnite, suivant l'esprit de l'École málékite.

Les Musulmans algériens — à l'exception des Khâridjites du Mzâb et des Berbères de la Grande Kabylie (ces derniers ayant conservé leur droit civil berbère, bien qu'ils aient adopté la législation religieuse málékite), — sont demeurés des Málékites convaincus. On peut négliger les partisans de l'École hanéfite, importée par les Turcs à Alger et à Tunis à partir du XVI^e siècle, car, en dehors de quelques descendants de Turcs et de très rares Indigènes citadins, la masse est restée jusqu'ici profondément attachée à la législation civile et religieuse de l'École málékite¹.

On dira donc avec quelque raison que, malgré les schismes

1. Voir à ce sujet mon article, *la codification du droit musulman en Algérie* (*Rev. de l'Hist. des Religions*, t. XCVI, sept.-oct. 1927, pp. 175-182).

musulmans qui ont pu triompher dans ce pays et s'imposer à certains moments aux Berbéro-Arabes de l'Algérie, ceux-ci sont toujours revenus à la législation orthodoxe la moins libérale, dans l'esprit pieusement étroit de l'École de Mâlek, depuis l'époque lointaine où le grand Sohnoûn (777-854 de J.-C.) l'enseigna à Qairouan et la fit triompher dans les pays d'Occident par ses disciples¹.

III. *De l'Islâm citadin à l'Islâm rural.* — On ne saurait nier que les Berbéro-Arabes des campagnes, durant le moyen âge, furent atteints par l'Islâm, sous les formes diverses qu'il prit alors, puisque nous voyons les ruraux, montagnards sédentaires comme les Kabyles Kotâma, les gens de l'Aurès ou ceux du Grand Atlas, par exemple, les semi-nomades des tentes du Tell et les grands nomades, Zenâta ou Sahariens notamment, former la force militaire des chefs qui se soulevaient pour ou contre l'orthodoxie, pour ou contre les schismes. Encore que, dans ces mouvements guerriers, la soif du butin, le désir d'une tribu berbère d'en dominer une autre ou d'assouvir contre elle ses rancunes, sous un prétexte de religion, aient pu suffire à décider les Berbères à la lutte, il faut penser que la foi islamique les animait aussi. Mais quelle connaissance avaient-ils de la doctrine et de la loi religieuse, ces hommes rudes et incultes? Comment l'Islâm leur était-il enseigné, et par qui? Autant de questions qui restent sans réponse, faute de documentation sûre. Sans doute les Ribât servaient ils à l'instruction religieuse des guerriers ou des futurs guerriers qui les fréquentaient. Il n'y avait rien

1. Sur l'époque d'élaboration du dogme et de la loi de l'Islâm orthodoxe en Berbérie (faite à l'exemple de ce qui se passait en Orient) et sur les discussions entre rationalistes et traditionalistes, on est assez documenté par les *Tabaqât 'Olamâ' Ifriqiya* (texte et trad. Ben Cheneb, 2 vol., in-8°, Paris, 1915-1920). On trouvera une bonne mise au point de ces questions chez VONDERHEYDEN, *La Berbérie orientale sous la dynastie des Benoû'l'Arbab* (in-8°, Paris, 1927, Ch. IV, pp. 109-158).

d'analogie pour les femmes et le reste du peuple des campagnes.

On peut penser qu'alors, comme aujourd'hui, sans doute plus qu'aujourd'hui, la masse des ruraux ignorait à peu près tout des dogmes et de la loi de l'Islâm orthodoxe ou schismatique. L'Islâm de ces gens se bornait à un credo simple et à un rituel à leur portée. Seuls les clercs, ceux qui faisaient profession de science, qui passaient leur vie à l'étude, dans les villes, acquéraient une connaissance plus profonde de la religion. Il en est encore ainsi de nos jours.

Au surplus l'un des caractères de l'Islâm est d'être une religion de citadins, fondée par un citadin de La Mecque, développée, organisée et appliquée par les premiers khalifes et les grands généraux des premières conquêtes, tous citadins de La Mecque et de Médine. Diverses obligations rituelles ou civiles nécessitent le cadre de la ville. C'est en partie ce qui explique le grand nombre de villes fondées par les Musulmans, tant en Orient qu'en Occident¹.

La ville, la capitale d'Islâm surtout, est le centre de rayonnement de la civilisation et de la religion musulmanes qu'elle répand sur la banlieue et sur le pays voisin. La ville, avec sa mosquée ou ses mosquées où s'enseigne la science religieuse, est le foyer des études islamiques.

En Algérie, Tâhert, la rostémide, des VIII^e-IX^e siècles, fut un lieu d'études khârédjites, comme le furent pour la science juridico-religieuse et málékite, Bougie à partir du XI^e siècle, et Tlemcen, du XIII^e au XV^e.

Toutefois les grands foyers de science islamique les plus célèbres et les plus durables de la Berbérie, les places fortes du málékisme pourrait-on dire, sont hors de l'Algérie. Ils furent, — et sont encore, — en Tunisie, avec Qairouan d'abord, Tunis ensuite, et

1. Voir cette opinion développée par W. MARÇAIS, dans les Comptes rendus des Séances de l'Académie des Inscriptions (1928).

au Maroc, à Fés, voire — à un degré moindre — à Marrâkech.

Cette science islamique des grandes cités nord-africaines, nous savons ce qu'elle fut par les écrits des maîtres qui l'enseignèrent dans les Universités et par ceux de leurs disciples. Elle demandait aux étudiants de longues années d'études et de travail et n'atteignait naturellement qu'un petit nombre d'individus, la classe des clercs. L'enseignement des mosquées citadines passait par-dessus la masse du peuple des villes ; il ne touchait pas les ruraux, si ce n'est par quelques rares unités qui avaient quitté leur tribu, leur village, pour mener de ville en ville la vie errante des étudiants.

Ce qu'il fallait à la masse fruste et crédule des Berbéro-Arabs, c'est une doctrine simpliste, exempte des spéculations sur la dogmatique et des minuties de la législation religieuse. Ces gens qui avaient conservé les anciennes croyances de leurs pères, — ils les ont gardées jusqu'ici, — aux esprits qui hantaient leur territoire, aux puissances de bien et de mal, à la magie et aux sorciers, ne pouvaient s'imaginer une divinité si abstraite, si lointaine que le Dieu du primitif Islâm. Il leur fallait une divinité plus humaine, plus proche d'eux, capable de manifester sa puissance dans certains hommes qu'elle touchait de sa grâce.

Le mysticisme ou soufisme, introduit dans l'Islâm dès le ix^e siècle, fut admis dans l'orthodoxie par des Orientaux comme El-Qochairî et El-Ghazâlî, dès la fin du xi^e siècle, et facilita, comme j'ai tenté de le montrer dans mon *Islâm mystique*¹, le rapprochement du Croyant et de son Dieu. Il permit, en Berbérie, — comme ailleurs, — d'introduire dans l'orthodoxie le Culte des Saints, qui n'avait d'ailleurs jamais cessé d'y exister, mais qui prit depuis lors un extraordinaire développement. Il provoqua aussi le foisonnement des confréries mystiques dans tout le pays, surtout à par-

1. In-8°, Alger, 1928 (ext. de la *Revue africaine*).

tir du xv^e siècle¹. Et les femmes auxquelles l'Islâm officiel fait une si petite place dans le rituel, trouvèrent accès dans les Ordres religieux où elles purent former des groupements séparés des hommes.

C'est dès lors la *Zâouïa* où réside le chef (*cheikh*) de la confrérie ou son représentant (*moqaddem*) qui attire les regards du peuple et ceux des clercs, à cause de la bénédiction qu'on sait y trouver, de la *baraka* s'attachant à la personne du cheikh, à cause des disciplines cultuelles qu'on y suit, et de la simplicité de l'enseignement qui s'y donne.

Concurrencée par la *Zâouïa*, la Mosquée-Université est forcée d'abaisser le niveau de son enseignement, de délaisser de plus en plus l'exégèse qoranique (qui ne s'enseigne plus aujourd'hui en Algérie dans les Mosquées, ni dans les *Zâouïas*), de renoncer à toute spéculation savante sur les dogmes, pour se restreindre de plus en plus aux puérils verbiages d'une vaine casuistique, en commentant dans un esprit de plus en plus étroit les manuels et les ouvrages des pieux juristes de l'École mâlékite.

Ce triomphe de l'Islâm étroit et mystique en Berbérie fut assuré dès le début du xvi^e siècle ; il fut fortement facilité par la menace chrétienne sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée. Né d'une explosion de « nationalisme » musulman contre l'étranger, l'Islâm demeura dès lors xénophobe et fanatique².

1. On sait que le succès des confréries religieuses et des Marabouts fut assuré dans ce pays, non seulement parce que cela était dans le goût des Berbères, mais aussi grâce au mouvement de véritable nationalisme qui secoua tout le Maghreb occidental à la suite des attaques et des conquêtes des chrétiens de la Péninsule ibérique sur les côtes africaines aux xiv^e-xv^e siècles.

2. Malgré les nombreux livres d'hagiographie musulmane, dont A. Cour a donné un bon aperçu dans son étude citée ci-après (pp. vi-vii) il reste encore bien des points à élucider pour arriver à comprendre vraiment la genèse du grand mouvement mystique et maraboutique, parti du Maroc, et qui se répandit dès le xv^e siècle sur l'Afrique du Nord. On consultera

Ainsi, au seuil des temps modernes, grâce au soufisme, les Confréries religieuses ont donné à l'islam maghribin la forme qui lui permettait de s'adapter au cerveau étroit, mais profondément religieux du paysan berbère. En multipliant leurs Zâouïas, les

toutefois : A. COUR, *Établissement des dynasties des Chérifs au Maroc*, in-8°, Paris, 1904 ; E. DOUTRÉ, *L'islam algérien en 1900* ; A. BEL, *Coup d'œil sur l'islam en Berbérie*, pp. 15-21 et pass. Pour le culte des Saints et le rôle ainsi que le développement du maraboutisme et des confréries religieuses, les travaux des orientalistes sont nombreux. On se bornera ici à signaler ceux des ouvrages que l'on pourra le plus utilement consulter pour comprendre cette forme de l'islam en Afrique du Nord ; TRUMBLET, *Les Saints de l'islam algérien*, in-8°, Paris, 1881 ; GOLDZIEHER, *Le Culte des saints* (in *R. H. des R.*, 1880, t. II) ; *Le culte des ancêtres et le culte des morts chez les Arabes* (*ibid.*, 1884) ; *Die Heiligenverehrung im Islam* (t. II, p. 275 et sq. de ses *Muhammedan Studien*, Halle, 1890) ; RINN, *Marabouts et Khouan*, in-8°, Alger, 1884) ; DEPONT et COPPOLANI, *Les Confréries religieuses musulmanes*, Alger, 1913 ; A. JOLY, *Les Saints de l'islam*, Alger, 1908 ; *Saints et Légendes de l'islam*, Alger, 1913 ; *Étude sur les Chadouliyas*, Alger, 1908 ; E. DOUTRÉ, *Notes sur l'islam maghribin : les Marabouts*, Paris, 1900 ; MONTET, *Le culte des saints musulmans, dans l'Afrique du Nord*, Genève, 1909 ; *Les Confréries religieuses de l'islam marocain* (in *R. H. des R.*, 1902) ; MASSIGNON, *Les Saints musulmans enterrés à Bagdad* (in *R. H. des R.*, 1908) ; A. BEL, *Histoire d'un saint musulman vivant à Meknès* (in *R. H. des R.*, 1917) ; *L'islam mystique* (Alger, 1928) ; A. COUR, *Recherches sur l'état des confréries religieuses musulmanes* (in *R. A.*, 1921). Parmi les nombreux livres de « Vies de saints » écrits par des musulmans, on consultera les principales traductions suivantes : Cl. HUART, *Les Saints des Derviches tourneurs*, 2 vol. in-8°, 1918-1922, Paris ; GRAULLE, traduction fr. de la *Dawh'at en-nâchir* et du *Nachr el-Mathânt* (in-8°, Paris, 1913). PROVENZALI, tr. fr. *Biographie des Saints et des Savants de Tlemcen* (in-8°, Alger, 1910) ; COLIN, *Al-Maqsad ou Vies des Saints du Rif* (in-8°, Paris, 1926). Des articles sur les saints et les confréries religieuses de ce pays se trouvent dans les périodiques suivants : *Revue africaine*, *Archives marocaines*, *Revue du Monde musulman*, *Revue tunisienne*, etc. Malgré les nombreuses études spéciales ou générales sur les Marabouts et les Confréries religieuses en Algérie et en Maghrib, il reste encore nombre d'obscurités relatives aux pratiques magico-religieuses du culte des Saints (notamment sur les rites des pèlerinages individuels ou collectifs, des sacrifices de victimes, etc.) et sur celles des Ordres religieux).

Confréries qui, elles-mêmes ont essaimé, — il en nait encore de nos jours, — ont propagé l'Islâm jusque dans les moindres douars, les plus petits villages ; elles ont aussi répandu une instruction, rudimentaire assurément, mais infiniment plus développée en surface par le nombre de ceux qui en bénéficiaient, que l'enseignement des Universités médiévales, n'atteignant qu'une faible minorité.

IV. *L'Islâm algérien dans les temps modernes.* — Ce n'est qu'avec l'occupation d'Alger par les corsaires turcs, au xvi^e siècle, que l'Algérie a pris, à peu près, les frontières qu'elle a aujourd'hui. Ce n'est qu'à partir de cette époque que l'Islâm algérien suit, pourrait-on dire, une évolution propre, sous le régime turc pendant trois siècles et, depuis un siècle, avec la France.

Le gouvernement des Corsaires turcs d'Alger, organisé en vue de la piraterie, avait élevé la course sur mer au rang d'institution d'État ; il était, avant tout, fiscal et militaire. Turcs d'origine ou renégats chrétiens groupés en Algérie étaient dans l'ensemble des musulmans plutôt tièdes. En droit, ils suivaient le rite hanéfite, le plus libéral des quatre rites orthodoxes, mais ils ne l'imposaient pas aux Indigènes, qui demeurèrent mâlékites. Bien plus, dans certaines villes où subsistaient des descendants de Turcs, à Tlemcen, à Mostaganem par exemple, ceux-ci ont depuis longtemps adopté le rite mâlékite.

N'ayant pas de préoccupations religieuses, les maîtres d'Alger n'ont fait aucun effort sérieux pour développer la foi ou les pratiques cultuelles. Ils ne se sont occupés des problèmes religieux qu'en fonction de la répercussion qu'ils pouvaient avoir sur leur gouvernement, sur leur sécurité et la tranquillité du pays. C'est ainsi qu'ils ont eu une politique des confréries religieuses. Connaissant l'influence des Marabouts et des Ordres religieux sur les masses, le gouvernement de l'Odjâq n'a pas manqué de se concilier leur appui ou, tout au moins, dans certains cas, leur neutralité. Il semble que

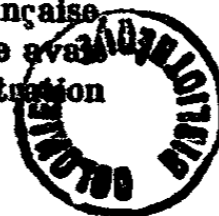
les Zâouïas algériennes de la confrérie des Qâdirîya, dont le centre d'expansion est Bagdad, furent particulièrement bien traitées et qu'elles mirent leur influence au service du gouvernement d'Alger¹.

Aussi bien, au temps des Turcs, l'enseignement de la doctrine et de la loi de l'Islâm ne semble pas s'être développé. Il dut plutôt se réduire. Dans des villes comme Tlemcen qui, au xiv^e siècle, comptait cinq Médersas, dans lesquelles étaient logés les étudiants en sciences islamiques qui suivaient l'enseignement des Mosquées de la ville, à Tlemcen où, du temps des rois 'abd el wâdites, des mattres réputés jouissaient des faveurs des souverains, l'enseignement religieux un peu relevé disparut, les Médersas tombèrent en ruine².

Il ne faudrait pas penser cependant que les études religieuses et juridiques s'éclipsèrent totalement en Algérie au temps des Turcs ; les Indigènes berbéro-arabes y étaient trop attachés pour les laisser disparaître. Mais lorsque le gouvernement ne donne pas à l'enseignement un appui moral et pécuniaire, celui-ci s'affaiblit ; ce fut le cas de l'Algérie du xvi^e au xix^e siècle. En dehors des écoles qoraniques, toujours entretenues par la générosité de pieux croyants et des parents des élèves, de quelques rares centres d'études juridico-religieuses — dont les mattres au savoir limité vivaient dans la médiocrité grâce à l'aide matérielle qu'ils recevaient des populations voisines, en considérant leur fonction comme un apostolat qui leur vaudrait les grâces divines — l'enseignement de la religion végétait. Il s'affaissa beaucoup plus en

1. Voir notamment, Cour, *Établissement des dynasties des chérifs*, 94 et s., ainsi que les ouvrages cités ; y ajouter Doutré, *L'Islam algérien en 1900*, p. 50.

2. Ce fut la France qui en 1850 installa une Médersa à Tlemcen, — comme elle le fit aussi à Médéa, (puis à Alger), et à Constantine, — pour y donner une forte culture arabo-islamique, ainsi qu'une instruction française à de jeunes Indigènes et former ainsi le personnel indigène dont elle avait besoin pour la justice et le culte musulmans, ainsi que pour l'administration en Algérie.



Algérie, qu'en Tunisie et au Maroc. La Tunisie, turque elle aussi par son gouvernement, était un pays de plus ancienne civilisation citadine que l'Algérie ; elle était plus accoutumée que celle-ci aux exercices de l'esprit, plus ouverte aussi aux influences de la science musulmane orientale. Quant au Maroc des Chérifs, il avait à sa tête un Sultan dont le prestige tenait à son origine non moins qu'à la protection qu'il accordait à la religion et à la science islamiques. Ainsi se maintinrent bien qu'avec moins d'éclat qu'au moyen âge, les deux grandes Universités de l'Est (la Zaïtoûna) et de l'Ouest (la Qarawiyin) en Tunisie et au Maroc. A partir du xvi^e siècle, ces deux Universités n'ont plus d'analogue en Algérie¹.

Quand, en 1830, la France entreprend la conquête de l'Algérie, elle trouve chez les Berbéro-arabes cet Islâm, étroit et fanatique, propagé, depuis trois siècles et plus, par les Marabouts et les membres des Confréries religieuses. On tolérait les Turcs parce qu'ils étaient musulmans, au moins de nom, mais comment admettre un gouvernement de mécréants ? de Roûmis ? On sait combien la résistance fut longue et acharnée. Le vieil esprit religieux des Berbéro-Arabes se mue en un fanatisme ardent que soutient le désir d'indépendance de ces populations. La révolte éclate partout, et l'Emir El-H'âdj Abdokader, ce chérif, d'allure et d'origine maraboutiques, représente bien le symbole de la résistance de l'élément proprement indigène et de son Islâm contre le Chrétien².

1. Le nombre des étudiants de la Qarawiyin à Fès atteint à peine cinq à six cents ; la Zaïtoûna en a près de trois mille à l'heure actuelle.

2. C'est vraisemblablement à leur religion — que les Indigènes croient en péril avec l'arrivée des Français — qu'il faut attribuer la grande insurrection dont l'Emir Abdokader a pris la tête, et aussi les autres révoltes qui ont éclaté à diverses époques et sur différents points d'Algérie. Un fait, entre autres, est assez éloquent à ce point de vue, c'est l'occupation de Tlemcen par les Français : les Berbéro-Arabes de cette ville, les Hadar, qui souffraient du joug des Turcs (des chansons populaires l'attestent encore), auraient pu considérer la venue des Français comme une déli-

Faute de documents sérieux et d'enquêtes averties à ce propos, il est bien difficile de dire dans quel sens l'Islâm a évolué en Algérie depuis 1830. D'ailleurs, quand on parle de religion musulmane en Algérie, — voire en Afrique du Nord, — il faut penser qu'il s'agit d'une religion très composite. La religion des Indigènes est ici un mélange : 1° *d'Islâm officiel* ou Islâm de Mosquée, comprenant les dogmes de l'Islâm primitif, avec le dogme de la prédestination, et les obligations rituelles de l'orthodoxie, ainsi que la législation canonique en droit privé ; 2° *d'Islâm mystique* comportant la croyance dans la puissance des Saints, leur culte, ainsi que les obligations rituelles des Confréries religieuses ; 3° *des pratiques de la magie et de la sorcellerie*, qui se mêlent parfois aux manifestations proprement religieuses de l'Islâm. A cet ensemble, il faut encore ajouter les *survivances païennes* représentées par des rituels variés (carnavals, repas communiels, rites de l'eau, du feu, etc.), bien souvent considérés par le peuple qui les pratique comme appartenant à la religion musulmane.

C'est dans ces divers compartiments de la religion populaire qu'il faudrait périodiquement enquêter, à la ville comme dans les campagnes, chez les sédentaires comme chez les nomades et les demi-nomades, pour pouvoir suivre avec quelque sûreté le sens du mouvement religieux chez les habitants de ce pays.

L'intérêt pratique de tels renseignements en Algérie n'avait pas échappé à la perspicacité du Gouverneur général Jonnart, qui avait, vers 1905, prescrit, pour les vingt-cinq années précédentes une vaste enquête administrative sur l'évolution de la société musulmane algérienne, dans les divers domaines de la civilisation.

vance ; cependant ils s'acharnèrent contre eux, alors que les descendants des Turcs, les Koulouglis, avec Mustafâ ben Ismail, — qui auraient dû voir en nous des ennemis, puisque la conquête d'Alger avait été dirigée spécialement contre le gouvernement des Deys, — se soumirent aux Français et leur prêtèrent leur appui contre Abdelkader.

Cette enquête n'a rien donné d'appréciable dans le domaine religieux¹, parce que l'on manquait sans doute de renseignements assez précis pour noter la « tension religieuse » dans les différentes régions et dans les diverses classes de la société indigène durant les années antérieures à l'enquête.

Ce qui ne saurait être mis en doute, c'est que, comme je l'ai dit, notre installation en Algérie dut paraître aux Berbères-Arabes une menace pour leur religion. Comment pouvaient-ils admettre eux, croyants, d'être gouvernés et administrés par des non-musulmans, la législation canonique n'ayant même pas envisagé le cas² ?

Obligée de céder devant le fait de la conquête et de l'occupation la population indigène se résigna à subir son sort. Il n'empêche qu'un certain nombre de familles musulmanes émigrèrent alors d'Algérie vers les terres d'Islâm, vers Fès et le Maroc, Tunis, le Caire et Damas³. Ceux qui n'émigraient pas courbèrent la tête sous l'épreuve qu'Allah leur envoyait, avec l'espoir d'en être un jour délivrés. Cet espoir, que caressent encore bien des croyants de ce pays, s'est manifesté plus d'une fois dans les révoltes et les

1. On peut citer comme l'une des meilleures indications données par cette enquête, l'excellente monographie d'Alexandre Joly, *Étude sur les Chadouliyas*, Alger, 1908.

2. Le cas s'était pourtant déjà produit maintes fois dans l'Islâm et le plus bel exemple fut la prise de Bagdad, la capitale du Khalifat 'abbâsside, en 1258, par les Mongols, et que légittima un fetoua rendu alors par les savants musulmans de Bagdad, au dire d'Ibn el-Tiqâtqa (éd. Ahlwardt, pp. 19-20).

3. L'émigration (*hijra*) de croyants algériens vers les terres d'Islâm s'est renouvelée lorsque ces Musulmans, à tort ou à raison, ont pu croire leur religion menacée par des mesures de l'administration française. On se souvient que l'exode de plus d'un millier de citoyens de Tiemcen, en 1911, avait eu pour seule cause la conscription militaire établie alors pour les indigènes, parce que ceux-ci considéraient qu'au régiment leurs enfants ne pourraient suivre les prescriptions de leur loi religieuse.

soulèvements locaux qu'il a fallu réprimer. Si ces mouvements ne se renouvellent plus aujourd'hui, c'est surtout parce que beaucoup d'Indigènes se rendent mieux compte de la situation. Ils perçoivent que leurs efforts seraient vains, en raison de la puissance militaire de la France et des effets de la colonisation qui a couvert l'Algérie de villes et de villages français, de routes et de voies de communication. Les plus cultivés d'entre eux comprennent tout de même que, malgré les variations de sa politique indigène en Algérie, la France, qui a fait régner ici la paix et la sécurité des personnes et des biens, a aussi tenu sa promesse de respecter la religion et les mœurs de ses sujets musulmans.

Il n'empêche qu'au début de notre occupation et pendant bien longtemps, le contact quotidien des Musulmans algériens et des mécréants, — qui ne va jamais sans friction, — a dû produire une recrudescence de foi chez ceux-là : l'esprit religieux si vivace au cœur des Berbéro-Arabes s'est exaspéré. Quand une calamité frappe la collectivité des croyants d'une religion, — et pouvait-il y avoir pour les Musulmans algériens, calamité plus grande que la conquête française, — c'est une manifestation de la colère d'Allah contre ses créatures. Il faut en pareil cas, dit un commentateur célèbre du Manuel de droit mâlékite de Khalil, « revenir dans la voie de Dieu, cesser de pécher, de faillir ou d'agir injustement... », redoubler de piété, de bonnes œuvres, d'attachement à la religion.

Les années ont passé depuis la conquête ; les Indigènes qui furent les témoins de cette conquête sont morts ; plusieurs générations se sont succédées de Musulmans qui sont nés et ont grandi au milieu des Français. La haine contre le conquérant chrétien a fait place à des sentiments d'apparence moins hostile, allant même chez un grand nombre jusqu'à la sympathie. L'instruction française, distribuée principalement aux garçons indigènes et dans les villes surtout, a facilité les rapports avec nous ; elle a permis à nombre de Musulmans de lire nos journaux, nos écrits,

de pénétrer ainsi peu à peu dans nos idées et nos sentiments

Jointe aux influences islamiques orientales, des Turcs, des Égyptiens, des Tunisiens, — qui eux-mêmes atteints par la civilisation occidentale, se transforment, — la pénétration de nos idées chez une minorité de citoyens instruits à la française, — car les ruraux ont été, sauf en Kabylie, très peu touchés par l'instruction française et par les influences étrangères, — a produit des résultats divers, notamment dans les mœurs et la religion.

Dans les villes d'Algérie, à l'exemple des Égyptiens et des Tunisiens, nombre de Musulmans ont adopté — à la châchiya près — le costume européen ; beaucoup fréquentent nos cafés et ne se cachent même plus pour y boire des liqueurs prohibées par l'Islâm. La plupart semblent chercher à prendre les habitudes extérieures de la vie européenne et s'occupent beaucoup plus de politique que de religion.

Ces « Jeunes Algériens », comme on les appelle, ne fréquentent pas la Mosquée et ne savent même pas faire les prières canoniques. Nombre d'entre eux, qui lisent et écrivent le français, sont incapables de lire l'arabe¹ ; ils ont très peu d'estime pour les vieux Croyants, figés en dévotion et les considèrent comme des obstacles au progrès tel qu'ils l'envisagent. Si quelques-uns d'entre eux sont restés fidèles aux Marabouts et aux Confréries religieuses, il en est beaucoup par contre qui jugent sans bienveillance ces hommes et ces institutions vers qui et vers quoi se tournent encore les regards du peuple².

1. C'est l'inverse de ce qui se passe en Tunisie et en Egypte, où le mouvement « nationaliste musulman » s'est accompagné d'un regain d'activité, suivant des méthodes plus modernes, des études et de l'arabe classique.

2. Il s'agit surtout des Indigènes algériens qui ont reçu une culture primaire française, particulièrement ceux qui sont passés par les écoles normales d'instituteurs. Pour se convaincre de cet état d'esprit, il suffit de parcourir quelques numéros de la *Voix des Humbles*, cette revue mensuelle

On a l'impression qu'entre ces « Jeunes », réformateurs de la société musulmane et la masse du peuple indigène qui a encore la foi, qui met encore sa confiance dans les « vieux turbans » conservateurs de la religion et de la tradition, un fossé s'est creusé. Ils ne se comprennent plus les uns les autres.

Au surplus, pour les « Jeunes », l'Islâm n'est plus tant une religion qu'un drapeau, une patrie. Ils tiennent à leur titre de Musulmans dont ils sont fiers ; ils ont conscience que c'est par là qu'ils se rattachent au reste du monde de l'Islâm. Par là ils sont d'accord avec le grand Cheikh d'Al-Azhar qui, au Congrès du Khalifat du Caire en 1926, rappelait cette parole attribuée au Prophète : « Les Croyants sont aux Croyants comme les pierres d'un même édifice, se soutenant les unes les autres. » Ils pensent en somme ce que disait un délégué égyptien au Congrès panislamique de La Mecque (1926) : « Si l'on nous demande quelle est notre Patrie, nous répondrons : c'est l'Islâm ? »

C'est autant pour cette raison d'attachement à l'Islâm-Patrie, et aussi par crainte peut-être de l'opinion de leurs coreligionnaires plus conservateurs qu'eux, qu'à bien peu d'exceptions près, ils se refusent à devenir vraiment français par la naturalisation individuelle, par l'accession aux droits de citoyens français que leur a si grandement facilitée la loi du 4 février 1919¹.

publiée depuis huit ans par les instituteurs algériens d'origine indigène. On signalera par exemple dans divers numéros de 1928 des articles qui ont pour titre : *Marabouts et décadence ; Essai sur le maraboutisme ; Les fléaux sociaux algériens (notamment les Confréries religieuses)*, etc.

1. Chez les ruraux il y a aussi — et depuis la guerre — quelques représentants d'un esprit nouveau. Ce sont les anciens soldats indigènes qui ont suivi en Europe le sort des armées françaises pendant la guerre, ceux aussi qui, depuis, ont fait leur service en France, et ceux qui sont allés travailler dans les usines et les centres ouvriers de la Métropole. Ceux-là, qui ne suivaient guère avant leur départ les obligations de l'Islâm de Mosquée et qui ne pratiquaient guère d'autre religion que le culte des saints et les

Il ne faudrait donc pas trop vite conclure de cette évolution de l'esprit religieux qui se mue en un esprit politique, chez les « Jeunes algériens », qu'elle marque un recul sensible de l'Islâm dans ce pays. Si les Indigènes élevés dans les écoles françaises repoussent la naturalisation qui leur est si largement offerte, c'est moins qu'elle entraîne pour eux l'abandon de la législation canonique de l'Islam, pour le statut personnel, familial et successoral qu'ils tiennent à conserver, que parce que leur incorporation à la société française les détacherait de la société islamique.

A part ces groupes de citadins pour lesquels l'Islâm a pris l'allure que l'on vient d'indiquer, la masse du peuple indigène, dans les campagnes ainsi qu'à la ville même, est demeurée attachée aux pratiques de la religion suivant les formes diverses qu'elle a prises aujourd'hui. Nous voyons naître autour de nous de nouveaux Saints et se développer de nouvelles confréries musulmanes. Les Mosquées des villes sont encore fréquentées aux heures des prières canoniques par d'assez nombreux croyants. Il ne manque pas non plus de notables indigènes qui, dans leurs discours officiels, traduisent la pensée de leurs mandants en sollicitant des pouvoirs publics leur appui matériel pour accroître l'enseignement religieux aux profit de leurs enfants et aider à l'entretien des édifices du culte. Les journaux arabes publiés en Algérie, — encore que bien moins nombreux qu'en Tunisie, — inscrivent dans leur programme

exercices mystiques des Confréries religieuses, n'ont guère varié à ce point de vue. Ils ont rapporté parfois des habitudes d'alcoolisme qu'ils n'avaient pas et qui se répandent aujourd'hui autour d'eux. Les fréquentations qu'ils ont eues en France n'ont pas toujours été de choix et leur moralité a fléchi bien souvent. Ils se sentent d'ailleurs mal à l'aise dans leurs villages et les quittent pour venir à la ville, qui les attire par les plaisirs qu'elle leur offre. Leur cas n'est pas spécialement intéressant du point de vue religieux. A part le goût de l'alcool qu'ils ont propagé, leur influence sur le milieu rural indigène n'a pas eu d'autre répercussion en ce qui touche à la religion.

des affirmations comme celles-ci : « L'Islâm avant tout », « la religion musulmane au-dessus de tout »...

Il n'empêche qu'un peu partout en Algérie le français se développe au détriment de l'arabe, que l'école française remplace de plus en plus l'école coranique et l'instruction musulmane et que, pour beaucoup de citadins, l'Islâm n'est plus cette religion qui dominait la vie de leurs pères et contraignait ceux-ci à de sévères disciplines culturelles. Très vite disparaît de nos villes algériennes le type, — encore si commun il y a vingt-cinq ans, — du faqih vénérable qui, marmottant entre ses dents quelque pieuse oraison, s'en allait dévotement vers la Mosquée, drapé dans son blanc haïk et dans son burnous dont les pans étaient baisés au passage par les gens du peuple. Ce type de vieux croyant, si caractéristique de l'Islâm maghribin, fait place aujourd'hui à celui, combien moins décoratif et moins solennel, du musulman européenisé de costume et d'allure, qui délaisse la prière pour la politique et la Mosquée pour le Club, mais qui demeure pourtant fortement attaché par ses sentiments profonds et par sa loi civile familiale, à la Communauté islamique.



L'Islâm algérien, après avoir, aux premiers siècles de l'hégire, oscillé — comme tout l'Islâm maghribin — entre les schismes extrêmes et une orthodoxie étroite, s'est arrêté de bonne heure à une doctrine théologique de juste milieu et à une législation aux disciplines strictes et sévères. A partir de l'époque (début du XI^e siècle) où les dynasties berbères, vassales des Fât'imites du Caire, se sont déclarées indépendantes et ont ramené la législation religieuse au Mâlékisme, l'Islâm algérien, jusqu'au XVI^e siècle de notre ère n'a plus connu que des souverains berbères musulmans et il a vécu en somme assez en dehors des grands courants qui ont

agité l'Orient. La réforme almohade n'a pas duré. Le concept théologique et juridique du Mahdi Ibn Toûmart n'était pas à la portée des masses berbère-arabes, dont la vie religieuse n'a été dominée que par le *fiqh*, ou législation — issue non de l'interprétation rationaliste des « Sources », mais des applications juridiques traditionalistes — non par la théologie (*tawhid*).

Durant les trois siècles (xiii^e-xvi^e) pendant lesquels Tlemcen fut la capitale berbère musulmane de l'Algérie et joua son rôle de métropole religieuse et intellectuelle, les lettrés, les clercs de ce pays ont maintenu une religion formaliste et la législation religieuse et civile dans les disciplines de l'École de Mâlek avec, comme complément, le culte des Saints qui se développait de plus en plus.

Au début des temps modernes, cet Islâm algérien a pris — comme tout l'Islâm maghribin — une forme nouvelle avec le maraboutisme et les Confréries religieuses. Dans cette voie il est allé très loin. Il s'est montré dès lors plus intransigeant, plus hostile aux influences étrangères que partout ailleurs. Durant les trois siècles d'occupation turque (xvi^e-xix^e siècle) l'Islâm intellectuel, fortement ébranlé par le mysticisme des Ordres religieux et délaissé par le gouvernement, n'a fait que s'affaïsser de plus en plus. La France au xix^e siècle s'est trouvée ici en face de Musulmans dont la religion avait depuis longtemps sa physionomie actuelle : l'Islâm orthodoxe, — qui n'est pas à la portée de tous, bien que le rituel y tienne la place d'honneur, — forme le vieux cadre dans lequel se sont développés le culte des Saints, fortement imprégné d'animisme, de magie, et de survivances païennes, et les pratiques des Confréries religieuses.

Si quelques confréries, qui recrutent leurs adeptes dans les classes inférieures du peuple, parmi les illettrés surtout (celles des 'Aïsâwa, des 'Ammârîya p. ex.), sont médiocrement prisées des Musulmans instruits en législation religieuse, qui en réprouvent

les pratiques par trop distantes de la règle islamique, il n'en est pas de même des ordres plus relevés, moins enfoncés dans le mysticisme ; ceux-ci vivent en bon accord avec la législation canonique de l'Islâm, — qu'ils enseignent même dans leurs Zâouïas, — et avec ses représentants, les Uléma et les Foqaha.

Si l'on aperçoit aujourd'hui les traits essentiels et les caractères particuliers qu'a pris la religion musulmane dans ce pays depuis près de treize siècles, qu'elle y fut introduite par les conquérants arabes, on le doit aux efforts de tous ceux, officiers et fonctionnaires civils d'abord, qui, bien que manquant de la préparation nécessaire pour voir et pour comprendre, ont recueilli des informations et noté des observations utiles sur les mœurs et les croyances, sur les manifestations religieuses des Indigènes. Ils ont fourni des matériaux souvent fort utilisables, dans lesquels ont puisé ensuite les arabisants et les berbérisants, les islamisants par goût ou par profession, des interprètes civils et militaires, des fonctionnaires de l'administration des indigènes, des professeurs de l'Université d'Alger. Ces bons artisans de la science nord-africaine dans le domaine de l'Islâm ont repris parfois les travaux de leurs devanciers, avec méthode et compétence, ils ont apporté des documents nouveaux dus à une information directe, sûre et avisée, ainsi qu'à l'examen des textes dont beaucoup ont été publiés et traduits par leurs soins.

Dans cette vaste enquête sur l'Islâm et les Musulmans algériens, — disons nord-africains, — entreprise depuis 1830, l'école française, et plus spécialement l'école algérienne d'islamisants, a naturellement joué un rôle prépondérant, qu'elle ne manquera pas de poursuivre. Le champ des recherches est assez vaste et de nombreux problèmes se posent encore.

Dans les pages précédentes on a signalé en passant quelques-uns de ces problèmes demeurés obscurs, quelques-uns des faits religieux que l'on connaît mal ou qui ont été jusqu'ici mal interprétés,

CHAPITRE VIII

L'ART MUSULMAN EN ALGÉRIE

par Georges MARÇAIS

*Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger
Directeur du Musée des Antiquités algériennes*

Pendant la période de plus de onze siècles qui s'écoule entre la prise de Carthage par les Arabes et la prise d'Alger par les Français, l'Algérie a fait partie du domaine musulman. Il ne paraît pas inutile de rappeler cette notion élémentaire au seuil d'un examen même rapide de l'histoire de l'art et des travaux qu'elle a provoqués. Dans cette chaîne énorme qui, sur les cartes historiques, s'étire à travers l'ancien monde du Golfe de Bengale à l'Atlantique, l'Algérie n'est qu'un chaînon. Encore faut-il se hâter de rectifier l'anachronisme que cette notion risque d'imposer à l'esprit. On doit se souvenir que le nom même de l'Algérie est, jusqu'au xvi^e siècle, vide de sens. Durant les huit premiers siècles de la période qui nous occupe — de beaucoup les plus intéressants au point de vue de l'art — ce pays n'est que la zone moyenne d'une grande région dont on cherche encore aujourd'hui l'étiquette, mais pour laquelle la désignation de « Berbérie » convient en somme assez bien. Les auteurs musulmans du moyen âge ont eu la perception très nette de cette grande individualité géographique ; ils l'ont considérée comme une île, limitée par le Sahara et la mer ; mais

ils y ont distingué trois provinces, que ne recouvrent d'ailleurs pas exactement nos trois divisions modernes. Maghrib extrême, Maghrib central, Maghrib proche ou Ifriqiya : les limites flottantes qui séparent ces trois pays entre eux ne coïncident presque jamais avec nos frontières algéro-tunisienne et algéro-marocaine ; l'Ifriqiya déborde largement sur le département de Constantine ; le Maghrib extrême reste en deçà des limites du Maroc.

Politiquement, ces trois pays sont, suivant le cas, opposés ou solidaires. De même il arrive que la vie intellectuelle, l'art, n'y progressent pas dans le même sens, ni selon le même rythme ; ou qu'au contraire, l'hégémonie militaire de l'un d'eux impose à ses voisins ses modes de bâtir et de décorer. Développements indépendants et influences réciproques devront être présents à l'esprit de celui qui voudra comprendre les œuvres laissées en Berbérie par les siècles passés. C'est assez dire qu'il ne peut pas borner son étude à l'un des compartiments que les vicissitudes politiques y ont délimités, qu'il ne concevra pas l'histoire de l'art en Algérie indépendante de celle des arts immédiatement voisins et que sa curiosité franchira sans scrupule les postes douaniers.

Cette méconnaissance délibérée des frontières actuelles étant admise, on concédera sans peine qu'Alger, la dernière des capitales de la Berbérie, se trouve être dans une position favorable à de telles recherches. Je montrerai plus loin que le pays dont elle est devenue assez fortuitement le centre politique, s'il ne fut pas créateur d'un art original, fut exposé à des influences artistiques très diverses et qu'il en conserve les traces. Mais, avant d'entreprendre l'énumération sommaire des œuvres subsistantes et de les replacer dans l'ensemble de l'art musulman, je dois rappeler les avantages d'ordre pratique que confèrent à Alger sa situation médiane en Berbérie et le fait qu'elle est depuis cent ans une ville française.

C'est dans les collections déjà vénérables de nos sociétés savantes algéroises, surtout dans la *Revue africaine*, qu'il faut aller chercher

les premiers travaux sur nos villes musulmanes, telle l'étude sur *Les inscriptions arabes de Tlemcen*, que Brosselard y publia de 1858 à 1862.

L'École des Lettres d'Alger eut naturellement sa large part dans l'exploration archéologique de l'Algérie. Bien plus ; avant que les pays voisins eussent été pourvus d'organismes de recherches, avant même qu'ils ne fussent complètement pacifiés, des maîtres algérois y avaient dirigé de fructueuses reconnaissances. Dès 1882, Houdas et René Basset visitaient Tunis, Sousse, Sfax, Qalrouan, où les colonnes d'occupation étaient encore campées, et ils en rapportaient ces matériaux d'*Epigraphie tunisienne* qui parurent dans le *Bulletin de correspondance africaine*, publication de l'École des Lettres d'Alger. Dès 1901, Ed. Doutté, au cours d'une mission au Maroc, séjournait à Merrâkech et découvrait en plein Atlas les ruines de Tinnâl, le sanctuaire jadis fameux des Almohades. Ainsi s'affirmait la solidarité qui unit les trois parties du monde berbère et le rôle que l'Alger français doit y tenir. La transformation de l'École des Lettres en faculté allait entraîner la création de nouvelles chaires de recherches. En 1919 fut créée la chaire d'archéologie musulmane, que les spécialistes d'Europe comme Van Berchem et Gaston Migeon appelaient depuis longtemps de leurs vœux. Mais l'époque héroïque des découvertes était close. La Tunisie et le Maroc étaient dotés à leur tour d'organismes scientifiques autonomes, et la Faculté d'Alger avait surtout pour tâche d'enregistrer et de classer les beaux résultats obtenus par les savants des domaines limitrophes qui travaillaient sur place. Elle s'y employa de son mieux. Il lui appartenait de réunir les monographies, les documents photographiques, les relevés, les estampages d'inscriptions et de décors des trois parties de la Berbérie. Chaque année vient enrichir ces collections, remplir les cartons et les tiroirs.

Prolongement de ce laboratoire d'archéologie musulmane, le Musée d'art musulman de Mustapha présente au public les pro-

duits de l'industrie indigène, surtout des trois derniers siècles. Pour donner une idée de la croissance des collections antiques et musulmanes qu'il abrite, il suffira de rappeler que ce musée a subi depuis son installation en 1897 trois agrandissements notables, et que l'on doit prévoir, pour un temps rapproché, la construction de nouvelles salles. Dans les collections d'art musulman, on s'est efforcé d'introduire une classification méthodique, en trois sections : Maroc, Algérie, Tunisie, la section algérienne se divisant elle-même en art citadin et en art rural. Est-il besoin de dire que l'on souhaite de combler les lacunes de quelques séries encore indigentes et qu'avec l'aide du budget algérien, le Musée de Mustapha a l'ambition de présenter, avant qu'il soit trop tard, un ensemble complet et logique de tout l'art mobilier de la Berbérie musulmane aujourd'hui française ?

* * *

Le groupement de telles collections et, pour une époque plus reculée — j'entends les huit siècles qui précèdent l'arrivée des Turcs, — la collecte des documents archéologiques, offrent ici un intérêt incomparable. Rien ne peut remplacer les renseignements qu'on en doit attendre. L'historien semble ici plus démuné qu'ailleurs d'éléments valables d'information. Les documents d'archives sont presque inexistantes ou, conservés dans les pays non-musulmans, ne jettent que des clartés fugitives sur les relations commerciales ou la diplomatie des États berbères. L'œuvre des chroniqueurs constitue le fond de la documentation. On pourrait souhaiter mieux. Compileurs sans critique, historiographes dénués de sincérité, ils ignorent presque tous l'art de hiérarchiser les événements et de dominer les époques. Les œuvres qu'on a tenté de construire à l'aide de ces sources se ressentent trop souvent de leur médiocrité. Il est bien difficile d'en tirer autre chose qu'un réper-

toire de faits sans perspective, et où les faits de guerre accaparent naturellement l'attention. C'est le triomphe de l'histoire-batailles, et les intérêts en jeu apparaissent bien minimes. Le vrai caractère des hommes et des groupes sociaux, la diversité des générations, l'évolution des mœurs, nous échappent presque complètement. Les descriptions de géographes nous offriraient un moyen précieux de connaître les états successifs d'une même région si les plagiats dont ils sont coutumiers ne rendaient leur témoignage suspect ou d'une véracité malaisément contrôlable.

Les documents archéologiques peuvent par bonheur s'ajouter à ces sources narratives ou descriptives et nous aider à les vérifier. Quand ils existent, ils matérialisent l'image que nous nous faisons des sociétés, mettent de l'atmosphère autour des faits historiques, mais surtout ils nous renseignent sur les étapes de la civilisation et les grands courants qui l'ont renouvelée. De l'ordonnance d'une façade, moins encore, de la composition d'un chapiteau, du fleuron qui orne le flanc d'un vase — pour peu qu'on le puisse dater — il est possible de tirer d'utiles indices sur les influences civilisatrices dont le pays était tributaire à tel moment de son histoire. Cela n'a, je le reconnais, rien d'une nouveauté, mais il se trouve qu'un tel genre d'information prend un intérêt singulier quand il s'agit du monde berbère.

L'explication la plus raisonnable du nom des « Berbères », dont se sert un historien arabe du moyen âge comme Ibn Khaldoun, est le « barbari » des Romains. Pour les Latins, les indigènes de notre Afrique septentrionale sont des Barbares. Cependant ils les avaient gagnés à leur civilisation et, avant eux, les Phéniciens leur avaient imposé la leur. Ils restent des Barbares pour les Orientaux qui les soumettent. Et sans doute la notion de barbare est toute relative ; il semble, en effet, que les envahisseurs eussent pu se mettre à l'école des Berbères naguère romanisés qu'ils trouvaient dans les villes conquises, devenir les disciples dociles de leurs

sujets ici comme ils l'étaient ailleurs. Ce qui importe, c'est que s'ils leur empruntèrent quelque peu, ils leur transmirent bien davantage, que la Berbérie musulmane se fit orientale par la langue et par l'art. Ainsi la destinée de ce grand pays semble bien d'être une terre vassale, sans civilisation originale, au demeurant assez plastique, capable de recevoir assez rapidement mais superficiellement des empreintes, quitte à les laisser s'oblitérer par des empreintes nouvelles ou même par le retour spontanée de ses traditions profondes, de ses caractères permanents, de tout ce qui sommeille en elle de proprement berbère, de primitif, ou si l'on veut de barbare.

On conçoit dès lors l'intérêt qui s'attache aux questions d'influences extérieures et, pour reprendre l'expression commode de « courants » qui se traduit si élégamment sur une carte par des flèches sinueuses, on conçoit qu'il n'est guère de moment dans le passé de la Berbérie musulmane où il n'y ait lieu de se demander d'où venait le courant dominant, quelle en était l'intensité, quelle en fut la durée, jusqu'où s'en étendit l'action. Toutes questions auxquelles les documents archéologiques seuls permettent de répondre. Un coup d'œil sur la carte du monde musulman suffit à suggérer le genre de la réponse.

Depuis que la Berbérie est terre d'Islâm, pour toute la durée du moyen âge et sauf exception, les ponts sont à peu près coupés entre elle et l'Europe chrétienne. Elle n'a rien à attendre que des pays musulmans, et tout d'abord de ceux avec lesquels elle se tient en contact politique. En effet, ici plus que partout ailleurs, les rapports politiques entraînent les rapports artistiques et les dominent ; car, dans les États musulmans, l'art dépend avant tout du mécénat, de la volonté du prince, les fondations architecturales sont des œuvres officielles, les formules d'art se transmettent de palais à palais, et, tout naturellement, de cour suzeraine à cour vassale. Or, les cours dont relèvent celles de Berbérie sont, suivant le cas et parfois concurremment, en Orient et en Espagne. Les formules

d'art viendront, avec les diplômes d'investiture, avec les ambassades et les dons royaux, soit du Caire, ou de Bagdad, soit de Cordoue. C'est de style égypto-persan ou de style andalou que sera noté l'art musulman des pays berbères.

Naturellement ces courants d'influences, qui s'affirment dans l'art, se pourraient constater, quoique d'une manière moins éclatante, dans la plupart des autres domaines. Leur durée pourrait servir à délimiter trois larges périodes dans l'histoire de la Berbérie musulmane. Deux grands faits établissent des coupures entre elles : la seconde invasion arabe dite invasion hilâlienne (vers 1050) et la prise de possession d'Alger par les Turcs (1516). Avant l'invasion hilâlienne, la Berbérie est sous la tutelle de l'Orient. L'Orient lui a imposé non sans peine son autorité politique et sa foi, cependant qu'en présence de l'élément étranger, le monde berbère réagissait et semblait sur le point de prendre conscience de lui-même. Il accepte néanmoins cette tutelle. La Berbérie — du moins la partie de l'Est, la plus ouverte à la civilisation, cette Ifriqiya naguère si fortement romanisée et si ardemment, si tumultueusement chrétienne — devient comme une province du monde oriental. Les capitales de Berbérie vivent alors les yeux fixés vers Bagdad ou vers le Caire. L'invasion arabe du XI^e siècle, en ruinant l'Ifriqiya, libère la Berbérie de l'influence un peu tyrannique de l'Orient. Les événements amènent en pleine lumière l'autre extrémité du grand pays, presque une autre province du monde musulman. Pays de culture moins ancienne, resté plus près de la barbarie primitive, le Maghrib extrême voit s'échafauder d'énormes empires et qui sont des empires berbères ; la religion triomphante est une orthodoxie berbère. Quant à l'action artistique de l'Orient, elle disparaît devant celle de l'Espagne. Une solidarité étroite unit au Maghrib la Péninsule, champ clos du grand duel qui met aux prises Islâm et Chrétienté. L'Espagne fait appel — bien contre son gré — aux forces militaires d'Afrique ; elle fournit en revanche

les éléments de sa vieille culture à ses incultes sauveurs. Par le Maghrib le grand héritage d'art du khalifat de Cordoue passe à la Berbérie entière. Cette suprématie intellectuelle de l'Espagne musulmane survivra à la « reconquête » chrétienne elle-même ; les Andalous réfugiés en seront les colporteurs ; mais à partir du début du xvi^e siècle, cette influence des Andalous se combine avec celle des Levantins venus poursecourir l'Islâm berbère en péril. Comme aux premiers temps, l'Orient se réinstalle en Berbérie ; mais un Orient turc, qui ne rappelle que de loin l'Orient arabe ou iranien de l'âge d'or.

Si, durant cette troisième période, Alger et le pays moyen rattachés à l'autorité de la Porte ottomane ont pu recevoir directement les modes du Levant et les transmettre au reste de la Berbérie, ce rôle d'initiateur ne leur fut pas habituel. Pendant tout le moyen âge, l'Algérie fait figure accessoire. Elle apparaît comme un ensemble de provinces ou de petits États dont l'indépendance politique est précaire et dont la personnalité intellectuelle est insaisissable, une zone intermédiaire, pauvre en villes, et où les capitales mêmes semblent un peu provinciales comparées aux vieux centres des provinces extrêmes. L'art n'y a souvent que la valeur d'un reflet.

De là, au reste, l'intérêt que peuvent présenter les villes algériennes du moyen âge au point de vue de l'histoire de l'art. Le reflet dont elles conservent la marque a parfois survécu au foyer même qui émettait la lumière ; zone de contact entre deux courants opposés, le sol algérien atteste des influences très diverses et presque contradictoires, et l'on y peut étudier, avec quelques lacunes faciles à combler, les étapes successives de l'art musulman occidental.



C'est en Ifriqiya qu'il faut aller chercher les premiers monuments de cet art. On n'en connaît pas de plus ancien que la Grande Mosquée de Qairouan ; encore ne conserve-t-elle du vénérable Sidi-'Oqba, le fondateur légendaire de la ville sainte, que le vocable dont on la désigne. La Mosquée, dans son état actuel, est une fondation des Aghlabides, les émirs du ix^e siècle, qui tenaient le pays au nom des 'Abbâssides de Baghdad. Le plan, qui comporte une salle hypostyle, couverte de terrasses et précédée d'une énorme cour encadrée de portiques, est conforme au type primitif du temple musulman, de ce type né en Orient qui s'inspire à la fois de la maison-mosquée du Prophète et de la basilique chrétienne. Le minaret rappelle le type syrien des tours carrées. Les coupoles révèlent l'influence probable de la Mésopotamie ; quant à l'anatomie des supports, elle semble une imitation des premières mosquées égyptiennes, telles que la mosquée de 'Amr. Dans le décor sur pierre survivent les traditions des ateliers chrétiens du pays même, et la sculpture sur bois de la chaire atteste les mêmes persistances du type local.

Que connût l'Algérie de ce style aghlabite ? On ne saurait le dire. On peut supposer toutefois qu'il s'étendait assez largement vers le Maghrib. La mosquée du Vieux Ténès¹, sur la côte à l'Ouest d'Alger, présente, dans des proportions très modestes, il est vrai, de curieuses analogies avec le sanctuaire fameux de Sidi-'Oqba. La salle de prière, naguère couverte en terrasse, — ce qui apparaît comme exceptionnel dans le pays, — comportait des colonnes surmontées d'impostes et d'arcs, d'une disposition très archaïque

1. Cf. A. DESSUS-LAMARE et G. MARÇAIS, *La Mosquée du Vieux Ténès* ap. *Revue africaine*, 1924, pp. 530, sq.

et très conforme au vieux type égyptien réalisé à Qairouan. Il est à présumer que l'influence ifriqiyenne se prolongeait jusque-là.

Vers la même époque, d'ailleurs, l'Algérie devait connaître un autre style, qui différait assez sensiblement de celui des édifices aghlabites, au moins par le décor. En face de l'État de Qairouan, gouverné par des émirs vassaux de Bagdad, se dressait le petit royaume des imâms Rostémides de Tiaret, théocratie née de l'hérésie khâridjite. De la Tiaret du ix^e siècle, il n'est — sauf erreur — rien resté. L'art dut y affecter les allures d'une austérité puritaine. Cependant le centre saharien de Sedrâta, où les Khâridjites se réfugièrent après la chute de Tiaret, conserve encore des édifices signalés par Largeau, par Tarry et par Paul Blanchet¹, et que ces deux derniers ont exhumés partiellement des sables. Les plans des maisons rappellent parfois ceux des demeures orientales de Samarra et du Vieux Caire. Quelques tracés d'arcs et de niches procèdent des mêmes influences mésopotamiennes que celles qui s'affirmaient à Qairouan ; mais le décor sculpté dans le plâtre se rattache plus directement à l'art des basiliques et des monastères coptes. Ce style « roman d'Afrique », comme le dénommait Paul Blanchet, apparaît directement lié à l'art chrétien de la vallée du Nil. Certains indices très fragmentaires relevés à Tobna² et dans la région côtière du département de Constantine laissent supposer que c'était là le style propre de la Berbérie khâridjite aux ix^e et x^e siècles.

1. Cf. LARGEAU, *Le pays de Rirha*, Paris, 1879, pp. 187, 188 ; TARRY, *Excursion archéologique dans la vallée de l'Oued Mya*, ap. *Revue ethnographique*, II, pp. 1-14, III, pp. 21-44 ; BLANCHET, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 4^e série, XXVI, 1898, p. 520 ; G. MARÇAIS, *Album de pierre, plâtre et bois sculptés (Art musulman d'Algérie)*, Alger, 1909, pl. I-II ; Id., *Manuel d'art musulman. L'architecture. Tunisie, Algérie, Maroc, Espagne, Sicile*. Paris, 1926, I pp. 81-90.

2. Cf. P. BLANCHET, *Excursion archéologique dans le Hodna et le Sahara* ap. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine*, 1899, pp. 288-293.

La puissance des Imâms Rostémides de Tiaret, comme celle des émirs de Qairouan, devait tomber dans la même tourmente ; les royaumes du ix^e siècle furent emportés à l'aurore du x^e par la conquête fât'imate. Cette force nouvelle, qui devait s'implanter en Égypte et s'y maintenir — avec l'éclat que l'on sait — pendant deux cents ans, en face du Khalifat de Baghdad, naquit assez obscurément dans les montagnes de la Petite Kabylie, au Nord-Ouest de Constantine. De son berceau d'Ikjân, dans le Djebel Babor¹, il ne reste guère qu'un nom, d'ailleurs ignoré des cartes et qui n'est connu que des vieux du pays. Cependant quelques ruines indistinctes, subsistant dans la région et pouvant dater de la même époque, mériteraient peut-être d'être examinées. On présume qu'elles ne donneraient l'idée que d'une civilisation bien rudimentaire. L'architecture des Fât'imides n'est pas là ; elle est en Tunisie, à Mahdya, la cité d'Afrique de Froissart, et à Çabra, aux portes de Qairouan. La première ville en garde peu de choses et la seconde a déçu l'espoir des chercheurs. On ne compte guère trouver de traces des futurs fondateurs du Caire sur le sol algérien. En revanche, les émirs Çanhâdja, qui, après le départ des Fât'imides, gouvernèrent la Berbérie orientale en leur nom, nous ont laissé des ruines importantes.

D'Achir², la forteresse dominant les plateaux au Sud d'Alger, leur glorieuse et périlleuse destinée les conduisit en Berbérie orientale. Une des branches de leur tribu, celle des Beni Zîrt, résida à Çabra, que leurs maîtres venaient de quitter ; une autre, celle

1. A 7 kilomètres au Nord-Ouest du village de Chevreul.

2. Cf. G. MARÇAIS, *Recherches d'archéologie musulmane, Achir*, ap. *Revue africaine*, 1922, pp. 21, sq ; CHABASSIÈRE, *Le Kef el-Akhdar et ses ruines*, ap. *Revue africaine*, 1869, pp. 116-119 ; Capitaine RODER, *Notice sur les ruines de Menzeh bent es-Sultan, Yachir ou El-Achir et Benia*, ap. *Revue africaine*, 1908, p. 86 sq ; M. BENCHENEB, art. *Achir*, ap. *Encyclopédie de l'Islâm*.

des Beni H'ammâd, eut sa capitale, la Qal'a, dans les montagnes du département de Constantine, au sud de Sétif. Le site de la Qal'a des Beni H'ammâd a fort heureusement attiré l'attention des archéologues : là encore nous retrouvons Paul Blanchet¹, dont l'esprit était toujours en éveil et fut souvent si clairvoyant. Avec les moyens infiniment réduits mis à sa disposition par la Société archéologique de Constantine, le jeune professeur entreprit quelques sondages et quelques relevés : ce lui fut assez pour reconnaître le vrai caractère de ces monuments h'ammâdites, de la mosquée et de deux palais. La mort ne lui permit pas de développer des études qui s'annonçaient si fructueuses. Ses papiers furent communiqués à Henri Saladin, qui les publia avec commentaires et qui inspira au général de Beylié l'idée de reprendre les fouilles. De Beylié, qu'un beau livre sur l'habitation byzantine et des explorations en Birmanie et en Mésopotamie avaient fait connaître du monde savant, conduisit en 1908, sur le site de la vieille capitale berbère, des fouilles de grande envergure, dont il assumait tous les frais. Il débâta la mosquée, le Palais du Fanal et le vaste ensemble de constructions dont le palais dit Dâr el-Bah'r forme la base. Un volume² révéla les résultats importants de ces recherches. Elles

1. Cf. P. BLANCHET, *La Kalaa des Beni Hammad*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1898, pp. 97, sq. ; ID. *Communications ap., Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 3 septembre 1899 ; *Description des monuments de la Kalaa des Beni Hammad*, avec notes de H. SALADIN, ap. *Nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XVII, p. 1, sq. ; H. SALADIN, *Note sur la Kalaa des Beni Hammad*, ap., *Bulletin archéologique*, 1904, p. 343, sq. ; ID. *Deuxième note sur la Kalaa des Beni Hammad*, même *Bulletin*, 1905, p. 185, sq. Voir aussi A. ROBERT, *La Kalaa e Tihamamine*, ap., *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1903, p. 217, sq. ; ID. *La Kalaa des Beni Hammad*, même *Recueil*, 1910, pp. 97, ss. ; ID. *Notes sur la céramique, les marbres, les stucs et objets divers de la Kalaa des Beni Hammad*, même *Recueil*, 1922-1923, pp. 199, sq.

2. Général L. DE BEYLIE, *La Kalaa des Beni Hammad, Une capitale berbère de l'Afrique du Nord au XI^e siècle*, Paris, 1909.

fournissaient un type complet de palais musulman à grand bassin et à façades décorées de hautes niches ; elles jetaient des lumières toutes nouvelles sur les débuts de la stalactite et de la marqueterie de terre émaillée. Cette architecture berbère du XI^e siècle apparaissait étroitement liée à celle des bords de l'Euphrate, de Raqqa et de Samarra, en relation d'autre part avec l'architecture des Normands de Sicile. L'abondante récolte des fragments céramiques permit une étude qui aboutissait à des conclusions analogues¹.

L'art des Beni H'ammâd de la Qal'a est naturellement apparenté à celui des Beni Ziri de Qairouan ; il en est le prolongement ; il l'imite avec une certaine lourdeur provinciale. Il nous est au reste mieux connu que l'art contemporain de Tunisie. Celui-ci ne nous a laissé que quelques œuvres, — de premier ordre, il est vrai, — mais non pas un ensemble complet.

La sculpture sur bois, si somptueusement représentée à Qairouan, n'a fourni en Algérie que la porte du tombeau de Sidi'Oqba, dans une oasis voisine de Biskra².

L'invasion hilâlienne, qui brisa la puissance des Çanhâdja de Tunisie, coupables d'avoir répudié la suzeraineté fât'imité, et qui anéantit l'éclat très réel de leur civilisation, porta aussi un coup funeste aux Çanhâdja d'Algérie, bien qu'ils n'eussent rien fait pour encourir un tel châtement. Abandonnant la Qal'a devenue inhabitable, ils se transportèrent à Bougie, en un point de la côte moins accessible aux nomades pillards. Bougie, seconde capitale des Beni H'ammâd, s'enrichit des dépouilles de la Qal'a. Elle eut ses

1. Cf. G. MARÇAIS, *Les poteries et faïences de la Qal'a des Beni Hammâd*, Constantine, 1903 ; ID. *La Kalaa des Beni H'ammâd*, ap., *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1908, pp. 161 sq ; ID. *Album de pierre, plâtre et bois sculptés*, Pl. III bis et ter ; ID. *Manuel d'art musulman*, Paris, 1926, pp. 120 sq.

2. Cf. P. BLANCHET, *La Porte de Sidi Oqba* (*Publications de l'association historique pour l'étude de l'Afrique du Nord*, fasc. II), Paris, 1900 ; G. MARÇAIS, *Album de pierre, plâtre et bois sculptés*, pl. III.

fortifications, ses palais, sa grande mosquée. Son commerce maritime alimenta largement ses bazars ; la Sicile normande avait les yeux fixés sur Bougie, et l'on présume qu'elle s'inspirait de ses édifices. De cette belle époque, qui se place au début du XII^e siècle, que reste-t-il aujourd'hui ? Peu de chose. On suit encore la ligne des remparts, aboutissant à la porte qui donnait entrée aux bateaux dans le port. La ville a conservé les vastes réservoirs qui l'alimentaient ; mais la place seule des palais peut être identifiée, et sans grande certitude¹. Cependant de beaux fragments sculptés, — ornements et stèles funéraires, — ont été réunis au Musée de Bougie ; d'assez nombreux fragments céramiques trouvés dans le sol de la ville ont été recueillis par les musées de Constantine et d'Alger². Une étude complète de ces œuvres du XII^e siècle, où l'art des Çanhâdja s'amenuise et se complique, mériterait d'être entreprise.

L'invasion hilâlienne, qui avait amené l'exode de Bent H'ammâd vers Bougie, devait avoir des conséquences d'ordre plus général, et nous l'avons prise comme point de départ d'une seconde période dans l'histoire de Berbérie. L'Irîqiya est ruinée ; l'heure du Maghrib est venue. C'est de l'Ouest que vient désormais la lumière. Elle rayonne de Cordoue, de Saragosse ; elle rayonnera bientôt de Merrâkech, de Rabat et de Fés. Des dynasties maghribine vont tenir dans leurs mains les destinées de l'Espagne et de la Berbérie ; les Almoravides d'abord, les Almohades ensuite.

L'arrivée en Espagne des Almoravides, grands nomades sahariens, représentants d'une farouche orthodoxie musulmane, semblait à Dozy un événement néfaste pour la culture andalouse. En fait, si les princes artistes de Séville eurent à se plaindre des Afri-

1. Cf. FÉRAUD, *Histoire des villes de la province de Constantine. Bougie*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1869, pp. 87, ss ; de Boyllé, *La Kalaa des Beni Hammâd*, pp. 93, sq ; G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, I, pp. 129, 136 sq.

2. Cf. G. MARÇAIS, *Les poteries et faïences de Bougie*, Constantine, 1916.

cains, qu'ils avaient imprudemment appelés à leur secours, ces impitoyables sauveurs adoptèrent bien vite les allures de ceux qu'ils dépossédaient, et l'histoire de l'art musulman doit leur réserver une place honorable. L'Algérie notamment, dont ils possédèrent la moitié occidentale, profita de leur munificence et de leur ardeur religieuse. Alger, qui fut presque leur poste frontière, gardait jusqu'à ces derniers temps un vieux bastion circulaire, qu'on pouvait leur attribuer avec vraisemblance et que l'on regrette de n'avoir pu protéger contre l'activité des embellisseurs. La ville conserve du moins une Grande Mosquée almoravide¹, très retouchée à l'époque turque, et la chaire à prêcher qu'une inscription date de juin 1097². Cette œuvre porte la marque évidente de l'influence espagnole et, par son décor, elle se rapproche en particulier du palais de l'Aljaferia de Saragosse. Dans la région montagneuse à l'Ouest d'Oran, la petite ville de Nedroma reçut des mêmes Almoravides une autre chaire. René Basset avait remis au Musée d'Alger l'inscription sur cèdre, qui atteste le don de ce meuble vénérable par Yoûsof ben Tâchfin (1061-1107)³; les panneaux latéraux, qui restaient dans la mosquée, sont venus rejoindre à Alger le document épigraphique qui les date. Enfin Tlemcen s'enorgueillit de la Grande Mosquée⁴ qu'y bâtit en 1135 'Alî ben Yoûsof, l'avant-dernier des émirs almoravides. Le mih'râb au décor touffu, la coupole sur nervures qui le précède, les charpentes

1. Cf. DEVOULX, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, ap. *Revue africaine*, 1866, pp. 221, sq.; Id. *Alger-Icosium*, même *Revue*, 1875, pp. 522 sq.; G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, I, pp. 306, sq.

2. Cf. G. MARÇAIS, *La Chaire à prêcher de la Grande Mosquée d'Alger*, ap. *Hesperis*, 1921, pp. 359 sq., et la rectification de la date, ap. *Hesperis*, 1926, pp. 419 sq.

3. Ou plutôt par un de ses descendants. — Cf. R. BASSET, *Nedroma et les Traras (Publications de l'École des Lettres d'Alger)*, Paris, 1901.

4. Cf. W. et G. MARÇAIS, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903, ch. III.

qui couvrent les nefs, sont pour nous des documents d'un puissant intérêt. Cet art maghribin du début du XII^e siècle s'affirme comme le développement logique de celui de la Grande mosquée de Cordoue. Quelques traits cependant peuvent lui venir de Berbérie orientale, legs tardif de Qairouan et de la Qal'a des Beni H'ammâd. Alfred Bel a découvert à Agadir, près de Tlemcen, un four à potier¹, qui date du X^e ou XI^e siècle ; or les pièces qu'on y fabriquait présentent de réelles analogies avec les poteries et faïences h'ammâdites.

L'art almohade (XII^e siècle), plus sobre, plus large, plus monumental, plus systématique aussi et plus rigide dans ses formules, dérive également de l'art du khalifat.

Bien que les Almohades aient été maîtres de la Berbérie entière et que les villes algériennes aient reçu leurs gouverneurs et leurs collecteurs d'impôts, on ne connaît en Algérie aucun monument qui puisse leur être attribué.

Beaucoup mieux représentée est l'époque des dynasties qui se partagèrent l'héritage du vaste, trop vaste empire almohade. En 1269, cet empire était démembré en trois royaumes : celui des Hafcides de Tunis, qui se prétendaient les héritiers directs des khalifes déchus, celui des Merfnides de Fès et celui des 'Abd-el-wâd' des de Tlemcen. Le domaine espagnol des Almohades passait également en d'autres mains, notamment celles des Naçrides de Grenade, les bâtisseurs de l'Alhambra. C'est dans ce petit royaume andalou et, plus encore peut-être, dans celui des Merfnides, les sultans marocains, que l'historien de l'art trouvera les plus dignes sujets d'étude. Toutefois le XIII^e et le XIV^e siècle ont laissé en Algérie plus d'une œuvre intéressante et qui, à défaut de l'Alhambra et des médersas (collèges) de Fès, suffirait pour nous renseigner

1. A. BEL, *Un atelier de poteries et faïences au X^e siècle de J.-C., découvert à Tlemcen (Contribution à l'étude de la céramique musulmane, II)*, Constantine, 1914.

sur la période moresque. Tlemcen était alors une ville florissante, siège d'une royauté plus brillante que solide, une grande cité commerçante aussi, riche et pour cette raison fort convoitée par les Merinides, ses voisins de l'Ouest. Ceux-ci l'occupèrent à plusieurs reprises et ils y laissèrent des traces de leur séjour, si bien que, par une destinée curieuse, ce sont surtout les fondations de ces étrangers que Tlemcen et sa banlieue ont conservées. A ses mattres légitimes, les 'Abd-el-Wâdides, la ville doit trois petites mosquées¹, dont l'une, celle de Sidi Bel-H'assen, devenue salle de musée, est un pur joyau. La mosquée Oulâd el-Imâm, qui rivalisait avec elle en élégance, ne conserve que quelques traces de sa délicate parure de stuc, et l'on doit déplorer la démolition de la Médersa Tâchfintya, dont on aurait pu au moins sauver le portail². Ces œuvres, avec le minaret d'Agadir et celui de la Grande Mosquée, représentent pour nous l'architecture proprement 'abd el wâdite. Les autres édifices, que l'on admire d'ailleurs dans la banlieue de

1. Sur les monuments moresques de Tlemcen, cf. BROSSÉLARD, *Les inscriptions arabes de Tlemcen* ap. *Revue africaine*, 1858-1862 ; ID. *Les tombeaux des émirs Beni-Zeyan et de Boabdil, dernier roi de Grenade*, ap. *Journal asiatique*, 1876 ; BARGÈS, *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*. Paris, 1859 ; DUTHOIT, *Rapport sur une mission scientifique en Algérie*, ap. *Archives des missions scientifiques*, 3^e série, 1873, pp. 305, sq. ; ARY RENAN, *Tlemcen*, ap. *Gazette des Beaux-Arts*, 3^e période, VII, pp. 383 sq., IX, pp. 177 sq. ; G. et W. MARÇAIS, *Les monuments arabes de Tlemcen*, Paris, 1903 ; W. MARÇAIS, *Musée de Tlemcen (Musées de l'Algérie)*, Paris, 1906 ; VAN BERCHEM ; *L'art musulman au musée de Tlemcen*, ap. *Journal des Savants*, 1906 ; G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, II chap. V ; ID., *L'art en Algérie*, Alger, 1906, cha. IV ; ID., *Album de pierre, plâtre et bois sculptés*, fasc. II ; BEL, *Guide de Tlemcen*, Oran ; ID., *Fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne mosquée d'Agadir*, ap. *Revue africaine*, 1913, pp. 27 sq.

2. Quelques fragments de marqueterie de terre émaillée en provenant sont maintenant à Paris, au musée de Cluny, d'autres au musée de Tlemcen. Sur ce genre de revêtement céramique, cf. G. AUDISIO, *La marqueterie de terre émaillée*, Alger, 1926.

Tlemcen et non dans la ville même, sont des témoins de la munificence des Merinides ou de leur politique déferente à l'égard des saints locaux. Tel est le bel ensemble architectural de Mançoûra, la ville-camp construite en face de Tlemcen assiégée. Le périmètre des murs de pisé qui l'enserme a été heureusement sauvé de la destruction. La mosquée, étudiée par Duthoit, a de même gardé, grâce à une consolidation opportune, la moitié subsistante de son minaret, une des œuvres les plus fières de l'art musulman occidental. Dans une autre partie de la campagne tlemcenienne, tout un groupe de fondation merinides (1339-1347) s'est cristallisé autour du tombeau du grand mystique Sidi Boû Medyen. Il a été l'objet d'études et d'interventions peu discrètes des restaurateurs. Il en va de même de la mosquée de Sidi'l-H'alwi (1353) dédiée à un autre mystique. Les revêtements de stuc et de marqueterie céramique, les plafonds de bois entrelacés, les colonnes et les chapiteaux sculptés dans l'onix, tout le décor ingénieux, élégant et d'une remarquable unité, font le principal intérêt de ces édifices, dont le plan est d'ailleurs fort simple et la structure sommaire. Fès présente peut-être des ensembles plus parfaits — encore que Sidi Bel-H'assen et le minaret de Mançoûra n'y aient guère de rivaux — mais les mosquées n'y sont pas accessibles aux Européens, et la visite de Tlemcen complète utilement celle de l'admirable cité marocaine.

Les monuments musulmans de Tlemcen ont fait l'objet d'assez nombreuses études. On leur en consacrera sans doute d'autres encore. La liste des œuvres de cette époque féconde ne semble pas d'ailleurs près d'être close. Alfred Bel, à qui l'on doit tant de précieux travaux sur les deux Maghrib, a découvert, dans les villages des Beni Snous, quatre petites mosquées¹, dont les dispo-

1. A. BEL, *Les Beni Snous et leurs mosquées*, ap. *Bulletin archéologique*, 1920 pp. 470 sq ; G. MARÇAIS, *Manuel d'art musulman*, II, p. 524.

sitions assez inattendues attestent le rayonnement que projetait sur la région la capitale des 'Abd el-Wâdides.

On a d'autre part signalé l'intérêt que présentaient les ruines d'Honaïn¹. Honaïn, sur la côte d'Oranie, à 40 kilomètres de la frontière marocaine, fut le port de Tlemcen. Les bateaux, qui, passant sous la grande arche de la Porte de la Mer, venaient s'abriter dans son port intérieur, débarquaient des marchandises qui alimentaient les bazars tlemceniens. La perte d'Honaïn et des pistes qui y aboutissaient était pour Tlemcen un accident redoutable. On comprend l'empressement que ses ennemis de l'Ouest mettaient à s'assurer la possession d'une ville maritime si utile à la vie économique de l'arrière-pays. Les Merfnides n'y manquèrent pas et ils marquèrent leur passage, ici encore, par des constructions. C'est vraisemblablement à eux que l'on doit attribuer les portes décorées qui s'ouvrent dans le périmètre des murs. Le détail des ornements permet d'en faire honneur à Aboû'l-H'assan, un des bâtisseurs les plus actifs de la dynastie.

Le développement logique de l'art musulman d'époque moresque devait se manifester comme une cristallisation de formules, un appauvrissement de l'invention. La fin du xiv^e siècle en porte déjà les signes. Le xv^e siècle — époque de crises politiques — ne nous a laissé aucune œuvre de valeur.

La troisième période, pour laquelle on peut adopter comme point de départ la prise d'Alger par les Turcs en 1516, ne nous réserve pas non plus de grands sujets d'admiration ; elle mérite toutefois qu'on s'y arrête. Pour un domaine aussi indigent en sources écrites que l'Algérie des trois derniers siècles, les monu-

1. Cf. R. BASSET, *Nedromah et les Traras*, Paris, 1901, pp. 95 sq. ; CANAL, ap. *Bulletin de la Société géographique d'Oran*, 1884, pp. 16, sq., 1886, pp. 174 sq. ; DE LORRAL, *Tlemcen*, ap. *Tour du Monde*, 1875 ; G. MARÇAIS, *Recherches d'archéologie musulmane, Honaïn*, ap. *Revue africaine*, 1928, pp. 333, sq.

ments, les inscriptions, les objets d'art mobilier ne sauraient être des documents négligeables.

Le centre politique du pays est Alger, petite cité maritime, obscure la veille encore, et que la menace espagnole a fortuitement désignée à l'attention des aventuriers levantins, champions de l'Islâm. Dans cette ville pauvre de traditions, les modes turques s'installent comme chez elles ; les formes du gouvernement sont des importations turques, comme les habits dont se vêtent hommes et femmes¹ et la cuisine qu'ils mangent. Presque rien ne subsiste de moresque dans les fondations architecturales postérieures au xvi^e siècle. Le type des édifices religieux est renouvelé. Devoulx², dans l'étude très consciencieuse qu'il a consacrée aux sanctuaires d'Alger, signale, outre la Grande Mosquée almoravid³, un autre oratoire encore existant, Sidi Ramd'ân, qu'il considère à juste titre comme antérieure aux Turcs : ce sont des mosquées maghribines à salle hypostyle, se décomposant en nef^s parallèles. Les mosquées d'époque turque sont tout autres. Le type le plus habituel comporte une grande coupole de plan octogonal portée sur des colonnes et entourée de galeries couvertes de coupole^{ttes} ou de voûtes d'arête. C'est en Asie Mineure qu'il convient d'aller chercher les modèles de ces sanctuaires algériens. La mosquée la plus importante de l'Alger turc, la mosquée de la Pêcherie³, relève d'autres influences. On trouve à Constantinople les prototypes de cette haute coupole ovoïde sur pendentifs appuyée sur quatre grands berceaux.

1. Cf. notre étude, *Le Costume musulman d'Alger*, Paris, 1930.

2. DEVOULX, *Les édifices religieux de l'ancien Alger*, ap., *Revue africaine*, 1862-1870.

3. Cf. DEVOULX, *Édifices religieux de l'ancien Alger*, tir. à part, pp. 132 sq. ; GUADET, *Éléments et théorie de l'architecture*, III, pp. 453-460. Sur l'architecture civile et religieuse de l'Alger turc, cf. notre *Manuel d'art musulman*, II, pp. 771 sq.

Les palais habités par les maîtres de la Régence ont disparu ou nous sont parvenus très remaniés par leurs hôtes successifs. Ces demeures princières ne présentent d'ailleurs, — tel le palais du dernier bey de Constantine¹, — qu'un médiocre intérêt artistique. Les demeures privées, de dimensions plus modestes, semblent plus dignes de retenir l'attention. Il en est de charmantes, tant à la ville, — dans ce quartier de la Casbah, qui enchantait Fromentin, — que dans la banlieue d'Alger, qu'elles fleurissent de leur tache blanche. Le plan est simple, mais prête à des variations pleines de fantaisie. La cour centrale à galeries encadrée de chambres très larges, peu profondes et défoncées d'alcôves : tel est le thème habituel, peut-être en partie hérité de traditions locales anciennes. En façade, les étages supérieurs sont guindés sur des poutres obliques et forment encorbellement ; des auvents abritent la porte, qui s'ouvre sur de longs vestibules. Cette ordonnance extérieure vient en droite ligne du Levant.

Plusieurs de ces demeures ont fait l'objet de relevés utiles² ; on souhaite de les étudier plus complètement dans un livre en préparation ; en attendant qu'il paraisse, on trouvera agrément et profit à consulter l'album où le général Broussaud a reproduit les faïences si diverses de décor et de provenance, — italiennes, tunisiennes, hollandaises, françaises, espagnoles, — qui tapissaient les murs des beaux logis algérois.

La variété plaisante et nullement inharmonieuse qui se marque dans cette parure céramique peut passer pour assez caractéristique de l'Alger turc. Alger, ville de corsaires et de parvenus sans traditions, se fournissait au moyen d'achats, de dons ou de prises, des

1. Cf., FÉRAUD, *Monographie du palais de Constantine*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1867, XI, pp. 1 sq.

2. Voir principalement, GAVAULT, *Notice sur la bibliothèque-musée d'Alger*, ap. *Revue africaine*, 1894, pp. 241 sq. ; Cotereau, *La maison musulmane d'Alger*, ap. *Les chantiers nord-africains*, 1930.

produits de l'Europe chrétienne. Les glaces, les marbres et les coffres dorés venaient d'Italie, les verreries de Bohême, les pendules d'Angleterre, les velours de Gênes, les soies de Lyon.

Une partie notable des accessoires de la vie turque n'est turque que par destination. Quelques techniques pourtant peuvent être considérées comme des apports des derniers maîtres du pays. Les dinandiers copient des formes de plats couverts, de pots pour le bain, d'aiguières, de plateaux dont l'origine orientale n'est pas douteuse ; les armuriers s'inspirent de formes de sabres et de pistolets venus d'Orient avec les janissaires. Mais surtout les arts du tissu s'enrichissent de procédés et de décors, qui passent des harems de Brousse ou de Stamboul aux harems d'Alger. Ainsi sont nées ces broderies de soie sur étamine ou sur toile que les amateurs avisés se disputent maintenant à coups de dollars. Des me'Allemât, maîtresses réputées, enseignaient aux filles de bonne maison le secret du « point ture », du « point diagonal » et du « matelassé », avec les dessins appropriés aux grands rideaux de portes, aux serviettes et aux bonnets de bain. La tradition de cet art féminin était bien menacée de disparaître il y a quatre-vingts ans. Une femme de goût, Mme Luce, la recueillit et la transmit à sa petite fille, Mme Ben Aben, qui fut la dernière des me'Allemât, joignant au respect des traditions le sens décoratif le plus délicat. Une exposition organisée à Alger en 1905¹ remit en honneur la broderie barbaresque. Peu après, la collection réunie par Mme Ben Aben vint enrichir le musée de Mustapha, qui se trouve le mieux pourvu avec le Victoria and Albert Museum² et le musée de Chicago.

1. Cf. G. MARÇAIS. *L'Exposition d'art musulman d'Alger* (avril 1905) Paris, 1906; ID. *L'Exposition d'art musulman*, ap. *Revue africaine*, 1906, pp. 280 sq.

2. Cf. *Catalogue of Algerian embroideries (Victoria and Albert Museum-Department of textiles)* Londres, 1915.

Comme la Tunisie et le Maroc, l'Algérie eut ses tapis¹, inspirés de ceux que produisait l'Asie Mineure et que rapportaient les marchands ou les pèlerins. Alger n'en fabriqua pas — la laine n'est pas matière proprement citadine — ; elle achetait les tapis du Guergour (Petite Kabylie) vendus à Sétif ou les tapis de Qal'a, non loin de Mascara, où l'on comptait de nombreux métiers. L'imitation des modèles orientaux est, là encore, évidente, elle est plus ou moins adroite, et des éléments locaux en modifient profondément le caractère.

Une place importante doit être faite, dans l'ensemble des œuvres algériennes, à ces traditions autochtones, à ce substrat artistique, qui transparait sous les apports étrangers et s'affirme si vivace et si persistant. La Grande Kabylie est le principal refuge de ces techniques et de ces décors anciens ; elle fabrique des bois sculptés², des bijoux d'argent, enrichis de corail et d'émail cloisonné, des poteries³ et des tissus à petits éléments géométriques généralement rectilignes — triangles, losanges et zigzags — d'une sobre polychromie. D'autres régions conservent le même style, tels l'Aurès et le Mzâb. Ce sont en même temps des pays où s'est

1. Sur les industries indigènes de l'Algérie et en particulier la fabrication des tapis, cf. Marius VACHON, *Les industries d'art indigènes en Algérie*, Alger, 1902 ; VIOLARD, *Des industries d'art indigène en Algérie*, Alger, 1902 ; Capitaine GAUTIER, *L'industrie des tentures dites « dokkali » au Gourara et au Toual*, Alger, 1913 ; A. DELAYE, *Notions pratiques de tissage manuel sur métiers à hautes lisses*, préface de Mme Bel, Alger, 1928 ; L. BONNET, *L'Industrie du tapis à la Kalaa des Beni Rached*, Alger, 1929.

2. Cf. G. MARÇAIS, *Note sur un coffre kabyle (Matériaux pour un catalogue du Musée de Mustapha)*, ap. *Revue africaine*, 1927, pp. 92 sq.

3. Cf. VAN GENNEP, *Études d'ethnographie algérienne*, ext. de *Revue d'ethnographie et de sociologie*, Paris, 1911, pp. 13 sq ; RANDALL-MACIVER et WILKIN, *Libyan notes*, Londres, 1901 ; G. MARÇAIS, *Notice sur deux vases trouvés à Constantine*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1913, pp. 176 sq ; Id., *Notice sur les poteries trouvées dans la grotte aux pigeons à Constantine*, ap., même *Recueil*, 1918, pp. 37-38.

maintenue la langue berbère ; cet art, d'un archaïsme si affirmé, apparaît comme un art berbère. Les autres parties de la Berbérie, où les dialectes autochtones ont subsisté, notamment les massifs de l'Atlas marocain, compléteraient les notions que l'Algérie nous permet d'entrevoir. Mais il y aurait lieu d'étendre plus largement le champ d'étude, de rechercher en Tripolitaine, en Éthiopie, en Arabie même, les formes d'art parentes, d'en établir un classement, dont le principe échappe à un examen superficiel, peut-être même d'en reconnaître les origines. On entrevoit là, — pour demain, — tout un ensemble d'enquêtes et de monographies, qui peuvent tenter à la fois l'ethnographe et l'historien de l'art. Elles permettront de combler une importante lacune dans notre connaissance encore bien fragmentaire du monde algérien.

CHAPITRE IX

LES ESPAGNOLS EN ALGÉRIE¹ 1492-1792

par Fernand BRAUDEL
Professeur agrégé d'histoire au lycée d'Alger

La conquête française a été précédée, en terre d'Afrique, par les tentatives d'établissement de l'Espagne dont le succès n'a pas marqué le terme, mais qui, par leur ampleur, par leurs procédés, par leurs enseignements méritent attention. Cette expérience espagnole débute approximativement en 1492, au lendemain de la prise de Grenade, et s'achève, si l'on ne considère que l'Algérie actuelle, l'année même de l'évacuation d'Oran, en 1792. C'est ainsi trois siècles d'histoire qu'il faut étudier pour porter un jugement d'ensemble sur les multiples entreprises des Espagnols et reconstituer la courbe de leur politique africaine.

Ce champ de recherches a été très mal exploré. La première étude d'ensemble, écrite en 1844 par Pellissier de Reynaud², n'a

1. Nous nous rendons bien compte de l'anachronisme du mot *Algérie* appliqué au Maghrib central dès le xv^e s. La commodité du terme nous a paru justifier son emploi dans un sens strictement géographique.

2. Pellissier DE REYNAUD, *Expéditions et établissements des Espagnols en Barbarie* in *Exploration scientifique de l'Algérie*, t. VI, Paris, 1844, in-8°, 440 p. Le mémoire qui nous intéresse occupe les premières pages du volume, 3-120.

été ni reprise ni vraiment complétée. L'ouvrage utile de Galindo y Vera¹, paru en 1884, est un recueil de faits sans plus. La brochure de Froelicher² publiée en 1903 est un résumé clair mais trop rapide. Les éléments mêmes d'une bonne mise au point font défaut. De très nombreuses études de détail³ ont, sans doute, été publiées, dans des revues locales, à Alger, Tunis et Oran, et quelques-unes sont excellentes, des renseignements précieux se trouvent aussi dans les ouvrages généraux comme ceux de Duro ou de M. Merri-man ; mais les publications de documents originaux n'ont pas mis à notre portée la millième partie des ressources des archives espagnoles et européennes. Elie de la Primaudaie⁴ n'a traduit ou publié que la moitié des papiers du fonds espagnol, assez pauvre d'ailleurs, du Gouvernement général de l'Algérie. Cat⁵ n'a rapporté de sa mission bibliographique en Espagne qu'une poignée de documents. Les *Sources inédites de l'histoire du Maroc*⁶ contiennent, sur Oran

1. GALINDO Y VERA, *Historia, vicisitudes y política tradicional de España respecto de sus posesiones en las Costas de Africa desde la monarquía gótica y en los tiempos posteriores á la restauración hasta el último siglo*, Madrid, 1884, in-8°, 482 p.

2. FROELICHER, *La domination espagnole en Algérie et au Maroc*, Paris, Lavauzelle, s. d. [1903], in-8°, 39 p.

3. Pour le détail des références bibliographiques, dans lequel nous ne pouvions pas entrer, se reporter à la seconde édition du livre classique de M. Alonso SANCHEZ, *Fuentes de la historia española*, Madrid, 1927, in-8°, et à notre étude parue dans les numéros des 2°, 3° et 4° trimestres 1928 de la *Revue Africaine, Les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*. Les publications postérieures à 1928 sont indiquées dans le cours du présent chapitre.

4. LA PRIMAUDAIE, *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique (1506-1574)*. Alger, Jourdan, 1866, in-8°, 323 p. L'historique et l'inventaire du fonds espagnol qu'a utilisé La Primaudaie ont été écrits par JACQUETON, *Les Archives espagnoles du Gouvernement Général de l'Algérie*, 1894, in-8°.

5. Cat. *Mission bibliographique en Espagne*, Paris Leroux, 1891, in-8°.

6. H. DE CASTRIES, *Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Archives et bibliothèques d'Espagne*, t. I, Paris et Madrid, 1921, in-8°.

particulièrement, des renseignements de première main, mais naturellement peu nombreux. L'énorme *Colección de documentos ineditos para la historia de España*¹, enfin, offre, sur le chapitre d'histoire qui nous intéresse, le plus riche des répertoires, mais les indications qu'on y trouvera, malgré leur nombre et leur précision, sont assez disparates et encore bien incomplètes. Le récent mémoire de M. G. Ortiz de Montalván, *Archivo General de Simancas, su documentación referente á Argel*², en nous révélant, sur un point précis, les ressources du grand dépôt espagnol, nous montre la tâche nécessaire de demain. Il faut compléter notre information.

Dans les lignes qui suivent nous indiquerons simplement les grands faits qui se dégagent de nos connaissances présentes et les lacunes qu'il serait utile de combler.

On se trouve amené forcément, pour préciser le développement des entreprises espagnoles, à considérer le confluent de trois grandes histoires, celle du Maghrib, celle de l'Espagne, celle du monde européen. L'Espagnol joue sur plusieurs tableaux à la fois et les luttes européennes où il engage sa fortune le détournent constamment du maigre profit des aventures africaines où l'entraînent, de temps à autre, les intérêts et les passions de l'Espagne.

La conquête espagnole a, par suite, trois aspects, suivant qu'on la regarde au travers de l'histoire nord-africaine, espagnole ou européenne. Les historiens ont presque constamment insisté sur un seul de ces aspects et ne nous ont donné, en général, qu'une vue partielle des événements. Dans cette brève étude, on a, chaque

1. *Colección de documentos ineditos para la historia de España*, Madrid, 1842-1895, 112 vol. in-8°, une table commode de cette collection se trouve dans Barrau-Dibigo et Foulché-Delbosc, *Manuel de l'Hispanisant*, t. II (Collections) New-York, 1925, in-8°, 446 p., pp. 113-179.

2. Ce mémoire, encore inédit, a été lu au II^e Congrès National des Sciences Historiques d'Alger, en avril 1930. Il paraîtra sous peu dans les actes du Congrès, dont la *Rev. Afr.* assure la publication.

fois que la chose a été possible, posé les problèmes dans leur ensemble, mais on a concentré la lumière, sur les faits qui se rapportent aux pays que nous désignons aujourd'hui sous le nom d'Algérie. L'objet même du présent recueil nous imposait cette restriction.

I. — LES ORIGINES

C'est contre le Maghrib central — l'Algérie actuelle — que se porte l'effort initial de la conquête espagnole. Le premier fait digne d'attention n'est-il pas la prise de Mers-el-Kebir, en 1505¹ ? Les événements antérieurs ne présentent, en effet, qu'un médiocre intérêt. En 1493 les voyages d'exploration de Leczano et de Lorenzo de Zafra, au Maroc, de Lorenzo de Padilla, dans le royaume de Tlemcen, ne mettent pas en cause l'existence d'une véritable politique de conquêtes africaines. La prise de Melilla, en 1497, a les allures d'un accident. L'évacuation préalable de la ville par les Maures décida le duc de Medina Sidonia à tenter le coup de main qui devait si heureusement et si facilement réussir. Les Rois Catholiques confièrent au duc, à titre héréditaire, la lieutenance de Melilla qui, pendant de longues années, fut comme un fief de la famille des Medina « les Portugais, note un écrivain espagnol du xvii^e siècle², se moquaient des Espagnols, parce qu'ils possédaient seulement Melilla sur la côte africaine, et que cette ville dépendait du duc de Medina Sidonia qui l'avait conquise et non du roi de Castille ». On a ainsi l'impression, dans l'affaire de Melilla, qu'il s'agit beaucoup plus de l'initiative d'un grand seigneur que de la politique des Rois Catholiques. Diégo Suarez³ nous raconte lon-

1. Au sujet de cette date, voir E. DE LA PRIMAUDAIE, *op. cit.* p. 8 note 2.

2. DIÉGO SUAREZ, La phrase dont nous donnons la traduction est citée par Berbrugger, *Mers-el-Kebir, Revue africaine*, t. IX, p. 259, note 1.

3. BERBRUGGER, *art. cit. passim*.

guement les différends qui opposèrent, et cela bien avant la chute de Grenade, les marins de Majorque, d'Alicante et de Carthagène aux corsaires d'Oran et de Mers-el-Kebir. Il se complait à faire l'inventaire des prises, à expliquer les subterfuges, à détailler les exploits dont aucun document malheureusement ne nous permet de vérifier l'exactitude. Véridiques ou enjolivés, ces actes, après tout, relèvent de l'initiative privée¹, ils n'engagent pas la responsabilité des milieux dirigeants de l'Espagne, et, malgré les affirmations de Diégo Suarez, il est douteux qu'ils aient, à eux seuls, provoqué l'expédition de 1505.

Par les effectifs engagés, par les répercussions qu'elle entraîne, la prise de Mers-el-Kebir est un événement sans précédent. Elle marque le début véritable de la croisade espagnole. N'a-t-elle pas été la préface de l'occupation d'Oran, en 1509, le point de départ, par suite de ces multiples entreprises qui remplissent l'année 1510, prise de Bougie, soumission d'Alger, de Mostaganem, de Ténès, construction du Peñon de Argel, établissement du protectorat espagnol sur le royaume de Tlemcen et enfin prise de Tripoli de Barbarie ? Si l'on néglige ce dernier et tardif succès, tous ces événements se déroulent dans la région algérienne et peuvent sembler comme les premiers actes d'une conquête plus large. Faut-il s'en étonner ?

Les circonstances ont poussé la conquête espagnole dans la direction du Maghrib central. Quand les premières attaques espagnoles se déclanchent, le Maroc, en effet, n'est plus libre, les Portugais s'en sont réservé la conquête, depuis longtemps déjà. Ils ont pour eux les droits du premier occupant, — la prise de Ceuta date de 1415, — et ceux que confèrent les traités. Le Portugal a

1. De même les propositions du comte de Tendilla qui s'offrit, nous dit-on, à conquérir le littoral nord-africain d'Oran à Alger, pour les Rois Catholiques.

su, dans des circonstances que les historiens n'ont pas étudiées de très près, faire reconnaître ses droits sur le Maroc par l'Espagne elle-même. En 1479, le traité d'Alcaçovas, en 1494, l'accord de Tordesillas, ont réservé aux Portugais la « conquête du Maroc¹ ». Malgré la sanction donnée à ce dernier règlement par la papauté, la « querelle » des deux couronnes, au sujet des conquêtes africaines se poursuivit assez vive jusqu'en 1508, date de la prise du Peñon de Velez².

Ces faits, auxquels on accorde ordinairement une simple mention, apparaissent, à la réflexion, avoir eu une singulière importance. Géographiquement, la zone naturelle de l'expansion espagnole aurait dû être la région marocaine. Le Maroc est le prolongement direct de l'Espagne. C'est vers le Maroc, de préférence à toute autre région du Maghrib, que se dirigera toujours le commerce espagnol. Les grands ports espagnols, pour les relations avec l'Afrique du Nord, hier comme aujourd'hui, sont les villes méridionales de la péninsule, Séville, Cadix, Malaga, Carthagène, situées au voisinage du Maroc. Les marins espagnols au xvi^e s. fréquentent surtout les marchés marocains et, en Méditerranée, ne s'aventurent que rarement, vers l'Ouest, au delà d'Oran. La mainmise des Portugais sur le Maroc, on dirait volontiers le monopole portugais, a rejeté vers l'Est les entreprises de l'Espagne³ et cela

1. Indications bibliographiques dans H. DE CASTRIES, *op. cit.* p. iv. notes 2 et 3.

2. Au sujet des discussions soulevées par la prise du Peñon, se reporter aux documents publiés par GALINDO Y VERA, *op. cit.*, p. 351 sq. Sur les querelles hispano-portugaises nous signalons l'importance d'un passage inédit de Diégo Suarez, *Fragments d'une histoire d'Afrique*, Mss, A. du Gt Gal de L'Algérie, C. 3, p. 293, commençant par ces mots : « Avian sintido mucho los Reyes Catolicos Fernando y Doña Isabel de que los Portugueses uviesen tocado en la conquista de la costa de Africa pertenecente a los Reyes de Leon y Castilla... »

3. De même à l'époque contemporaine l'occupation de la Tunisie par les Français a rejeté la conquête italienne vers l'Est, vers la Tripolitaine.

n'a pas été un bien, du point de vue espagnol. Dès le principe, l'expérience espagnole, en Afrique du Nord, s'en est trouvée déplacée et profondément modifiée. En 1580, quand Philippe II recueillera l'héritage portugais au Maroc, il sera impossible de réparer le temps perdu.

* * *

Nous disposons d'une littérature abondante sur les causes de la croisade espagnole. On ne peut en vanter, à parler franchement, ni l'originalité, ni l'esprit critique. Les auteurs ont reproduit invariablement, sans la moindre discussion, les mêmes arguments, appuyés, bien entendu, sur les mêmes exemples. Ils énumèrent, dans des développements variables, les causes religieuses, stratégiques, politiques, voire géographiques, de l'intervention espagnole. La forme change d'un auteur à l'autre, mais le fond demeure identique.

De Marsollier¹, qui écrivait au xvii^e s., jusqu'à N. Blum², dont le travail date d'une trentaine d'années, tous les historiens du cardinal Ximénès ont insisté sur les causes religieuses des entreprises espagnoles, sur leurs allures de croisade. Ces causes ne sont pas négligeables, mais elles ne sont pas les seules. Tout n'a pas été, nous le croyons fermement, *cruzada*, il s'en faut, dans les entreprises de l'Espagne. Le vieil ouvrage de Mas-Latrie³ a mis en circulation quelques idées assez justes sur les raisons stratégiques

1. MARSOLLIER, *Histoire du ministère du cardinal Ximénès*, Toulouse, 1643, in-12.

2. N. BLUM, *La croisade du cardinal Ximénès en Afrique*, Oran, 1898, in-8^o, ix-163 p. Livre insignifiant

3. MAS-LATRIE (COMTE DE), *Relations et commerce de l'Afrique septentrionale ou Maghreb avec les nations chrétiennes au Moyen âge*. Paris, Firmin Didot, 1886, in-12, v-550 p.

et politiques de la conquête espagnole. On nous a dit, en reprenant ses démonstrations, ses exemples et ses erreurs chronologiques, que les maîtres de l'Espagne avaient voulu, avant tout, en occupant les rivages nord-africains, aveugler les ports de course musulmans et séparer, du même coup, les musulmans maughrébins des musulmans de la Péninsule dont la *reconquista* chrétienne avait, au début, respecté la religion. La géographie, elle aussi, a joué un rôle. Ne peut-on pas faire remarquer, avec preuves scientifiques à l'appui, que le Maghrib et l'Espagne ne forment qu'un seul pays, qu'un bloc unique, que la mer, le détroit de Gibraltar et l'Océan n'insèrent dans cette masse continentale qu'une coupure imparfaite ? Le détroit est devenu, après la victoire de 1492, pour la première fois dans l'histoire, une frontière politique¹, mais la limite reste sans valeur et sans solidité. On peut conclure, en toute tranquillité, que l'Espagne, dans ces conditions, ne sera assurée de son avenir que le jour où elle deviendra maîtresse des côtes africaines qui lui font face. Songeons, en outre, que l'Afrique du Nord est un réservoir d'hommes pauvres, d'envahisseurs, que l'Espagne redoutera toujours des invasions nord-africaines, qu'elle en verra encore l'amorce, au temps de Charles-Quint et de Philippe II, dans les mouvements des corsaires algérois ou les projets plus ou moins réels des chérifs marocains !



Toutes ces explications contiennent une part de vérité probablement mais elles sont insuffisamment appuyées sur les faits.

1. La remarque est de E. F. GA TIER, *Les siècles obscurs du Maghreb*, Paris, 1927, in-8°, p. 280. Voir aussi G. DE REPARAZ, *Geografía y política, Veinticinco lecciones de historia naturalista*. Barcelone, Ediciones Mentora, 1929, in-16, 277 p., *passim*.

Si l'on veut, dans ce domaine, établir un chemin sûr il est nécessaire d'examiner de très près les circonstances initiales de la croisade espagnole.

Nous avons déjà indiqué qu'à notre avis, la conquête ne commençait réellement qu'en 1505. Cela veut dire que, de 1492 à 1505, la guerre d'Afrique, malgré les menus faits que rapportent les récits traditionnels, a chômé. L'Espagne n'a pas eu de politique conquérante en Afrique avant 1505. Les inquiétudes naturelles des Rois Catholiques à la suite de l'invasion de l'Italie par Charles VIII, les difficultés intérieures qu'entraîne la succession de Castille, au lendemain de la mort d'Isabelle la Catholique, nous indiquent les raisons de cette longue abstention.

Le changement que l'on note, à partir de 1505, a été provoqué, avant tout, croyons-nous, par une guerre intérieure que l'histoire générale néglige ordinairement. Les tentatives de Ximénès pour convertir les Maures de Grenade provoquèrent, parmi les sujets musulmans des Rois Catholiques, une grave révolte, qui s'étendit sur trois années, de 1499 à 1502. Les Grenadins durent se soumettre finalement et accepter le baptême. Cette guerre ne manqua pas de ranimer les passions religieuses du monde catholique. Ces luttes intérieures sanglantes et acharnées remuaient autrement l'âme populaire que les raids des corsaires musulmans. On pourrait presque énoncer comme une règle générale que les guerres espagnoles contre l'Islâm, durant les temps modernes, ont toujours présenté deux phases successives, une guerre intérieure, une guerre extérieure.

La révolte de 1499-1502 a rendu à l'Espagne le sentiment du péril islâmique et particulièrement du danger nord-africain. On disait couramment que le soulèvement de Grenade s'était déclenché sur l'ordre et avec la complicité des maîtres musulmans du Maroc. L'ambassade de Pierre Martyr d'Anghera au Caire prouve que les dirigeants de l'Espagne ont alors redouté quelque intervention de

l'Afrique musulmane en faveur des Grenadins. Pierre Martyr, aidé par les circonstances, empêchera la conclusion d'une « sainte ligue musulmane », qui aurait réuni, contre l'Espagne, toutes les puissances de l'Afrique septentrionale¹. Mais le danger venait beaucoup plus de l'Afrique Mineure que de l'Égypte. Les chrétiens de Valence, en 1503, à la suite d'incursions de corsaires barbaresques prenaient les armes et parlaient de se jeter sur les Maures valenciens qui, à cette date n'avaient pas encore été convertis².

C'est dans ces conditions, à la faveur de cette atmosphère d'exaltation religieuse, que Ximénès prépare ses expéditions africaines. Il fait reconnaître les côtes ennemies, lutte contre la mauvaise volonté évidente de Ferdinand le Catholique et finalement entraîne toute l'Espagne derrière lui. Cette guerre qui s'engage en 1505 seulement, par suite de multiples empêchements, nous apparaît comme la suite logique du soulèvement de Grenade qui a préparé les esprits et souligné les dangers à vaincre. Il n'est peut-être pas téméraire d'établir un rapport entre ces deux événements, conversion des Maures grenadins et castillans, occupation des rivages nord-africains. Nous ne disposons pas malheureusement d'une étude solide sur ce point. Au lieu de résumer des ouvrages antérieurs, nous avons plutôt, dans les lignes qui précèdent, eu tendance à chercher des preuves pour étayer cette hypothèse. Une étude complète de ces quelques années permettrait de reprendre entièrement le problème des origines de la conquête espagnole et, du même coup, éclaircirait un moment important de l'histoire de la Péninsule. En suivant la voie que nous indiquons, le problème cesserait d'être une dissertation générale, trop souvent abstraite, pour devenir exclusivement l'étude de cas concrets.

1. MARIÉJOL, *Pierre Martyr d'Anghera. Sa vie et ses œuvres*. Paris, 1887, in-8°, pp. 48-71. Par Afrique septentrionale nous entendons toute l'Afrique méditerranéenne.

2. GALINDO DE VERA, *op. cit.*, pp. 74-75.

On ne se contenterait plus, ainsi, d'offrir au lecteur une image plus ou moins conventionnelle de l'Espagne catholique à la fin du xv^e siècle, mais on examinerait la politique de Ximénès, sa personnalité si forte et si violente, les mobiles de sa conduite où les préoccupations temporelles se heurtent souvent aux ambitions spirituelles. Une telle méthode n'aboutirait peut-être pas à un éclaircissement complet, elle permettrait, assurément, de faire quelques pas en avant.

II. — LA PÉRIODE DES GRANDES EXPÉDITIONS, AU XVI^e SIÈCLE

Au XVI^e s. la question d'Afrique est, dans l'histoire de l'Espagne, un problème mouvant, qui, au gré des événements, se complique, se déforme ou se simplifie. Souvent elle déborde les cadres géographiques du Maghrib central, intéresse durant de longues années la Tunisie d'aujourd'hui, à plusieurs reprises Tripoli de Barbarie, au delà de l'île sablonneuse de Djerba, et même le Maroc, ne serait-ce qu'en 1564, lors de la reprise du Peñon de Velez. Le Maghrib central ne forme pas un groupement politique, ce n'est que petit à petit que s'est dégagée, du chaos politique des débuts du XVI^e s., la physionomie moderne de la Régence d'Alger. Par suite, ni à l'Ouest, ni à l'Est, ne s'élèvent de solides barrières politiques, capables d'arrêter, ou tout au moins de gêner, les entreprises espagnoles.

Dès la fin de l'année 1510, la politique espagnole dépasse les limites de la région algérienne. En 1509-1510, Pedro Navarro qui commande la flotte du Catholique, s'est rendu maître des escales essentielles de la côte algérienne, Oran, Alger et Bougie. Quand il met à la voile vers l'Orient, il n'est pas poussé cependant, comme on pourrait le supposer, par le désir de prendre possession de cette route littorale jusqu'en Tunisie et de créer, ainsi, un lien maritime entre l'Espagne et la Sicile. Le littoral nord-africain est une route

maritime déplorable et sans grand intérêt. Pedro Navarro est simplement préoccupé d'assurer la tranquillité des côtes siciliennes, dévastées continuellement par les pirates musulmans. En juillet 1510, il enlève d'assaut Tripoli, en août, il échoue devant Djerba. L'échec est aussi significatif, aussi révélateur que le succès qui le précède. A Djerba, comme à Tripoli, Pedro Navarro fait la guerre à la course musulmane. Peut-être aurait-il complété son œuvre, réparé son échec d'août 1510, enlevé Tunis, si les événements d'Italie ne l'avaient obligé, en février 1511, à abandonner l'Afrique du Nord¹.

La fortune des corsaires algérois doit constituer l'obstacle contre lequel se brisera, en définitive, la conquête espagnole. La lutte contre Alger demeure, durant le règne de Charles-Quint, le souci essentiel de l'Espagne. L'expédition victorieuse de Charles-Quint contre Tunis, en 1535, est une tentative dirigée contre Alger, que l'on cherche, alors, à séparer de l'Orient, c'est-à-dire des Turcs de Constantinople. Dans l'Ouest, à Oran, la politique du capitaine général, le comte d'Alcaudète², est dirigée contre la nouvelle et si dangereuse puissance. Le comte d'Alcaudète essaie d'interdire aux Algérois l'accès des vastes plateaux tlemcénien qui sont, à un certain point de vue, la frontière même de l'Espagne. La lutte se termine nettement en faveur des Algérois. En 1541, Charles-Quint échoue devant Alger. Dès 1542, le protectorat tunisien s'effondre. En 1551, les Turcs s'emparent de Tlemcen ; en 1555, ils enlèvent Bougie. L'année même de la mort du grand empereur à Yuste, le comte d'Alcaudète périt dans la désastreuse expédition de Mostaganem (1558).

1. Ch. MONCHICOURT, *La Tunisie et l'Europe. Revue tunisienne*, 1905.

2. RUFF, *La domination espagnole à Oran sous le gouvernement du comte d'Alcaudète 1534-1558*, Paris, 1900, in-8°, v-181 p. est le seul ouvrage consacré à la vie oranaise du xvi^e siècle qui présente de réelles qualités historiques.

Sous le règne de Philippe II, du moins de 1559 à 1574, les luttes nord-africaines prennent une nouvelle tournure. On continue, sans doute, à se battre, durant cette période, sur les côtes de l'Algérie, on songe même à mener une expédition contre Alger, à tenter un coup de main contre Bougie, mais toute l'attention du gouvernement espagnol se reporte sur les événements du pays tunisien. C'est contre les Turcs de Constantinople que la puissance espagnole doit faire front, contre leurs armadas qu'elle doit lutter. La Tunisie surveille les routes qui mènent d'Orient en Occident, de là son importance, de là le rôle que joue la petite forteresse de La Goulette dans la politique de Philippe II¹.

Notre intention n'est pas de reconstituer la trame assez confuse de ces événements du xvi^e s. Les historiens, le plus souvent dans des articles de la *Revue Africaine* ou du *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, ont posé les bases, d'un tel travail. Bien des points restent encore à éclaircir ou à préciser, mais la tâche est suffisamment avancée pour que l'on essaie de dégager, de la masse des faits connus, quelques problèmes d'une portée générale. Dans cet ordre de recherches il n'est pas difficile de s'apercevoir, et les historiens sont d'accord sur ce point, que tous les grands problèmes posés à notre attention par les entreprises espagnoles du xvi^e s. se rattachent, plus ou moins directement, à une seule question, le système de l'occupation restreinte. Tout se modifie dans la politique africaine de l'Espagne, mais cette question dominante reste, durant le xvi^e s. à peu près formulée dans les mêmes termes. L'examen s'en impose.

1. Pour plus amples détails voir notre article. *Rev. afric.*, 2^e, 3^e, 4^e trim., pp. 336-391.



Les Espagnols ont limité très tôt leur ambition conquérante à l'occupation de quelques points du littoral africain. Cet impérialisme restreint s'affirme dès 1510. Ferdinand le Catholique, ainsi que le prouve sa correspondance, ne songe, à ce moment, malgré les succès éclatants de Pedro Navarro, qu'à prendre possession des grandes escales nord-africaines. La conquête totale a peut-être été le rêve de Ximénès, mais on ne saurait être catégorique sur ce point. Isabelle la Catholique a songé probablement à l'occupation effective du royaume de Tlemcen, mais la mort l'empêchera de réaliser son projet. Bien des fois des conseillers bénévoles, — la race en fut toujours nombreuse en Espagne, — ont recommandé au gouvernement de s'emparer du Maghrib en son entier. Leurs papiers ont été conservés par la bureaucratie espagnole, on les retrouve aujourd'hui dans les liasses de Simancas, mais leurs arguments, très souvent fantaisistes, sont demeurés lettre morte. L'idée de la conquête totale apparaît ainsi dans l'histoire espagnole fugitivement et à l'arrière-plan, ses apparitions ne tireront jamais à conséquence. Les conceptions gouvernementales de l'Espagne, en matière d'entreprises africaines au xvi^e s., furent toujours dépourvues de largeur et de hardiesse. C'est dans l'ornière de l'occupation restreinte que la politique espagnole s'engage, dès le principe, et se maintiendra jusqu'à la fin.

Cette méthode porte la responsabilité de la faillite des entreprises espagnoles en Afrique. A la lumière des erreurs initiales de notre installation en Algérie, — la politique d'occupation restreinte a failli nous coûter très cher, — le fait apparaît indiscutable. Le succès même des Turcs d'Alger, au xvi^e s., dans la conquête des pays qui formeront la Régence, en montrant, par contraste, l'insuffisance des procédés espagnols, confirme ce jugement. Les Turcs n'occuperont, dans le Maghrib central, que quelques villes où ils

laisseront des garnisons chargées de surveiller les régions voisines. Ces villes, choisies pour leur valeur stratégique, commandent soit les routes de la mer comme Dellys, Cherchell ou Mostaganem, soit les pistes essentielles de l'intérieur comme Blida, Médéa ou Tlemcen. Les Turcs ont donc pratiqué, ainsi qu'on l'a fait justement remarquer, une politique d'occupation partielle¹, mais ils ont disséminé leurs garnisons dans tout le pays algérien, alors que les Espagnols les postaient exclusivement en bordure de la mer. Les Espagnols ont méconnu ainsi l'importance de l'arrière-pays maughrébin. En 1518, en 1543, maîtres de Tlemcen, ils n'y laisseront pas une garnison à demeure et se replieront vers la côte. Jamais ils n'ont essayé d'appliquer les méthodes « turques » dans l'intérieur du pays nord-africain. L'Afrique espagnole demeurera toujours un édifice sans fondations.

Les correspondances espagnoles du xvi^e s. nous parlent constamment de la frange littorale du pays maughrébin. Très rarement, les documents attirent notre attention sur les régions intérieures. Les Espagnols n'ont pas su voir, au delà de « l'Armor » nord-africain, l'arrière-pays, le Maghrib continental. Ils ont ignoré la plupart des événements qui s'y produisaient. Cette ignorance éclate en ce qui concerne l'arrière-pays algérois. L'espionnage espagnol ne s'intéresse qu'à la seule ville d'Alger et néglige les régions voisines. Au xvi^e s., des renégats corses, quelques juifs du ghetto algérois, quelques captifs, évadés ou rachetés, fournissent continuellement aux autorités espagnoles des renseignements circonstanciés et cependant assez fantaisistes sur la grande ville africaine, sur ses humeurs, sur ses complots, sur ses entreprises militaires ; par contre, la lecture de leurs témoignages ne nous apprend à peu près rien sur la Mitidja, sur les hauts plateaux du Sud, sur les tribus de l'Ouarse-

1. Analogue à celle que les Turcs pratiquaient au xvi^e s., dans la péninsule des Balkans.

nis ou sur les montagnes de Kabylie. En 1594, alors que l'expérience africaine de l'Espagne n'est plus à faire, on propose au Roi Catholique l'alliance du chef kabyle de Koukou contre les Algérois. Les conseillers de Philippe II ne savent pas quelle est la situation exacte du « royaume » de Koukou et sont bien embarrassés pour donner une réponse catégorique. On charge Jean André Doria d'une enquête à ce sujet. Il ne peut, dans sa réponse, datée du 6 juin 1594 et envoyée de Carthagène, qu'avouer son ignorance et son insuccès : « ... J'ai voulu m'informer de ce prince [de Koukou], écrit-il, auprès des gens familiers avec les choses de Berbérie, sans qu'ils puissent, d'ailleurs, deviner dans quel but. Je n'en ai trouvé aucun capable de me donner des renseignements sur lui¹... » Les Espagnols connaissent mieux, au xvi^e s. les plateaux du Pérou que l'arrière-pays d'Alger.

Réduits à la possession de quelques points de la côte nord-africaine, les Espagnols ne pouvaient contrôler la vie de l'immense pays maughrébin. Le Tell, avec ses pâturages, ses terres à céréales, était sans doute, la zone nourricière de l'Afrique du Nord, et la transhumance y amenait périodiquement les tribus nomades du Sud. Si l'Espagne avait possédé tout le littoral, elle aurait peut-être imposé sa volonté à la totalité du pays. Mais il ne faut pas oublier que ce ne sera jamais le cas. Au temps même de Ferdinand le Catholique, les Espagnols n'occupent, effectivement, que trois postes du pays algérien, Oran, le Peñon de Argel et Bougie. Bougie est bloquée entre les montagnes et la mer et n'a pas de « vues » sur l'intérieur, le Peñon est un îlot, Oran surveille les plaines qui l'environnent, mais son rayon d'action efficace ne dépasse pas une quarantaine de kilomètres.

L'influence espagnole ne s'exerce pas autour des places afri-

1. J. A. Doria à S. M. Carthagène, 6 juin 1594. A. G. de Simancas. Costas de Africa. Estado. Legajo 492, orig.

à des difficultés multiples quand on veut en saisir les origines et en expliquer la permanence.

caines, tant s'en faut. Les présides sont de petits mondes fermés, repliés sur eux-mêmes, des flots de vie chrétienne, en bordure des terres musulmanes. Le soldat y mène une existence misérable. Le ravitaillement des places vient presque exclusivement d'Europe, les tribulations alimentaires du soldat d'Afrique sont, de ce fait, continuelles. Les garnisons sont victimes des circonstances, des marchands, des fonctionnaires et même de leurs chefs, qui les exploitent sans vergogne. Les sorties, — nous dirions les razzias, les documents espagnols les appellent *jornadas* ou *correrias*, — permettent au soldat d'échapper à sa prison, de piller les douars indigènes, mais elles n'aboutissent pas à des résultats pratiques importants. Que ce soit à La Goulette, ou autour d'Oran, cette petite guerre de *jornadas* ne comporte aucune conclusion véritable.

Au point de vue religieux, la conquête espagnole a fait faillite de bonne heure. Les conversions en masse ne seront jamais possibles, en Afrique, comme dans la Péninsule. Quelques rares indigènes se feront baptiser par intérêt ou par peur. Dès le début, dans tous les traités signés avec les princes nord-africains, les Espagnols seront obligés de garantir aux musulmans le libre exercice de leur religion.

Diplomatiquement, le gouvernement espagnol élève des échafaudages fragiles : le protectorat tunisien, le protectorat tlemcénien, l'alliance chérifienne sont les plus connus de ces ouvrages que le moindre accident bouscule¹. Il a manqué à la diplomatie espagnole, et trop souvent, le seul argument qui comptât alors en Afrique du Nord, la force militaire.

On peut indiquer aisément les conséquences désastreuses, pour l'Espagne, du système de l'occupation restreinte, mais on se heurte

1. Sur l'alliance chérifienne se reporter au livre de Cour, *L'établissement des dynasties des chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs d'Alger*. Paris, Leroux, 1904, in-8°, pp. 149-148.

Les Espagnols ont appliqué, en Afrique, les méthodes de la guerre de Grenade. Après la capitulation de 1492, les chrétiens n'ont pas occupé tout le royaume conquis. Ils se sont contentés de prendre possession de quelques points du pays, la Véga, par exemple et les ports de guette de la côte andalouse. Le pays montagneux échappa à la surveillance des autorités espagnoles et là peut-être réside la cause de ses multiples révoltes. On a donc appliqué, dans le royaume de Grenade, avant d'en faire l'essai en Afrique, un véritable programme d'occupation restreinte. Rattacher les guerres africaines à la conquête de Grenade, c'est rejeter dans le passé espagnol le problème qui nous intéresse. On cherchera logiquement l'origine des méthodes de la guerre de Grenade dans les phases précédentes de la *reconquête*. De proche en proche, tout le passé de l'Espagne risque d'être mis en cause. A suivre cette seule voie, on aboutirait à des considérations générales analogues aux remarques si fines de Ganivet sur le « guerrero » espagnol, incapable de se plier aux lois de guerres méthodiques.

Le caractère espagnol, que l'on ne peut mettre, à notre avis, hors de cause, ne porte pas la responsabilité entière des méthodes d'occupation restreinte. A la base de cette politique, il y a des calculs, des intérêts et des habitudes qu'il est nécessaire d'indiquer.

L'occupation restreinte a toujours été le système le plus simple, le moins coûteux qui se soit offert à l'Espagne pour surveiller le pays nord-africain. Elle s'est imposée au gouvernement espagnol comme la solution du moindre effort. Elle ne préparait pas l'avenir, mais elle ne grevait pas lourdement le présent.

Derrière les murailles des forteresses espagnoles, quelques centaines de soldats suffisaient pour monter la garde quotidienne. Vers 1564-1566¹, le gouvernement de Philippe II entre-

1. Ces travaux se poursuivront durant tout le règne de Philippe II.

prend, dans toutes les places d'Afrique, de nombreuses réparations et d'importants travaux d'agrandissement. On multiplie les murs, les fossés, on augmente le nombre des pièces d'artillerie, on élève des bastions, on construit des cavaliers, mais l'effectif des garnisons demeure très faible. A La Goulette, en temps ordinaire, 1.500 hommes surveillent le pays tunisien, à Mers-el-Kebir et Oran, l'effectif total oscille autour de 2.000, les garnisons du Peñon de Velez et de Méhilla représentent peut-être un demi-millier de soldats. L'Espagne entend donc garder et surveiller le Maghrib avec quatre mille hommes, et un Maghrib irréductiblement hostile, qu'il faut disputer aux corsaires d'Alger, aux Turcs de Constantinople et aux indigènes du pays. Avec des effectifs aussi réduits on ne peut faire de conquêtes qu'en Amérique. A vrai dire, l'Espagne, par ses postes d'Afrique, songe plutôt à se garantir, à se défendre qu'à attaquer. Les présides ne sont que des avant-postes où l'on ne laisse que de petites garnisons suffisantes pour repousser une attaque brusquée, pour résister assez longtemps à un siège en règle et permettre à des troupes de secours de se réunir, de s'embarquer et d'arriver. Les places d'Afrique sont la « couverture » de l'Espagne dont les forces militaires réelles se trouvent dans la Péninsule même, à Naples et en Sicile. Pendant le beau temps, — la période des opérations militaires, — on renforce quelquefois les garnisons africaines, mais, à l'approche de l'hiver, les contingents supplémentaires sont rembarqués. Une telle organisation permet une sérieuse économie des forces, mais elle est dangereuse. Chaque fois que le secours s'organise trop tardivement, le poste espagnol d'Afrique est emporté. C'est le cas de Bougie, en 1555. Les mauvais temps ont retardé tellement l'organisation et la marche des secours que la nouvelle de la capitulation arrive à Naples avant que le prince Doria n'ait mis à la voile. C'est le cas encore, en 1574, quand les Turcs s'emparent du fort de Tunis et de La Goulette. En 1563, par contre, Oran et Mers-el-Kebir

résistent avec une telle ténacité que la flotte de Francisco de Mendoza peut arriver à temps et sauver les deux forteresses.

Dépourvus, assez tôt, de vastes ambitions conquérantes, les Espagnols trouvent de multiples avantages à maintenir leur système. Il est relativement facile de ravitailler les places littorales, de les secourir en cas de danger. Se maintenir à l'intérieur du pays aurait signifié des sacrifices considérables. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la nonchalance espagnole se soit accommodée, pour toujours, de la vieille solution.



En 1574-1581 une période s'achève. En 1574, les Turcs reprennent Tunis et La Goulette, mais se détournent bien vite du Maghrib pour consacrer leurs forces à la lutte qui reprend, plus violente que jamais, entre le Sultan et les Perses. L'Espagne de Philippe II va gaspiller ses ressources dans les grands conflits européens, règlement de la succession portugaise, lutte contre l'Angleterre d'Élisabeth, tentatives pour profiter de la décadence de la France déchirée par les guerres de religion. A côté des grandes luttes qui se déroulent dans l'Atlantique, dans les mers brumeuses du Nord, ou sur les frontières des Pays-Bas, les événements du Maghrib n'intéressent plus le Roi Catholique. En 1573, après la victoire de don Juan d'Autriche, on avait parlé, dans les milieux officiels, d'abandonner Tunis que l'on venait de conquérir. En 1575, la question de l'évacuation d'Oran fut posée et discutée par les conseillers du gouvernement¹. Ces signes de lassitude ne sont pas sans signification. Turcs et Espagnols, pour des raisons analogues,

1. Consulta del Consejo de Estado, 23 février 1575, Archives de Simancas. Guerra Antigua, L^o 78. A l'origine de cette consulte se place le rapport de Vespasiano Gonzaga à Philippe II. Oran, 23 déc. 1574, même legajo. Ce dernier document sera prochainement publié dans la *Revue Africaine*.

délaissent le champ clos de la Méditerranée et abandonnent à leur sort les pays maughrébins. Les négociations secrètes, menées à la cour du Sultan, ouverte, on le sait, à toutes les influences, peut-être dès 1571, expliquent aussi la tournure des événements. En 1577, notre ambassadeur à Venise annonçait la conclusion d'une trêve entre le Sultan et le Roi Catholique¹. La nouvelle était prématurée. Dès cette époque, sans doute, des accords provisoires s'ébauchèrent, plus ou moins officiellement, entre les deux parties. Il faut attendre le début de l'année 1581 pour se trouver en face d'un texte à peu près sûr, celui d'une suspension d'armes de trois ans, négociée et enfin conclue par le représentant de Philippe II à Constantinople, Jean Margliani² — le Mariglian des avis français — bien avant cette date, la grande période de la rivalité hispano-turque s'était terminée d'elle-même.

A la fin du xvi^e siècle, le Maghrib apparaît, du côté de l'Espagne comme du côté de la Turquie, libre de ses destinées. La trêve n'y est pas observée, ainsi que le note Haëdo et le fait est une nouvelle preuve de cette liberté. De temps à autre, le gouvernement espagnol est obligé de faire la police des côtes barbaresques³. Cependant le Maghrib achève de prendre sa physionomie des temps modernes. Trois groupes politiques se dégagent et se consolident lentement, le Maroc, les régences d'Alger et de Tunis. Dans le Maghrib central, les Algérois ont finalement gagné la partie.

C'est vers le Maroc, qu'en cette fin du xvi^e s., les hasards rejettent l'Espagne. En devenant maître du Portugal, Philippe II s'est emparé des présides portugais du Maroc. Si l'on ajoute à ces

1. Du Ferrier au Roi, Venise, 8 mai et 5 juin 1577. Charrière *Négoc. de la France dans le Levant*, t. III, p. 679.

2. Jean Margliani, ambassadeur de Philippe II à Constantinople, annonce dans une lettre datée du 5 février 1581 la conclusion de cette suspension valable jusqu'en décembre 1583. J. Margliani al C^{or} M^{or} de Castilla, 5 février 1581, copie, Simancas, E^o 1339.

3. Comme l'expédition de juillet 1576 contre les îles Kerkena, en bordure de la côte tunisienne, ou l'incendie d'Africa en 1597.

acquisitions les postes que l'Espagne a su conserver, sur la côte africaine, le Peñon de Velez, Méhilla, Mers-el-Kébir, Oran, on s'aperçoit que le centre de gravité de l'Afrique espagnole s'est considérablement déplacé vers l'Ouest. Mais, de ce côté, les perspectives d'avenir ne sont pas brillantes. Le Maroc s'ouvre trop tard aux entreprises de l'Espagne.

III. — LA DÉCADENCE AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES¹

Jamais plus qu'au XVII^e s. l'Afrique du Nord n'a attiré l'attention de l'opinion espagnole. N'assiste-t-on pas alors à un véritable envahissement de la littérature espagnole par le thème africain ? On s'était battu au XVI^e s. L'heure de la littérature, comme toujours, est venue plus tard, au siècle suivant. Dans les ouvrages des grands écrivains, Lope de Vega ou Cervantès, s'esquisse une Afrique de fantaisie, charmante et romanesque, qu'il ne faut pas toujours prendre pour une image exacte de la vérité. Mais, à côté des œuvres maîtresses du Siècle d'Or, ou du moins à l'étage inférieur, toute une littérature historique, infiniment plus modeste, mérite de retenir l'attention. Elle n'est pas étincelante, à coup sûr, mais elle abonde en renseignements exacts et utiles. Les œuvres d'Haëdo et de Diégo Suarez², pour s'en tenir à ces deux seuls exemples, nous

1. Sur toute cette période, il y a intérêt à avoir recours aux ouvrages classiques de MERCIER, de DE GRAMMONT, aux publications de documents de PLANTET et de DE GRAMMONT. Le meilleur résumé est le livre, que nous avons déjà cité de GALINDO Y DE VERA, *Costas de Africa*. Les faits sont exactement rapportés mais leur interprétation est médiocre. En français, le vieil ouvrage de PELLISSIER [DE REYNAUD], *Expéditions et établissements des Espagnols en Barbarie...*, peut être consulté avec profit. Les ouvrages bibliographiques de BARRAU-DIHIGO, FOULCHÉ-DELBOSC et Alonso SANCHEZ permettraient de compléter nos indications réduites à l'essentiel.

2. J. CAZENAVE, *Un chroniqueur de l'Algérie du XVI^e s., Diégo Suarez* communication faite au Congrès National des Sciences Historiques d'Alger (avril 1930).

offrent des images moins colorées et moins brillantes de la vie africaine que les récits du *Quijote*¹, mais assurément plus proches de la réalité. Il y aurait avantage, croyons-nous, à étudier ces témoignages littéraires et à montrer de quelle façon les écrivains espagnols ont vu le pays africain et compris son histoire. La conquête littéraire de l'Afrique du Nord par les Espagnols offrirait à l'historien un champ de recherches intéressantes. Ce qui touche à la pensée du Siècle d'Or ne saurait nous laisser indifférents. Cette tâche, malheureusement, reste encore entièrement à faire.

L'Afrique espagnole, dès la fin du règne de Philippe II, est frappée à mort. Son histoire, aux XVII^e et XVIII^e s., reste bien souvent sans portée. En Afrique, comme sur les autres théâtres, mais plus tôt peut-être que partout ailleurs, se manifeste le déclin de la puissance espagnole. Alors que l'Espagne passe, en Europe, pour l'arbitre de tous les conflits, elle fait déjà, au début du XVII^e s. en Afrique, figure de puissance secondaire. Par une sorte d'ironie, nous disposons, sur cette décadence, d'une quantité considérable de documents et d'études, alors que, si souvent, pour les époques antérieures, les précisions indispensables font défaut.

Trois questions dominent la masse des renseignements accumulés. Les historiens, dans leurs études, nous ont présenté soit des considérations sur le Maroc espagnol, soit des remarques sur la vie du centre oranais, soit le récit des tentatives espagnoles contre Alger, dont les corsaires continuent, comme par le passé, à ravager les côtes de la Péninsule. Nous laisserons dans l'ombre les problèmes qui touchent au Maroc, non qu'ils soient sans valeur, nous pensons même que le pays marocain a été le domaine le plus intéressant des entreprises espagnoles des XVII^e

1. Americo CASTRO, *Cervantes et l'ambiance de la Contre-Réforme. La captivité à Alger*, communication faite au Congrès National des Sciences Historiques d'Alger (avril 1930). Un volume n'épuiserait pas la richesse bibliographique du sujet.

et xviii^es., mais pour ne pas dépasser les limites de la présente étude.

La politique que nous nous proposons d'étudier se résume dans une double formule : défendre Oran, attaquer Alger.

En pays algérien, le gouvernement espagnol s'en tient strictement à cette tâche. En 1613, un capitaine marseillais, Louis Pascal, proposait au duc de Lerme d'occuper le golfe de Stora¹, où les Anglais, un instant, avaient voulu s'installer. Le marquis de Villafranca chargé d'examiner le mémoire de Louis Pascal, concluait au rejet de la proposition : « Il [le marquis] considère, disait le rapport, que Stora est un bon mouillage. Il croit que l'on pourrait tirer des profits certains de la pêche [en ces parages]. Mais, vu la difficulté que l'on a à pourvoir et à ravitailler Tanger et Ceuta, le Peñon [de Velez], Méhilla et Oran, qui sont en face et à si peu de distance de notre côte, alors qu'il n'y a à redouter, entre ces places, que la piraterie des seuls Maures de Tétouan dont les bateaux sont de faible tonnage [le marquis de Villafranca pense que] les navires qui feront le voyage de Stora, obligés de prendre la route qui mène d'Alger vers le Levant, risqueront chaque jour de se perdre. Si le profit [de l'exploitation de Stora] demeure minime, ces frais et ces risques seront d'un poids considérable. Si l'exploitation est fructueuse, avec la même facilité qu'ils ont pris Bougie, les Algérois pourront prendre Stora, ils l'attaqueront en hiver... Il nous sera difficile... de lui porter secours...². » De cette politique très prudente, les Espagnols ne se départissent que quand il s'agit d'assurer la sécurité d'Oran ou de frapper la puissance algéroise³.

1. *Lo que parece al Señor Marques de Villafranca y en esta conformidad se responde a Luis Pascual...* (1613). A. de Gt Gal de l'Algérie, 9^e liasse, 2 F, copie. Stora est situé auprès de Philippeville.

2. Pendant l'hiver en effet, il est difficile de naviguer en Méditerranée.

3. Le paragraphe suivant était déjà écrit quand nous avons pu prendre connaissance à loisir du travail déjà cité de M. G. Ortiz de Montebán. Ce travail indique, surtout pour la période des xvii^e et xviii^e siècles, de nombreux faits nouveaux, mais n'en fournit pas une analyse détaillée.

* * *

Les entreprises espagnoles contre Alger ont au moins un caractère commun, aux xvii^e et xviii^e siècles : elles échouant invariablement.

De 1601 à 1608, à la veille de l'expulsion des Morisques, le gouvernement de Philippe III se préoccupe constamment des corsaires algérois. On craint alors, en Espagne, au moment de la liquidation du problème morisque, une intervention des maîtres d'Alger. C'est la raison essentielle de l'expédition manquée de J. André Doria, qui se contente d'apparaître au large d'Alger, en 1601, et des menées espagnoles en Kabylie de 1594 à 1609, qui demeurent sans résultat positif¹. Le bannissement des Morisques, dont les historiens ont montré les conséquences si néfastes pour la grandeur de l'Espagne, a au moins procuré un avantage à la péninsule, la paix relative des régions méditerranéennes et levantines. Du même coup, l'Afrique du Nord est devenue moins dangereuse qu'auparavant pour l'Espagne, par suite de la disparition du Morisque, cet allié permanent du musulman nord-africain.

L'auteur montre que les intrigues espagnoles en Kabylie se prolongent au moins jusqu'en 1609, qu'en 1618-1619 les Espagnols firent des préparatifs sérieux pour surprendre Alger, que des marins hollandais et français offrent, constamment, soit de faire sauter l'arsenal algérois, soit de brûler les navires des rafs. Ce catalogue souligne la richesse et l'abondance des documents du xviii^e siècle relatifs aux tentatives d'O'Reilly et de Barcelo. Le titre des documents met en évidence l'interdépendance des affaires oranaises, marocaines et algéroises.

1. DE GRAMMONT : *H. d'Alger sous la domination turque*, Paris, 1887, pp. 141-148. L'auteur n'a pas corrigé, p. 145 une erreur typographique regrettable et fait vivre Philippe II sous le règne de son fils. Du même auteur, *Relation des préparatifs faits pour surprendre Alger...* Alger, 1882.

Ce sera environ un siècle et demi plus tard que s'organisera, en 1775, la fameuse expédition d'O'Reilly contre Alger. Les récits ne manquent pas à ce sujet. Ils encombrant, sous la signature de l'infatigable Berbrugger, les premiers numéros de la *Revue Africaine*¹. La meilleure mise au point de cette tentative dramatique se trouve dans un livre de Morel-Fatio, *Études sur l'Espagne*², mais les pages exactes et vivantes consacrées à cette expédition sont si bien perdues au milieu des descriptions de la noblesse espagnole du XVIII^e s. qu'étudie spécialement l'auteur, qu'elles ont à peu près passé inaperçues. Du reste, toutes ces études n'éclaircissent pas le problème des origines et des causes de la tentative d'O'Reilly. Le gouvernement espagnol a-t-il cherché à donner, par cette attaque, une solution aux difficultés oranaises, comme ce sera le cas en 1783-84 ? A-t-il voulu simplement mettre un terme à la piraterie algéroise, ou sacrifier à des rêves de croisade que l'on aurait tort de croire passés de mode dans l'Espagne du XVIII^e siècle ? On ne peut fournir une réponse à ces questions qu'en élargissant le problème, en examinant la situation de l'Espagne, à la fin du XVIII^e s. Il était plus facile de se limiter au seul récit des faits militaires. C'est le parti qu'ont malheureusement adopté les historiens.

1. Voici l'indication sommaire des articles publiés par BERBRUGGER dans la *Rev. Afr.*, t. III, pp. 436-441, t. V, pp. 31-40, t. VIII, pp. 172-187, 408-420, t. XI, pp. 458-467. La *Rev. Afr.* a également publié sur cette question, BRESNIER, *Traduction d'un récit indigène de l'expédition d'O'Reilly*, t. VIII, 334-346, Gal de SANDOVAL, *Lettre relative à l'expédition d'O'Reilly*, t. VIII. On trouvera, dans ce même tome VIII la traduction textuelle du manuscrit de Mazarredo sur l'expédition de 1775. A signaler encore : Major W. DALRYMPHE, *Voyage en Espagne et au Portugal dans l'année 1774, avec une relation de l'expédition des Espagnols contre les Algériens en 1775*, tr. française, Paris, 1783, pp. 243-257 ; C. D., *La dernière expédition des Espagnols contre Alger* ; *Revue de Paris*, 1837, t. XXXVII, pp. 199-208.

2. MOREL-FATIO, *Études sur l'Espagne*, 2^e série, 2^e édit., Paris, 1906, in-8^o, pp. 211 sq.

En août 1783, en juillet 1784¹, par deux fois, la flotte espagnole que commande don Angelo Barcelo échoue devant Alger. Aucun débarquement n'avait été prévu et par suite ne fut tenté, à la différence de ce qui s'était passé en 1775. Les vaisseaux se contentèrent à plusieurs reprises de bombarder la ville. Les dégâts matériels furent appréciables, mais l'effet moral à peu près nul. Au lendemain de l'échec de don Angelo Barcelo, l'Espagne dut acheter assez cher la paix désavantageuse qu'elle signa avec la Régence d'Alger¹.

* * *

La vie du centre oranais est beaucoup plus riche en enseignements que ces tentatives manquées. Des études détaillées² nous permettent de préciser l'organisation de ses ouvrages défensifs, la valeur de ses châteaux, de décrire l'agencement de ses quartiers aux petites maisons bâties « à la mauresque », d'indiquer l'emplacement des édifices publics, la destination des magasins, d'énumérer les multiples rouages de son administration. Il serait à souhaiter qu'un historien nous donnât, enfin, une description complète de ce petit monde espagnol. Une lacune, à coup sûr regrettable, se trouverait ainsi comblée.

1. *Rapport du consul de Kercy*, publié par G. Esquer à la suite de *Reconnaissance de Boutin*, coll. doc. inédits sur l'histoire de l'Algérie, 1927, in-8°. Sur le même sujet. *Document relatif à la deuxième entreprise de don Angelo Barcelo contre Alger, 1784*, *Rev. Afric.*, t. XXVI, 1882.

2. HONTABAT, *Relacion General de la consistencia de las plazas de Oran y Mozarquivir...* 1772. La traduction de ce rapport, dû au colonel espagnol Hontabat, a été publiée par les soins de M. le commandant Pellecat dans le *B. S. G. O.*, t. XLIV. Nous possédons deux autres documents du XVIII^e siècle, deux rapports de Vallejo, l'un publié par M. J. CAZENAVE dans la *Rev. Afr.*, 2^e et 3^e tr., 1925, l'autre par M. le commandant PELLECAT, dans *B. S. G. O.*, t. XLVI. Il convient d'ajouter à ces travaux le dernier article de M. J. Cazenave, *Les Gouverneurs d'Oran pendant l'occupation espagnole de cette ville*, *Rev. Afr.*, 3^e et 4^e tr. 1930.

Au xvii^e et surtout au xviii^e s., Oran s'est développé de façon notable. En 1772, la ville compte environ dix mille habitants¹, soldats, détenus et même indigènes. Là, comme dans tous les autres présides, majeurs et mineurs², comme en Espagne, les institutions se précisent, tout en se compliquant³. La vie est devenue plus large que jadis dans la place oranaise : ce n'est pas sans emphase assurément qu'on l'appelle au xviii^e s. la *Corle Chica*, la petite cour, mais un peu de la splendeur madrilène se glisse, à vrai dire, dans les cérémonies officielles qu'organisent ses commandants⁴.

Oran vit, en partie, aux dépens du pays qui l'encercle. Les tribus soumises — *los Moros de paz* — paient aux Espagnols l'impôt de la *romia* « Pour régler cette *romia*... une junte ou assemblée, dit un document espagnol de 1772, avait lieu dans Oran, chaque année, au mois de juin. Tous les cheiks et les chefs [des tribus soumises] y accouraient. On leur donnait un grand festin de poissons, de fruits secs et autres mets. On les régalaient d'une provision de tabac à fumer du Brésil, fort apprécié par eux...⁵ » « Les cheiks, dit ce même document, répartissaient la contribution et l'apportaient toute perçue...⁶ » La *romia* était payée en blé ou en orge, suivant des taux assez variables. Cet impôt en nature subvenait partiellement aux besoins de la garnison. Le pays oranais était aussi un marché d'achat pour les céréales. Mais, pour faire entrer dans

1. Ce chiffre représente un maximum.

2. Oran et Ceuta étaient qualifiés de « présides majeurs ».

3. L'ouvrage essentiel est la compilation d'Antonio PORTUGUES, *Colección general de las ordenanzas militares*, t. VIII, Madrid, 1765. Il fournit les ordonnances relatives aux présides pour la période 1665-1758. J. CAZENAVE, *Les Présides espagnols d'Afrique. Leur organisation au XVIII^e siècle*, *Rev. Afric.*, 1^{er} et 2^e trim. 1924, est une mise au point de la question.

4. J. CAZENAVE, *Pages d'histoire algérienne ; l'Afrique Latine*, 1923.

5. Rapport du colonel Hontabat, *op. cit.*, p. 110.

6. *Ibid.*, p. 110.

la forteresse le blé et l'orge des régions lointaines, les difficultés se multipliaient si bien que l'opération échouait plus souvent qu'elle ne réussissait. Oran, quelquefois cependant, possédait, grâce à son arrière-pays, assez de blé, non seulement pour assurer la vie de ses habitants, mais encore pour en exporter. Par arrière-pays d'Oran, il faut surtout entendre la zone comprise autour de la place « dans un rayon de 15 à 20 lieues ». L'autorité du capitaine général y était plus ou moins bien établie elle s'affaiblissait à mesure que l'on s'éloignait des remparts de la place et dépendait surtout du succès, du nombre et de l'efficacité des razzias¹.

Jamais Oran ne vivait exclusivement de son hinterland, même quand les *Moros de paz* payaient exactement leurs redevances, quand les achats de blé pouvaient se conclure facilement avec les indigènes et lorsque les « *correrias* » au delà de la sebkha avaient été fructueuses. Les ports espagnols de la Méditerranée envoyaient à Oran des denrées de première nécessité. Des bateaux marseillais ravitaillaient aussi la garnison². La vie matérielle était souvent difficile. De déplorables mesures administratives provoquaient des hausses importantes et définitives sur le prix des vivres les plus indispensables. Il est certain cependant que les conditions de l'existence oranaise se sont améliorées, aux xvii^e et xviii^e siècles, par rapport aux temps héroïques et misérables du comte d'Alcaudète³.

Les historiens ont négligé quelque peu ces questions économiques au profit des trois accidents dramatiques de l'histoire ora-

1. Sur les razzias espagnoles les auteurs se contentent d'utiliser le témoignage de Diégo Suarez. Sur les sorties de la garnison un exemple un peu simple est fourni par *Relacion verdadera de la gran victoria que el Sr D. Antonio de Zuñiga...* [7 octobre 1732], in *Guerras de los Españoles en Africa*, Madrid, 1881, pp. 381 sq.

2. Rapport du colonel Hontabat, *op. cit.*, p. 117.

3. Le contemporain de Charles-Quint, *El Viejo*, comme l'on dit quelquefois.

naise au XVIII^e s.¹, que l'on se contentera, ici, d'indiquer sommairement. En 1708 les Turcs s'emparaient d'Oran et de Mers-el-Kebir. Cette défaite ne se comprend, comme tant d'autres événements nord-africains, que dans le cadre de l'histoire espagnole. C'est au moment le plus difficile de la guerre de Succession d'Espagne que la place oranaise a été emportée². En 1732, le comte de Montemar rétablissait dans les deux places l'autorité du Roi Catholique. Le gouvernement espagnol n'avait pu se résigner, après la perte d'Oran, à ce que la ville demeurât, selon l'expression même de Philippe V, « une porte fermée à la propagation de ma religion sacrée et une porte ouverte à l'esclavage de la côte d'Espagne qui lui fait face³... » Il s'agissait, dans la pensée du gouvernement, d'une opération limitée, on donna donc l'ordre de se replier vers Oran⁴ aux chefs victorieux de 1732, désireux de pousser vers Mazagran et Mostaganem.

Par le traité du 12 septembre 1791⁵, les Espagnols, une soixantaine d'années plus tard, cédaient la place au Dey d'Alger ; les Turcs ne prendront possession de la ville qu'en 1792. L'abandon d'Oran, où la fortune avait si souvent souri aux armes de l'Espagne, pose à notre examen un problème difficile à résoudre. Il faut voir, nous dit-on, dans cette décision, non seulement un geste de lassitude, mais encore et surtout la conséquence logique du terrible

1. Si l'on néglige des événements comme l'expulsion des Juifs oranais, en 1669, ou le siège de la ville en 1688.

2. PELLISSIER [DE RAYNAUD], *op. cit.*, p. 109.

3. BERBRUGGER, *La reprise d'Oran par les Espagnols en 1732*, *Rev. Afr.*, t. VIII. Sur l'événement voir Pedro DE LA CUEVA, *Verdadera descripción de la expedición de Africa...*, s. d. Abbé BOULET, *Histoire de l'empire des chérifs...*, Paris, 1733, in-12, 174 p. Cet ouvrage contient une description de la reprise d'Oran.

5. DE GRAMMONT, *op. cit.*, p. 289.

4. Le texte en a été publié par GALINDO Y DE VERA, *op. cit.*, pp. 455-457.

tremblement de terre d'octobre 1790¹ qui, en renversant les remparts et en jetant les maisons à bas, a rendu la ville inhabitable et indéfendable. Cet accident a été décisif, en ce sens qu'il a permis à une certaine politique de triompher dans les milieux dirigeants de l'Espagne. Il faut bien dire que les conquêtes africaines n'ont pas eu, dans la péninsule, que des défenseurs passionnés, tant s'en faut. Les guerres d'Afrique ont eu leurs défaitistes, si l'on peut risquer l'expression, et cela dès le xvi^e s. C'est Vespasiano de Gonzaga qui, en 1574, propose déjà l'évacuation d'Oran; c'est, à la même époque, Philippe II lui-même qu'inquiète la politique aventureuse de son frère, don Juan d'Autriche, en Tunisie, et qui désire soit le démantèlement de Tunis, soit l'abandon du fort que les Espagnols y ont construit en 1573. Au xviii^e siècle, c'est Vallejo, dont le ton paraît singulièrement pessimiste quand il écrit, en songeant aux luttes passées. L'Espagne « a troqué [en Afrique] des monceaux d'or pour des montagnes de pierres² ». Nous devinons, derrière ces exemples connus, peu nombreux, l'existence, non pas d'un parti, mais d'une idée défaitiste qui a longtemps cheminé dans l'histoire espagnole. La catastrophe de 1790 lui a peut-être donné l'occasion de gagner du terrain et d'entraîner la décision du gouvernement. Est-il besoin de dire que cette question n'est pas élucidée ?

* * *

Une dernière remarque s'impose sur cette période. Les hispanisants n'ont entrevu qu'une partie de leur tâche, en nous retraçant l'histoire assez grise, il faut bien l'avouer, des présides espa-

1. J. CAZENAVE, *Le tremblement de terre d'Oran en 1790 et ses conséquences politiques, l'Afrique latine*, 1923. Sur le même sujet, Sanchez Cisneros, *Carta africana...*, Alcalá, 1799.

2. Vallejo in J. CAZENAVE, *Contribution à l'histoire du vieil Oran*, *Rev. Afr.*, 1925, p. 351.

gnols durant les xvii^e et xviii^e siècles. Les postes que gardent les soldats du Catholique sont des guettes d'où les sentinelles ont aperçu plus ou moins bien l'histoire si emmêlée du Maghrib moderne. Dans les archives espagnoles, d'innombrables liasses de documents n'ont, pour ainsi dire, jamais été consultées, où l'on trouverait des enseignements les plus divers, les plus curieux sur l'Afrique du Nord. Des recherches personnelles nous ont donné la conviction qu'au xvi^e siècle les renseignements fournis par les espions et les capitaines généraux manquent parfois d'intérêt, au point de vue de l'histoire nord-africaine. Mais aux xvii^e et xviii^e s. l'esprit d'observation, en Espagne comme en France, a fait des progrès. Les rapports espagnols sont une mine qu'il est regrettable de voir inexploitée. Nous ne voulions pas mettre un terme à notre étude sans signaler l'importance de cette lacune et l'utilité qu'il y aurait à la faire disparaître¹.

CONCLUSION

Parmi les échecs qui ont accablé l'Espagne moderne, ceux d'Afrique n'apparaissent pas avec leur importance véritable. Les pays barbaresques sont le domaine naturel de l'expansion ibérique. Il eût été plus facile, peut-être, de fonder des établissements durables en Afrique que dans les Flandres ou en Italie. L'Espagne a failli là, semble-t-il, à sa mission géographique. Pour quelles raisons ? A reprendre les arguments de cette étude on peut mettre

1. Le lecteur trouverait des renseignements détaillés sur les richesses des Archives de Simancas, les plus importantes de la Péninsule en ce qui concerne l'Afrique du Nord, mais non les seules utiles à consulter, dans la *Guja historica y descriptiva de los Archivos, Bibliotecas y Museos arqueologicos de España...*, in-8° Madrid, 1916, pp. 129-372, mais le guide le plus commode est l'ouvrage de Don Mariano ALCOCER MARTINEZ, *Guja del investigador*, Valladolid, 1923 ; un index en rend le maniement très facile.

en cause la volonté des gouvernants qui n'ont pas su apprécier à sa valeur la guerre d'Afrique et lui consacrer les forces vives du pays, les hasards de l'histoire enfin qui n'ont jamais donné à l'Espagne l'occasion de s'occuper à loisir de la conquête du Maghrib.

L'expérience de 1492 à 1792 n'est pas unique dans le passé de la Péninsule. C'est de trois expériences qu'il serait juste de parler. Au Moyen âge se placent les opérations fructueuses des marchands catalans¹ ; à l'époque contemporaine se situe la réussite des colons espagnols de l'Oranie française². Quelques constatations importantes se dégagent du rapprochement de ces diverses expériences. De 1492 à 1792, on ne trouve, dans cette zone frontière qu'est l'Afrique espagnole, l'équivalent ni du marchand médiéval, ni du colon d'aujourd'hui. On ne rencontre que des soldats, des ingénieurs, des flottes de guerre ; les croquis de l'époque ne nous montrent que des villes fortes, des fossés, des courtines, des magasins à poudre³... Ces trois siècles appartiennent au soldat espagnol. Bornons-nous, pour établir cette vérité, à l'examen rapide et exclusif du xvi^e siècle, le siècle des grandes entreprises⁴.

Les faits établissent clairement, en ce qui concerne cette période, non la faillite, mais l'inexistence de la colonisation espagnole. Ferdinand le Catholique a bien parlé de peupler les villes que Pedro Navarro avait conquises. On a signalé⁵ ce détail à plusieurs reprises mais en oubliant de dire que le projet royal était

1. Voir à ce sujet G. DE REPARAZ (fils), *Catalunya a les mars*. Préface de Gonzalo de Reparaz. Barcelone, Editorial Mentora, 1930, 252 p., in-16. Ch. VIII : Els Catalans al Magreb.

2. Aucun ouvrage d'ensemble à signaler sur cette importante question contemporaine.

3. G. ESQUER, *Iconographie de l'Algérie du XVI^e siècle jusqu'à 1871*. Paris, Plon, 1929, 3 albums in-fol., 1^{er} album *passim*.

4. Les indications qui suivent s'appuient sur des documents d'archives dont nous ne pouvons faire, ici, l'énumération complète.

5. LA PRIMAUDAIE, *op. cit.*, pp. 14 et 19.

demeuré lettre morte. Par deux fois, pour le moins, il fut question de coloniser les terres du cap Carthage¹, d'y distribuer des champs de blé, des vignobles et des olivettes, mais tout cela sans résultat. Les quelques civils assez misérables que protège, emploie et nourrit la garnison oranaise sont les seuls colons dont l'histoire puisse faire mention, mais ces employés militaires qui se prétendent d'authentiques descendants des compagnons de Cisneros sont-ils vraiment des colons ?

Le marchand espagnol n'a joué, sur la scène nord-africaine, qu'un piètre rôle ; ses actes ont échappé à l'observation des historiens en raison même de leur insignifiance et de leur rareté². Il existe un faible courant commercial entre l'Espagne et le Maroc³. L'industrie espagnole, avant de mourir, trouve, à Larache ou à Salé, un débouché pour les draps de Tolède et de Ségovie et probablement pour les armes de contrebande⁴. Ce trafic anime les ports de Malaga, Cadix, Gibraltar et Séville. Mais en Algérie, comme en Tunisie, le commerce espagnol est à peu près inexistant. Les « escuz » d'Espagne font sans doute prime sur le marché monétaire

1. Memorial de Rodrigo de Cerbantes, contador de la Goleta..., s. d., 1543-56, pp. *Rev. Afr.*, 1928, p. 424. — El duque de Alba à Chantonnay, Madrid, 18 janvier 1562, minute, Paris, Archives Nationales, K 1496, B 14, n° 36. Il est question dans cette lettre de donner à Antoine de Bourbon le royaume de Tunis. C'est là d'ailleurs un projet très fantaisiste. Le duc d'Albe indique la possibilité de créer sur les terres de Carthage une colonie de 4 à 5.000 maisons.

2. Les historiens ont au moins signalé les fraudes des fournisseurs chargés du ravitaillement des présides.

3. L'exactitude de cette remarque est établie par une série de documents capitaux du legajo E° 146 des Archives de Simancas : informations faites sur le commerce de Berbérie, à Cadix, 14 mars 1565, à Malaga, 15 mars 1565, à Gibraltar, 16 mars 1565. Se reporter également pour ces questions commerciales au livre déjà cité de De Castries.

4. Les documents sont abondants sur cette question

de Tunis¹ ou d'Alger², mais ils alimentent des échanges entre musulmans, Français et Italiens. Dans le Maghrib méditerranéen, les Marseillais occupent la première place. De nombreux documents signalent la présence des « naves » marseillaises le long des côtes barbaresques, à Alger, Tunis, Sousse et Tripoli. Les navires de Marseille³ vont même chercher dans les ports de l'Espagne levantine des marchandises qu'ils transportent ensuite, malgré les interdictions gouvernementales, à Alger ; au retour ils offriront aux Valenciens⁴ par exemple, des produits de Barbarie, blé, cuirs ou cire. Dans toute la Méditerranée le commerce espagnol souffre d'un manque presque complet de fret. C'est sur des navires étrangers, vénitiens, ragusains ou marseillais que les *proveedores* des armadas espagnoles embarquent les vivres et les munitions destinées aux présides d'Afrique. A Malaga, Alicante ou Barcelone quand les navires étrangers font défaut, le port n'abrite que quelques balancelles⁵, si l'on ne tient pas compte des flottes de guerre, c'est-à-dire des galères qui s'emploient le long des côtes d'Espagne à pourchasser les corsaires ou qui viennent embarquer, à destination de Gènes le plus souvent, les troupes levées dans la Péninsule « à son de tambourin »

1. Le fait est remarquablement mis en lumière par André-E. SAYOUS' *Le commerce européen à Tunis depuis le XII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e s* Paris, 1929, in-8°, 183 p.

2. La démonstration en est fournie par la simple lecture du catalogue, en cours d'impression, des documents du consulat français d'Alger (1579-1600), conservés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône.

3. Si l'on en croit les dénonciations espagnoles l'élément essentiel du trafic marseillais est constitué par la contrebande des armes.

4. L'ambassadeur de France en Espagne avait demandé la création d'un consulat français à Valence. Le gouvernement espagnol ne veut pas y consentir ; ce serait, d'après lui, encourager le commerce interlope des marseillais entre l'Espagne et la Barbarie. Note de chancellerie, s. d. [1576], Paris, Archives Nationales K 1539, B. 40, n° 65.

5. D'après la longue correspondance des *proveedores* de Malaga conservée, en partie, à Simancas dans la série Estado, Castilla.

Derrière le décor de l'Afrique espagnole on ne note ainsi ni un élan économique, ni un mouvement de colonisation. La médiocrité de la politique africaine de l'Espagne ne porte pas la responsabilité entière de cette double carence. Les masses espagnoles, en vérité, n'ont jamais collaboré activement à l'œuvre africaine, contrairement à ce qui s'est passé, vers la même époque, sur le théâtre du monde américain.

Cela n'explique-t-il pas, en partie, que le décor se soit si facilement écroulé ?

CHAPITRE X

LA CONQUÊTE ET LA COLONISATION DE L'ALGÉRIE

par Georges YVER

Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger

On a beaucoup écrit depuis cent ans sur l'Algérie¹. Les ouvrages proprement historiques, c'est-à-dire ceux où l'auteur étudie d'une façon objective les événements et les hommes, sont cependant peu nombreux et souvent de valeur médiocre. Beaucoup d'entre eux-même reproduisent sans rien y ajouter de nouveau des ouvrages antérieurs. Les indications qu'ils renferment permettent toutefois d'esquisser dans ses grandes lignes l'histoire de la conquête.

1. On ne peut donner dans ces quelques pages une liste même sommaire des principaux ouvrages relatifs à l'histoire de l'Algérie depuis 1830. Il y aura lieu de se reporter à PLAYFAIR, *A bibliography of Algeria from the expedition of Charles V in 1541 to 1887*. Londres, 1888, in-8° et *Supplément to the bibliography of Algeria from the earliest times to 1895*. Londres, 1898, in-8° ; à Charles TAILLIART, *l'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*, Paris, 1925, in-8° ; à *l'Afrique du Nord : Bibliographie militaire* (Ministère de la guerre ; Etat-major de l'armée : service historique). Paris 1930, 2 vol. in-8 ; aux tables générales des revues locales : *Revue africaine* ; *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine* ; *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* ; *Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie d'Alger et de l'Afrique du Nord* ; aux tables des diverses revues générales ou spéciales de France (*Revue des deux Mondes*, *Revue de Paris*, *Revue historique*, *Revue des questions historiques*, *Revue d'histoire moderne*, *Revue d'histoire des Colonies françaises*, etc).

L'EXPÉDITION D'ALGER

L'établissement de la domination française dans l'Afrique du Nord a pour origine l'expédition d'Alger. Celle-ci ne se rattache pas à la politique générale de la Restauration mais eut pour cause un incident d'importance secondaire, assez mal élucidé d'ailleurs, le « coup d'éventail » porté par le dey Hussein au consul Deval, le 29 avril 1827, au cours d'une discussion relative au règlement de fournitures de grains faites sous la première République par deux israélites algériens, Bacri et Busnach. L'obstination du dey à refuser réparation de cet affront, aggravé encore par la canonnade du vaisseau la *Provence*, alors que celui-ci sortait du port sous pavillon parlementaire (3 août 1829), décida le gouvernement de Charles X à recourir à la force afin d'obtenir satisfaction. Une expédition contre Alger fut résolue au début de 1830. Le 14 juin, une armée de 37.000 hommes, sous le commandement du général de Bourmont, débarquait à Sidi Ferruch ; le 4 juillet, elle s'emparait du fort l'Empereur, clef de la défense de la place. Hors d'état de prolonger la résistance, le dey dut capituler. Le 5 juillet, les Français prenaient possession d'Alger. Le gouvernement turc et l'Etat dont cette ville était la capitale s'effondraient du même coup

L'expédition d'Alger a été racontée dans de nombreux ouvrages utilisant non seulement les rapports officiels qui parurent dans les journaux de l'époque, mais encore les renseignements fournis par des hommes qui y avaient pris une part plus ou moins active. Abondants dès le début, ils n'ont fait qu'augmenter, au fur et à mesure que de nouveaux témoignages ont été publiés sous forme de livres ou d'articles.

Deux ouvrages ont mis au point et coordonné de façon méthodique les informations disséminées dans une multitude d'écrits

et les ont complétées par d'autres, jusqu'alors inédites : *l'Histoire de la conquête d'Alger, de Nettement*¹ — *les commencements d'un empire — la prise d'Alger, de M. Esquer*².

Nettement déclare lui-même qu'il a voulu « faire un livre rigoureusement impartial, complet, puisé aux sources les plus authentiques ». Il a scrupuleusement suivi son programme, sauf peut-être sur le premier point. Ses convictions légitimistes lui font, en effet, accepter sans discussion la version officielle sur les causes de la rupture avec Alger et l'inclinent à ne tenir aucun compte des critiques formulées contre Polignac et Bourmont. Sous cette réserve, le livre remplit toutes les conditions qu'on est en droit d'exiger d'un travail historique. Il repose sur une documentation abondante, et, à l'époque où il fut écrit, en grande partie inédite : Mémoires et papiers politiques du baron d'Haussez, ministre de la Marine en 1830, rapports de Dupetit-Thouars et du duc de Clermont-Tonnerre, correspondance du commandant en chef et de l'amiral Duperré, papiers personnels de Bourmont, journal militaire du duc des Cars, rapports et lettres d'officiers ayant pris part à la campagne, etc. Sur les tractations diplomatiques, l'auteur a été renseigné par Bois-le-Comte, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères ; il a, en outre, compulsé toutes les relations publiées jusqu'alors sur l'expédition (d'Ault-Dumesnil, Pelissier, Fernel, etc.). Il a pris grand soin d'indiquer ses sources ; et de donner, soit au cours de l'ouvrage, soit en appendice, quelques-uns des textes dont il s'est servi. Avec les matériaux ainsi rassemblés il a construit un livre bien ordonné, dont toutes les parties sont traitées avec l'ampleur convenable. Les opérations militaires ne retiennent pas seules son attention. Des chapitres spéciaux

1. NETTEMENT (Alfred), *Histoire de la conquête d'Alger*. Paris, 1856 in-8°. Nouvelle éd., Paris, 1867, in-8°.

2. ESQUER (Gabriel), *Les commencements d'un Empire. La prise d'Alger (1830)*. Paris, 1923, in-8°, 2^e édit. Paris, 1929 in-4°.

sont consacrés aux débats parlementaires et aux négociations diplomatiques, notamment aux difficultés suscitées au gouvernement français par la mauvaise volonté du cabinet britannique. Dépouillé de toutes considérations superflues, l'exposé vaut par la clarté, la précision, le souci constant de justifier les assertions émises.

Le livre de Nettement garde encore aujourd'hui sa valeur¹. Mais, depuis 1856, date de la première édition, les publications de mémoires, souvenirs, correspondances émanant de contemporains ou de témoins de l'expédition se sont multipliées² et ont apporté aux historiens des éléments d'information nouveaux ; des études approfondies ont précisé certains points de détail, ou mis en lumière certains aspects de la question d'Alger. M. Julien, par exemple, a montré le véritable caractère de l'opposition des libéraux à une entreprise dont le succès risquait de fortifier le gouvernement qu'ils combattaient³. Leurs attaques contribuèrent à rendre impopulaire une expédition dont on se désintéressait partout, sauf à Marseille⁴. M. Ch. Schefer, d'autre part, donne les raisons du retard apporté au châtement du dey d'Alger : le manque de moyens matériels, toutes les forces de la marine étant employées dans des

1. Le livre de Camille ROUSSET, *la Conquête d'Alger*. Paris, 1879, in-8°, n'est qu'une compilation où l'auteur utilise sans rien y ajouter l'ouvrage de Nettement et celui de Pellissier de Reynaud.

2. On trouvera la liste de ces publications dans Tailliant, *op. cit.*, 2^e partie, IV, 3, et dans la bibliographie très détaillée que M. Esquer a jointe à la seconde édition de sa *Prise d'Alger*.

3. JULIEN (A.), *L'opposition et la guerre d'Alger à la veille de la conquête* (*Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, 1921). *La question d'Alger devant les Chambres sous la Restauration* (*Revue africaine*, 1922). *L'avenir d'Alger et l'opposition des libéraux et des économistes en 1830*. (*Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, 1922).

4. JULIEN (A.), *Marseille et la question d'Alger à la veille de la conquête* (*Revue Africaine*, 1921).

parages lointains et surtout dans le Levant¹. On pouvait aussi craindre des complications diplomatiques, car le succès de l'entreprise risquait de modifier au profit de la France l'équilibre méditerranéen, d'où l'opposition de l'Angleterre. M. Darcy a repris la question, en utilisant mieux que Nettement n'avait pu le faire, les documents des Affaires étrangères et, en outre, ceux du Foreign Office. Il apporte ainsi une contribution précieuse à l'histoire des rapports franco-anglais en 1830 et dans les années qui suivirent. Il est regrettable toutefois qu'il n'ait pas indiqué ses sources et qu'il n'ait peut-être pas assez nettement discerné la part de « bluff » contenue dans les menaces anglaises².

M. Esquer n'ignore aucun des travaux d'ensemble, aucune des études de détails relatifs à la question d'Alger; il a eu, en outre, l'heureuse idée de dépouiller les journaux de l'époque. Non content d'utiliser les sources imprimées, il a exploré les dépôts d'archives de Paris, d'Alger et même de Londres. L'emploi judicieux de papiers retrouvés au Gouvernement général de l'Algérie lui a permis de tirer au clair l'affaire des créances Bacri obscure en elle-même et probablement aussi embrouillée à dessein par les intéressés. L'analyse, à laquelle il se livre, de la situation intérieure et extérieure de la France, montre que l'expédition d'Alger ne fut pas la mise à exécution d'un plan mûrement médité, mais plutôt un expédient auquel Charles X et ses ministres recoururent en désespoir de cause. M. Esquer réduit aussi à leur juste valeur les menaces anglaises et, par suite, le mérite du gouvernement à y résister. Ses appréciations sur les hommes et sur les choses sont empreintes d'une grande indépendance d'esprit. Le récit de la campagne, où l'auteur fait, autant que possible, usage des témoignages contemporains, est

1. SCHEFER (Ch.), *La France moderne et le problème colonial*. Paris, 1907, in-8°.

2. DARCY (Jean), *France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale : l'Afrique*. Paris, 1904, in-8°.

pittoresque, vivant, et par là, peut-être plus conforme à la réalité que s'il s'inspirait uniquement des comptes rendus officiels. M. Esquer, enfin, a noté l'impression produite par la prise d'Alger dans les milieux intellectuels et artistiques. Ce grand événement n'a, il faut le reconnaître, inspiré, sauf quelques caricatures amusantes, que des œuvres médiocres.

L'expédition d'Alger a été en somme, étudiée d'une façon assez complète pour que l'on soit en droit de regarder les résultats acquis comme définitifs. Les recherches que l'on pourra encore entreprendre d'après les sources officielles ou privées¹ ajouteront vraisemblablement fort peu à ce que nous savons déjà. Il en va tout autrement pour la période postérieure à 1830.

1. M. Jean SERRES, dans la *Politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet*. Paris, 1925, in-8°, apporte, d'après les documents du Foreign Office, des renseignements inédits sur les négociations auxquelles donna lieu l'expédition (ch. I et II) et sur les intrigues turques à l'occasion des deux expéditions de Constantine (ch. IV). Des recherches devraient aussi être entreprises dans les archives ottomanes. M. G. GAUTHEROT a utilisé les papiers de Bourmont dans un livre récent : *la Conquête d'Alger, 1830, d'après les papiers inédits du maréchal de Bourmont*. Paris, 1929, in-8°, mais l'ouvrage, sauf sur quelques points secondaires, n'ajoute à peu près rien aux faits déjà connus. Il en va de même du livre du prince SIXTE DE BOURBON, *La dernière conquête du Roi-Alger*. Paris, 1930, 2 vol. in-8°, encore qu'il soit rédigé avec un louable souci d'exactitude et de précision et contienne de nombreuses indications sur les officiers et les corps de troupe qui participèrent aux opérations. Le livre du général Paul AZAN, *L'expédition d'Alger, 1830*. Paris 1930, in-16, est un résumé clair et précis des événements, d'où l'auteur essaye de tirer des enseignements sur la conduite des opérations en Afrique et sur la politique indigène. M. DE DOMPIERRE D'HORNOY a examiné la part prise par la marine à l'expédition et réfuté les critiques adressées à Duperré. *Après la conquête d'Alger. Le rôle de la marine. Quelques documents inédits*, Paris 1930, in-8°. Le « projet égyptien », consistant à confier à Méhèmet-Ali le soin de châtier le dey d'Alger a été exposé, d'après les documents des Affaires étrangères par le commandant G. DOUIN, *Mohamed Ali et l'expédition d'Égypte*. Le Caire, 1930, in-8° (Publications spéciales de la Société royale de Géographie d'Égypte).

LA CONQUÊTE

La conquête de l'Algérie a été la conséquence inévitable, mais non immédiate, de la prise d'Alger. Le cabinet des Tuileries n'avait, ce semble, aucune velléité d'expansion coloniale et eût volontiers confié à un Congrès le soin de régler le sort de la Régence. La Révolution de juillet ne laissa pas aux diplomates le temps de se réunir. Le gouvernement de Louis-Philippe hérita donc d'Alger, que les troupes françaises continuèrent à occuper, tandis que les affaires européennes attiraient sur des problèmes plus importants l'attention des hommes politiques. Cette situation se prolongea pendant quatre ans sans que le gouvernement français, désireux d'assoupir les méfiances anglaises, craignant aussi, sans doute, de s'engager dans une aventure dangereuse, fit connaître ses intentions. En 1834, seulement, se conformant aux conclusions d'une commission extra-parlementaire chargée d'examiner la question¹, il se prononça pour la conservation des territoires occupés qui devinrent les « Possessions françaises dans le nord de l'Afrique. »

C'était à la vérité, fort peu de choses que ces possessions. Elles comprenaient, outre Alger et la banlieue de cette ville, Oran, Arzeu, Mostaganem, Bougie et Bône, dont les Français avaient pris possession de 1831 à 1833. L'avenir du pays sem-

1. Sur les discussions auxquelles la question d'Alger donna lieu dans les Chambres, cf., René VALET, *l'Afrique du Nord devant le Parlement au XIX^e siècle* (1830-38 — 1880-81). Etude d'histoire parlementaire et de politique coloniale. Paris, 1924, in-8°. Dans la première partie du livre, l'auteur examine l'attitude du gouvernement et l'évolution du Parlement, d'abord hostile, puis hésitant, enfin partisan décidé de la colonisation de l'Algérie. La seconde partie de l'ouvrage est consacrée aux discussions relatives à l'intervention française en Tunisie. Sur la Commission d'Afrique. Cf., G. YVER, *La Commission d'Afrique*, Alger, 1908.

blait en outre fort limité. Fidèles interprètes de l'opinion, le gouvernement et les Chambres se déclaraient opposés à toute expansion dans l'intérieur. Ils n'admettaient qu'une occupation « restreinte » c'est-à-dire réduite aux ports que nous venons de mentionner et à leurs environs immédiats. On proclamait sans doute la souveraineté de la France sur la Régence tout entière, mais, en dehors de la zone étroite dont on se réservait l'administration directe, on se proposait de laisser le pays à des chefs indigènes qui reconnaîtraient la suzeraineté de la France et exerceraient l'autorité en son nom. Deux hommes paraissaient tout désignés pour jouer ce rôle de grands feudataires : dans l'est, Ahmed bey qui, après la débâcle du gouvernement turc, avait réussi à se maintenir à Constantine ; dans l'ouest, l'émir Abd el-Kader, qui, profitant de l'anarchie et sous couleur de diriger la guerre sainte contre les chrétiens, cherchait à s'imposer en maître aux tribus de l'Oranie. Séduisant en théorie ce système se révéla inopérant dans la pratique. Il n'amena pas la pacification attendue. Les Français durent guerroyer sans cesse et sans profit autour d'Alger, dans la province de Constantine et dans celle d'Oran. Dans l'est, où Ahmed bey se refusait à toute entente, l'expédition conduite par Clauzel contre Constantine aboutit à un échec (1836). Dans l'ouest, Abd el-Kader, apparaissait comme un adversaire chaque jour plus redoutable. Une convention conclue avec le commandant d'Oran, le général Desmichels (1833)¹, avait affermi sa situation et lui avait permis de triompher de ses adversaires. Ses prétentions excessives provoquèrent une rupture. Pendant deux ans (1835-37), la province de l'ouest fut à feu et à sang. Pour en finir le gouvernement français se résigna à de nouvelles concessions. Le traité de Tafna (30 mai 1837), négocié par Bugeaud, abandonnait à Abd el-Kader toute la province d'Oran, la

1. Cf., COCKENPOT (Ch.), *Le traité Desmichels*. (Publication de la Faculté des Lettres d'Alger), Paris, 1924, 8°.

province du Titteri et une partie de celle d'Alger¹. L'émir reconnaissait en retour la suzeraineté de la France, mais en termes équivoques et qui ne l'engageaient pas de façon sérieuse. Cet arrangement, laissant disponibles les troupes auparavant immobilisées dans l'ouest, permit de réunir les forces suffisantes pour enlever Constantine (octobre 1837). Mais ce succès même allait entraîner de graves dérogations au principe de l'occupation restreinte. Ne trouvant aucun chef pour remplacer Ahmed bey à Constantine, les Français se virent obligés d'y demeurer et d'assumer l'administration de la province ; pour assurer la protection des populations soumises et la sécurité de leurs propres lignes de communications, ils durent pousser des reconnaissances dans l'intérieur et s'installer sur les points stratégiques. Ces progrès contrariaient les projets de l'Émir sur la province de l'est. Aussi reprit-il les armes à la fin de 1839.

La pacification, on s'en rendit compte alors, ne pouvait être obtenue que par la destruction de la puissance d'Abd el-Kader, ce qui impliquait la conquête totale du pays. Bugeaud, qui, après avoir été un des plus chauds partisans de l'occupation restreinte, la déclarait maintenant une « chimère dangereuse », fut nommé gouverneur général (29 décembre 1840), avec mission d'appliquer le nouveau système. Disposant d'effectifs plus considérables que ceux qui avaient été accordés à ses prédécesseurs, les employant, d'autre part, selon des méthodes mieux appropriées aux conditions de la guerre en Afrique, il obtint, en peu de temps, des résultats décisifs. Dès la fin de 1843, l'Émir, à bout de ressources, était contraint de se réfugier au Maroc. Ni la guerre franco-marocaine de 1844, que ses intrigues contribuèrent à provoquer, ni l'insurrection de 1845-46,

1. Cf., YVER (G.), *Documents relatifs au traité de la Tafna*. Alger, 1924, in-8°. Collection de Documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830, 2^e série. Documents divers, II, *Correspondance du capitaine Daumas*, *ibid.*, I, Alger, Paris, 1912.

dont il profita pour pénétrer en Algérie et s'avancer jusqu'aux confins de la Kabylie, ne lui permirent de reprendre l'avantage. Traqués par les colonnes mobiles de Bugeaud, les insurgés se virent partout obligés de déposer les armes. Abd el-Kader lui-même eut grand peine à regagner le Maroc, d'où il ne devait plus sortir que pour se rendre volontairement aux Français (décembre 1847). Au cours de ces campagnes les troupes avaient parcouru les plateaux de l'Oranie et du Titteri ; elles s'étaient avancées jusqu'au rebord méridional de l'Atlas saharien, obligeant les nomades des steppes comme les sédentaires des « ksour » à reconnaître l'autorité de la France. Il en avait été de même dans la province de Constantine, où les Français, maîtres de Biskra, atteignaient la limite du désert. Les « Possessions françaises » exigües et disséminées le long du littoral avaient, en 1848, fait place à un immense domaine s'étendant sans solution de continuité de la frontière tunisienne aux confins marocains. Le nom même d'« Algérie » adopté officiellement dès 1838 symbolisait cette transformation.

Une région pourtant conservait encore son indépendance : la Kabylie, mais, entourée de tous côtés par les territoires français, elle ne pouvait la garder longtemps. La Petite Kabylie ou Kabylie des Babors fut soumise de 1849 à 1852, la Grande Kabylie, ou Kabylie du Djurjura, déjà entamée par Bugeaud, fut réduite à son tour de 1853 à 1857. A cette date, la conquête de l'Algérie proprement dite peut être considérée comme achevée. Les soulèvements qui, dans les années suivantes, éclatèrent sur divers points de la colonie, n'eurent qu'un caractère local et furent facilement réprimés. La seule insurrection véritablement grave, celle de la Kabylie en 1871, ne s'étendit pas dans le centre et dans l'ouest et, quoique inquiétante au début, ne mit pas sérieusement en danger la domination française.

La conquête de l'Algérie a été complétée par celle du Sahara dont la possession garantit la tranquillité des régions septentrio-

nales. C'est d'ailleurs la nécessité de réprimer les troubles fomentés par des agitateurs mi-fanatiques et mi-brigands qui amena les Français à y pénétrer de 1848 à 1854. Ils se bornèrent tout d'abord à occuper militairement quelques points stratégiques et laissèrent l'administration des indigènes aux chefs de la confrérie des Oulad Sidi Cheikh, très influents dans ces régions. Mais l'insurrection de ces derniers, en 1864, marqua le début de troubles qui se prolongèrent durant une vingtaine d'années et eurent pour épilogue l'insurrection de Bou Amama (1881-82). Pour éviter le retour de semblables désordres, les Français établirent des postes au sud de l'Atlas saharien, annexèrent le Mzab et occupèrent effectivement toute la lisière septentrionale du désert. Enfin, la prise de possession, longtemps différée pour des raisons diplomatiques, du Touat, du Tidikelt et du Gourara (1870-1901), refuge des pillards et des dissidents, assura définitivement à la France le contrôle du Sahara algérien¹.

Il n'existe pas d'histoire d'ensemble de la conquête, tout au moins d'histoire où les événements soient présentés de façon méthodique et critique². Des ouvrages, et ils sont nombreux, consacrés à cette période, on ne peut guère retenir que ceux de Pellissier de

1. A. BERNARD et N. LACROIX, *La Pénétration saharienne*. Alger, 1906. Historique des tentatives d'exploration et de pénétration. Elles se présentent sous trois formes : scientifique, politique, économique. Bibliographie très complète de la question dans *Les Territoires du sud de l'Algérie* (publication du gouvernement général de l'Algérie), 3^e partie. Sections IX et X. Alger, 1923, in-8°.

2. Aux ouvrages généraux mentionnés dans le cours de l'article, il convient d'ajouter le recueil iconographique de G. ESQUER, *Iconographie historique de l'Algérie depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1871*. Paris, 1929, 3 vol. in-8°. 354 planches. Collection du Centenaire. Le choix judicieux des sujets reproduits (paysages, épisodes militaires, portraits), le commentaire explicatif et critique qui les accompagne, les tables méthodiques qui en rendent l'utilisation facile, donnent à l'ouvrage une valeur documentaire de tout premier ordre et en font un instrument de travail indispensable aux historiens de l'Algérie.

Reynaud, de Camille Rousset et de Thureau-Dangin. Les *Annales algériennes*¹ de Pellissier de Reynaud sont de beaucoup le plus important. L'auteur y expose, année par année, les événements militaires et les actes administratifs de 1830 à 1847. Un appendice plus sommaire, mais établi sur le même plan, conduit le lecteur jusqu'aux premiers jours de 1854. Officier d'état-major en 1830, directeur des affaires arabes de 1836 à 1839, membre de la Commission d'exploration scientifique de 1839 à 1842, Pellissier doit à son expérience personnelle une connaissance approfondie des questions algériennes ; il a utilisé pour la rédaction de son livre ses propres souvenirs, les documents qu'il a eus à sa disposition dans l'exercice de ses fonctions, les informations que lui ont procurées des « correspondants nombreux et bien placés² », enfin les renseignements de toute nature qui paraissaient dans les publications officielles. Puisée directement aux sources l'information est abondante et sûre. On aurait beaucoup de peine à découvrir un seul fait important que Pellissier ait omis de mentionner, beaucoup plus de peine encore à le prendre en flagrant délit d'inexactitude. Les études méthodiques entreprises depuis quelques années sur certains épisodes de la conquête, les publications de textes récentes, telles que la *Correspondance des gouverneurs généraux*³, peuvent compléter et préciser

1. PELLISSIER DE REYNAUD (E.), *Annales algériennes*. Nouvelle éd. Paris, 1854, 3 vol. in-8°. Les *Annales algériennes* avaient paru de 1836 à 1839 sous forme de revue annuelle divisée en deux parties ; l'une purement historique, l'autre composée d'articles et de documents relatifs aux questions d'actualité. Dans la seconde édition, les pièces détachées ont été supprimées, mais l'auteur a inséré trois mémoires sur les mœurs, les institutions sociales, la religion des habitants du nord de l'Afrique et sur les causes qui firent disparaître le christianisme de cette contrée.

2. Préface de la 2^e édition des *Annales algériennes*, p. vii.

3. *Collection de Documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830*, 1^{re} série : *Correspondance générale*. Ont déjà paru les correspondances du duc de Rovigo (1831-1833), de VOIROL (1834) de DROUET D'ERLON (1834-35), publiées par M. G. ESQUER, DE DAMRÉMONT (1837) publiée par M. G. YVER.

les indications données par les *Annales*, elles ne les infirment et ne les contredisent presque jamais. Aussi, malgré des appréciations contestables et des jugements inspirés par une partialité évidente, les *Annales* restent-elles la base indispensable de toute étude sur les vingt premières années de la domination française en Afrique. Les auteurs d'ouvrages de vulgarisation publiés sous le titre d'*Histoire de l'Algérie*¹ n'ont fait le plus souvent que démarquer Pellissier ou même le plagier sans vergogne.

Pellissier n'est guère connu que des spécialistes. Camille Rousset jouit, au contraire, d'une réputation que son œuvre ne justifie pas². Pour l'étendue et la solidité de l'information, ses livres ne sauraient soutenir la comparaison avec les *Annales algériennes*. Pellissier ne néglige aucune des manifestations de l'activité publique ou privée ; Rousset effleure à peine les questions relatives à l'administration civile et à la colonisation. Il s'en tient presque exclusivement au récit des campagnes, qu'il poursuit, il est vrai, jusqu'à la soumission de la Kabylie. Dans le domaine même où il s'est cantonné, il ajoute assez peu au livre de son prédécesseur. Sa contribution personnelle se réduit aux anecdotes, aux extraits de correspondance, aux portraits plus littéraires que véridiques dont il émaille ses narrations. Autant qu'on peut en juger, car il s'abstient de toute référence aux sources, il n'a pas poussé ses investigations jusqu'aux pièces originales et semble bien s'être surtout servi de résumés rédigés dans les bureaux à l'usage du ministre. Spécimens assez réussis de publication académique, ses ouvrages sont à peu près dépourvus de valeur scientifique.

1. Notamment GALIBERT, *L'Algérie ancienne et moderne*. Paris, 1844. in-8°. Nouvelles éd. 1854 et 1861. FILLIAS, *Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie*. Paris, 1860, in-8°. GAFFAREL, *L'Algérie, histoire, conquête et colonisation*. Paris, 1883, in-8°.

2. Camille ROUSSET, *L'Algérie de 1830 à 1840. Les Commencements d'une conquête*. Paris, 1887, 2 vol. in-8°. *La Conquête de l'Algérie (1841-1857)*. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.

Thureau-Dangin a fait dans son *Histoire de la Monarchie de Juillet*¹ une place assez large aux affaires africaines. Son exposé, sommaire pour la période 1830-1840, plus détaillé pour la période 1840-1848, est précis, consciencieux, presque toujours impartial. L'auteur a mis à contribution les *Annales algériennes* et les livres de Camille Rousset; il a aussi tiré parti des *Mémoires* de Guizot, de souvenirs et de correspondances parfois inédits d'officiers et de parlementaires. Il s'est en outre, efforcé, et c'est peut-être le côté le plus intéressant de son ouvrage, de situer le problème algérien à la place qu'il occupe dans l'histoire de la monarchie de Juillet; il n'a jamais perdu l'occasion de montrer les rapports existant entre les incidents de la politique intérieure et les événements d'Afrique, ainsi que la répercussion des débats parlementaires sur l'évolution des affaires algériennes.

De 1830 à 1848, la guerre est, en somme, la préoccupation capitale à laquelle sont subordonnées toutes les autres. Les événements militaires rejettent à l'arrière-plan les questions administratives et économiques, bien qu'elles soient en connexion étroite avec les progrès de l'occupation. Il n'existe pourtant pas d'histoire militaire de la conquête. Les *Campagnes de l'armée d'Afrique* du duc d'Orléans² n'embrassent en effet qu'une période de quatre ans. Les épisodes les plus importants n'ont pas eux-mêmes fait l'objet d'études approfondies. Les récits de campagnes, les souvenirs, correspondances, journaux de marche, rédigés par des officiers et des soldats d'Afrique, ne sont certes pas négligeables³, mais ne peuvent tenir

1. Liv. III, ch. X; V, ch. V; VI, ch. VIII; VIII, ch. V.

2. ORLÉANS (LE DUC D'), *Campagnes de l'armée d'Afrique* (1835-1839), publiées par ses fils. Paris, 1870, in-8°. *Les Récits de campagne* (1838-1841), publiés également par les fils du duc renferment le Journal de l'expédition de Mascara (1835) et celui de l'expédition des Portes de Fer. Paris, 1890, in-12.

3. On en trouvera l'indication dans Tailliaz *op. cit.*, 2^e p., IV, 2.

lieu de travaux méthodiques et critiques. Les quelques monographies publiées jusqu'à ce jour, sur la bataille de la Sikkak, la guerre du Maroc de 1844, par exemple, ont, d'autre part, un caractère plus technique qu'historique¹. Le *Sidi Brahim* de P. Azan², où les recherches entreprises sur un point de détail, permettent à l'auteur de tracer le tableau d'ensemble de la situation de l'ouest en 1845, montre le profit que l'on pourrait tirer de travaux de ce genre. Il serait aisé de les multiplier, les archives du ministère de la Guerre renfermant, à cet égard, des richesses dont l'exploitation est à peine commencée.

A partir de 1857 nous n'avons plus d'ouvrage d'ensemble, tel que celui de Pellissier. La conquête, d'autre part, étant terminée, les opérations militaires n'ont plus la même ampleur et la même continuité que dans la période précédente. En dehors des rapports insérés dans les journaux officiels ou officieux, nous ne les connaissons que par des ouvrages de valeur inégale : les uns simples recueils de souvenirs personnels, les autres sortes de chroniques présentant les faits sans méthode et sans critique. A la première catégorie appartiennent les écrits de Trumelet³. Cet officier a pris une part active à la répression de l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh ; il raconte les événements au jour le jour, avec prolixité, entremêlant son récit de renseigne-

1. AUBIER (lt-colonel), *La bataille de la Sikkak (6 juillet 1836)*. Paris 1905 in-8°. LATREILLE (cap. A.), *La campagne de 1844 au Maroc*. Paris, 1912, in-8°.

2. AZAN (P.), *Récits d'Afrique. Sidi Brahim*. Paris, 1905, in-8°. L'ouvrage a été réédité en 1930 mais sans l'appareil critique, les notes biographiques et les textes *in-extenso* qui occupent une grande partie du travail primitif. Il y a, par contre ajouté, un chapitre sur le massacre des prisonniers français dont il attribue la responsabilité au khalifa de l'émir, Mustapha ben Tami.

3. TRUMELET (Colonel L.), *Études sur les régions sahariennes. Histoire de l'insurrection dans le sud de la province d'Alger en 1864, suivie de l'histoire de l'insurrection des Ouled Sidi ech Chikh de 1864 à 1880*. Alger, 1876, 2 vol. in-8°. *Les Français dans le désert. Journal historique militaire et descriptif d'une expédition aux limites du Sahara algérien*. Paris, 1863, in-12.

ments sur les gens et les localités, d'anecdotes et de légendes recueillies dans ses conversations avec les indigènes. Les ouvrages de la seconde catégorie mettent en œuvre les informations fournies par les bureaux arabes. Ils ont pour prototype la *Grande Kabylie* de Daumas. Dans ce livre, l'auteur retrace l'histoire intérieure de cette contrée de 1830 à 1847, il y joint le récit des campagnes des Français dans la région de Dellys et du Bas Sebaou, d'après les rapports des généraux commandant les troupes. Ils s'abstiennent de toute appréciation personnelle, car il s'est proposé, déclare-t-il lui-même, d'écrire non « un livre d'histoire, mais plutôt une chronique contemporaine¹ ». La même méthode a été suivie par Robin². Le titre même qu'il donne à ses études : *Notes historiques — Notes et documents* en indique le caractère. Ce sont des matériaux que les historiens de l'avenir auront à mettre en œuvre. La même remarque s'applique à l'histoire de l'insurrection de 1871 de Rinn⁴. Celui-ci a rassemblé les documents de toute nature concernant ce soulèvement ; il en expose les diverses phases, depuis les origines jusqu'à la capture des derniers rebelles dans le Sahara constantinois et donne, région par région, le récit des faits dont chacune d'elles a été le théâtre. Il s'efforce de n'omettre aucun détail et de justifier par des textes ou des références aux pièces officielles la moindre de ses assertions. La valeur « documentaire » de l'ouvrage est incontestable.

1. DAUMAS et FABAR, *La Grande Kabylie, études historiques*. Paris, 1847, in-8°.

2. *La grande Kabylie*. Avant-propos, p. v.

3. ROBIN (Colonel), *Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838*. *Revue africaine*, 1876. *Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1838 à 1851*. Alger, 1905, in-8°. *Histoire du Cherif Bou Barla*. *Revue Africaine*, 1879-1884. *Notes et documents concernant l'insurrection de 1856-1857 de la Grande Kabylie en 1871*. *Revue Africaine*, 1893-1900. *L'insurrection de la Grande Kabylie en 1871*. Paris, 1901, in-8°.

4. RINN (L.), *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*. Alger, 1891, n-8°.

L'armée a été l'instrument de la conquête. Elle se composait d'unités métropolitaines détachées pour un temps plus ou moins long en Afrique et de corps spéciaux européens et indigènes (légion étrangère, zouaves, bataillons d'infanterie légère, tirailleurs, chasseurs d'Afrique, spahis) organisés dans le pays même, mais qui ne représentaient qu'une part assez faible de l'effectif total. Au cours des dix-huit années de guerre qu'exigea la soumission du pays, cette armée acquit une individualité qui la différencie des armées impériales et des armées contemporaines. Elle mérite donc d'être étudiée pour elle-même, indépendamment des opérations auxquelles elle a pris part. L'auteur qui entreprendrait cette étude ne devrait pas se borner à décrire l'organisation et l'administration de cette armée, il lui faudrait encore mettre en lumière les qualités et les vertus qui lui sont propres, mais aussi les imperfections et les défauts tenant aux conditions mêmes dans lesquelles s'exerça son activité. Si la tâche est, à cet égard, assez délicate, en revanche les éléments d'information ne manquent pas. On a beaucoup écrit dans l'armée d'Afrique et à tous les degrés de la hiérarchie¹ : généraux, officiers supérieurs et subalternes, combattants et non combattants, ont relaté avec complaisance leurs souvenirs ou leurs impressions ; ils ont aussi formulé avec une franchise parfois brutale, leurs jugements sur leurs camarades et sur leurs supérieurs. Leurs appréciations modifient dans plus d'un cas les opinions traditionnelles sur des personnages notoires. Rien de plus instructif à cet égard que le recueil des lettres adressées par des officiers de tous grades au maréchal de Castellane². On peut aussi tirer parti des historiques des corps d'Afrique, en particulier des historiques

1. Cf., TAILLART, *op. cit.*, 2^e partie. *Histoire IV*, 2.

2. *Campagnes d'Afrique (1835-1848). Lettres adressées au maréchal de Castellane par les généraux Bugeaud, Clauzel, etc., et les généraux Changarnier, de Lamoricière, Le Flô, etc.* Paris, 1898, in-8°.

des corps spéciaux¹. Les Archives de la guerre n'en restent pas moins la source principale pour tout ce qui concerne ce sujet.

Il serait également utile d'avoir de bonnes monographies sur les chefs qui conduisirent les opérations². Ils appartenaient à deux générations différentes, l'une formée de survivants de l'époque impériale (Clauzel, Rovigo, Danrémont, Valée, Bugeaud), l'autre composée d'officiers dont l'éducation militaire s'était faite dans le pays même entre 1830 et 1840. Les premiers, à l'exception de Bugeaud, s'adaptèrent assez mal aux conditions de la guerre africaine, les seconds (Bedeau, Changarnier, Duvivier, Lamoricière, Saint-Arnaud, Pelissier, Randon, Yusuf) furent les véritables artisans de la conquête. Les uns et les autres ont eu des partisans fervents et des détracteurs passionnés. Dans quelle mesure méritent-ils l'éloge ou la critique, c'est chose à l'heure actuelle, difficile à déterminer. Nous ne possédons aucun travail sérieux sur Clauzel³; le livre de Girod de l'Ain, sur Valée vaut surtout par les documents

1. AUMALE (DUC D'), *Les zouaves et les chasseurs à pied*. Paris, 1855, in-12. GANGLOFF, *Les zouaves : Rambervilliers*, 1893, 2 vol. in-8°; GODCHOT (Capitaine). *Le 1^{er} régiment de zouaves (1852-1895)*. Paris, 1896-1898. 2 vol. in-4°. DURUY (Lieut.), *Le 1^{er} régiment de tirailleurs algériens. Histoire et campagnes*. Paris, 1899, in-4°. DURAND (Lieut.), *Historique du 3^e régiment de spahis*. Paris, 1892, in-8°. FORSANZ (Général de). *Le 3^e régiment de chasseurs d'Afrique*. Paris, 1898, in-8°. COLLEVILLE (A. DE) et BERNELLE, *Histoire de l'ancienne légion étrangère*. Paris, 1850, in-8°. AZAN (P.), *Récits d'Afrique. La légion étrangère en Espagne*. Paris, 1907, in-8°. BAULARD (chef d'escadron), *La gendarmerie d'Afrique*. Paris, 1930, in-8°. On trouvera la liste de ces historiques dans la *Bibliographie militaire*. II.

2. Les biographies des principaux chefs de l'armée d'Afrique, publiée, par d'ESTRE (Henri D'), *Les conquérants de l'Algérie (1830-1857)*. Paris 1930, in-8°, quoique destinées au grand public, reposent sur une documentation tirée des dépôts d'archives.

3. Le premier gouvernement de Clauzel a été étudié mais de façon sommaire par M. V. DEMONTÈS, *Le général Clauzel. Un colonisateur. Son premier gouvernement en Algérie (août 1830-février 1831)* dans *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1903.

qu'il renferme et qui ne suffisent pas pour porter un jugement motivé sur l'œuvre fort discutée du maréchal¹, Bugeaud lui-même n'a pas encore trouvé de véritable historien. L'ouvrage de d'Ideville² est, de l'aveu de l'auteur, moins une œuvre personnelle que la mise en ordre de renseignements tirés de la correspondance intime du maréchal et de souvenirs contemporains complétés par des extraits de rapports officiels. L'auteur s'est borné à les relier entre eux par un exposé sommaire et décousu. Il professe d'ailleurs pour son héros une admiration qui lui interdit toute réserve et toute discussion. L'ouvrage n'en est pas moins précieux par les indications que les textes eux-mêmes donnent sur la personnalité de Bugeaud. S'ils font, en effet, ressortir ses qualités éminentes : bon sens, énergie, tenacité, ils laissent aussi entrevoir ses défauts : entêtement, partialité, étroitesse d'esprit. Mais, sur l'activité militaire et sur l'œuvre administrative du maréchal, ils n'apportent à peu près rien que nous ne sachions pas ailleurs. Il est en outre incomplet et rempli d'inexactitudes. Le seul travail de caractère véritablement historique que nous possédions sur Bugeaud est, sans doute la brochure du général P. AZAN, *Bugeaud et l'Algérie*³. Ce n'est à la vérité qu'une esquisse, mais où tous les faits essentiels sont indiqués en traits précis et qui dénote le dépouillement et l'utilisation méthodique des documents originaux.

La popularité de Lamoricière a contrebalancé celle du maréchal. Keller en donne les raisons, mais prend trop volontiers à son compte les assertions du général et ses appréciations pessimistes sur les hommes, le système de guerre et les méthodes

1. GIROD DE L'AIN, *Le maréchal Valée*. Paris, 1911, in-8°.

2. IDEVILLE (COMTE D'), *Le maréchal Bugeaud d'après sa correspondance intime et des documents inédits (1784-1849)*. Paris, 1881, 3 vol. in-8°.

3. *Bugeaud et l'Algérie*. Paris, 1930, petit in-8°. (Collection : Nos gloires coloniales).

administratives¹. Le comte d'Antioche expose en détail le rôle de Changarnier, mais sans références aux sources². La même remarque s'applique aux biographies de Martimprey, de Pelissier et de Yusuf par le général Derrécagaix³; les souvenirs personnels et les anecdotes y tiennent plus de place que les renseignements d'archives. Tous ces ouvrages ont d'ailleurs un caractère commun; ils refont sans utilité réelle, à propos du personnage étudié, l'histoire de la conquête et tournent toujours au panégyrique. Les deux volumes du colonel Trumelet sur Yousouf sont le type le plus achevé du genre⁴.

Les Français ont eu comme adversaires, non les Turcs, dont la puissance s'était effondrée avec la prise d'Alger, mais les indigènes, Arabes et Kabyles que les Turcs eux-mêmes n'avaient qu'incomplètement soumis. Ces populations ne formaient pas une masse homogène, mais se partageaient en une multitude de groupements sans cohésion et souvent en lutte les uns contre les autres⁵. Le seul lien qu'il y eût entre eux, la religion, ne fut pas assez fort pour les unir contre l'étranger. Les Français trouvèrent parmi eux des partisans et des alliés. Il suffit de rappeler les Douair et les Smela de la province d'Oran, qui furent, à partir de 1833, les auxiliaires fidèles des Français. Bien d'autres tribus une fois vaincues suivirent cet exemple et n'hésitèrent pas à combattre avec les

1. KELLER (E.), *Le général de Lamoricière, sa vie militaire, politique et religieuse*. Paris, 1894, 2 vol. in-8°.

2. ANTIOCHE (LE COMTE D'), *Changarnier*. Paris, 1891, in-8°.

3. DERRÉCAGAIX (LE GÉNÉRAL), *Yousouf, récits d'Afrique*. Paris, 1908, in-8°. *Le maréchal Pelissier duc de Malakoff*. Paris, 1911, in-8°. *Le général de division, comte de Martimprey*. Paris, 1913, in-8°.

4. TRUMELET (LE COLONEL), *Le général Yousouf*. Paris, 1890, 2 vol. in-8°. — M. CONSTANTIN-WEYER, *La vie du général Yousouf*. Paris, 1930, s'est borné à abrégé Trumelet en le « romançant ».

5. On en trouvera la liste dans RINN (L.), *Le royaume d'Alger sous le dernier bey*. *Revue africaine*, 1897-1899.

chrétiens contre leurs coreligionnaires. Ces revirements ne sont pas dus seulement à la supériorité militaire de la France. Les ambitions des chefs, les rivalités d'influence, les querelles de famille ou de çof ont, en maintes circonstances, déterminé l'attitude des populations et contribué, autant que l'emploi de la force, à la soumission du pays. Une histoire vraiment complète de la conquête devra donc considérer les événements du point de vue indigène aussi bien que du point de vue français. Les éléments de cette étude sont dispersés dans les archives des Bureaux arabes. Les officiers de ces bureaux étaient tenus, en effet, de rechercher les renseignements de tout ordre concernant « l'histoire des tribus » et d'y joindre ceux qu'ils pourraient recueillir peu à peu « sur toutes les familles et sur les hommes politiques qui s'y trouvent¹ ». Une masse énorme d'informations a été ainsi rassemblée mais les « historiques » rédigés en exécution de ces prescriptions sont pour la plupart inédits. Ils n'en ont pas moins fourni la matière de publications assez nombreuses parues le plus souvent dans les revues locales² et dont certaines ont été réunies en volume. Les auteurs, en général officiers ou interprètes attachés au service des affaires arabes, ont utilisé les travaux de leurs collègues ou de leurs prédécesseurs, quelquefois aussi les résultats de leurs propres recherches. Assez brèves sur l'époque turque, ces études s'étendent au contraire avec un luxe de détails parfois excessif sur la période de la conquête. Elles relatent par le menu les faits de guerre, les rapports des tribus entre elles et avec les Français, le rôle joué par les familles influentes

1. Circulaire de Bugeaud commentant l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1844 sur l'organisation des bureaux arabes, dans d'Ideville, *op. cit.*, III, p. 243.

2. *Revue africaine*. — *Recueil des notices et mémoires de la Société historique et archéologique de Constantine*. — *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*. Cf. la table de ces périodiques. Voir aussi TAILLART et PLAYFAIR et la *Bibliographie militaire*.

appartenant à la noblesse militaire ou d'origine maraboutique, les intrigues des chefs et de leur entourage, voire des incidents domestiques insignifiants en eux-mêmes, mais dont les conséquences politiques ont pu être considérables. Suivant, pour ainsi dire, au jour le jour la vie des groupements durant cette période troublée, elles permettent de se rendre un compte exact des circonstances qui ont facilité ou entravé l'action de la France. Les monographies de Féraud¹ sur les villes et les tribus de la province de Constantine, ses notices sur quelques grandes familles (les Harar, les Douaouda, les Ben Gana, les Moqrani, etc.) apportent une contribution précieuse à l'histoire de l'établissement des Français dans cette partie de l'Algérie. Les études déjà mentionnées de Robin sur la Kabylie, celles d'Arnaud, d'Aucapitaine, de Federmann sur le Titteri, de Walzin-Esterhazy, sur le Makhzen d'Oran² et bien d'autres encore, les monographies de communes mixtes, les recherches sur les régions frontalières³, peuvent rendre des services analogues. « L'histoire de l'Algérie », écrit à ce propos M. A. Bernard, « est si dispersée, si fragmentée, qu'une des meilleures manières de

1. FÉRAUD (Ch.), *Notes historiques sur les tribus de la subdivision de Constantine*. Constantine, 1869, in-8°. *Histoire des villes de la province de Constantine, Bougie*. Constantine, 1869, in-8°. *Histoire de Djijelli*, Recueil de la Société archéologique de Constantine, 1870. *Histoire des villes de la province de Constantine, Sétif, Bordj bou Arreridj, Msila et Bou Saada*. Constantine, 1872, in-8°. *Philippeville, Collo*, Alger, 1876, in-8°. *Le Sahara de Constantine*, Alger, 1887. *Les Harar, seigneurs des Hanencha, études historiques sur la province de Constantine* *Revue africaine*, 1874, *Les Ben Djellab, sultans de Touggourt*. *Revue africaine*, 1879.

2. WALZIN ESTERHAZY, *Notice historique sur le Makhzen d'Oran*, Paris, 1849, in-8°.

3. LAMARTINIÈRE et LACROIX, *Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain*. Alger, 1894-1897, 4 vol. in-4°. BERNARD (Augustin), *Les confins algéro-marocains*. Paris, 1911, in-8°. VOINOT (Commandant L.), *Série d'articles sur les événements de la frontière algéro-marocaine de 1864 à 1881*. *Rev. Africaine*, 1919, 1920, 1922, 1923, 1924.

la connaître est d'étudier l'une après l'autre les villes qui ont été des centres de cristallisation et des capitales ou plus moins éphémères »¹ et aussi, ajouterons-nous, les groupements et les individus qui ont essayé de sauvegarder leur indépendance ou d'imposer leur suprématie à leurs voisins. Les travaux publiés sont loin d'épuiser le sujet : nous savons en somme peu de choses sur les tribus des provinces d'Alger et d'Oran. Il serait aisé, semble-t-il, d'étendre nos connaissances sur ce sujet. Longtemps peu accessibles les archives des divisions militaires, qui centralisaient les renseignements des Bureaux arabes, sont, depuis une quinzaine d'années, à la disposition des travailleurs : les recherches méthodiques que l'on pourrait y entreprendre seraient certainement fructueuses.

L'adversaire le plus dangereux des Français a été l'émir Abd el-Kader, dont le nom synthétise et résume, pour le grand public, la résistance indigène, comme celui de Bugeaud résume et synthétise la conquête. L'histoire d'Abd el-Kader est inséparable de celle de l'établissement des Français en Afrique. Aussi tient-elle une large place dans les ouvrages que nous avons signalés. Elle a aussi été étudiée à part², mais deux seulement des biographies de l'Émir ont une valeur réelle, parce qu'elles reposent sur une documentation sérieuse : celle de Bellemare³ et celle du colonel Azan⁴.

Le premier de ces auteurs a mis en œuvre la correspondance officielle et les indications qu'il a pu recueillir de l'Émir auquel il a servi d'interprète. Le second a procédé au dépouillement complet des archives et utilisé tous les travaux publiés sur le sujet. Grâce

1. A. BERNARD, Introduction aux *Annales tripolitaines de FÉRAUD*, p. x.

2. P. AZAN donne la liste des travaux les plus importants : *L'Émir Abd el-Kader*. Appendice, pp. 290 sq.

3. BELLEMARE (A.), *Abd el-Kader. Sa vie politique et militaire*. Paris, 1854 in-4°.

4. AZAN (Colonel P.), *L'émir Abd el-Kader, 1808-1883. Du fanatisme musulman au patriotisme français*. Paris, 1923, in-8°.

à ces études, la personnalité de l'Émir se dessine en traits plus accusés que celle des autres chefs ; elle en diffère peut-être moins en réalité qu'on ne serait tenté de le supposer. Abd el-Kader en effet n'a pas été un champion de la nationalité arabe, car cette nationalité n'existait pas. Il n'a pas été non plus un novateur, se proposant d'introduire la civilisation européenne au sein de populations à demi-barbares. A la lumière des documents, il apparaît comme un marabout ambitieux, ayant su profiter de circonstances favorables pour substituer son autorité à celle des Turcs. Pour atteindre son but, il a usé du prestige que lui assuraient sa naissance chérifienne, son courage, son ascendant sur les foules. Musulman convaincu, il n'en a pas moins mis la religion au service de ses fins personnelles avec une habileté proche de l'hypocrisie ; loyal et généreux d'ordinaire, il n'a cependant pas reculé devant la perfidie et la cruauté. Il a su enfin, et ce n'est pas le moindre de ses mérites, tirer parti des erreurs, des incohérences et des fautes de l'autorité française. Rien de plus significatif à cet égard que les conditions dans lesquelles il a traité avec le général Desmichels ou que son attitude au cours de la négociation du traité de la Tafna. L'organisation qu'il donna à ses possessions, telle que la montre la correspondance du capitaine Daumas, ne diffère guère de l'organisation turque. L'objectif et les procédés sont les mêmes : remplir les coffres du beylik, maintenir l'ordre par la force. Ce système de gouvernement était d'ailleurs si bien adapté aux gouvernés que les Français s'empressèrent de l'appliquer, — en l'humanisant, il est vrai, quelque peu, — à l'administration des indigènes. A la civilisation européenne, l'Émir demandait seulement les moyens matériels de se débarrasser de ses ennemis musulmans et chrétiens. Affirmer, comme le fait son dernier biographe, que l'évolution de sa pensée l'avait amené à concevoir et à préconiser l'association des deux races est, croyons-nous, une assertion hasardeuse, en tout cas inadmissible pour l'Abd el-Kader du temps de la conquête.

L'ORGANISATION

L'établissement de la domination française en Algérie posait le problème de l'organisation. Sur l'ensemble du sujet, en dehors des traités spéciaux de Larcher¹, de Charpentier², de Girault³ et du dictionnaire de Ménerville⁴, nous ne possédons guère que deux ouvrages, celui de Mallarmé⁵ et celui de Hans Gmelin⁶. Le premier étudie les formes successives du gouvernement en Algérie surtout au point de vue des rapports entre la France et la colonie ; il s'arrête en 1900. Le travail de Gmelin, assez sommaire sur la période antérieure à 1890, s'étend au contraire sur les réformes opérées à partir de cette date (Délégations financières, budget spécial, etc.). Il en établit les origines et en expose le fonctionnement d'une façon détaillée. Le livre, qui fait partie d'une série de publications sur l'organisation des possessions coloniales européennes, vaut surtout par une documentation copieuse tirée des journaux, brochures, revues, discussions, et rapports parlementaires, débats des assemblées algériennes. En réalité ces ouvrages ne sont que le cadre d'une histoire qui reste à faire. Ils mettent cependant en lumière un fait important : le problème de l'organisation n'a pas été résolu d'un

1. LARCHER (E.), *Traité élémentaire de législation algérienne*. Paris., troisième édition 1923, 3 vol. in-8°. L'ouvrage est précédé d'une importante introduction historique.

2. CHARPENTIER, *Précis de législation algérienne et tunisienne*.

3. GIRAULT (Arthur), *Principes de colonisation et de législation coloniale*. Paris, 5^e édition, 1927-1930, 5 vol. in-12.

4. MÉNERVILLE, *Dictionnaire de législation algérienne*. Alger. Paris, 1877,

5. MALLARMÉ (A.), *L'organisation gouvernementale de l'Algérie*. Paris 1900 in-8°.

6. GMELIN (Hans), *Die Verfassungsentwicklung von Algerien*. Hamburg, 1911, in-4°. (Abhandlungen des hamburgischen Kolonialinstituts Band V.)

seul coup d'après des principes à priori, mais par des tâtonnements et des retouches successives, dont les traces persistent dans l'organisation actuelle. Celle-ci apparaît comme un compromis entre deux tendances contradictoires qui ont tour à tour prévalu sans que l'une d'elles l'emportât jamais complètement, l'une favorable, l'autre hostile à l'assimilation, les assimilateurs voulant transporter en Algérie les institutions et la législation de la métropole, les autres réclamant un régime distinct et mieux adapté à un pays et à une population si différents. La solidité de l'organisation algérienne résulte précisément de l'équilibre qu'on a réussi à maintenir entre « l'idéal français d'assimilation, le conservatisme indigène et l'évolutionnisme du milieu néo-français¹. » L'édifice ainsi construit manque sans doute d'originalité et d'élégance ; il ne flatte guère nos goûts de simplicité et de symétrie ; il ne doit pourtant être remanié qu'avec les plus grandes précautions. Telle est la conclusion identique des diverses études publiées à l'occasion du centenaire, sous le titre de *l'Œuvre législative de la France en Algérie*².

Dès la monarchie de Juillet, les deux conceptions s'opposent. Tout d'abord, tant que le sort d'Alger n'est pas réglé, les territoires occupés sont soumis à la seule autorité des chefs militaires. La conservation une fois décidée, le gouvernement jette les bases d'une organisation régulière. L'ordonnance du 22 juillet 1834 institue le Gouvernement général, resté depuis lors le rouage prin-

1. L. MILLOT, *Le gouvernement et l'administration*, dans *l'Œuvre législative de la France en Algérie*, p. 58.

2. Louis MILLOT, Marcel MORAND, Frédéric GODIN, Maurice GAFFIOT, *L'œuvre législative de la France en Algérie*. Paris, 1930, in-8° (collection du centenaire). L. MILLOT, *Le gouvernement et l'administration de l'Algérie*. — LE MÊME : *Cent ans de législation algérienne*. — Marcel MORAND, *Les institutions judiciaires*. — Frédéric GODIN, *Le régime foncier de l'Algérie*. — Maurice GAFFIOT, *L'évolution du régime douanier de l'Algérie depuis 1830*.)

cipal de l'administration. En principe, ce gouvernement devait avoir un caractère « civil », mais les nécessités de la conquête le firent confier à des généraux qui cumulèrent ainsi le commandement de l'armée et la direction des services publics. Ce régime d'exception souleva les protestations des Français fixés en Algérie. Le remède parut être l'assimilation. La deuxième République s'orienta dans cette voie : l'Algérie fut déclarée partie intégrante du territoire français, elle élut des représentants, fut divisée en départements. Cependant l'assimilation ne put être poussée jusqu'au bout : la conquête n'étant pas achevée, l'Algérie continua de relever du ministère de la Guerre, le Gouvernement général fut maintenu, de même que la division du pays en territoire civil et territoire militaire, le premier bénéficiant seul des mesures assimilatrices. L'expérience d'ailleurs ne fut pas prolongée assez longtemps pour donner des résultats concluants.

Quelle place considérable ces questions ont tenue dans les préoccupations des hommes politiques de la monarchie de Juillet, M. Ch. Schefer l'a montré dans un livre récent¹. Il fait ressortir les difficultés avec lesquelles ils se trouvèrent aux prises ; d'une part, la réglementation en vigueur dans les anciennes colonies ne pouvait, pour des raisons d'ordre surtout économique, s'appliquer à l'Algérie ; d'autre part, l'extension rapide de la conquête, faisant passer au premier plan, à partir de 1843, les problèmes administratifs, ne laissa au gouvernement ni la possibilité d'appliquer tel quel un plan conçu pour une occupation restreinte, ni le loisir d'élaborer un nouveau programme. Il fallut se contenter de mesures inspirées par un « opportunisme empirique ». Un autre fait est également, et pour la première fois, mis en lumière, l'influence de Soult, que

1. SCHEFER (Ch.), *La Politique coloniale de la monarchie de Juillet. L'Algérie et le développement de la colonisation française*. Paris, 1928, in-4°. (Collection du centenaire de l'Algérie.)

M. Schefer considère comme « l'un des fondateurs de l'Algérie ».

Après le coup d'État du 2 Décembre, l'Algérie, privée des libertés qui lui avaient été concédées fut replacée sous un régime spécial. L'autorité militaire recouvra la prédominance qu'elle avait momentanément perdue. Ce mode de gouvernement conservait d'ailleurs des partisans décidés. L'un d'eux, Baudicour, dans son livre *la Guerre et le Gouvernement de l'Algérie*¹, après avoir signalé sans indulgence les fautes et les abus de l'administration, estime néanmoins que « le gouvernement militaire est celui qui, de longtemps encore, est préférable pour l'Algérie », mais il voudrait voir réaliser l'unité administrative par la suppression de la distinction entre territoires civils et territoires militaires. Sur ce point, il se rencontre avec les partisans de l'assimilation. La création du ministère de l'Algérie (1858) apparut à ceux-ci comme une concession aux idées libérales. Le nouvel organisme fonctionna toutefois de façon si défectueuse qu'il fallut, au bout de deux ans, revenir au système antérieur. Cet épisode de l'évolution administrative de l'Algérie vient de trouver un historien, M. Moulis². Celui-ci dans son livre : *le ministère de l'Algérie*, recherche les antécédents de cette création et les causes immédiates qui la déterminèrent ; il expose l'œuvre accomplie par les deux titulaires, le prince Jérôme-Napoléon et Chasseloup-Laubat. Il est regrettable que l'auteur n'ait guère utilisé, en dehors des imprimés, que des sources algériennes. D'autre part, en ce qui concerne l'œuvre elle-même, il se borne trop souvent à une sèche énumération de textes administratifs et réglementaires. On souhaiterait qu'il eût insisté davantage sur les causes qui provoquèrent l'échec du ministère de l'Algérie, échec dû avant tout à l'opposition irréductible de l'autorité militaire. Malgré ces réserves,

1. BAUDICOUR (L. de), *La guerre et le gouvernement de l'Algérie*. Paris, 1853, in-8°.

2. MOULIS (R.), *Le Ministère de l'Algérie (24 juin 1858-24 novembre 1860)*, Alger-Paris, 1926, in-8°.

le livre de M. Moulis fournit une base solide pour des travaux ultérieurs¹.

Supprimé en 1858, le Gouvernement général fut rétabli en 1860. Puis en 1864, il fut réorganisé de manière à assurer la subordination complète de l'autorité civile à l'autorité militaire. Cette mesure souleva les protestations les plus vives. Les désastres qui s'abattirent à cette époque sur l'Algérie, notamment la famine de 1867, contribuèrent encore à exciter l'opinion et à jeter le discrédit sur l'administration qu'on en rendait responsable. L'enquête agricole de 1868 révéla l'hostilité quasi unanime des colons au régime militaire et leur ferme volonté d'en obtenir la suppression. Le Corps législatif sanctionna leurs revendications en avril 1870, par l'adoption d'un ordre du jour portant que « l'avènement du régime civil lui paraissait concilier les intérêts des Européens et ceux des indigènes ». Une commission spéciale élaborait depuis plusieurs mois déjà une constitution dotant l'Algérie d'institutions libérales et d'une large autonomie. L'Empire n'eut pas le temps de réaliser ces réformes. Cette agitation, qui donna lieu à des polémiques de presse, suscita la publication de nombreuses brochures et provoqua au Corps législatif des débats retentissants, n'a pas encore été étudiée de façon méthodique. Il y aurait lieu d'examiner de près les idées de Napoléon III, afin de déterminer dans quelle mesure sa conception du « royaume arabe » a pu influencer sur la politique algérienne, de confronter, sans parti pris, les critiques des adversaires du régime militaire et les arguments de ses partisans, d'analyser les résultats de l'enquête agricole et les projets de réforme qu'elle a suggérés. Les recherches entreprises sur ces divers sujets seraient certainement fructueuses.

1. Avant le livre de M. Moulis, on ne pouvait guère consulter sur la question que l'article de M. GIRAUD, *Le Gouvernement de l'Algérie. Trente mois de ministère spécial* (*Revue contemporaine*, 15 février 1861), et un chapitre de *l'Histoire de la colonisation de l'Algérie*, DE BAUDICOUR.

La même remarque s'applique à la période postérieure à 1870, pour laquelle il n'existe, comme pour l'époque précédente, ni exposé d'ensemble, ni études de détail. Les éléments d'information ne manquent pourtant pas. Les questions algériennes, auxquelles le public était resté longtemps indifférent, intéressent désormais l'opinion ; elles sont exposées et discutées dans d'innombrables articles de journaux ou de revues, dans des ouvrages de doctrine ou de polémique ; elles donnent lieu dans les Chambres à des débats passionnés. Mais les renseignements que l'on peut en tirer doivent, à raison de leur abondance et de leur dispersion, être soigneusement rapprochés et coordonnés, car les appréciations portées sur les faits sont trop souvent dictées par des considérations de parti et les faits eux-mêmes parfois dénaturés pour le même motif. La période contemporaine se partage elle-même en deux : l'une, qui correspond au triomphe de la tendance assimilatrice, l'autre caractérisée par la réaction contre cette tendance. Le gouvernement de la Défense nationale promulgue une série de décrets tendant à abolir le régime militaire et à ramener l'Algérie dans le « droit commun » (représentation de l'Algérie à l'Assemblée nationale, élection des assemblées locales, etc.). Le Gouvernement général devient « civil ». Les titulaires de cette fonction¹ poursuivent avec plus ou moins de zèle, selon leur tempérament propre, l'assimilation que consacrent les décrets de rattachements (1881). Les inconvénients de cette politique ne tardent guère, il est vrai, à se faire sentir. Une campagne pour la modification du statut algérien est menée dans la presse et dans les Chambres. Burdeau et J. Ferry font le procès de l'assimilation dans des rapports qui ont aujourd'hui la valeur de documents

1. L'ouvrage de DOMINIQUE (L.-C.), *Un Gouverneur général de l'Algérie, l'amiral de Gueydon*. Alger, 1903, in-4°, renferme un grand nombre de documents inédits, quelques-uns fort importants, sur l'administration de l'Algérie de 1871 à 1873.

historiques¹. Cette campagne aboutit à la réalisation d'une série de réformes (réorganisation du Gouvernement général, (1896), création des délégations financières (1898), concession de l'autonomie financière (1900), grâce auxquelles l'Algérie peut gérer ses propres affaires sans échapper pourtant au contrôle de la métropole.

Dans l'organisation administrative donnée à l'Algérie, il a fallu tenir compte de la coexistence de deux populations d'origine et de civilisation différentes, la population indigène et la population européenne, la première soumise à la suite de la conquête, la seconde introduite par la colonisation. A l'égard des indigènes, la politique de la France s'est modifiée avec le temps. Au début elle tendait uniquement à maintenir les vaincus dans l'obéissance : elle se propose aujourd'hui, sinon la fusion des races, que l'on s'accorde à déclarer irréalisable, du moins leur rapprochement et leur collaboration. L'ouvrage de M. Aynard : *L'Œuvre française en Algérie*² contient l'exposé le plus complet de ce système, mais cette politique est encore trop récente pour que les résultats puissent en être considérés comme décisifs. La politique de « domination », au contraire, appartient à l'histoire. Pratiquée tant qu'a duré le régime militaire, elle a disparu avec lui. Le moment est venu, semble-t-il, de l'étudier, non plus seulement à l'aide d'ouvrages inspirés par l'esprit de parti, mais d'après les documents maintenant accessibles à tous. Les bureaux arabes, qui en ont été le principal instrument, ont eu des détracteurs acharnés et des apologistes fervents. Un examen impartial montrerait, sans doute, qu'ils ont rendu à l'Algérie plus de services qu'ils ne lui ont causé de dommages. Les officiers des bureaux arabes ont, en effet, créé des méthodes d'administration appropriées à l'état social et aux besoins rudimen-

1. BURDEAU (A.), *L'Algérie en 1891. Rapports et discours*. Paris, 1892, in-12.

2. AYNARD (Raymond), *L'Œuvre française en Algérie*. Paris, 1912, in-8°.

taires des indigènes, méthodes dont leurs successeurs civils n'ont eu qu'à s'inspirer, en tenant compte des changements survenus depuis la conquête. On ne saurait d'autre part méconnaître que l'institution a été maintenue plus longtemps qu'il n'était nécessaire, et que ses représentants, en écartant les Européens des territoires soumis à leur autorité, ont, sous le second Empire, entravé les progrès de la colonisation.

LA COLONISATION

Le mot de « colonisation » résume et synthétise l'œuvre française en Algérie. Elle a déterminé la régénération économique du pays ; elle a provoqué l'établissement d'une population européenne dont les éléments français et étrangers, ont, par leur fusion, donné naissance à un peuple nouveau, le peuple algérien ; enfin, par le contact entre Européens et indigènes, elle prépare chez ces derniers une évolution, lointaine assurément, mais dont les premiers symptômes commencent à se manifester. Tous ces résultats apparaissent en pleine lumière dans le livre si vivant et si personnel de M. E.-F. GAUTIER¹. L'auteur n'a pas prétendu écrire une histoire systématique de la colonisation algérienne, mais l'analyse à laquelle il se livre de quelques cas concrets relatifs à la mise en valeur, au peuplement, à la mentalité européenne et indigène, ne laisse dans l'ombre aucun des multiples aspects du « phénomène colonial ».

La question de la colonisation a très vivement préoccupé l'opinion. Elle a suggéré des centaines d'écrits et suscité des projets aussi nombreux que variés. Les documents d'archives qui s'y rapportent sont également fort abondants. Nous renvoyons sur ce point au livre de M. Franc : *Les sources de la colonisation de*

1. E.-F. GAUTIER, *Un siècle de colonisation. Etudes au microscope*. Paris, 1930, in-4°. Collection du Centenaire de l'Algérie.

*l'Algérie*¹ et à l'étude publiée par M. Esquer dans le présent volume.

L'histoire de la colonisation est intimement liée à celle de l'occupation. Durant les dix premières années, les progrès ont été très lents. En 1840 encore, la zone colonisée ne s'étendait guère plus loin que la banlieue immédiate d'Alger et de Bône; dans la Mitidja les colons ne s'aventuraient qu'à leurs risques et périls au delà de la ligne de blockhaus tenue par les troupes. Le principe même de l'occupation restreinte interdisait toute extension dans les territoires échappant à l'administration directe de la France.

La conquête ouvrit à l'activité européenne les contrées qui lui étaient auparavant fermées. Elle donna à la colonisation une impulsion qui ne devait plus s'arrêter, mais qui ne se poursuivit pas sur un rythme uniforme de brusques, poussées alternèrent avec des ralentissements non moins marqués. De 1841 à 1860, on mit en valeur les contrées qui, les premières, avaient été définitivement soumises et pacifiées : la Mitidja, les plaines de Bône et d'Oran, les environs de Philippeville, de Sétif, d'Orléansville, la basse vallée du Chélif, les abords de Mascara et de Tlemcen. A cette période d'activité intense succède, de 1860 à 1870, une période de stagnation relative. Napoléon III juge, en effet, la concentration des établissements européens plus avantageuse que leur dispersion et songe à restreindre l'aire de la colonisation plutôt qu'à l'étendre ; l'autorité militaire, d'autre part, profite des tendances arabophiles du souverain pour contrarier les initiatives civiles. Après 1871, la colonisation encouragée par le gouvernement, prend un essor nouveau ; elle comble les vides existant encore dans les régions où les Européens sont déjà installés, elle aborde des régions encore inexploitées, les vallées kabyles, les hauts plateaux de l'Oranie et de la province de Constantine, les massifs montagneux du Tell (Dahra Ouarsenis),

1. FRANC (J.), *Histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'archives*. Alger, 1928. in-8°.

elle ne s'arrête qu'à la lisière des steppes et la déborde même sur certains points, le plateau du Serson, par exemple. A l'heure actuelle elle a ainsi conquis 2.400.000 hectares, le quart des terres utilisables.

Ce résultat a été obtenu grâce à l'emploi simultané de deux systèmes : la colonisation officielle et la colonisation libre, la première entreprise sous la direction et avec l'assistance de l'administration, la seconde abandonnée à l'initiative privée, l'une ayant un objectif surtout politique, le peuplement, l'autre un objectif surtout économique, l'exploitation et la mise en valeur.

La colonisation officielle est la mieux connue. M. de Peyerhimoff, en a résumé l'histoire dans un ouvrage assez sommaire pour la période 1830-1871, beaucoup plus détaillé pour la période 1871-1898, qui est à proprement parler l'objet de son enquête¹.

Les débuts de la colonisation officielle coïncident avec l'abandon de l'occupation restreinte : la prise de possession du sol apparaît comme le moyen le plus sûr de consolider la conquête. « La colonisation, déclare Soult, est le premier élément de conservation » et Bugeaud la définit « l'introduction artificielle du peuple vainqueur au sein du peuple vaincu ». Le gouvernement ne peut donc s'en désintéresser. L'administration imagine alors deux moyens qui lui semblent les plus propres à attirer et à retenir les colons, la concession gratuite et la création de « centres » ou villages agricoles. Elle expérimente divers systèmes, colonisation maritime, colonisation religieuse, colonisation pénitentiaire colonisation à l'entreprise, colonisation militaire enfin, pour laquelle Bugeaud manifeste une préférence qu'il ne parvient à faire partager ni au gouvernement, ni à l'opinion. Aussi bien l'échec des villages militaires créés par le maréchal, et dont M. Demontès a raconté tout

1. PEYERHIMOFF (H. DE), *Enquête sur les résultats de la colonisation officielle de 1871 à 1898*, Alger, 1906, 2 vol. in-4°.

au long la pitoyable histoire¹, était-il de nature à justifier les préventions contre ce mode de colonisation. Bugeaud n'en reste pas moins, par la tenacité avec laquelle il s'est attaché à son œuvre, le premier et le principal artisan de la colonisation. Il convient toutefois d'associer à son nom celui de son collaborateur, le comte Guyot auquel on n'a pas encore rendu suffisamment justice.

La colonisation officielle reste en faveur sous la seconde République et dans les premières années du second Empire. Randon (1853-1858) continue l'œuvre de Bugeaud. Toutefois des échecs retentissants, comme celui des colonies agricoles d'ouvriers parisiens (1848-49), ont discrédité la petite colonisation, qui ne peut prospérer sans l'assistance de l'État. Les dépenses imposées par l'établissement de colons et le libéralisme économique affiché par le personnel impérial contribuent aussi à amener un changement de méthode.

Sur cette période, qui se termine vers 1860, les deux volumes de Baudicour² abondent en renseignements de toute sorte. Malgré un regrettable défaut d'ordre et de méthode, ils présentent un tableau fort complet de l'activité colonisatrice dont l'auteur analyse les éléments, étudie les manifestations diverses, en même temps qu'il expose le rôle de l'administration, à laquelle il ne ménage pas ses critiques.

A partir de 1860, le système de la vente est associé à celui de la concession gratuite, et, en 1864, le remplace complètement, en théorie du moins. Le gouvernement compte sur l'initiative individuelle, il fait appel aux capitalistes, il se décharge sur des sociétés auxquelles il accorde de vastes territoires, du soin de créer des villages et d'exécuter des travaux d'intérêt public. Les résultats ne

1. DEMONTÈS (V.), *La colonisation militaire sous Bugeaud*. Paris, 1917, in-8°.

2. BAUDICOUR (L. DE), *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments*. Paris, 1856, in-8°. *Histoire de la colonisation de l'Algérie*. Paris, 1860, in-8°.

répondent pas à ses espérances, ainsi que le montre M. Passeron dans l'ouvrage qu'il a consacré aux trois compagnies bénéficiaires de ce régime : la Compagnie genevoise, la Compagnie générale algérienne et la Société de l'Habra et de la Macta¹. Par suite de l'incurie de l'administration, ces sociétés ne s'acquittèrent pas des obligations qu'elles avaient contractées. L'initiative individuelle, à laquelle on avait laissé une liberté entière, ne contribua pas davantage au progrès de la colonisation ; le gouverneur général Mac-Mahon le reconnaissait lui-même en 1870.

La faillite des méthodes impériales provoque, sous la troisième République, un retour aux pratiques momentanément abandonnées. La concession gratuite est rétablie ; l'accroissement des ressources domaniales, grâce aux terres séquestrées sur les insurgés de 1871, facilite l'établissement des colons ; des centres nouveaux sont créés dans toutes les parties de l'Algérie. Le mouvement se ralentit toutefois dans la décade 1880-90, par suite de l'épuisement des ressources domaniales et du refus opposé par le Parlement aux demandes de crédits nécessaires pour les reconstituer. En revanche, depuis le début du xx^e siècle, la colonisation officielle a profité des réformes opérées dans l'administration algérienne, en particulier de l'autonomie financière accordée à la colonie. Une partie des fonds obtenus par les emprunts a été employée à l'achat de terres dont la vente permet à la colonie de récupérer en partie ses dépenses. De nouvelles réglementations (décrets de 1904 et de 1924) ont, d'autre part, assoupli les modalités de la colonisation officielle tout en conservant le principe de la concession gratuite. La colonisation officielle a donc gardé, à travers toutes ces vicissitudes, un des éléments qui l'ont caractérisée dès le début. L'histoire de cette période, depuis 1904 date à laquelle s'arrête le livre de Peyerhimoff, ne pourra toutefois

1. PASSERON (René), *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord*. Alger, 1925, in-8°.

être faite que lorsque les documents qui s'y rapportent auront été versés aux archives.

Si le moment n'est pas encore venu d'écrire l'histoire de la colonisation officielle, il n'en est pas moins possible d'en rassembler les matériaux, par la rédaction de monographies de centres ruraux ou urbains¹, telles que celles de M. Demontès sur la Stidia, Guyotville, Vesoul Benian², de M. Lespès sur Alger³, de Trumelet sur Boufarik et Blida⁴, de M. E. F. Gautier sur Boufarik⁵ et d'études régionales, comme celles de M. J. Franc sur la colonisation de la Mitidja⁶. Les travaux de ce genre ont, en outre, l'avantage de mettre en lumière les services rendus par la colonisation libre. Celle-ci s'est, en effet développée parallèlement à la colonisation officielle et l'a, dans certains cas, devancée. C'est à elle qu'on doit, par exemple, les premières exploitations agricoles de la Mitidja, entreprises par des particuliers audacieux, sans l'appui et parfois contre le gré de l'administration. Baudicour et Rouire⁷ nous renseignent sur cette « période héroïque » de la colonisation et sur les efforts de ces pionniers dont l'œuvre fut anéantie à la fin de 1839, au moment où, les

1. Cf. la liste de ces monographies dans C. A. Julien : *Histoire de l'Afrique du Nord*. Paris 1931, in-8°. Bibliographie, p. 816.

2. DEMONTÈS (V.), Une colonie allemande, *La Stidia. Bulletin de la Société de géographie d'Alger*, 1902. *Guyotville, ibd.*, 1903. *Vesoul Benian ibd.*, 1903.

3. LESPÈS (R.), *Alger. Esquisse de géographie urbaine*. Alger 1925. Un travail beaucoup plus complet dû au même auteur a paru dans la Collection du centenaire, *Alger, Etude de géographie et d'histoire urbaines*. Paris, 1930, in-4°.

4. TRUMELET (Colonel), *Une page de l'histoire de la colonisation algérienne : Boufarik*. Alger, 1869, in-8°. *Blida, récits selon la légende, la tradition et l'histoire*. Alger, 2 vol. in-12.

5. E. F. GAUTIER, *Le phénomène colonial de 1830 à 1930. Au village de Boufarik, dans Un siècle de colonisation. Études au microscope*. Paris, 1930, in-4°. (Collection du centenaire.)

6. FRANC (J.), *La colonisation de la Mitidja*. Paris, 1928, in-4°. (Collection du centenaire.)

7. ROUIRE (Dr), *Les colons de l'Algérie. Revue des Deux Mondes*, 1901.

premières difficultés surmontées, elle semblait destinée à un avenir brillant.

La colonisation libre survécut pourtant à ce désastre, mais, en butte à l'hostilité mal déguisée de Bugeaud, elle progressa lentement de 1841 à 1850. Elle bénéficia en revanche des dispositions plus favorables des gouvernants du second Empire, toujours prêts à accueillir et même à encourager les initiatives privées. De 1850 à 1870 elle se développa de façon remarquable. Des particuliers, disposant de ressources considérables, créèrent, dans toutes les parties de l'Algérie, mais surtout dans la Mitidja, dans les plaines d'Oran et de Bône, ainsi qu'aux environs de Constantine des fermes et des exploitations agricoles, chaque année plus nombreuses. Toutefois l'essor définitif de la colonisation libre date du dernier quart du XIX^e siècle et coïncide avec la création du vignoble. Les bénéfices réalisés par les viticulteurs des départements méridionaux qui, ruinés par le phylloxéra, étaient venus tenter fortune en Algérie, déterminèrent un afflux considérable d'hommes et de capitaux. Aux émigrants de la métropole se joignirent des colons originaires du pays même. Les uns et les autres se procurèrent les terres dont ils avaient besoin en les achetant soit aux indigènes, soit aux Européens installés auparavant par l'administration. Les terres ainsi acquises de 1880 à 1908, couvrent une superficie à peu près égale à celle des terres concédées ou vendues par l'administration pendant la même période. La colonisation libre se juxtapose à la colonisation officielle ; elle s'y substitue même complètement dans les régions les plus fertiles et les plus anciennement mises en valeur (Mitidja, plaine de Bône), où les terres voisines des centres passent aux mains de particuliers ou de sociétés. Du même coup, la petite propriété, dont la constitution avait été l'objectif principal de la colonisation officielle, tend à disparaître, au profit de la moyenne et de la grande. Ce fait, gros de conséquences économiques et sociales, car il a pour corollaire la diminution de la population rurale d'ori-

gine européenne et l'augmentation de la population urbaine, ne manquera pas de retenir l'attention, lorsque des recherches méthodiques entreprises dans les archives privées aussi bien que dans les dépôts publics, auront permis d'écrire l'histoire de la colonisation libre sans laquelle la transformation économique de l'Algérie se fût sans doute effectuée à une cadence beaucoup moins rapide¹.

La même observation vaut pour le peuplement. Si l'Algérie renferme aujourd'hui plus de 800.000 Européens², c'est que la colonisation libre est venue apporter un sérieux appoint à la colonisation officielle. Elle a contribué de façon appréciable au peuplement rural et fourni le plus gros contingent au peuplement urbain. Il est néanmoins malaisé, car les éléments introduits se sont souvent mélangés ou même substitués les uns aux autres, de déterminer exactement la part qui revient à chacune d'elles dans la formation du peuple algérien. Nous sommes en revanche mieux renseignés sur les éléments ethniques qui le composent. Il comprend, à côté des Français venus de la métropole ou nés dans la colonie, des étrangers originaires pour la plupart des pays méditerranéens, Maltais, Italiens et surtout Espagnols. Des travaux démographiques, dont le plus important est celui de M. Demontès³, montrent les variations de ces deux groupes. Il y aurait lieu maintenant de rechercher les rapports entre ces fluctuations et les vicissitudes de l'histoire algérienne. Le groupe français a fini par l'emporter, grâce à des mesures législatives qui y ont incorporé tout ou partie des groupes étrangers : le décret Crémieux de 1870 a conféré en bloc les droits de citoyens français

1. Le développement de la colonisation est en rapport intime avec l'histoire financière et bancaire, à laquelle sont consacrés les ouvrages de M. Paul ERNEST-PICARD : *La monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830* — Paris 1930 (Collection du centenaire) et de M. Martial DOUËL : *Un siècle de finances coloniales*, Paris 1930. (Collection du centenaire.)

2. 833. 259, d'après le recensement de 1926.

3. DEMONTÈS (V.), *Le peuple algérien*. Alger, 1906, in-8°.

aux Israélites algériens, la loi de 1889 attribué la nationalité française aux fils d'étrangers nés en Algérie, qui, à leur majorité, ne réclament pas la nationalité étrangère. Cette « naturalisation automatique » ne produira, il est vrai, pleinement ses effets que par la « francisation intellectuelle et morale » achèvement nécessaire et normal de l'œuvre commencée en 1830.

Dans les pages qui précèdent on a tenté d'en montrer les aspects variés, et de noter au passage les sujets qui méritent plus particulièrement de retenir l'attention des historiens. Beaucoup de lacunes restent encore à combler. Si l'histoire militaire est assez bien connue, grâce aux nombreuses publications dont elle a été l'objet¹, celle de la colonisation est à peine esquissée. Il y a aussi disproportion entre les diverses périodes. Sur la conquête, les travaux utilisables ne manquent pas. Pour la période postérieure à 1848 au contraire, qu'il s'agisse de questions générales ou de questions de détail, nous ne possédons guère que des écrits de circonstance. Les travaux les plus urgents à entreprendre sont donc des publications de textes, mettant les documents à la portée de tous et des monographies élucidant les questions encore mal connues. Les uns et les autres fourniront les matériaux d'une histoire « scientifique » de l'Algérie française, qu'il serait, à l'heure actuelle, prématuré d'entreprendre.

CHAPITRE XI

LES PROBLÈMES INDIGÈNES ET LE DROIT MUSULMAN EN ALGÉRIE

par Marcel MORAND

Doyen de la Faculté de Droit d'Alger

Correspondant de l'Institut

Membre de l'Institut colonial international

Membre de l'Académie internationale de Droit comparé

I. — La colonisation a pour but un accroissement d'influence politique et la réalisation de profits d'ordre économique. Mais elle comporte également des charges et, notamment, des obligations vis-à-vis de la population du territoire colonisé. Quelque inférieur que puisse être le degré de civilisation de cette population, l'État colonisateur n'a ni le droit de l'asservir, ni celui de la refouler. Il a bien le droit de prendre toutes les mesures indispensables au maintien de sa sécurité ; mais il doit, aussi, à ses nouveaux sujets la justice, c'est-à-dire, le respect de leur religion, de leurs personnes et de leurs biens, — ainsi qu'un règlement équitable de leurs relations avec ses nationaux. Il a, également, le devoir de les guider dans la voie de la civilisation et de les élever jusqu'à lui. Il lui appartient, à cet effet, de favoriser l'évolution des institutions indigènes en vue d'arriver un jour à une loyale association entre ses nationaux et ses sujets coloniaux, voire même à la complète assimilation de ces derniers.

II. — L'accomplissement de cette œuvre civilisatrice est toujours chose délicate. — Il devient particulièrement difficile lorsque la population indigène est de religion musulmane. C'est qu'en effet, pour les musulmans, le droit et la religion se confondent, si bien que les règles juridiques apparaissent immuables comme le dogme lui-même. « Le droit musulman », a écrit *Zeys*, « procède d'une révélation ; d'où cette conséquence, qu'il n'est susceptible d'aucun perfectionnement ; il est condamné à l'immobilité parce qu'il a atteint, aux yeux des Fidèles, sa complète perfection, le jour où il a été promulgué¹ ».

Dans ces conditions, semble-t-il, « on peut affirmer que, dans tous les pays, l'Islamisme s'oppose aux progrès de la civilisation. Il en est principalement ainsi, parce que son influence est conservatrice et stationnaire et parce que les gouvernements musulmans étant despotiques et réactionnaires, la religion n'est pas favorablement disposée à l'égard de l'éducation et de la science occidentales. — Il y a une barrière entre l'islamisme et la chrétienté, qui est presque infranchissable². »

III. — Faut-il en conclure, qu'en pays d'Islâm, la puissance souveraine doive se borner à assurer l'ordre et la sécurité, — l'obligation de respecter la religion des indigènes entraînant, pour elle, celle de laisser subsister toutes leurs institutions, — renoncer à tout espoir de rapprochement entre la population indigène et ses nationaux, — s'abstenir de tout effort pour faire participer cette population aux avantages de la civilisation européenne ?

La France, en Algérie, ne l'a pas pensé.

Comment s'y est-elle efforcée de concilier le souci de sa sécurité,

1. *Traité élémentaire de Droit musulman Algérien*, t. I ; Introduction, p. ix.

2. Ainsi s'exprimait Sir Alfred LYALL dans un remarquable rapport dont nous avons eu communication grâce à l'obligeance de M. Camille Janssen, le regretté secrétaire général de l'Institut colonial international.

ainsi que son désir d'associer la population indigène à la vie française, avec le respect de la religion musulmane, — c'est là ce que nous nous proposons de dire, en montrant : 1^o comment, à l'heure actuelle, sont gouvernés et administrés les indigènes ; — 2^o quelles lois les régissent et de quelles juridictions ils sont justiciables.

Après quoi, nous plaçant au point de vue de l'orthodoxie musulmane, nous entreprendrons de juger l'œuvre de la France en Algérie et de voir si la France, dans l'accomplissement de cette œuvre, a ou non violé la conscience religieuse de ses sujets musulmans.

I

IV. — L'établissement de la France en Tunisie et au Maroc n'a entraîné aucune transformation radicale dans le gouvernement et l'administration des musulmans tunisiens et marocains. Il a laissé subsister le gouvernement du bey à Tunis et celui du sultan au Maroc, et, si les traités et conventions conclus entre ces deux souverains et la France autorisaient celle-ci à imposer à la Tunisie et au Maroc des réformes administratives, judiciaires, financières, etc., ils ne donnaient pas à la France le droit de les réaliser directement. Ces traités et conventions lui reconnaissaient bien le droit de décider des réformes à accomplir ; mais c'est au bey et au sultan seuls qu'il appartenait et qu'il appartient encore d'édicter les mesures nécessaires à l'exécution de ces réformes¹.

Il n'en a pas été de même en Algérie. Il semble bien, toutefois, qu'à la veille de la prise d'Alger, certains aient eu l'idée de placer tout ou partie de la Régence « sous la protection française² » ; mais la ville s'étant rendue le 5 juillet 1830, le dey H'osaïn ayant été embarqué le 10 pour Naples, les janissaires non mariés l'ayant été

1. Cf. Convention du 8 juin 1883, art. 1. Traité du 30 mars 1912, art. 4.

2. Cf. ESQUER, *La prise d'Alger*. Paris, 1929 (2^e éd.), in-8^o, p. 394.

pour l'Asie Mineure, on ne songea point à faire appel aux fonctionnaires turcs et à laisser subsister l'organisation existante. On improvisa une organisation nouvelle¹ et « les tâtonnements commencèrent² ».

Nous n'entreprendrons pas d'en retracer l'histoire³. Nous nous bornerons simplement à dire comment, à l'heure actuelle, sont administrés les indigènes.

V. — Le régime administratif, auquel sont soumis les indigènes varie tout d'abord suivant qu'ils appartiennent à l'*Algérie du Nord* ou aux *Territoires du Sud*. Et, dans chacune de ces régions, ce régime varie suivant l'importance de la population européenne des circonscriptions dans lesquelles les indigènes sont domiciliés.

VI. — Dans l'*Algérie du Nord*, les indigènes sont, dans des proportions qui varient, toutefois, avec les régions, largement associés, par l'intermédiaire de représentants élus, à la gestion des affaires publiques et il n'est, pour les administrer, d'autres fonctionnaires que des fonctionnaires civils.

Dans les *territoires du Sud*, au contraire, les indigènes n'ont point de représentants élus et sont placés sous l'autorité de fonctionnaires militaires, d'officiers du service des affaires indigènes.

Cette différence de régime s'explique par l'existence, dans les *Territoires du Sud*, d'une population presque exclusivement indigène, dont la soumission est, quelquefois, de date récente, et qui est fixée en des régions dans les confins-sud desquelles la sécurité n'est pas encore entièrement assurée⁴.

1. ESQUER, *op. cit.* ; pp. 407 et sq.

2. Augustin BERNARD, *L'Algérie*. Paris, 1929, in-8°, p. 182.

3. Nous renvoyons sur ce point aux ouvrages suivants : LARCHER et RECTENWALD : *Traité élémentaire de Législation algérienne*. Paris, 1923, 3 vol. in-8°, 3^e éd. ; GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale* : III^e partie, *L'Afrique du Nord. L'Algérie*. Paris, 1927 (5^e éd.), in-12.

4. SABATIER, *Les Territoires du Sud*, dans *Revue du Comité de l'Afrique du Nord*, sept. 1929, p. 2, col. 1.

VII. — D'autre part, avons-nous dit, dans l'*Algérie du Nord* comme dans les *Territoires du Sud*, le régime administratif auquel sont soumis les indigènes varie suivant l'importance de la population européenne des circonscriptions dans lesquelles les indigènes sont domiciliés. Il varie, en effet, suivant qu'il s'agit, dans l'*Algérie du Nord*, des indigènes des communes de plein exercice ou des indigènes des communes mixtes, et, dans les *Territoires du Sud*, suivant qu'il s'agit d'indigènes de communes mixtes ou d'indigènes de communes indigènes.

VIII. — A) *Algérie du Nord*. — Elle est partagée en départements, les départements le sont en arrondissements, et ceux-ci en communes. Pour ce qui est de ces communes, les unes sont dites de plein exercice et les autres communes mixtes.

A) *Communes de plein exercice*. — « Elles sont tout à fait comparables à celles de la métropole¹. » Elles sont, en effet, régies, en principe, par la même loi, la loi du 5 avril 1884. C'est l'importance des agglomérations européennes qui en détermine la création.

En commune de plein exercice, les indigènes ont une représentation élue au Conseil municipal, « dès que la population indigène atteint dans la commune le chiffre de 100 individus » (Décret du 6 février 1919, art. 1^{er}).

Le nombre des conseillers municipaux au titre indigène est de 4 conseillers de 100 à 1.000 habitants ; au-dessus de ce chiffre, il y a un conseiller au titre indigène de plus pour chaque excédent de 1.000 habitants musulmans (Décret du 6 février 1919, art. 1).

Ces conseillers viennent en augmentation du nombre des conseillers municipaux tel qu'il est déterminé par l'article 10 de la loi du 5 avril 1884. — Mais leur nombre ne peut jamais dépasser le tiers de l'effectif du Conseil, ni excéder le nombre de 12 (Décret du 6 février 1919, art. 1).

1. LARCHER et RECTENWALD, *Traité élémentaire de Législation algérienne*, 3^e éd., t. I, p. 701 ; n^o 351.

Ces conseillers indigènes siègent au même titre et avec les mêmes droits que les membres français. C'est ainsi qu'ils participent à l'élection des maires et des adjoints. Ils ne sont point admis, toutefois, à prendre part à celle des délégués à qui incombe la mission d'élire les sénateurs (Lois du 2 août 1875, art. 11 et du 4 février 1919, art. 12).

Quant aux maires élus par les représentants des deux populations française et indigène, ils administrent l'une et l'autre population. Ils n'exercent point, cependant directement leur autorité sur les indigènes. Ils ont sous leur autorité immédiate des *caïds*, appelés à une certaine époque *adjoints indigènes* (décret du 7 avril 1884, art. 5) ; et ce sont ces *caïds* qui administrent directement la population indigène (Décret du 6 février 1919 ; art. 2 et 3). — On a considéré en effet, que l'administration des indigènes « constituait pour les maires de ces communes une charge trop lourde, à laquelle d'ailleurs ils n'étaient en général nullement préparés¹ ».

b) *Communes mixtes*. — La commune mixte est une circonscription arbitrairement délimitée, dont la population, presque exclusivement indigène, est rarement agglomérée.

Elle est ainsi nommée, par ce qu'elle « est organisée suivant une singulière combinaison des idées d'autorité et d'assimilation² ».

Elle est administrée, en effet, par un fonctionnaire, l'*administrateur*, assisté d'adjoints qui sont également des fonctionnaires, assisté aussi, d'une *Commission municipale*, dont certains membres sont élus, mais dont d'autres sont des fonctionnaires.

Voici, en effet, quelle est sa composition : 1^o l'administrateur, ou l'administrateur-adjoint qui le remplace, — 2^o les adjoints français et les membres français élus par les citoyens français des

1. GIRAULT, *op. cit.*, p. 141. Cette institution des chefs indigènes est une des rares survivances du régime administratif antérieur à la conquête. Les *caïds* peuvent être élevés à la dignité d'*agha*, puis de *bachagha*.

2. LARCHER et RECTENWAD, *op. cit.* ; t, I, p. 736.

centres européens (Décret du 7 avril 1884 ; art. 7¹) ; — 3^o les caïds, qui sont des fonctionnaires ; 4^o les présidents élus des djemâ'as élus par les douars ou les fractions de douar² (Décret du 6 février 1919 ; art. 7).

En somme, « le principe d'autorité est représenté par l'administrateur et ses adjoints ; l'assimilation par les adjoints français et les membres élus de la commission municipale : les deux principes se combinent par la désignation de Caïds qui sont membres de la Commission. — Dans cette combinaison même des divers principes apparaît le caractère de la commune mixte : c'est un type transitoire. Il a pour but de préparer la colonisation en assurant notre domination sur les masses indigènes ; il doit progressivement faire place à la commune de plein exercice³ ».

IX. — Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède que, même en commune mixte, la population indigène est associée à la gestion des affaires municipales par l'intermédiaire de représentants élus, puisqu'elle est représentée à la Commission municipale par les présidents des djemâ'as, de douars, ou de fractions de douar, présidents élus par des djemâ'as, lesquelles sont elles-mêmes élues par les électeurs au titre indigène dans chaque *douar* ou fraction de *douar*.

Et cela est d'autant plus intéressant à constater que, si l'on a pu dire que « la constitution communale de l'Algérie à quelque chose de factice⁴ », — le douar, au contraire, est une « unité naturelle⁵ », — la « véritable unité de la vie communale indigène⁶ ».

1. S'il n'y a pas de centre européen, les deux membres français appelés à représenter l'élément français sont nommés par l'administration (le Préfet) ; — Circulaire du Gouverneur général ; 15 avril 1884 ; ESTROUBLON et LEFÈBURE, *Code de l'Algérie annoté*, p. 632, n. 2.

2. V. *infra*, n^o 9.

3. LARCHER et RECTENWALD, *op. cit.* ; t. I, p. 736.

4. LARCHER et RECTENWALD, *op. cit.*, t. I, p. 696, n^o 348.

5. GIRAULT, *op. cit.*, p. 154, n^o 66.

6. LARCHER et RECTENWALD, *op. cit.*, t. I, p. 270. — En commune de

X. — D'autre part, dans *l'Algérie du Nord*, les indigènes ne sont pas seulement associés, par l'intermédiaire de représentants élus, à la gestion des affaires municipales; ils sont également associés, qu'ils soient de communes mixtes ou de communes de plein exercice, à la gestion des finances départementales et à celle des finances de la Colonie.

Ils ont des représentants élus dans les Conseils généraux et aux Délégations financières algériennes.

Les Conseils généraux (il en est, comme en France, un par département) comptent, en effet, des conseillers généraux au titre français et des conseillers généraux au titre indigène. Le nombre de ces derniers a été fixé, par l'article 9 du décret du 6 février 1919, au quart de l'effectif total des membres du Conseil général.

Le corps électoral comprend, pour l'élection des conseillers généraux indigènes, tous les électeurs inscrits sur les listes électorales des communes de plein exercice de la circonscription, et tous les membres indigènes des commissions municipales et des djemâ'as des communes mixtes (Art. 12, 2^o du décret du 6 février 1919).

Aux délégations financières algériennes, qui « représentent, auprès du gouvernement général, les différentes catégories de contribuables français ou sujets français » (Art. 1^{er}, décret du 13 août 1898), les indigènes des communes de plein exercice et des communes mixtes sont représentés et leurs représentants forment la troisième délégation, qui compte 21 membres, 15 délégués des indigènes autres que les Kabyles et 6 délégués des indigènes kabyles (Décret du 20 décembre 1922), chacun de ces groupes formant une section spéciale.

plein exercice on trouve également des douars. Mais ces douars ne sont pas représentés, en tant que douars au conseil municipal. Le président de la djemâ'a du douar est simplement « appelé à prendre part avec voix consultative aux délibérations du conseil municipal portant sur les intérêts du douar qu'il représente » (Décret du 6 février 1919, art. 5.)

Le corps électoral est le même que pour les élections aux Conseils généraux.

Il est à remarquer, enfin, qu'ici encore, les représentants indigènes, délégués financiers ou conseillers généraux, siègent au même titre et avec les mêmes droits que les membres français, — sous réserve, ici également, de la participation à l'élection des sénateurs (Art. 12 de la loi du 4 Février 1919).

XI. — Ainsi, dans l'*Algérie du Nord*, les indigènes, qu'ils soient de communes mixtes ou de communes de plein exercice, participent aujourd'hui très largement, avec les Français, à la gestion des affaires municipales, départementales et coloniales.

Ils n'en restent pas moins, à l'heure actuelle encore, soumis à un régime spécial de répression : *mise en surveillance, séquestre, amende collective, peines pour infractions spéciales à l'indigène*. Ce régime, né des circonstances, fondé par « des hommes qui en Algérie étaient à la besogne et qui répondaient de la sécurité¹ », a survécu aux violentes critiques dont il a été l'objet, la sauvegarde des intérêts français en Algérie en exigeant la maintien, mais soumis à une réglementation destinée à exclure tout arbitraire et à empêcher tout excès.

La mise en surveillance, qui a remplacé l'internement (Loi du 15 juillet 1914, art. 3), est l'obligation pour un indigène de résider dans une tribu, un douar, une localité à lui désignés par le Gouverneur général, pendant deux années au plus. Elle est prononcée par arrêté motivé du Gouverneur général, sur la proposition, à la majorité des voix, formulée par le Conseil de Gouvernement ; mais ne peut être prononcée que pour faits limitativement déterminés : actes d'hostilité contre la souveraineté française, prédications politiques ou religieuses, menées de nature à porter atteinte à la sécurité générale, etc.

1. GIRAULT, *op. cit.*, p. 279.

Cette institution, créée pour cinq ans, a été rendue permanente par la loi du 4 août 1920, art. 1^{er}.

Le séquestre est « la mainmise de l'État sur les biens meubles et immeubles d'un individu ou d'une collectivité¹ ». Il est réglementé par l'ordonnance du 31 octobre 1845 et l'art. 130 de la loi du 21 février 1903.

Il ne peut être prononcé que contre les indigènes qui ont :
1^o commis des actes d'hostilité, soit contre les Français, soit contre les tribus soumises à la France, ou prêté soit directement, soit indirectement, assistance à l'ennemi, ou enfin entretenu des intelligences avec lui ;

2^o Abandonné pour passer à l'ennemi les propriétés ou les territoires qu'ils occupaient ;

3^o Provoqué des incendies de forêts, dont la simultanéité ou la nature dénote, de la part des indigènes, un concert préalable.

L'amende collective n'intervient plus aujourd'hui qu'en cas d'incendie de forêts (Loi du 21 février 1903, art. 130.)

Le séquestre et l'amende collective sont prononcés par le Gouverneur général en Conseil de gouvernement.

Les peines pour infractions spéciales à l'indigène sont des peines de simple police, édictées à l'encontre de faits qui ne sont punissables que si commis par des indigènes et qui, jusqu'à une époque toute récente, pour certaines infractions, tout au moins, pouvaient être, en commune mixte, prononcées par l'administrateur, en vertu de ses pouvoirs disciplinaires, — au cas, par exemple, de refus ou inexécution des services de patrouille et de garde prescrits par arrêté du Préfet du département ; abandon d'un poste ou négligence dans les mêmes services ; actes de désordre dans les marchés ou autres lieux de rassemblement et autour des sources et fontaines publiques, n'offrant pas un caractère de gravité suffisant pour constituer un délit, etc.

1. GIRAULT, *op. cit.*, pp. 293 et 294.

XII. — B) *Territoires du Sud*. Ce sont ceux d'Aïn Sefra (chef lieu Aïn Sefra), — de Ghardâia (chef lieu Laghouat), des Oasis (chef lieu Ouargla) et de *Touggourt* (chef lieu Touggourt).

Leur création a été l'œuvre de la loi du 24 décembre 1903 et leur organisation a été réglée par un décret du 14 août 1905.

Ils possèdent la personnalité civile et ont un budget autonome.

Ils se divisent en communes mixtes et communes indigènes dotées, elles aussi, de la personnalité civile et d'un budget.

Or, dans les *Territoires du Sud*, la population indigène n'est associée, par des représentants élus, ni à la gestion des affaires de ces territoires, ni même à celle des affaires municipales.

Le budget des Territoires, préparé à Alger, est, en effet, réglé par décret sur le rapport des ministres de l'Intérieur, de la Guerre et des Finances et ordonnancé par le Gouverneur général.

D'autre part, la *Commune mixte* est administrée par une commission municipale présidée par le chef de l'annexe remplissant les fonctions de maire et qui, si elle comprend des Français et des membres français, élus par les citoyens français inscrits sur les listes électorales, ne compte comme membres indigènes que des chefs investis ou des indigènes nommés pour quatre ans par le commandant militaire du territoire.

Quant à la *commune indigène*, elle est administrée par le Commandant supérieur ou le chef d'annexe, remplissant les fonctions de maire, assisté d'une Commission municipale composée de fonctionnaires militaires et de chefs indigènes représentant les différents douars.

Enfin, dans les *Territoires du Sud*, les indigènes se trouvent soumis à un régime de répression administrative plus strict encore que celui qui est le leur dans l'*Algérie du Nord*.

Ils sont justiciables de Commissions disciplinaires à raison des actes d'hostilité, des crimes et délits commis en territoire militaire et qu'il est impossible de déférer aux tribunaux civils ou militaires

(Art. 13 de l'arrêté du Gouverneur général du 14 novembre 1874, modifié par l'arrêté du 29 octobre 1913).

Pour les faits délictueux, contraventions ou manquements de minime importance, des peines disciplinaires peuvent également être prononcées par les commandants militaires et leurs délégués, voire même par les chefs indigènes (Art. 25, 26 et 27 de l'arrêté du Gouverneur général du 14 novembre 1874).

Et, ainsi, se trouvent souvent atteintes des infractions non prévues par la loi pénale, « infractions arbitraires comme les peines qui les sanctionnent ». Mais, ainsi qu'on l'a dit également : « Cela sans doute n'est plus du droit. Mais c'est la sécurité assurée¹. »

XIV. — Et puis, tant vaut l'homme, tant vaut l'institution. Et il faut reconnaître que, tant dans les communes mixtes de l'Algérie du Nord — où, tout récemment encore, les administrateurs étaient pourvus de pouvoirs disciplinaires, — que dans les *Territoires du Sud*, l'on s'est efforcé d'entourer de sérieuses garanties le recrutement des fonctionnaires civils ou militaires appelés à administrer les indigènes.

Les administrateurs de communes mixtes se recrutent par la voie du concours² (Arrêté du Gouverneur général du 30 décembre 1909 modifié par l'arrêté du 5 avril 1913).

Quant aux officiers mis par le ministère de la Guerre à la disposition du Gouverneur Général pour être affectés à l'administration des Territoires du Sud, il a été créé pour eux, à Alger, en 1914, une *Ecole d'instruction préparatoire au service des affaires indigènes*, où ils font une année d'études avant de recevoir une affectation et où enseignent des professeurs de l'Université. Des professeurs de la

1. GIRAULT, *op. cit.*, p. 293, n° 114.

2. Parmi les titres qui donnent accès à ce concours, figure le certificat supérieur de Législation algérienne, droit musulman et coutumes indigènes dont il sera parlé ci-après.

Faculté de Droit, notamment, leur enseignent la législation algérienne, le droit musulman et les coutumes indigènes, les éléments du droit public, ainsi que ceux du droit civil français.

II

XIV. — Si la France, en raison de l'effondrement du régime instauré par les Turcs, avait, semble-t-il, toute liberté pour légiférer dans le domaine du droit public et organiser à son gré le gouvernement et l'administration du pays conquis, il n'en était plus de même dès qu'il s'agissait pour elle de légiférer dans le domaine du droit privé. Les indigènes algériens étaient, en effet, musulmans pour la plupart ; ils étaient donc régis par une loi d'origine religieuse, dérivant de révélations successives, et l'application leur en était faite par des juges religieux, les cadis.

La France devait, dans ces conditions, dans la mesure compatible avec l'ordre public français, maintenir les musulmans sous l'empire de la loi musulmane et laisser subsister les juridictions indigènes.

Et c'est là la solution à laquelle, après quelques hésitations, elle se rallia.

Un arrêté du Général en chef du 9 septembre 1830 avait fait table rase des juridictions indigènes, en instituant un tribunal spécial compétent, au civil comme au criminel, à l'égard de toutes personnes, à l'exception des militaires et des étrangers, et qui statuait avec admission de juges musulmans ou israélites, quand des musulmans ou des israélites étaient en cause.

Mais, très peu de temps après, le Général en chef, par arrêté du 12 octobre 1830¹, rétablissait les juridictions indigènes et, sous le bénéfice de quelques réserves, leur restituait la plénitude de la compétence, au civil comme au criminel. — On ne devait pas

1. MÉNERVILLE, t. I, V. *Justice*, p. 383.

tarder, toutefois, à s'apercevoir que le maintien de la juridiction répressive des cadis était inconciliable avec l'établissement définitif de la souveraineté de la France sur l'Algérie, et l'art. 38 de l'ordonnance du 28 février 1841, confirmé par l'art. 38 de l'ordonnance du 26 septembre 1842, vint soumettre les indigènes à la loi pénale française et retirer à leurs magistrats la compétence criminelle que, jusqu'alors, ils avaient conservée.

L'ordre public français se conciliant, au contraire, très bien avec le maintien aux indigènes, dans le domaine du droit privé, de leurs lois et coutumes et n'exigeant pas que le soin d'appliquer ces lois fût confié à des juges français, toutes les contestations en matière civile ou commerciale continuèrent à être jugées conformément aux lois indigènes par les tribunaux indigènes.

Même, on toléra, et on tolère encore aujourd'hui, l'application des lois indigènes en certaines de leurs dispositions qui sont manifestement contraires à l'ordre public français, en tant qu'elles admettent, notamment, la polygamie, la répudiation de la femme par le mari, le divorce par consentement mutuel.

Nous n'allons point, toutefois, jusqu'à permettre, avec les lois et coutumes indigènes, les mariages entre impubères. Nous avons fait défense aux cadis d'y procéder et nous punissons les consommations de mariage prématurées.

XV. — Quoi qu'il en soit, dans la mesure compatible avec l'ordre public français, les musulmans algériens ont conservé, et leurs lois, et leurs juges.

La France a considéré, toutefois, que si, en la circonstance, dans la mesure compatible avec l'ordre public français, elle avait le droit de s'abstenir, elle n'avait, cependant, pas le droit d'abdiquer complètement et qu'en tant que puissance souveraine, elle devait faire en sorte que bonne justice fût rendue à ses sujets musulmans ; d'où pour elle l'obligation de veiller à une exacte application des lois et coutumes indigènes, en entourant de garan-

ties le recrutement des juges indigènes et en soumettant leurs jugements au contrôle de la justice française.

A l'heure actuelle, en territoire civil, les juges indigènes, *les Cadis* et *les Bachadels* (suppléants des cadis) doivent être âgés de 25 ans accomplis et pourvus du diplôme d'études supérieures des *Médersas* (Décret du 17 avril 1889, art. 9. — Arrêté du Gouverneur général du 1^{er} août 1895).

Les Médersas, qu' « il est d'usage de comparer telles qu'elles existaient encore au moment de la conquête aux Universités du moyen âge..., apparaissent à la fois comme des établissements d'enseignement supérieur par la nature de certaines connaissances qui y sont professées, et comme des écoles primaires par le niveau intellectuel des auditeurs et par la très rudimentaire instruction scientifique qui y est donnée¹ ». Leurs élèves, libres ou boursiers, doivent être pourvus du certificat d'études primaires et subir un examen d'entrée. Les professeurs sont français et indigènes et enseignent, notamment, la langue arabe, la théologie musulmane, le droit musulman.

Les Médersas sont au nombre de trois : à Alger, à Oran et à Constantine.

La durée des études y est de quatre ans. Le certificat d'études des *Médersas* sanctionne l'examen subi avec succès à la fin de la quatrième année.

Il existe à la *Médersa* d'Alger une division supérieure, où sont admis les élèves pourvus du certificat. Après deux années d'études, les élèves de cette division supérieure subissent un nouvel examen. Ceux qui y sont admis reçoivent le diplôme d'études supérieures des *Médersas*. Et c'est ce diplôme qui leur permet d'être nommés aux fonctions de *bachadel*, puis de *cadi*.

Quant au contrôle exercé par la justice française sur les déci-

1. LARCHER et RECTENWALD, *op. cit.*, t. I, nos 316 et 317.

sions des magistrats indigènes, il apparait avec l'ordonnance du 28 février 1841, qui, dans les limites, les délais et les formes prescrites à l'égard des jugements rendus par les tribunaux français, permet d'interjeter appel des jugements prononcés par les cadis.

Aujourd'hui, ce contrôle est ainsi organisé : tous les jugements rendus en premier ressort par les cadis peuvent être frappés d'appel devant un tribunal de première instance.

En outre, pour éviter qu'il ne se forme autant de jurisprudences qu'il y a de tribunaux, et assurer une exacte application du droit et des coutumes indigènes, le Procureur général près la Cour d'Appel d'Alger est autorisé à déférer, à fin d'annulation, à la Cour les jugements rendus en dernier ressort, contraires aux principes du droit et des coutumes qui régissent les indigènes musulmans, en ce qui concerne leur statut personnel, leurs successions et ceux de leurs immeubles dont la propriété n'est pas établie par un titre français administratif, notarié ou judiciaire (Décret du 25 mai 1892).

XVI. — Mais, pour que le contrôle des juges français fût sérieux et efficace, encore fallait-il que ces juges français fussent instruits de la loi musulmane et des coutumes indigènes.

Or, parmi les musulmans algériens, il en est, — et c'est la plus grand nombre, — qui appartiennent au rite orthodoxe málékite.

Quelques-uns relèvent du rite hérétique abád'ite.

D'autres, bien que musulmans, n'obéissent en principe qu'à leurs coutumes et n'observent le droit musulman que dans le silence de celles-ci.

Or, dès 1840, on se préoccupa de mettre entre les mains des magistrats français la traduction française d'un traité de droit musulman málékite. Il en était un, dont la lecture était extrêmement difficile, qui n'était accessible qu'à un petit nombre de lettrés, mais dont l'autorité et le prestige étaient considérables : le Précis de jurisprudence de Khalil. La traduction en fut confiée à un arabisant distingué, membre de la Société asiatique de Paris, le

docteur Perron¹. Des traductions partielles du même ouvrage ont été données, par la suite, par Seignette² et par Fagnan³.

Pendant longtemps, le Précis de Khalil fut le seul traité de jurisprudence musulmane mis à la disposition des magistrats français.

Par la suite, d'autres furent traduits : la *Toh'fat* d'Ebn'Acem par Houdas et Martel, très estimée des indigènes de l'Oranie et de certaines régions du Maroc, de Meknès, notamment⁴ ; — la *Risâla* de Ben Abi Zaïd el-Qai rawânt, traduite par Fagnan, ouvrage très élémentaire, mais très clairement écrit et bien ordonné, de tous le plus répandu dans l'Afrique du Nord⁵ ; — enfin, la *Balance de la loi musulmane* de Cha'râni, traduite par Perron, qui a le très grand mérite d'indiquer, touchant chaque question de droit, la solution qui a prévalu dans chacun des quatre grands rites orthodoxes.

Pour ce qui est des musulmans du rite hérétique *abâd'ite*, les principes du droit qui les régit sont exposés dans le *Nîl*, du cheikh 'Abd-el-'Azîz ben el-H'âdj Ibrâhîm. Les parties essentielles de cet ouvrage, celles qui ont trait au *Mariage* et aux *Successions*, ont été traduites par un ancien Premier Président de la Cour d'Appel d'Alger, M. Zeys⁶.

1. KHALIL-IBN-ISH'AK, *Précis de jurisprudence musulmane*, trad. de l'arabe par Perron, dans *Exploration scientifique de l'Algérie*. Paris, 1848-1854, 7 vol. in-8°, dont un pour la table alphabétique.

2. SEIGNETTE (N.), *Code musulman par Khalil*. Constantine, 1878, in-8°.

3. SIDI KHALIL, *Mariage et répudiation*, Alger, 1909, in-8°.

4. HOUDAS et MARTEL, *Traité de droit musulman. La Toh'fat d'Ebn Acem*, texte arabe avec trad. fr., commentaire juridique et notes philologiques. Alger, 1882 sq.

5. KAYRAWANI, *Risâla ou traité abrégé de droit malekite et de morale musulmane*. Paris-Alger, 1914, in-8°.

6. ZEYS, *Législation mozabite, son origine, ses sources, son présent, son avenir*. Paris, 1886, in-8° ; *Le mariage et sa dissolution dans la législation mozabite*, dans *Rev. alg. de législation et de jurisprudence*, Alger, 1887-1888.

Quant aux indigènes musulmans qui, bien que musulmans, entendent ne relever, en principe, que de leurs coutumes, ce sont les Kabyles de la Grande Kabylie, de la Kabylie du Djurdjura. — Ces coutumes ont été recueillies par Hanoteau et Letourneux, dont le grand ouvrage en trois volumes : *la Kabylie et les coutumes kabyles*, jouit d'un tel prestige qu'il a, pour ainsi dire, force de loi devant les tribunaux¹.

XVII. — Mais l'on a estimé qu'il ne suffisait pas de mettre entre les mains des juges français des recueils de textes, ne leur fournissant, en réalité, que des décisions d'espèce, qu'il importait, également, de les initier aux principes d'où dérivent ces solutions et de leur enseigner dans quelle mesure ces principes pouvaient se concilier avec ceux du droit français, ainsi qu'avec ceux des lois françaises spéciales à l'Algérie.

D'où la création, — lors de la fondation d'une École de Droit à Alger, — d'enseignements spéciaux, de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes, sanctionnés par des certificats dont l'un, dit certificat supérieur, implique même des connaissances de langue arabe.

Le certificat de législation algérienne, droit musulman et coutumes indigènes est requis pour les fonctions de juge suppléant près les tribunaux d'Algérie dans les conditions prévues aux articles 14 et 15 du décret du 12 février 1908 et pour celles de juge de paix en Algérie dans les conditions déterminées par le décret du 20 décembre 1908.

XVIII. — Enfin, la France a estimé que si, elle avait le devoir de respecter les susceptibilités religieuses de ses sujets indigènes, elle avait aussi celui de les guider dans la voie de la civilisation, de les élever jusqu'à ses nationaux, et dans la mesure compatible avec

1. HANOTEAU (G^{al}) et LETOURNEUX, *La Kabylie et les coutumes Kabyles*, Paris, 1872, 3 vol. in-8° (3^e éd. en 1893).

le respect de leurs scrupules religieux, d'arriver à les soumettre à la même législation et à la même justice, — voire même de provoquer l'évolution et le perfectionnement de leurs droits et coutumes dans les matières où ces droits et coutumes semblaient ne pas pouvoir être écartés.

XIX. — A la vérité, les difficultés auxquelles se heurtait la réalisation de ce projet, n'étaient point les mêmes pour toutes les régions de l'Algérie.

Elles étaient autrement sérieuses pour le pays arabe que pour le pays kabyle.

Dans la grande Kabylie, en effet, les indigènes n'ont accepté l'islamisme que dans le domaine de la religion. Dans le domaine du droit, ils étaient demeurés fidèles à leurs coutumes, lesquelles avaient leur fondement, soit dans des pratiques traditionnelles sanctionnées par des arbitres ou *les djemâ'as*¹, soit dans des décisions (qui, en réalité, constituaient de véritables lois), arrêtées par *les djemâ'as* de villages ou de tribus.

Dans ces conditions, nous pouvions sans porter atteinte aux conceptions religieuses des Kabyles, restreindre la sphère d'application de leurs coutumes, amender ces coutumes, modifier leur organisation judiciaire.

Et, c'est bien ce que nous avons fait. C'est ainsi qu'un décret du 1^{er} août 1902 a réglementé, en Kabylie, la matière de l'interdiction et de la tutelle ; — qu'en 1903, une circulaire du Gouverneur général, en date du 13 juillet, a prescrit que cessât d'être sanctionnée une coutume en vigueur dans certaines régions de la Kabylie et selon laquelle la veuve demeurait *pendue au mort* et passait au décès du mari, aux héritiers de ce dernier avec les autres biens de la succession ; — que le Parlement est, à l'heure actuelle, saisi d'un

1. Assemblée de village comprenant tout homme qui a atteint l'âge où il peut observer, dans toute sa rigueur, le jeûne du ramadhan (HANOTRAU et LETOURNEUX, *op. cit.*, t. II, p. 9).

projet de loi réglementant les fiançailles kabyles¹ ; — et qu'un projet de décret a été préparé dont les principales dispositions ont pour objet d'attribuer à la femme kabyle le droit, à elle refusé jusqu'alors, de provoquer le divorce pour causes déterminées, et de reconnaître à la veuve, à la fille et à la petite-fille née d'un fils des droits successoraux qui, à l'heure actuelle, ne leur sont concédés que par quelques rares coutumes².

Il est à remarquer, d'ailleurs, que la plupart, de ces réformes ont été provoquées par les Kabyles eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs représentants aux Délégations financières ou au Conseil général du département d'Alger.

Enfin, en Kabylie, les juridictions indigènes ont été supprimées et remplacées par des justices de paix. Leur suppression a été décidée par le décret du 29 août 1874. En 1880, les dernières *djemd'as* de justice avaient disparu, et cette disparition n'a soulevé aucune émotion chez les Kabyles.

XX. — En pays arabe, au contraire, la seule annonce d'un projet de réforme risquait d'émouvoir les indigènes, de susciter leurs défiances, de froisser leurs sentiments religieux. — Il importait, dès lors d'agir prudemment et avec modération. Et, c'est ainsi qu'il a été procédé.

Dans les territoires administrés par les militaires, où les indigènes ne sont qu'exceptionnellement en contact avec des Européens et n'ont point été aussi directement soumis à notre influence, les indigènes sont demeurés, dans le domaine du droit privé, intégralement régis par la loi musulmane, et les cadis ont continué à connaître de « toutes les affaires civiles et commerciales, ainsi que des questions d'état » (Décret du 8 janvier 1870, art. 5).

1. Ce projet est devenu la loi du 2 mai 1930.

2. Les procès-verbaux de la Commission par qui ont été élaborés ce projet de loi et le projet du décret, ont été publiés dans la *Revue des Études Islamiques* ; année 1927, Cahier I.

Et si, en territoire civil, l'étendue d'application de la loi musulmane a été limitée et la juridiction des cadis restreinte, ces limitations et restrictions n'ont été réalisées que successivement, progressivement.

Aujourd'hui, la loi musulmane ne s'applique plus qu'en matière de statut personnel, de statut successoral, de statut réel immobilier (pour les immeubles non francisés) et de preuve (Décret du 17 avril 1889, art. 1). — Quant à la compétence des cadis, elle se limite aux contestations relatives au statut personnel et aux successions (Décret du 17 avril 1889, art. 7).

Encore est-il bon de noter que les musulmans ont, même dans les matières où l'application de la loi musulmane a été réservée, la faculté d'opter pour la loi française ; et il est des cas dans lesquels cette option est présumée. De même, toute liberté leur est laissée de se mettre d'accord pour décliner la compétence du cadi et porter leurs différends devant le juge français (Décret du 17 avril 1889, art. 3 et 7).

D'autre part, tout en maintenant en certaines matières l'application de la loi musulmane, nous nous sommes appliqués à amender celle-ci et à l'adapter aux exigences des temps nouveaux.

En 1905, le Gouverneur Jonnart a institué une commission qu'il a chargée de codifier le droit musulman dans celles de ses parties où il demeurerait applicable en territoire civil.

Cette commission s'est séparée en mai 1914 après avoir élaboré un *Projet de code musulman algérien en 781 articles*.

Un projet de décret fut établi à l'effet de donner force obligatoire aux dispositions de ce code, après que M. le Gouverneur général Jonnart en eut soumis à un collègue *d'Uléma* le Livre I consacré au *Statut personnel* et obtenu l'approbation de ce collège.

La signature du Président de la République n'a pas été apposée au bas de ce projet. Néanmoins, le *Code musulman algérien*, bien que ne liant pas les juges, est souvent appliqué par les tribunaux

français et les cadis ; et cette application n'a jamais soulevé de protestations. — pas plus, d'ailleurs, que n'en avaient soulevé les autres réformes réalisées dans l'ordre judiciaire. ou celles opérées dans l'ordre administratif.

III

XXI. — C'est qu'en effet, la France, en Algérie, s'est montrée, pour le moins, aussi respectueuse de la loi religieuse de ses sujets musulmans, que l'ont été les souverains musulmans eux-mêmes.

Objectera-t-on que, l'organisation des pouvoirs publics en pays musulman, étant réglementée par la loi religieuse, la France aurait dû s'abstenir de placer les musulmans algériens sous son autorité directe, de les obliger à subir un gouvernement infidèle, qu'il lui aurait fallu restaurer l'autorité turque ou bien provoquer, en conformité des règles du Coran et de la *Sounna*, l'élection d'un prince musulman, qu'elle se serait bornée à surveiller et à conseiller ?

A cela nous répondons que la loi musulmane enseigne le respect du droit du plus fort, quel qu'il soit, car la force vient de Dieu.

« Respectez la force, dit en effet Aboû Sa'id, commentateur du Coran, *car la force est une manifestation de Dieu sur la terre*¹ ».

L'imâmat (le pouvoir suprême), dit En-Nawâwi « se défère : 1° par l'élection ; 2° par la désignation ; 3° par le *droit du plus fort*,... [même si le souverain] *ne possède point* [les qualités requises] *et même s'il est d'une inconduite notoire ou un individu ignorant*² ».

Au surplus, il résulte de fetouas (consultations) délivrées par les muftis de la Mecque à Léon Roches, sous le gouvernement du Maréchal Bugeaud, puis, plus tard, sous le Gouvernement de Jules Cambon, qu'une terre ne cesse pas nécessairement d'être *terre*

1. SICARD, *Le monde musulman dans les possessions françaises*, p. 43.

2. *Le guide des zélés croyants* ; trad. Van den Berg ; t. III ; p. 202 et 203.

d'islâm pour devenir *territoire en état de guerre*, du fait de sa conquête par les infidèles, et que les musulmans peuvent, sans pécher, demeurer sur cette terre au pouvoir des infidèles, dès l'instant que toute facilité leur est laissée pour continuer à pratiquer ouvertement leur religion¹.

XXII. — Il ne faudrait pas d'ailleurs s'imaginer que le droit musulman, parce qu'il est d'origine religieuse, parce qu'il a son fondement dans une révélation, soit absolument immuable. En fait, il s'est transformé, il a évolué partout.

C'est qu'en effet, la plupart des docteurs musulmans considèrent que le but de la loi est *l'utilité sociale*, que c'est, dès lors, *l'utilité qui doit-être la règle du jurisconsulte*, si bien que *l'application de la loi peut changer avec le temps*.

C'est ainsi que l'art. 1801 de la *Medjellat* (code civil ottoman) disposait que : « lorsque, d'ordre souverain, *l'opinion dun docteur de la loi ayant été trouvée conforme aux intérêts du public et aux exigences des temps*, il a été ordonné de juger conformément à cette opinion, *les juges ne peuvent pas valablement appuyer leurs décisions sur une opinion contraire* ».

Et, on lit dans l'exposé des motifs de la loi égyptienne, n° 24 de 1929 : « En droit musulman, *rien ne s'oppose à l'adoption de l'avis d'autres jurisconsultes que ceux des quatre rites, surtout si cette adoption assure un bien public ou évite un mal public*, ainsi que l'enseignent les doctrines autorisées des auteurs en matière de sources du droit ».

XXIII. — Il est à remarquer, enfin, que si, en Algérie, la France a restreint progressivement le domaine d'application de la loi musulmane et limité la compétence des juges religieux, des cadis,

1. LÉON ROCHES, *Trente-deux ans à travers l'Islam*. Paris, 1884-1885, 2 vol. in-8°, t. II, p. 13, 49 et 131. — DEPONT et COPPOLANI, *Les confréries religieuses musulmanes*. Alger, 1897, gr. in-8°, pp. 34 et sq.

elle n'a pas procédé autrement que ne l'ont fait la plupart des États musulmans, La Turquie, l'Égypte, la Tunisie et même le Maroc.

Il y a beau temps qu'en Turquie et en Égypte, par exemple, les Cadis ont perdu toute compétence en matière criminelle. Et, en Tunisie, les tribunaux de l'*Ouzâra* et de la *Drîba* existaient dès avant l'établissement du protectorat français, de même qu'au Maroc, la juridiction répressive des Pachas et des Caïds.

De même encore, il y a beau temps qu'en Turquie et en Égypte, l'application de la loi musulmane a été, à peu de choses près, limitée au statut personnel, au statut successoral, au régime des fondations pieuses.

Il est à noter, enfin, que l'Égypte n'a pas hésité à procéder à une réorganisation complète des tribunaux religieux, notamment à introduire la pratique de l'appel et à rompre avec le principe du juge unique (Lois n° 25 de 1909 et 12 mai de 1914).

On ne saurait, dans ces conditions, reprocher à la France d'avoir, dans la solution qu'elle s'est efforcée de donner aux problèmes indigènes nés de son établissement en Algérie, méconnu, au regard de ses sujets musulmans, les égards auxquels elle était tenue vis-à-vis d'eux à raison de leur attachement à leur religion.

CHAPITRE XII

LA LITTÉRATURE ALGÉRIENNE

par Pierre MARTINO

Doyen de la Faculté des Lettres d'Alger

... On n'y trouve que ce qu'on apporte.

P. VALÉRY, *Variété*, 117.

Parmi les nombreuses questions que le centenaire de l'Algérie nous invite à poser, il y a celle-ci, qui est évidemment un peu prématurée et qui ne peut recevoir une réponse bien nette. Sur cette terre nouvelle où les Français se sont implantés, apportant leurs habitudes propres de vie, de travail, de plaisir, leurs curiosités, est-il né une littérature « algérienne » ? Ou bien, si cent ans paraissent, dans l'histoire des idées, un trop petit espace, y-a-t-il des indices que cette littérature soit en train de naître, doive naître un jour prochain ? On songe au Canada, à la belle floraison des poètes belges de langue française à la fin du XIX^e siècle... On voit plus loin. A l'origine de toutes les littératures modernes, il y a toujours un ou plusieurs faits d'importation linguistique ou littéraire, de colonisation intellectuelle... Si jamais l'expérience a été poursuivie dans des conditions favorables au succès, c'est bien dans cette Afrique du

Nord où l'on a vu, d'un élan qui a dépassé les plus beaux rêves de conquête, naître, grandir et s'affirmer en peu d'années, pour la seconde fois dans notre histoire, une NOUVELLE FRANCE.

Deux livres, parus, il y a quelques années, ont offert une sorte d'inventaire intellectuel de notre conquête : ils proposent à notre méditation une matière abondante. Ce sont les deux thèses de doctorat de M. Ch. Tailliant, aujourd'hui recteur de l'Académie d'Alger¹. Ce sont deux gros livres (676 et 466 pages in 8°) et pour les faire si gros il a fallu que l'auteur élargît singulièrement le sens du mot littérature : sauf les publications strictement techniques du commerce, de la science et de l'industrie (encore y a-t-il des exceptions), il a fait une revue presque complète des livres français écrits sur les choses d'Algérie : archéologie, histoire, géographie, économie politique et sociale, problème de la colonisation, politique indigène, etc. Les chapitres consacrés à la littérature, à ce que l'on est convenu d'appeler la littérature, apparaissent des rayons bien minces dans cette vaste librairie africaine.

Après tout, cela vaut mieux ainsi, même pour notre dessein d'aujourd'hui. Importation intellectuelle, écrivions-nous il y a quelques lignes. Pour définir, pour chiffrer des échanges il faut des statistiques de douane. Le premier fait, massif, que l'examen de cette statistique bibliographique fait apparaître est celui-ci : une énorme disproportion entre les importations et les exportations. L'Algérie reçoit tout : elle apparaît comme une sorte de port franc où l'on élaborerait les matières premières arrivées de France, de Paris. Souvent même, il n'y a pas eu de transformation du tout. Les touristes de passage ou les auteurs immigrés plus ou moins temporairement n'ont rien oublié de leurs habitudes d'esprit

1. Ch. TAILLIANT, *L'Algérie dans la littérature française*. Paris, 1925, in-8°. *Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*. Paris, 1925, in-8°.

parisiennes ; il est rare qu'ils aient beaucoup appris sur le pays où ils avaient si peu d'attaches, si peu de facilités de voir, si peu de possibilités de comprendre. Leur public principal a d'ailleurs toujours été à Paris. Où a-t-on imprimé, où a-t-on lu les impressions algériennes de Fromentin, celles d'André Gide ?

La première réponse de l'histoire littéraire ou plutôt, de la bibliographie qui la permet, est donc fort tendancieuse. Il y a des livres sur l'Algérie, assez nombreux, dont l'ensemble peut constituer une « littérature algérienne », mais son centre est à Paris.

* * *

Il n'y a aucun inconvénient à rayer de notre inventaire les œuvres poétiques et théâtrales publiées au XIX^e siècle, encore qu'on ait reconnu alors une primauté au moins théorique à la Poésie et au Théâtre. L'Algérie et sa conquête ont été la matière de bien des vers français : mais combien de ces vers une anthologie, même indulgente, pourrait-elle sauver aujourd'hui ! La composition en vers français sur des sujets d'actualité était alors une habitude scolaire : et ces habitudes se prolongent souvent assez tard après la sortie de l'école. Il y avait aussi les concours académiques. Louise Colet et Jean Aicard ont chanté péniblement la conquête civilisatrice ou les mirages du pays du soleil. Ne comptons pas les juges de paix, les avocats, les médecins ou les régents de collège, amenés pour un temps en Algérie par leur carrière, qui ont consciencieusement ouvert et imprimé à leurs frais des cantates, des hymnes, des dialogues, des épîtres, des satires ! Seuls quelques mots du crû, quelques allusions à la vie de la colonie peuvent nous avertir que ces vers ne sont pas l'œuvre d'un bon élève du Lycée Louis-le-Grand ou du Collège de Saint-Omer. Les grands poètes ont ignoré l'Algérie. Il y a un mince volume qui est charmant : les *Petites*

Orientales de Jules Lemaitre¹ ; mais l'auteur ne s'est jamais imaginé qu'il fût autre chose qu'un honorable ouvrier du vers².

Quant à la production théâtrale, elle est totalement insignifiante. Il faut, pour remplir cette colonne de la statistique, énumérer des à-propos, des comédies bouffes, des mélodrames, des pantomimes, des parades de cirque... ou bien il faudrait se borner à faire le compte des officiers d'Afrique qui paraissent, avec ou sans leur burnous, dans un certain nombre de vaudevilles ou de comédies pour mettre aux yeux un mauvais sujet repent et glorifié, ou bien un bourru généreux que l'on invite à dénouer, au profit de la jeune première quelque laide intrigue ourdie par de méchants civils parisiens.

Sous la rubrique roman on pourrait inscrire, parmi bien des fadaises de littérature enfantine ou populaire, uniquement industrielle, quelques titres d'œuvres qui s'élèvent un peu au-dessus du commun. Mais ce chapitre de l'inventaire n'augmenterait pas beaucoup l'actif de la littérature algérienne au XIX^e siècle. Les seules œuvres qui comptent sont des livres de tourisme.

On pouvait s'y attendre. Mais il ne faut pas croire que le tourisme littéraire soit chose ancienne ou produit spontané. N'est pas touriste littéraire qui veut, et longtemps les écrivains français ne surent pas l'être. L'art classique ne permit point qu'on utilisât à des fins littéraires les pays barbaresques. La scène de la jolie *Provençale*³ de Regnard est à Alger ; elle pourrait-être où il vous

1. J. LEMAITRE, *Petites Orientales, Une méprise, Au jour le jour* Paris, 1883, in-16.

2. P. MARTINO, *Jules Lemaitre à Alger*, dans *Revue africaine*, 1919, pp. 301-368.

3. REGNARD (J.-Fr.), *La Provençale, suivie de la satire contre les maris*. Introduction et notes d'Edmond Pilon. Paris, 1920, in-8°. La captivité de Regnard à Alger est de 1678-1679. *La belle Provençale* a paru pour la première fois dans une édition complète des œuvres en 1731. Voir la *Relation de l'esclavage des sieurs de Fercourt et Regnard* (par de Fercourt), publiée par Targe. Privat, 1905.

plaira. Plusieurs voyageurs nous ont laissé des récits attachants de leur séjour dans la Régence d'Alger : on y chercherait vainement de l'exotisme ou même de la littérature. On ne voyait pas alors les grandes différences de paysages et de mœurs qui, depuis ont enchanté ; surtout on n'avait pas cette curiosité frémissante du nouveau, cette admiration inconsciente des mœurs primitives ou anciennes qui sont à l'origine des goûts exotiques. Regnard se contente de noter, sans plus, qu'Alger est bâti en amphithéâtre au bord de la mer et que ses maisons forment une « vue très agréable ». Chateaubriand¹ dédaigne d'y descendre. « Alger », dit-il, « est bâti dans une position charmante, sur une côte, qui rappelle la belle colline de Pausilippe ». A Tunis, il se hâte ; « avant de commencer à parler de Carthage, qui est ici le seul objet intéressant, il faut commencer par nous débarrasser de Tunis² ». Les stylisations nouvelles qu'il avait imaginées pour les forêts du nouveau monde ou les infinis de l'Atlantique n'étaient point de mise ici ; l'âme de René put rester sans trouble devant deux des plus beaux paysages de notre Afrique.

* * *

La conquête de l'Algérie est contemporaine de l'expansion du romantisme en France. Rien d'étonnant qu'on l'ait vue, dès qu'on s'intéressa à elle, à travers les écrans familiers du romantisme. Ce sont ces nouvelles dispositions émotionnelles, ces procédés neufs de style qui permirent que l'Algérie prit place dans la galerie des paysages littéraires.

Principaux aspects : tout au début le romantisme militaire des officiers que hantaient les souvenirs de l'expédition d'Égypte ; — le romantisme catholique des convertisseurs et des missionnaires

1. *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, éd. Pourrat, 1837, t. XI, p. 118.

2. *Id.*, p. 52.

qui croyaient à un recommencement des croisades ; — le romantisme épique, le goût si fort pour les civilisations primitives ; — le romantisme historique, la volonté de retrouver en Algérie le paysage biblique ou la civilisation féodale ; — le romantisme des peintres qui partaient bagage au dos pour le tour de Méditerranée, après le tour de France devenu banal ; ils avaient trop fait provision de bleu, d'ocre et de rouge pour ne pas en user ; — le romantisme des écrivains de « l'art pour l'art », qui voulaient travailler avec le dictionnaire comme leurs amis les rapins avec les pinceaux ; — le romantisme sentimental et philosophique de l'exilé... Toutes les formes du romantisme qu'on voudra imaginer. Il y eut quelques tâtonnements au début, mais les poncifs furent vite créés. Chaque voyageur emporta de France avec lui son Algérie toute faite : comme ils passèrent très vite, presque tous, ils n'eurent que très peu à la retoucher.

Il faudrait si l'on ne se contentait pas, comme ici d'une vue panoramique, présenter d'abord les mémoires des officiers de la conquête¹ ; puis montrer la vision que donnent de l'Algérie les livres de l'un d'eux, le général Daumas². La noblesse et la simplicité des mœurs au désert, l'amitié fraternelle du beau cavalier et de son cheval, l'hospitalité fastueuse, les belles fantasias, les luttes chevaleresques, les prouesses des combats singuliers, les rudes chants des bardes indigènes... Il faudrait joindre à ces livres les récits des grandes chasses, celles de Gérard³, celles de Bombonnel⁴.

1. Voir notamment : D'AULT DUMESNIL, *De l'expédition d'Afrique en 1830, 1832* ; BARCHOU-PENHOEN, *Mémoires d'un officier d'état-major. Expédition d'Afrique, 1835* ; BERTHEZÈNE, *Dix-huit mois à Alger, 1834* ; DE BARTILLAT, *Relation de la campagne d'Afrique en 1830, 1832* ; J.-T. MERLE, *Anecdotes pour servir à l'histoire de la conquête d'Alger, 1831*.

2. *Le Sahara algérien, 1845* ; *La grande Kabylie, 1847* ; *Le grand désert, 1849* ; *Les chevaux du Sahara, 1851* ; *Mœurs et coutumes de l'Algérie, 1853* ; *La vie arabe et la société musulmane, 1869*.

3. J. GÉRARD, *Le tueur de lions, 1847*.

4. BOMBONNEL, *Bombonnel le tueur de panthères, 1860*.

On arriverait ainsi à figurer la première vision de l'Algérie qui s'imposa au milieu du XIX^e siècle, brillante et somptueuse, et qui dégénéra vite jusqu'à la chromolithographie, jusqu'au sujet de pendule. On ne connaissait alors l'Algérie que si l'on suivait les chevauchées des officiers qui rejoignaient leur corps ou qui parcouraient le territoire militaire. Les peintres ou les littérateurs qu'ils joignaient quelquefois à leur cortège, s'employèrent tout naturellement à illustrer cette épopée de la conquête, qu'on leur avait fait un moment frôler. On n'imaginait guère d'autre but à leur visite et à leur curiosité. Ils arrivaient d'ailleurs tout disposés à tout admirer. Toujours en compagnie des officiers des bureaux arabes, reçus princièrement par des scheicks splendides qui mettaient sous leurs pieds des tapis épais, sous leur tête des oreillers en soie d'or, en satin rouge ou vert, qui les escortaient au galop de leurs chevaux. Comment ne se serait-on pas obstiné dans cette manière de voir ? Elle s'imposait à tous les touristes accrédités auprès des maîtres de l'heure. Impossible, dès qu'on quittait l'immédiate banlieue des grandes villes, de voir autrement l'Algérie : une Algérie tout aristocratique et militaire, où, avec d'immenses perspectives incultes comme fond, se groupaient des cortèges de chefs arabes et d'officiers de France, soucieux les uns et les autres de leurs costumes ; on tenait à distance la canaille indigène, et il n'y avait point de colons !

Autre prestige. Daudet n'était pas encore venu pour railler les mauresques trop délurées, expertes à attirer derrière elles l'Européen qui vient de débarquer, les yeux pleins d'un rêve de *Mille et une nuits*. Et Fromentin parlera fort révérencieusement de la belle Haouâ et de son amie Aichouna, comme de princesses de harem, qu'il aurait désenchantées ; et pourtant elles lui furent faciles ; elles avaient « montré leurs joues », elles sont cousines de Baïa, qui, bientôt, devant Tartarin consterné, vêtue d'une chemisette de gaze argentée et d'un grand pantalon rose tendre, chantera *Marco la Belle*, avec une casquette d'officier de marine sur la tête. Il nous

est difficile, aujourd'hui que ce charme est rompu, de maintenir autour d'elles l'auréole de poésie et d'ingénuité que colorèrent les premiers littérateurs reçus dans leurs bonnes grâces.

* * *

Il arriva qu'un de ces voyageurs était un peintre de talent extrêmement cultivé, fort sensible à la plupart des exaltations romantiques. Peintre et écrivain tout à la fois, il sut réaliser une des belles réussites du romantisme de l'art pour l'art. *Un été dans le Sahara* et *Une année dans le Sahel*¹ sont peut-être bien, aujourd'hui encore, malgré leur léger vieillissement, la plus belle pièce du petit trésor de la littérature algérienne². Ces livres furent écrits dans un temps où triomphait le goût des œuvres pittoresques et descriptives. Avec plus de discrétion, plus de science que Théophile Gautier, Fromentin a tenté, comme lui, l'impossible gageure de donner, avec des mots, une image des horizons et des spectacles, aussi dessinée, aussi colorée que celle des tableaux, qui fixerait une fois pour toutes la réalité vivante et la restituerait inchangée, cinquante ou cent ans après. Il n'a évidemment fixé qu'une façon de voir l'Algérie qui était celle de son temps, celle d'une école.

« Ce voyage, s'exclamait avec enthousiasme le bon maître Théophile Gautier, est une transposition d'art complète : au lieu de noircir sa plume d'encre, M. Fromentin trempe un pinceau dans les

1. FROMENTIN (E.), *Un été dans le Sahara*, Paris, 1857, in-12 ; *Une année dans le Sahel*, Paris, 1859, in-12.

2. Sur l'œuvre algérienne de Fromentin, voir MARTINO (P.), *Les descriptions de Fromentin, avec le texte critique d'une rédaction inédite du début de l'Année dans le Sahel*, dans *Revue africaine*, 1910, pp. 1-61, 343-392 ; *Fromentin. Essai de bibliographie critique*, dans *Revue africaine*, 1914, pp. 153-182 ; *Le centenaire de Fromentin*, dans *Revue africaine*, 1921, pp. 140-157.

godets d'une boîte d'aquarelles, et lave des phrases que la typographie peut reproduire avec une idéale pureté de tons. » Nous sommes plus sceptiques, aujourd'hui, après tant de beaux efforts, sur la possibilité de ces transpositions d'art complètes. Et peut-être parfois, les jugeons-nous un peu simples d'intention : nous n'estimons plus qu'il faille toujours regarder un horizon comme un fond de tableau, une scène comme une succession ordonnée de plans, un homme comme un modèle plus ou moins drapé, et l'Arabe, comme le plus parfait des modèles, parce qu'il évoque, dans un esprit préparé, des suggestions bibliques.

Fromentin a surtout apporté en Algérie les curiosités d'un peintre qui voyage, qui remplit d'esquisses son album ; sa conception de l'humanité est limitée par des préoccupations d'atelier, gênée par les possibilités d'expression de la peinture. Il a voulu voir l'Algérie « sans les Français ». Il a cherché à conférer à sa vision « la splendeur inanimée du passé » ; il a retranché avec pudeur de ses tableaux les bizarreries, les laideurs, les contrastes qui signalent l'effort conquérant de l'européen sur une terre hostile. Rien ne se démode plus vite que ces visions de *rêve*. Où sont l'Italie de Musset, l'Orient des romantiques, les Turcs de Victor Hugo, l'Espagne de Théophile Gautier, l'Inde de Leconte de Lisle ?...

Il n'empêche que Fromentin soit le premier écrivain qui ait regardé avec amour les paysages du Sahel et du Sahara, qui ait compris leur beauté et su propager leur prestige. El Kantara, Boghari, le Rocher de Sel, Laghouat, qui peut arriver à ces étapes sans se ressouvenir de Fromentin ou le relire ? Les plus incurieux ou les plus ignorants des touristes apprendraient son nom rien qu'en ouvrant leur *Guide bleu* dans sa plus récente édition ; c'est à Fromentin que le petit livre emprunte les linéaments traditionnels du paysage, autour desquels viennent se concrétiser les sensations des voyageurs pressés de voir et de se souvenir. D'autres, dans le même temps, ont vu l'Algérie comme lui et ont essayé de la décrire :

Théophile Gautier¹, Flaubert², les Goncourt³, qui ont laissé de pittoresques notes de voyage : Ernest Feydeau qui a écrit un joli volume sur Alger⁴. Mais ils ne firent que passer ; Fromentin seul s'arrêta de longs mois, il revint à plusieurs reprises. Il créa l'Algérie de la littérature.

* * *

Nous voici conduits jusqu'aux environs de 1870. Il y a maintenant des poncifs : l'Algérie militaire, l'Algérie des mœurs chevaleresques, l'Algérie des grandes chasses, l'Algérie galante, l'Algérie des *Mille et une nuits*... Ces poncifs appelaient la satire. Alphonse Daudet la donna avec son *Tartarin de Tarascon*⁵. Il jeta par terre sans méchanceté, tous ces prestiges récents auxquels il avait été lui-même fort sensible pour commencer ; et sa raillerie boulevardière, très « Tortoni », fit paraître une Algérie où les lions ne se promenaient que aveugles, enchaînés, une sébile d'aumônes aux dents ; où les muezzins n'étaient que de douteux sacristains ; où les militaires buvaient l'absinthe et maniaient la trique ; où les chefs arabes mendiaient les décorations des roumis ; où les dames du harem n'étaient plus que des femmes de café concert, à l'occasion de vulgaires entôleuses ; et où tout le décor se pouvait facilement acquérir pour quelques pièces de cinq francs dans les boutiques de la rue de Rivoli.

1. TH. GAUTIER, *Loin de Paris*, 1865. [Voyage de 1845.]
2. FLAUBERT, *Notes de voyage*. Paris, 1910, t. II. Voyage à Carthage (1858) : édition extrêmement incorrecte.
3. LES GONCOURT, *Pages retrouvées*, 1886, Alger. [Voyage de 1849].
4. E. FEYDEAU, *Alger*, 1862 [Voyage de 1860] ; *Le Secret du bonheur*, 1864 *Souma*, 1877. Voir MARTINO (P.), *L'œuvre algérienne d'E. Feydeau* dans *Revue africaine*, 1909.
5. DAUDET (A.), *Tartarin de Tarascon*, Paris, 1872, in-12. Sur l'œuvre algérienne d'A. Daudet. voir CAILLAT (J.), *Le voyage d'Alphonse Daudet en Algérie (1861-1862)*, dans *Revue africaine*, 1923, pp. 11-115 ; 1924, pp. 65-174.

Tartarin de Tarascon est comme la *Belle Hélène* de l'Algérie romantique. Les littératures populaire et enfantine conserveront longtemps encore les thèmes de l'Algérie romanesque et sentimentale, mais les nouvelles écoles littéraires en feront fi. Bientôt les voyageurs apporteront une Algérie nouvelle, plusieurs Algéries nouvelles.

Les réalistes et les naturalistes voyagèrent assez peu ; ils bornaient leur horizon au Paris contemporain, à la province française, aux mœurs de la bourgeoisie et du peuple. L'un d'entre eux, pourtant, Maupassant, vint en Algérie à plusieurs reprises ; il a laissé un récit de voyage, *Au Soleil*, qui est du journalisme assez médiocre ; des impressions inquiètes et agitées (*Sur l'eau*, *la Vie Errante*) et quelques nouvelles rudes et savoureuses¹. Ses femmes, arabes ou espagnoles, simples et sensuelles, sont sœurs des filles de ferme normandes ; le paysage, si différent de celui de la Normandie, est traité avec une technique pareille, vigoureux, fortement contrasté. Serait-il inexact de rattacher à l'école naturaliste et à l'influence de Zola l'œuvre algérienne de Louis Bertrand², si documentaire, si appliquée, parfois si évocatrice des réalités algériennes ? Tableaux de genre, grandes fresques, récits humoristiques, Louis Bertrand a voulu faire paraître l'image de la plèbe méditerranéenne, héritière des énergies latines, qui a permis la mise en valeur de l'Algérie ; écrire l'épopée d'une race nouvelle rude et forte qui défriche et plante et pousse sa mainmise jusqu'au désert. On oublie difficilement, quand on a lu le *Sang des races*, la montée vers Laghouat des robustes rouliers, leur âpre lutte contre les dangers et les hasards de la route, leurs violentes passions leurs

1. *Au soleil*, 1884 ; *Sur l'eau*, 1888 ; *La vie errante*, 1890. Nouvelles dans *Mlle Fifi*, 1881 ; *Yvette*, 1884 ; *La main gauche*, 1889.

2. *Le sang des races*, 1899 ; *La Cina*, 1901 ; *Pépète le bien aimé*, 1904 ; *La Concession de Mme Petitgand*, 1912, etc.

joies bruyantes. *Pépète le bien aimé* a fixé la silhouette de ces amusantes fripouilles qu'offrent au touriste sans préjugés tous les grands ports de la Méditerranée, mais qui ont eu, un temps, en Algérie une saveur particulière.

Tout un paquet d'autres livres, entre 1880 et 1900 et un peu au-delà, nous avertissent que le naturalisme cessa vite de plaire à beaucoup. Et l'on pourrait recenser d'Alger les manières de voir qui furent à la mode : l'ironie renanienne, mais bien courte d'un Jules Lemaitre¹ ; l'érudition intelligente d'un Masqueray² ; l'impressionnisme facile d'un Loti³ ; les fraîches sensations d'un Francis Jammes⁴ ; le symbolisme esthète d'André Gide⁵ ; l'imagerie somptueuse des Tharaud⁶ ; l'offrande ardente d'une âme aventureuse et libre dans l'œuvre d'Isabelle Eberhardt⁷... Ce sont les livres d'André Gide et d'Isabelle Eberhardt probablement, qui resteront comme les plus belles œuvres d'art modernes inspirées, vers 1900, par l'Algérie. Il y a quelque naïveté à remarquer qu'elles sont peu objectives. La découverte de la volupté sous un ciel qui exalte, sur une terre généreuse, au milieu d'une civilisation plus affinée qu'il ne paraît d'abord ; les cantiques reconnaissants chantés à la louange des spectacles et des êtres qui ont permis cet affranchissement ; — l'enthousiasme d'une âme slave, brusquement mise en contact avec le désert, et qui y trouve l'assouvissement d'aspirations obscures,

1. *Petites Orientales*, 1883.

2. *Souvenirs et visions d'Afrique*, 1894.

3. *Les trois dames de la Kasbah*, 1884 (d'abord paru dans *Fleurs d'ennui*, 1878).

4. Impressions algériennes dans *Le Roman du Lièvre*, 1903.

5. *Les nourritures terrestres*, 1897 ; *L'immoraliste*, 1902 ; *Amyntas*, 1906 ; *Si le grain ne meurt*, 1927.

6. *La fête arabe*, 1912.

7. *Dans l'ombre chaude de l'Islam*, 1906 ; *Notes de route*, 1908 ; *Pages d'Islam*, 1920 ; *Mes journaliers*, 1923. Voir STEPHAN (R.), *Isabelle Eberhardt ou la révélation du Sahara*, 1930.

mystiques et sensuelles, anarchiques et volontaires tout à la fois... Ici encore on a tout apporté en Algérie, et vingt pays au monde peut-être auraient permis de pareilles libérations du *moi*. C'est une chance heureuse pour la littérature algérienne que les hasards de la vie aient conduit à Biskra et à El-Oued, presque dans le même temps, ces deux voyageurs « immoralistes », venus l'un des cénacles symbolistes, et l'autre de Russie, tous deux frémissants, inquiets, mais quelquefois superbement récompensés par le pays de leur refuge.

Nous avons pu jusqu'ici dresser la table d'orientation de la littérature algérienne sans tenir compte des écrivains locaux. Il n'y a aucune injustice dans ce silence, du moins jusqu'à ces toutes dernières années. Les produits du crû ou ne comptent point ou bien sont des imitations plus ou moins réussies des produits français. Depuis peu il y a des indices qui signalent peut-être le commencement d'une transformation. Les curiosités intellectuelles deviennent plus vives et se répandent ; quelques gens de lettres que leur métier, leur impécuniosité ou de fortes attaches ont empêché d'aller tenter l'aventure littéraire à Paris, cherchent à se grouper. Il y a une Société des gens de lettres d'Algérie, une Association des écrivains de l'Afrique du nord... A Tunis, à Alger, à Oran, à Constantine, à Rabat paraissent de petites revues, souvent éphémères ; des cénacles annoncent la naissance de la littérature algérienne et parlent de l'organiser, de l'administrer. On a écrit des préfaces et lancé des manifestes. On y proclame l'existence d'un peuple algérien, unité ethnique nouvelle, qui, du moins intellectuellement, rassemblerait sous des caractéristiques communes les immigrés européens, la masse musulmane, le vieux monde berbère. On feuillette les dernières pages des manuels d'histoire de la littérature latine ; on évoque les noms de ces berbères colonisés par Rome, qui ont conquis un nom dans la littérature latine. On parle d'une renaissance intellectuelle berbère qui ferait resurgir les qualités

et les défauts qu'on prête à cette ancienne race : violence sauvage, âpreté de l'expression, mauvais goût au besoin... ou plutôt on parlait de tout cela il y a quelques années, car je crois bien que ceux qui ont émis ces audacieuses affirmations ont pris un peu d'âge et qu'ils ont relégué la renaissance berbère dans l'armoire aux vieux fétiches. La réalité est tout autre. Pas de public indigène pour une littérature « algérienne » ; les très rares indigènes qui, à l'heure actuelle, accèdent jusqu'à notre haute culture préfèrent entrer de plain-pied dans les beaux jardins de la littérature française. Le public des Français cultivés se tient en relations étroites avec Paris ; autour de lui les journaux, les revues, les livres de France font une solide barrière contre les curiosités locales. Tous les libraires algériens diront que les livres qui se vendent le moins sont ceux où l'on parle de l'Algérie. Ce public d'ailleurs se rend très régulièrement en France tous les ans, s'arrête ou séjourne à Paris, et reprend contact avec les théâtres, les musées, les expositions... Rien d'étonnant, s'il y a une activité littéraire réelle dans l'Algérie contemporaine, qu'elle soit toute française.

Il y a des poètes algériens, A. Tustes, Léo Loups, Edm. Gojon, M. Bosio, etc. On les a vus se grouper il y a quelques années dans une *Anthologie* où ils se sont comptés treize¹. Toutes les écoles poétiques de France, depuis un demi-siècle, y ont fait figure : romantisme, Parnasse, symbolisme, vers libre, unanimisme, etc. Il y a des romanciers algériens : Robert Randau, que sa carrière a entraîné vers l'Afrique occidentale, mais, qui, quoique Algérien de passage, a écrit sur l'Algérie deux ou trois romans où il a fortement dessiné le type du conquérant moderne du sol africain² ; — Lecoq et Hagel qui se sont unis pour écrire des nouvelles réalistes

1. *De treize poètes algériens*, Alger, 1920.

2. *Les colons*, 1907 ; *Les Algérienistes*, 1919 ; *Cassard, le berbère*, 1926 ; *Diko frère de la côte*, 1929.

parfaitement réussies sur la vie indigène ou le monde bigarré des néo-français¹ ; — Gabriel Audisio, qui a commis une joyeuse farce pour railler les enthousiasmes métropolitains sur l'âme arabe² ; — Maximilienne Heller, observatrice très pénétrante et vigoureuse du monde juif³ ; — Lucienne Favre, dont le talent se renouvelle à chaque livre, et qui passe avec aisance des milieux espagnols à la foule arabe, de la pègre aux hiverneurs aristocratiques et aux petits bourgeois de province⁴ ; — F. Duchêne, dont les honnêtes romans ont recueilli l'expérience acquise dans les tribunaux de Kabylie, et qui a aidé de son mieux à l'amélioration du sort de la femme kabyle⁵

Tous ces noms et quelques autres qu'on pourrait leur joindre, le succès, très relatif d'ailleurs, de quelques-unes de ces œuvres ont permis de belles espérances. Et la Société des gens de lettres d'Algérie a obtenu, il y a quelques années, la création d'un grand prix littéraire de l'Algérie, décerné annuellement. On a imaginé alors une « politique du prix » qui devait faire surgir en peu de temps quelques dizaines de bons romans algériens. L'embarras a commencé tout au début, quand il a fallu préciser ce qu'était une œuvre *algérienne*, adéquate au prix. On a dû accepter une double définition ; ou bien une œuvre sur l'Algérie écrite par un français d'Algérie ou de la métropole, ou bien une œuvre sur n'importe quel sujet écrite par un français qui peut justifier d'un certain temps de séjour en Algérie. Ce compromis est très raisonnable, mais il souligne d'un trait fort l'ambiguïté fondamentale de l'expres-

1. LECOQ et HAGEL, *Broumitche et le Kabyle*, 1921 ; LECOQ, *Cinq dans ton œil*, 1925 ; HAGEL, *Drames africains*, 1930.

2. *Trois hommes et un minaret*, 1926 ; *Héliotrope*, 1928.

3. *La mer rouge*, 1923.

4. *Bab el Oued*, 1927 ; *L'homme derrière le mur*, 1928 ; *Orientale* 1930, 1930.

5. *France nouvelle*, 1903 ; *Thamif'ta*, 1921 ; *Au pas lent des caravanes*, 1922.

sion *littérature algérienne*. Tous les ans, on a vu arriver des sous-préfectures et des chefs-lieux de commune mixte aussi bien que de la capitale, une trentaine de manuscrits dont la plupart marquaient une naïve bonne volonté, mais parmi lesquelles le jury a pu chaque fois désigner une œuvre de réelle valeur ou qui donnait des promesses. Depuis un an ou deux le choix devient plus difficile ; aurait-on couronné tout ce qui était couronnable ?

Il est très remarquable que le jury du grand prix littéraire n'ait pas osé, malgré la proposition d'un de ses membres au moins, désigner l'œuvre la plus remarquable peut-être de ces vingt dernières années, la plus algérienne en tout cas : le *Cagayous* de Musette¹. L'auteur s'est amusé à écrire dans la langue que parlent les néo-français d'Alger, qu'ils parlaient, plus exactement, vers 1900, une série de nouvelles sur les milieux populaires où parait comme personnage central un amusant garçon, *Cagayous*, qui est à Alger ce que Guignol et Gnafron sont à Lyon. La langue dans laquelle sont écrits ces récits, est à elle seule, un chef d'œuvre ; un peu artificielle certes, par moment ; jamais personne, à la Cantère, n'a si bien et si continûment parlé *Cagayous*, et mélangé si drôlement le français l'espagnol, l'arabe, le patois israélite... Mais cela n'enlève rien au mérite de cette création savoureuse.

La raison pour laquelle le jury s'est refusé à couronner cette œuvre que tout le monde loue hautement est fort significative. *Cagayous* n'est pas écrit en français ; il est trop local, il ne saurait être lu sans préparation par un public parisien : seuls, en dehors d'Alger, les philologues peuvent s'y intéresser. Je crois que ce veto est significatif et donne un clair témoignage sur les ambitions et les possibilités de la littérature algérienne. Elle est et elle veut être

1. Publié en fascicules à peu près introuvables aujourd'hui (parus de 1897 à 1908). On a réédité récemment *Le mariage de Cagayous*, Alger, s. d. Des extraits ont été donnés par G. Audisio (1931).

avant tout française ; elle est à l'image même de la colonie, si proche de la métropole, liée à elle par tant de liens matériels, moraux, familiaux. On ne saurait faire de pronostic à longue portée ; pour les immédiats on ne court pas grand risque en prophétisant que quelques-uns des jeunes auteurs qui débudent ou vont débiter, iront vite perdre à Paris leur qualité d'algérien, et que ceux qui resteront finiront peut-être par faire ouvrir un chapitre nouveau dans les histoires de la littérature où l'on croit devoir consacrer un appendice au *roman régionaliste*, — sans qu'on songe à parler d'une littérature bourguignonne ou dauphinoise. Encore n'est-ce pas bien sûr. Les zouaves ont un costume éclatant et bien oriental ; on les recrute et on les campe aussi bien dans l'île de France qu'en Algérie.

CHAPITRE XIII

L'ALGÉRIE ET LES ARTS DE 1830 A NOS JOURS

par Jean ALAZARD

Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger
Conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Alger

L'Algérie et, d'une manière générale, l'Afrique du Nord ont eu dans l'histoire de notre peinture une place qui est loin d'être négligeable. Lorsque les Français occupèrent les États barbaresques, les thèmes exotiques étaient devenus à la mode et les artistes « romantiques » aimaient à les développer. L'Algérie allait leur révéler cet Orient qui depuis longtemps hantait leur esprit : il leur suffisait de faire un court voyage pour être transportés dans les milieux les plus pittoresques et les plus riches en couleur locale. Jusqu'au début du XIX^e siècle, on avait été surtout attiré par l'Orient asiatique, et l'imagination des artistes avait évoqué — avec infiniment de fantaisie d'ailleurs — l'existence que l'on pouvait mener en Turquie et en Perse. Après 1830, l'inspiration sera plutôt africaine, et dès 1832 le voyage d'Eugène Delacroix au Maroc apportera toute une série de formes et de thèmes nouveaux.

On ne saurait trop insister sur l'importance des quelques semaines que l'ami du comte de Mornay passa entre Tanger, Mecknès et Alger. Le séjour qu'il fit dans cette dernière ville ne fut pas long, il dura trois jours environ ; l'impression fut si pro-

fonde cependant qu'elle lui inspira son œuvre « orientale » la plus belle et la plus complète : *Les Femmes d'Alger* du Musée du Louvre.

Le voyage en Afrique du Nord a joué dans la vie de Delacroix à peu près le même rôle que le voyage d'Italie dans l'existence de tant d'autres artistes. Les lettres que le peintre a alors écrites à ses amis¹, les notes et les croquis où il a fixé ses impressions² nous renseignent de la meilleure façon sur l'exaltation de son esprit. Il vit comme dans un rêve et ce qui l'impressionne particulièrement, c'est, en même temps que le pittoresque des costumes, le style et l'allure des Maures qu'il juge dignes des « personnages consulaires ». « L'antique n'a rien de plus beau ». Après lui, d'autres auront des sensations identiques et verront revivre en Algérie et au Maroc les souvenirs romains. Fromentin aura une impression analogue. Ce fait a son importance et indique bien l'intérêt que pourra offrir désormais le voyage en Afrique du Nord.

Dans son récent ouvrage sur Delacroix³, M. Raymond Escholier a bien défini le rôle de celui qu'il a appelé « le premier pèlerin du Maghreb ». Le portraitiste de Moulay Abd-er Rahman a été, dans cet ordre d'idées, comme dans beaucoup d'autres, un grand initiateur. Les albums de Chantilly et du Louvre et certaines de ses toiles sont parmi les œuvres les plus riches de vérité qu'ait inspirées l'étude de la civilisation islamique. Mais il ne faut pas oublier qu'à la fin de sa vie il fut beaucoup moins soucieux de peindre un Orient exact. Les thèmes africains devinrent pour lui des thèmes lyriques, qu'il traita en imaginaire et en coloriste.

Cependant son exemple continua à influencer les contemporains. Il est, avec Decamps et Marilhat, celui que l'on imite volontiers

1. Eugène DELACROIX, *Lettres*, édition Burty, Paris.

2. Cf., surtout l'album du Musée de Chantilly, publié par M. Jean Guiffroy, Paris, 1913.

3. R. ЕСХОЛИЕР, *Eugène Delacroix*. Paris, 1926-1929, 3 vol. in-8°.

quand on veut traiter des scènes orientales. On finit par s'intéresser de plus en plus aux choses d'Algérie, et les critiques des Salons notent avec complaisance la place qu'occupent désormais les toiles inspirées par les pays africains.

Sur l'histoire de la peinture orientaliste, nous sommes malheureusement assez mal renseignés. En deux articles de revue, Ary Renan et Léonce Bénédite¹ tentèrent d'en donner un aperçu général; l'étude qu'ils en firent était fatalement superficielle et présentait sous un jour souvent inexact le développement de l'exotisme oriental dans la peinture française. Aussi bien faut-il recourir aux sources fondamentales et dépouiller les principaux Salons, surtout ceux de l'Artiste, du *Moniteur Universel* et de la *Revue des deux Mondes*. On voit ainsi quelle fut la réaction du goût dominant devant les diverses formes d'art orientaliste. A ce point de vue, les opinions d'un Planche, d'un Théophile Gautier, d'un Thoré et plus tard d'un Castagnary sont du plus grand intérêt. Notons d'ailleurs que les principaux peintres de l'Orient africain ont été étudiés : Chassériau par Chevillard (1893)² et par Henry Marcel, Fromentin par Louis Gonse (1881) et Prosper Dorbec (1926), Dehodencq par Gabriel Séailles (1910), Regnault par Roger Marx. Mais ce qui, malgré tout, n'avait pas été mis en lumière jusqu'à présent, ce sont les diverses phases de l'histoire d'un mouvement très curieux à analyser³.

1. Ary RENAN, *La peinture orientaliste*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1894. Léonce BÉNÉDITE, *Les peintres orientalistes français*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 1899.

2. L'ouvrage très complet de L. BÉNÉDITE sur Chassériau, annoncé depuis longtemps, n'a pas encore paru.

3. C'est ce que nous avons essayé d'étudier dans le volume, *L'Orient et la peinture française au XIX^e siècle*. Paris, 1930, gr. in-8°.



Le fait essentiel à noter, c'est la différence qui existe entre la conception des deux grands initiateurs : Decamps et Delacroix. Decamps voit le plus souvent ses personnages au repos, participant à des scènes éclairées par un soleil intense qui donne aux choses un éclat brutal. Delacroix, au contraire, nous représente une population animée et vivante. D'autre part, il ne voit pas la lumière de l'Orient avec les mêmes yeux que le peintre de l'*École turque*. Il est le premier à avoir compris que cette lumière est loin d'avoir toujours cet éclat que lui ont donné Decamps et tant d'orientalistes après lui. Au XIX^e et au XX^e siècle, c'est un problème qui intéressera particulièrement les peintres qui iront en Algérie, d'essayer de rendre la qualité de cette lumière décevante qui, comme le dit Eugène Fromentin, n'éblouit jamais. Loin d'aveugler, elle « porte au fond de l'âme je ne sais qu'elle sérénité », et lorsqu'on en détaille les nuances, on arrive à cette conclusion : « voici l'avènement et le triomphe du gris ». — « Tout est gris, depuis le gris froid des murailles jusqu'au gris puissant et chaud des terrains et des végétations brûlées. »

Malheureusement, il y eut peu d'artistes qui eurent le souci d'analyser avec exactitude l'atmosphère de l'Algérie. Delacroix lui-même, à la fin de sa vie, fut loin d'évoquer les spectacles de l'Orient africain avec la même justesse et la même vigueur qu'au temps où il peignait *Les Femmes d'Alger* et *la Noce juive*. Une de ses dernières œuvres, *La perception de l'impôt arabe* (1863), n'a guère d'oriental que le titre et les costumes.

Il se créa en somme, très vite, un « poncif » orientaliste, éloigné de toute vérité d'observation. Il fut entendu qu'une toile qui traitait un sujet emprunté à l'Afrique du Nord devait être, avant tout, scintillante de couleurs. En 1849, la *Revue des Deux Mondes* note

que le public commence à être fatigué de cet orientalisme facile, dans lequel se plaisent ceux qui imitent maladroitement Delacroix, Decamps et Marilhat¹ : un Leleux, un Hédouin, un Frère ou un Wyld. « Il est commode de chiffonner en deux coups de brosse un de ces costumes fantastiques dont l'ampleur absorbe toute espèce de forme appréciable. Aussi les sectateurs du fouillis et de la couleur absolue s'en donnent-ils à cœur joie, et le charme poétique dont plusieurs peintres distingués avaient su revêtir cette sorte de sujet ne suffira bientôt plus à les protéger contre la satiété générale ».

*
*
*

Suivant l'exemple de Delacroix ou de Dauzats, qui fut un historiographe autant qu'un peintre² beaucoup d'artistes font au XIX^e siècle le voyage d'Algérie et du Maroc. Mais, en général, ils y arrivent avec des idées préconçues, et ils semblent voir ces pays, si nouveaux pour eux, à travers un prisme déformant. De 1830 à la fin du XIX^e siècle, les observateurs consciencieux des mœurs, des visages et de la lumière d'Algérie ont été peu nombreux. Dans toute l'œuvre de Fromentin, on trouve avec peine quelques toiles qui soient riches de vérité. Et pourtant l'écrivain a parfaitement compris ce que l'artiste a rarement su traduire d'une façon heureuse. Si on lit ses deux livres, *Une année dans le Sahel* et *Un Été dans le Sahara*, on est étonné de la justesse de tant d'observations qui n'ont pas vieilli. Malheureusement, de ces impressions, si claires et si lumineuses, il n'a pas toujours su trouver l'interprétation plastique :

1. *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1849.

2. Sur Dauzats, cf., *l'Iconographie historique de l'Algérie* de G. Esquer, Paris, 1930, 3 vol. in-fol.

Souvent son métier de peintre le trahit ; il n'en ignore pas d'ailleurs les grandes difficultés, et c'est pourquoi il a d'abord traduit verbalement ses impressions avant de les exprimer plastiquement. Il a voulu fixer ses souvenirs, pour entreprendre ensuite le travail délicat d'élaboration picturale : « C'est alors, dit-il lui-même dans la préface de la troisième édition de *l'Été dans le Sahara*, que l'insuffisance de mon métier me conseilla comme expédient d'en chercher un autre, et que la difficulté de peindre avec le pinceau me fit essayer de la plume. » Il a eu la franchise de se juger lui-même dans une lettre à Paul Bataillard : « Je sais saisir et rendre le caractère ; quant à la conception, j'ai tout à faire, et puis c'est sec, inanimé comme des poupées de bois ; il y manque le laisser-aller, l'accent de la vie¹. »

Il y a beaucoup plus de spontanéité et un sens autrement éniouvant de la forme plastique chez Théodore Chassériau. Fromentin et Chassériau sont tout à fait contemporains ; l'un est né en 1820, l'autre en 1819. Leurs voyages en Algérie se font presque à la même époque ; en mars 1846, Fromentin est à Alger et en mai de la même année, Chassériau arrive à Constantine.

C'étaient deux natures d'artistes très différentes et leurs impressions ne pouvaient guère se ressembler. Chassériau, né à Saint-Domingue sous le soleil des Antilles, était quelque peu prédestiné à aimer l'Orient, et on a pu dire de lui qu'il n'avait pas à le découvrir, puisqu'il le portait en lui². Sa vie, trop brève, fut consacrée à la recherche du beau exotique. Aussi bien regarde-t-il la nature algérienne en poète autant qu'en peintre. Les tons gris ne l'impressionnent pas au même degré que Delacroix ou Fromentin ; son imagination s'exalte devant les spectacles de grande allure, et il se fait une image assez particulière de l'Algérie, image où il met

1. Eug. FROMENTIN, *Lettres de jeunesse*, Paris, 1909, in-16, p. 250.

2. R. ESCHOLIER, *Gazette des Beaux-Arts*, février 1921.

beaucoup de lui-même. Si l'on compare ses figures et celles de Delacroix, on leur découvre un accent différent. Celles de Delacroix sont opulentes, riches en vibrations complexes. Il y a aussi de l'éclat dans celles de Chassériau ; mais ils'y ajoute le souci de définir et d'analyser la vie intérieure. Chez lui le facteur émotif est important ; il a été l'orientaliste sensible et il nous a laissé des types algériens une image dont on peut discuter l'exactitude, mais dont l'attrait est indéniable.

* * *

Dans les années qui suivent, il semble qu'il y ait eu une éclipse de l'orientalisme. Les peintres qui s'inspirent des scènes africaines restent trop souvent asservis à des formules toutes faites. Benjamin Constant et Gérôme exercent sur eux une influence souvent déplorable. On aurait pu croire, à un certain moment, que Henri Regnault aurait réagi contre cette tendance. Mais il n'eut pas le temps de donner autre chose que des espérances.

C'est plutôt à Dehodencq et à Guillaumet que l'on dut de connaître certains aspects nouveaux de l'Afrique du Nord. Dehodencq, comme Regnault, ne connut que la population et le site de Tanger, et c'est en réaliste qu'il étudia la vie et les mœurs des Marocains. Guillaumet passa, lui aussi, pour un « pur réaliste¹ ». Son talent était cependant bien différent de celui d'un Dehodencq. Hanté par l'exemple de Delacroix et par celui de Fromentin, il revient plusieurs fois en Algérie après son premier voyage qui a lieu en 1862, et on le voit s'intéresser très vite à la vie laborieuse des Arabes. On a dit que ses préoccupations avaient été souvent identiques à celles de Millet ; c'est une affirmation qui ne manque pas d'exactitude, car les spectacles que Guillaumet a surtout aimés

1. *L'Artiste*, 1863, 1, p. 215.



dans l'Algérie sont ceux de la vie quotidienne, souvent triste et misérable.

Dans ses « Tableaux algériens¹ » il nous dit ses étonnements et ses admirations avec une franchise dénuée d'artifices littéraires ; ce volume qu'il rédigea dans les dernières années de sa courte vie contient des pages qui semblent souvent plus « vécues » que celles de Fromentin. Son « réalisme » est bien différent de celui de Dehodencq ; il s'applique à l'observation exacte des spectacles vivants et il aime à vivre dans l'intimité africaine ; « les plus belles heures de sa vie, nous dit Durand-Gréville² qui le connut beaucoup, se sont passées dans des endroits perdus que nul voyageur n'avait jamais visités et où, ayant pour habitation une mesure en pisé, il vivait absolument de la vie primitive. »

Les tentatives de Guillaumet et de Dehodencq n'empêchaient pas l'orientalisme de dégénérer. Les critiques d'art notaient sa décadence, et le théoricien du naturalisme, Castagnary, ne lui ménageait pas l'invective. Aimant les lieux et les mœurs qui lui étaient familiers, il avait peu de sympathie pour ceux qui peignaient les pays exotiques. Il ne pouvait contrôler l'exactitude de leur vision et, d'autre part, il leur reprochait d'être trop facilement séduits par le côté pittoresque des sites et des scènes. « Quand je vois, disait-il, des gens qui seraient incapables de peindre la plaine Saint-Denis aller chercher un bord du Nil ou une rive du Bosphore, mon premier sentiment est de me défier³. » Castagnary va même jusqu'à affirmer que « Grec, Turc, Arabe, burnous blanc, femmes voilées, sérail, désert, simoun sont aussi vieux, aussi passés de mode que le pèlerinage de Jérusalem⁴ ». Il souhaite ardemment que

1. GUILLAUMET, *Tableaux algériens*, Paris, 1886.

2. *L'Artiste*, 1888, t. I, p. 108.

3. CASTAGNARY, *Salons*, I, 210.

4. *Ibid.*, *Salons*, I, 293.

les peintres abandonnent l'étude des pays lointains pour se consacrer à celle des paysages de France ; il ne trouve aucun intérêt aux régions exotiques d'Afrique et il écrit : « Dans quelques années, nous pourrons dresser une pierre et y graver cette parole de soulagement : l'orientalisme a vécu dans la peinture française¹.

Ces lignes datent de 1876. Or, à ce moment précis, se manifestait un timide essai de renouveau, dû à deux peintres dont les noms doivent avoir une place assez importante dans l'histoire de la peinture orientaliste : Albert Lebourg et Seignemartin. Il faut y ajouter aussi le grand peintre impressionniste Renoir. Le séjour de Lebourg en Algérie a été étudié par Roger Marx et Léonce Bénédite²; ceux de Seignemartin (1874-75) et de Renoir (1879) sont moins connus, et tout aussi intéressants. Ce qui est certain, c'est que ces artistes ont analysé l'Algérie avec un souci d'exactitude qui était justement celui que Castagnary demandait aux peintres des paysages français.

Lebourg, en particulier, a travaillé, pendant le séjour qu'il a fait à Alger de 1872 à 1886, selon une méthode que l'on peut qualifier de préimpressionniste ; les vibrations lumineuses, la transparence des ombres ont été dans son œuvre l'objet d'études très variées. De son côté Renoir a laissé des souvenirs colorés d'une très belle qualité qui comptent, comme l'*Algérienne au faucon*, parmi les œuvres les plus caractéristiques de la fin du XIX^e siècle. Cette période est intéressante par l'effort réalisé ; mais ce ne sont encore que des voix isolées et il faut attendre le début du XX^e siècle pour voir se dessiner un courant très important.

1. CASTAGNARY, *Salons*, II, 250.

2. Roger MARX, *Gazette des Beaux-Arts*, décembre 1903. Léonce BÉNÉDITE, *Albert Lebourg*, Paris, 1920.



A vrai dire, c'est surtout au cours de ces trente dernières années que les peintres ont vu les pays d'Orient sans préjugés. Certes, il y a toujours un grand nombre d'héritiers de la tradition de Benjamin Constant et de Gérôme ; mais, sous l'influence de quelques artistes qui ont manifesté en face des paysages et des types africains une grande indépendance d'esprit et de vision, l'orientalisme se dépouille de plus en plus du clinquant qui le rendait si antipathique à Castagnary.

Depuis vingt-cinq ans, le voyage en Afrique du Nord devient classique, tout autant que celui d'Italie ou celui d'Espagne. Une histoire de la peinture orientaliste contemporaine doit en particulier faire une place importante à une institution jusqu'ici mal connue, mais qui a contribué à faire mieux comprendre l'intérêt des paysages et des scènes d'Afrique.

En 1907, M. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, décida de créer un centre où les peintres de la Métropole pourraient venir tout à leur aise étudier le pays qui avait tant séduit Delacroix et Chassériau. Il leur offrit une belle résidence, une villa mauresque, enfouie dans une magnifique verdure, à quelques minutes de ce Jardin d'Essai aux feuillages opulents qui est resté cher à la mémoire de tant de peintres. C'est ainsi que la Villa Abd el Tif fut définitivement réservée aux boursiers que devait désigner un jury composé, avant tout, d'artistes qui s'étaient jusqu'alors particulièrement intéressés à l'Orient¹.

1. A l'origine, les deux pensionnaires de la Villa Abd el Tif ne furent nommés que pour un an ; puis, à partir de 1920, il fut décidé qu'un des deux boursiers resterait à Alger pendant deux ans. On songea aussi à faciliter aux pensionnaires des voyages dans le Sud algérien, jusqu'à Touggourt, Ouargla ou Ghardafa, en mettant à leur disposition de quoi subvenir à leurs frais de voyage et de séjour pendant un ou deux mois.

On appelle volontiers cette villa la « Villa Médicis algérienne ». Il n'y a cependant que peu d'analogie entre l'institution romaine, vieille de presque trois siècles, et celle d'Alger, à peine sortie de l'adolescence. La Villa Médicis a toute une organisation administrative et reste fidèle à de puissantes traditions. A la Villa Abd el Tif, il n'y a aucune direction et c'est ce qui fait son originalité ; les pensionnaires sont leurs maîtres, et ils ne sont soumis à aucune discipline d'aucune sorte. Il suffit d'interroger un de ceux qui ont habité la Villa pour comprendre que ce qui leur est apparu comme le bien le plus précieux, à leur arrivée, ç'a été justement cette liberté. Se trouvant brusquement devant une nature entièrement nouvelle, devant des types physiques dont ils ne soupçonnaient pas l'étrange beauté, ils ne se sentent prisonniers d'aucune formule ni d'aucune technique. Notons d'ailleurs que ces pensionnaires ont été choisis avec le plus grand éclectisme ; le Salon des Artistes français, la Société nationale des Beaux-Arts, le Salon d'Automne, celui des Tuileries trouvent parmi eux quelques-uns de leurs représentants les plus marquants ; une exposition d'ensemble de leurs œuvres qui eut lieu à Alger, en 1924, au Palais des Délégations financières, offrit les tendances les plus variées et donna le meilleur enseignement, en montrant ce que de nombreux artistes de notre époque doivent à la contemplation des horizons africains¹.

1. La liste des pensionnaires est intéressante par son éclectisme : 1907, Léon Cauvy et Jouve ; 1908, Poisson et Jacques Simon ; 1909, Léon Carré et Jules Migonney ; 1910, Charles Dufresne et Henri Villain ; 1911, Adolphe Beaufrère ; 1912, Charles Bigonet et Hierholtz ; 1913, Chapuy et De Buzon ; 1914, Albert Pommier et Darrieux. Pendant la guerre toute nomination fut suspendue et ce n'est qu'en 1920 qu'on désigna deux nouveaux pensionnaires, Jean Launois et P. E. Dubois ; il y eut depuis lors Jean Bouchaud et Maurice Bouviolle (1921), Pierre Deval et L. Pineau (1922), Denier et Bascoulès (1923), André Rigal et Etienne Bouchaud (1924), Berthommé et Corneau (1925), Riou et Brabo (1926), Dideron et André Thomas (1927), Rousseau et Levrel (1928), Pierre-Eugène Clairin et Halbout (1929).

D'une manière générale, ceux qui font le voyage de l'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie apportent maintenant des préoccupations bien différentes de celles d'un Benjamin Constant ou d'un Regnault. Ils recherchent le style beaucoup plus que le pittoresque, et, se trouvant devant une nature et une humanité que, en beaucoup d'endroits, la civilisation a à peine frôlées, ils ressentent des impressions neuves et fortes. Il est donc remarquable de penser que l'Orient africain, qui semblait à Castagnary ne devoir plus donner naissance à des œuvres dignes d'intérêt, est devenu au contraire une des sources d'inspiration les plus chères aux artistes français.

Il faut noter également qu'en Algérie même se créent des groupements artistiques qui reflètent, dans leurs tendances essentielles, celles des grandes sociétés métropolitaines. En 1881 a été fondée l'École des Beaux-Arts d'Alger, d'abord municipale puis nationale, dont l'action se complète par celle de l'École municipale d'Oran. Depuis plusieurs années, on tend à développer toutes les institutions qui peuvent éduquer le goût et favoriser l'essor de la culture artistique ; on a créé des bourses de séjour à Paris et des bourses de séjour en Espagne qui ont une utilité incontestable. Enfin on a fait, depuis 1927, un effort financier important pour que l'art moderne soit représenté honorablement dans les musées d'Algérie. Les crédits exceptionnels du Centenaire ont permis la construction de trois musées, à Alger, à Oran et à Constantine. Comme il est naturel, celui d'Alger, dont le fonctionnement est assuré par des crédits inscrits au budget du Gouvernement Général, est devenu très vite le plus important¹. On en a fait surtout un musée de l'art français du XIX^e et du XX^e siècles où on peut étudier particulièrement l'histoire de la peinture orientaliste depuis 1830, et celle de la sculpture

1. Fondé en 1908, le musée des Beaux-Arts d'Alger a été reconstruit en 1929 et inauguré en 1930. Cf., J. ALAZARD, le *Musée des Beaux-Arts d'Alger*, 1 volume de la collection *Memoranda*, Paris, 1930, in-16.

française de ces cinquante dernières années. Ainsi conçu, le Musée d'Alger pourra contribuer à développer le sentiment artistique dans un pays où les institutions de cette nature ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence.

C'est à ces créations que se mesure l'importance du mouvement artistique dont l'Algérie ressent les effets. Depuis plusieurs années on voit se manifester des vocations qui révèlent souvent des dons d'une belle qualité. Dans le milieu musulman lui-même, il arrive que des peintres, tout en conservant les traditions ancestrales, subissent l'emprise de l'art européen ; nous pourrions citer tel paysagiste qui a donné une image originale de la Kabylie et de l'oasis de Marrakech, et tel autre qui a su donner une vie nouvelle à certains thèmes des miniaturistes orientaux. Il se crée ainsi un centre vivant, où se mêlent parfois les éléments venus d'Occident et ceux venus d'Orient. Il ne nous appartient pas d'écrire l'histoire de ce curieux mouvement artistique ; notre rôle est seulement d'en signaler l'intérêt.

D'un autre côté, l'attrait des pays africains s'exerce de plus en plus nettement sur les peintres contemporains. Certains d'entre eux aiment la vie des oasis et des ports algériens ; d'autres reviennent à la tradition de Delacroix ; ils analysent la noblesse d'attitude, la beauté du geste, tout ce qui fait revivre la civilisation antique sur la terre de l'Afrique du Nord. L'originalité des types humains et des spectacles naturels exercent sur eux une séduction profonde ; il ne faut pas oublier non plus les problèmes de la lumière qui offrent aujourd'hui encore plus d'intérêt qu'au temps de Delacroix et de Fromentin.

Il est donc certain que, grâce à l'Algérie, l'exotisme a pris une place de plus en plus importante dans notre peinture. Delacroix était dans la vérité lorsqu'il montrait tout ce que l'Orient africain recélait pour nous d'impressions originales. Ce qu'il écrivait en 1832 n'a pas vieilli. Les types africains attirent encore les peintres

qui aiment les études de caractères, et il n'est pas étonnant qu'à une époque où les problèmes de la couleur et de la lumière passionnent les artistes on aille vers les pays où l'atmosphère est souvent d'une rare qualité. Rien n'est en définitive si varié que le courant orientaliste qui, au cours de ces dernières années, a contribué largement à enrichir l'art indépendant de thèmes nouveaux et vivants.

CHAPITRE XIV

L'UNIVERSITÉ D'ALGER

par Charles TAILLIART

Recteur de l'Académie d'Alger

Le palais de l'Université allonge sa façade, qui est de beau style, sérieuse sans gravité pesante, élégante sans agréments disparates, un peu en retrait de la rue, sur un socle haut et robuste. Elle domine l'extrémité d'une sorte de promontoire élevé qui s'arrête raide sur la rue Michelet, à l'entrée de l'ancienne ville de Mustapha, au sud d'Alger.

Il y a quelque trente ans seulement, l'endroit était sinon désert, tout au moins une espèce de refuge, isolé du bruit et du mouvement de la ville : alors pas de tramways électriques, mais des « corricolos » aux attelages étiques ; le centre de la vie était là-bas, loin, sur la place du Gouvernement, et dans cette rue Bab-Azoun, qui, partant de la Place, aboutissait à l'ancienne porte Sud de la ville turque ; c'était loin de l'Université ou plutôt des Écoles supérieures d'alors, ou, comme on disait dans le peuple, de l'École de Médecine : il fallait suivre la longue rue d'Isly où la foule ne se pressait point ; au-delà de la place d'Isly au milieu de laquelle se dressait la statue de Bugeaud, peu à peu les hautes maisons faisaient place, à droite et à gauche, à des caravansérails ou à des bâtisses de fortune ; l'on arrivait à la porte d'Isly ; au-delà, à droite et à gauche, des escarpe-

ments, des éboulis de roches ; puis à droite un vaste parc « les Eucalyptus » ; ensuite ce promontoire sur lequel on avait édifié, entre 1884 et 1887, les bâtiments des Écoles supérieures.

Maintenant la rue d'Isly est la plus passante d'Alger ; la promenade quotidienne de cinq heures à sept heures ne se fait plus sous les arcades de la rue Bab-Azoun, mais rue d'Isly ; la rue est sillonnée de tramways, d'autobus, d'automobiles ; c'est le bruit et la circulation pressée d'une très grande ville ; les caravansérails ont fait place à des maisons à cinq étages ; la porte d'Isly n'est plus : tout près s'élève l'Hôtel des Postes ; les éboulis de roches sur la pente raide qui dévalait vers le Fort Bab-Azoun ont fait place à un boulevard, à des jardins au milieu desquels, très haut, le Monument aux Morts impose sa beauté majestueuse, fière et calme. Le parc des Eucalyptus a disparu : sur son emplacement, de hautes maisons, le Lycée de jeunes filles, l'École primaire supérieure de filles, tout un quartier de population dense ; les murs de soutènement des jardins de l'Université, rébarbatifs et laids, ont été démolis : des magasins viennent d'être établis qui égayeront la rue ; au calme d'autrefois a succédé une vie trépidante, bruyante, une circulation incessante de piétons sur les trottoirs, d'automobiles sur la chaussée ; Alger a déplacé vers ces lieux son centre d'activité.

Des perrons du Palais universitaire la vue alors embrassait un horizon immense, que limitaient très loin les hautes montagnes de l'Atlas et plus près les collines du Sahel depuis Kouba jusqu'à Mustapha Supérieur ; petit à petit cette vue s'est rétrécie, tant Mustapha s'est couvert de hautes maisons, remplaçant, par des bâtisses à location, les basses villas et les jardins d'alors.

Combien cet accroissement a dépassé les prévisions les plus ambitieuses ! Alger avait beau être fière de son développement, de sa position de capitale : elle n'apercevait pas à si courte distance une extension pareille de sa vie, de son commerce, de sa population, de son rayonnement, de ses besoins. Quand vers 1867 on construisit

l'actuel lycée de Bab-el-Oued, c'était folie, répétaient dans les journaux des gens graves et de réflexion, de voir si grand : escompter un millier d'élèves, quelle présomption ! Il n'y en aurait jamais plus de 600. Or en 1877, on fêtait le millier ; vers 1883 on acquérait, à 10 kilomètres, la propriété de Ben-Aknoun, où l'on construisait dans un parc splendide, un petit lycée d'internes ; en 1898, on établissait à Mustapha un petit lycée d'externes ; et maintenant l'effectif des lycées d'Alger est de 2.400 élèves.

De même pour l'enseignement supérieur. A quoi bon des Écoles Supérieures ? Passe encore pour la Médecine, mais pour le Droit, les Lettres, les Sciences ! Le nombre des étudiants sera toujours restreint : les dépenses seront énormes ; elles seront en disproportion monstrueuse avec les résultats que l'on obtiendra.

Et l'on disait aussi : quelle erreur et qui dans l'avenir pèsera lourdement sur l'Algérie, de former sur place les médecins, les avocats, les professeurs ; à quel danger ne s'expose-t-on pas ? On ne voit donc pas qu'il existe en Algérie une mentalité — cette fameuse mentalité qu'on a tant reprochée à l'Algérie sans jamais la préciser, et pour cause — très spéciale. C'est en France, noyés parmi des camarades français, qu'il faut que les jeunes algériens fassent leurs études supérieures : il est de toute nécessité qu'ils se mêlent à la jeunesse de France pour être véritablement et complètement des Français. Permettre aux Algériens l'entrée de carrières libérales après une formation sur place, c'est à coup sûr préparer pour l'avenir un peuple qui sera algérien, qui risquera de mal comprendre la France et d'être mal compris d'elle, c'est peut-être priver la jeunesse algérienne de cette générosité d'idées qui est l'une des marques du tempérament français, c'est enfin risquer de borner étrangement ses conceptions, d'étriquer ses vues, de la laisser dans l'ignorance d'un idéal nécessaire d'esprit de sacrifice, de desseins généreux et désintéressés.

Ces préoccupations étaient nobles ; elles témoignaient d'un

amour élevé de l'Algérie, d'un souci réfléchi de son avenir ; elles n'étaient pas non plus dépourvues de vérité. Mais elles ne pouvaient prévaloir contre la nécessité. De toute évidence il fallait dispenser sur place l'enseignement supérieur : ne s'y point résoudre, c'était condamner combien de jeunes gens soit à ne point suivre leur vocation, soit à renoncer aux carrières libérales. Et par ailleurs les maîtres de l'enseignement supérieur n'ont pas seulement des professeurs ; ils sont aussi des savants appliqués à la recherche personnelle ; le champ à défricher était assez vaste, il avait attendu assez longtemps de bons ouvriers qui fussent sur lui à demeure ; il était temps de les appeler.

En 1877 Paul Bert déposait à la Chambre des Députés une proposition tendant à la création à Alger d'un centre universitaire. Bardoux, ministre de l'Instruction publique, déposait en février 1878 un projet qui était voté par la Chambre sur rapport de Paul Bert en mars 1879. Le Sénat le votait, et le 20 décembre 1879 était promulguée la loi créant les Écoles supérieures d'Alger¹.

Le personnel est nommé peu après. Les Écoles s'installent. Elles s'installent très mal. Elles vivent des années pénibles, hébergées dans des locaux exigus, sombres, pas du tout adaptés. Les différents services de l'École des Sciences sont disséminés çà et là dans la ville². En avril 1887, Berthelot, ministre de l'Instruction publique, vient inaugurer solennellement le palais construit au « Camp d'Isly », commune de Mustapha. Chaque École prend possession de son logis. On est enfin bien chez soi. C'est là que l'on vit depuis 1887 : des

1. Une école de médecine avait été créée en 1859 ; la loi de 1879 accroit le nombre des enseignements.

2. Une série de rapports très complets, *Rapport sur la situation et les travaux des Écoles supérieures d'Alger, depuis leur création jusqu'en 1900*, a été publié en 1900 (Alger, Jourdan, édit.). Un historique de chaque Faculté doit paraître dans la Collection des Publications du Centenaire de l'Algérie.

pavillons nouveaux se sont ajoutés aux bâtiments primitifs ; peu à peu l'immense espace qui s'étendait au delà du Palais proprement dit s'est couvert de constructions pour des services agrandis ou pour des services nouveaux.

En dépit de ces agrandissements, les locaux sont maintenant insuffisants. Il n'y a plus de place pour de nouveaux bâtiments. On ne peut plus en effet faire d'emprise sur les jardins botaniques. Aussi l'État algérien a-t-il acquis un terrain près de l'Hôpital civil : là sera édifiée une Faculté de Médecine ; ce projet auquel les Assemblées financières algériennes ont donné leur assentiment pourra être réalisé dans quelques années. Alors, une fois les services de la Médecine transportés ailleurs, les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres, la Bibliothèque universitaire, pourront vivre moins à l'étroit, mieux disposer leurs collections ou certains laboratoires, recevoir des améliorations matérielles irréalisables dans les conditions actuelles.

On avait cru voir grand vers 1883 lors de la conception des projets de construction. Que l'on y songe : une salle de cours publics à la Faculté des Lettres pour une centaine de personnes ; des amphithéâtres au Droit, à la Médecine, aux Sciences pour soixante ou quatre-vingts étudiants, des salles de manipulations pour trente ou quarante élèves, quelles ambitions vers 1883 ! Et comme l'on pouvait croire que l'on avait, avec des vues aussi larges, assuré pour un siècle toute la place nécessaire à chaque École.

Or voici quelques chiffres : Faculté de Droit. — Nombre d'étudiants ; en 1879, 80 ; en 1889, 156 ; en 1894, 242 ; en 1898, 250 ; en 1910, 281 ; en 1914, 432 ; en 1920, 614 ; en 1925, 807 ; en 1929, 828.

A la Médecine et à la Pharmacie : en 1879, 42 ; en 1889, 100 ; en 1894, 202 ; en 1898, 186 ; en 1910, 178 ; en 1914, 195 ; en 1920, 359 ; en 1925, 377 ; en 1929, 548.

Aux Sciences, en 1879, 11 ; en 1889, 32 ; en 1894, 33 ; en

1898, 67 ; en 1910, 88 ; en 1914, 128 ; en 1920, 189 ; en 1925, 184 ; en 1929, 212.

A l'École des lettres, puis à la Faculté, à ne considérer que les chiffres des statistiques, ils semblerait que le nombre des étudiants n'a presque pas augmenté. Dans la réalité, il faut surtout prêter attention aux chiffres des vingt dernières années, depuis la transformation de l'École en Faculté (1910, 204 ; 1914, 182 ; 1920, 266 ; 1925, 224 ; 1929, 282). Précédemment, les inscriptions et les immatriculations étaient prises en très grande partie par des candidats aux examens spéciaux d'arabe ; on ne saurait assimiler ces candidats d'alors à des étudiants réguliers de Faculté.

Les Écoles supérieures vécurent leur vie laborieuse, discrète, un peu repliées sur elles-mêmes, pendant près de trente ans ; elles connurent des agitations ; le mouvement antisémite, issu à coup sûr d'ailleurs, débuta, en 1897, par des manifestations d'étudiants ; les écoles s'en ressentirent : pendant quelques années les effectifs furent en décroissance au Droit et à la Médecine : des familles israélites avaient émigré ; des étudiants israélites préféraient des Facultés où leur vie quotidienne fût moins sujette à des inquiétudes. Les étudiants cependant prenaient des inscriptions, passaient des examens, devenaient médecins¹, avocats, magistrats, avoués, notaires, professeurs, peuplaient les diverses administrations ; une bonne besogne s'accomplissait de ce côté ; on se rendait compte du sérieux et de la valeur du rendement ; des professeurs s'intéressaient, chacun dans sa science, aux questions locales : articles, brochures, ouvrages de longue haleine, tout cela, le fruit de recherches sagaces, intelligentes, méthodiquement menées, témoignait de la qualité des travailleurs ; c'étaient les assises du monument qui continue de se construire et que l'Afrique du Nord devra

1. Un décret du 31 juillet 1889 transformait l'École secondaire de médecine en école de plein exercice.

à ses grands Universitaires de l'enseignement supérieur ; il ne convient pas peut-être de citer les vivants, ce n'est pas la coutume ; mais il serait presque inconvenant de ne pas citer les disparus ; leurs noms ne sont d'ailleurs pas près d'être oubliés ; au Droit : Charpentier, Charveriat, Maurice Colin, Estoublon, Flandin, Larcher, Rouard de Card, Zeys ; à la Médecine, Ardin-Delteil, Battandier, Beulaygue, Bourlier, Brault, Bruch, Crespin, Curtillet, Gémy, Guillemin, Malosse, Merz, Moreau, Rey, Rouvier, Scherb, Trabut, Trolard ; aux Sciences, Brives, Debray, Ficheur, Flamand, Pomel, Thévenet, Trepied ; aux Lettres, Antoine, René Basset, de la Blanche, Ben Cheneb, Ben Sedira, Edouard Cat, Gabriel Colin, Doutté, Houdas, Jules Lemaitre, Machuel, Masqueray, Morel Fatio, Motylinski, Moulieras, Waille.

Aussi ne fit-on pas attendre un bien long temps la nécessaire transformation des Écoles en Facultés ; il y avait trop d'étudiants en vérité, et la gêne était trop grande qui, limitant les inscriptions permises à Alger, obligeait tant de jeunes gens à s'imposer fatigues et frais soit pour aller passer au-delà de l'eau certains de leurs examens soit pour terminer leurs études auprès d'une Faculté de France. On avait fait confiance à l'Algérie en organisant chez elle par des Écoles un enseignement supérieur ; on lui fit davantage encore confiance en érigeant ces Écoles en Facultés, groupées ensemble sous le vocable d'Université d'Alger : ce fut l'objet d'une loi en date du 30 décembre 1909 ; un décret paru quelques jours après stipulait quelles chaires composaient chaque Faculté.

Cette Université n'était pas calquée sur les Universités existantes ; c'est dans son budget que se marque la différence qui est essentielle ; il n'y a pas de budgets de Facultés, mais un seul budget d'Université dans lequel prennent place les dotations de tous les services ; c'est d'une grande simplicité ; c'est aussi d'une parfaite clarté ; les écritures et les papiers sont moins abondants ; d'ailleurs ni heurts ni mécontentements provenant de cette organisation.

Le Conseil de l'Université comprend trois Délégués financiers élus par leurs collègues ; le Recteur en est le Président, mais il cède la présidence au Gouverneur général quand le Gouverneur assiste à la séance et c'est assez fréquent. M. Pierre Bordes a donné souvent à l'Université ce témoignage flatteur d'intérêt. Inutile de rappeler que l'Université d'Alger est attachée au Ministère de l'Instruction publique, que les règles de nomination sont les mêmes que dans les Universités métropolitaines, qu'elle est soumise aux mêmes règlements, Le budget de l'Algérie paye tous les traitements — sauf ceux de l'Université — le Recteur étant ordonnateur secondaire par décision du Gouverneur Général ; au budget de l'Algérie figure également une inscription de crédits pour subvention à l'Université, subvention qui rentre dans le budget de l'Université. Des subventions (160.000 frs pour 1930) provenant du budget des redevances de la Banque de l'Algérie sont attribuées à certains enseignements.

Les Gouverneurs généraux et les Délégations financières aussi bien que le Conseil supérieur de Gouvernement ont toujours marqué une sympathie bienveillante à l'Université : les demandes de crédits pour créations d'emplois et de chaires ou pour augmentation de la subvention sont accueillies sans objections autres que celle, très légitime, des possibilités budgétaires. Une proposition solidement fondée, appuyée de raisons qui forcent la conviction, a toutes chances d'être agréée. Les Délégués financiers savent ce que doit l'Algérie à l'enseignement supérieur soit directement grâce aux sciences d'application comme la chimie, la météorologie, la botanique, la zoologie et grâce à l'enseignement dispensé par tous, soit indirectement grâce au prestige que vaut à un pays un corps de savants qui l'élève en dignité.

Les diverses Facultés possèdent, comme les Facultés de France, les chaires fondamentales qui dispensent l'enseignement général nécessaire à la préparation des grades universitaires ; si quelques

enseignements sont encore sollicités par la Faculté de Médecine, les Facultés de Droit, des Sciences et des Lettres s'estiment satisfaites de leur condition présente et ne prévoient la création que d'un petit nombre de nouveaux enseignements.

Mais auprès de ces enseignements, il en est d'autres qui sont spéciaux aux Facultés d'Alger ; ils répondent soit à des besoins, soit à des ordres de préoccupations — intéressées ou dé-intéressées, pratiques ou purement scientifiques — uniquement locaux. C'est ainsi que la Faculté de Droit a organisé un enseignement magistral de législation algérienne, tunisienne et marocaine, et un enseignement magistral de droit musulman et coutumes indigènes ; le premier comprend en 1929-1930 « les législateurs et les législations ; organisation politique et administrative ; organisation judiciaire ; la colonisation ; le problème de la politique indigène. » le second : « Condition des personnes : le mariage ; de l'interdiction et de l'absence ; régime des biens : classification des terres d'après les docteurs musulmans ; droits qu'on peut avoir sur les terres. Modes d'acquérir : successions ab intestat ; donations testamentaires ; donations entre vifs ; contrats, de la prescription. Organisation judiciaire et procédure. Théorie des preuves. Conflits de lois spéciaux à l'Algérie » Ces enseignements peuvent-être sanctionnés par des examens spéciaux : 1° le certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes ; huit inscriptions sont nécessaires pour l'obtention de ce certificat ; le baccalauréat n'est pas exigé en vue de l'inscription ; on a ouvert très largement l'accès de cet examen ; cependant il faut au moins posséder le brevet élémentaire. Le premier examen est subi après la quatrième inscription et avant la cinquième ; le second après la huitième ; les licenciés en droit et les capacitaires nouveau régime sont dispensés de l'examen de première année. 2° le certificat supérieur d'études de l'éislation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes : les candidats doivent justifier ou du diplôme de licencié en droit, ou du

certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et coutumes indigènes. Ils ne sont assujettis à aucune condition de scolarité et n'ont pas d'inscriptions à prendre. Depuis 1880, il a été délivré 1.624 certificats d'études et 104 certificats d'études supérieures. La Faculté délivre en outre un certificat de droit musulman (admis à l'équivalence avec un des quatre certificats exigés pour la licence ès-lettres), un certificat d'études administratives algériennes (donnant droit à dix points supplémentaires au concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des Communes mixtes), un certificat supérieur d'études administratives algériennes (donnant droit à quinze points supplémentaires au concours pour l'emploi de rédacteur à l'administration centrale du Gouvernement général). Enfin par arrêté ministériel du 12 août 1927 a été créé un Institut pratique de Droit : l'enseignement y revêt un caractère technique ; il est en effet destiné à aider dans la préparation de leurs concours et à munir en vue de leur profession future les candidats aux concours de recrutement des notaires, des avoués, des huissiers, des greffiers ¹ ; les études sont de deux années ; pendant la première année, cours de procédure civile, de dossiers civils (par un avoué), d'instruction criminelle, de régime pénitentiaire (par un magistrat du Parquet général), de procédure commerciale (par un avocat), de pratique notariale (par un notaire), d'enregistrement (par un inspecteur de l'enregistrement), de transports par voies ferrées (par un avocat), de transports maritimes et tarifs douaniers.

Il est dans les attributions quotidiennes des cliniques de la Faculté de Médecine d'étudier et de traiter, auprès des maladies générales, les affections plus particulières à l'Afrique du Nord, notamment le paludisme. Il existe une clinique et un enseignement des maladies des pays chauds. Par ailleurs, la plupart des enseignements

1. En Algérie les officiers ministériels sont nommés par le gouverneur général.

sont en partie conditionnés par les circonstances locales de races, de climat, de coutumes ; de même à la Pharmacie. Un institut d'hygiène et de médecine coloniale a été organisée en vue de l'obtention des diplômes 1^o) de Médecin colonial de l'Université d'Alger, 2^o) d'Hygiène de l'Université d'Alger. Il convient de ne pas oublier l'Institut Pasteur d'Algérie absolument indépendant de l'Université, mais uni dans le travail avec les maîtres de la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; il a rendu, il rend à l'Algérie — et son action dépasse l'Algérie — des services inappréciables ; il a puissamment contribué à la diminution des ravages du paludisme ; ses laboratoires permettent des études minutieusement et patiemment suivies des affections aux origines mal définies encore ; l'agriculture algérienne lui doit une reconnaissance infinie pour les recherches qu'il a pratiquées sur mille sujets et pour les directions de tous ordres qu'elle a reçues de lui.

S'il n'y a pas à la Faculté des Sciences d'enseignements particulièrement algériens, l'enseignement de la zoologie, de la botanique de la géologie et de la minéralogie tiennent nécessairement le plus grand compte et tirent le plus grand profit de la faune, de la flore et du sol algériens. Les collections purement algériennes de la botanique, de la zoologie, de la géologie et de la minéralogie réunies peu à peu par les savants qui se sont succédé dans les services sont très riches ; elles forment de véritables trésors de documentation, qui continuent de s'accroître. La chair de chimie appliquée est en relations étroites et constantes avec la Direction de l'Agriculture du Gouvernement général.

A la Faculté des Sciences sont rattachés deux établissements, l'Observatoire d'Alger et le Service météorologique d'Algérie : le Directeur de l'Observatoire est membre de droit du Conseil de l'Université. Le Service météorologique fait partie du groupe des Instituts et Observatoires de physique du Globe de France.

La création d'un grand observatoire à Alger fut comprise dans

le vaste plan de réorganisation des Recherches astronomiques conçu vers 1876 par Albert Dumont, directeur de l'Enseignement supérieur, et réalisé par son successeur Liard.

C'est à Trépiéd que fut confiée la fondation du nouvel Établissement ; il fut nommé Directeur en 1880. Il trouva à Alger une station astronomique à l'état embryonnaire.

A la fin de 1881, une installation plus complète fut aménagée provisoirement dans une propriété située sur les hauteurs de Kouba, en attendant qu'on y édifiât les bâtiments nécessaires. Mais les exigences du propriétaire empêchèrent l'acquisition des terrains. Il fallut chercher ailleurs : le choix, sur les conseils de l'amiral Mouchez, se porta sur l'un des sommets de la Bouzaréah, lieu dit *la Vigie*, dominant la mer à 350 m. d'altitude, et qui appartenait au Génie militaire. La cession de l'emplacement, plus de quatre hectares, ne fut consentie qu'en 1885.

L'installation est toute moderne : plus d'architecture monumentale, couronnée de coupes, mais une série de pavillons disséminés dans le parc, parmi les arbres, et dont chacun loge un des instruments principaux.

De 1885 à 1890, furent successivement mis en place, sur le plateau central : le grand cercle méridien, dont la lunette a 0 m. 20 d'ouverture, avec une annexe abritant le sidérostas ; la petite lunette méridienne ; l'Équatorial coudé, de 0 m. 33 d'ouverture ; l'Équatorial photographique de 0 m. 33 d'ouverture ; le Télescope Foucault, de 0 m. 50 de diamètre ; l'abri météorologique.

De 1887 à 1896, le service du grand cercle méridien fonctionna activement, et obtint plus de 40.000 positions d'étoiles comprises dans la zone de -18 à -23° , dont on tira plus tard un catalogue d'environ 10.000 étoiles.

L'année 1887 vit naître le projet d'une vaste entreprise internationale ayant pour objet la photographie totale du ciel, sorte d'inventaire de l'état actuel de l'univers stellaire. L'Observatoire

d'Alger eut pour sa part une zone de sept degrés, autour de l'Équateur et se mit à l'œuvre dès 1892. L'Équatorial photographique procura sans relâche les clichés qui devaient, d'une part, fournir, après agrandissement, la Carte du Ciel proprement dite, et, d'autre part, après des mesures au microscope, le catalogue photographique se traduisant en chiffres.

Sur ces entrefaites, une planète fut découverte, 333 Eros, qui devait en 1900 se trouver à proximité de la Terre et permettre, dans des conditions inespérées, la détermination de sa parallaxe, et comme conséquence celle du Soleil, c'est-à-dire la mesure plus précise des dimensions du système solaire. Le travail de la carte du Ciel dut céder le pas à cette autre entreprise d'un intérêt capital, et pendant quatre ou cinq ans, on peut dire que tout le personnel de l'Observatoire fut occupé d'abord à l'obtention des clichés d'Eros, puis à leur mesure et à la discussion des résultats.

Le nombre des planches de la carte du Ciel s'augmentait cependant peu à peu, mais le catalogue photographique n'avancait guère. A la mort de Trépied, en 1907, un seul volume était prêt.

Le premier soin de la nouvelle direction fut de réorganiser d'une manière plus méthodique et mieux coordonnée le travail complexe, observations, mesures et calculs, du catalogue photographique. Une impulsion soutenue permit d'aboutir, peu après la guerre, à l'achèvement de cette œuvre, sept gros volumes bourrés de chiffres compacts. La carte du Ciel, 540 planches de 32 cm. de côté, fut achevée dans le même laps de temps.

Il importait de reprendre les observations au grand cercle méridien. Mais auparavant il fallut doter cet instrument des derniers perfectionnements. Le micromètre ordinaire fut transformé en micromètre impersonnel qui évite les équations personnelles ; on installa un chronographe imprimant, et on acquit une pendule de précision de Leroy. Les observations qui se poursuivirent de 1912 à 1922, avec de grandes difficultés pendant la guerre, ont

permis de dresser un catalogue d'étoiles fondamentales, où entrent la détermination de l'équinoxe par les observations du Soleil et celle des variations de latitude.

En 1926, une grande entreprise internationale s'occupa de la révision des Longitudes mondiales. L'Observatoire, qui venait d'augmenter son outillage, grâce à une subvention du fonds de la Journée Pasteur, d'une pendule Leroy à pression et température constantes (elle est installée sous cloche à 22 m. de profondeur), eut l'honneur d'être choisi pour l'une des trois stations de polygone fondamental. A cette occasion le Bureau des Longitudes voulut bien le doter d'une coûteuse installation de T. S. F. destinée à enregistrer les signaux horaires des stations les plus éloignées. L'opération fut exécutée avec l'aide d'une mission du Bureau des Longitudes et réussit à souhait : l'Observatoire d'Alger s'enorgueillit d'avoir sans conteste, obtenu les résultats les plus précis.

L'obtention presque totale des clichés du Catalogue et de la Carte permit dès 1912 de consacrer l'Équatorial photographique à l'observation des petites planètes, qui, au nombre de plus de mille, circulent entre Mars et Jupiter, et dont la recherche est pénible et peu profitable à l'aide des lunettes visuelles. Des méthodes nouvelles s'adaptèrent à la détermination de positions par comparaison à 4 ou 5 étoiles des Catalogues photographiques ou ordinaires, avec une précision inconnue jusque là. Depuis cette époque, l'Observatoire a fourni plus de 4.000 lieux de planètes, où puisent les calculateurs d'orbites. Une vingtaine de planètes nouvelles ont été rencontrées et nos astronomes ont fourni leur part dans la détermination des orbites et leur ajustement en tenant compte des perturbations des grosses planètes. En 1923, a été adjointe à l'instrument principal, et sur la même monture, une lunette photographique de 1 m. avec un champ de 10°.

En 1909-10, le Directeur de l'Observatoire avait été chargé dans des conditions difficiles et à titre provisoire, de la réorganisa-

tion du Service Météorologique de l'Algérie. C'est à cette époque que l'Observatoire fut pourvu d'un ensemble d'appareils destinés à un service de physique du Globe : météorologie, électricité atmosphérique, magnétisme terrestre, sismologie ; sans interruption, se sont poursuivies les observations météorologiques au complet avec le relevé des enregistreurs et l'enregistrement du potentiel de l'air. A deux reprises, les déterminations des éléments du magnétisme terrestre ont été confrontées avec celles d'une mission de l'Institut Carnegie. Enfin le sismographe, d'une sensibilité remarquable, a contribué largement, sans lacune, à l'étude des séismes de la surface entière du globe, et fourni la documentation qui va permettre d'établir, sur une base sérieuse, la Carte sismique de l'Algérie.

Le Service météorologique de l'Algérie a son siège depuis une vingtaine d'années dans des locaux appropriés situés à l'intérieur des bâtiments universitaires : l'organisation de principe de ce service avait été fixée des octobre 1873 ; presque aussitôt avaient été établies des stations d'observations dans les trois départements ; la centralisation de ces observations avait été confiée d'abord au commandant supérieur du génie ; il passa par la suite en 1884, après entente entre le ministère de la Guerre et le ministère de l'Instruction publique, à l'École supérieure des Sciences ; Thevenet, professeur de mathématiques fut chargé de sa direction ; il obtint de la Municipalité d'Alger l'autorisation d'installer dans l'Hôtel de Ville ses archives, ses bureaux, et sur une terrasse attenante, tous les instruments nécessaires aux observations quotidiennes.

Le Service Météorologique quitta en janvier 1913, l'Hôtel de Ville où l'installation était précaire, sinon rudimentaire, pour être reçu, à l'Université, dans des locaux convenables, agrandis depuis ; il y peut, dans des conditions satisfaisantes, poursuivre sa grande tâche scientifique, organiser, pour l'Algérie agricole, des renseignements quotidiens de la plus grande importance, rendre, en liaison avec la Marine et l'Office National météorologique, les plus grands

services à la navigation maritime et à la navigation aérienne.

Son réseau embrasse l'Algérie civile et les Territoires du Sud ; il comprend :

57 stations de 1^{er} ordre, mesurant le vent, la nébulosité, la pression, la température, l'humidité atmosphérique, la pluie et envoyant au siège un ou plusieurs télégrammes par jour ;

49 stations de 2^e ordre, faisant au moins des mesures de température et de pluie ;

200 stations de 3^e ordre, mesurant la pluie.

Toutes tiennent aussi registre des phénomènes de l'atmosphère et de la végétation, des observations sur les animaux et des séismes.

Des observatoires régionaux, dont un est en construction à Tamanrasset (Hoggar) et comprendra au début un pavillon de météorologie générale et de mesure de la radiation solaire et un pavillon du magnétisme terrestre, viendront compléter cet ensemble¹.

L'organisme central est équipé de manière à capter les radiotélégrammes météorologiques de l'Europe et de l'Afrique du Nord. Ces renseignements, joints à ceux des stations algériennes, lui servent à établir un bulletin météorologique quotidien qu'il tire en lithographie le jour même dans ses ateliers.

Le bulletin donne des prévisions qui, rédigées vers 10 heures du matin, se rapportent aux vingt-quatre heures commençant le soir même, à 18 heures, savoir :

Prévision de vent pour le bassin occidental de la Méditerranée, lancée à 10 h. 45 aux ports de commerce et au poste de l'Agha (Office National météorologique) qui en assure la diffusion radio télégraphique ;

Prévisions agricoles régionales, adressées à 11 h. au bureau

1. Un observatoire régional dont les projets et les plans sont arrêtés suivra peu après à El-Arfiane (près de Touggourt), avec installations répondant aux besoins de la météorologie générale et de l'actinométrie. Il s'occupera également de recherches de météorologie agricole intéressant cette région, qui doit sa richesse à ses palmeraies.

central des P. T. T. qui les disperse à travers l'Algérie par télégraphe et téléphone.

Les prévisions sont répétées le soir par le poste radio P. T. T. du Gouvernement général ; la probabilité locale du lendemain est reproduite à Alger par les affiches lumineuses ; les journaux publient quotidiennement des extraits détaillés du *Bulletin météorologique*.

Le service central est en communication par une ligne téléphonique privée avec le poste de l'Agha (Office national météorologique, base d'hydravions) et contribue à la protection de la navigation aérienne. Il est en relations avec la Marine, dont les sémaphores font partie du réseau météorologique algérien, reçoivent de lui l'indemnité d'observation comme ses propres stations, ainsi que les instruments nécessaires.

Il échange avec les services météorologiques de France et du Monde son *Bulletin* et ses autres publications, notamment un résumé mensuel des observations d'Alger-Université et des principales stations du réseau, et des cartes quadrimestrielles et annuelles de la pluie qui, grâce au concours des services météorologiques tunisien et marocain, ont pu être étendues à l'Afrique du Nord française.

Il a entrepris, à la demande du Comité national de Géodésie et de Géophysique, des mesures magnétiques en campagne en Algérie et dans les Territoires du Sud. Il se tient à cet effet en liaison intime avec l'Institut de Physique du Globe de Paris, pour l'étalonnage de ses boussoles et les directives à recevoir.

La Faculté des Lettres possède les chaires ou les maîtrises de conférences qui sont nécessaires à une préparation bien menée des diverses licences (sauf celle de philosophie) ; mais elle est en outre dotée de chaires ou de maîtrises de conférence d'Ethnographie et d'Archéologie préhistorique de l'Afrique du Nord, des Antiquités de l'Afrique, d'Histoire des Arabes et de la Civilisation musulmane, d'Archéologie musulmane, d'Histoire moderne de l'Afrique, de Géographie du Sahara, de Géographie de l'Afrique. En outre, elle

dispense tout un enseignement d'études orientales : langue arabe, arabe moderne ; littérature arabe, grammaire arabe, philosophie musulmane ; langue et civilisation berbères. A quoi il convient d'ajouter les chaires d'arabe de Constantine et de Tlemcen, rattachées à la Faculté : les auditeurs y reçoivent un enseignement de l'arabe (arabe classique et arabe vulgaire), des institutions de l'Islam, de la religion musulmane en Afrique du Nord. Organisation d'ensemble remarquable qui fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont conçue, à ceux qui l'ont réalisée, à ceux qui l'ont maintenue et complétée : grâce à elle, tant dans le domaine de l'histoire ou de la géographie que dans celui des études orientales, des travaux de haute valeur scientifique ont pu être produits dont quelques-uns sont des monuments définitifs.

Quels sont le destins probables ou possibles de l'Université d'Alger ? L'Algérie a connu beaucoup de prophètes depuis 1830 : les réalités d'aujourd'hui, quand on relit ces prophéties, ne donnent pas le goût de monter soi-même sur le trépied. Il faut avoir des vues larges ; on peut être ambitieux sans craindre trop les démentis de l'avenir ; en quarante ans l'Algérie a pris un essor prodigieux : mais n'y a-t-il pas des limites imposées par les ressources mêmes du pays à un développement qui semblerait n'être qu'à son début ? L'Université développera sa prospérité au rythme de la prospérité du pays : le jour est-il proche, ou est-il reculé loin encore dans l'obscurité de l'avenir, où Berbères et Arabes, économiquement et socialement transformés, auront des fils nombreux dans nos Facultés ? On n'y peut compter pour demain ; mais ne sera-ce pas après demain ? L'Université d'Alger sera-t-elle longtemps, très longtemps, la seule Université de l'Afrique du Nord ? Encore une fois, on ne peut prophétiser : mais il convient d'avoir confiance ; l'Université d'Alger est solidement installée ; elle est jeune et pourtant elle a déjà un passé qui n'est pas sans gloire : elle peut, elle doit regarder l'avenir avec des yeux emplis de belles visions.

CHAPITRE XV

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE

par Gabriel ESQUER

*Administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger
Archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général de l'Algérie*

Mes fonctions me valent souvent la visite de personnes qui s'informent des possibilités de documentation que peuvent présenter sur tel sujet les archives algériennes. En général je réponds que l'étude de tout sujet relatif à l'histoire de l'Algérie peut être commencée à Alger, mais qu'elle doit être poursuivie en France et souvent à l'étranger. De là l'utilité possible des pages qui suivent.

ARCHIVES ALGÉRIENNES

L'histoire ou plus exactement les vicissitudes des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie ont été racontées avec assez de détails¹ pour qu'il soit utile de s'étendre à nouveau sur ce sujet. Plus de trois quarts de siècle s'écoulèrent avant que fut reconnue

1. *Les Archives algériennes et les sources de l'histoire de la conquête*, par G. ESQUER (*Annales Universitaires de l'Algérie*, 1912). Tirage à part, 63 pp. in-8°. — Voir aussi : *Le fonds de l'agence des concessions d'Afrique et l'organisation des Archives du Gouvernement général de l'Algérie*, par R. BUSQUET (*Révolution française*, LV, 1908, pp. 385-461).

l'utilité d'un service dans lequel seraient réunis, classés, inventoriés les papiers de l'Administration centrale.

En 1830, Prosper Gérardin, qui avait fait en qualité d'interprète l'expédition d'Alger, nommé archiviste, occupa pendant six mois ce poste qu'il abandonna pour celui, plus avantageux et stable, de directeur des Douanes. Son successeur ne fut désigné que trente ans après. Mais la création, en 1860, d'un service d'Archives au Gouvernement Général eut surtout pour but d'utiliser l'archiviste du Ministère de l'Algérie et des Colonies devenu sans emploi pour cause de suppression de Ministère.

Le titulaire, Alphonse Lemoce de Vaudouard qui semble un personnage échappé des romans de Dickens ou de Daudet, se donna pour tâche, durant les six ans (1860-1866) qu'il resta en fonctions, moins de classer des papiers que de réunir les éléments d'une *Encyclopédie algérienne*, dépouillant les livres, les journaux, les documents de toute sorte qui, « au hasard » lui tombaient sous la main. Besogne sans fin qui se traduisit au bout de dix-huit ans de travail par un amas de fiches — difficilement utilisables — dont la surface, au dire de l'auteur, atteignait plus de douze mètres carrés¹.

En 1876, la mort de son successeur, Elie de la Primaudaie, à qui l'on doit d'utiles publications² entraîna la suppression de l'emploi. L'entassement des dossiers dans des caves, leur destruction sans aucune règle précise, etc. expliquent les lacunes que l'on constate dans les archives de l'administration centrale.

Cet état de choses dura jusqu'en 1908, époque à laquelle le Gouverneur général de l'Algérie, M. Jonnart, dota son administra-

1. Voir ci-après, p. 392.

2. *Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*. Paris, 1861, in-8°. — *Le littoral de la Tripolitaine, commerce, navigation, géographie comparée*. Paris, 1865. — *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique*. Alger, 1875, in-8°.

tion d'un service d'archives confié à un professionnel, réglementé officiellement et pourvu d'un programme très net.

En posant le principe que les dossiers anciens de plus de dix ans devaient être versés aux Archives¹ et en fixant une procédure régulière pour la suppression des papiers inutiles, l'arrêté du 6 avril 1908 a assuré la conservation des fonds. D'autre part, « les documents algériens ou concernant l'Algérie et présentant un intérêt historique peuvent être versés aux archives du Gouvernement Général ». Une enquête méthodique menée par le Chef du Service a permis de sauver de la destruction et de l'oubli de nombreux documents disséminés sur le territoire algérien. Ainsi ont été versés au Gouvernement général ce qui restait des archives des bureaux arabes dans les trois divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Le cadre de classement des Archives du Gouvernement Général comporte trois grandes divisions : documents 1^o antérieurs ; 2^o postérieurs à 1830 ; 3^o archives arabes et turques².

I. — DOCUMENTS ANTÉRIEURS A CONQUÊTE

SÉRIE A. — *CONSULAT DE FRANCE (1686-1830)*. — Nous sommes loin de posséder toutes les archives de l'ancien consulat de France à Alger, qui, en 1682, lors du bombardement de la ville par Duquesne, fut saccagé par la foule. Cette série qui va des années 1686 à 1831 comprend 50 registres ou cahiers et 142 liasses.

Le catalogue manuscrit en a été rédigé en 1868-69 par Élie de la Primaudaie. Il est chronologique et n'a pas respecté l'ordre des

1. Les diverses Directions du Gouvernement général ont conservé les archives qui leur sont nécessaires pour « l'instruction et l'expédition des affaires ».

2. La construction d'un nouveau bâtiment où seront centralisés tous les services du Gouvernement général permettra de transporter ces archives dans un local aménagé pour cet usage.

fonds. Ceux-ci sont divers. Il y a des nominations de consuls, des déclarations faites par les capitaines sur les incidents de la navigation et leurs démêlés avec les corsaires algériens. On y trouve aussi les procès-verbaux de la « nation française », c'est-à-dire du groupement des nationaux français. Ceux-ci se réunissaient dans les circonstances importantes, par exemple, quand il s'agissait de protéger les intérêts des trafiquants. Les documents sont surtout d'ordre économique ; cependant on y trouve transcrites des pièces importantes pour l'affaire des créances Bacri et Busnach¹.

SÉRIE B. — *AGENCE DES CONCESSIONS D'AFRIQUE* (1756-1827). — Il s'agit de la Compagnie royale d'Afrique — Agence d'Afrique pendant la Révolution — concessionnaire du commerce des laines, cuirs et blés d'Afrique. La Compagnie, puis l'Agence eurent un représentant au Consulat d'Alger, ce qui explique la présence ici de ce fonds qui retrace les opérations de la compagnie à La Calle, Bône, Alger et Tabarka, les démêlés des agents avec les autorités du pays et les habitants, sur les fournitures de blé à la France pendant la Révolution et le Directoire qui furent l'origine de l'expédition de 1830. Ce fonds va des années 1686 à 1827 avec une lacune de 1801 à 1812. Le tout comprend 8 registres et cahiers et 26 liasses (2.304 pièces).

Devoulx en a rédigé un catalogue manuscrit sous le titre de « Sommier d'inscription de pièces historiques de la Bibliothèque publique d'Alger ». Il est chronologique et appelle les mêmes réserves que celui de la série A.

SÉRIE C. — 1^o *Archives espagnoles (XVI^e-XIX^e siècles)*. — C'est une réunion d'originaux et de copies. Une partie, de beaucoup la plus abondante, a été réunie, de 1842 à 1848, par un officier en

1. Ce fonds a été utilisé incomplètement par DEVOULX, *Les Archives du Consulat de France à Alger*. Alger, 1865, in-8°. Albert DEVOULX (1826-1876), archiviste de la Direction des Domaines à Alger, sous-chef de bureau à la Préfecture.

disponibilité de l'ancienne garde royale, M. Tiran, qui fut chargé par le ministère de la Guerre de rechercher les documents se rapportant à la domination des Maures et des Arabes d'Espagne et aux établissements fondés par les Espagnols sur les côtes d'Afrique.

Le reste est le résultat des recherches faites, sur l'ordre du général Oudinot, par Fauchon, officier du corps expéditionnaire à Rome, dans les archives de cette ville, sur l'histoire et le commerce des États barbaresques. Le tout (3 registres et 14 liasses) comprend 521 pièces. Ces « archives espagnoles » sont parvenues très probablement au Gouvernement Général par la voie du Ministère de l'Algérie et des Colonies. M. Jacqueton en a publié l'inventaire¹.

2° *Traité de paix* entre le Dey d'Alger et diverses puissances étrangères (États d'Allemagne, Danemarck, Deux-Siciles, Espagne, Grande-Bretagne, Hollande, Portugal, Sardaigne, Suède, Toscane, Venise (xviii^e). En tout 36 pièces.

SÉRIE D. — 1° *Documents provenant de dons ou d'achats.* —

a) *Papiers du colonel Gauthier.* — Ils se trouvaient dans le fonds des « Concessions » (série B) quoique cet officier n'ait jamais mis le pied en Afrique (ordres de route, états de services, copies de lettres 1808-1809) ;

b) *Papiers relatifs au colonel Boutin.* — Cet officier du génie fut chargé en 1808, sur l'ordre de Napoléon de procéder à une reconnaissance des moyens de défense d'Alger.

2° *Copies* (xix^e siècle) de documents de la série B ;

3° *Inventaires manuscrits des séries A et B.*

1. G. JACQUETON, *Les archives espagnoles du Gouvernement général.* Alger, 1898, in-8°.

II. — DOCUMENTS POSTÉRIEURS A LA CONQUÊTE

SÉRIE E. — CORRESPONDANCE GÉNÉRALE (1830-1859).

— Cette série est formée par les documents désignés jusqu'en 1909 sous le terme de « Cartons politiques ». Cette collection factice d'originaux et de copies rassemblés peut-être par Vaudouard comprend bon nombre de minutes de lettres des ministres de la Guerre. Il semble que l'on ait voulu rassembler ou reconstituer au Gouvernement général, la correspondance politique et administrative échangée entre les commandants en chef, puis les gouverneurs généraux et le gouvernement.

Cette série s'étend jusqu'à l'année 1848, avec des lacunes souvent considérables ; quelques pièces pour les années 1851 à 1859. Elle est divisée en 222 liasses comprenant 13.560 pièces ou cahiers.

Voici l'état sommaire de cette série :

E¹⁻² Expédition d'Alger (1830). — E³ Correspondance relative à Hussein-pacha, ex-déy d'Alger (1830-1833). — E⁴⁻¹⁰ Commandement du général Clauzel (1830-31). — E¹¹⁻⁴⁶ Commandement du général Berthezène (1830-31). — E⁴⁷⁻⁵³ Commandement du général Savary, duc de Rovigo (1831-33). — E⁵⁴ Commandement intérimaire du général Avizard (1833). — E⁵⁵⁻⁶⁰ Commandement du général Voirol (1833-34). — E⁶¹⁻⁶⁹ Commission d'enquête (1833). — E⁶⁹⁻⁷³ Gouvernement général du général Drouet d'Erlon (1834-35). — E⁷⁴ Gouvernement intérimaire du général Rapatel (1835-36). — E⁷⁵⁻⁸¹ Gouvernement général du maréchal Clauzel (1835-37). — E⁸²⁻⁸⁹ Intendance civile¹ (1831-38). — E⁹⁰ Province d'Oran. Commandement des généraux de Faudas et Boyer (1831-33). — E⁹¹⁻⁹² Province d'Oran. Commandement du général Desmichels (1833-34). — E⁹³ Province d'Oran. Commandement du général Trézel (1835). —

1. PICHON, GENTY DE BUSSY, LEPASQUIER, BRESSON.

E⁹⁴⁻⁹⁶ Province d'Oran. Commandement du général d'Arlanges 1835-36). — E⁹⁷⁻⁹⁸ Province d'Oran. Commandement d' général de Létang (1836). E⁹⁹⁻¹⁰⁰ Province d'Oran. Commandement du général de Brossard (1837). — E^{101-101 bis}. Place de Bône. Commandement du général Monck d'Uzer, du colonel Duverger, du général Trézel (1832-37). — E¹⁰²⁻¹⁰⁵ Établissement de la Calle (1793-1843). E¹⁰⁶ Gouvernement général intérimaire du général Rapatel (1837). — E¹⁰⁷⁻¹¹² Gouvernement général du général Damrémont (1837). — E¹¹³⁻¹¹⁷ Négociations avec Abd-el-Kader (1837-39). — E¹¹⁸⁻¹²⁰ Négociations avec Achmet-bey (1837). — E¹²¹⁻¹²² Deuxième expédition de Constantine (1837-1838). — E¹²³⁻¹⁵¹ Gouvernement général du maréchal Valée (1837-41). — E¹⁵²⁻²¹⁰ Gouvernement général du général puis maréchal Bugeaud (1841-47). — E²¹¹⁻²¹⁷ Documents relatifs à Abd-el-Kader (1838-48). — E²¹⁸⁻²²¹ Gouvernement général du général puis maréchal Randon (1851-56). — E²²² Ministère de l'Algérie et des Colonies (1858-59).

SÉRIE EE. — Cette correspondance en liasses est complétée par une série EE composée de 73 registres sur lesquels les lettres sont, soit transcrites *in extenso*, soit analysées, soit simplement enregistrées (26 décembre 1831-26 mars 1869).

SÉRIE F. DÉCRETS ET ARRÊTÉS. — Minutes et originaux. Série très lacunaire (1835-1873) : 13 cartons.

SÉRIE G. — PERSONNEL ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

¹G Personnel de l'administration centrale. 2.000 dossiers¹.

²G Administration générale :

Carton 1 à 3. Imprimerie et librairie. Affaires de presse (1840-1889). — Carton 4-5. Rapports politiques et de police. Passeports (1859-1872). — Cartons 6 à 11. Transports et condamnés

1. Des fonctionnaires ayant quitté l'administration et non des fonctionnaires en activité.

politiques (1848-1859). — Cartons 12. Étrangers expulsés (1858). — Carton 13. Plébiscites (1852-1870). — Cartons 14 et 15. Prestations de serment (1851-1853). — Carton 16. Fêtes publiques. Cérémonies (1840-1854). — Carton 17. Voyage du Gouverneur dans le Sud Oranais (1905). — Carton 18. Élections législatives (1877). — Carton 19. Élections aux délégations financières (1899). — Cartons 20 et 21. Conseil supérieur. Vœux (1863-1888). — Cartons 22 et 23. Délégations financières. Vœux (1892-1908). — Carton 24. Décorations (1856-1860). — Cartons 25 à 27. Organisation administrative de l'Algérie (1833-1902). — Carton 28. Ministère de l'Algérie et des Colonies. Organisation (1858-1860). — Cartons 29 à 31. Gouverneur général. Rapports mensuels au ministère de l'Intérieur (1902-1910). — Carton 32. Police. Processions. Enterrements civils (1859-1886).

SÉRIE H. — *AFFAIRES ARABES. SERVICE CENTRAL.* — Après la prise d'Alger, nos rapports avec les Arabes furent confiés à un Aga des Arabes, tantôt indigène, tantôt français : Hamdan-ben-Amin-El-Secca (8 juillet 1830—20 février 1831), grand prévôt Mendiri (février-juillet 1831), El-Hadj Mahiddin... ben Moubarek (juillet 1831 — mars 1833). Remplacée en mars 1833 par un bureau arabe, dont le chef fut le capitaine Lamoricière, la charge d'Aga fut rétablie en novembre 1835 et confiée au lieutenant-colonel Marey. La Direction des Affaires Arabes fut de nouveau instituée le 15 avril 1837 et occupée par le capitaine Pellissier de Raynaud. Supprimée deux ans après par le maréchal Valée, elle fut rétablie — définitivement — par Bugeaud, qui la confia au lieutenant-colonel Daumas (16 août 1841). Le service actuel des Affaires indigènes et du personnel militaire au Gouvernement général est l'héritage de la Direction des Affaires Arabes.

Cartons H¹ à H³. Affaires politiques (1831-1881). — Cartons H⁴ à H¹⁷. Correspondance (1830-1869).

¹H. — *Algérie. Opérations militaires*¹. — Cartons ¹H¹ à ¹H¹⁷ Missions et colonnes (1838-1902). — Carton ¹H¹⁸. Siège de Zaatcha. — Carton ¹H¹⁹. Siège de Laghouat. — Cartons ¹H²⁰ à ¹H²³. Affaires de l'Aurès (1879-1880). — Carton ¹H²³. Affaires du M'Zab (1845-1895). — Carton ¹H²⁴. Ouled Sidi Cheikh (1895-1893). — Carton ¹H²⁵. Affaires de Sidi Okba (1879-1881). — Carton ¹H²⁶. Maroc (1892-1896). — Carton ¹H²⁷ à ¹H⁴⁹. Insurrection de 1871.

²H. — *Tunisie*. — Cartons ²H¹ et ²H². Missions Seignette et Mircher. — Cartons ²H³ à ²H⁷. Frontière algéro-tunisienne (1834-1901). — Carton ²H⁸. Expédition de Tunisie (1881-1882).

³H. — *Sahara. Explorations*. — Les dix-neuf cartons de cette sous-série comprennent entre autres les dossiers suivants :

³H² et ³. Missions Flatters. — ³H⁵ à ³H⁸. Missions Foureau et Foureau-Lamy (1862-1900). — ³H¹⁰ et ¹¹. Missions Morès.

⁴H. — *Chefs indigènes. Alger*. — 27 cartons (1842-1907).

⁵H. — *Chefs indigènes. Constantine*. — 24 cartons (1846-1910).

⁶H. — *Chefs indigènes. Oran*. — 18 cartons (1842-1912).

⁷H. — *Organisation du service*. — 9 cartons : Organisation. — Maghzen. — Mobilisation. — Fonds secrets.

⁸H. — *Police*. — 3 cartons. Police des Européens et des étrangers.

⁹H. — *Renseignements*. — 5 cartons. Renseignements historiques, géographiques et statistiques.

¹⁰H. — *Situations Politiques*. — Rapports mensuels. — ¹⁰H¹ à ¹⁰H¹⁰. — Alger (1860-1882). — ¹⁰H¹¹ à ¹⁰H²¹. — Oran (1860-1894). — ¹⁰H²² à ¹⁰H³¹. — Constantine (1860-1887).

Cette série est complétée par les collections de registres qui forment la

SÉRIE HH. — *CORRESPONDANCE*. — 41 registres

1. Les cartons de cette sous-série ont été utilisés par A. BERNARD et N. LACROIX, *La pénétration saharienne* (1830-1906). Alger, 1906, in-8°.

comprenant les lettres adressées aux Arabes, ou écrites par les indigènes, les lettres envoyées aux divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine (1832-1859). Cadeaux aux Arabes (1838-1861). Fonds secrets (1845-1860).

SÉRIE I. — AFFAIRE ARABES. DIVISION D'ALGER.
 — I. Organisation administrative et municipale. — ¹I. Personnel des affaires indigènes. — ²I. Personnel indigène. — ³I. Police et justice. — ⁴I. Rapports périodiques. — ⁵I. Propriété indigène. — ⁶I. Colonisation. — ⁷I. Agriculture. — ⁸I. Commerce. — ⁹I. Impôts. Budgets. Comptabilité. — ¹⁰I. Travaux publics. — ¹¹I Documents statistiques. Renseignements historiques, géographiques.

Série complétée par celle cotée :

SÉRIE II. — REGISTRES DE CORRESPONDANCE.

II. Enregistrement (1847-1904) : 31 registres.

¹II. Correspondance adressée par la Division d'Alger au Gouverneur général (1848-1898) : 33 registres. — aux administrateurs (1847-1901) : 35 registres. — Circulaires (1848-1883) : 10 registres.

²II. Correspondance adressée par la Division d'Alger aux subdivisions (1846-1898) : 53 registres.

³II. Correspondance adressée par les Subdivisions (Alger, Aumale, Blida, Dellys, Médéa, Miliana, Orléansville) à la Division, aux cercles de leurs circonscriptions respectives (1847-1892) : 293 registres.

⁴II. Correspondance adressée par les cercles (Beni-Mansour, Cherchell, Laghouat, Médéa, Tizi-Ouzou, 1852-1896) : 34 registres.

SÉRIES J et JJ. — AFFAIRES ARABES : DIVISION D'ORAN.

SÉRIE K et KK. — AFFAIRES ARABES : DIVISION DE CONSTANTINE.

Séries classées d'après le même plan que I et II¹.

SÉRIE L. — *COLONISATION*. — L. Correspondance : 4 cartons. — L¹. Émigrations : 7 cartons. — ¹L. Villes et villages (1832-1906) : 276 liasses. — ²L. Périmètres de colonisation (1843-1863) : 95 liasses. — ³L. Villages construits par des particuliers : 15 liasses. — ⁴L. Travaux de colonisation : 500 dossiers. — ⁵L. Colonisation maritime : 6 liasses. — ⁶L. Concessions et demandes de concessions (25.000 dossiers individuels). — ⁷L. Service Topographique. Personnel.

SÉRIE M. — *DOMAINE. PROPRIÉTÉ INDIGÈNE*. — 20 cartons.

SÉRIE N. — *TRAVAUX PUBLICS*. — N. Service des bâtiments civils : 70 cartons. — ¹N. Voirie urbaine : alignements, nivellements, expropriations (1831-1871) : 9 cartons. — ²N. Hydraulique agricole. Dessèchements. Irrigations. Dignes (1843-1883) : 20 cartons.

SÉRIE O. — *AGRICULTURE ET COMMERCE*. — Écoles d'Agriculture. Fermes écoles. Jardin d'essai. Comices agricoles. Concours agricoles. Concours hippiques. Lutttes contre le phylloxéra et les sauterelles. Expositions.

SÉRIE P. — *FORÊTS*. — 200 cartons : Personnel. Incendies. Poursuites. Amendes. Coupes. Adjudications. Aménagements.

SÉRIE Q. — *FINANCES*. — Personnel. Contrôleurs. Recensements. Réclamations. Statistiques. Situations financières. Contentieux.

SÉRIE R. — *INSTRUCTION PUBLIQUE*. — Enseignement supérieur, secondaire, primaire. Comptabilité. Bourses.

SÉRIE S. — *JUSTICE*. — Personnel. Notaires. Huissiers.

1. Il existe des archives au Service des Affaires indigènes et du Personnel militaire, ainsi qu'au siège des territoires de commandement et au siège des cercles et annexes de leur ressort.

Ancien fonds du Parquet Général (1862-1883). Insurrection de 1871.

SÉRIE T. — ASSISTANCE. — Personnel. Hôpitaux. Bulletins de renseignements.

SÉRIE U. — CARTES ET PLANS.

SÉRIE V. — DONS ET ACHATS. — 1^o *Collection Vaudouard*¹ : Encyclopédie algérienne (Bibliographie : 25 portefeuilles, 10 registres. — Biographies : 258 portefeuilles. — Éphémérides : 64 portefeuilles. — Géographie : 109 portefeuilles. — Correspondance : 14 portefeuilles, 19 registres). Notes sur la guerre d'Orient : 44 boîtes de fiches, 11 portefeuilles.

Vaudouard a trop embrassé. Aussi, les services que sa collection peut rendre ne sont pas en rapport avec la peine et le temps qu'elle lui a coûtés. Ses biographies notamment où abondent en double et triple exemplaire les mêmes renseignements et les mêmes lacunes, sont loin d'être complètes. Le même fait est consigné — en termes identiques — sur trois, quatre, cinq fiches, parce que trois, quatre, cinq auteurs différents, qui se sont en général copiés les uns les autres, rapportent ce fait. Par contre, on chercherait vainement, à part un petit nombre d'exceptions, à suivre dans les dossiers constitués par Vaudouard toutes les étapes de la carrière d'un personnage.

2^o *Correspondance* échangée entre Ismaël Urbain, conseiller rapporteur de gouvernement, et divers personnages, le docteur Warnier, Jules Labaume, Frédéric Lacroix, etc. (1838-1876), 4 cartons.

3^o *Papiers* du vice-amiral de Gueydon, gouverneur général (1871-1873). Ils ont été utilisés par DOMINIQUE : Un gouverneur général de l'Algérie, l'amiral de Gueydon. (*Mémoire de la Société historique algérienne*, II) Alger, 1909, 2 vol. in-4^o.

4^o *Éphémérides algériennes* (1830-1841), par Devoux. Manuscrit de 127 feuillets in-fol.

1. Voir R. BUSQUET, *Note sur la collection Vaudouard*, dans *Revue Africaine*, 1907, pp. 48-54, G. ESQUER, *Les Archives algériennes*, ... pp. 3 et sq. et *supra*. p. 382.

III. — ARCHIVES ARABES ET TURQUES

SÉRIE Z. — FONDS DE L'ADMINISTRATION DES DOMAINES. — Ce fonds comprend 250 registres et 80 grands cartons. Devoux a rédigé en 1850 un répertoire manuscrit de 470 registres. Ce sont des registres matricules de janissaires, des livres de comptabilité (contributions, impôt foncier, cadeaux des puissances étrangères au Dey, dépenses militaires et maritimes, prises, etc.¹).

Répertoires

Outre les inventaires manuscrits ou imprimés des séries A, B, C, Z il existe un inventaire avec table alphabétique des séries E et EE, des répertoires numériques des séries A, B, C, F², ²G, H, HH, II¹, L², L, N, et des répertoires sur fiches de ¹G, L et ¹T (médecins de colonisation), le tout manuscrit. Une partie a été reproduite par Franc (voir ci-après : *Bibliographies*).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Les archives de préfectures algériennes constituent un service organisé, comparable aux archives départementales de France. Les séries L (administration de 1870 à l'an VIII) et Q (Domaines) n'existent pas ; par contre on trouve celles des Affaires indigènes et de la colonisation.

Le cadre de classement, établi par Alquier, archiviste du département de Constantine, a été approuvé par la Direction des Archives :

Série A. Lois, décrets, arrêtés. — Série B. Administration générale de l'Algérie. — Série C. Personnel du département. Distinctions honorifiques. — Série D. Personnel du département

1. Voir : *A propos du fonds arabo-turc des Archives du Gouvernement général de l'Algérie*, par J. DENY, *Revue Africaine*, 1921, pp. 375 et sq.

pour les Affaires indigènes. — Série E. Élections. — Série F. Police, hygiène. — Série G. Population. État-civil. — Série H. Agriculture, Commerce, Industrie. — Série I. Administration des anciens territoires militaires. — Série K. Administration et comptabilité départementale. — Série L. Administration et comptabilité communale — Série M. Colonisation. — Série N. Propriété indigène. — Série O. Finances. — Série P. Domaines. — Série Q. Guerre et affaires militaires. — Série R. Travaux Publics. — Série S. Instruction publique. Sciences et Arts. — Série T. Justice. — Série U. Cultes. — Série V. Établissements de bienfaisance. — Série X. Établissements de répression. — Série Y. Affaires diverses.

Le Répertoire de la Série A des Archives de Constantine a été publié.

Les papiers des Sous-Préfectures d'Algérie remontent à l'année 1898.

Sur les archives des communes de plein exercice et des communes mixtes, voir l'instruction adressée par le préfet d'Oran le 11 avril 1908, aux maires et aux administrateurs de son département.

ARCHIVES DE LA MARINE

Les archives de l'Amirauté d'Alger ont été classées et munies d'un répertoire numérique (Ch. BRAIBANT : *Inventaire des archives de l'Amirauté d'Alger*, dans *Revue Africaine* 1922, p. 39 et sq.).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGER

Manuscrits arabes et turcs. — La presque totalité des manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques algériennes sont en langue arabe ou turque. Bien peu sont des œuvres historiques. On en trouvera le détail dans :

FAGNAN : *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale*

d'Alger. Histoire du Moghreb et de l'Espagne, p. 447-458 (Paris, 1893 in-8^o).

Les documents turcs consistent en vingt-huit registres de solde des Janissaires, grand in-fol. et d'un poids considérable. Certains ont conservé leurs reliures en cuir².

Manuscrits français. — La Bibliothèque Nationale d'Alger a acquis divers documents provenant de la succession de Frédéric Lacroix, qui fut directeur général des services civils puis préfet d'Alger (mars 1848-octobre 1849), entre autres les papiers du général Valazé, qui commandait le génie à l'armée expéditionnaire en 1830. Ces papiers forment le volume 52.454 : *Journal*³ du général Valazé (18 mai-21 juillet). Ordres de service et instructions du commandant du génie (13 février 1830). Résumé du projet d'expédition par la Commission de 1828. Composition de l'armée de terre et de l'armée de mer. État du matériel du génie. Approvisionnement de vivres pour l'expédition. Ordres du jour, rapports et dépêches télégraphiques. Journal du siège du château de l'empereur. Précis des opérations en Afrique.

Volume 52.451 : Expédition contre Alger en 1775, par l'amiral Mazzareddo (copie). Journal de cette expédition. Analogie entre l'expédition contre Alger et son analogie avec la guerre de la Russie, dans l'Orient.

Volume 52.452 : Reconnaissance d'Alger (copie) par le commandant du génie Boutin en 1808.

1. Pour les autres bibliothèques. — FAGNAN, *Manuscrits de la Bibliothèque de Constantine (Catalogue général, t. XXI, p. 317)*. COURT, *Catalogue des manuscrits arabes de la Médersa de Tlemcem* (Alger, 1907, in-4^o), BEN CHENEB, *Catalogue des manuscrits de la grande mosquée d'Alger* (Alger, 1915, in-4^o).

2. Voir *Les registres de solde des janissaires conservés à la Bibliothèque nationale d'Alger*, par J. DÉNY, dans *Revue Africaine*, 1920, pp. 19 et 212.

3. Publié par G. JACQUETON, *Papiers du général Valazé...*, notes journalières, dans *Revue Africaine*, 1892, pp. 129 et sq.

Volume 52.461 : Copies de dépêches (traduites en français) de Lord Aberdeen, secrétaire d'État, à lord Stuart, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris (1830), extraites de l'*Annual Register* de 1833.

Les manuscrits de la Bibliothèque municipale d'Alger n'ont pas grande valeur historique : n° 2 : A. DEVOULX, *Notes historiques algériennes* (1840-1876) ; n° 3 : *Histoire de l'Algérie par un ancien employé de la mairie d'Alger* (1830-1839? ; n° 5 : LELIÈVRE (expulsé de 1852 et transporté de 1858), *La Transportation d'Algérie* (1869).

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE LA FRANCE¹

En raison des lacunes des archives algériennes, toute recherche commencée à Alger doit être poursuivie dans les dépôts d'archives de la métropole. Les plus importants par l'abondance et la nature des documents sont le ministère de la Guerre et les Archives Nationales.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Sauf pendant le ministère de Casimir Périer, qui institua à l'Intérieur une direction des affaires civiles d'Alger (1^{er} décembre 1831-12 mai 1832), et durant la courte existence du ministère de l'Algérie et des Colonies (24 juin 1858-24 novembre 1860) toutes les affaires algériennes ont été centralisées au ministère de la Guerre jusqu'en 1871². Ce service porta des dénominations variées : Bureau d'Alger (3 décembre 1832). Division d'Alger (28 février 1837.) Direction des affaires d'Afrique (23 juillet 1837).

1. On trouvera tous les renseignements relatifs aux formalités d'accès, aux heures d'ouverture, etc., dans l'*Annuaire des Bibliothèques et des Archives*, nouvelle édition mise à jour au 30 mars 1927, publiée par A. Vidier (Paris, 1927, in-16).

2. Le 6 mai 1871, la direction de l'Algérie fut transférée au Ministère de l'Intérieur.

Direction (4 novembre 1840) puis Division (8 février 1845) des affaires d'Algérie (8 février 1842). Service de l'Algérie (20 avril 1850). Cinquième division (7 janvier 1852). Service de l'Algérie (24 novembre 1860).

Archives historiques. — Il existe aux Archives Historiques un fonds « Algérie » dont on trouvera une nomenclature très succincte dans l'Inventaire sommaire (archives modernes) publié en 1905¹.

La masse principale de ce fonds est constituée par les 174 cartons de la *Correspondance* à laquelle l'inventaire assigne comme dates extrêmes 1830 et 1885. Il y a erreur, au moins en ce qui concerne la première. Le premier carton renferme en effet des pièces relatives aux projets d'expédition contre Alger en 1827, 1828 et 1829 ; on y trouve même des renseignements sur Oran pendant l'occupation espagnole, qui proviennent des papiers Tiran², une note de Montlosier à Napoléon sur la conquête des pays barbaresques, etc.

Les cartons 2 et 3 ont trait aux préparatifs de l'expédition en 1830. Avec le carton 4 commence la correspondance échangée entre Paris et Alger. La première lettre émane du général Clauzel (7 août 1830). Le maréchal de Bourmont conserva en effet par devers lui les pièces relatives à l'expédition d'Alger ; elles ont pris place dans les papiers de sa famille³.

A partir du 1^{er} janvier 1883, les papiers de chaque carton forment trois groupes correspondant aux trois villes d'Alger, Oran, et Bône qui, avant cette date, ne font pas l'objet de divisions distinctes.

Cette correspondance est classée chronologiquement, c'est-à-dire que toutes les pièces relatives à l'Algérie parvenues au minis-

1. Paris, Imprimerie nationale, gr. in-8°.

2. V. *Supra*, Arch. Gouvern. Général, série C.

3. Les papiers de Bourmont ont été utilisés par A. NETTEMENT, *Histoire de la conquête d'Alger*. Paris, 1856, 2^e édit., 1870, in-8° et par G. GAUTHEROT, *La conquête d'Alger*, Paris, 1929, in-8°.

tère ou en émanant y sont rangées à leur date, quelle que soit leur provenance ou leur destination. On a séparé des lettres d'envoi les pièces jointes qui ont été placées à leur date. Y figurent les lettres du ministre de la Guerre, des gouverneurs généraux, administrateurs, particuliers, indigènes que le ministre reçoit directement ou que lui transmettent ses collègues : pièces à eux adressées et qui ont trait à l'Algérie, etc. On y trouve aussi un certain nombre de lettres adressées au général Duvivier, extraites des papiers de ce dernier, qui occupent dans le fonds Algérie trois cartons distincts, dans la « Correspondance générale » plusieurs cartons dont l'un porte même la rubrique « Alger » ; des lettres de fonctionnaires algériens, le comte Guyot, directeur de l'Intérieur, Lepescheux, inspecteur de l'Instruction primaire adressées à M. Fellmann, chef du premier bureau à la direction des affaires de l'Algérie, d'Eugène Cavaignac à son oncle le lieutenant-général.

Le mode de classement employé qui peut avoir des avantages, n'est pas sans inconvénients, dont le principal est que l'on ne peut suivre d'une façon complète le développement d'une affaire ou d'une institution, et qu'on n'est jamais sûr d'avoir pris connaissance de toutes les pièces relatives à un même sujet.

La correspondance en pièces séparées est complétée par des *Registres* dont les lettres qui y sont transcrites ne font pas toujours double emploi avec celles de la série précédente. Ils occupent 24 cartons et vont de 1830 à 1872. Il convient d'y joindre 1 registre de correspondance de l'État-Major général avec la division d'Alger (1840) ; 6 registres de la colonne de l'Oued-Sahel, général Cériz (1871) ; 4 registres du général Boyer, commandant la division d'Oran (1831-1833) ; 2 registres d'ordres généraux (1870-1872) et 1 registre de M. Genty de Bussy, intendant civil à Alger (1833-1834).

Vient ensuite une série de registres de correspondance des généraux commandant les divisions de Constantine et d'Oran avec

le ministre de la guerre, le gouverneur général et leurs subdivisions pour les années 1848 à 1865.

A signaler encore, dans le fonds « Algérie », ses papiers provenant de M. Lacroix¹, ancien préfet d'Alger, qui se rapportent aux années 1830-1863, et qui sont en grande partie des « interviews » sur quelques faits importants, pris à divers personnages qui en ont été témoins.

La *Correspondance topographique et administrative du dépôt de la Guerre* renferme des registres cotés A³⁰, A³¹, C¹¹ à C¹⁴⁸ relatifs au levé des cartes d'Algérie.

Le carton E³⁹ du *Fonds Préval*² et le carton Algérie du *fonds Pelet*³ contiennent des brochures, des mémoires et quelques lettres sur l'organisation de la colonie et les troupes d'Algérie.

Sur les corps de troupes, il convient de consulter, dans le fonds *Algérie*, les cartons relatifs à l'organisation des spahis (1834) à l'artillerie, au service administratif, à la remonte (1831-36); dans le fonds *Bureau du mouvement*, les cartons étiquetés : Bataillons d'Afrique, Légion étrangère, Zouaves, Disciplinaires (1841-44); le carton du « supplément Préval » relatif à la Légion étrangère (1836-56), aux Zouaves (1834-52), aux chasseurs d'Afrique (1834-67), et surtout, dans le fonds de l'« organisation et du personnel des corps de troupe », les 12 cartons concernant les zouaves, tirailleurs algériens, Légion, infanterie légère, compagnies de discipline (1832-56), les 6 sur la cavalerie d'Afrique (1830-1860) sans oublier les *historiques des corps de troupe*⁴.

Archives administratives. — Là se trouvent les documents concer-

1. Voir ci-dessus, p. 393.

2. Directeur de l'infanterie et de la cavalerie au Ministère de la Guerre (1830-1833), président du Comité de la Guerre et de la Marine (1839-1847).

3. Directeur du Dépôt de la Guerre (1830-1848).

4. Voir *Bibliographie des historiques des régiments*, par HANOTEAU et BONNAL. Paris, 1913, in-8°.

nant le personnel de l'armée, (états de services, pensions, état-civil). Les dossiers du personnel — classés alphabétiquement jusqu'en 1848, numériquement avec répertoires alphabétiques après cette date — fournissent les états de services de tous les officiers et assimilés ; les registres matricules des corps de troupes permettent de se renseigner sur la composition de tel régiment ou de tel corps.

Lorsqu'on demande communication du dossier d'un officier, il est indispensable de donner quelques précisions sur ses fonctions à telle date, autant que possible sur le grade qu'il occupait lorsqu'il a quitté le service. Ces renseignements sont fournis par l'Almanach militaire, pourvu d'une table à partir de l'année 1844. Les états de services des maréchaux de France et des officiers généraux ont été relevés jusqu'en 1880 sur neuf registres pourvus d'une table alphabétique.

Dossiers et registres forment la série F dite *Biographies* du classement des archives administratives qui en comprend neuf. — Séries A : Dépôt des lois et actes du pouvoir souverain. — B : administration et organisation de l'armée. — C : Histoire des institutions militaires (création, fonctionnement, transformation de l'armée ; recrutement et avancement du personnel : états-majors, justice militaire). — D : Histoire des corps de troupe (contrôles, rapports d'ensemble, registres de notes individuelles). — E : Décorations, noblesse. — F : Biographies (dossiers et registres matricules). — G : Comptabilité. — H : État-civil. — J : Divers (Commission des émigrés, Cent-Jours).

A côté de ces archives que l'on peut dire centrales existent celles des différents services du Ministère (Génie, Santé, Service Géographique, etc.)

ARCHIVES NATIONALES

Dans la série F (administration de la France) la sous-série F⁸⁰ comprend les documents relatifs à l'Algérie. Jusqu'en 1923, elle

était constituée par les documents versés en 1881 par le ministère de l'Intérieur qui avait hérité dix ans avant du Service de l'Algérie existant au Ministère de la Guerre, et par suite des archives de ce service. D'autre part, lorsque le ministère de l'Algérie et des Colonies fut créé à l'effet de procurer une situation convenable au prince Napoléon (24 juin 1858), il reçut de la Division des Affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre les pièces relatives à l'administration de la Colonie. Un certain nombre de cartons et de registres lui furent aussi envoyés par le Gouvernement général. Après la suppression de ce ministère (24 novembre 1860) un classement sommaire fut établi par l'archiviste Vaudouard et tandis que le gouvernement de l'Algérie rentrait en possession de certains dossiers, le plus grand nombre était versé à la Guerre (Service de l'Algérie), d'où ils sont passés aux Archives Nationales.

Les cartons de F⁸⁰ furent inventoriés en 1883 par feu Laudy¹ dont le répertoire a été publié par G. Bourgin² qui y a joint un état des registres de même provenance, ainsi que des papiers versés en 1882 par le ministère de l'Instruction publique et relatif à l'Algérie.

L'inventaire Laudy permet de se rendre compte, très généralement, du contenu de cette sous-série, mais il est par trop dépourvu de précisions chronologiques, et celles qu'il donne ne sont pas toujours exactes³.

En 1923, un nouveau versement du Ministère de l'Intérieur a fait entrer aux Archives Nationales plusieurs milliers de documents qui ont pris place dans la série F⁸⁰. Un inventaire précis, détaillé

1. Ancien archiviste du département de Constantine, archiviste aux Archives nationales, mort en 1888.

2. *Les documents de l'Algérie conservés aux Archives nationales*, par G. BOURGIN, dans *Revue Africaine*, 1906, pp. 157-134.

3. Voir G. ESQUER, *Les Archives algériennes...*, pp. 44-45.

et muni d'une table des matières¹ a été publié de ces liasses F⁸⁰ 1670 à F⁸⁰ 1838, ainsi que des cartes F⁸⁰ 2029 à 2040.

Le Catalogue des *Manuscrits des Archives Nationales* (Paris 1892, in-8^o) donne l'énumération des travaux et des mémoires sur l'Algérie existant dans F⁸⁰.

Des documents relatifs à l'Algérie existent dans les fonds provenant des versements faits par les divers ministères. Ainsi les Archives modernes de la Marine, versées jusqu'à 1870². Les fonds du Ministère de la Justice : BB¹⁸ 1473 contient les rapports du procureur général d'Alger sur les Sociétés secrètes en Algérie (1850) et BB³⁰ 367-390 les rapports politiques des procureurs généraux (1849-1875).

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

1^o Correspondance des Consuls d'Alger ;

2^o Cartons des compagnies d'Afrique. Le détail en a été donné par R. Masson (Voir ci-après : Bibliographies) ;

3^o Le fonds Algérie des *Mémoires et documents*, comprend 14 volumes renfermant des pièces de toute provenance : correspondance, notes et rapports ;

4^o Dans la *Correspondance politique*, classée par États on trouvera des lettres intéressant l'Algérie. Des copies de la plupart, transmises au Ministère de la Guerre, existent dans les archives de ce ministère.

Il y a trois cartons sur les affaires Bacri (1794-1821).

1. *Inventaire du fonds de l'Algérie aux Archives nationales (F 80 suite)*, par G. BOURGIN et M. DILLAYE, dans *Revue Africaine*, 1928, 2^e et 3^e trim., pp. 249-305, 1929, 1^{er}-2^e trim., pp. 53-113.

2. Sur ces archives, voir les notes de G. BOURGIN, dans *La Révolution française*, 1907 (LII), p. 340 ; 1903 (LIV), p. 175 ; (LV), p. 163 ; 1909 (LVI), p. 157 et *Inventaire sommaire des archives modernes de la Marine, série BB4, service général. Campagnes*, par le même, 1^{er} fasc., 1914, in-8^o. Les fonds de la Marine postérieurs à cette date, ainsi que les états de service des officiers sont restés aux Archives du Ministère.

MINISTÈRE DES COLONIES

Les documents relatifs à l'Afrique du Nord comprennent :
1° des papiers provenant des services de la Marine qui ont été remis à l'ancienne Direction des Colonies au ministère de la Marine ;
2° des pièces relatives à la pénétration saharienne.

Les Archives du Ministère des Colonies, dont seule la partie postérieure à 1789 est restée rue Oudinot, sont divisées en 6 séries principales, dont les 5 premières sont géographiques et la 6° comprend les affaires générales, celles relatives à l'administration centrale et celles intéressant l'ensemble de nos possessions. Chaque série comprend un certain nombre de fonds groupant les documents relatifs à l'ensemble d'une région et à chacune des Colonies.

Le groupe I (Afrique) embrasse l'Afrique septentrionale et occidentale. C'est là que les documents algériens prennent place.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Il est difficile d'indiquer de façon précise quels documents intéressant l'histoire de l'Algérie existent dans ces archives. Dans celles des Bouches-du-Rhône, la série C renferme la correspondance des intendants relative à la Compagnie royale d'Afrique au XVIII^e siècle. Il y aurait à voir si, dans les départements et les villes maritimes existent des fonds ou des documents isolés sur le commerce pratiqué avec la Régence.

ARCHIVES DE LA MARINE

Il existe dans les archives des ports de guerre (Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort, Toulon) des documents particuliers sur la préparation de l'expédition d'Alger en 1830. Certains fonds sont pourvus d'un répertoire numérique¹.

1. V. VIDIER, *op. cit.*...

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

L'énumération des manuscrits de cet établissement¹ qui intéressent l'Algérie a été donnée : pour les Concessions d'Afrique par P. Masson,

pour l'expédition d'Alger par G. Esquer (voir ci-après : *Bibliographies*),

pour le fonds arabe, voir de Slane : *Catalogue des manuscrits arabes de la Bibliothèque nationale*. Paris 1883-1905, in-4° (*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, p. 337 et sq.).

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

Dans les papiers du P. Enfantin légués à cette bibliothèque, un certain nombre de volumes ont trait aux tentatives de colonisation saint-simonienne et à la participation du « Père » aux travaux de la *Commission scientifique de l'Algérie*. On en trouvera l'énumération très sommaire dans le *Catalogue général des Manuscrits*.

7.610 : Correspondance de la Commission scientifique. — 7.611 : Commission scientifique. Journal de l'Algérie. Correspondance. — 7.612 : Travaux particuliers : Algérie. Dictionnaire historique (1840-41). — 7.613 : Journal de l'Algérie (1840 à 1844). — Lettres sur la Colonisation de l'Algérie (1843). — 7.616 : Lettres du P. Enfantin de 1844 à 1845 au duc d'Aumale, Bugeaud, Lamoricière, Pélicier, Soult, etc. — 7.632 : Colonisation de l'Algérie (1842-1844). — 7.839 : Algérie. Papiers divers (1828-1855).

L'Arsenal possède également sous le n° 7.907 la « Correspondance militaire du maréchal Bugeaud et des généraux La Moricière et Duvivier » (1841-1847).

1. Voir dans VIDIER, *op. cit.*, l'indication des divers catalogues des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Celui du fonds français n° 6.171 à 33.264 et celui des nouvelles acquisitions, n° 1 à 22.811 est pourvu de tables alphabétiques.

Vient de paraître : *Bibliothèque Nationale. Catalogue général des manuscrits français. Table générale alphabétique des anciens et nouveaux fonds et*

AUTRES BIBLIOTHÈQUES

Dans d'autres bibliothèques de Paris et des départements existent des manuscrits provenant d'achats ou de dons (recueils ou pièces détachées) où l'on peut glaner des renseignements sur l'histoire de l'Algérie. En particulier, les bibliothèques de la Marine (du Ministère, du dépôt des cartes et plans, du Service hydrographique, et, dans les départements, du port et de l'hôpital maritime de Toulon) — de la Guerre (du Ministère, du Comité technique et de la Section technique du Génie, du Comité technique de Santé, des Chefferies du Génie à Alger et à Miliana).

Il serait à désirer qu'un inventaire en fût publié avec, pour chacun de ces manuscrits, le résumé du contenu. Ce travail serait facilité par le *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques* (Paris, depuis 1849¹) dont chaque volume est pourvu d'une table alphabétique.

COLLECTIONS PARTICULIÈRES

Ici les renseignements manquent et cependant quelle source d'informations pourraient être les archives de certaines familles ! Quelques-unes, bien rares, font don de ces archives, en totalité, ou seulement de la partie concernant certaines personnalités, aux dépôts publics, où, dans certaines conditions, ces documents sont accessibles aux travailleurs. Ainsi le Gouvernement général a hérité des papiers du général Berthezène qui commanda la division d'occupation d'Alger en 1831, en partie des papiers de l'amiral de Gueydon, gouverneur général civil (1871-1873), de la correspondance et de divers manuscrits d'Ismaël Urbain qui fut conseiller rapporteur

des nouvelles acquisitions, par A. Vidier et G. Perrier. Tome 1^{er}, A et B. Paris, 1931, in-8°.

1. Dans cette collection ont été publiés : *Le catalogue des Bibliothèques de la Marine*, 2 vol., 1907-1924, et des *Bibliothèques de la Guerre*, 3 vol., 1912-1920.

de Gouvernement et dont l'influence sur la politique indigène de Napoléon III paraît avoir été grande.

Mais ces dons, du moins en Algérie, sont très rares. Ne serait-ce pas cependant l'intérêt bien compris des familles d'assurer ainsi la conservation de documents sur tel personnage qui a joué un rôle dans l'histoire, tout en apportant à leur mise en lumière les précautions convenables ? Pourquoi, à la mort de tout fonctionnaire, l'Administration ne pourrait-elle pas faire apposer les scellés sur les papiers du défunt de manière à pouvoir revendiquer tout document d'un caractère public ?

En France, les papiers du maréchal de Bourmont existent au château de Treigné¹. Ceux du général Trézel, qui commanda en Algérie de 1832 à 1835, puis en 1836 et qui, après avoir été directeur du personnel et des opérations militaires au Ministère de la Guerre (1839-1843), fut ministre (1847-1848), sont conservés dans un ordre parfait chez M. le général J. B. Dumas. M. J. Laurentie possède des lettres de Genty de Bussy, intendant civil à Alger (1832-1834) et de ses correspondants ; M. de Dampierre, des papiers de Lamoricière ; M. de Fontenay-Changarnier, les mémoires du général Changarnier², etc.

Peut-être existe-t-il dans les familles indigènes des pièces et des manuscrits d'un caractère historique.

TRADITION ORALE

Ceux qui, en dehors des chefs, ont vécu la période active de la conquête, ne paraissent pas s'être soucié de noter par écrit leurs souvenirs, et nul ne s'est préoccupé de provoquer leurs confidences. De même, on finira peut-être un jour par écrire l'histoire de la colo-

1. Voir ci-dessus, p. 397.

2. *Ces Mémoires* viennent d'être publiés par H. d'Estre. Paris, 1930, in-8°.

nisation officielle en Algérie, mais celle de la colonisation privée ne peut l'être que par les colons eux-mêmes. C'est avec leurs souvenirs, leurs livres de compte, les correspondances, les « livres de raison » sur lequel les chefs de famille notent les incidents de la vie journalière que la monographie d'une propriété pourra être écrite de façon exacte.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES

De 1842 à 1850 des recherches furent faites dans les archives espagnoles par deux officiers, Tiran et Fauchon ; à l'effet de retrouver les documents relatifs aux établissements espagnols en Afrique¹. En 1891, E. Cat publia les résultats de sa *Mission bibliographique en Espagne* (Paris, in-8°). Depuis, ces mêmes archives ont été explorées en vue de travaux particuliers². De même, les archives du Public Office à Londres par DARCY³, ESQUER, SERRES⁴.

On devrait trouver des documents sur le commerce de la Régence dans les archives des ports d'Italie et d'Espagne qui étaient en relations avec elles, ainsi Livourne, où les Bacri et les Busnach d'Alger avaient des établissements.

BIBLIOGRAPHIES

Les plus anciennes bibliographies algériennes parues depuis 1830 sont les suivantes :

Etat des principaux ouvrages, documents, tant imprimés que manuscrits, sur l'Afrique et particulièrement sur la Régence d'Alger,

1. Voir ci-dessus : *Archives du Gouvernement général*, série C.
2. Voir F. BRAUDEL, *les Espagnols et l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*, dans *Revue Africaine*, 1928, p. 184 et sq., 351 et sq.
3. *France et Angleterre. Cent ans de rivalité coloniale*, par J. DARCY. Paris, 1904. in-8°.
4. Voir ci-après, p. 412.

avant et depuis 1830, dans : *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité, suivi de pièces justificatives*, par P. GENTY DE BUSSY, 2^e édition, Paris 1839, 2 vol. in-8^o, XII, 455 p. et 449 p. Cette bibliographie est au t. II, p. 469 et sq.

Bibliographie algérienne ou Catalogue d'ouvrages relatifs à l'Algérie (décembre 1841) dans *Ministère de la Guerre. Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie en 1840*. Paris, décembre 1841, in-4^o, p. 424 et sq.

Bibliothèque asiatique et africaine ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Asie et à l'Afrique... depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'à 1700, par H. TERNAUX-COMPANS. Paris, 1841, in-8^o, VI-348 p. — Les 3.184 notices sont rangées chronologiquement. Il y a une table des matières et des auteurs.

Ces bibliographies nous renseignent sur les ouvrages connus au début de notre établissement en Algérie, et ne sont pas signalées ici à un autre titre.

Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie, catalogue méthodique de tous les ouvrages français et des principaux en langues étrangères, traitant de la géographie, de l'histoire, du commerce, des lettres et des arts de l'Afrique et de l'Arabie, par Jean GAY. San Remo, 1875, in-8^o, XII-312 p. — Les sections Afrique septentrionale, Berbères et Kabyles, Moghreb, Algérie, Sahara algérien, comprennent 910 notices, classées dans chaque section par ordre alphabétique d'auteurs et de titres d'ouvrages. L'auteur indique en général la qualité et la date de naissance des auteurs.

A la fin du siècle dernier parurent successivement :

A bibliography of Algeria from the Expedition of Charles V in 1541 to 1887, par Lambert PLAYFAIR, consul à Alger. Londres, 1892, in-8^o, 304 pages.

Supplement to the bibliography of Algeria from the earliest times to 1895, par le même. Londres 1898, in-8^o, 321 pages. A la fin du

volume : *Public Records. State papers connected with Algeria in the public Record Office*, inventaire des documents de ce fonds compris entre les années 1600 et 1816, date de l'expédition de lord Exmouth.

Le classement des travaux, mentionnés en général avec une brève indication du contenu, est chronologique. 7.763 volumes ou articles de revues sont ainsi énumérés. Chacun de ces deux volumes est muni de deux tables : *Index of subjects* et *Index of authors* avec renvois aux numéros d'ordre.

Ces deux volumes, incomplets parce qu'il n'ont pas été mis à jour depuis 1895 et parce qu'ils sont loin de donner tous les ouvrages et surtout tous les articles de périodiques sur l'Algérie, ont constitué pendant plus d'un quart de siècle l'unique bibliographie de l'Algérie ; on peut encore y recourir utilement.

TAILLIART (Charles). *L'Algérie dans la littérature française. Essai de bibliographie méthodique et raisonnée jusqu'à l'année 1924*. Paris, 1925, in-8°, vi-466 pages.

Cet ouvrage, explique l'auteur dans sa préface, est avant tout la bibliographie de son livre *L'Algérie dans la littérature française* (Paris, 1925, in-8°). Il contient seulement « des ouvrages historiques, des livres ou des articles de portée générale sur l'organisation et le régime de l'Algérie, sur le peuplement et la colonisation, sur l'Islam algérien, etc. ». N'y figurent « ni les ouvrages de langue étrangère, même en traduction, ni les ouvrages techniques ». Le classement est à la fois « méthodique et raisonné ».

Cette bibliographie comporte 3.177 notices dont le plus grand nombre avec analyse ; un ou deux astérisques indiquent les travaux plus particulièrement recommandables. Elle est complétée par un *Index des noms d'auteurs* et un *Index des sujets*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE. SERVICE HISTORIQUE. — *L'Afrique française du Nord. Bibliographie militaire*. Paris, Imprimerie Nationale, 1930, 2 vol. in-8°, XIII-388 p. et 407 p.

On trouve dans cet ouvrage l'indication « des ouvrages français ou traduits en français et des articles des principales (125) revues françaises, relatifs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc, de 1830 à 1926 ». Les deux volumes parus se rapportent en entier à l'Algérie.

Cette bibliographie n'est pas exclusivement militaire : elle fait une place à la pénétration saharienne (missions et explorations, Transsaharien, projet de mer intérieure), aux discussions sur la question d'Alger, à la colonisation, à la question indigène, à la question islamique, à l'histoire locale.

L'ouvrage est divisé en chapitres « correspondant à des périodes d'opérations nettement délimitées ou à des ensembles d'ouvrages susceptibles d'être classés sous une même rubrique ». La notice de chacun des 4.193 travaux énumérés comprend, avec les indications bibliographiques usuelles, une analyse critique du livre ou de l'article mentionnés, dont les vérifications faites dans les diverses bibliothèques de Paris et d'Alger ont permis une étude minutieuse.

Les auteurs (lieutenant-colonel Boudot, commandant Herlaut, capitaines Chateauneuf, Béchu, Périer et M. Nicolle) se sont efforcés de faciliter les recherches. Ainsi sous le nom de chaque personnage historique, de chaque localité, sont groupés tous les travaux qui leur ont été consacrés. De même les auteurs ne se sont pas bornés à mentionner en bloc les grandes collections et les recueils d'articles. Pour le *Tableau de la Situation des Établissements français dans l'Algérie*, ils ont donné le relevé des études et des matières contenues dans chacun des dix-neuf volumes. Ils ont également relevé, avec renvoi au tome, les biographies des officiers ayant servi en Afrique qui se trouvent dans les *Archives des Hommes du jour*, dans le *Panthéon biographique universel*, dans les *Contemporains*, etc.

L'Histoire de l'Afrique du Nord, par Ch. André JULIEN, préface de Stéphane GSELL, Paris, 1931, in-8°, se termine (p. 745-822) par une bibliographie critique à jour.

Pour les territoires du Sud de l'Algérie a paru :

Essai de Bibliographie (volumes, brochures, articles de revues, documents cartographiques), par le lieutenant MOULIAS, Alger 1923, in-8°, 320 p. — Nouvelle édition par le lieutenant THINIÈRES, Alger, 1930, in-8°, XII-384 p. Le classement est méthodique, et (dans chaque division) chronologique. La nouvelle édition comprend 2.372 notices, l'énumération des documents cartographiques édités et manuscrits concernant les territoires du Sud, enfin une table alphabétique des noms d'auteurs et une table systématique avec renvois aux numéros d'ordre de la bibliographie¹.

Les Revues algériennes publient par intermittence des chroniques bibliographiques :

G. JACQUETON, *Chronique africaine. Histoire moderne et contemporaine (1892-1893)*, dans la *Revue Africaine*, 1893. — G. YVER, *Revue d'histoire africaine. Moyen Age et Temps modernes (1903-1905)*, *ibid*, 1906 ; *Bulletin d'histoire moderne et contemporaine (1923-1927)*, *ibid*, 1928. — A. BERNARD, *Revue bibliographique de l'Afrique du Nord* (parue de 1898 à 1903) dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*. — L. PAOLI, *Essai de bibliographie nord-africaine*, de 1905 à 1908, *ibid*. — A. BERQUE, *Essai de bibliographie critique des confréries musulmanes algériennes* dans le *Bulletin de la Société de géographie d'Oran*, 1919. — Ch. A. JULIEN, *la Question d'Alger devant l'opinion de 1827 à 1830. Essai de bibliographie méthodique des sources*, dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Oran*, 1922. — F. BRAUDEL : *les Espagnols de l'Afrique du Nord de 1492 à 1577*, dans la *Revue africaine*, 1928, p. 184 et sq. ; p. 351 et sq.

Certains ouvrages relatifs à l'histoire de l'Algérie moderne, comportent des bibliographies développées :

P. MASSON, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1650-1793)*. Paris, 1903, in-8°.

1. Ce travail est le t. III de : GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE. *Les territoires du Sud de l'Algérie*, nouvelle édition. Alger, 1930. Les t. I, II, III, V, ont paru ; le t. IV est sous presse.

- G. ESQUER, *Les commencements d'un Empire. La prise d'Alger, 1830.* Paris, 1923, in-8°. Nouv. édit. Paris, 1929, in-4°.
- Ch. COCKENPOT, *Le traité Desmichels* (Publication de la Faculté des Lettres d'Alger. T. LVII). Paris, in-8°.
- R. VALET, *L'Afrique du Nord devant le Parlement au XIX^e siècle (1828-1838-1880-1881).* Alger, 1924, in-8°.
- J. SERRES, *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet.* Paris, 1925, in-8°.
- R. PASSERON, *Les grandes sociétés et la colonisation dans l'Afrique du Nord.* Alger, 1925, in-8°.
- R. MOULIS, *Le ministère de l'Algérie (24 juin 1858-24 octobre 1860).* Paris, 1926, in-8°.
- J. FRANC, *L'histoire de la colonisation de l'Algérie. Les sources d'Archives.* Alger, 1928, in-8°, reproduit les extraits concernant la colonisation de l'inventaire de la série F⁸⁰ aux Archives Nationales, de l'*Inventaire sommaire* des Archives historiques de la Guerre et du fonds Infantin, d'après le *Catalogue des manuscrits* de l'Arsenal, les inventaires et les répertoires numériques manuscrits des Archives du Gouvernement général de l'Algérie et des Archives départementales de Constantine, d'Oran et d'Alger. Il consacre également un chapitre aux sources imprimées.

Voir aussi les ouvrages parus dans la « Collection du Centenaire de l'Algérie » (V. ci-après : GRANDES COLLECTIONS.)

On doit naturellement se reporter :

1^o aux Bibliographies générales : *Bibliographie de la France. Journal général de l'Imprimerie et de la librairie* (depuis 1811). — *Journal de la librairie française* (depuis 1840). — LASTEYRIE, LEFÈVRE-PONTALIS et VIDIER, *Bibliographie générale des travaux... publiés par les Sociétés savantes* (depuis 1888). — P. CARON, *Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de France depuis 1789.* Paris, 1912, in-8°. — BRIÈRE et CARON, *Répertoire,*

méthodique de l'histoire moderne et contemporaine (1898-1906 ; 1910-1912, Paris, 1899-1913, 9 vol. in-1^o. Le Répertoire de l'année 1913 a été interrompu par la Guerre. CARON et STEIN, *Répertoire bibliographique de l'histoire de France* (1920-1923). Paris, 1923-1927, 2 vol. in-8^o.

2^o aux listes et aux comptes rendus d'ouvrages, au dépouillement des périodiques et aux « *Bulletins* » que publient les diverses revues d'histoire générale. — (*Revue historique* depuis 1876. — *Revue des Questions historiques* (depuis 1866). — *Revue des Études historiques* (depuis 1834). — *Revue des Sciences politiques* (depuis 1885). — *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (de 1899 à 1914 et depuis 1926). — *Revue de Synthèse historique* (depuis 1900). — *Revue critique d'histoire et de littérature* (depuis 1866). — *Revue de l'histoire des colonies françaises* (depuis 1913).

Le *Catalogue de l'histoire de France* de la Bibliothèque Nationale donne jusqu'à l'année 1863 la liste des ouvrages que possède cet établissement sur l'Algérie française. Les lacunes du *Catalogue* (autographié) de l'*Histoire de l'Afrique*. Paris, 1895, le rendent à peu près inexistant en ce qui concerne la Barbarie.

Les notices d'histoire et de géographies algériennes publiées dans l'*Encyclopédie de l'Islam* (depuis 1908) sont accompagnées d'indications bibliographiques.

Il n'a jamais été procédé au dépouillement méthodique des journaux. Le *Moniteur algérien*, l'*Akhbar*, pour s'en tenir aux deux plus anciens journaux algériens, ont publié en dehors des actes officiels, de nombreux articles sur l'archéologie, l'histoire, l'ethnographie, la colonisation du pays, et sur la vie à Alger, dont un répertoire rendrait de grands services.

BIOGRAPHIES

Nous manquons aussi de bons dictionnaires biographiques. *Livre d'or de l'Algérie*, t. I, *Biographies*, par N. FAUCON, Paris, 1889, in-8^o, incomplet est dépourvu de précision et d'exactitude. Les

Biographies algériennes, Colons, fonctionnaires, savants, commerçants, industriels, par E. CAT, Alger, s. l. n. d. in-8° sont par trop dépourvues de dates et l'auteur emprunte parfois sa documentation au seul Faucon.

Les notes qui accompagnent les textes publiés dans la *Collection des documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie* donnent les états de services des personnages cités.

L'*Encyclopédie de l'Islam* renferme des notices biographiques des principaux personnages musulmans.

PUBLICATIONS DE TEXTES

1° *Documents officiels*. Ils sont insérés :

En France, dans le *Moniteur Universel*, devenu le *Journal officiel*, dans le *Bulletin des Lois* et dans les *Bulletins* des divers ministères ; dans la *Collection des lois, décrets, ordonnances, règlements, avis du Conseil d'État* depuis 1788 par J. B. DUVERGIER (l'année 1830 correspond au t. XXX) ;

En Algérie, dans le *Moniteur Algérien* devenu le *Moniteur de l'Algérie* (1832-1890), dans la *Collection des Actes du Gouvernement* depuis l'occupation d'Alger jusqu'au 1^{er} octobre 1834, devenue à cette date le *Bulletin des Actes du gouvernement*, puis le *Bulletin officiel de l'Algérie et des Colonies* (24 juin 1858), puis le *Bulletin officiel du Gouvernement général de l'Algérie* (1^{er} janvier 1861-31 décembre 1926) ; dans le *Mobacher*, publié en français et en arabe (15 septembre 1847-31 décembre 1926) ; dans le *Journal officiel de l'Algérie*¹ (depuis le 1^{er} janvier 1927) ; dans le *Dictionnaire de législation algérienne*, par M. P. DE MÉNERVILLE (1830-1872). Alger 1860-1872, 3 vol. in-8° ; dans le *Code de l'Algérie annoté*

1. Le *Journal officiel de l'Algérie* a remplacé le *Bulletin officiel du Gouvernement général* et le *Mobacher*.

(depuis 1830), par ESTOUBLON et LEFÉBURE, tenu à jour par des suppléments dont le dernier paru comprend l'année 1924. Alger, 1896 et sq. in-8°.

La *Revue algérienne, tunisienne et marocaine de législation et de jurisprudence* (depuis 1896) publie chaque année une notice sur les *Travaux parlementaires* de l'année précédente, signée P. Lacoste (1895 à 1905), A. Larcher (1906), A. Mallarmi (1907-1908), L. Paoli (1909-1917), B. Lavergne (1918), G. Rectenwald (depuis 1919).

A partir de 1850, le Gouverneur général adressait chaque année au chef de l'État un *Rapport sur la situation de l'Algérie*. En 1862, ce rapport prit le nom d'*État actuel de l'Algérie*, puis en 1884, celui d'*Exposé de la Situation générale de l'Algérie* qui, depuis, paraît chaque année à l'époque de la session du Conseil supérieur (créé le 10 décembre 1860) puis des Délégations financières (instituées le 23 août 1898), assemblées dont les procès-verbaux sont publiés chaque année en un nombre variable de volumes.

L'exposé de la Situation générale des Territoires du Sud paraît depuis 1906.

2° *Débats parlementaires*. — Ils sont reproduits au *Moniteur* et au *Journal officiel* et dans les *Archives parlementaires*... 2° série de 1800 à 1860, publiées par Mavidal et Laurent. Le t. CXXVII (17 juillet 1839 date extrême) a paru en 1914.

3° *Documents statistiques*. — En 1838, le Ministère de la Guerre fit paraître le t. I du *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie* (depuis 1830). Chacun des 19 volumes grand in-8° forme une revue de l'année écoulée (faits militaires, progrès de l'occupation française, notices historiques, économiques et géographiques importantes, fonctionnement de l'administration, statistiques, cartes et plans). Cette publication a pris en 1874 le titre de *Statistique générale de l'Algérie*, sans que le plan primitif ait subi de changements. Depuis 1894, elle se borne à publier des documents statistiques.

4^o *Documents historiques. — Correspondance des deys d'Alger avec la cour de France (1597-1833)*, par E. PLANTET. Paris, 1889, 2 vol. in-8^o.

En dépit de son titre, l'ouvrage de LA MARTINIÈRE et LACROIX : *Documents pour servir à l'histoire du Nord-Ouest africain*, (depuis 1845). Lille, 1896-97, 4 vol. in-4^o et Atlas est la mise en œuvre de ces documents.

Comme suite à l'organisation au Gouvernement général d'un service d'archives, M. Jonnart institua, le 4 décembre 1910, une Commission à l'effet d'assurer la publication d'une *Collection de Documents inédits sur l'histoire politique, militaire, administrative et la colonisation de l'Algérie depuis 1830*. Dès sa première séance, cette Commission décida que la collection comprendrait deux séries : d'une part la correspondance générale des commandants en chef de l'armée d'Afrique et des gouverneurs généraux ; d'autre part, des documents se rapportant à des négociations, à des épisodes de la conquête, etc. Les volumes parus sont les suivants :

1^{re} série : Correspondance générale. — I. *Correspondance du duc de Rovigo (1831-1833)*, t. I à III et tables, Paris 1914-1924, 4 vol. in-8^o. — II *Correspondance du général Voirol (1833-1834)* Paris, 1924, in-8^o. — III. *Correspondance du général Drouet d'Erlon (1834-1835)*. Paris, 1926, in-8^o, publiées par G. Esquer. — IV. *Correspondance du général Damrémont (1837)*, Paris, 1927, in-8^o, publiée par G. Yver.

2^o série : Documents divers. — I. *Correspondance du capitaine Daumas, consul à Mascara (1837-1839)*. Alger, 1912, in-8^o. — II. *Documents relatifs au traité de la Tafna (1837)*, Paris 1924, in-8^o. publiés par G. Yver. — III. *Reconnaissance des villes, forts et batteries d'Alger par le chef de bataillon Boutin (1808) suivie des Mémoires sur Alger par les consuls de Kercy (1791) et Dubois Thainville (1809)*, publiés par G. Esquer, Paris, 1927, in-8^o et portef. in fol..

GRANDES COLLECTIONS

Exploration Scientifique de l'Algérie. — Avant même la prise de Constantine, le gouvernement français¹ décidait d'envoyer en Algérie « une Commission d'hommes spéciaux pour rechercher et réunir tout ce qui peut intéresser les sciences et les arts. » La monarchie de Juillet renouait ainsi la tradition instaurée par Bonaparte et la Restauration. Des savants, des historiens, dont plusieurs appartenaient à l'armée d'Afrique, furent choisis par le ministre de la Guerre sur la présentation de l'Institut, auquel fut confié le contrôle scientifique de l'entreprise ; l'organisation matérielle incombait au ministre de la Guerre. Les membres de la Commission reçurent des indemnités convenables ; des délais leur furent imposés pour le dépôt des manuscrits. Les crédits nécessaires pour l'exécution très soignée des volumes² ne furent pas marchandés : les dépenses s'élevèrent à un million-or.

Placés sous la direction du colonel d'état-major Bory de Saint-Vincent, qui avait déjà dirigé l'Exploration de Morée, les membres de la Commission scientifique de l'Algérie se livrèrent de 1839 à 1844 à une exploration méthodique du pays, au point de vue de la physique, de l'histoire naturelle, de l'archéologie, de l'histoire, de l'ethnographie, suivant les colonnes expéditionnaires et recueillant leurs observations parfois non sans risques.

Les travaux de cette collection qui ont trait à l'histoire du pays sont les suivants :

Études sur la Kabylie proprement dite, par E. CARETTE, capitaine du génie, 1848, 2 vol. in-8°.

Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus

1. Décision du ministre de la Guerre du 14 août 1837 (*Tableau de la Situation des établissements français dans l'Algérie en 1838*, p. 112, en 1840, p. 109.)

2. Ils furent imprimés par l'Imprimerie Royale.

de l'Afrique septentrionale et particulièrement de l'Algérie, par LE MÊME, Paris, 1853, in-8°.

Etudes sur les routes suivies par les Arabes dans la partie méridionale de l'Algérie et de la Régence de Tunis... avec carte par LE MÊME, Paris, 1854, in-8°.

Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale par LE MÊME, suivie d'une *Notice géographique sur une partie de l'Afrique septentrionale*, par E. RENOÜ, 1854, 2 vol. in-8°.

Mémoires historiques et géographiques sur l'Algérie, par E. PELLISSIER [DE REYNAUD], capitaine d'état-major, 1844, in-8°.

Description de la Régence de Tunis, par LE MÊME, 1853, in-8°.

Histoire de l'Afrique par Mohammed el-Kairouani, traduite de l'arabe par LE MÊME et RÉMUSAT, interprète militaire, 1845, in-8°.

Voyage dans le sud de l'Algérie et des États barbaresques de l'Ouest et de l'Est par Al-Alliari-Moula-Ahmed, traduit par Adrien BERBRUGGER, conservateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger, 1846, in-8°.

Collection du Centenaire de l'Algérie. — En 1923, on songea à faire comprendre au nombre des manifestations dont le Centenaire de la prise d'Alger pourrait être l'occasion, une collection de travaux qui serait, pour les divers modes de l'activité française en Algérie, la synthèse des efforts tentés et des résultats acquis, aussi bien que la mise au point de nos connaissances actuelles sur le pays.

Cette initiative individuelle fut ratifiée par le Gouverneur Général. Un arrêté du 9 juillet 1925 institua, sous la présidence du Recteur de l'Académie, une Commission chargée d'élaborer un programme et d'en surveiller l'exécution. Cette Commission établit la liste des sujets à traiter, fit appel aux collaborateurs utiles, fixa le nombre des volumes et les conditions matérielles de leur publication.

La Collection du Centenaire comprend : d'une part, des historiques qui doivent retracer la suite des efforts tentés et préciser les résultats acquis dans les divers domaines, aussi bien dans le

domaine de la politique et de l'administration que dans celui des recherches scientifiques ; de l'autre, des travaux sur des sujets d'ordre général.

Les ouvrages sont répartis en plusieurs sections : I. INSTITUTIONS POLITIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE L'ALGÉRIE. — II. a) INVENTAIRE SCIENTIFIQUE, b) MISE EN VALEUR DE L'ALGÉRIE. — III. ÉTUDES GÉOGRAPHIQUES. — IV. ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES. — V. VIE INTELLECTUELLE ET ARTISTIQUE.

Ont paru :

Section I. — M. DOUËL, *Un siècle de finances coloniales* (avec bibliographie), 1930. — L. MILLIOT, L. MORAND, F. GODIN et M. GAFFIOT, *L'œuvre législative de la France en Algérie*, (avec bibliographie), 1930.

Section II. — A) D^{rs} Ed. et Et. SERGENT et PARROT, *La découverte de Laveran*, 1929. — E. SEURAT, *L'Exploration zoologique de l'Algérie* (avec bibliographie) 1930. — M. PETITJEAN, *Le temps et la prévision du temps en Algérie*, 1930. — POUGET, LÉONARDON et CHOUCHEK, *Agrologie du Sahel*, 1930, in-4°. — B) E. PICARD, *La monnaie et le crédit en Algérie depuis 1830*, 1930. — BILLIARD, BALENSI et VERGNIEAUD, *Les ports et la navigation de l'Algérie*, 1930. — V. DEMONTÈS, *L'Algérie agricole*, 1930 ; *L'Algérie industrielle et commerciale*, 1930. — *Exposé du développement des services postaux, télégraphiques et téléphoniques en Algérie depuis 1830, par le Service des P. T. T.*, 1930. — H. MARC, *Notes sur les forêts de l'Algérie*, 1930. — J. POGGI, *Les chemins de fer d'intérêt général de l'Algérie*, ouvrage publié sous la direction de G. MERCIER, 1931.

Section III. — J. FRANC, *La colonisation de la Mitidja* (avec bibliographie), 1928. — E. F. GAUTIER, *Un siècle de colonisation. Études au microscope*, 1930. — R. LESPÈS, *Alger, étude de géographie et d'histoire urbaine* (avec bibliographie) 1930.

Section IV. — Christian SCHEFER : *La politique coloniale de la monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation*

française (avec bibliographie) 1928. — G. ESQUER, *Iconographie historique de l'Algérie depuis le XVI^e siècle jusqu'en 1871* (avec bibliographie), 1929. — Général BROUSSAUD, *Les carreaux de faïence peints dans l'Afrique du Nord*, 1930. — G. MARÇAIS, *Le costume musulman d'Alger* (avec bibliographie) 1930. — *Histoire et Historiens de l'Algérie*, 1931.

Section V. — J. ALAZARD, *L'Orient et la peinture française d'Eugène Delacroix à Auguste Renoir*, (avec bibliographie) 1930. — A. BASSET, *La langue berbère. Morphologie. Le verbe. Étude de thèmes*, 1939.

Tels de ces ouvrages, résultats de longues années de travail, n'auraient vraisemblablement pas vu le jour, — peut-être même n'auraient-ils jamais été terminés, — si la Collection du Centenaire n'avait donné aux auteurs la possibilité de les publier. Lorsque les volumes sur lesquels on peut compter auront paru¹, cette Collection représentera pour un certain nombre de questions importantes la mise au point de nos connaissances sur l'Algérie un siècle après l'occupation d'Alger.

ICONOGRAPHIE

L'Algérie a donné lieu à des publications avec planches qui marquent parmi les beaux ouvrages illustrés du XIX^e siècle.

Voyage pittoresque dans la Régence d'Alger, exécuté en 1833 et lithographié par E. LESSORE et W. WYLD. Paris, 1835, in-f^o, 51 planches avec texte.

Esquisses africaines dessinées pendant un voyage à Alger et

1. Sont sous presse et paraîtront en 1931, R. MAIRE, *Les progrès des connaissances botaniques en Algérie depuis 1830*. — SAVORNIN, *La géologie algérienne et nord-africaine depuis 1830*. — D^{re} L. RAYNAUD, PICARD, H. SOULIÉ, *Assistance, hygiène et pathologie nord-africaines*, 2 vol. — D. DUS SERT et G. BÉTIER, *les mines et les minières en Algérie*. — P. GIACOBETTI, *Les tapis du Djebel Amour*. Les derniers volumes de la collection paraîtront en 1932.

lithographiées par Adolphe OTT. Berne, 1839, in-f^o, 25 planches avec textes.

L'Algérie historique, pittoresque et monumentale ou recueil de vues, costumes et portraits faits d'après nature dans les provinces d'Alger, Bône, Constantine, Oran. Texte explicatif par BERBRUGGER. Paris, 1843, 3 volumes in-f^o. L'ouvrage comprend 122 planches hors-texte dont trois en couleur et 23 illustrations dans le texte. Les dessinateurs sont Bour, Olivier Bro, Flandin, Philippoteaux, Raffet, V. Adam, Leberthois, Morel-Fatio, Frère, et surtout le capitaine A. Genet, qui servit en Algérie à diverses reprises, de 1830 à 1837. Les lithographies sont de Bour, Bayot, Courtin, Collignon, Villain.

Journal de l'expédition des Portes de Fer, rédigé par Charles NODIER. Paris. Imprimerie Royale, 1844, in-8^o, avec 40 hors-texte et 163 vignettes gravés sur bois par Dauzats, Raffet, Decamps.

Ces ouvrages, ainsi que les diverses histoires illustrées de l'Algérie de Clausolles, Leynadier et Clausel, Christian et surtout celle de Galibert, celle-ci à cause des dessins de Raffet, ont été à maintes reprises mis à contribution par les auteurs de livres ou d'articles en quête d'images, sans que la provenance de ces emprunts ait été toujours indiquée, ni qu'on se soit préoccupé au préalable de dater les documents reproduits et d'en contrôler la valeur documentaire. L'Iconographie de l'Algérie n'avait jamais été envisagée comme fonction de l'histoire du pays.

C'est ce qui a été tenté dans l'un des ouvrages de Collection du Centenaire (Voir ci-dessus). *l'Iconographie historique de l'Algérie depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1871* comprend 354 planches in-f^o, donnant en noir ou en couleur la reproduction de 1012 documents qui se trouvent dans les dépôts publics et dans les collections particulières de la France, de l'Algérie et de l'étranger (peintures, aquarelles, dessins, gravures, lithographies, médailles) : événements, portraits, aspects du pays et des villes. Chaque fois qu'il a été possible, la réalisation définitive d'une œuvre a été accompagnée

du croquis dont elle est sortie. Un texte comportant des notices historiques, géographiques, biographiques et bibliographiques correspondant à chaque planche et complété par trois tables (matières et noms de lieux — artistes — portraits) est précédé d'une introduction sur les sources de l'iconographie de l'Algérie, ses diverses manifestations, son importance au point de vue documentaire, le mot document étant pris dans le sens de représentation exacte d'un fait ou comme manifestation d'un état d'esprit ; enfin sur les artistes que l'histoire de l'Algérie a inspirés. L'auteur s'est efforcé d'une part de réunir un grand nombre d'œuvres significatives, fidèlement reproduites, de l'autre, de faire que son ouvrage fût un instrument de travail¹.

REVUES

Elles ont été déjà envisagées ici comme instruments de bibliographie. Certaines sont spécialisées dans des publications de textes où l'Algérie tient une place plus ou moins grande ainsi la *Nouvelle Revue Rétrospective* (1895-1904). — *Souvenirs et Mémoires* (1899-1901), (ces deux revues ayant cessé de paraître), — le *Carnet de la Sabrelache* (table de 1893 à 1902).

L'histoire de l'Algérie depuis 1830 n'est pas négligée dans les *Annales maritimes et coloniales*, les revues militaires, notamment le *Spectateur Militaire* (1826-1914, table générale jusqu'en 1899) ; la *Revue d'histoire* publiée à l'État-Major général de l'armée (1893-1914) ; le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* (depuis 1891) ;

1. ESQUER (G.), *Iconographie historique de l'Algérie, depuis le XVI^e siècle jusqu'à 1871*. Paris, 1929, 3 vol. in-fol. André JOUBIN a écrit de cette tentative, dont il signalait l'entière réussite : « Voilà pour les historiens, les amateurs, tous ceux qu'un lien attache à l'Algérie, un trésor inestimable que les longues recherches dans les musées, les archives et les collections privées ont permis à M. Esquer de former. » (N. D. L. R.)

la *Revue de l'Histoire des colonies Française* (depuis 1913 ; la *Revue d'Afrique* (depuis 1928).

Mais la plus grande partie des travaux parus sur cette histoire l'ont été dans les revues algériennes, organes chacune d'une société.

La *Société historique algérienne* a été fondée en 1856 sous l'inspiration du maréchal Randon, Gouverneur général de l'Algérie, par Adrien Berbrugger, conservateur de la Bibliothèque-Musée d'Alger. Depuis cette époque elle publie la *Revue Africaine*. Le but proposé était de recueillir, d'étudier et de faire connaître dans une publication périodique les monuments du passé et les faits qui constituent l'histoire de l'Afrique du Nord depuis les temps les plus reculés. Ainsi, depuis soixante-quinze ans, s'est poursuivie l'étude du pays, de ses monuments, de ses habitants, et la collection de la *Revue Africaine* dans laquelle une place importante est faite à la bibliographie, est, sur l'Afrique du Nord, une source de documentation précieuse pour les orientalistes, les archéologues, les historiens. Deux *tables* ont été publiées : de 1856 à 1881 et de 1882 à 1921.

La *Société archéologique de Constantine* a publié, de 1853, date de sa fondation, jusqu'en 1863, un *Annuaire*, puis en 1864, un *Recueil annuel de Notices et de Mémoires*. On y trouve quelques études d'histoire moderne, mais la plus grande partie des travaux publiés se rapportent à l'archéologie et à la préhistoire. — Table des années 1853 à 1880.

La *Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*, fondée en 1878, a créé un Musée archéologique et publie un *Bulletin* trimestriel dans lequel une place est faite aux études de préhistoire et aussi d'histoire et de géographie. *Tables* de 1878 à 1897, de 1898 à 1907 et de 1908 à 1927.

Le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (depuis 1865) est spécialisé dans l'archéologie.

La *Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*, fondée en 1896, fait à l'étude de la géographie une place dans les

conférences qui sont données en son hôtel et dans les articles que publie son *Bulletin* trimestriel. *Tables* de 1896 à 1905 et de 1906 à 1922.

L'Armée d'Afrique, bulletin mensuel fondé en 1924 sous le patronage du XIX^e corps d'armée publiait, avec des articles techniques, des études de géographie et d'histoire dûes à des membres de l'Université et à des historiens. Ce bulletin qui rendait de bons services a cessé de paraître au 31 décembre 1929, le Ministre de la Guerre ayant supprimé la subvention qu'il accordait jusqu'alors.

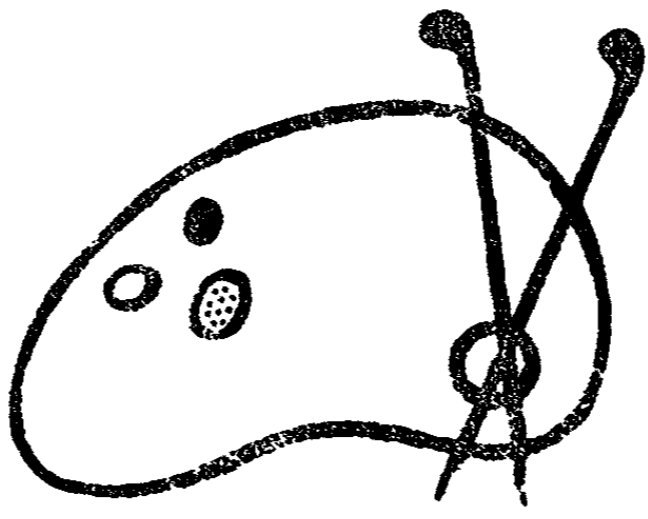


TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION, par St. GSELL	1
<i>CHAPITRE PREMIER</i>	
Le cadre géographique de l'Histoire en Algérie, par E. F. GAUTIER..	17
<i>CHAPITRE II</i>	
Les âges de la pierre dans l'Afrique du Nord (Berbérie), par M. REYGASSE	37
<i>CHAPITRE III</i>	
Le problème des Berbères. Étude d'ethnographie physique, par Ely LEBLANC	71
<i>CHAPITRE IV</i>	
L'Algérie antique, par E. ALBERTINI	89
<i>CHAPITRE V</i>	
L'histoire ancienne de l'Afrique chrétienne. Ses progrès depuis cent ans, par J. ZEILLER	111
<i>CHAPITRE VI</i>	
Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulmane, par W. MARÇAIS	139
<i>CHAPITRE VII</i>	
Caractère et développement de l'Islam en Berbérie et plus spéciale- ment en Algérie, par A. BEL	177

<i>CHAPITRE VIII</i>	
L'art musulman en Algérie, par G. MARÇAIS.....	207
<i>CHAPITRE IX</i>	
Les Espagnols en Algérie, par F. BRAUDEL.....	231
<i>CHAPITRE X</i>	
La conquête et la colonisation de l'Algérie, par G. YVER.....	267
<i>CHAPITRE XI</i>	
Les problèmes indigènes et le droit musulman en Algérie, par M. MORAND.....	307
<i>CHAPITRE XII</i>	
La littérature algérienne, par P. MARTINO.....	331
<i>CHAPITRE XIII</i>	
L'Algérie et les Arts de 1830 à nos jours, par J. ALAZARD.....	349
<i>CHAPITRE XIV</i>	
L'Université d'Alger, par Ch. TAILLIART	363
<i>CHAPITRE XV</i>	
Les Sources de l'histoire de l'Algérie, par G. ESQUER.....	381

Imprimerie des Presses Universitaires de France. — Vendôme-Paris



Original en couleur

NF Z 43-120-8